ŒUVRES

DE

MR. DE VOLTAIRE.

TOME QUINZIÈME

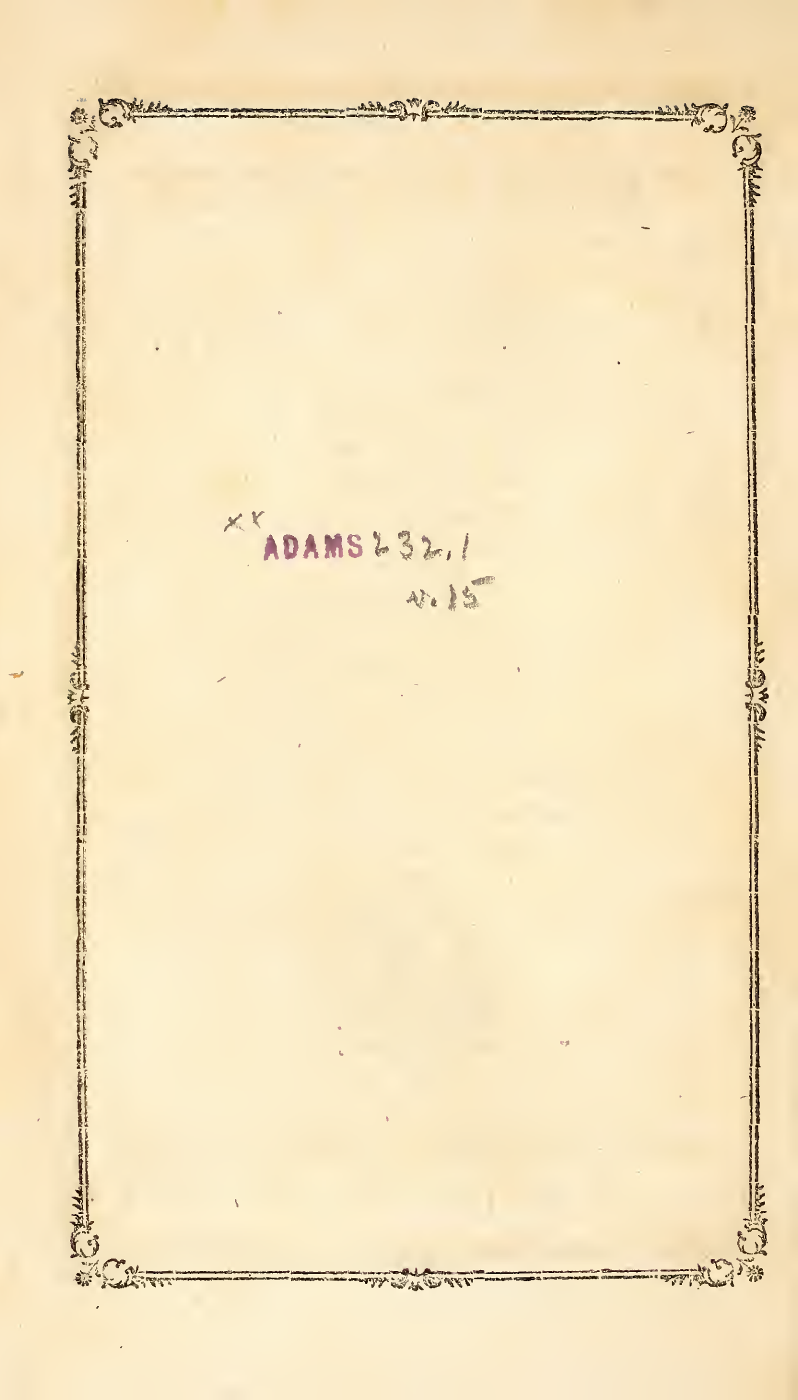
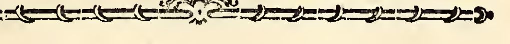


TABLE DES CHAPITRES

Contenus dans ce second Volume.

Fin de la Table du Tome second.

ESSAI
SUR LES MŒURS ET L'ESPRIT
DES NATIONS,
ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE, DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.



CHAPITRE PREMIER.

DE L'ÉTAT DE L'EUROPE

Aux dixième & onzième ſiècles.

LA Moſcovie ou plutôt la Ziovie, avait commencé à connaître un peu de chriſtianiſme vers la fin du dixième ſiècle. Les femmes étaient deſtinées à changer la religion des royaumes. Une ſœur des empereurs *Baſile* & *Conſtantin*, mariée à un grand-duc ou grand-knès de Moſcovie, nommé *Volodimer*; obtint de ſon mari qu'il ſe fît baptiſer. Les Moſcovites, quoiqu'eſclaves de leur maître, ne ſuivirent qu'avec le tems ſon exemple; & enfin, dans ces ſiècles d'ignorance, ils ne prirent guère du rite grec que les ſuperſtitions.

Au reſte, les ducs de Moſcovie ne ſe nommaient pas encor czars ou tſars ou tchards; ils n'ont pris ce titre que quand ils ont été les maîtres des pays vers Caſan, appartenant à des tſars. C'eſt un terme ſlavon imité du perſan; & dans la bible ſlavone, le roi *David* eſt appellé le *czar David*.

Environ dans ce tems-là, une femme attira encor la Pologne au chriſtianiſme. *Miciſlas* duc de Pologne, fut converti par ſa femme, ſœur du duc de Bohême. J'ai déjà remarqué que les Bulgares avaient reçu la foi de la même manière. *Giſelle*, ſœur de l'empereur *Henri II.* fit encor chrétien ſon mari roi de Hongrie, dans la première année du onzième ſiècle; ainſi, il eſt très-vrai que la moitié de l'Europe doit aux femmes ſon chriſtianiſme.

La Suède, chez qui il avait été prêché dès le neuvième ſiècle, était redevenue idolâtre. La Bohême, & tout ce qui eſt au nord de l'Elbe, renonça au chriſtianiſme en 1013. Toutes les côtes de la mer Baltique vers l'orient étaient payennes. Les Hongrois en 1047 retournèrent au paganiſme. Mais toutes ces nations étaient beaucoup plus loin encor d'être polies que d'être chrétiennes.

La Suède, probablement depuis long-tems épuiſée d'habitans par ces anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, paraît dans les huitième, neuvième, dixième & onzième ſiècles comme enſevelie dans ſa barbarie, ſans guerre & ſans commerce avec ſes voiſins; elle n'a part à aucun grand événement, & n'en fut probablement que plus heureuſe.

La Pologne, beaucoup plus barbare que chrétienne, conſerva juſqu'au treizième ſiècle toutes les coutumes des anciens Sarmates, comme celle de tuer leurs enfans qui naiſſaient imparfaits, & les vieillards invalides. *Albert*, ſurnommé *le Grand*, dans ces ſiècles d'ignorance, alla en Pologne pour y déraciner ces coutumes affreuſes qui durèrent juſqu'au milieu du treizième ſiècle, & on n'en put venir à bout qu'avec le tems. Tout le reſte du Nord vivait dans un état ſauvage; état de la nature humaine quand l'art ne l'a pas changée.

L'empire de Conſtantinople n'était ni plus reſſerré, ni plus agrandi que nous l'avons vu au neuvième ſiècle. A l'occident, il ſe défendait contre les Bulgares; à l'o-

rient & au nord & au midi, contre les Turcs & les Arabes.

On a vu en général ce qu'était l'Italie : des ſeigneurs particuliers partageaient tous les pays depuis Rome juſqu'à la mer de la Calabre, & les Normans en avaient la plus grande partie. Florence, Milan, Pavie, ſe gouvernaient par leurs magiſtrats ſous des comtes ou ſous des ducs nommés par les empereurs. Bologne était plus libre.

La maiſon de *Maurienne*, dont deſcendent les ducs de Savoye, rois de Sardaigne, commençait à s'établir. Elle poſſédait comme fief de l'empire la comté héréditaire de Savoye & de Maurienne, depuis qu'un *Berthol*, tige de cette maiſon, avait eu en 888 le petit démembrement du royaume de Bourgogne. Il y eut cent ſeigneurs en France beaucoup plus conſidérables que les comtes de Savoye, mais tous ont été enfin accablés ſous le pouvoir du ſeigneur dominant ; tous ont cédé l'un après l'autre à des maiſons nouvelles élevées par la faveur des rois. Il ne reſte plus de trace de leur ancienne grandeur. La maiſon de *Maurienne*, cachée dans ſes montagnes, s'eſt agrandie de ſiècle en ſiècle, & eſt devenue égale aux plus grands monarques.

Les Suiſſes & les Griſons, qui compoſaient un état quatre fois plus puiſſant que la Savoye, & qui étaient comme elle, un démembrement de la Bourgogne, obéiſſaient aux baillifs que les empereurs nommaient.

Deux villes maritimes d'Italie commençaient à s'élever, non par ces invaſions ſubites qui ont fait les droits de preſque tous les princes qui ont paſſé en revue, mais par une induſtrie ſage qui dégénéra auſſi bientôt en eſprit de conquête. Ces deux villes étaient Gènes & Veniſe. Gènes, célèbre du tems des Romains, regardait *Charlemagne* comme ſon reſtaurateur. Cet empereur l'avait rebâtie quelque tems après que les Goths l'avaient détruite. Gouvernée par des comtes ſous *Charlemagne*

& ses premiers descendans, elle fut saccagée au dixième siècle par les mahométans, & presque tous ses citoyens furent emmenés en servitude. Mais comme c'était un port commerçant, elle fut bientôt repeuplée. Le négoce qui l'avait fait fleurir, servit à la rétablir. Elle devint alors une république. Elle prit l'isle de Corse sur les Arabes, qui s'en étaient emparés. Les papes exigèrent un tribut pour cette isle, non-seulement parce qu'ils y avaient possédé autrefois des patrimoines, mais parce qu'ils se prétendaient suzerains de tous les royaumes conquis sur les infidèles. Les Génois payèrent ce tribut au commencement de l'onzième siècle : mais bientôt après ils s'en affranchirent sous le pontificat de *Lucius II*. Enfin, leur ambition croissant avec leurs richesses, de marchands ils voulurent devenir conquérans.

La ville de Venise, bien moins ancienne que Gènes, affectait le frivole honneur d'une plus ancienne liberté, & jouissait de la gloire solide d'une puissance bien supérieure. Ce ne fut d'abord qu'une retraite de pêcheurs & de quelques fugitifs, qui s'y réfugièrent au commencement du cinquième siècle, quand les Huns & les Goths ravageaient l'Italie. Il n'y avait pour toute ville que des cabanes sur le Rialto. Le nom de Venise n'était point encor connu. Ce Rialto, bien loin d'être libre, fut pendant trente années une simple bourgade appartenante à la ville de Padoue, qui la gouvernait par des consuls. La vicissitude des choses a mis depuis Padoue sous le joug de Venise.

Il n'y a aucune preuve que sous les rois Lombards Venise ait eu une liberté reconnue. Il est plus vraisemblable que ses habitans furent oubliés dans leurs marais.

Le Rialto & les petites isles voisines ne commencèrent qu'en 709 à se gouverner par leurs magistrats. Ils furent alors indépendans de Padoue, & se regardèrent comme une république.

C'est en 709 qu'ils eurent leur premier doge, qui ne

fut qu'un tribun du peuple élu par des bourgeois. Plusieurs familles qui donnèrent leurs voix à ce premier doge, subsistent encor. Elles sont les plus anciens nobles de l'Europe, sans en excepter aucune maison, & prouvent que la noblesse peut s'acquérir autrement qu'en possédant un château, ou en payant des patentes à un souverain.

Héraclée fut le premier siége de cette république jusqu'à la mort de son troisième doge. Ce ne fut que vers la fin du neuvième siècle que ces insulaires, retirés plus avant dans leurs lagunes, donnèrent à cet assemblage de petites isles qui formèrent une ville, le nom de Venise, du nom de cette côte qu'on appellait *terræ Venetorum*. Les habitans de ces marais ne pouvaient subsister que par leur commerce. La nécessité fut l'origine de leur puissance. Il n'est pas assurément bien décidé que cette république fût alors indépendante. On voit que *Bérenger*, reconnu quelque tems empereur en Italie, accorda l'an 950 au doge, le privilége de battre monnoie. Ces doges même étaient obligés d'envoyer aux empereurs en redevance un manteau de drap d'or tous les ans : & *Othon III.* leur remit en 998 cette espèce de petit tribut. Mais ces légères marques de vassalité n'ôtaient rien à la véritable puissance de Venise ; car tandis que les Vénitiens payaient un manteau d'étoffe d'or aux empereurs, ils acquirent par leur argent & par leurs armes, toute la province d'Istrie, & presque toutes les côtes de Dalmatie, Spalatro, Raguze, Narenza. Leur doge prenait vers le milieu du dixième siècle, le titre de *duc de Dalmatie* ; mais ces conquêtes enrichissaient moins Venise que le commerce, dans lequel elle surpassait encor les Génois ; car tandis que les barons d'Allemagne & de France bâtissaient des donjons & opprimaient les peuples, Venise attirait leur argent, en leur fournissant toutes les denrées de l'Orient. La méditerranée était déjà couverte de leurs vaisseaux, & elle s'enrichissait de l'ignorance & de la barbarie des nations septentrionales de l'Europe.



CHAPITRE SECOND.

DE L'ESPAGNE

Et des mahométans de ce royaume, jusqu'au commencement du douzième siècle.

L'ESPAGNE était toujours partagée entre les mahométans & les chrétiens; mais les chrétiens n'en avaient pas la quatrième partie, & ce coin de terre était la contrée la plus stérile. L'Asturie, dont les princes prenaient le titre de *roi de Léon*; une partie de la vieille Castille, gouvernée par des comtes; Barcelone & la moitié de la Catalogne, aussi sous un comte; la Navarre, qui avait un roi; une partie de l'Arragon, unie quelque tems à la Navarre; voilà ce qui composait les états des chrétiens. Les Maures possédaient le Portugal, la Murcie, l'Andalousie, Valence, Grenade, Tortose, & s'étendaient au milieu des terres, par-delà les montagnes de la Castille & de Sarragosse. Le séjour des rois mahométans était toujours à Cordoue. Ils y avaient bâti cette grande mosquée, dont la voûte est soutenue de trois cent soixante-cinq colonnes de marbre précieux, & qui porte encor parmi les chrétiens, le nom de *mesquita*, mosquée, quoiqu'elle soit devenue cathédrale.

Les arts y fleurissaient; les plaisirs recherchés, la magnificence, la galanterie régnaient à la cour des rois Maures. Les tournois, les combats à la barrière, sont peut-être de l'invention de ces Arabes. Ils avaient des spectacles, des théâtres, qui tout grossiers qu'ils étaient, montraient du moins que les autres peuples étaient moins polis que ces mahométans. Cordoue était le seul pays de l'Occident, où la géométrie, l'astronomie, la chymie, la médecine fussent cultivées. *Sanche le Gros*, roi de Léon,

fut obligé de s'aller mettre à Cordoue en 956, entre les mains d'un fameux médecin Arabe, qui invité par le roi, voulut que le roi vînt à lui.

Cordoue eſt un pays de délices, arroſé par le Guadalquivir, où des forêts de citronniers, d'orangers, de grenadiers parfument l'air, & où tout invite à la molleſſe. Le luxe & le plaiſir corrompirent enfin les rois muſulmans. Leur domination fut au dixième ſiècle comme celle de preſque tous les princes chrétiens, partagée en petits états. Tolède, Murcie, Valence, Hueſca même, eurent leurs rois. C'était le tems d'accabler cette puiſſance diviſée; mais les chrétiens d'Eſpagne étaient plus diviſés encor. Ils ſe faiſaient une guerre continuelle, ſe réuniſſaient pour ſe trahir, & s'alliaient ſouvent avec les muſulmans. *Alphonſe V.* roi de Léon, donna même l'année 1000 ſa ſœur *Thérèſe* en mariage au ſultan *Abdala*, roi de Tolède.

Les jalouſies produiſent plus de crimes entre les petits princes qu'entre les grands ſouverains. La guerre ſeule peut décider du ſort des vaſtes états; mais les ſurpriſes, les perfidies, les aſſaſſinats, les empoiſonnemens ſont plus communs entre des rivaux voiſins, qui ayant beaucoup d'ambition & peu de reſſources, mettent en œuvre tout ce qui peut ſuppléer à la force. C'eſt ainſi qu'un *Sancho Garcias*, comte de Caſtille, empoiſonna ſa mère à la fin du dixième ſiècle, & que ſon fils *Don Garcie* fut poignardé par trois ſeigneurs du pays dans le tems qu'il allait ſe marier.

Enfin en 1035 *Ferdinand*, fils de *Sanche*, roi de Navarre & d'Arragon, réunit ſous ſa puiſſance la vieille Caſtille, dont ſa famille avait hérité par le meurtre de ce *Don Garcie*, & le royaume de *Léon*, dont il dépouilla ſon beau-frère qu'il tua dans une bataille.

Alors la Caſtille devint un royaume, & Léon en fut une province. Ce *Ferdinand*, non content d'avoir ôté la couronne de *Léon* & la vie à ſon beau-frère, enleva

auſſi la Navarre à ſon propre frère, qu'il fit aſſaſſiner dans une bataille qu'il lui livra. C'eſt ce *Ferdinand* à qui les Eſpagnols ont prodigué le nom de *Grand*, apparemment pour déshonorer ce titre trop prodigué aux uſurpateurs.

Son père *Don Sanche*, ſurnommé auſſi *le Grand*, pour avoir ſuccédé aux comtes de Caſtille, & pour avoir marié un de ſes fils à la princeſſe des Aſturies, s'était fait proclamer empereur, & *Don Ferdinand* voulut auſſi prendre ce titre. Il eſt sûr qu'il n'eſt, ni ne peut être de titre affecté aux ſouverains, que ceux qu'ils veulent prendre & que l'uſage leur donne. Le nom d'empereur ſignifiait par-tout l'héritier des *Céſars* & le maître de l'empire Romain, ou du moins celui qui prétendait l'être. Il n'y a pas d'apparence que cette appellation pût être le titre diſtinctif d'un prince mal affermi, qui gouvernait la quatrième partie de l'Eſpagne.

L'empereur *Henri III.* mortifia la fierté caſtillane, en demandant à *Ferdinand* l'hommage de ſes petits états, comme d'un fief de l'empire. Il eſt difficile de dire quelle était la plus mauvaiſe prétention, celle de l'empereur Allemand, ou celle de l'Eſpagnol. Ces idées vaines n'eurent aucun effet, & l'état de *Ferdinand* reſta un petit royaume libre.

C'eſt ſous le règne de ce *Ferdinand* que vivait *Rodrigue*, ſurnommé le *Cid*, qui en effet épouſa depuis *Chimène*, dont il avait tué le père. Tous ceux qui ne connaiſſent cette hiſtoire que par la tragédie ſi célèbre dans le ſiècle paſſé, croient que le roi *Don Ferdinand* poſſédait l'Andalouſie.

Les fameux exploits du *Cid* furent d'abord d'aider *Don Sanche*, fils aîné de *Ferdinand*, à dépouiller ſes frères & ſes ſœurs de l'héritage que leur avait laiſſé leur père. Mais *Don Sanche* ayant été aſſaſſiné dans une de ces expéditions injuſtes, ſes frères rentrèrent dans leurs états.

Alors il y eut près de vingt rois en Eſpagne, ſoit chrétiens, ſoit muſulmans; & outre ces vingt rois, un nombre conſidérable de ſeigneurs indépendans & pauvres, qui venaient à cheval; armés de toutes pièces, & ſuivis de quelques écuyers, offrir leurs ſervices aux princes ou aux princeſſes qui étaient en guerre. Cette coutume déjà répandue en Europe, ne fut nulle part plus accréditée qu'en Eſpagne. Les princes à qui ces chevaliers s'engageaient, leur ceignaient le baudrier, & leur faiſaient préſent d'une épée, dont ils leur donnaient un coup léger ſur l'épaule. Les chevaliers chrétiens ajoutèrent d'autres cérémonies à l'accollade. Ils faiſaient la veille des armes devant un autel de la Vierge. Les muſulmans ſe contentaient de ſe faire ceindre un cimeterre. Ce fut-là l'origine des chevaliers errans & de tant de combats particuliers. Le plus célèbre fut celui qui ſe fit après la mort du roi *Don Sanche*, aſſaſſiné en aſſiégeant ſa ſœur *Ouraca* dans la ville de Zamore. Trois chevaliers ſoutinrent l'innocence de l'infante, contre *Don Diègue de Lare* qui l'accuſait. Ils combattirent l'un après l'autre en champ clos, en préſence des juges nommés de part & d'autre. *Don Diègue* renverſa & tua deux des chevalies de l'infante; & le cheval du troiſième ayant les rênes coupées & emportant ſon maître hors des barrières, le combat fut jugé indécis.

Parmi tant de chevaliers, le *Cid* fut celui qui ſe diſtingua le plus contre les muſulmans. Pluſieurs chevaliers ſe rangèrent ſous ſa bannière: & tous enſemble avec leurs écuyers & leurs gendarmes, compoſaient une armée couverte de fer, montée ſur les plus beaux chevaux du pays. Le *Cid* vainquit plus d'un petit roi Maure: & s'étant enſuite fortifié dans la ville d'Alcaſar, il s'y forma une ſouveraineté.

Enfin il perſuada à ſon maître *Alphonſe VI.* roi de la vieille Caſtille, d'aſſiéger la ville de Tolède, & lui offrit tous ſes chevaliers pour cette entrepriſe. Le bruit de ce

ſiége & la réputation du *Cid* appellèrent de l'Italie & de la France beaucoup de chevaliers & de princes. *Raimond*, comte de Toulouſe, & deux princes du ſang de France, de la branche de Bourgogne, vinrent à ce ſiége. Le roi mahométan nommé *Hiaja*, était fils d'un des plus généreux princes dont l'hiſtoire ait conſervé le nom. *Almamon* ſon père, avait donné dans Tolède un aſile à ce même roi *Alphonſe* que ſon frère *Sanche* perſécutait alors. Ils avaient vécu long-tems enſemble dans une amitié peu commune; & *Almamon*, loin de le retenir, quand après la mort de *Sanche* il devint roi, & par conſéquent à craindre, lui avait fait part de ſes tréſors. On dit même qu'ils s'étaient ſéparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan ſortit des murs pour reprocher au roi *Alphonſe* ſon ingratitude envers ſon bienfaiteur; & il y eut plus d'un combat ſingulier ſous les murs de Tolède.

Le ſiége dura une année. Enfin Tolède capitula, mais à condition que l'on traiterait les muſulmans comme ils en avaient uſé avec les chrétiens, qu'on leur laiſſerait leur religion & leurs loix: promeſſe qu'on tint d'abord & que le tems fit violer. Toute la Caſtille neuve ſe rendit enſuite au *Cid*, qui en prit poſſeſſion au nom d'*Alphonſe*; & Madrid, petite place qui devait un jour être la capitale de l'Eſpagne, fut pour la première fois au pouvoir des chrétiens.

Pluſieurs familles vinrent de France s'établir dans Tolède. On leur donna des priviléges qu'on appelle même encor en Eſpagne *franchiſes*. Le roi *Alphonſe* fit auſſitôt une aſſemblée d'évêques, laquelle, ſans le concours du peuple autrefois néceſſaire, élut pour évêque de Tolède un prêtre nommé *Bernard*, à qui le pape *Urbain II.* conféra la primatie d'Eſpagne à la prière du roi. La conquête fut preſque toute pour l'égliſe; mais le primat eut l'imprudence d'en abuſer, en violant les conditions que le roi avait jurées aux Maures. La grande moſquée devait reſter aux mahométans. L'archevêque,

pendant l'abſence du roi, en fit une égliſe, & excita contre lui une ſédition. *Alphonſe* revint à Tolède, irrité contre l'indiſcrétion du prélat. Il appaiſa le ſoulévement, en rendant la moſquée aux Arabes, & en menaçant de punir l'archevêque. Il engagea les muſulmans à lui demander eux-mêmes la grace du prélat chrétien, & ils furent contens & ſoumis.

Alphonſe augmenta encor par un mariage les états qu'il gagnait par l'épée du *Cid*. Soit politique, ſoit goût, il épouſa *Zaïd.* fille de *Benedat* nouveau roi Maure d'Andalouſie, & reçut en dot pluſieurs villes. On ne dit point que cette épouſe d'*Alphonſe* ait embraſſé le chriſtianiſme. Les Maures paſſaient encor pour une nation ſupérieure : on ſe tenait honoré de s'allier à eux. Le ſurnom de *Rodrigue* était maure ; & de-là vient qu'on appella les Eſpagnols *Maranas*.

On reproche à ce roi *Alphonſe* d'avoir conjointement avec ſon beau-père appellé en Eſpagne d'autres mahométans d'Afrique. Il eſt difficile de croire qu'il ait fait une ſi étrange faute contre la politique ; mais les rois ſe conduiſent quelquefois contre la vraiſemblance. Quoi qu'il en ſoit, une armée de Maures vint fondre d'Afrique en Eſpagne, & augmenter la confuſion où tout était alors. Le *miramolin* qui régnait à Maroc envoie ſon général *Abénada* au ſecours du roi d'Andalouſie. Ce général trahit non-ſeulement ce roi même à qui il était envoyé, mais encor le *miramolin* au nom duquel il venait. Enfin le *miramolin* irrité vient lui-même combattre ſon général perfide, qui faiſait la guerre aux autres mahométans, tandis que les chrétiens étaient auſſi diviſés entr'eux.

L'Eſpagne était ainſi déchirée par les mahométans & les chrétiens, lorſque *le Cid*, *Don-Rodrigue*, à la tête de ſa chevalerie ſubjugua le royaume de Valence. Il y avait en Eſpagne peu de rois plus puiſſans que lui : mais il n'en prit pas le nom, ſoit qu'il préférât le titre de *Cid*,

ſoit que l'eſprit de chevalerie le rendît fidele au roi *Alphonſe* ſon maître. Cependant il gouverna Valence avec l'autorité d'un ſouverain, recevant des ambaſſadeurs, & reſpecté de toutes les nations. De tous ceux qui ſe ſont élevés par leur courage ſans rien uſurper, il n'y en a pas eu un ſeul qui ait eu autant de puiſſance & de gloire que le *Cid*.

Après ſa mort, arrivée l'an 1096, les rois de Caſtille & d'Arragon continuèrent toujours leurs guerres contre les Maures; l'Eſpagne ne fut jamais plus ſanglante & plus déſolée. Triſte effet de l'ancienne conſpiration de l'archevêque *Opas* & du comte *Julien*, qui faiſait au bout de quatre cents ans, & fit encor long-tems après, les malheurs de l'Eſpagne.

C'était donc depuis le milieu du onzième ſiècle juſqu'à la fin que *le Cid* ſe rendit ſi célèbre en Europe; c'était le tems brillant de la chevalerie, mais c'était auſſi le tems des emportemens audacieux de *Grégoire VII*. des malheurs de l'Allemagne & de l'Italie, & de la première croiſade.



CHAPITRE TROISIEME.

DE LA RELIGION

Et de la ſuperſtition aux dixième & onzième ſiècles.

LES héréſies ſemblent être le fruit d'un peu de ſcience & de loiſir. On a vu que l'état où était l'égliſe au dixième ſiècle, ne permettait guère le loiſir ni l'étude. Tout le monde était armé, & on ne ſe diſputait que des richeſſes. Cependant en France, du tems du roi *Robert*, il y eut quelques prêtres, & entr'autres

un nommé *Etienne*, confeſſeur de la reine *Conſtance*, accuſés d'héréſie. On ne les appella manichéens, que pour leur donner un nom plus odieux ; car ni eux ni leurs juges ne pouvaient guère connaître la philoſophie du Perſan *Manès*. C'était probablement des enthouſiaſtes, qui tendaient à une perfection outrée, pour dominer ſur les eſprits. C'eſt le caractère de tous les chefs de ſectes. On leur imputa des crimes horribles, & des ſentimens dénaturés, dont on charge toujours ceux dont on ne connaît pas les dogmes. Ils furent juridiquement accuſés de réciter les litanies à l'honneur des diables, d'éteindre enſuite les lumières, de ſe mêler indifféremment, & de brûler le premier des enfans qui naiſſaient de ces inceſtes, pour en avaler les cendres. Ce ſont à-peu-près les reproches qu'on faiſait aux premiers chrétiens. Je crois que cette calomnie des payens contr'eux était fondée ſur ce que les chrétiens faiſaient quelquefois la cène, en mangeant d'un pain fait en forme de petit enfant, pour repréſenter JESUS-CHRIST, comme il ſe pratique encor dans quelques égliſes grecques. Les hérétiques dont je parle étaient ſur-tout accuſés d'enſeigner que DIEU n'eſt point venu ſur la terre, qu'il n'a pu naître d'une vierge, qu'il n'eſt ni mort, ni reſſuſcité. En ce cas ils n'étaient pas chrétiens. Je vois que les accuſations de cette eſpèce ſe contrediſent toujours.

Ceux qu'on appellait manichéens, ceux qu'on nomma depuis Albigeois, Vaudois, Lollars, & qui reparurent ſi ſouvent ſous tant d'autres noms, étaient des reſtes des premiers chrétiens des Gaules, attachés à pluſieurs anciens uſages que la cour Romaine changea depuis, & à des opinions vagues que cette cour conſtata avec le tems : par exemple, ces premiers chrétiens n'avaient point connu les images. La confeſſion auriculaire ne leur avait pas d'abord été commandée. Il ne faut pas croire que du tems de *Clovis*, & avant lui, on fût

parfaitement inſtruit dans les Alpes du dogme de la tranſſubſtantiation, & de pluſieurs autres. On vit, au huitième ſiècle, *Claude*, archevêque de Turin, adopter la plupart des ſentimens qui ſont aujourd'hui le fondement de la religion proteſtante, & prétendre que ces ſentimens étaient ceux de la primitive égliſe. Il y a preſque toujours un petit troupeau ſéparé du grand; & depuis le commencement de l'onzième ſiècle, ce petit troupeau fut diſperſé ou égorgé, quand il voulut trop paraître.

Le roi *Robert* & ſa femme *Conſtance* ſe tranſportèrent à Orléans, où ſe tenaient quelques aſſemblées de ceux qu'on appellait manichéens. Les évêques firent brûler treize de ces malheureux. Le roi, la reine aſſiſtèrent à ce ſpectacle indigne de leur majeſté. Jamais avant cette exécution on n'avait en France livré au dernier ſupplice aucun de ceux qui dogmatiſent ſur ce qu'ils n'entendent point. Il eſt vrai que *Priſcillien* au quatrième ſiècle avait été condamné à la mort dans Trèves avec ſept de ſes diſciples. Mais la ville de Trèves, qui était alors dans les Gaules, n'eſt plus annexée à la France depuis la décadence de la famille de *Charlemagne*. Ce qu'il faut obſerver, c'eſt que *St. Martin* de Tours ne voulut point communiquer avec les évêques qui avaient demandé le ſang de *Priſcillien*. Il diſait hautement qu'il était horrible de condamner des hommes à la mort parce qu'ils ſe trompent. Il ne ſe trouva point de *St. Martin* du tems du roi *Robert*.

Il s'élevait alors quelques légers nuages ſur l'euchariſtie; mais il ne formaient point encor d'orages. Ce ſujet de querelle qui ne devait être qu'un ſujet d'adoration & de ſilence, avait échappé à l'imagination ardente des chrétiens grecs. Il fut probablement négligé, parce qu'il ne laiſſait nulle priſe à cette métaphyſique, cultivée par les docteurs depuis qu'ils eurent adopté les idées de *Platon*. Ils avaient trouvé de quoi exercer cette

philoſophie dans l'explication de la trinité, dans la conſubſtantiabilité du verbe, dans l'union des deux natures & des deux volontés, enfin dans l'abyme de la prédeſtination. La queſtion, ſi du pain & du vin ſont changés en la ſeconde perſonne de la trinité, & par conſéquent en DIEU ? ſi on mange & on boit cette ſeconde perſonne réellement ou ſeulement par la foi ? cette queſtion, dis-je, était d'un autre genre, qui ne paraiſſait pas ſoumis à la philoſophie de ces tems. Auſſi on ſe contenta de faire la cène le ſoir dans les premiers âges du chriſtianiſme, & de communier à la meſſe ſous les deux eſpèces au tems dont je parle, ſans que les peuples euſſent une idée fixe & déterminée ſur ce myſtère.

Il paraît que dans beaucoup d'égliſes, & ſur-tout en Angleterre, on croyait qu'on ne mangeait & qu'on ne buvait JESUS-CHRIST que ſpirituellement. On trouve dans la bibliothèque Bodléienne une homélie du dixième ſiècle, dans laquelle ſont ces propres mots: « C'eſt véritablement par la conſécration le corps & „ le ſang de JESUS-CHRIST, non corporellement, „ mais ſpirituellement. Le corps dans lequel JESUS-„ CHRIST ſouffrit & le corps euchariſtique ſont entiérement différens. Le premier était compoſé de chair „ & d'os animés par une ame raiſonnable; mais ce que „ nous nommons euchariſtie, n'a ni ſang, ni os, ni „ ame. Nous devons donc l'entendre dans un ſens ſpirituel. „

Jean Scot, ſurnommé *Érigène*, parce qu'il était d'Irlande, avait long-tems auparavant, ſous le règne de *Charles le Chauve*, & même, à ce qu'il dit, par ordre de cet empereur, ſoutenu à-peu-près la même opinion.

Du tems de *Jean Scot*, *Ratram* moine de Corbie & d'autres avaient écrit ſur ce myſtère d'une manière à faire penſer qu'ils ne croyaient pas ce qu'on appella depuis la *préſence réelle*. Car *Ratram* dans ſon écrit adreſſé à l'empereur *Charles le Chauve*, dit en termes exprès:

« C'eſt le corps de JESUS-CHRIST qui eſt vu, reçu, „ & mangé, non par les ſens corporels, mais par les „ yeux de l'eſprit fidèle. „ *Il eſt évident*, ajoute-t-il, *qu'il n'y a aucun changement dans le pain & dans le vin ; ils ne ſont donc que ce qu'ils étaient auparavant.* Il finit par dire, après avoir cité St. Auguſtin, *que le pain appellé corps, & le vin appellé ſang, ſont une figure, parce que c'eſt un myſtère.*

De quelque manière que *Ratram* s'entendît & qu'on l'entendît, on écrivit contre lui : & à-peu-près dans le même tems un autre moine bénédictin nommé *Paſcaſe Ratbert* paſſa pour être le premier qui développa le ſentiment commun en termes exprès, en diſant, *que le pain était le véritable corps qui était ſorti de la Vierge, & le vin avec l'eau, le véritable ſang coulé du côté, réellement, & non pas en figure.* Cette diſpute produiſit celle des ſtercoriſtes ou ſtercoraniſtes, qui oſant examiner phyſiquement un objet de la foi, prétendirent qu'on digérait le pain & le vin ſacrés, & qu'ils ſuivaient le ſort ordinaire des alimens.

Comme ces queſtions ſe traitaient en latin, & que les laïques alors uniquement occupés de la guerre, prenaient peu de part aux diſputes de l'école, elle ne produiſirent heureuſement aucun trouble. Les peuples n'avaient qu'une idée vague & obſcure de la plupart des myſtères : ils ont toujours reçu leurs dogmes comme la monnoie, ſans examiner le poids & le titre.

Enfin *Bérenger*, archidiacre d'Angers, enſeigna vers 1050 par écrit & dans la chaire, que le corps véritable de JESUS-CHRIST n'eſt point & ne peut-être ſous les apparences du pain & du vin.

Il affirmait que ce qui aurait donné une indigeſtion, s'il avait été mangé en trop grande quantité, ne pouvait être qu'un aliment ; que ce qui aurait enivré, ſi on en avait trop bu, était une liqueur réelle, qu'il n'y avait point de blancheur ſans un objet blanc, point de rondeur

rondeur ſans un objet rond ; qu'il eſt phyſiquement impoſſible que le même corps puiſſe être en mille lieux à la fois. Ses propoſitions révoltèrent d'autant plus, que *Bérenger*, ayant une très-grande réputation, avait d'autant plus d'ennemis. Celui qui ſe diſtingua le plus contre lui, fut *Lanfranc*, de race Lombarde, né à Pavie, qui était venu chercher une fortune en France. Il balançait la réputation de *Bérenger*. Voici comme il s'y prenait pour le confondre dans ſon traité *de corpore Domini*.

« On peut dire avec vérité que le corps de notre „ Seigneur dans l'euchariſtie eſt le même qui eſt ſorti de „ la Vierge, & que ce n'eſt pas le même. C'eſt le même „ quant à l'eſſence & aux propriétés de la véritable na- „ ture, & ce n'eſt pas le même quant aux eſpèces du pain „ & du vin ; de ſorte qu'il eſt le même quant à la ſubſ- „ tance, & qu'il n'eſt pas le même quant à la forme. „

Ce ſentiment de *Lanfranc* parut être en général celui de l'égliſe. *Bérenger* n'avait raiſonné qu'en philoſophe. Il s'agiſſait d'un objet de la foi, d'un myſtère que l'égliſe reconnaiſſait comme incompréhenſible. Il était du corps de l'égliſe ; il était payé par elle ; il devait donc avoir la même foi qu'elle, & ſoumettre ſa raiſon comme elle. Il fut condamné au concile de Paris en 1050, condamné encor à Rome en 1079, & obligé de prononcer ſa retractation forcée ; mais cette retractation forcée ne fit que graver plus avant ces ſentimens dans ſon cœur. Il mourut dans ſon opinion, qui ne fit alors ni ſchiſme ni guerre civile. Le temporel ſeul était le grand objet qui occupait l'ambition des hommes. L'autre ſource qui devait faire verſer tant de ſang, n'était pas encor ouverte.

C'eſt après la diſpute & la condamnation de *Bérenger* que l'égliſe inſtitua l'uſage de l'élévation de l'hoſtie, afin que le peuple en l'adorant ne doutât pas de la réalité qu'on avait combattue ; mais le terme de tranſſubſtantiation ne fut pas encor attaché à ce myſtère ; il ne fut adopté qu'en 1215 dans un concile de Latran.

L'opinion de *Scot*, de *Ratram*, de *Bérenger* ne fut pas enſevelie ; elle ſe perpétua chez quelques eccléſiaſtiques ; elle paſſa aux Vaudois, aux Albigeois, aux huſſites, aux proteſtans ; comme nous le verrons.

Vous avez dû obſerver que dans toutes les diſputes qui ont animé les chrétiens les uns contre les autres depuis la naiſſance de l'égliſe, Rome s'eſt toujours décidée pour l'opinion qui ſoumettait le plus l'eſprit humain, & qui anéantiſſait le plus le raiſonnement : je ne parle ici que de l'hiſtorique ; je mets à part l'inſpiration de l'égliſe & ſon infaillibilité, qui ne ſont pas du reſſort de l'hiſtoire. Il eſt certain qu'en faiſant du mariage un ſacrement, on faiſait de la fidélité des époux un devoir plus ſaint, & de l'adultère une faute plus odieuſe : que la croyance d'un Dieu réellement préſent dans l'euchariſtie, paſſant dans la bouche & dans l'eſtomac d'un communiant, le rempliſſait d'une terreur religieuſe. Quel reſpect ne devait-on pas avoir pour ceux qui changeaient d'un mot le pain en Dieu, & ſur-tout pour le chef d'une religion qui opérait un tel prodige ? Quand la ſimple raiſon humaine combattit ces myſtères, elle affaiblit l'objet de ſa vénération, & la multiplicité des prêtres en rendant le prodige trop commun, le rendit moins reſpectable aux peuples.

Il ne faut pas omettre l'uſage qui commença à s'introduire dans l'onzième ſiècle, de racheter par les aumônes & par les prières des vivans les peines des morts, de délivrer leurs ames du purgatoire, & l'établiſſement d'une fête ſolemnelle conſacrée à cette piété.

L'opinion d'un purgatoire, ainſi que d'un enfer, eſt de la plus haute antiquité, mais elle n'eſt nulle part ſi clairement exprimée que dans le ſixième livre de l'Enéide de *Virgile*, dans lequel on retrouve la plupart des myſtères de la religion des gentils.

Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum
Supplicia expendunt, &c.

Cette idée fut peu-à-peu ſanctifiée dans le chriſtianiſme, & on la porta juſqu'à croire que l'on pouvait par des prières modérer les arrêts de la providence, & obtenir de DIEU la grace d'un mort condamné dans l'autre vie à des peines paſſagères.

Le cardinal *Pierre Damien* celui-là même qui conte que la femme du roi *Robert* accoucha d'un oie, rapporte qu'un pélerin revenant de Jéruſalem, fut jeté par la tempête dans une iſle, où il trouva un bon hermite, lequel lui apprit que cette iſle était habitée par les diables; que ſon voiſinage était tout couvert de flammes, dans leſquelles les diables plongeaient les ames des trépaſſés; que ces mêmes diables ne ceſſaient de crier & de heurler contre *St. Odilon*, abbé de Cluni, leur ennemi mortel. Les prières de cet *Odilon*, diſaient-ils; & celles de ſes moines, nous, enlevent toujours quelque ame.

Ce rapport ayant été fait à *Odilon*, il inſtitua dans ſon couvent de Cluni, la fête des morts. Il n'y avait dans cette fête qu'un grand fonds d'humanité, & de piété; & ces ſentimens pouvaient ſervir d'excuſe à la fable du pélerin. L'égliſe adopta bientôt cette ſolemnité, & en fit une fête d'obligation. On attacha de grandes indulgences aux prières pour les morts; ſi on s'en était tenu là, ce n'eût été qu'une devotion; mais bientôt elle dégénéra en abus: on vendit cher les indulgences; les moines mandians, ſur-tout, ſe firent payer pour tirer les ames du purgatoire; ils ne parlèrent que d'apparitions de trépaſſés, d'ames plaintives qui venaient demander du ſecours, de morts ſubites & de châtimens éternels de ceux qui en avaient refuſé; le brigandage ſuccéda à la piété crédule, & ce fut une des raiſons qui dans la ſuite des tems fit perdre à l'égliſe romaine la moitié de l'Europe.

On croit bien que l'ignorance de ces ſiècles affermiſſait les ſuperſtitions populaires. J'en rapporterai quel-

ques exemples qui ont long-tems exercé la crédulité humaine. On prétend que l'empereur *Othon III.* fit périr sa femme *Marie d'Arragon*, pour cause d'adultère. Il est très-possible qu'un prince cruel & dévot, tel qu'on peint *Othon III.* envoie au supplice sa femme moins débauchée que lui. Mais vingt auteurs ont écrit, & *Maimbourg* a répété après eux, & d'autres ont répété après *Maimbourg*, que l'impératrice ayant fait des avances à un jeune comte Italien, qui les refusa par vertu, elle accusa ce comte auprès de l'empereur de l'avoir voulu séduire, & que le comte fut puni de mort. La veuve du comte, dit-on, vint, la tête de son mari à la main, demander justice & prouver son innocence. Cette veuve demande d'être admise à l'épreuve du fer ardent. Elle tint, tant qu'on voulut, une barre de fer toute rouge dans ses mains sans se brûler; & ce prodige servant de preuve juridique, l'impératrice fut condamnée à être brûlée vive.

Maimbourg aurait dû faire réflexion que cette fable est rapportée par des auteurs qui ont écrit très-long-tems après le règne d'*Othon III.* qu'on ne dit pas seulement les noms de ce comte Italien & de cette veuve qui maniait si impunément des barres de fer rouge: il est même très-douteux qu'il y ait jamais eu une *Marie d'Arragon*, femme d'*Othon III.* Enfin, quand même des auteurs contemporains auraient authentiquement rendu compte d'un tel événement, ils ne mériteraient pas plus de croyance que les sorciers qui déposent en justice qu'ils ont assisté au sabbat.

L'aventure de la barre de fer doit faire révoquer en doute le supplice de la prétendue impératrice *Marie d'Arragon* rapporté dans tant de dictionnaires & d'histoires, où dans chaque page le mensonge est joint à la vérité.

Le second événement est du même genre. On pré-

tend que *Henri II.* fucceffeur d'*Othon III.* éprouva la fidélité de fa femme *Cunegunda*, en la faifant marcher pieds nuds fur neuf focs de charrue rougis au feu. Cette hiftoire rapportée dans tant de martyrologes, mérite la même réponfe que celle de la femme d'*Othon*.

Didier abbé du mont Caffin, & plufieurs autres écrivains, rapportent un fait à-peu-près femblable. En 1063 des moines de Florence, mécontens de leur évêque, allèrent crier à la ville & à la campagne : « Notre évê» que eft un fimoniaque & un fcélérat : » & ils eurent, dit-on, la hardieffe de promettre qu'ils prouveraient cette accufation par l'épreuve du feu. On prit donc jour pour cette cérémonie, & ce fut le mercredi de la première femaine du carême. Deux bûchers furent dreffés, chacun de dix pieds de long fur cinq de large, féparés par un fentier d'un pied & demi de largeur, rempli de bois fec. Les deux bûchers ayant été allumés, & cet efpace réduit en charbons, le moine, *Pierre Aldobrandin*, paffe à travers fur ce fentier à pas graves & mefurés, & revient même prendre au milieu des flammes fon manipule qu'il avait laiffé tomber. Voilà ce que plufieurs hiftoriens difent, qu'on ne peut nier qu'en renverfant tous les fondemens de l'hiftoire; mais il eft sûr qu'on ne peut le croire fans renverfer tous les fondemens de la raifon.

Il fe peut faire fans doute qu'un homme paffe très-rapidement entre deux bûchers, & même fur des charbons, fans être tout-à-fait brûlé; mais y paffer & y repaffer d'un pas grave pour reprendre fon manipule, c'eft une de ces aventures de la *Légende dorée*, dont il n'eft plus permis de parler à des hommes raifonnables.

La dernière épreuve que je rapporterai, eft celle dont on fe fervit pour décider en Efpagne, après la prife de Tolède, fi on devait réciter l'office romain, ou celui qu'on appellait mofarabique? On convint d'abord unanimement de terminer la querelle par le duel. Deux

champions armés de toutes pièces, combattirent dans toutes les règles de la chevalerie. *Don Ruis de Martanza*, chevalier du missel mosarabique, fit perdre les arçons à son adversaire, & le renversa mourant. Mais la reine qui avait beaucoup d'inclination pour le missel romain, voulut qu'on tentât l'épreuve du feu. Toutes les loix de la chevalerie s'y opposaient. Cependant on jeta aux feux les deux missels, qui probablement furent brûlés; & le roi, pour ne mécontenter personne, convint que quelques églises prieraient DIEU selon le rituel romain, & que d'autres garderaient le mosarabique.

Tout ce que la religion a de plus auguste, était défiguré dans presque tout l'Occident par les coutumes les plus ridicules. La fête des fous, celle des ânes étaient établies dans la plupart des églises. On créait aux jours solemnels un évêque des fous; on faisait entrer dans la nef un âne en chappe & en bonnet quarré. L'âne était revéré en mémoire de celui qui porta JESUS-CHRIST.

Les danses dans l'église, les festins sur l'autel, les dissolutions, les farces obscènes étaient les cérémonies de ces fêtes, dont l'usage extravagant dura environ sept siècles dans plusieurs diocèses. A n'envisager que les coutumes que je viens de rapporter, on croirait voir le portrait des Nègres, & des Hottentots; & il faut avouer qu'en plus d'une chose nous n'avons pas été supérieurs à eux.

Rome a souvent condamné ces coutumes barbares, aussi-bien que le duel & les épreuves. Il y eut toujours dans les rites de l'église romaine, malgré tous les troubles & tous les scandales, plus de décence, plus de gravité qu'ailleurs, & on sentait qu'en tout cette église, quand elle était libre & bien gouvernée, était faite pour donner des leçons aux autres.



CHAPITRE QUATRIEME.

De l'Empire, de l'Italie, de l'empereur HENRI IV. *& de* GRÉGOIRE VII. *De Rome & de l'Empire dans l'onzième ſiècle. De la donation de la comteſſe* MATHILDE *De la fin malheureuſe de l'empereur* HENRI IV. *& du pape* GRÉGOIRE VII.

IL eſt tems de revenir aux ruines de Rome & à cette ombre du trône des *Céſars* qui reparaiſſait en Allemagne.

On ne ſavait encor qui dominerait dans Rome, & quel ſerait le ſort de l'Italie. Les empereurs Allemans ſe croyaient de droit maîtres de tout l'Occident ; mais à peine étaient-ils ſouverains en Allemagne, où le grand gouvernement féodal des ſeigneurs & des évêques commençait à jeter de profondes racines. Les princes Normans, conquérans de la Pouille & de la Calabre, formaient une nouvelle puiſſance. L'exemple des Vénitiens inſpirait aux grandes villes d'Italie l'amour de la liberté. Les papes n'étaient pas encor ſouverains & voulaient l'être.

Le droit des empereurs de nommer les papes commençait à s'affermir ; mais on ſent bien que tout devait changer à la première circonſtance favorable. Elle arriva bientôt, à la minorité de l'empereur *Henri IV.* reconnu du vivant de *Henri III.* ſon père, pour ſon ſucceſſeur.

Dès le tems même de *Henri III.* la puiſſance impériale diminuait en Italie. Sa ſœur, comteſſe ou ducheſſe de Toſcane, mère de cette véritable bienfaitrice des papes, la comteſſe *Mathilde d'Eſte*, contribua plus que perſonne à ſoulever l'Italie contre ſon frère. Elle poſſédait avec le marquiſat de Mantoue la Toſcane & une

partie de la Lombardie. Ayant eu l'imprudence de venir à la cour d'Allemagne, on l'arrêta long-tems prisonnière. Sa fille la comtesse *Mathilde* hérita de son ambition & de sa haine pour la maison impériale.

Pendant la minorité de *Henri IV.* les brigues, l'argent & les guerres civiles firent plusieurs papes. Enfin, on élut en 1054. *Alexandre II.* sans consulter la cour impériale. En vain cette cour nomma un autre pape : son parti n'était pas le plus fort en Italie. *Alexandre II.* l'emporta, & chassa de Rome son compétiteur.

Henri IV. devenu majeur, se vit empereur d'Italie & d'Allemagne presque sans pouvoir. Une partie des princes séculiers & ecclésiastiques de sa patrie se liguèrent contre lui : & l'on sait qu'il ne pouvait être maître de l'Italie qu'à la tête d'une armée, qui lui manquait. Son pouvoir était peu de chose, son courage était au dessus de sa fortune.

Quelques auteurs rapportent qu'étant accusé dans la diète de Vurtzbourg d'avoir voulu faire assassiner les ducs de Souabe & de Carinthie, il offrit de se battre en duel contre l'accusateur, qui était un simple gentilhomme. Le jour fut déterminé pour le combat : & l'accusateur, en ne paroissant pas, justifia l'empereur.

Dès que l'autorité d'un prince est contestée, ses mœurs sont toujours attaquées. On lui reprochait publiquement d'avoir des maîtresses, tandis que les moindres clercs en avaient impunément. Il voulait se séparer de sa femme, fille d'un marquis de Ferrare, avec laquelle il disait n'avoir jamais pu consommer son mariage. Quelques emportemens de sa jeunesse aigrissaient encor les esprits, & sa conduite affaiblissait son pouvoir.

Il y avoit alors à Rome un moine de Cluni, devenu cardinal, homme inquiet, ardent, entreprenant, qui savait mêler quelquefois l'artifice à l'ardeur de son zèle pour les prétentions de l'église. *Hildebrand* était le nom de cet homme audacieux, qui fut depuis ce célèbre

Grégoire VII. né à Soane en Toſcane, de parens inconnus, élevé à Rome, reçu moine de Cluni ſous l'abbé *Odilon*, député depuis à Rome pour les intérêts de ſon ordre, employé après par les papes dans toutes ces affaires qui demandent de la ſoupleſſe & de la fermeté, & déjà célèbre en Italie par un zèle intrépide. La voix publique le déſignait pour le ſucceſſeur d'*Alexandre II.* dont il gouvernait le pontificat. Tous les portraits ou flatteurs ou odieux que tant d'écrivains ont faits de lui, ſe trouvent dans le tableau d'un peintre Napolitain, qui peignit *Grégoire* tenant une houlette dans une main & un fouet dans l'autre, foulant des ſceptres à ſes pieds, & ayant à côté de lui les filets & les poiſſons de *St. Pierre.*

Grégoire engagea le pape *Alexandre* à faire un coup d'éclat inoui, à ſommer le jeune *Henri* de venir comparaître à Rome devant le tribunal du St. Siége. C'eſt le premier exemple d'une telle entrepriſe. Et dans quel tems la haſarde-t-on ? Lorſque Rome était toute accoutumée par *Henri III.* père de *Henri IV.* à recevoir ſes évêques ſur un ſimple ordre de l'empereur. C'était préciſément cette ſervitude dont *Grégoire* voulait ſecouer le joug. Et pour empêcher les empereurs de donner des loix dans Rome, il voulait que le pape en donnât aux empereurs. Cette hardieſſe n'eut point de ſuite. Il ſemble qu'*Alexandre II.* était un enfant perdu, qu'*Hildebrand* détachait contre l'empire avant d'engager la bataille. La mort d'*Alexandre* ſuivit bientôt ce premier acte d'hoſtilité.

Hildebrand eut le crédit de ſe faire élire & introniſer par le peuple Romain ſans attendre la permiſſion de l'empereur. Bientôt il obtint cette permiſſion, en promettant d'être fidèle. *Henri IV.* reçut ſes excuſes. Son chancelier d'Italie alla confirmer à Rome l'élection du pape ; & *Henri*, que tous ſes courtiſans avertiſſaient de craindre *Grégoire VII.* dit hautement que ce pape ne pouvait être ingrat à ſon bienfaiteur ; mais à peine *Grégoire*

eſt-il aſſuré du pontificat, qu'il déclare excommuniés tous ceux qui recevront des bénéfices des mains laïques, & tout laïque qui les conférera. Il avait conçu le deſſein d'ôter à tous les collateurs ſéculiers le droit d'inveſtir les eccléſiaſtiques. C'était mettre l'égliſe aux priſes avec tous les rois. Son humeur violente éclate en même tems contre *Philippe I.* roi de France. Il s'agiſſait de quelques marchands Italiens que les Français avaient rançonnés. Le pape écrit une lettre circulaire aux évêques de France : « Votre roi, leur dit-il, eſt moins » roi que tyran ; il paſſe ſa vie dans l'infamie & dans » le crime ; » & après ces paroles indiſcretes, ſuit la menace ordinaire de l'excommunication.

Bientôt après, tandis que l'empereur *Henri* eſt occupé dans une guerre civile contre les Saxons, le pape lui envoie deux légats pour lui ordonner de venir répondre aux accuſations intentées contre lui d'avoir donné l'inveſtiture des bénéfices, & pour l'excommunier en cas de refus. Les deux porteurs d'un ordre ſi étrange trouvent l'empereur vainqueur des Saxons, comblé de gloire & plus puiſſant qu'on ne l'eſpérait. On peut ſe figurer avec quelle hauteur un empereur de vingt-cinq ans, victorieux & jaloux de ſon rang, reçut une telle ambaſſade. Il n'en fit pas le châtiment exemplaire, que l'opinion de ces tems-là ne permettait pas, & n'oppoſa en apparence que du mépris à l'audace : il abandonna ces légats indiſcrets aux inſultes des valets de ſa cour.

Preſqu'au même tems le pape excommunia encor ces Normans, princes de la Pouille & de la Calabre, (comme nous l'avons dit précédemment.) Tant d'excommunications à la fois paraîtraient aujourd'hui le comble de l'imprudence : mais qu'on faſſe réflexion que *Grégoire VII.* en menaçant le roi de France, adreſſait ſa bulle au duc d'Aquitaine vaſſal du roi, auſſi puiſſant que le roi même ; que, quand il éclatait contre l'empereur, il avait pour lui une partie de l'Italie, la comteſſe

Mathilde, Rome, & la moitié de l'Allemagne ; qu'à l'égard des Normans, ils étaient dans ce tems-là ses ennemis déclarés : alors *Grégoire VII.* paraîtra plus violent & plus audacieux qu'insensé. Il sentait qu'en élevant sa dignité au dessus de l'empereur & de tous les rois, il serait secondé des autres églises, flattées d'être les membres d'un chef qui humiliait la puissance séculière. Son dessein était formé non-seulement de secouer le joug des empereurs, mais de mettre Rome, empereurs & rois sous le joug de la papauté. Il pouvait lui en coûter la vie; il devait même s'y attendre, & le péril donne de la gloire.

Henri IV. trop occupé en Allemagne, ne pouvait passer en Italie. Il parut se venger d'abord moins comme un empereur Allemand que comme un seigneur Italien. Au lieu d'employer un général & une armée, il se servit, dit-on, d'un bandit nommé *Cencius*, très-considéré par ses brigandages, qui saisit le pape dans Sainte-Marie-Majeure dans le tems qu'il officiait ; des satellites déterminés frappèrent le pontife & l'ensanglantèrent. On le mena prisonnier dans une tour dont *Cencius* s'était rendu maître.

Henri IV. agit un peu plus en prince, en convoquant à Vorms un concile d'évêques, d'abbés & de docteurs, dans lequel il fit déposer le pape. Toutes les voix, à deux près, concoururent à sa déposition. Mais il manquait à ce concile, des troupes pour l'aller faire respecter à Rome. *Henri* ne fit que commettre son autorité, en écrivant au pape qu'il le déposait, & au peuple Romain qu'il lui défendait de reconnaître *Grégoire*.

Dès que le pape eut reçu ces lettres inutiles, il parla ainsi dans un concile a Rome : « De la part de Dieu » tout-puissant, & par notre autorité, je défens à » *Henri*, fils de notre empereur *Henri*, de gouverner » le royaume Teutonique & l'Italie : j'absous tous les » chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront : &

» je défens que qui que ce ſoit le ſerve jamais comme » roi. » On ſait que c'eſt-là le premier exemple d'un pape qui prétend ôter la couronne à un ſouverain. Nous avons vu auparavant des évêques dépoſer *Louis le Débonnaire* ; mais il y avait au moins un voile à cet attentat. Ils condamnaient *Louis*, en apparence ſeulement, à la pénitence publique ; & perſonne n'avait jamais oſé parler depuis la fondation de l'égliſe comme *Grégoire VII.* Les lettres circulaires du pape reſpirèrent le même eſprit que ſa ſentence. Il y redit pluſieurs fois que les évêques ſont au deſſus des rois & faits pour les juger : expreſſions non moins adroites que hardies, qui devaient ranger ſous ſon étendard tous les prélats du monde.

Il y a grande apparence que quand *Grégoire VII.* dépoſa ainſi ſon ſouverain par de ſimples paroles, il ſavait bien qu'il ſerait ſecondé par les guerres civiles d'Allemagne, qui recommencèrent avec plus de fureur. Un évêque d'Utrecht avait ſervi à faire condamner *Grégoire*. On prétendit que cet évêque mourant d'une mort ſoudaine & douloureuſe, s'était repenti de la dépoſition du pape comme d'un ſacrilége. Les remords vrais ou faux de l'évêque en donnèrent au peuple. Ce n'était plus le tems où l'Allemagne était unie ſous les *Othons*. *Henri IV.* ſe vit entouré près de Spire par l'armée des confédérés, qui ſe prévalaient de la bulle du pape. Le gouvernement féodal devait alors amener de pareilles révolutions. Chaque prince Allemand était jaloux de la puiſſance impériale, comme le haut baronage en France était jaloux de celle de ſon roi. Le feu des guerres civiles couvait toujours, & une bulle lancée à propos pouvait l'allumer.

Les princes confédérés ne donnèrent la liberté à *Henri IV.* qu'à condition qu'il vivrait en particulier & en excommunié dans Spire, ſans faire aucune fonction ni de chrétien, ni de roi, en attendant que le pape vînt préſider dans Ausbourg à une aſſemblée de princes & d'évêques, qui devait le juger.

Il paraît que des princes qui avaient le droit d'élire l'empereur, avaient aussi celui de le déposer; mais vouloir faire présider le pape à ce jugement, c'était le reconnaître pour juge naturel de l'empereur & de l'empire. Ce fut le triomphe de *Grégoire VII.* & de la papauté. *Henri IV.* réduit à ces extrémités, augmenta encor beaucoup le triomphe.

Il voulut prévenir ce jugement fatal d'Augsbourg: & par une résolution inouie, passant les Alpes du Tyrol avec peu de domestiques, il alla demander au pape son absolution. *Grégoire VII.* était alors avec la comtesse *Mathilde* dans la ville de Canosse, l'ancien Canusium, sur l'Apennin près de Reggio, forteresse qui passait alors pour imprenable. Cet empereur, déjà célèbre par des batailles gagnées, se présente à la porte de la forteresse, sans gardes, sans suite. On l'arrête dans la seconde enceinte. On le dépouille de ses habits. On le revêt d'un cilice. Il reste pieds nuds dans la cour: c'était au mois de Janvier 1077. On le fit jeûner trois jours, sans l'admettre à baiser les pieds du pape, qui pendant ce tems était enfermé avec la comtesse *Mathilde*, dont il était depuis long-tems le directeur. Il n'est pas surprenant que les ennemis de ce pape lui aient reproché sa conduite avec *Mathilde*. Il est vrai qu'il avait soixante-deux ans; mais il était directeur, *Mathilde* était femme, jeune & faible. Le langage de la dévotion, qu'on trouve dans les lettres du pape à la princesse, comparé avec les emportemens de son ambition, pouvait faire soupçonner que la religion servait de masque à toutes ses passions. Mais aucun fait, aucun indice n'a jamais fait tourner ces soupçons en vraisemblance. Les hypocrites voluptueux n'ont ni un enthousiasme si permanent, ni un zèle si intrépide. *Grégoire* était austère, & c'était par-là qu'il était dangereux.

Enfin l'empereur eut la permission de se prosterner aux pieds du Pontife, qui voulut bien l'absoudre, en le

faisant jurer qu'il attendrait le jugement juridique du pape à Augsbourg, & qu'il lui serait en tout parfaitement soumis. Quelques évêques & quelques seigneurs Allemans du parti de *Henri*, firent la même soumission. *Grégoire VII.* se croyant alors, non sans vraisemblance, le maître des couronnes de la terre écrivit dans plusieurs lettres que son devoir était d'abaisser les rois.

La Lombardie, qui tenait encor pour l'empereur, fut si indignée de l'avilissement où il s'était réduit, qu'elle fut prête de l'abandonner. On y haïssa *Grégoire VII.* beaucoup plus qu'en Allemagne. Heureusement pour l'empereur, cette haine des violences du pape l'emporta sur l'indignation qu'inspirait la bassesse du prince. Il en profita : & par un changement de fortune nouveau pour des empereurs Teutoniques, il se trouva enfin très-fort en Italie, quand l'Allemagne l'abandonnait. Toute la Lombardie fut en armes contre le pape, tandis que *Grégoire VII.* soulevait l'Allemagne contre l'empereur.

D'un côté, ce pape agissait sous main pour faire élire un autre *César* en Allemagne, & *Henri* n'omettait rien pour faire élire un autre pape par les Italiens. Les Allemans élurent donc pour empereur *Rodolphe*, duc de Souabe : & d'abord *Grégoire VII.* écrivit qu'il jugerait entre *Henri* & *Rodolphe*, & qu'il donnerait la couronne à celui qui lui serait le plus soumis. *Henri* s'étant plus fié à ses troupes qu'au St. Père, mais ayant eu quelques mauvais succès, le pape plus fier, excommunia encor *Henri* en 1080. « Je lui ôte la couronne, dit-il, & je » donne le royaume Teutonique à *Rodolphe :* » & pour faire croire qu'il donnait en effet les empires, il fit présent à ce *Rodolphe* d'une couronne d'or, où ce vers était gravé.

Petra dedit Petro, Petrùs diadema Rodolpho.

La pierre a donné à Pierre la couronne, & Pierre la donne à Rodolphe.

Ce vers raſſemble à la fois un jeu de mots puéril & une fierté qui étaient également la ſuite de l'eſprit du tems.

Cependant, en Allemagne le parti de *Henri* ſe fortifiait. Ce même prince, qui couvert d'un cilice & pieds nuds, avait attendu trois jours la miſéricorde de celui qu'il croyait ſon ſujet, prit deux réſolutions plus hardies, de dépoſer le pape & de combattre ſom compétiteur. Il raſſemble à Brixen dans le Tyrol une vingtaine d'Evêques, qui chargés de la procuration des prélats de Lombardie, excommunient & dépoſent *Grégoire VII. comme fauteur des tyrans, ſimoniaque, ſacrilége & magicien.* On élit pour pape dans cette aſſemblée *Guibert*, archevêque de Ravenne. Tandis que ce nouveau pape court en Lombardie exciter les peuples contre *Grégoire*, *Henri IV.* à la tête d'une armée, va combattre ſon rival *Rodolphe.* Eſt-ce excès d'enthouſiaſme, eſt-ce ce qu'on appelle fraude pieuſe, qui portait alors *Grégoire VII.* à prophétiſer que *Henri* ſerait vaincu & tué dans cette guerre? *Que je ne ſois point pape*, dit-il dans ſa lettre aux évêques Allemans de ſon parti, *ſi cela n'arrive avant la St. Pierre.* La ſaine raiſon nous apprend que quiconque prédit l'avenir, eſt un fourbe ou un inſenſé. Mais conſidérons quelles erreurs régnaient dans les eſprits des hommes. L'aſtrologie judiciaire fut toujours la ſuperſtition des ſavans. On reproche à *Grégoire* d'avoir cru aux aſtrologues. L'acte de ſa dépoſition à Brixen porte, qu'il ſe mêlait de deviner, d'expliquer les ſonges; & c'eſt ſur ce fondement qu'on l'accuſait de magie. On l'a traité d'impoſteur au ſujet de cette fauſſe & étrange prophétie. Il ſe peut faire qu'il ne fut que crédule.

Sa prédiction retomba ſur *Rodolphe* ſa créature. Il fut vaincu. *Godefroi de Bouillon*, neveu de la comteſſe *Mathilde*, le même qui depuis conquit Jéruſalem, tua dans la mêlée cet empereur que le pape ſe vantait d'avoir nommé. Qui croirait qu'alors le pape, au lieu de rechercher *Henri*, écrivit à tous les évêques Teutoniques, qu'il

falait élire un autre ſouverain, à condition qu'il rendrait hommage au pape comme ſon vaſſal? De telles lettres prouvent que la faction contre *Henri* en Allemagne était encor très-puiſſante.

C'était dans ce tems même que ce pape ordonnait à ſes légats en France, d'exiger en tribut un denier d'argent par an pour chaque maiſon, ainſi qu'en Angleterre.

Il traitait l'Eſpagne plus deſpotiquement; il prétendait en être le ſeigneur ſuzerain & domanial; & il dit dans ſa ſeizième épître, qu'il vaut mieux qu'elle appartienne aux Sarrazins, que de ne pas rendre hommage au St. Siège.

Il écrivit au roi de Hongrie *Salomon*, roi d'un pays à peine chrétien: « Vous pouvez apprendre des anciens » de votre pays que le royaume de Hongrie appartient à » l'égliſe romaine. »

Quelques téméraires que paraiſſent les entrepriſes, elles ſont toujours la ſuite des opinions dominantes. Il faut certainement que l'ignorance eût mis alors dans beaucoup de têtes, que l'égliſe était la maîtreſſe des royaumes, puiſque le pape écrivait toujours de ce ſtyle.

Son inflexibilité avec *Henri* n'était pas non plus ſans fondement. Il avait tellement prévalu ſur l'eſprit de la comteſſe *Mathilde*, qu'elle avait fait une donation authentique de ſes états au St. Siége, s'en réſervant ſeulement l'uſufruit ſa vie durant. On ne ſait s'il y eut un acte, un contrat de cette conceſſion. La coutume était de mettre ſur l'autel une motte de terre quand on donnait ſes biens à l'égliſe: des témoins tenaient lieu de contrat. On prétend que *Mathilde* donna deux fois tous ſes biens au St. Siege.

La vérité de cette donation, confirmée depuis par ſon teſtament, ne fut point révoquée en doute par *Henri IV*. C'eſt le titre le plus authentique que les papes aient réclamé. Mais ce titre même fut un nouveau ſujet de querelles. La comteſſe *Mathilde* poſſédait la Toſcane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaiſance, Ferrare, Modène, une partie de

de l'Ombrie & du duché de Spolette, Véronne, presque tout ce qui est appellé aujourd'hui le patrimoine *de Saint Pierre* de Viterbe jusqu'a Orviette, avec une partie de lamarche d'Ancone.

Henri III. avait donné cette marche d'Ancone aux papes; mais cette concession n'avait pas empêché la mère de la comtesse *Mathilde* de se mettre en possession des villes qu'elle avait cru lui appartenir. Il semble que *Mathilde* voulut réparer après sa mort le tort qu'elle faisait au St. Siége pendant sa vie. Mais elle ne pouvait donner les fiefs qui étaient inaliénables; & les empereurs prétendirent que tout son patrimoine était fief de l'empire. C'était donner des terres à conquérir, & laisser des guerres après elle. *Henri IV.* comme héritier & comme seigneur suzerain, ne vit dans une telle donation que la violation des droits de l'empire. Cependant à la longue il a fallu céder au St. Siége une partie de ces états.

Henri IV. poursuivant sa vengeance, vint enfin assiéger le pape dans Rome. Il prend cette partie de la ville en-deçà du Tibre, qu'on appelle la Léonine. Il négocie avec les citoyens, tandis qu'il menace le pape: il gagne les principaux de Rome par argent. Le peuple se jette aux genoux de *Grégoire*, pour le prier de détourner les malheurs d'un siége & de fléchir sous l'empereur. Le pontife inébranlable répond qu'il faut que l'empereur renouvelle sa pénitence, s'il veut obtenir son pardon.

Cependant le siége traînait en longueur. *Henri IV.* tantôt présent au siége, tantôt forcé de courir éteindre des révoltes en Allemagne, prit enfin la ville d'assaut. Il est singulier que les empereurs d'Allemagne aient pris tant de fois Rome, & n'y aient jamais régné. Restait *Grégoire VII.* à prendre. Réfugié dans le château Saint. Ange, il y bravait & excommuniait son vainqueur.

Rome était bien punie de l'intrépidité de son pape. *Robert Guiscard*, duc de la Pouille, l'un de ces fameux Normans dont j'ai parlé, prit le tems de l'absence de

l'empereur, pour venir délivrer le pontife ; mais en même tems il pilla Rome, également ravagée, & par les impériaux qui assiégeaient le Pontife, & par les Napolitains qui le délivraient. *Grégoire VII.* mourut quelques tems après à Salerne, le 24 de Mai 1085, laissant une mémoire chère & respectable au clergé romain, qui partagea sa fierté, odieuse aux empereurs, & à tout bon citoyen qui considère les effets de son ambition inflexible. L'église dont il fut le vengeur & la victime, l'a mis au nombre des saints, comme les peuples de l'antiquité déifiaient leurs défenseurs.

La comtesse *Mathilde*, privée du pape *Grégoire*, se remaria bientôt après avec le jeune prince *Guelfe* fils de *Guelfe*, duc de Bavière. On vit alors de quelle imprudence était sa donation. Elle avait quarante-deux ans, & elle pouvait encor avoir des enfans qui eussent hérité d'une guerre civile.

La mort de *Grégoire VII.* n'éteignit point l'incendie qu'il avait allumé. Ses successeurs se gardèrent bien de faire approuver leurs élections par l'empereur. L'église était loin de rendre hommage : elle en exigeait ; & l'empereur excommunié n'était pas d'ailleurs compté au rang des hommes. Un moine, abbé du mont Cassin, élu pape après le moine *Hildebrand*, & pensant en tout comme lui, mais qui ne fit que passer, *Urbain II.* né en France dans l'obscurité, qui siégea onze ans, furent de nouveaux ennemis de l'empereur.

Il me paraît sensible que le vrai fonds de la querelle était que les papes & les Romains ne voulaient point d'empereurs à Rome ; & le prétexte qu'on voulait rendre sacré, était que les papes, dépositaires des droits de l'église, ne pouvaient souffrir que des princes profanes investissent les évêques par la crosse & l'anneau. Il était bien clair que les évêques, sujets des princes & enrichis par eux, devaient un hommage des terres qu'ils tenaient de leurs bienfaits. Les empereurs & les rois ne préten-

daient pas donner le St. Efprit ; mais ils voulaient l'hommage du temporel qu'ils avaient donné. La forme d'une croffe & d'un anneau étaient des acceffoires à la queftion principale. Mais il arriva ce qui arrive prefque toujours dans les difputes ; on négligea le fonds, & on fe battit pour une cérémonie indifférente.

Henri IV. toujours excommunié & toujours perfécuté fur ce prétexte par tous les papes de fon tems, éprouva les malheurs que peuvent caufer les guerres de religion & les guerres civiles. *Urbain II.* fufcita contre lui fon propre fils *Conrad ;* & après la mort de ce fils dénaturé, fon frère qui fut depuis l'empereur *Henri V.* fit la guerre à fon père. Ce fut pour la feconde fois depuis *Charlemagne*, que les papes contribuèrent à mettre les armes aux mains des enfans contre leurs pères.

Henri IV. trompé par *Henri* fon fils, comme *Louis le Débonnaire* l'avait été par les fiens, fut enfermé dans Mayence. Deux légats l'y dépofent : deux députés de la diète envoyés par fon fils, lui arrachent les ornemens impériaux.

Bientôt après, échappé de fa prifon, pauvre, errant & fans fecours, il mourut à Liége plus miférable encor que *Grégoire VII.* & plus obfcurément, après avoir fi long-tems tenu les yeux de l'Europe ouverts fur fes victoires, fur fes grandeurs, fur fes infortunes, fur fes vices & fes vertus. Il s'écriait en mourant, DIEU *des vengeances, vous vengerez ce parricide.* De tout tems les hommes ont imaginé que DIEU exauçait les malédictions des mourans & fur-tout des pères. Erreur utile & refpectable, fi elle arrêtait le crime. Une autre erreur plus généralement répandue parmi nous, faifait croire que les excommuniés étaient damnés. Le fils de *Henri IV.* mit le comble à fon impiété, en affectant la piété atroce de déterrer le corps de fon père inhumé dans la cathédrale de Liège, & de le faire porter dans une cave à Spire. Ce fut ainfi qu'il confomma fon hypocrifie dénaturée.

Arrêtez-vous un moment près du cadavre exhumé de ce célèbre empereur *Henri IV.* plus malheureux que notre *Henri IV.* roi de France. Cherchez d'où viennent tant d'humiliations & d'infortunes d'un côté, & tant d'audace de l'autre, tant de choſes horribles réputées ſacrées, tant de princes immolés à la religion. Vous en verrez l'unique origine dans la populace; c'eſt elle qui donne le mouvement à la ſuperſtition. C'eſt pour les forgerons & les bûcherons de l'Allemagne que l'empereur avait paru pieds nuds devant l'évêque de Rome. C'eſt le commun du peuple, eſclave de la ſuperſtition, qui veut que ſes maîtres en ſoient les eſclaves. Dès que vous avez ſouffert que vos ſujets ſoient aveuglés par le fanatiſme, ils vous forcent à paraître fanatique comme eux; & ſi vous ſecouez le joug qu'ils portent & qu'ils aiment, ils ſe ſoulèvent. Vous avez cru que plus les chaînes de la religion, qui doivent êtres douces, ſeraient peſantes & dures, plus vos peuples ſeraient ſoumis. Vous vous êtes trompé; ils ſe ſervent de ces chaînes pour vous gêner ſur le trône, ou pour vous en faire deſcendre.



CHAPITRE CINQUIEME.

De l'empereur HENRI *V. & de Rome, juſqu'à* FRÉDERIC *I.*

CE même *Henri V.* qui avait détrôné & exhumé ſon père, une bulle du pape à la main, ſoutint les mêmes droits de *Henri IV.* contre l'égliſe, dès qu'il fut maître.

Déjà les papes ſavaient ſe faire un appui des rois de France contre les empereurs. Les prétentions de la papauté attaquaient, il eſt vrai, tous les ſouverains; mais on ménageait par des négociations ceux qu'on in-

ſultait par des bulles. Les rois de France ne prétendaient rien à Rome. Ils étaient voiſins & jaloux des empereurs qui voulaient dominer ſur les rois. Ils étaient donc les alliés naturels des papes. Auſſi *Paſchal II.* vint en France, & implora le ſecours du roi *Philippe I.* Ses ſucceſſeurs en usèrent ſouvent de même. Les domaines que poſſédait le St. Siége, le droit qu'il réclamait en vertu des prétendues donations de *Pepin* & de *Charlemagne*, la donation réelle de la comteſſe *Mathilde*, ne faiſaient point encor du pape un ſouverain puiſſant. Toutes ces terres étaient ou conteſtées ou poſſédées par d'autres. L'empereur ſoutenait, non ſans raiſon, que les états de *Mathilde* lui devaient revenir comme un fief de l'empire; ainſi les papes combattaient pour le ſpirituel & pour le temporel. *Paſchal II.* n'obtint du roi *Philippe* que la permiſſion de tenir un concile à Troyes. Le gouvernement était trop faible, trop diviſé pour lui donner des troupes.

Henri V ayant terminé par des traités une guerre de peu de durée contre la Pologne, ſut tellement intéreſſer les princes de l'empire à ſoutenir ſes droits, que ces mêmes princes, qui avaient aidé à détrôner ſon père en vertu des bulles des papes, ſe réunirent avec lui pour faire annuller dans Rome ces mêmes bulles.

Il deſcend donc des Alpes avec une armée, & Rome fut encor teinte de ſang pour cette querelle de la croſſe & de l'anneau. Les traités, les parjures, les excommunications & les meurtres ſe ſuivirent avec rapidité. *Paſchal II.* ayant ſolemnellement rendu les inveſtitures avec ſerment ſur l'évangille, fit annuler ſon ſerment par les cardinaux; nouvelle manière de manquer à ſa parole. Il ſe laiſſa traiter de lâche & de prévaricateur en plein concile, afin d'être forcé à reprendre ce qu'il avait donné. Alors nouvelle irruption de l'empereur à Rome; car preſque jamais ces *Céſars* n'y allèrent

que pour des querelles eccléſiaſtiques, dont la plus grande était le couronnement. Enfin après avoir créé, dépoſé, chaſſé, rappellé des papes, *Henri V.* auſſi ſouvent excommunié que ſon père, & inquiété comme lui par ſes grands vaſſaux d'Allemagne, fut obligé de terminer la guerre des inveſtitures, en renonçant à cette croſſe & à cet anneau. Il fit plus; il ſe déſiſta ſolemnellement du droit que s'étaient attribué les empereurs, ainſi que les rois de France, de nommer aux évêchés, ou d'interpoſer tellement leur autorité dans les élections, qu'ils en étaient abſolument les maîtres.

Il fut donc décidé dans un concile tenu à Rome, que les rois ne donneraient plus aux bénéficiers canoniquement élus les inveſtitures par un bâton recourbé, mais par une baguette. L'empereur ratifia en Allemagne les décrets de ce concile: ainſi finit cette guerre ſanglante & abſurde. Mais le concile, en décidant avec tant de meſures, avec quelle eſpèce de bâton on donnerait les évêchés, ſe garda bien d'entamer la queſtion, ſi l'empereur devait confirmer l'élection du pape? ſi le pape était ſon vaſſal? ſi tous les biens de la comteſſe *Mathilde* appartenaient à l'égliſe ou à l'empire? Il ſemblait qu'on tînt en réſerve ces alimens d'une guerre nouvelle.

Après la mort de *Henri V.* qui ne laiſſa point d'enfans, l'empire toujours électif, eſt conféré par dix électeurs à un prince de la maiſon de Saxe: c'eſt *Lothaire II.* Il y avoit bien moins d'intrigues & de diſcorde pour le trône impérial que pour la chaire pontificale; car quoiqu'en 1059 un concile tenu par *Nicolas II.* eût ordonné que le pape ſerait élu par les cardinaux évêques, nulle forme, nulle règle certaine n'était encor introduite dans les élections. Ce vice eſſentiel du gouvernement avait pour origine une inſtitution reſpectable. Les premiers chrétiens tous égaux & tous obſcurs, liés enſemble par la crainte commune des magiſtrats, gouvernaient ſecrétement leur ſociété

pauvre & ſainte à la pluralité des voix. Les richeſſes ayant pris depuis la place de l'indigence, il ne reſta de la primitive égliſe que cette liberté populaire devenue quelquefois licence. Les cardinaux, évêques, prêtres & clercs qui formaient le conſeil des papes, avaient une grande part à l'élection; mais le reſte du clergé voulait jouir de ſon ancien droit; le peuple croyait ſon ſuffrage néceſſaire: & toutes ces voix réunies n'étaient rien au jugement des empereurs.

Pierre de Léon, petit-fils d'un Juif très-opulent, fut élu par une faction; *Innocent II.* le fut par une autre. Ce fut encor une guerre civile. Le fils du Juif, comme le plus riche, reſta maître de Rome, & fut protégé par *Roger* roi de Sicile, (comme nous l'avons vu au chap. XLI.) l'autre, plus habile & plus heureux, fut reconnu en France & en Allemagne.

C'eſt ici un trait d'hiſtoire qu'il ne faut pas négliger. Cet *Innocent II.* pour avoir le ſuffrage de l'empereur, lui cède, à lui & à ſes enfans, l'uſufruit de tous les domaines de la comteſſe *Mathilde*, par un acte daté du 13 Juin 1133. Enfin celui qu'on appellait le pape Juif étant mort, après avoir ſiégé huit ans, *Innocent II.* fut poſſeſſeur paiſible; il y eut quelques années de trève entre l'empire & le ſacerdoce. L'enthouſiaſme des croiſades, qui était alors dans ſa force, entraînait ailleurs les eſprits.

Mais Rome ne fut pas tranquille. L'ancien amour de la liberté reproduiſait de tems en tems quelques racines. Pluſieurs villes d'Italie avaient profité de ces troubles pour ſe mettre en républiques, comme Florence, Sienne, Bologne, Milan, Pavie. On avait les grands exemples de Gènes, de Veniſe, de Piſe; & Rome ſe ſouvenait d'avoir été la ville des *Scipions*. Le peuple rétablit une ombre de ſénat, que les cardinaux avaient aboli. On créa un patrice au lieu de deux conſuls. Le nouveau ſénat ſignifia au pape *Lucius II.* que la ſouveraineté réſidait

dans le peuple Romain, & que l'évêque ne dévait avoir soin que de l'église.

Ces sénateurs s'étant retranchés au capitole, le pape *Lucius* les assiégea en personne. Il y reçut un coup de pierre à la tête, & en mourut quelques jours après.

En ce tems *Arnaud de Brescia*, un de ces hommes à enthousiasme, dangereux aux autres & à eux-mêmes, prêchait de ville en ville contre les richesses immenses des eccléfiastiques & contre leur luxe. Il vint à Rome, où il trouva les esprits disposés à l'entendre. Il se flattait de réformer les papes, & de contribuer à rendre Rome libre. *Eugène III*, auparavant moine à Citeaux & à Clerveaux, était alors pontife. *St. Bernard* lui écrivait: « Gardez-vous des Romains: ils sont odieux au ciel » & à la terre, impies envers DIEU, séditieux entre » eux, jaloux de leurs voisins, cruels envers les étran» gers: ils n'aiment personne, & ne sont aimés de » personne, & voulant se faire craindre de tous, ils » craignent tout le monde, &c.» Si on comparait ces antithèses de *St. Bernard* avec la vie de tant de papes, on excuserait un peuple qui portant le nom de Romain, cherchait à n'avoir point de maître.

Le pape *Eugène III.* sut ramener ce peuple, accoutumé à tous les jougs. Le sénat subsista encor quelques années. Mais *Arnaud de Brescia*, pour fruit de ses sermons, fut brûlé à Rome sous *Adrien IV.* Destinée ordinaire des réformateurs qui ont plus d'indiscrétion que de puissance.

Je crois devoir observer que cet *Adrien IV.* né Anglais, était parvenu à ce faîte des grandeurs du plus vil état où les hommes puissent naître. Fils d'un mandiant, & mandiant lui-même, errant de pays en pays avant de pouvoir être reçu valet chez des moines de Valence en Dauphiné, il était enfin devenu pape.

On n'a jamais que les sentimens de sa fortune présente. *Adrien IV.* eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit,

qu'il était parvenu d'un état plus abject. L'église romaine a toujours eu cet avantage de pouvoir donner au mérite ce qu'ailleurs on donne à la naissance: & on peut même remarquer que parmi les papes ceux qui ont montré le plus de hauteur, sont ceux qui naquirent dans la condition la plus vile. Aujourd'hui en Allemagne il y a des couvens où l'on ne reçoit que des nobles. L'esprit de Rome a plus de grandeur & moins de vanité.



CHAPITRE SIXIEME.

De FRÉDERIC BARBEROUSSE. *Céremonies du couronnement des empereurs & des papes. Suite de la liberté italique contre la puissance allemande. Belle conduite du pape* ALEXANDRE *III. vainqueur de l'empereur par la politique, & bienfaiteur du genre humain.*

REGNAIT alors en Allemagne *Fréderic I*, qu'on nomme communément *Barberousse*, élu après la mort de *Conrad III.* son oncle, non-seulement pas les seigneurs Allemans, mais aussi par les Lombards qui donnèrent cette fois leurs suffrages. *Fréderic* était un homme comparable à *Othon* & à *Charlemagne*. Il fallut aller prendre à Rome cette couronne impériale, que les papes donnaient à la fois avec fierté & avec regret, voulant couronner un vassal, & affligés d'avoir un maître. Cette situation toujours équivoque des papes, des empereurs, des Romains, & des principales villes d'Italie, faisait répandre du sang à chaque couronnement d'un *César*. La coutume était que quand l'empereur s'approchait pour se faire couronner, le pape se fortifiait, le peuple se cantonnait, l'Italie était en armes. L'empereur pro-

mettait qu'il n'attenterait ni à la vie, ni aux membres, ni à l'honneur du pape, des cardinaux & des magiſtrats: le pape de ſon côté faiſait le même ſerment à l'empereur & à ſes officiers. Telle était alors la confuſe anarchie de l'Occident chrétien, que les deux premiers perſonnages de cette petite partie du monde, l'un ſe vantant d'être le ſucceſſeur des *Céſars*, l'autre le ſucceſſeur de JESUS-CHRIST, & l'un devant donner l'onction ſacrée à l'autre; tous deux étaient obligés de jurer qu'ils ne feraient point aſſaſſins pour le tems de la cérémonie. Un chevalier armé de toutes pièces, fit ce ſerment au pontife *Adrien IV.* au nom de l'empereur, & le pape fit ſon ſerment devant le chevalier.

Le couronnement ou exaltation des papes était accompagné alors de cérémonies auſſi extraordinaires, & qui tenaient de la ſimplicité plus encor que de la barbarie. On poſait d'abord le pape élu, ſur une chaiſe percée, appellée *ſtercoriarium*, enſuite ſur un ſiége de porphire, ſur lequel on lui donnait deux clefs; de là ſur un troiſième ſiége, où il recevait douze pierres de couleur. Toutes ces coutumes que le tems avait introduites, ont été abolies par le tems. Quand l'empereur *Fréderic* eut fait ſon ſerment, le pape *Adrien IV.* vint le trouver à quelques milles de Rome.

Il était établi par le cérémonial romain, que l'empereur devait ſe proſterner devant le pape, lui baiſer les pieds, lui tenir l'étrier, & conduire la haquenée blanche du St. Père par la bride l'eſpace de neuf pas romains. Ce n'était pas ainſi que les papes avaient reçu *Charlemagne.* L'empereur *Fréderic* trouva le cérémonial outrageant, & refuſa de s'y ſoumettre. Alors tous les cardinaux s'enfuirent, comme ſi le prince par un ſacrilége avait donné le ſignal d'une guerre civile. Mais la chancellerie romaine, qui tenait régiſtre de tout, lui fit voir que ſes prédéceſſeurs avaient rendu ces devoirs. Je ne ſais ſi aucun autre empereur que *Lothaire II.* ſucceſſeur

de *Henri V.* avait mené le cheval du pape par la bride. La cérémonie de baiser les pieds, qui était d'usage, ne révoltait point la fierté de *Fréderic* ; & celle de la bride & de l'étrier l'indignait, parce qu'elle parut nouvelle. Son orgueil accepta enfin ces deux prétendus affronts ; qu'il n'envisagea que comme de vaines marques d'humilité chrétienne, & que la cour de Rome regardait comme des preuves de sujettion.

Les députés du peuple Romain, devenus aussi plus hardis depuis que presque toutes les villes de l'Italie avaient sonné le tocsin de la liberté, voulurent traiter de leur côté avec l'empereur ; mais ayant commencé leur harangue en disant : « Grand roi, nous vous avons fait » citoyen & notre prince, d'étranger que vous étiez : » l'empereur fatigué de tous côtés de tant d'orgueil, leur imposa silence, & leur dit en propres mots : « Rome » n'est plus ce qu'elle a été, il n'est pas vrai que vous » m'ayez appellé & fait votre prince : *Charlemagne* & » *Othon* vous ont conquis par la valeur : je suis votre » maître par une possession légitime. » Il les renvoya ainsi, & fut inauguré hors des murs par le pape, qui lui mit le sceptre & l'épée en main & la couronne sur la tête.

On savait si peu ce que c'était que l'empire, toutes les prétentions étaient si contradictoires, que d'un côté le peuple Romain se souleva, & il y eut beaucoup de sang versé, parce que le pape avait couronné l'empereur sans l'ordre du sénat & du peuple ; & de l'autre côté le pape *Adrien* écrivait dans toutes ses lettres, qu'il avait conféré à *Fréderic* le bénéfice de l'empire Romain, *beneficium imperii Romani*. Ce mot de *beneficium* signifiait un fief à la lettre. Il fit de plus exposer en public à Rome un tableau qui représentait *Lothaire II.* aux genoux du pape *Alexandre II.* tenant les mains jointes entre celles du pontife, ce qui était la marque

diſtinctive de la vaſſalité. L'inſcription du tableau était :

Rex venit ante fores, jurans priùs urbis honores:
Poſt homo fit papæ, ſumit quo dante coronam.

» Le roi jure à la porte le maintien des honneurs de
» Rome, & devient vaſſal du pape qui lui donne la cou-
» ronne. »

Fréderic, étant à Beſançon, (car ce que nous nommons la Franche-Comté, reſte du royaume de Bourgogne, appartenait à *Fréderic* par ſon mariage) apprit ces attentats, & s'en plaignit. Un cardinal préſent répondit : Eh de qui tient-il donc l'empire, s'il ne le » tient du pape ? » *Othon* comte palatin fut prêt de le percer de l'épée de l'empire, qu'il tenait à la main. Le cardinal s'enfuit, le pape négocia. Les Allemans tranchaient tout alors par le glaive, & la cour Romaine ſe ſauvait par des équivoques.

Roger, vainqueur en Sicile des muſulmans, & au royaume de Naples des chrétiens, avait en baiſant les pieds du pape *Urbain II.* ſon priſonnier, obtenu de lui l'inveſtiture, & avait fait modérer la redevance à ſix cents *beſans d'or* ou *ſquiſates*, monnoie qui vaut environ dix livres de France d'aujourd'hui. Le pape *Adrien*, en 1156, aſſiégé par *Guillaume*, lui céda juſqu'à des prétentions eccléſiaſtiques. Il conſentit qu'il n'y eût jamais dans l'iſle de Sicile, ni légation ni appellation au St. Siége, que quand le roi le voudrait ainſi. C'eſt depuis ce tems que les rois de Sicile, ſeuls rois vaſſaux des papes, ſont eux-mêmes d'autres papes dans cette iſle. Les pontifes de Rome, ainſi adorés & maltraités, reſſemblaient, ſi on oſe le dire, aux idoles que les Indiens battent pour en obtenir des bienfaits.

Adrien IV. ſe dédommageait avec les autres rois qui avaient beſoin de lui. Il écrivait ainſi au roi d'Angleterre *Henri II.* » On ne doute pas, & vous le ſavez, que
» l'Irlande & toutes les iſles qui ont reçu la foi, appar-

» tiennent à l'église de Rome : or si vous voulez entrer
» dans cette isle pour en chasser les vices, y faire ob-
» server les loix, & faire payer le denier de *St. Pierre*,
» par an pour chaque maison, nous vous l'accordons
» avec plaisir. »

Si quelques réflexions me sont permises dans cet essai sur l'histoire de ce monde, je considère qu'il est bien étrangement gouverné. Un mandiant d'Angleterre, devenu évêque de Rome, donne de son autorité l'isle d'Irlande à un homme qui veut l'usurper. Les papes avaient soutenu des guerres pour cette investiture par la crosse & l'anneau, & *Adrien IV.* avait envoyé au roi *Henri II.* un anneau en signe de l'investiture de l'Irlande. Un roi qui eût donné un anneau en conférant une prébende, eût été sacrilége.

L'intrépide activité de *Fréderic Barberousse* suffisait à peine pour subjuguer, & les papes qui contestaient l'empire, & Rome qui refusait le joug, & toutes les villes d'Italie qui voulaient la liberté. Il fallait réprimer en même tems la Bohême qui l'inquiétait, les Polonais qui lui faisaient la guerre. Il vint à bout de tout. La Pologne vaincue fut érigée par lui en royaume tributaire. Il pacifia la Bohême, érigée déjà en royaume par *Henri IV.* en 1086. On dit que le roi de Dannemarck reçut de lui l'investiture. Il s'assura de la fidélité des princes de l'empire, en se rendant redoutable aux étrangers, & revola dans l'Italie, qui fondait sa liberté sur les embarras du monarque. Il la trouva toute en confusion, moins encor par ces efforts des villes pour leur liberté, que par cette fureur de parti, qui troublait, comme vous l'avez vu, toutes les élections des papes.

Après la mort d'*Adrien IV.* deux factions élisent en tumulte ceux qu'on nomme *Victor II.* & *Alexandre III.* Il fallait bien que les alliés de l'empereur reconnussent le même pape que lui, & que les rois jaloux de l'empereur reconnussent l'autre. Le scandale de Rome était

donc néceſſairement le ſignal de la diviſion de l'Europe. *Victor II.* fut le pape de *Fréderic Barberouſſe.* L'Allemagne, la Bohême, la moitié de l'Italie lui adhérèrent. Le reſte reconnut *Alexandre.* Ce fut en l'honneur de cet *Alexandre* que les Milanais, ennemis de l'empereur, bâtirent Alexandrie. Les partiſans de *Fredéric* voulurent en vain qu'on la nommât *Céſarée*; mais le nom du pape prévalut, & elle fut nommée *Alexandrie de la paille*; ſurnom qui fait ſentir la différence de cette petite ville, & des autres de ce nom, bâties autrefois en l'honneur du véritable *Alexandre.*

Heureux ce ſiècle s'il n'eût produit que de telles diſputes! Mais les Allemans voulaient toujours dominer en Italie, & les Italiens voulaient être libres. Ils avaient certes un droit plus naturel à la liberté qu'un Allemand n'en avait d'être leur maître.

Les Milanais donnent l'exemple. Les bourgeois, devenus ſoldats, ſurprennent vers Lodi les troupes de l'empereur & les battent. S'ils avaient été ſecondés par les autres villes, l'Italie prenait une face nouvelle. Mais *Fredéric* rétablit ſon armée. Il aſſiége Milan. Il condamne par un édit les citoyens à la ſervitude, fait raſer les murs & les maiſons, & ſemer du ſel ſur leurs ruines. C'était bien juſtifier les papes que d'en uſer ainſi. Breſcia, Plaiſance, furent démantelées par le vainqueur. Les autres villes qui avaient aſpiré à la liberté, perdirent leurs priviléges. Mais le pape *Alexandre*, qui les avait toutes excitées, revint à Rome après la mort de ſon rival. Il rapporta avec lui la guerre civile. *Fréderic* fit élire un autre pape, & celui-ci mort, il en fit nommer encor un autre. Alors *Alexandre III.* ſe réfugie en France, aſile naturel de tout pape ennemi d'un empereur : mais le feu qu'il a allumé, reſte dans toute ſa force. Les villes d'Italie ſe liguent enſemble pour le maintien de leur liberté. Les Milanais rebâtiſſent Milan malgré l'empereur. Le pape enfin en négociant fut plus

fort que l'empereur en combattant. Il fallut que *Fréderic Barberousse* pliât. Venise eût l'honneur de la réconciliation. L'empereur, le pape, une foule de princes & de cardinaux se rendirent dans cette ville, déjà maîtresse de la mer, & une des merveilles du monde. L'empereur y finit la querelle en reconnoissant le pape, en baisant ses pieds, & en tenant son étrier sur le rivage de la mer. Tout fut à l'aventage de l'église. *Fréderic Barberousse* promit de restituer ce qui appartenait au St. Siége; cependant les terres de la comtesse *Mathilde* ne furent pas spécifiées. L'empereur fit une trève de six ans avec les villes d'Italie. Milan qu'on rebâtissait, Pavie, Brescia & tant d'autres remercièrent le pape de leur avoir rendu cette liberté précieuse pour laquelle elles combattaient; & le St. Père, pénétré d'une joie pure, s'écriait: » Dieu a voulu qu'un vieillard & qu'un prêtre triomphât, sans combattre, d'un empereur puissant & » terrible. »

Il est très-remarquable que dans ces longues dissentions le pape *Alexandre III.* qui avait fait souvent cette cérémonie d'excommunier l'empereur, n'alla jamais jusqu'à le déposer. Cette conduite ne prouve-t-elle pas non-seulement beaucoup de sagesse dans ce pontife, mais une condamnation générale des excès de *Grégoire VII*?

Après la pacification de l'Italie, *Fréderic Barberousse* partit pour les guerres des croisades, & mourut, pour s'être baigné dans le Cidnus, de la maladie dont *Alexandre le Grand* avait échappé autrefois si difficilement, pour s'être jeté tout en sueur dans ce fleuve. Cette maladie était probablement une pleurésie.

Fréderic fut de tous les empereurs celui qui porta le plus loin ses prétentions. Il avait fait décider à Bologne en 1158 par les docteurs en droit, que l'empire du monde entier lui appartenait, & que l'opinion contraire était une hérésie. Ce qui était plus réel, c'est qu'à son

couronnement à Rome le ſénat & le peuple lui prèterent ſerment de fidélité. Serment devenu inutile quand le pape *Alexandre III.* triompha de lui dans le congrès de Veniſe. L'empereur de Conſtantinopole *Iſaac l'Ange* ne lui donnait que le titre d'avocat de l'égliſe romaine : & Rome fit tout le mal qu'elle put à ſon avocat.

Pour le pape *Alexandre*, il vécut encor quatre ans dans un repos glorieux, chéri dans Rome & dans l'Italie. Il établit dans un nombreux concile, que déſormais, pour être élu pape canoniquement, il ſuffirait d'avoir les deux tiers des voix des ſeuls cardinaux. Mais cette règle ne put prévenir les ſchiſmes qui furent depuis cauſés par ce qu'on appelle en italien *la rabbia papale*. L'élection d'un pape fut preſque toujours accompagnée d'une guerre civile pendant plus de deux ſiècles.



CHAPITRE SEPTIEME.

De l'empereur HENRI *VI. & de Rome.*

LA querelle de Rome & de l'Empire, plus ou moins envenimée, ſubſiſtait toujours. On a écrit que *Henri VI.* fils de l'empereur *Fréderic Barberouſſe*, ayant reçu à genoux la couronne impériale de *Céleſtin III.* ce pape âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans, la fit tomber d'un coup de pied de la tête de l'empereur. Ce fait n'eſt pas vraiſemblable ; mais c'eſt aſſez qu'on l'ait cru pour faire voir juſqu'où l'animoſité était pouſſée. Si le pape en eût uſé ainſi, cette indécence n'eût été qu'un trait de faibleſſe.

Ce couronnement de *Henri VI.* préſente un plus grand objet & de plus grands intérêts. Il voulait régner dans les deux Siciles ; il ſe ſoumettait, quoiqu'empereur, à recevoir l'inveſtiture du pape pour des états dont on avait

avait fait d'abord hommage à l'Empire, & dont il se croyait à la fois le suzerain & le *propriétaire*. Il demande à être le vassal-lige du pape, & le pape le refuse. Les Romains ne voulaient point de *Henri VI* pour voisins, ni Naples pour maître ; mais il le fut malgré eux. Il semble qu'il y ait des peuples faits pour servir toujours, & pour attendre quel sera l'étranger qui voudra les subjuguer. Il ne restait de la race légitime des conquérans Normans, que la princesse *Constance* fille du roi *Roger I* mariée à *Henri VI*. *Tancrède*, bâtard de cette race, avait été reconnu roi par le peuple & par le St. Siége. Qui devait l'emporter, ou ce *Tancrède* qui avait le droit de l'élection, ou *Henri* qui avait le droit de sa femme ? Les armes devaient décider. En vain après la mort de *Tancrède*, les deux Siciles proclamèrent son jeune fils : il fallait que *Henri* prévalût.

Une des plus grandes lâchetés qu'un souverain puisse commettre, servit à ses conquêtes. L'intrépide roi d'Angleterre *Richard cœur de lion*, en revenant de sa croisade, fait naufrage près de Dalmatie ; il passe sur les terres d'un duc d'Autriche. Ce duc viole l'hospitalité, charge de fers le roi d'Angletetre, le vend à l'empereur *Henri VI* comme les Arabes vendent leurs esclaves. *Henri* en tire une grosse rançon, & avec cette argent va conquérir les deux Siciles; il fait exhumer le corps du roi *Tancrède*, & par une barbarie aussi atroce qu'inutile ; le bourreau coupe la tête au cadavre. On crève les yeux au jeune roi son fils ; on le fait eunuque, on le confine dans une prison à Coire chez les Grisons. On enferme ses sœurs en Alsace avec leur mère. Les partisans de cette famille infortunée, soit barons, soit évêques périssent dans les supplices. Tous les trésors sont enlevés & portés en Allemagne.

Ainsi passèrent Naples & Sicile aux Allemands, après avoir été conquises par des Français. Ainsi vingt provinces ont été sous la domination de souverains que la nature a placés à trois cents lieues d'elles : éternel sujet de discorde, & preuve de la sagesse d'une loi telle que

la *falique* ; loi qui ferait encore plus utile à un petit état qu'à un grand. *Henri VI* fut alors beaucoup plus puiffant que *Fréderic Barberouffe.* Prefque defpotique en Allemagne, fouverain en Lombardie, à Naples, en Sicile, fuzerain de Rome, tout tremblait fous lui. Sa cruauté le perdit ; fa propre femme *Conftance*, dont il avait exterminé la famille, confpira contre ce tyran, & enfin, dit-on, le fit empoifonner.

A la mort de *Henri VI.* l'empire d'Allemagne eft divifé. La France ne l'était pas ; c'eft que les rois de France avaient été affez prudens ou affez heureux pour établir l'ordre de la fucceffion. Mais ce titre d'empire que l'Allemagne affectait, fervait à rendre la couronne élective. Tout évêque & tout grand feigneur donnait fa voix. Ce droit d'élire & d'être élu, flattait l'ambition des princes, & fit quelquefois les malheurs de l'état.

Le jeune *Fréderic II.* fils *Henri VI.* fortait du berceau. Une faction l'élit empereur, & donne à fon oncle *Philippe* le titre de *roi des Romains.* Un autre parti couronne *Othon de Saxe* fon neveu (*a*). Les papes tirèrent bien un autre fruit des divifions de l'Allemagne, que les empereurs n'avaient fait de celles d'Italie.

Innocent III. fils d'un gentilhomme d'Agnani près de Rome, bâtit enfin l'édifice de la puiffance temporelle, dont fes prédéceffeurs avaient amaffé les matériaux pendant quatre cents ans. Excommunier *Philippe*, vouloir détrôner le jeune *Fréderic*, prétendre exclure à jamais du trône d'Allemagne & d'Italie cette maifon de *Souabe* fi odieufe aux papes, fe conftituer juge des rois, c'était le ftyle devenu ordinaire depuis *Grégoire VII.* Mais *Innocent III.* ne s'en tint pas à ces formules. L'occafion était trop belle ; il obtint ce qu'on appelle le patrimoine de *St. Pierre* fi long-tems contefté. C'était une partie de l'héritage de la fameufe comteffe *Mathilde.*

(*a*) C'eft cet empereur *Philippe* qui érigea la Bohême en royaume. Il fut affaffiné par un feigneur de Vittelsbac en 1208.

La Romagne, l'Ombrie, la marche d'Ancone, Orbitello, Viterbe, reconnurent le pape pour ſouverain. Il domina en effet d'une mer à l'autre. La république Romaine n'en avait pas tant conquis dans ſes quatre premiers ſiècles; & ces pays ne lui valaient pas ce qu'ils valaient aux papes. *Innocent III.* conquit même Rome: le nouveau ſénat plia ſous lui: il fut le ſénat du pape & non des Romains. Le titre de conſul fut aboli. Les pontifes de Rome commencèrent alors à être rois en effet; & la religion les rendait, ſuivant les occurrences, les maîtres des rois. Mais cette grande puiſſance temporelle en Italie ne fut pas de durée.

C'était un ſpectacle intéreſſant que ce qui ſe paſſait alors entre les chefs de l'égliſe, la France, l'Allemagne & l'Angleterre. Rome donnait toujours le mouvement à toutes les affaires de l'Europe. Vous avez vu les querelles du ſacerdoce & de l'Empire juſqu'au pape *Innocent III.* & juſqu'aux empereurs *Philippe*, *Henri* & *Othon*, pendant que *Fréderic II.* était jeune encor. Il faut jeter les yeux ſur la France & ſur l'Angleterre, & ſur les intérêts que ces royaumes avaient à démêler avec l'Allemagne.



CHAPITRE HUITIEME.

Etat de la France & de l'Angleterre, pendant le douzième siècle, jusqu'au règne de St. Louis *&* Jean Sans Terre, *&* Henri III. *Grand changement dans l'administration publique en Angleterre & en France. Meurtre de* Thomas Becquet *archevêque de Cantorberi. L'Angleterre devenue province du domaine de Rome, &c. Le pape* Innocent III. *joue les rois de France & d'Angleterre.*

LE gouvernement féodal était en vigueur dans presque toute l'Europe, & les loix de la chevalerie par-tout à-peu-près les mêmes. Il était sur-tout établi dans l'Empire, en France, en Angleterre, en Espagne, par les loix des fiefs, que si le seigneur d'un fief disait à son homme-lige : « Venez-vous-en avec moi, car je veux » guerroyer le roi mon seigneur qui me dénie justice : » l'homme-lige devait d'abord aller trouver le roi, & lui demander s'il était vrai qu'il eût refusé justice à ce seigneur ? En cas de refus l'homme-lige devait marcher contre le roi au service de ce seigneur, le nombre de jours prescrits, ou perdre son fief. Un tel réglement pouvait être intitulé, *Ordonnance pour faire la guerre civile.*

L'empereur *Fréderic Barberousse* abolit en 1158 cette loi établie par l'usage, & l'usage l'a conservée malgré lui dans l'Empire, toutes les fois que les grands vassaux ont été assez puissans pour faire la guerre a leur chef. Elle fut en vigueur en France, jusqu'au tems de l'extinction de la maison de *Bourgogne.* Le gouvernement féodal fit bientôt place en Angleterre à la liberté ; il a cédé en Espagne au pouvoir absolu.

Dans les premiers tems de la race de *Hugues,* nommée

improprement *Capetienne*, du ſobriquet donné à ce roi, tous les petits vaſſaux combattaient contre les grands, & les rois avaient ſouvent les armes à la main contre les barons du duché de France. La race des anciens pirates Danois qui régnait en Normandie & en Angleterre, favoriſait toujours ce déſordre. C'eſt ce qui fit que *Louis le Gros* eut tant de peine à ſoumettre un ſire de *Couci*, un baron de *Corbeil*, un ſire de *Montlhèri*, un ſire du *village de Puiſet*, un ſeigneur de *Baudouin*, de *Château-fort*: on ne voit pas même qu'il ait oſé & pu faire condamner à mort ces vaſſaux. Les choſes ſont bien changées en France.

L'Angleterre, dès le tems de *Henri I.* fut gouvernée comme la France. On comptait en Angleterre, ſous le roi *Etienne*, fils de *Henri I.* mille châteaux fortifiés. Les rois de France & d'Angleterre ne pouvaient rien alors ſans le conſentement & le ſecours de cette multitude de barons: & c'était, comme on l'a déjà vu, le règne de la confuſion.

Le roi de France *Louis le Jeune* acquit un grand domaine par un mariage; mais il le perdit par un divorce. *Eléonor* ſa femme, héritière de la Guienne & du Poitou, lui fit des affronts qu'un mari devait ignorer. Fatiguée de l'accompagner dans ſes croiſades illuſtres & malheureuſes, elle ſe dédommagea des ennuis que lui cauſait, à ce qu'elle diſait, un roi qu'elle traitait toujours de moine. Le roi fit caſſer ſon mariage, ſous prétexte de parenté. Ceux qui ont blâmé ce prince de ne pas retenir la dot en répudiant ſa femme, ne ſongent pas qu'alors un roi de France n'était pas aſſez puiſſant pour commettre une telle injuſtice. Mais ce divorce eſt un des plus grands objets du droit public que les hiſtoriens auraient bien dû approfondir. Le mariage fut caſſé à Beaujenci par un concile d'évêques de France, ſur le vain prétexte qu'*Eléonor* était arrière-couſine de *Louis*: encor fallut-il que des ſeigneurs Gaſcons fiſſent ſerment que les deux époux étaient

parens, comme si on ne pouvait connaître que par un serment une telle vérité. Il n'est que trop certain que ce mariage était nul par les loix superstitieuses de ces tems d'ignorance. Si le mariage était nul, les deux princesses qui en étaient nées, étaient donc bâtardes; elles furent pourtant mariées en qualité de filles très-légitimes. Le mariage d'*Eléonor* leur mère, fut donc toujours réputé valide, malgré la décision du concile. Ce concile ne prononça donc pas la nullité, mais la cassation, le divorce, & dans ce procès de divorce, le roi se garda bien d'accuser sa femme d'adultère : ce fut proprement une répudiation en plein concile sur le plus frivole des motifs.

Il reste à savoir comment, selon la loi du christianisme, *Eléonor* & *Louis* pouvaient se remarier. Il est assez connu par *St. Matthieu* & par *St. Luc*, qu'un homme ne peut ni se marier après avoir répudié sa femme, ni épouser une répudiée. Cette loi est expressément émanée de la bouche du CHRIST, & cependant elle n'a jamais été observée. Que de sujets d'excommunications, d'interdits, de troubles & de guerres, si les papes alors avaient voulu se mêler d'une pareille affaire dans laquelle ils sont entrés tant de fois.

Un descendant du conquérant *Guillaume*, *Henri II.* depuis roi d'Angleterre, déjà maître de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, moins difficile que *Louis le Jeune*, crut pouvoir sans honte épouser une femme galante, qui lui donnait la Guienne & le Poitou. Bientôt après, il fut roi d'Angleterre : & le roi de France en reçut l'hommage-lige, qu'il eût voulu rendre au roi Anglais pour tant d'états.

Le gouvernement féodal déplaisait également aux rois de France, d'Angleterre & d'Allemagne. Ces rois s'y prirent presque de même, & presqu'en même tems, pour avoir des troupes indépendamment de leurs vassaux. Le roi *Louis le Jeune* donna des priviléges à toutes les villes de son domaine, à condition que chaque paroisse

marcherait à l'armée, sous la bannière du saint de son église, comme les rois marchaient eux-mêmes sous la bannière de *St. Denis*. Plusieurs serfs, alors affranchis, devinrent citoyens; & les citoyens eurent le droit d'élire leurs officiers municipaux, leurs échevins & leurs maires.

C'est vers les années 1137 & 1138 qu'il faut fixer cette époque du rétablissement de ce gouvernement municipal des cités & des bourgs. *Henri II.* roi d'Angleterre, donna les mêmes priviléges à plusieurs villes pour en tirer de l'argent, avec lequel il pourrait lever des troupes.

Les empereurs en usèrent à-peu-près de même en Allemagne. Spire par exemple, acheta en 1166 le droit de se choisir des bourguemaîtres, malgré l'évêque qui s'y opposa. La liberté naturelle aux hommes, renaquit du besoin d'argent où étaient les princes. Mais cette liberté n'était qu'une moindre servitude en comparaison de ces villes d'Italie qui alors s'érigèrent en républiques.

L'Italie citérieure se formait sur le plan de l'ancienne Grèce. La plupart de ces grandes villes libres & confédérées semblaient devoir former une république respectable; mais de petits & de grands tyrans la détruisirent bientôt.

Les papes avaient à négocier à la fois avec chacune de ces villes, avec le royaume de Naples, l'Allemagne, la France, l'Angleterre & l'Espagne. Tous eurent avec les papes des démêlés, & l'avantage demeura toujours au pontife.

Le roi *Louis le Jeune* en 1142 ayant donné l'exclusion à un de ses sujets, nommé *Pierre la Châtre*, pour l'évêché de Bourgogne, l'évêque, élu malgré lui, & soutenu par Rome, mit en interdit les domaines royaux de son évêché: de là suit une guerre civile; mais elle ne finit que par une négociation, en reconnoissant l'évêque, & en priant les papes de faire lever l'interdit.

Les rois d'Angleterre eurent bien d'autres querelles

avec l'églife. Un des rois dont la mémoire eft le plus refpectée chez les Anglais, eft *Henri I.* le troifiéme roi depuis la conquête, qui commença à régner en 1100. Ils lui favent bon gré d'avoir aboli la loi du couvre-feu, qui les gênait. Il fixa dans fes états les mêmes poids & les mêmes mefures, ouvrage d'un fage légiflateur, qui fut aifément exécuté en Angleterre, & toujours inutilement propofé en France. Il confirma les loix de *St. Edouard*, que fon père *Guillaume le Conquérant* avait abrogées. Enfin, pour mettre le clergé dans fes intérêts, il renonça au droit de régale qui lui donnait l'ufufruit des bénéfices vacans : droit que les rois de France ont confervé.

Il figna fur-tout une charte, remplie de priviléges qu'il accordait à la nation : première origine des libertés d'Angleterre, tant accrues dans la fuite. *Guillaume le Conquérant* fon père avait traité les Anglais en efclaves, qu'il ne craignait pas. Si *Henri* fon fils les ménagea tant, c'eft qu'il en avait befoin. Il était cadet, il raviffait le fceptre à fon aîné *Robert*. Voilà la fource de tant d'indulgence. Mais tout adroit & tout maître qu'il était, il ne put empêcher fon clergé & Rome de s'élever contre lui pour ces mêmes inveftitures. Il fallut qu'il s'en défiftât, & qu'il fe contentât de l'hommage que les évêques lui faifaient pour le temporel.

La France était exempte de ces troubles ; la cérémonie de la croffe n'y avait pas lieu, & on ne peut attaquer tout le monde à la fois.

Il s'en fallait peu que les évêques Anglais ne fuffent princes temporels dans leurs évêchés : du moins les plus grands vaffaux de la couronne ne les furpaffaient pas en grandeur & en richeffes. Sous *Etienne*, fucceffeur de *Henri I.* un évêque de Salisburi, nommé *Roger*, marié & vivant publiquement avec celle qu'il reconnaiffait pour fa femme, fait la guerre au roi fon fouverain ; & dans un de fes châteaux pris pendant cette guerre, on trouva, dit-on, quarante mille marcs d'argent : fi ce

ſont des marcs, des demi-livres, c'eſt une ſomme exorbitante; ſi ce ſont des marques, des écus, c'eſt encor beaucoup dans un tems où l'eſpèce était ſi rare.

Après ce règne d'*Etienne*, troublé par des guerres civiles, l'Angleterre prenait une nouvelle force ſous *Henri II.* qui réuniſſait la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, la Guienne avec l'Angleterre, excepté Cornouaille non encor ſoumiſe. Tout y était tranquille, lorſque ce bonheur fut troublé par la grande querelle du roi & de *Thomas Becquet,* qu'on appelle *St. Thomas de Cantorberi.*

Ce *Thomas Becquet*, avocat, élevé par le roi *Henri II.* à la dignité de chancelier, & enfin à celle d'Archevêque de Cantorberi, primat d'Angleterre & légat du Saint Siége, devint l'ennemi de la première perſonne de l'état, dès qu'il fut la ſeconde. Un prêtre commit un meurtre. Le primat ordonna qu'il ſerait ſeulement privé de ſon bénéfice. Le roi indigné lui reprocha qu'un laïque en cas pareil étant puni de mort, c'était inviter les eccléſiaſtiques au crime que de proportionner ſi peu la peine au délit. L'archevêque ſoutint qu'aucun écclé-ſiaſtique ne pouvait être puni de mort, & renvoya ſes lettres de chancelier pour être entiérement indépendant. Le roi dans un parlement propoſa qu'aucun évêque n'allât à Rome, qu'aucun ſujet n'appellât au St. Siége, qu'aucun vaſſal & officier de la couronne ne fût excommunié & ſuſpendu de ſes fonctions, ſans permiſſion du ſouverain; qu'enfin les crimes du clergé fuſſent ſoumis aux juges ordinaires. Tous les pairs ſéculiers paſsèrent ces propoſitions; *Thomas Becquet* les rejeta d'abord. Enfin il ſigna des loix ſi juſtes; mais il s'accuſa auprès du pape d'avoir trahi les droits de l'égliſe, & promit de n'avoir plus de telles complaiſances.

Accuſé devant les pairs d'avoir malverſé pendant qu'il était chancelier, il refuſa de répondre, ſous prétexte qu'il était archevêque. Condamné à la priſon, comme

féditieux, par les pairs eccléfiaftiques & féculiers, il s'enfuit en France, & alla trouver *Louis le Jeune*, ennemi naturel du roi d'Angleterre. Quand il fut en France, il excommunia la plupart des feigneurs qui compofaient le confeil de *Henri*. Il lui écrivait, *Je vous dois, à la vérité, révérence comme à mon roi, mais je vous dois châtiment comme à mon fils fpirituel.* Il le menaçait dans fa lettre d'être changé en bête comme *Nabucodonofor*, quoiqu'après tout il n'y eût pas un grand rapport entre *Nabucodonofor* & *Henri II.*

Le roi d'Angleterre fit tout ce qu'il put pour engager l'archevêque à rentrer dans fon devoir. Il prit dans un de fes voyages *Louis le Jeune* fon feigneur fuzerain pour arbitre : « Que l'archevêque, dit-il à *Louis* en propres » mots, agiffe avec moi comme le plus faint de fes » prédéceffeurs en a ufé avec le moindre des miens, » & je ferai fatisfait. » Il fe fit une paix fimulée entre le roi & le prélat. *Becquet* revint donc en Angleterre; mais il n'y revint que pour excommunier tous les eccléfiaftiques, évêques, chanoines, curés, qui s'étaient déclarés contre lui. Ils fe plaignirent au roi, qui était alors en Normandie. Enfin *Henri II.* outré de colère, s'écria : « Eft-il poffible qu'aucun de mes ferviteurs ne me ven- » gera de ce brouillon de prêtre ? »

Ces paroles plus qu'indifcretes femblaient mettre le poignard à la main de quiconque croirait le fervir en affaffinant celui qui ne devait être puni que par les loix.

Quatre de fes domeftiques allèrent à Kenterburi, que nous nommons Cantorberi; ils affommèrent à coups de maffue l'archevêque au pied de l'autel. Ainfi un homme qu'on aurait pu traiter de rebelle, devint un martyr; & le roi fut chargé de la honte & de l'horreur de ce meurtre.

L'hiftoire ne dit point quelle juftice on fit de ces quatre affaffins : il femble qu'on n'en ait fait que du roi.

On a déjà vu comme *Adrien IV.* donna à *Henri II.*

la permiſſion d'uſurper l'Irlande. Le pape *Alexandre III.* ſucceſſeur d'*Adrien IV.* confirma cette permiſſion, à condition que le roi ferait ſerment qu'il n'avait jamais commandé cet aſſaſſinat, & qu'il irait pieds nuds recevoir la diſcipline ſur le tombeau de l'archevêque par la main des chanoines. Il eût été bien grand de donner l'Irlande, ſi *Henri* avait eu le droit de s'en emparer, & le pape celui d'en diſpoſer. Mais il était plus grand de forcer un roi puiſſant & coupable à demander pardon de ſon crime.

Le roi alla donc conquérir l'Irlande; c'était un pays ſauvage qu'un comte de *Pembroke* avait déjà ſubjugué en partie avec douze cents hommes ſeulement. Ce comte de *Pembroke* voulait retenir ſa conquête. *Henri III.* plus fort que lui & muni d'une bulle du pape, s'empara aiſément de tout. Ce pays eſt toujours reſté ſous la domination de l'Angleterre, mais inculte, pauvre & inutile, juſqu'à ce qu'enfin dans le dix-huitième ſiècle l'agriculture, les manufactures, les arts, les ſciences, tout s'y eſt perfectionné, & l'Irlande quoique ſubjuguée, eſt devenue une des plus floriſſantes provinces de l'Europe.

Henri II. contre lequel ſes enfans ſe révoltaient, accomplit ſa pénitence après avoir ſubjugé l'Irlande. Il renonça ſolemnellement à tous les droits de la monarchie qu'il avait ſoutenu contre *Becquet.* Les Anglais condamnent cette renonciation, & même ſa pénitence. Il ne devait certainement pas céder ſes droits, mais il devait ſe repentir d'un aſſaſſinat; l'intérêt du genre humain demande un frein qui retienne les ſouverains, & qui mette à couvert la vie des peuples. Ce frein de la religion aurait pu être par une convention univerſelle dans la main des papes, comme nous l'avons déjà remarqué. Ces premiers pontifes en ne ſe mêlant des querelles temporelles que pour les appaiſer, en avertiſſant les rois & les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs

crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de DIEU sur la terre, mais les hommes sont réduits à n'avoir pour leur défense que les loix & les mœurs de leur pays : loix souvent méprisées, & mœurs souvent corrompues.

L'Angleterre fut tranquille sous *Richard Cœur de lion*, fils & successeur de *Henri II*. Il fut malheureux par les croisades ; mais son pays ne le fut pas. *Richard* eut avec *Philippe-Auguste* quelques-unes de ces guerres, inévitables entre un suzerain & un vassal puissant. Elles ne changèrent rien à la fortune de leurs états. Il faut regarder toutes les guerres pareilles entre les princes chrétiens comme des tems de contagion, qui dépeuplent des provinces sans en changer les limites, les usages & les mœurs. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces guerres, c'est que *Richard* enleva, dit-on, à *Philippe-Auguste* son chartrier qui le suivait par-tout ; il contenait un détail des revenus du prince, une liste de ses vassaux, un état des serfs & des affranchis. Le roi de France fut obligé de faire un nouveau chartrier, dans lequel ses droits furent plutôt augmentés que d'iminués.

Un autre fait digne d'attention, c'est la captivité d'un évêque de Beauvais, pris les armes à la main par le roi *Richard*. Le pape *Célestin III*. redemanda l'évêque : *Rendez-moi mon fils*, écrivait-il à *Richard*. Le roi en envoyant au pape la cuirasse de l'évêque, lui répondit par ces paroles de l'histoire de *Joseph* : « Connaissez-vous » la tunique de votre fils ? »

Il faut observer encore à l'égard de cet évêque guerrier, que si les loix des fiefs n'obligeaient pas les évêques à se battre, elles les obligeraient pourtant d'amener leurs vassaux au rendez-vous des troupes.

Philippe-Auguste saisit le temporel des évêques d'Orléans & d'Auxerre, pour n'avoir pas rempli cet abus, devenu un devoir. Ces évêques condamnés commen-

cèrent par mettre le royaume en interdit, & finirent par demander pardon.

Nous verrons dans les croiſades les autres aventures de *Richard Cœur de lion*. *Jean Sans Terre*, ſon frère, qui lui ſuccéda, devait être le plus grand terrien de l'Europe; car outre les domaines de ſon père, il eut encor la Bretagne, qu'il uſurpa ſur le prince *Artur* ſon neveu, à qui cette province était échue par ſa mère. Mais pour avoir voulu ravir ce qui ne lui appartenait pas, il perdit tout ce qu'il avait, & devint enfin un grand exemple qui doit intimider les mauvais rois. Il commença par s'emparer de la Bretagne, qui appartenait à ſon neveu *Artur*. Il le prit dans un combat, il le fit enfermer dans la tour de Rouen, ſans qu'on ait jamais pu ſavoir ce que devint ce jeune prince. L'Europe accuſa avec raiſon le roi *Jean* de la mort de ſon neveu.

Heureuſement pour l'inſtruction de tous les rois, on peut dire que ce premier crime fut la cauſe de tous ſes malheurs. Les loix féodales, qui d'ailleurs faiſaient naître tant de déſordres, furent ſignalées ici par un exemple mémorable de juſtice. La comteſſe de Bretagne, mère d'*Artur*, fit préſenter à la cour des pairs de France une requête, ſignée des barons de Bretagne. Le roi d'Angleterre fut ſommé par les pairs de comparaître. La citation lui fut ſignifiée à Londres par des ſergens-d'armes. Le roi accuſé envoya un évêque demander à *Philippe-Auguſte* un ſauf-conduit. Qu'il vienne, dit le roi, il le peut. Y aura-t-il ſureté pour le retour? demande l'évêque. Oui, ſi le jugement des pairs le permet, répondit le roi. L'accuſé n'ayant point comparu, les pairs de France le condamnèrent à mort, & déclarèrent toutes ſes terres ſituées en France acquiſes & confiſquées au roi. Mais qui étaient ces pairs qui condamnèrent un roi d'Angleterre à mort? ce n'étaient point les eccléſiaſtiques, leſquels ne peuvent aſſiſter à un jugement criminel. On ne dit point qu'il y eût alors à Paris un comte

de Toulouse, & jamais on ne vit aucun acte de pairs signé par ces comtes. *Baudouin IX.* comte de Flandres était alors à Constantinople où il briguait les débris de l'empire d'Orient. Le comte de Champagne était mort, & la succession était disputée. C'était l'accusé lui-même qui était duc de Guienne & de Normandie. L'assemblée des pairs fut composée des hauts barons relevans immédiatement dela couronne. C'est un point très-important que nos historiens auraient dû examiner, au lieu de ranger à leur gré des armées en bataille, & de s'appesantir sur les siéges de quelques châteaux qui n'existent plus.

On ne peut douter que l'assemblée des pairs barons Français qui condamna le roi d'Angleterre, ne fût celle-là même qui était convoquée alors à Melun pour régler les loix féodales *stabilimentum feudorium. Eudes* duc de Bourgogne y présidait sous le roi *Philippe-Auguste.* On voit encor au bas des chartres de cette assemblée les noms d'*Hervé* comte de Nevers, de *Renaud* comte de Boulogne, de *Gaucher* comte de St. Paul, de *Gui de Dampierre.* Et ce qui est très-remarquable, on n'y trouve aucun grand officier de la couronne.

Philippe se mit bientôt en devoir de recueillir le fruit du crime du roi son vassal. Il paraît que le roi *Jean* était du naturel des rois tyrans & lâches. Il se laissa prendre la Normandie, la Guienne, le Poitou, & se retira en Angleterre, où il était haï & méprisé. Il trouva d'abord quelque ressource dans la fierté de la nation Anglaise, indignée de voir son roi condamné en France; mais les barons d'Angleterre se lassèrent bientôt de donner de l'argent à un roi qui n'en savait pas user. Pour comble de malheur, *Jean* se brouilla avec la cour de Rome pour un archevêque de Cantorberi, que le pape voulait nommer de son autorité malgré les loix.

Innocent III. cet homme sous lequel le St. Siége fut si formidable, mit l'Angleterre en interdit, & défendit à tous les sujets de *Jean* de lui obéir. Cette foudre

ecclésiastique était en effet terrible ; parce que le pape la remettait entre les mains de *Philippe-Auguste*, auquel il transféra le royaume d'Angleterre en héritage perpétuel, l'assurant de la rémission de tous ses péchés, s'il réussissait à s'emparer de ce royaume. Il accorda même pour ce sujet les mêmes indulgences qu'à ceux qui allaient à la terre sainte. Le roi de France ne publia pas alors qu'il n'appartenait pas au pape de donner des couronnes. Lui-même avait été excommunié quelques années auparavant, en 1199, & son royaume avait aussi été mis en interdit par ce même pape *Innocent III.* parce qu'il avait voulu changer de femme. Il avait déclaré alors les censures de Rome insolentes & abusives. Il avait saisi le temporel de tout évêque & de tout prêtre assez mauvais Français pour obéir au pape. Il pensa tout différemment quand il se vit l'exécuteur d'une bulle qui lui donnait l'Angleterre. Alors il reprit sa femme, dont le divorce lui avait attiré tant d'excommunications, & ne songea qu'à exécuter la sentence de Rome. Il employa une année à faire construire dix-sept cents vaisseaux, (c'est-à-dire mil sept cents grandes barques,) & à préparer la plus belle armée qu'on eût jamais vue en France. La haine qu'on portait en Angleterre au roi *Jean*, valait au roi *Philippe* encor une autre armée. *Philippe-Auguste* était prêt de partir : & *Jean* de son côté faisait nn dernier effort pour le recevoir. Tout haï qu'il était d'une partie de la nation, l'éternelle émulation des Anglais contre la France, l'indignation contre le procédé du pape, les prérogatives de la couronne toujours puissantes, lui donnèrent enfin pour quelques semaines une armée de près de soixante mille hommes, à la tête de laquelle il s'avança jusqu'à Douvres pour recevoir celui qui l'avait jugé en France, & qui devait le détrôner en Angleterre.

L'Europe s'attendait donc à une bataille décisive entre les deux rois, lorsque le pape les joua tous deux & prit adroitement pour lui ce qu'il avait donné à *Philippe*.

Un ſous-diacre ſon domeſtique, nommé *Pandolfe*, légat en France & en Angleterre, conſomma cette ſingulière négociation. Il paſſe à Douvres, ſous prétexte de négocier avec les barons en faveur du roi de France. Il voit le roi *Jean* : « Vous êtes perdu, dit-il : l'armée Fran» çaiſe va mettre à la voile, la vôtre va vous abandonner: » vous n'avez qu'une reſſource, c'eſt de vous en rappor» ter entiérement au St. Siége. » *Jean* y conſentit, en fit ſerment, & ſeize barons jurèrent la même choſe ſur l'ame du roi. Etrange ſerment, qui les obligeait à faire ce qu'ils ne ſavaient pas qu'on leur propoſerait. L'artificieux Italien intimide tellement le prince, diſpoſa ſi bien les barons, qu'enfin le 15 Mai 1213, dans la maiſon des chevaliers du temple au faubourg de Douvres, le roi à genoux, mettant ſes mains entre celle du légat, prononça ces paroles :

« Moi *Jean* par la grace de DIEU roi d'Angleterre » & ſeigneur d'Hibernie, pour l'expiation de mes pé» chés, & de ma pure volonté, & de l'avis de mes » barons, je donne à l'égliſe de Rome, au pape *Innocent*, » à ſes ſucceſſeurs, les royaumes d'Angleterre & d'Ir» lande, avec tous leurs droits: je les tiendrai comme » vaſſal du pape; je ſerai fidèle à DIEU, à l'égliſe » romaine, au pape mon ſeigneur & à ſes ſucceſſeurs » légitimement élus. Je m'oblige de lui payer une rede» vance de mille marcs d'argent par an, ſavoir ſept » cents pour le royaume d'Angleterre & trois cents pour » l'Hibernie.

Alors on mit de l'argent entre les mains du légat comme premier paiement de la redevance. On lui remit la couronne & le ſceptre. Le diacre Italien foula l'argent aux pieds, & garda la couronne & le ſceptre cinq jours. Il rendit enſuite ces ornemens au roi, comme un bienfait du pape leur commun maître.

Philippe Auguſte n'attendait à Boulogne que le retour du légat pour ſe mettre en mer. Le légat revient à lui pour

pour lui apprendre qu'il ne lui eſt plus permis d'attaquer l'Angleterre, devenue fief de l'égliſe romaine, & que le roi *Jean* eſt ſous la protection de Rome.

Le préſent que le pape avait fait de l'Angleterre à *Philippe*, pouvait alors lui devenir funeſte. Un autre excommunié, neveu du roi *Jean*, s'était ligué avec lui pour s'oppoſer à la France, qui devenait trop à craindre. Cet excommunié était l'empereur *Othon IV.* qui diſputait à la fois l'empire au jeune *Fréderic II.* fils de *Henri VI.* & l'Italie au pape. C'eſt le ſeul empereur d'Allemagne qui ait jamais donné une bataille en perſonne contre un roi de France.



CHAPITRE NEUVIEME.

D'OTHON IV. & de PHILIPPE AUGUSTE, au treizième ſiècle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre & de la France, juſqu'à la mort de LOUIS VIII. père de ST. LOUIS. Puiſſance ſingulière de la cour de Rome: pénitence plus ſingulière de LOUIS VIII. &c.

QUOIQUE le ſyſtême de la balance de l'Europe n'ait été développé que dans les derniers tems, cependant il paraît qu'on s'eſt toujours réuni autant qu'on a pu contre les puiſſances prépondérantes. L'Allemagne, l'Angleterre & les Pays-Bas armèrent contre *Philippe Auguſte*, ainſi que nous les avons vu ſe réunir contre *Louis XIV.* *Ferrand* comte de Flandres ſe joignit à l'empereur *Othon IV.* Il était vaſſal de *Philippe*; mais c'était par cette raiſon même qu'il ſe déclara contre lui auſſi-bien que le comte de Boulogne. Ainſi *Philippe*, pour avoir voulu accepter le préſent du pape, ſe mit au point d'être opprimé. Sa fortune & ſon courage le firent ſortir de ce

péril avec la plus grande gloire qu'ait jamais mérité un roi de France.

Entre Lille & Tournai est un petit village nommé Bouvines, près duquel *Othon IV.* à la tête d'une armée qu'on dit forte de plus de cent mille combattans, vint attaquer le roi, qui n'en avait guère que la moitié. On commençait alors à se servir d'arbalêtes. Cette arme était en usage à la fin du douzième siècle. Mais ce qui décidait d'une journée, c'était cette pesante cavalerie toute couverte de fer. L'armure complette du chevalier était une prérogative d'honneur, à laquelle les écuyers ne pouvaient prétendre; il ne leur était pas permis d'être invulnérables. Tout ce qu'un chevalier avait à craindre, était d'être blessé au visage quand il levait la visière de son casque; ou dans le flanc au défaut de la cuirasse, quand il était abattu & qu'on avait levé sa chemise de mailles; enfin sous les aisselles, quand il levait le bras.

Il y avait encor des troupes de cavalerie, tirées du corps des communes, moins bien armées que les chevaliers. Pour l'infanterie, elle portait des armes défensives à son gré, & les offensives étaient l'épée, la flèche, la massue, la fronde.

Ce fut un évêque qui rangea en bataille l'armée de *Philippe Auguste* : il s'appellait *Guérin*, & venait d'être nommé à l'évêché de Senlis. Cet évêque de Beauvais, si long-tems prisonnier du roi *Richard* d'Angleterre, se trouva aussi à cette bataille. Il s'y servit toujours d'une massue, disant qu'il serait irrégulier s'il versait le sang humain. On ne sait point comment l'empereur & le roi disposèrent leurs troupes. *Philippe* avant le combat fit chanter le pseaume, *Exsurgat Deus, & dissipentur inimici ejus* : comme si *Othon* avait combattu contre DIEU. Auparavant les Français chantaient des vers en l'honneur de *Charlemagne* & de *Rolland*. L'étendard impérial d'*Othon* était sur quatre roues. C'était une longue perche qui portait un dragon de bois peint, & sur le dragon s'é-

levait un aigle de bois doré. L'étendard royal de France était un bâton doré avec un drapeau de ſoie blanche ſemé de fleurs de lys : ce qui n'avait été long-tems qu'une imagination de peintre, commençait à ſervir d'armoiries aux rois de France. D'anciennes couronnes des rois Lombards, dont on voit des eſtampes fidèles dans *Muratori*, ſont ſurmontées de cet ornement, qui n'eſt autre choſe que le fer d'une lance lié avec deux autres fers recourbés.

Outre l'étendard royal, *Philippe Auguſte* fit porter l'oriflamme de *St. Denis*. Lorſque le roi était en danger, on hauſſait ou baiſſait l'un ou l'autre de ces étendards. Chaque chevalier avait auſſi le ſien, & les grands chevaliers faiſaient porter un autre drapeau qu'on nommait bannière. Ce terme de bannière ſi honorable était pourtant commun aux drapeaux de l'infanterie, preſque toute compoſée de ſerfs. Le cri de guerre des Français était, *Mon joie St. Denis*. Le cri des Allemans était *Kyrie eleyſon*.

Une preuve que les chevaliers bien armés ne couraient guère d'autre riſque que d'être démontés, & n'étaient bleſſés que par un très-grand haſard, c'eſt que le roi *Philippe Auguſte*, renverſé de ſon cheval, fut long-tems entouré d'ennemis ; & reçut des coups de toute eſpèce d'armes ſans verſer une goutte de ſang.

On raconte même qu'étant couché par terre, un ſoldat Allemand voulut lui enfoncer dans la gorge un javelot à double crochet, & n'en put jamais venir à bout. Aucun chevalier ne périt dans la bataille, ſinon *Guillaume de Longchamp*, qui malheureuſement mourut d'un coup dans l'œil, adreſſé par la viſière de ſon caſque.

On compte du côté des Allemans vingt-cinq chevaliers-bannerets & ſept comtes de l'empire priſonniers, mais aucun de bleſſé.

L'empereur *Othon* perdit la bataille. On tua, dit-on, trente mille Allemans, nombre probablement exagéré.

E 2

On ne voit pas que le roi de France fit aucune conquête du côté de l'Allemagne après la victoire de Bouvines ; mais il en eut bien plus de pouvoir sur ses vassaux.

Celui qui perdit le plus à cette bataille, fut *Jean d'Angleterre*, dont l'empereur *Othon* semblait la dernière ressource. Cet empereur mourut bientôt après en 1218 comme un pénitent. Il se faisait, dit-on, fouler aux pieds de ses garçons de cuisine & fouetter par des moines, selon l'opinion des princes de ce tems-là, qui pensaient expier par quelques coups de discipline le sang de tant de milliers d'hommes.

Il n'est point vrai, comme tant d'auteurs l'ont écrit, que *Philippe* reçut le jour de la victoire de Bouvines la nouvelle d'une autre bataille, gagnée par son fils *Louis VIII.* contre le roi *Jean*. Au contraire *Jean* avait eu quelque succès en Poitou. Mais destitué du secours de ses alliés, il fit une trève avec *Philippe*. Il en avait besoin. Ses propres sujets d'Angleterre devenaient ses plus grands ennemis. Il était méprisé, parce qu'il s'était fait vassal de Rome. Les barons le forcèrent de signer cette fameuse charte qu'on appelle la *charte des libertés d'Angleterre*.

Le roi *Jean* se crut plus lézé en laissant par cette charte à ses sujets les droits les plus naturels, qu'il ne s'était cru dégradé en se faisant sujet de Rome ; il se plaignit de cette charte comme du plus grand affront fait à sa dignité : cependant qu'y trouve-t-on en effet d'injurieux à l'autorité royale ? Qu'à la mort d'un comte, son fils majeur, pour entrer en possession du fief, paiera au roi cent marcs d'argent, & un baron cent schellings ; qu'aucun bailli du roi ne pourra prendre les chevaux des paysans, qu'en payant cinq sous par jour par cheval ? Qu'on parcoure toute la charte, on trouvera seulement que les droits du genre humain n'y ont pas été assez défendus. On verra que les communes qui portaient le plus grand fardeau, & qui rendaient les plus grands

ſervices, n'avaient nulle part à ce gouvernement, qui ne pouvait fleurir ſans elles. Cependant *Jean* ſe plaignit ; il demanda juſtice au pape ſon nouveau ſouverain.

Ce pape *Innocent III.* qui avait excommunié le roi, excommunie alors les pairs d'Angleterre. Les pairs outrés font ce qu'avait fait ce même pontife. Ils offrent la couronne d'Angleterre à la France. *Philippe Auguſte* vainqueur de l'Allemagne, poſſeſſeur de preſque tous les états de *Jean* en France, appellé au royaume d'Angleterre, ſe conduiſit en grand politique. Il engagea les Anglais à demander ſon fils *Louis* pour roi. Alors les légats de Rome vinrent lui repréſenter en vain que *Jean* était feudataire du St. Siége. *Louis* de concert avec ſon père, lui parle ainſi en préſence du légat : « Monſieur, » ſuis votre homme-lige pour les fiefs que m'avez baillés » en France ; mais ne vous appartient de décider du fait » du royaume d'Angleterre : & ſi le faites, me pourvoi- » rai devant mes pairs. »

Après avoir parlé ainſi, il partit pour l'Angleterre, malgré les défenſes publiques de ſon père, qui le ſecourait en ſecret d'hommes & d'argent. *Innocent III.* excommunia en vain le père & le fils. Les évêques de France déclarèrent nulle l'excommunication du père. Remarquons pourtant qu'ils n'osèrent infirmer celle de *Louis* : c'eſt-à-dire, qu'ils avouaient que les papes avaient le droit d'excommunier les princes. Ils ne pouvaient diſputer ces droits aux papes, puiſqu'ils ſe l'arrogeaient eux-mêmes ; mais ils ſe réſervaient encor celui de décider ſi l'excommunication du pape était juſte ou injuſte. Les princes étaient alors bien malheureux, expoſés ſans ceſſe à l'excommunication chez eux & à Rome : mais les peuples étaient plus malheureux encor : l'anathême retombait toujours ſur eux, & la guerre les dépouillait.

Le fils de *Philippe Auguſte* fut reconnu roi ſolemnellement dans Londres. Il ne laiſſa pas d'envoyer des Ambaſſadeurs plaider ſa cauſe devant le pape. Ce pontife

jouissait de l'honneur qu'avait autrefois le sénat Romain, d'être juge des rois. Il mourut avant de rendre son arrêt définitif.

Jean Sans Terre, errant de ville en ville dans son pays, mourut dans le même tems, abandonné de tout le monde, dans un bourg de la province de Norfolck. Un pair de France avait autrefois conquis l'Angleterre, & l'avait gardée : un roi de France ne la garda pas.

Louis VIII. après la mort de *Jean d'Angleterre*, du vivant même de *Philippe Auguste*, fut obligé de sortir de ce même pays qui l'avait demandé pour roi ; & au lieu de défendre sa conquête, il alla se croiser contre les Albigeois, qu'on égorgeait alors en exécution des sentences de Rome.

Il ne régna qu'une seule année en Angleterre : les Anglais le forcèrent de rendre à leur roi *Henri III.* dont ils n'étaient pas encor mécontens, le trône qu'ils avaient ôté à *Jean* père de ce *Henri III.* Ainsi *Louis* ne fut que l'instrument dont ils s'étaient servis pour se venger de leur monarque. Le légat de Rome qui était à Londres, régla en maître les conditions auxquelles *Louis* sortit d'Angleterre. Ce légat l'ayant excommunié pour avoir osé régner à Londres malgré le pape, lui imposa pour pénitence, de payer à Rome le dixième de deux années de ses revenus. Ses officiers furent taxés au vingtième, & les chapelains qui l'avaient accompagné, furent obligés d'aller demander à Rome leur absolution. Ils firent le voyage ; on leur ordonna d'aller se présenter dans Paris à la porte de la cathédrale, aux quatre grandes fêtes, nuds pieds & en chemise, tenant en main des verges dont les chanoines devaient les fouetter. Une partie de ces pénitences fut, dit-on, accomplie.

Cette scène incroyable se passait pourtant sous un roi habile & courageux, sous *Philippe Auguste*, qui souffrait cette humiliation de son fils & de sa nation. Le vainqueur de Bouvines ne finit pas glorieusement sa car-

rière illuſtre. Il avait augmenté ſon royaume de la Normandie, du Maine, du Poitou, le reſte des biens appartenans à l'Angleterre, était encor défendu par beaucoup de ſeigneurs.

Du tems de *Louis VIII.* une partie de la Guienne était Françaiſe, l'autre était Anglaiſe. Il n'y eut alors rien de grand ni de déciſif.

Le teſtament de *Louis VIII.* fait en 1225, mérite ſeulement quelque attention. Il lègue cent ſous à chacune des deux mille léproſeries de ſon royaume. Les chrétiens, pour fruit de leurs croiſades, ne remportèrent enfin que la lépre. Il faut que le peu d'uſage du linge & la malpropreté du peuple eût bien augmenté le nombre des lépreux. Ce nom de léproſerie n'était pas donné indifféremment aux autres hôpitaux; car on voit par le même teſtament, que le roi lègue cent livres de compte à deux cents hôtels-dieu. Le legs que fit *Louis VIII.* de trente mille livres une fois payées à ſon épouſe la célèbre reine de Caſtille, revenait à cinq cents quarante mille livres d'aujourd'hui. J'inſiſte ſouvent ſur ces prix de monnoies; c'eſt, ce me ſemble, le pouls d'un état, & une manière aſſez ſure de reconnaître ſes forces. Par exemple, il eſt clair que *Philippe Auguſte* fut le plus puiſſant prince de ſon tems, ſi indépendamment des pierreries qu'il laiſſa, les ſommes ſpécifiées dans ſon teſtament montent à près de neuf cent mille marcs de huit onces, qui valent à préſent quarante-cinq millions à cinquante livres de compte le marc. Mais il faut qu'il y ait quelqu'erreur de calcul dans ce teſtament: il n'eſt point du tout vraiſemblable qu'un roi de France, qui n'avait de revenu que celui de ſes domaines particuliers, ait pu laiſſer alors une ſomme ſi conſidérable. La puiſſance de tous les rois de l'Europe conſiſtait alors à voir marcher un grand nombre de vaſſaux ſous leurs ordres, & non à poſſéder aſſez de tréſors pour les aſſervir.

C'eſt ici le lieu de relever un étrange conte que font

tous nos hiſtoriens. Ils diſent que *Louis VIII.* étant au lit de la mort, les médecins jugèrent qu'il n'y avait d'autre remède pour lui que l'uſage des femmes ; qu'ils mirent dans ſon lit une jeune fille, mais que le roi la chaſſa, aimant mieux mourir, diſent-ils, que de commettre un péché mortel. Le père *Daniel*, dans ſon hiſtoire de France, a fait graver cette aventure à la tête de la vie de *Louis VIII.* comme le plus bel exploit de ce prince.

Cette fable a été appliquée à pluſieurs autres monarques. Elle n'eſt, comme tous les autres contes de ces tems-là, que le fruit de l'ignorance. Mais on devrait ſavoir aujourd'hui que la jouiſſance d'une fille n'eſt point un remède pour un malade ; & après tout, ſi *Louis VIII.* n'avait pu réchapper que par cet expédient, il avait *Blanche* ſa femme qui était fort belle, & en état de lui ſauver la vie. Le père *Daniel* prétend donc que *Louis VIII.* mourut glorieuſement, en ne ſatisfaiſant pas la nature & en combattant les hérétiques. Il eſt vrai qu'avant ſa mort il alla en Languedoc pour s'emparer d'une partie du comté de Toulouſe que le jeune *Amauri*, comte de *Montfort*, fils de l'uſurpateur, lui vendit. Mais acheter un pays d'un homme à qui ce pays n'appartient pas, eſt-ce-là combattre pour la foi ? Un eſprit juſte, en liſant l'hiſtoire, n'eſt preſque occupé qu'à la réfuter.



CHAPITRE DIXIEME.

De l'empereur FRÉDERIC *II. de ses querelles avec les papes, & de l'empire Allemand. Des accusations contre* FRÉDERIC *II. Du livre* de tribus impostoribus. *Du concile général de Lyon, &c.*

VERS le commencement du treizième siècle, tandis que *Philippe Auguste* régnait encor, que *Jean Sans Terre* était dépouillé par *Louis VIII.* qu'après la mort de *Jean* & de *Philippe Auguste*, *Louis VIII.* chassé d'Angleterre régnait en France, & laissait l'Angleterre à *Henri III.* dans ces tems, dis-je, les croisades, les persécutions contre les Albigeois, épuisaient toujours l'Europe. L'empereur *Fréderic II.* faisait saigner les plaies mal fermées de l'Allemagne & de l'Italie. La querelle de la couronne impériale & de la mitre de Rome, les factions des *Guelfes* & des *Gibelins*, les haines des Allemans & des Italiens, troublaient le monde plus que jamais.

Fréderic II. fils de *Henri VI.* & neveu de *Philippe*, jouissait de l'empire qu'*Othon IV.* son compétiteur avait abandonné avant de mourir. Les empereurs étaient alors bien plus puissans que les rois de France; car outre la Souabe & les grandes terres que *Fréderic* possédait en Allemagne, il avait aussi Naples & Sicile par héritage. La Lombardie lui appartenait par cette longue possession des empereurs; mais cette liberté dont les villes d'Italie étaient alors idolâtres, respectait peu la possession des *Césars* Allemans. C'était en Allemagne un tems d'anarchie & de brigandage qui dura long-tems. Ce brigandage s'était tellement accru, que les seigneurs comptaient parmi leurs droits celui d'être voleurs de grand chemin dans leurs territoires, & de faire de la fausse monnoie.

Fréderic II. les contraignit dans la diète d'Egra en 1219, de faire ferment de ne plus exercer de pareils droits : & pour leur donner l'exemple, il renonça à celui que ses prédécesseurs s'étaient attribué de s'emparer de toute la dépouille des évêques à leur décès. Cette rapine était alors autorisée par-tout & même en Angleterre.

Les usages les plus ridicules & les plus barbares étaient alors établis. Les seigneurs avaient imaginé le droit de cuissage, de markette, de prélibation ; c'était celui de coucher la première nuit avec les nouvelles mariées leurs vassales roturières. Des évêques, des abbés eurent ce droit en qualité de hauts barons ; & quelqu'uns se sont fait payer au dernier siècle par leurs sujets la renonciation à ce droit étrange, qui s'étendit en Ecosse, en Lombardie, en Allemagne & dans les provinces de France. Voilà le mœurs qui régnaient dans le tems des croisades.

L'Italie était moins barbare, mais n'était pas moins malheureuse. La querelle de l'empire & du sacerdoce avait produit les factions *Guelfe* & *Gibeline* qui divisaient les villes & les familles.

Milan, Brescia, Mantoue, Vicence, Padoue, Trévize, Ferrare, & presque toutes les villes de la Romagne, sous la protection du pape, étaient liguées entr'elles contre l'empereur.

Il avait pour lui Crémone, Bergame, Modène, Parme, Reggio, Trente. Beaucoup d'autres villes étaient partagées entre les factions *Guelfe* & *Gibeline*. L'Italie était le théatre non d'une guerre, mais de cent guerres civiles, qui, en aiguisant les esprits & les courages, n'accoutumaient que trop les nouveaux potentats Italiens à l'assassinat & à l'empoisonnement.

Fréderic II. était né en Italie. Il aimait ce climat agréable, & ne pouvait souffrir ni le pays, ni les mœurs de l'Allemagne dont il fut absent quinze années entières. Il paraît évident que son grand dessein était d'établir en Italie le trône des nouveaux *Césars*. Cela seul eût pu

changer la face de l'Europe. C'eſt le nœud ſecret de toutes les querelles qu'il eut avec les papes. Il employa tour-à-tour la ſoupleſſe & la violence, & le St. Siége le combattit avec les mêmes armes.

Honorius III. & *Grégoire IX.* ne peuvent d'abord lui réſiſter qu'en l'éloignant, & en l'envoyant faire la guerre dans la terre ſainte. Tel était le préjugé du tems, que l'empereur fut obligé de ſe vouer à cette entrepriſe, de peur de n'être pas regardé par les peuples comme chrétien. Il fit le vœu par politique; & par politique, il différa le voyage.

Gregoire IX. l'excommunie ſelon l'uſage ordinaire. *Fréderic* part, & tandis qu'il fait une croiſade à Jéruſalem, le pape en fait un contre lui dans Rome. Il revint après avoir négocié avec les ſoudans, ſe battre contre le St. Siége. Il trouve dans le territoire de Capoue ſon propre beau-père *Jean de Brienne* roi titulaire de Jéruſalem, à la tête des ſoldats du pontife qui portaient le ſigne des deux clefs ſur l'épaule. Les *Gibelins* de l'empereur portaient le ſigne de la croix, & les croix mirent bientôt les clefs en fuite.

Il ne reſtait guère alors d'autre reſſource à *Gregoire IX.* que de ſoulever *Henri* roi des Romains, fils de *Fréderic II.* contre ſon père, ainſi que *Grégoire VIII.* *Urbain II.* & *Paſcal II.* avaient armé les enfans de *Henri IV.* Mais *Fréderic*, plus heureux que *Henri IV.* ſe ſaiſit de ſon fils rebelle, le dépoſe dans la célèbre diète de Mayence, & le condamne à une priſon perpétuelle.

Il était plus aiſé à *Fréderic II.* de faire condamner ſon fils dans une diète d'Allemagne, que d'obtenir de l'argent & des troupes de cette diète pour aller ſubjuguer l'Italie. Il eut toujours aſſez de forces pour l'enſanglanter, & jamais aſſez pour l'aſſervir. Les *Guelfes*, ces partiſans de la papauté, & encor plus de la liberté, balancèrent toujours le pouvoir des *Gibelins* partiſans de l'empire.

La Sardaigne était encor un ſujet de guerre entre l'empire & le ſacerdoce, & par conſéquent d'excommunications. L'empereur s'empara en 1238 de preſque toute l'iſle. Alors *Grégoire IX.* accuſa publiquement *Fréderic II.* d'incrédulité. « Nous avons des preuves, dit-il dans ſa » lettre circulaire du premier Juillet 1239, qu'il dit » publiquement, que l'univers a été trompé par trois » impoſteurs, MOYSE, JESUS-CHRIST & MAHOMET. » Mais il place JESUS-CHRIST fort au deſſous des » autres; car il dit. Ils ont vécu pleins de gloire, & » l'autre n'a été qu'un homme de la lie du peuple » qui prêchait à ſes pareils. L'empereur, ajoute-t-il, » ſoutient qu'un DIEU unique & créateur ne peut être » né d'une femme, & ſur-tout d'une vierge. » C'eſt ſur cette lettre du pape *Grégoire IX.* qu'on crut dès ce temslà qu'il y avait un livre intitulé, *de tribus impoſtoribus*: on a cherché ce livre de ſiècle en ſiècle, & on ne l'a jamais trouvé.

Ces accuſations, qui n'avaient rien de commun avec la Sardaigne, n'empêchèrent pas que l'empereur ne la gardât: les diviſions entre *Fréderic* & le St. Siége n'eurent jamais la religion pour objet; & cependant les papes l'excommuniaient, publiaient contre lui des croiſades, & les dépoſaient. Un cardinal nommé *Jacques*, évêque de Paleſtrine, apporta en France au jeune *Louis IX.* des lettres de ce pape *Grégoire*, par leſquelles ſa ſainteté, ayant dépoſé *Fréderic II.* transférait de ſon autorité l'empire à *Robert* comte d'Artois, frère du jeune roi de France. C'était mal prendre ſon tems; la France & l'Angleterre étaient en guerre; les barons de France ſoulevès dans la minorité de *Louis*, étaient encor puiſſans dans ſa majorité. On prétend qu'ils répondirent, qu'un frère d'un roi de France n'avait pas beſoin d'un empire; & que le pape avait moins de religion que *Fréderic II.* Une telle réponſe eſt trop peu vraiſemblable pour être vraie.

Rien ne fait mieux connaître les mœurs & les usages de ce tems, que ce qui se passa au sujet de cette demande du pape.

Il s'adressa au moines de Citeaux, chez lesquels il savait que *St. Louis* devait venir en pélerinage avec sa mere. Il écrivit au chapitre : « Conjurez le roi qu'il prenne la » protection du pape contre le fils de *Satan*, *Fréderic* ; il » est nécessaire que le roi me reçoive dans son royau- » me, comme *Alexandre III.* y fut reçu contre la per- » sécution de *Fréderic I.* & *St. Thomas* de Cantorberi » contre celle de *Henri II.* roi d'Angleterre. »

Le roi alla en effet à Citeaux, où il fut reçu par cinq cents moines, qui le conduisirent au chapitre : là, ils se mirent tous à genoux devant lui, & les mains jointes le prièrent de laisser passer le pape en France. *Louis* se mit aussi à genoux devant les moines, leur promit de défendre l'église ; mais il leur dit expressément, qu'il ne pouvait recevoir le papes sans le consentement des barons du royaume, dont un roi de France devait suivre les avis. *Grégoire* meurt, mais l'esprit de Rome vit toujours. *Innocent IV.* l'ami de *Fréderic* quand il était cardinal, devint nécessairement son ennemi dès qu'il est souverain pontife. Il fallait à quelque prix que ce fût affaiblir la puissance impériale en Italie, & réparer la faute qu'avait fait *Jean XII.* d'appeller à Rome les Allemans.

Innocent IV. après bien des négociations inutiles, assemble dans Lyon ce fameux concile qui a cette inscription encor aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican : *Treizième concile général, premier de Lyon. Fréderic II. y est déclaré ennemi de l'église & privé du siége impérial.*

Il me semble bien hardi de déposer un empereur dans une ville impériale ; mais Lyon étoit sous la protection de la France, & ses archevêques s'étaient emparés des droits régaliens. *Fréderic II.* ne négligea pas

d'envoyer à ce concile, où il devait être accusé, des ambassadeurs pour le défendre.

Le pape qui se constituait juge à la tête du concile, fit aussi la fonction de son propre avocat ; & après avoir beaucoup insisté sur les droits temporels de Naples & de Sicile, sur le patrimoine de la comtesse *Mathilde*, il accusa *Fréderic* d'avoir fait la paix avec les mahométans, d'avoir eu des concubines mahométanes, de ne pas croire en JESUS-CHRIST, & d'être hérétique. Comment peut-on être à la fois hérétique & incrédule ? & comment dans ces siècles pouvait-on former si souvent de telles accusations ? Les papes *Jean XII. Etienne VIII.* & les empereurs *Fréderic I. Fréderic II.* le chancelier *des Vignes*, *Mainfroi* régent de Naples, beaucoup d'autres essuient cette imputation. Les ambassadeurs de l'empereur parlèrent en sa faveur avec fermeté, & accusèrent le pape à leur tour de rapine & d'usure. Il y avait à ce concile des ambassadeurs de France & d'Angleterre. Ceux-ci se plaignirent bien autant des papes que le pape se plaignit de l'empereur. « Vous tirez par vos » Italiens, dirent-ils, plus de soixante mille marcs par » an du royaume d'Angleterre : vous nous avez en » dernier lieu envoyé un légat qui a donné tous les » bénéfices à des Italiens. Il extorque de tous les reli» gieux des taxes excessives, & il excommunie quicon» que se plaint de ses vexations. Remédiez-y promp» tement, car nous ne souffrirons pas plus long-tems » ces avanies. »

Le pape rougit, ne répondit rien, & prononça la déposition de l'empereur. Il est très à remarquer qu'il fulmina cette sentence, non pas, dit-il, de l'approbation du concile, mais en présence du concile. Tous les pères tenaient des cierges allumés, quand le pape prononçait. Ils les éteignirent ensuite. Une partie signa l'arrêt, une autre partie sortit en gémissant.

N'oublions pas que dans ce concile le pape demanda

un ſubſide à tous les eccléſiaſtiques. Tous gardèrent le ſilence ; aucun ne parla ni pour approuver ni pour rejeter le ſubſide, excepté un Anglais nommé *Meſphan* doyen de Lincoln. Il oſa dire que le pape rançonnait trop l'égliſe. Le pape le dépoſa de ſa ſeule autorité, & les eccléſiaſtiques ſe turent. *Innocent IV.* parlait donc & agiſſait en ſouverain de l'égliſe, & on le ſouffrait.

Fréderic II. ne ſouffrit pas du moins que l'évêque de Rome agît en ſouverain des rois. Cet empereur était à Turin, qui n'appartenait point encor à la maiſon de *Savoye*. C'était un fief de l'empire, gouverné par le marquis de *Suze*. Il demanda une caſſette : on la lui apporta. Il en tira la couronne impériale. « Ce pape & ce » concile dit-il, ne me l'ont pas ravie, & avant qu'on » m'en dépouille, il y aura bien du ſang répandu. » Il ne manqua pas d'écrire d'abord à tous les princes d'Allemagne & de l'Europe par la plume de ſon fameux chancelier *Pierre des Vignes*, tant accuſé d'avoir compoſé le livre des *trois impoſteurs* : « Je ne ſuis pas le » premier, diſait-il dans ſes lettres, que le clergé » ait ainſi indignement traité, & je ne ſerai pas le dernier. » Vous en êtes cauſe, en obéiſſant à ces hypocrites, » dont vous connaiſſez l'ambition ſans bornes. Combien, ſi vous vouliez, découvririez-vous dans la cour » de Rome d'infamies qui font frémir la pudeur ? Livrés » au ſiècle, enivrés de délices, l'excès de leurs richeſſes » étouffe en eux tout ſentiment de religion. C'eſt une » œuvre de charité de leur ôter ces richeſſes pernicieuſes » qui les accablent : & c'eſt à quoi vous devez travailler » tous avec moi, &c. »

Cependant le pape, ayant déclaré l'empire vacant, écrivit à ſept princes ou évêques : c'étaient les ducs de Bavière, de Saxe, d'Autriche & de Brabant, les archevêques de Saltzbourg, de Cologne & de Mayence. Voilà ce qui a fait croire que ſept électeurs étaient alors ſolemnellement établis. Mais les autres princes de l'em-

pire &les autres évêques prétendaient aussi avoir le même droit.

Les empereurs & les papes tâchaient ainsi de se faire déposer mutuellement. Leur grande politique consistait à exciter des guerres civiles.

On avait déjà élu roi des Romains en Allemagne *Conrad* fils de *Fréderic .II.* mais il fallait, pour plaire au pape, choisir un autre empereur. Ce nouveau *César* ne fut choisi ni par les ducs de Saxe, ou de Brabant, ou de Bavière, ou d'Autriche, ni par aucun prince de l'empire. Les évêques de Strasbourg, de Vurtzbourg, de Spire, de Metz, avec ceux de Mayence, de Cologne & de Trèves, créèrent cet empereur. Ils choisirent un landgrave de Thuringe, qu'on appella le *roi des prêtres.*

Quel étrange empereur de Rome qu'un landgrave qui recevait la couronne seulement de quelques évêques de son pays ! Alors le pape fait renouveller la croisade contre *Fréderic.* Elle était prêchée par les *frères prêcheurs*, que nous appellons *dominicains*, & par les *frères mineurs* que nous appellons *cordeliers* ou *franciscains.* Cette nouvelle milice des papes commençait à s'établir en Europe. Le St. Siège ne s'en tint pas à ces mesures. Il ménagea des conspirations contre la vie d'un empereur qui savait résister aux conciles, aux moines, aux croisades; du moins l'empereur se plaignit que le pape suscitait des assassins contre lui, & le pape ne répondit point à ces plaintes.

Les mêmes prélats qui s'étaient donné la liberté de faire un *César*, en firent encor un autre après la mort de leur Thuringien, & ce fut un comte de Hollande. La prétention de l'Allemagne sur l'empire Romain ne servit donc jamais qu'à la déchirer. Ces mêmes évêques qui élisaient des empereurs, se divisèrent entr'eux : leur comte de Hollande fut tué dans cette guerre civile.

Fréderic II. avait à combattre les papes depuis l'extrémité de la Sicile jusqu'à celle de l'Allemagne. On dit

qu'étant

qu'étant dans la Pouille, il découvrit que son médecin, séduit par le pape *Innocent IV.* voulait l'empoisonner. Le fait me paraît douteux; mais dans les doutes que fait naître l'histoire de ces tems, il ne s'agit que du plus ou du moins de crimes.

Fréderic, voyant avec horreur qu'il lui était impossible de confier sa vie à des chrétiens, fut obligé de prendre des mahométans pour sa garde. On prétend qu'ils ne le garantirent pas des fureurs de *Mainfroi* son bâtard, qui l'étouffa, dit-on, dans sa dernière maladie. Le fait me paraît faux. Ce grand & malheureux empereur, roi de Sicile dès le berceau, ayant porté trente-huit ans la vaine couronne de Jérusalem, & celle des *Césars* cinquante-quatre ans, (puisqu'il avait été déclaré roi des Romains en 1196) mourut âgé de cinquante-sept ans dans le royaume de Naples, & laissa le monde aussi troublé à sa mort qu'à sa naissance. Malgré tant de troubles, ses royaumes de Naples & de Sicile furent embellis & policés par ses soins. Il y bâtit des villes, y fonda des universités, y fit fleurir un peu les lettres. La langue italienne commençait à se former alors, c'était un composé de la langue romance & du latin. On a des vers de *Fréderic II.* en cette langue. Mais les traverses qu'il essuya nuisirent aux sciences autant qu'à ses desseins.

Depuis la mort de *Fréderic II.* jusqu'en 1268, l'Allemagne fut sans chef, non pas comme l'avait été la Grèce, l'ancienne Gaule, l'ancienne Germanie, & l'Italie avant qu'elle fût soumise aux Romains: l'Allemagne ne fut ni une république, ni un pays partagé entre plusieurs souverains, mais un corps sans tête, dont les membres se déchiraient.

C'était une belle occasion pour les papes; mais ils n'en profitèrent pas. On leur arracha Brescia, Crémone, Mantoue, & beaucoup de petites villes. Il eût fallu alors un pape guerrier pour les reprendre; mais rarement un pape eut ce caractère. Ils ébranlaient à la

vérité le monde avec leurs bulles. Ils donnaient des royaumes avec des parchemins. Le pape en 1247 déclara de sa propre autorité *Haquin*, roi de Norwége, en le faisant enfant légitime de bâtard qu'il était. Un légat du pape couronna ce roi *Haquin*, & reçut de lui un tribut de quinze mille marcs d'argent, & cinq cents marcs (ou marques) des églises de Norwége ; ce qui était peut-être la moitié de l'argent comptant qui roulait dans un pays si peu riche.

Le même pape *Innocent IV.* créa aussi un certain *Mandog* roi de Lithuanie, mais roi relevant de Rome. *Nous recevons*, dit-il dans sa bulle du 15 Juillet 1251, *ce nouveau royaume de Lithuanie au droit & à la propriété de St. Pierre, vous prenant sous notre protection, vous, votre femme & vos enfans.* C'était imiter en quelque sorte la grandeur de l'ancien sénat de Rome, qui accordait des titres de rois & de tétrarques. La Lithuanie ne fut pas cependant un royaume ; elle ne put même encor être chrétienne que plus d'un siècle après.

Les papes parlaient donc en maîtres du monde, & ne pouvaient être maîtres chez eux : il ne leur en coûtait que du parchemin pour donner ainsi des états ; mais ce n'était qu'à force d'intrigues qu'ils pouvaient se ressaisir d'un village auprès de Mantoue ou de Ferrare.

Voilà quelle était la situation des affaires de l'Europe : l'Allemagne & l'Italie déchirées, la France encor faible, l'Espagne partagée entre les chrétiens & les musulmans : ceux-ci entiérement chassés de l'Italie ; l'Angleterre commençant à disputer sa liberté contre ses rois ; le gouvernement féodal établi par-tout ; la chevalerie à la mode ; les prêtres devenus princes & guerriers ; une politique presqu'en tout différente de celle qui anime aujourd'hui l'Europe. Il semblait que les pays de la communion romaine fussent une grande république dont l'empereur & les papes voulaient être les chefs ; & cette république, quoique divisée, s'était accordée

long-tems dans les projets des croisades, qui ont produit de si grandes & de si infames actions, de nouveaux royaumes, de nouveaux établissemens, de nouvelles misères, & enfin beaucoup plus de malheur que de gloire.



CHAPITRE ONZIEME.

De l'Orient au tems des croisades, & de l'état de la Palestine.

LEs religions durent toujours plus que les empires. Le mahométisme florissait, & l'empire des califes était détruit par la nation des Turcomans. On se fatigue à rechercher l'origine de ces Turcs. Elle est la même que celle de tous les peuples conquérans. Ils ont tous été d'abord des sauvages, vivans de rapine. Les Turcs habitaient autrefois au-delà du Taurus & de l'Immaüs, & bien loin, dit-on, de l'Araxe. Ils étaient compris parmi ces Tartares que l'antiquité nommait Scythes. Ce grand continent de la Tartarie, bien plus vaste que l'Europe, n'a jamais été habité que par des barbares. Leurs antiquités ne méritent guère mieux une histoire suivie que les loups & les tigres de leur pays. Ces peuples du Nord firent de tout tems des invasions vers le Midi. Ils se répandirent vers le onzième siècle du côté de la Moscovie. Ils inondèrent les bords de la mer Caspienne. Les Arabes sous les premiers successeurs de *Mahomet* avaient soumis presque toute l'Asie-Mineure, la Syrie & la Perse : les Turcomans vinrent enfin, qui soumirent les Arabes.

Un calife de la dynastie des Abassides, nommé *Motassen*, fils du grand *Almamon*, & petit-fils du célèbre *Aaron al Rachild*, protecteur comme eux de tous les

arts, contemporain de notre *Louis le Débonnaire* ou *le Faible*, poſa les premières pierres de l'édifice ſous lequel ſes ſucceſſeurs furent enfin écraſés. Il fit venir une milice de Turcs pour ſa garde. Il n'y a jamais eu un plus grand exemple du danger des troupes étrangères. Cinq à ſix cents Turcs à la ſolde de *Motaſſem* ſont l'origine de la puiſſance Ottomane, qui a tout englouti, de l'Euphrate juſqu'au bout de la Grèce; & a de nos jours mis le ſiége devant Vienne. Cette milice Turque augmentée avec le tems devint funeſte à ſes maîtres. De nouveaux Turcs arrivent qui profitèrent des guerres civiles excitées pour le califat. Les califes Abaſſides de Bagdat perdirent bientôt la Syrie, l'Egypte, l'Afrique, que les califes Fatimites leur enlevèrent. Les Turcs dépouillèrent & Fatimites & Abaſſides.

Togrul Beg ou *Ortogrul Beg*, de qui on fait deſcendre la race des Ottomans, entra dans Bagdat, à-peu-près comme tant d'empereurs ſont entrés dans Rome. Il ſe rendit maître de la ville & du calife, en ſe proſternant à ſes pieds. *Ortogrul* conduiſit le calife *Caiem* à ſon palais en tenant la bride de ſa mule; mais plus habile ou plus heureux que les empereurs Allemans ne l'ont été dans Rome, il établit ſa puiſſance, & ne laiſſa au calife que le ſoin de commencer le vendredi les prières à la moſquée, & l'honneur d'inveſtir de leurs états tous les tyrans mahométans qui ſe faiſaient ſouverains.

Il faut ſe ſouvenir que comme ces Turcomans imitaient les Francs, les Normans & les Goths dans leurs irruptions, ils les imitaient auſſi en ſe ſoumettant aux loix, aux mœurs & à la religion des vaincus. C'eſt ainſi que d'autres Tartares en ont uſé avec les Chinois; & c'eſt l'avantage que tout peuple policé; quoique le plus faible, doit avoir ſur le barbare, quoique le plus fort.

Ainſi les califes n'étaient plus que les chefs de la religion, tel que le dairi pontife du Japon, qui commande

en apparence aujourd'hui au cubofama, & qui lui obéit en effet; tels que le shérif de la Mecque, qui appelle le sultan Turc son vicaire; tels enfin qu'étaient les papes sous les rois Lombards. Je ne compare point sans doute la religion mahométane avec la chrétienne, je compare les révolutions. Je remarque que les califes ont été les plus puissans souverains de l'Orient, tandis que les pontifes de Rome n'étaient rien. Le califat est tombé sans retour; & les papes sont peu-à-peu devenus de grands souverains, affermis, respectés de leurs voisins, & qui ont fait de Rome la plus belle ville de la terre.

Il y avait donc au tems de la première croisade un calife à Bagdat qui donnait des investitures, & un sultan Turc qui régnait. Plusieurs autres usurpateurs Turcs & quelques Arabes, étaient cantonnés en Perse, dans l'Arabie, dans l'Asie-Mineure. Tout était divisé, & c'est ce qui pouvait rendre les croisades heureuses. Mais tout était armé, & ces peuples devaient combattre sur leur terrain avec un grand avantage.

L'empire de Constantinople se soutenait : tous ses princes n'avaient pas été indignes de régner. *Constantin Porphirogénète*, fils de *Leon le Philosophe*, & philosophe lui-même, fit renaître, comme son père, des tems heureux. Si le gouvernement tomba dans le mépris sous *Romain* fils de *Constantin*, il devint respectable aux nations sous *Nicéphore Phocas*, qui avait repris Candie en 961 avant d'être empereur. Si *Jean Zimiscès* assassina ce *Nicéphore*, & souilla de sang le palais, s'il joignit l'hypocrisie à ses crimes, il fut d'ailleurs le défenseur de l'empire contre les Turcs & les Bulgares. Mais sous *Michel Paphlagonate* on avait perdu la Sicile : sous *Romain Diogène* presque tout ce qui restait vers l'orient, excepté la province de Pont; & cette province, qu'on appelle aujourd'hui Turcomanie, tomba bientôt après sous le pouvoir du Turc *Soliman*, qui maître de la plus grande partie de l'Asie-Mineure, établit le siége de sa

domination à Nicée, & menaçait de là Conftantinople au tems où commencèrent les croifades.

L'empire Grec était donc borné alors prefqu'à la ville impériale, du côté des Turcs ; mais il s'étendait dans toute la Grèce, la Macédoine, la Theffalie, la Thrace, l'Illyrie, l'Épire, & avait même encor l'ifle de Candie. Les guerres continuelles, quoique toujours malheureufes contre les Turcs, entretenaient un refte de courage. Tous les riches chrétiens d'Afie, qui n'avaient pas voulu fubir le joug mahométan, s'étaient retirés dans la ville impériale, qui par-là même s'enrichit des dépouilles des provinces. Enfin malgré tant de pertes, malgré les crimes & les révolutions du palais, cette ville, à la vérité déchue, mais immenfe, peuplée, opulente & refpirant les délices, fe regardait comme la première du monde. Les habitans s'appellaient *Romains* & non *Grecs*. Leur état était l'empire Romain : & les peuples d'Occident, qu'ils nommaient *Latins*, n'étaient à leurs yeux que des barbares révoltés.

La Paleftine n'était que ce qu'elle eft aujourd'hui, le plus mauvais pays de tous ceux qui font habités dans l'Afie. Cette petite province eft dans fa longueur d'environ quarante-cinq lieues, & de trente à trente-cinq en largeur. Elle eft couverte prefque par-tout de rochers arides, fur lefquels il n'y a pas une ligne de terre. Si ce coin de terre était cultivé, on pourrait le comparer à la Suiffe. La rivière du Jourdain, large d'environ cinquante pieds dans le milieu de fon cours, reffemble à la rivière d'Aar chez les Suiffes, qui coule dans une vallée plus fertile que d'autres cantons. La mer de Tibériade n'eft pas comparable au lac de Genève. Les voyageurs qui ont bien examiné la Suiffe & la Paleftine, donnent tous la préférence à la Suiffe, fans aucune comparaifon. Il eft vraifemblable que la Judée fut plus cultivée autrefois quand elle était poffédée par les Juifs. Ils avaient été forcés de porter un peu de terre fur les rochers pour y

planter des vignes. Ce peu de terre, liée avec les éclats des rochers, était soutenu par des petits murs dont on voit encor des restes de distance en distance.

Tout ce qui est situé vers le midi, consiste en déserts de sables salés du côté de la Méditerranée & de l'Egypte, & en montagnes affreuses, jusqu'à Esiongaber vers la mer Rouge. Ces sables & ces rochers habités aujourd'hui par quelques Arabes voleurs, sont l'ancienne patrie des Juifs. Ils s'avancèrent un peu au nord dans l'Arabie pétrée. Le petit pays de Jérico qu'ils envahirent, est un des meilleurs qu'ils possédèrent : le terrain de Jérusalem est bien plus aride, il n'a pas même l'avantage d'être situé sur une rivière. Il y a très-peu de pâturages : les habitans n'y purent jamais nourrir de chevaux : les ânes firent toujours la monture ordinaire. Les bœufs y sont maigres ; les moutons y réussissent mieux ; les oliviers en quelques endroits y produisent un fruit d'une bonne qualité. On y voit encor quelques palmiers ; & ce pays que les Juifs améliorèrent avec beaucoup de peine quand leur condition toujours malheureuse le leur permit, fut pour eux une terre délicieuse, en comparaison des déserts de Sinaï, de Param, & de Cadès-Barné.

St. Jérôme qui vécut si long-tems à Bethléem, avoue qu'on souffrait continuellement la sécheresse & la soif dans ce pays de montagnes arides, de cailloux & de sables, où il pleut rarement, où l'on manque de fontaines, & où l'industrie est obligée d'y suppléer à grands frais par des citernes.

La palestine, malgré le travail des Hébreux, n'eut jamais de quoi nourrir ses habitans ; & de même que les treize cantons envoient le superflu de leurs peuples servir dans les armées des princes qui peuvent les payer, les Juifs allaient faire le métier de courtiers en Asie & en Afrique. A peine Alexandrie était-elle bâtie, qu'ils s'y étaient établis. Les Juifs commerçans n'habitaient guère Jérusalem ; & je doute que dans le tems le plus

floriſſant de ce petit état, il y ait jamais eu des hommes auſſi opulens que le ſont aujourd'hui pluſieurs Hébreux d'Amſterdam, de la Haye, de Londres, de Conſtantinople.

Lorſqu'*Omar*, l'un des premiers ſucceſſeurs de *Mahomet*, s'empara des fertiles pays de la Syrie, il prit la contrée de la Paleſtine ; & comme Jéruſalem eſt une ville ſainte pour les mahométans, il y entra chargé d'une haire, & d'un ſac de pénitent, & n'exigea que le tribut de treize drachmes par tête, ordonné par le pontife. C'eſt ce que rapporte *Nicetas Coniates*. *Omar* enrichit Jéruſalem d'une magnifique moſquée de marbre, couverte de plomb, ornée en dedans d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi leſquelles il y en avait beaucoup d'or pur. Quand enſuite les Turcs déjà mahométans s'emparèrent du pays vers l'an 1055, ils reſpectèrent la moſquée, & la ville reſta toujours peuplée de ſept à huit mille habitans. C'était ce que ſon enceinte pouvait alors contenir, & ce que tout le territoire d'alentour pouvait nourrir. Ce peuple ne s'enrichiſſait guère d'ailleurs que des pélerinages des chrétiens & des muſulmans. Les uns allaient viſiter la moſquée, les autres l'endroit où l'on prétend que JESUS fut enterré. Tous payaient une petite redevance à l'émir Turc, qui réſidait dans la ville, & à quelques imans qui vivaient de la curioſité des pélerins.



CHAPITRE DOUZIEME.

De la première croiſade, juſqu'à la priſe de Jéruſalem.

TEL était l'état de l'Aſie-Mineure, lorſqu'un pélerin d'Amiens ſuſcita les croiſades. Il n'avait d'autre nom que *Coucoupétre* ou *Cucupiêtre*, comme le dit la fille de l'empereur *Comnène*, qui le vit à Conſtantinople. Nous le connaiſſons ſous le nom de *Pierre l'hermite.* Ce Picard parti d'Amiens pour aller en pélerinage vers l'Arabie, fut cauſe que l'Occident s'arma contre l'Orient, & que des millions d'Européens périrent en Aſie. C'eſt ainſi que ſont enchaînés les événemens de l'univers. Il ſe plaignit amérement à l'évêque ſecret, qui réſidait dans le pays, avec le titre de patriarche de Jéruſalem, des vexations que ſouffraient les pélerins; les révélations ne lui manquèrent pas. *Guillaume* de Tyr aſſure que JESUS-CHRIST apparut à l'hermite. *Je ſerai avec toi*, lui dit-il, *il eſt tems de ſecourir mes ſerviteurs.* A ſon retour à Rome, il parla d'une manière ſi vive, & fit des tableaux ſi touchans, que le pape *Urbain II.* crut cet homme propre à ſeconder le grand deſſein que les papes avaient depuis long-tems d'armer la chrétienté contre le mahométiſme. Il envoya *Pierre* de province en province communiquer par ſon imagination forte l'ardeur de ſes ſentimens & ſemer l'enthouſiaſme.

Urbain II. tint enſuite vers Plaiſance un concile en raſe campagne, où ſe trouvèrent plus de trente mille ſéculiers, outre les eccléſiaſtiques. On y propoſa la manière de venger les chrétiens. L'empereur des Grecs *Alexis Comnène*, père de cette princeſſe qui écrivit l'hiſtoire de ſon tems, envoya à ce concile des ambaſſadeurs pour demander quelque ſecours contre les muſul-

mans ; mais ce n'était ni du pape, ni des Italiens qu'il devait l'attendre. Les Normans enlevaient alors Naples & Sicile aux Grecs ; & le pape, qui voulait être au moins ſeigneur ſuzerain de ces royaumes, étant d'ailleurs rival de l'égliſe grecque, devenait néceſſairement par ſon état, l'ennemi déclaré des empereurs d'Orient, comme il était l'ennemi couvert des empereurs Teutoniques. Le pape, loin de ſecourir les Grecs, voulait ſoumettre l'Orient aux Latins.

Au reſte, le projet d'aller faire la guerre en Paleſtine, fut vanté par tous les aſſiſtans au concile de Plaiſance, & ne fut embraſſé par perſonne. Les principaux ſeigneurs Italiens avaient chez eux trop d'intérêts à ménager, & ne voulaient point quitter un pays délicieux pour aller ſe battre vers l'Arabie-Pétrée.

On fut donc obligé de tenir un autre concile à Clermont en Auvergne. Le pape y harangua dans la grande place. On avait pleuré en Italie ſur les malheurs des chrétiens de l'Aſie. On s'arma en France. Ce pays était peuplé d'une foule de nouveaux ſeigneurs, inquiets, indépendans, aimant la diſſipation & la guerre, plongés pour la plupart dans les crimes que la débauche entraîne, & dans une ignorance qui égalait leurs débauches. Le pape propoſait la rémiſſion de tous leurs péchés, & leur ouvrait le ciel, en leur impoſant pour pénitence de ſuivre la plus grande de leurs paſſions, de courir au pillage. On prit donc la croix à l'envi. Les égliſes & les cloîtres achetèrent alors à vil prix beaucoup de terres des ſeigneurs, qui crurent n'avoir beſoin que d'un peu d'argent & de leurs armes pour aller conquérir des royaumes en Aſie. *Godefroi de Bouillon*, par exemple, duc de Brabant, vendit ſa terre de Bouillon au chapitre de Liége, & Stenay à l'évêque de Verdun. *Baudouin*, frère de *Godefroi*, vendit au même évêque le peu qu'il avait en ce pays-là. Les moindres ſeigneurs châtelains partirent à leurs frais ; les pauvres gentilshommes ſervirent d'écuyers aux autres.

Le butin devait ſe partager ſelon les grades & ſelon les dépenſes des croiſés. C'était une grande ſource de diviſion, mais c'était auſſi un grand motif. La religion, l'avarice & l'inquiétude encourageaient également ces émigrations. On enrôla une infanterie innombrable, & beaucoup de ſimples cavaliers ſous mille drapeaux différens. Cette foule de croiſés ſe donna rendez-vous à Conſtantinople. Moines, femmes, marchands, vivandiers, ouvriers, tout partit, comptant ne trouver ſur la route que des chrétiens qui gagneraient des indulgences en les nourriſſant. Plus de quatre-vingt mille de ces vagabonds ſe rangèrent ſous le drapeau de *Coucoupétre*, que j'appellerai toujours l'*hermite Pierre*. Il marchait en ſandales & ceint d'une corde, à la tête de l'armée. Nouveau genre de vanité! Jamais l'antiquité n'avait vu de ces émigrations d'une partie du monde dans l'autre, produites par un enthouſiaſme de religion. Cette fureur épidémique parut alors pour la première fois, afin qu'il n'y eût aucun fléau poſſible qui n'eût affligé l'eſpèce humaine.

La première expédition de ce général hermite, fut d'aſſiéger une ville chrétienne en Hongrie, nommée *Malavilla*, parce que l'on avait refuſé des vivres à ces ſoldats de JESUS-CHRIST, qui malgré leur ſainte entrepriſe, ſe conduiſaient en voleurs de grand chemin. La ville fut priſe d'aſſaut, livrée au pillage, les habitans égorgés. L'*hermite* ne fut plus alors le maître de ſes croiſés, excités par la ſoif du brigandage. Un des lieutenans de l'*hermite*, nommé *Gautier Sans Argent*, qui commandait la moitié des troupes, agit de même en Bulgarie. On ſe réunit bientôt contre ces brigands, qui furent preſque tous exterminés, & l'*hermite* arriva enfin devant Conſtantinople, avec vingt mille perſonnes mourant de faim.

Un prédicateur Allemand nommé *Godeſcal*, qui voulut jouer le même rôle, fut encor plus maltraité. Dès qu'il fut arrivé avec ſes diſciples dans cette même Hongrie

où ses prédécesseurs avaient fait tant de désordres, la seule vue de la croix rouge qu'ils portaient, fut un signal auquel ils furent tous massacrés.

Une autre horde de ces aventuriers, composée de plus de deux cent mille personnes, tant femmes que prêtres, paysans, écoliers, croyant qu'elle allait défendre JESUS-CHRIST, s'imagina qu'il fallait exterminer tous les Juifs qu'on rencontrerait. Il y en avait beaucoup sur les frontières de France: tout le commerce était entre leurs mains. Les chrétiens croyant venger DIEU, firent main-basse sur tous ces malheureux. Il n'y eut jamais depuis *Adrien*, un si grand massacre de cette nation. Ils furent égorgés à Verdun, à Spire, à Vorms, à Cologne, à Mayence: & plusieurs se tuèrent eux-mêmes, après avoir fendu le ventre à leurs femmes, pour ne pas tomber entre les mains des barbares. La Hongrie fut encor le tombeau de cette troisième armée de croisés.

Cependant l'*hermite Pierre* trouva devant Constantinople d'autres vagabonds Italiens & Allemans, qui se joignirent à lui, & ravagèrent les environs de la ville. L'empereur *Alexis Comnène*, qui régnait, était assurément sage & modéré. Il se contenta de se défaire au plutôt de pareils hôtes. Il leur fournit des bateaux pour les transporter au-delà du Bosphore. Le général *Pierre* se vit enfin à la tête d'une armée chrétienne contre les musulmans. *Soliman*, soudan de Nicée, tomba avec ses Turcs aguerris sur cette multitude dispersée. *Gautier Sans Argent* y périt avec beaucoup de pauvre noblesse. L'*hermite* retourna cependant à Constantinople, regardé comme un fanatique qui s'était fait suivre par des furieux.

Il n'en fut pas de même des chefs des croisés, plus politiques, moins enthousiastes, plus accoutumés au commandement, & conduisans des troupes un peu plus réglées. *Godefroi de Bouillon* menait soixante-dix mille hommes de pied & dix mille cavaliers couverts

d'une armure complette, ſous pluſieurs bannières de ſeigneurs tous rangés ſous la ſienne.

Cependant *Hugues*, frère du roi de France *Philippe I.* marchait par l'Italie avec d'autres ſeigneurs qui s'étaient joints à lui. Il allait tenter la fortune. Preſque tout ſon établiſſement conſiſtait dans le titre de frère d'un roi très-peu puiſſant par lui-même. Ce qui eſt plus étrange, c'eſt que *Robert*, duc de Normandie, fils aîné de *Guillaume* conquérant de l'Angleterre, quitta cette Normandie, où il était à peine affermi. Chaſſé d'Angleterre par ſon cadet *Guillaume le Roux*, il lui engagea encor la Normandie pour ſubvenir aux frais de ſon armement. C'était, dit-on, un prince voluptueux & ſuperſtitieux. Ces deux qualités, qui ont leur ſource dans la faibleſſe, l'entraînèrent à ce voyage.

Le vieux *Raimond*, comte de Toulouſe, maître du Languedoc & d'une partie de la Provence, qui avait déja combattu contre les muſulmans en Eſpagne, ne trouva ni dans ſon âge, ni dans les intérêts de ſa patrie, aucune raiſon contre l'ardeur d'aller en Paleſtine. Il fut un des premiers qui s'arma & paſſa les Alpes, ſuivi, dit-on, de près de cent mille hommes. Il ne prévoyait pas que bientôt on prêcherait une croiſade contre ſa propre famille.

Le plus politique de tous ces croiſés, & peut-être le ſeul, fut *Bohémond*, fils de ce *Robert Guiſcard*, conquérant de la Sicile. Toute cette famille de Normans, tranſplantée en Italie, cherchait à s'agrandir, tantôt aux dépens des papes, tantôt ſur les ruines de l'empire Grec. Ce *Bohémond* avait lui-même long-tems fait la guerre à l'empereur *Alexis*, en Epire & en Grèce; & n'ayant pour tout héritage que la petite principauté de Tarente & ſon courage, il profita de l'enthouſiaſme épidémique de l'Europe, pour raſſembler ſous ſa bannière juſqu'à dix mille cavaliers bien armés & quelque infanterie, avec leſquels il pouvait conquérir des provinces, ſoit ſur les chrétiens, ſoit ſur les mahométans.

La princeſſe *Anne Comnène* dit que ſon père fut alarmé de ces émigrations prodigieuſes, qui fondaient dans ſon pays. On eût cru, dit-elle, que l'Europe, arrachée de ſes fondemens, allait tomber ſur l'Aſie. Qu'aurait-ce donc été, ſi près de trois cent mille hommes, dont les uns avaient ſuivi l'*hermite Pierre*, les autres le prêtre *Godeſcald*, n'avaient déjà diſparu ?

On propoſa au pape de ſe mettre à la tête de ces armées immenſes qui reſtaient encor. C'était la ſeule manière de parvenir à la monarchie univerſelle, devenue l'objet de la cour romaine. Cette entrepriſe demandait le génie d'un *Mahomet* ou d'un *Alexandre*. Les obſtacles étaient grands, & *Urbain* ne vit que les obſtacles.

Grégoire VII. avait autrefois conçu ce projet des croiſades. Il aurait armé l'Occident contre l'Orient, il aurait commandé à l'égliſe grecque comme à la latine. Les papes auraient vu ſous leurs loix l'un & l'autre empire. Mais du tems de *Grégoire VII.* une telle idée n'était encor que chimérique. L'empire de Conſtantinople n'était pas enor aſſez accablé, la fermentation du fanatiſme n'était pas aſſez violente dans l'Occident. Les eſprits ne furent bien diſpoſés que du tems d'*Urbain II.*

Le pape & les princes croiſés avaient dans ce grand appareil leurs vues différentes, & Conſtantinople les redoutait toutes. On y haïſſoit les Latins, qu'on y regardait comme des hérétiques & des barbares.

Ce que les Grecs craignaient le plus, & avec raiſon, c'était ce *Bohémond* & ſes Napolitains, ennemis de l'empire. Mais quand même les intentions de *Bohémond* euſſent été pures, de quel droit tous ces princes d'Occident venaient-ils prendre pour eux des provinces que les Turcs avaient arrachées aux empereurs Grecs ?

On peut juger d'ailleurs quelle était l'arrogance féroce des ſeigneurs croiſés, par le trait que rapporte la

princeſſe *Anne Comnène*, de je ne ſais quel comte Français, qui vint s'aſſeoir à côté de l'empereur ſur ſon trône, dans une cérémonie publique. *Baudoin* frere de *Godefroi de Bouillon*, prenant par la main cet homme indiſcret pour le faire retirer, le comte dit tout haut dans ſon jargon barbare : « Voilà un plaiſant ruſtre que » ce Grec, de s'aſſeoir devant des gens comme nous. » Ces paroles furent interprétées à *Alexis*, qui ne fit que ſourire. Une ou deux indiſcrétions pareilles ſuffiſent pour décrier une nation. *Alexis* fit demander à ce comte qui il était. « Je ſuis, répondit-il de la race la » plus noble. J'allais tous les jours dans l'égliſe de ma » ſeigneurie, où s'aſſemblaient tous les braves ſeigneurs » qui voulaient ſe battre en duel & qui priaient JESUS-» CHRIST & la Ste. Vierge de leur être favorables. » Aucun d'eux n'oſa jamais ſe battre contre moi. »

Il était moralement impoſſible que de tels hôtes n'exigeaſſent des vivres avec dureté, & que les Grecs n'en refuſaſſent avec malice. C'était un ſujet de combats continuels entre les peuples & l'armée de *Godefroi*, qui parut la première après les brigandages des croiſés de *Pierre l'hermite*. *Godefroi* en vint juſqu'à attaquer les fauxbourgs de Conſtantinople, & l'empereur les défendit en perſonne. L'évêque du Puy en Auvergne, nommé *Monteil*, légat du pape dans les armées de la croiſade voulait abſolument qu'on commençât les entrepriſes contre les infidèles par le ſiége de la ville où réſidait le premier prince des chrétiens. Tel était l'avis de *Bohémond*, qui était alors en Sicile, qui envoyait courriers ſur courriers à *Godefroi*, pour l'empêcher de s'accorder avec l'empereur. *Hugues* frère du roi de France, eut alors l'imprudence de quitter la Sicile, où il était avec *Bohémond*, & de paſſer preſque ſeul ſur les terres d'*Alexis*. Il joignit à cette indiſcrétion celle de lui écrire des lettres pleines d'une fierté peu ſéante à qui n'avait point d'armée. Le fruit de ces démar-

ches fut d'être arrêté quelque tems prifonnier. Enfin la politique de l'empereur Grec vint à bout de détourner ces orages. Il engagea tous les feigneurs à lui prêter hommage pour les terres qu'ils conquéraient. Il les fit paffer en Afie les uns après les autres, après les avoir comblés de préfens. *Bohémond* qu'il redoutait le plus, fut celui qu'il traita avec le plus de magnificence. Quand ce prince vint lui rendre hommage à Conftantinople, & qu'on lui fit voir les raretés du palais, *Alexis* ordonna qu'on remplît un cabinet de meubles précieux; d'ouvrages d'or & d'argent, de bijoux de toute efpece, entaffés fans ordre, & de laiffer la porte entr'ouverte. *Bohémond* vit en paffant ces tréfors, auxquels les conducteurs affectaient de ne faire nulle attention. « Eft-il poffible, s'écria-t-il, qu'on néglige de fi » belles chofes? Si je les avais, je me croirais le plus » puiffant des princes. » Le foir même l'empereur lui envoya tout le cabinet. Voilà ce que rapporte fa fille, témoin oculaire. C'eft ainfi qu'en ufait ce prince, que tout homme défintéreffé appellera fage & magnifique, mais que la plupart des hiftoriens des croifades ont traité de perfide, parce qu'il ne voulut pas être efclave d'une multitude dangereufe.

Enfin, quand il s'en fut heureufement débarraffé, & que tout fut paffé dans l'Afie-Mineure, on fit la revue près de Nicée, & il fe trouva cent mille cavaliers & fix cent mille hommes de pied en comptant les femmes. Ce nombre, joint avec les premiers croifés qui périrent fous l'*hermite* & fous d'autres, fait environ onze cent mille. Il juftifie ce qu'on dit des armées des rois de Perfe, qui avaient inondé la Grèce, & ce qu'on raconte des tranfplantations de tant de barbares. Les Français enfin, & fur-tout *Raimond de Touloufe*, fe trouvèrent par-tout fur le même terrain que les Gaulois méridionaux avaient parcouru treize cents ans auparavant,

vant, quand ils allèrent ravager l'Asie-Mineure, & donner leur nom à la province de Galatie.

Les historiens nous informent rarement comment on nourrissait ces multitudes. C'était une entreprise qui demandait autant de soins que la guerre même. Venise ne voulut pas d'abord s'en charger. Elle s'enrichissait plus que jamais par son commerce avec les mahométans, & craignait de perdre les priviléges qu'elle avait chez eux. Les Génois, les Pisans & les Grecs équipèrent des vaisseaux chargés de provisions, qu'ils vendaient aux croisés en côtoyant l'Asie-Mineure. La fortune des Génois s'en accrut, & on fut étonné bientôt après de voir Gènes devenue une puissance.

Le vieux Turc *Soliman* soudan de Syrie, qui était sous les califes de Bagdat ce que les maires avaient été sous la race de *Clovis*, ne put avec le secours de son fils résister au premier torrent de tous ces princes croisés. Leurs troupes étaient mieux choisies que celles de *Pierre l'hermite*, & disciplinées autant que le permettait la licence & l'enthousiasme.

On prit Nicée; on battit deux fois les armées commandées par le fils de *Soliman*. Les Turcs & les Arabes ne soutinrent point dans ces commencemens le choc de ces multitudes couvertes de fer, & de leurs grands chevaux de bataille, & des forêts de lances auxquelles ils n'étaient point accoutumés.

Bohémond eut l'adresse de se faire céder par les croisés le fertile pays d'Antioche. *Baudouin* alla jusqu'en Mésopotamie s'emparer de la ville d'Edesse, & s'y forma un petit état. Enfin on mit le siége devant Jérusalem, dont le calife d'Egypte s'était saisi par ses lieutenans. La plupart des historiens disent que l'armée des assiégeans, diminuée par les combats, par les maladies & par les garnisons mises dans les villes conquises, était réduite à vingt mille hommes de pied & à quinze cents chevaux, & que Jérusalem, pourvue de tout, était défendue par

une garnison de quarante mille soldats. On ne manque pas d'ajouter qu'il y avait outre cette garnison vingt mille habitans déterminés. Il n'y a point de lecteur sensé qui ne voie qu'il n'est guère possible qu'une armée de vingt mille hommes en assiége une de soixante mille dans une place fortifiée ; mais les historiens ont toujours voulu du merveilleux.

Ce qui est vrai, c'est qu'après cinq semaines de siége la ville fut emportée d'assaut, & que tout ce qui n'était pas chrétien, fut massacré. L'*hermite Pierre*, devenu chapelain, se trouva à la prise & au massacre. Quelques chrétiens que les musulmans avaient laissé vivre dans la ville, conduisirent les vainqueurs dans les caves les plus reculées, où les mères se cachaient avec leurs enfans : & rien ne fut épargné. Presque tous les historiens conviennent qu'après cette boucherie, les chrétiens tout dégouttans de sang allèrent en procession à l'endroit qu'on dit être le sépulcre de JESUS-CHRIST, & y fondirent en larmes. Il est très-vraisemblable qu'ils y donnèrent des marques de religion ; mais cette tendresse qui se manifesta par des pleurs, n'est guère comparable avec cet esprit de vertige, de fureur, de débauche & d'emportement. Le même homme peut être furieux & tendre, mais non dans le même tems.

Elmacim rapporte qu'on enferma les Juifs dans la synagogue, qui leur avoit été accordée par les Turcs, & qu'on les y brûla tous. Cette action est croyable après la fureur avec laquelle on les avait exterminés sur la route.

Jérusalem fut prise par les croisés, le 5 Juillet 1099, tandis qu'*Alexis Comnène* était empereur d'Orient, *Henri IV.* d'Occident, & qu'*Urbain II.* chef de l'église romaine vivait encor. Il mourut avant d'avoir appris ce triomphe de la croisade dont il était l'auteur.

Les seigneurs, maîtres de Jérusalem, s'assemblaient déjà pour donner un roi à la Judée. Les ecclésiastiques,

ſuivans l'armée, ſe rendirent dans l'aſſemblée, & osèrent déclarer nulle l'élection qu'on allait faire; parce qu'il fallait, diſaient ils, faire un patriarche avant de faire un ſouverain.

Cependant *Godefroi de Bouillon* fut élu, non pas roi, mais duc de Jéruſalem. Quelques mois après arriva un légat nommé *Damberto*, qui ſe fit nommer patriarche par le clergé, & la première choſe que fit ce patriarche, ce fut de prétendre le petit royaume de Jéruſalem pour lui-même au nom du pape. Il fallut que *Godefroi de Bouillon*, qui avait conquis la ville au prix de ſon ſang, la cédât à cet évêque. Il ſe réſerva le port de Joppé & quelques droits dans Jéruſalem. Sa patrie qu'il avait abandonnée valait bien au-delà de ce qu'il avait acquis en Paleſtine.



CHAPITRE TREIZIEME.

Croiſades depuis la priſe de Jéruſalem. LOUIS LE JEUNE *prend la croix.* St. Bernard, *qui d'ailleurs fait des miracles, prédit des victoires, & on eſt battu.* SALADIN *prend Jéruſalem, ſes exploits, ſa conduite. Quel fut le divorce de* LOUIS *VII. dit* LE JEUNE, *&c.*

DEPUIS le quatrième ſiècle le tiers de la terre eſt en proie à des émigrations preſque continuelles. Les Huns venus de la Tartarie Chinoiſe s'établiſſent enfin ſur les bords du Danube, & de-là ayant pénétré ſous *Attila* dans les Gaules & en Italie, ils reſtent fixés en Hongrie. Les Herules, les Goths, s'emparent de Rome. Les Vandales vont des bords de la mer Baltique ſubjuguer l'Eſpagne & l'Afrique. Les Bourguignons envahiſſent une partie des Gaules : les Francs paſſent

dans l'autre. Les Maures afferviffent les Vifigoths conquérans de l'Efpagne, tandis que d'autres Arabes étendaient leurs conquêtes dans la Perfe, dans l'Afie-Mineure, en Syrie, en Egypte. Les Turcs viennent du bord oriental de la mer Cafpienne, & partagent les états conquis par les Arabes. Les croifés de l'Europe inondent la Syrie en bien plus grand nombre que toutes ces nations enfemble n'en ont jamais eu dans leurs émigrations, tandis que le Tartare *Gengis-kan* fubjugue la Haute Afie. Cependant au bout de quelque tems il n'eft refté aucune trace des conquêtes des croifés. *Gengis*, au contraire, ainfi que les Arabes, les Turcs, & les autres, ont fait de grands établiffemens loin de leur patrie. Il fera peut-être aifé de découvrir les raifons du peu de fuccès des croifés.

Les mêmes circonftances produifent les mêmes effets. On a vu que quand les fucceffeurs de *Mahomet* eurent conquis tant d'états, la difcorde les divifa. Les croifés éprouvèrent un fort à-peu-près femblable. Ils conquirent moins, & furent divifés plutôt. Voilà déjà trois petits états chrétiens formés tout-d'un-coup en Afie, Antioche, Jérufalem & Edeffe. Il s'en forma quelques années après un quatrième; ce fut celui de Tripoli de Syrie, qu'eut le jeune *Bertrand*, fils du comte de Touloufe. Mais pour conquérir Tripoli, il fallut avoir recours aux vaiffeaux des Vénitiens. Ils prirent alors part à la croifade, & fe firent céder une partie de cette nouvelle conquête.

De tous ces nouveaux princes qui avaient promis de faire hommage de leurs acquifitions à l'empereur Grec; aucun ne tint fa promeffe, & tous furent jaloux les uns des autres. En peu de tems, ces nouveaux états divifés & fubdivifés pafsèrent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva, comme en France, de petits feigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Céfarée. *Soliman* qui avait perdu

Antioche & Nicée, tenait toujours la campagne, habitée d'ailleurs par des colons musulmans; & sous *Soliman*, & après lui on vit dans l'Asie un mélange de chrétiens, de Turcs, d'Arabes, se faisant tous la guerre. Un château turc était voisin d'un château chrétien, de même qu'en Allemagne les terres des protestans & des catholiques sont enclavées les unes dans les autres.

De ce million de croisés bien peu restaient alors. Au bruit de leurs succès, grossis par la renommée, de nouveaux essaims partirent encor de l'Occident. Ce prince *Hugues*, frère de *Philippe I.* ramena une nouvelle multitude, grossie par des Italiens & des Allemans. On en compta trois cent mille; mais en réduisant ce nombre aux deux tiers, ce sont encor deux cent mille hommes qu'il en coûta à la chrétienté. Ceux-là furent traités vers Constantinople à-peu-près comme les suivans de *Pierre l'hermite*. Ceux qui abordèrent en Asie, furent détruits par *Soliman*; & le prince *Hugues* mourut presqu'abandonné dans l'Asie-Mineure.

Ce qui prouve encor, ce me semble, l'extrême faiblesse de la principauté de Jérusalem, c'est l'établissement de ces religieux soldats, templiers & hospitaliers. Il faut bien que ces moines, fondés d'abord pour servir les malades, ne fussent pas en sureté, puisqu'ils prirent les armes. D'ailleurs, quand la société générale est bien gouvernée, on ne fait guère d'associations particulières.

Les religieux consacrés au service des blessés, ayant fait vœu de se battre, vers l'an 1118, il se forma tout-d'un-coup une milice semblable, sous le nom de *Templiers*, qui prirent ce titre, parce qu'ils demeuraient auprès de cette église qui avait, disait-on, été autrefois le *temple de Salomon*. Ces établissemens ne sont dus qu'à des Français, ou du moins à des habitans d'un pays annexé depuis à la France. *Raimond Dupuy*, pre-

mier grand-maître & instituteur de la millice des Hospitaliers, était de Dauphiné.

A peine ces deux ordres furent-ils établis par les bulles des papes, qu'ils devinrent riches & rivaux. Ils se battirent les uns contre les autres aussi souvent que contre les musulmans. Bientôt après, un nouvel ordre s'établit encor en faveur des pauvres Allemans abandonnés dans la Palestine : & ce fut l'ordre des moines Teutoniques, qui devint après en Europe une milice de conquérans.

Enfin, la situation des chrétiens était si peu affermie, que *Baudouin*, premier roi de Jérusalem, qui régna après la mort de *Godefroi* son frère, fut pris presqu'aux portes de la ville par un prince Turc.

Les conquêtes des chrétiens s'affaiblissaient tous les jours. Les premiers conquérans n'étaient plus; leurs successeurs étaient amollis. Déjà l'état d'Edesse était repris par les Turcs en 1140, & Jérusalem menacée. Les empereurs Grecs ne voyant dans les princes d'Antioche leurs voisins que de nouveaux usurpateurs, leur faisaient la guerre, non sans justice. Les chrétiens d'Asie, prêts d'être accablés de tous côtés, sollicitèrent en Europe une nouvelle croisade générale.

La France avait commencé la première inondation : ce fut à elle qu'on s'adressa pour la seconde. Le pape *Eugène III.* n'aguère disciple de *St. Bernard*, fondateur de Clervaux, choisit avec raison son premier maître, pour être l'organe d'un nouveau dépeuplement. Jamais religieux n'avait mieux concilié le tumulte des affaires avec l'austérité de son état : aucun n'était arrivé comme lui à cette considération purement personnelle, qui est au-dessus de l'autorité même. Son contemporain l'abbé *Suger* était premier ministre de France; son disciple était pape; mais *Bernard*, simple abbé de Clervaux, était l'oracle de la France & de l'Europe.

A Vézelai en Bourgogne fut dressé un échaffaut dans

la place publique, où *Bernard* parut à côté de *Louis le Jeune*, roi de France. Il parla d'abord, & le roi parla ensuite. Tout ce qui était présent, prit la croix. *Louis* la prit le premier des mains de *St. Bernard.* Le ministre *Suger* ne fut point d'avis que le roi abandonnât le bien certain qu'il pouvait faire à ses états, pour tenter en Syrie des conquêtes incertaines : mais l'éloquence de *Bernard*, & l'esprit du tems, sans lequel cette éloquence n'était rien, l'emportèrent sur les conseils du ministre.

On nous peint *Louis le Jeune* comme un prince plus rempli de scrupules que de vertus. Dans une de ces petites guerres civiles que le gouvernement féodal rendait inévitables en France, les troupes du roi avaient brûlé l'église de Vitry, & le peuple réfugié dans cette église avait péri dans les flammes. On persuada aisément au roi qu'il ne pouvait expier qu'en Palestine ce crime qu'il eût mieux réparé en France par une administration sage. Sa jeune femme, *Eléonor de Guienne*, se croisa avec lui, soit qu'elle l'aimât alors, soit qu'il fût de la bienséance de ces tems d'accompagner son mari dans de telles guerres.

Bernard s'était acquis un crédit si singulier, que dans une nouvelle assemblée à Chartres on le choisit lui-même pour le chef de la croisade. Ce fait paraît presqu'incroyable ; mais tout est croyable de l'emportement religieux des peuples. *St. Bernard* avait trop d'esprit pour s'exposer au ridicule qui le menaçait. L'exemple de *l'hermite Pierre* était récent. Il refusa l'emploi de général, & se contenta de celui de prophête.

De France il court en Allemagne. Il y trouve un autre moine qui prêchait la croisade. Il fit taire ce rival, qui n'avait pas la mission du pape. Il donne enfin lui-même la croix rouge à l'empereur *Conrad III.* & il promet publiquement de la part de DIEU des victoires contre les infidèles. Bientôt après un de ses disciples, nommé *Philippe*, écrivit en France que *Bernard* avait

fait beaucoup de miracles en Allemagne. Ce n'étaient pas à la vérité des morts reſſuſcités; mais les aveugles avaient vu, les boiteux avaient marché, les malades avaient été guéris. On peut compter parmi ces prodiges, qu'il prêchait par-tout en français aux Allemans.

L'eſpérance d'une victoire certaine entraîna à la ſuite de l'empereur & du roi de France la plupart des chevaliers de leurs états. On compta, dit-on, dans chacune des deux armées ſoixante-dix mille gens-d'armes, avec une cavalerie légère prodigeuſe; on ne compta point les fantaſſins. On ne peut guère réduire cette ſeconde émigration à moins de trois cent mille perſonnes, qui jointes aux treize cent mille que nous avons précédemment trouvés, fait juſqu'à cette époque ſeize cent mille habitans tranſplantés. Les Allemans partirent les premiers, les Français enſuite. Il eſt naturel que de ces multitudes qui paſſent ſous un autre climat, les maladies en emportent une grande partie. L'intempérance ſur-tout cauſa la mortalité dans l'armée de *Conrad* vers les plaines de Conſtantinople. De-là ces bruits répandus dans l'Occident, que les Grecs avaient empoiſonné les puits & les fontaines. Les mêmes excès que les premiers croiſés avaient commis, furent renouvellés par les ſeconds, & donnèrent les mêmes alarmes à *Manuel Comnène*, qu'ils avaient données à ſon grand-père *Alexis.*

Conrad, après avoir paſſé le Boſphore, ſe conduiſit avec l'imprudence attachée à ces expéditions. La principauté d'Antioche ſubſiſtait. On pouvait ſe joindre à ces chrétiens de Syrie, & attendre le roi de France. Alors le grand nombre devait vaincre. Mais l'empereur Allemand, jaloux du prince d'Antioche & du roi de France, s'enfonça au milieu de l'Aſie-Mineure. Un ſultan d'Icone, plus habile que lui, attira dans des rochers cette peſante cavalerie allemande, fatiguée, rebutée, incapable d'agir dans ce terrain. Les Turcs n'eurent que la peine de tuer.

L'empereur bleſſé, & n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, ſe ſauva vers Antioche, & de là fit le voyage de Jéruſalem en pelérin, au lieu d'y paraître en général d'armée. Le fameux *Fréderic Barberouſſe*, ſon neveu & ſon ſucceſſeur à l'empire d'Allemagne, le ſuivait dans ces voyages, apprenant chez les Turcs à exercer un courage que les papes devaient mettre à de plus grandes épreuves.

L'entrepriſe de *Louis le Jeune* eut le même ſuccès. Il faut avouer que ceux qui l'accompagnaient, n'eurent pas plus de prudence que les Allemans, & eurent beaucoup moins de juſtice. A peine fut-on arrivé dans la Thrace, qu'un évêque de Langres propoſa de ſe rendre maître de Conſtantinople. Mais la honte d'une telle action était trop ſure, & le ſuccès trop incertain. L'armée Françaiſe paſſa l'Helleſpont ſur les traces de l'empereur *Conrad*.

Il n'y a perſonne, je crois, qui n'ait obſervé que ces puiſſantes armées de chrétiens firent la guerre dans ces mêmes pays où *Alexandre* remporta toujours la victoire avec bien moins de troupes contre des ennemis incomparablement plus puiſſans que ne l'étaient alors les Turcs & les Arabes. Il fallait qu'il y eût dans la diſcipline militaire de ces princes croiſés un défaut radical, qui devait néceſſairement rendre leur courage inutile. Ce défaut était probablement l'eſprit d'indépendance que le gouvernement féodal avait établi en Europe. Des chefs ſans expérience & ſans art conduiſaient dans des pays inconnus des multitudes déréglées. Le roi de France ſurpris comme l'empereur dans des rochers vers Laodicée, fut battu comme lui; mais il eſſuya dans Antioche des malheurs domeſtiques plus ſenſibles que les calamités. *Raimond* prince d'Antioche, chez lequel il ſe réfugia avec la reine *Eléonor* ſa femme, fit publiquement l'amour à cette princeſſe. On dit même qu'elle oubliait toutes les fatigues d'un ſi cruel voyage avec un jeune Turc d'une rare beauté, nommé *Saladin*.

Louis enleva ſa femme d'Antioche, & la conduiſit à Jéruſalem, en danger d'être pris avec elle, ſoit par les muſulmans, ſoit par les troupes du prince d'Antioche. Il eut du moins la ſatisfaction d'accomplir ſon vœu, & de pouvoir un jour dire à *St. Bernard* qu'il avait vu Bethléem & Nazareth. Mais pendant ce voyage, ce qui lui reſtait de ſoldats fut battu & diſperſé de tous côtés. Enfin trois mille Français déſertèrent à la fois, & ſe firent mahométans pour avoir du pain.

La concluſion de cette croiſade fut, que l'empereur *Conrad* retourna preſque ſeul en Allemagne. Le roi, *Louis le Jeune*, ne ramena en France que ſa femme & quelques courtiſans. A ſon retour il fit caſſer ſon mariage avec *Eléonor de Guienne*, ſous prétexte de parenté, car l'adultère, ainſi qu'on l'a déjà remarqué, n'annullait point le ſacrement du mariage; mais par la plus abſurde des loix, le crime d'avoir épouſé ſon arrière-couſine annullait ce ſacrement. *Louis* n'était pas aſſez puiſſant pour garder la dot en renvoyant la perſonne; il perdit la Guienne, cette belle province de France, après avoir perdu en Aſie la plus floriſſante armée que ſon pays eût encor miſe ſur pied. Mille familles déſolées éclatèrent en vain contre les prophéties de *St. Bernard*, qui en fut quitte pour ſe comparer à *Moyſe*, lequel, diſait-il avait comme lui promis de la part de DIEU aux Iſraëlites de les conduire dans une terre heureuſe, & qui vit périr la première génération dans les déſerts.



CHAPITRE QUATORZIEME.

De SALADIN.

APRE'S ces malheureuſes expéditions, les chrétiens de l'Aſie furent plus diviſés que jamais entr'eux. La même fureur régnait chez les muſulmans Le prétexte de la religion n'avait plus de part aux affaires politiques. Il arriva même vers l'an 1166 qu'*Amauri* roi de Jéruſalem ſe ligua avec le ſoudan d'Egypte contre les Turcs. Mais à peine le roi de Jéruſalem avait-il ſigné ce traité, qu'il le viola. Les chrétiens poſſédaient encor Jéruſalem, & diſputaient quelques territoires de la Syrie aux Turcs & aux Tartares. Tandis que l'Europe était épuiſée pour cette guerre, tandis qu'*Andronic Manuel* montait ſur le trône chancelant de Conſtantinople par le meurtre de ſon neveu, que *Fréderic Barberouſſe* & les papes tenaient l'Italie en armes, la nature produiſit un de ces accidens qui devraient faire rentrer les hommes en eux-mêmes, & leur montrer le peu qu'ils ſont, & le peu qu'ils ſe diſputent. Un tremblement de terre plus étendu que celui qui s'eſt fait ſentir en 1755, renverſa la plupart des villes de Syrie & de ce petit état de Jéruſalem; la terre engloutit en cents endroits les animaux & les hommes. On prêcha aux Turcs que DIEU puniſſait les chrétiens, on prêcha aux chrétiens que DIEU ſe déclarait contre les Turcs, & on continua de ſe battre ſur les débris de la Syrie.

Au milieu de tant de ruines s'élevait le grand *Salaheddin*, qu'on nommait en Europe *Saladin*. C'était un Perſan d'origine, du petit pays des Curdes, nation toujours guerrière & toujours libre. Il fut au rang de ces capitaines qui s'emparaient des terres des califes, & aucun ne fut auſſi puiſſant que lui. Il conquit en peu

de tems l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, la Perſe & la Méſopotamie. *Saladin* maître de tant de pays, ſongea bientôt à conquérir le royaume de Jéruſalem. De violentes factions déchiraient ce petit état, & hâtaient ſa ruine. *Gui de Luſignan*, couronné roi, mais à qui on diſputait la couronne, raſſembla dans la Galilée tous ces chrétiens diviſés que le péril réuniſſait, & marcha contre *Saladin*; l'évêque de Ptolémaïs portant la chappe par-deſſus ſa cuiraſſe, & tenant entre ſes bras une croix qu'on perſuada aux chrétiens être la même qui avait été l'inſtrument de la mort de JESUS-CHRIST. Cependant tous les chrétiens furent tués ou pris. Le roi captif, qui ne s'attendait qu'à la mort, fut étonné d'être traité par *Saladin* comme aujourd'hui les priſonniers de guerre le ſont par les généraux les plus humains.

Saladin préſenta de ſa main à *Luſignan* une coupe de liqueur rafraîchie dans la de neige. Le roi, après avoir bu, voulut donner ſa coupe à un de ſes capitaines, nommé *Renaud de Châtillon*. C'était une coutume inviolable, établie chez les muſulmans, & qui ſe conſerve encor chez quelques Arabes, de ne point faire mourir les priſonniers auxquels ils avaient donné à boire & à manger. Ce droit de l'ancienne hoſpitalité était ſacré pour *Saladin*. Il ne ſouffrit pas que *Renaud de Châtillon* bût après le roi. Ce capitaine avait violé pluſieurs fois ſa promeſſe. Le vainqueur avait juré de le punir; & montrant qu'il ſavait ſe venger comme pardonner, il abattit d'un coup de ſabre la tête de ce perfide. Arrivé aux portes de Jéruſalem, qui ne pouvait plus ſe défendre, il accorda à la reine femme de *Luſignan* une capitulation qu'elle n'eſpérait pas. Il lui permit de ſe retirer où elle voudrait. Il n'exigea aucune rançon des Grecs qui demeuraient dans la ville. Lorſqu'il fit ſon entrée dans Jéruſalem, pluſieurs femmes vinrent ſe jeter à ſes pieds, en lui redemandant les unes leurs maris, les autres leurs enfans, ou leurs pères qui étaient dans ſes fers. Il les

leur rendit avec une générosité qui n'avait pas encor eu d'exemple dans cette partie du monde. *Saladin* fit laver avec de l'eau-rose, par les mains même des chrétiens, la mosquée qui avait été changée en église. Il y plaça une chaire magnifique, à laquelle *Noradin* soudan d'Alep avait travaillé lui-même, & fit graver sur la porte ces paroles : » Le roi *Saladin*, serviteur de DIEU, » mit cette inscription après que DIEU eut pris Jérusalem par ses mains. »

Il établit des écoles musulmanes : mais malgré son attachement à sa religion, il rendit aux chrétiens orientaux l'église du saint sépulcre. Il faut ajouter que *Saladin*, au bout d'un an, rendit la liberté à *Gui de Lusignan*, en lui faisant jurer qu'il ne porterait jamais les armes contre son libérateur. *Lusignan* ne tint pas sa parole.

Pendant que l'Asie-Mineure avait été le théatre du zèle, de la gloire, des crimes & des malheurs de tant de milliers de croisés, la fureur d'annoncer la religion les armes à la main s'était répandue dans le fond du Nord.

Nous avons vu, il n'y a qu'un moment, *Charlemagne* convertir l'Allemagne septentrionale avec le fer & le feu. Nous avons vu ensuite les Danois idolâtres faire trembler l'Europe, conquérir la Normandie, sans tenter jamais de faire recevoir l'idolâtrie chez les vaincus. A peine le christianisme fut affermi dans le Dannemarck, dans la Saxe & dans la Scandinavie, qu'on y prêcha une croisade contre les payens du Nord qu'on appellait *Sclaves* ou *Slaves*, & qui ont donné le nom à ce pays qui touche à la Hongrie, & qu'on appelle Sclavonie. Les chrétiens s'armèrent contre eux depuis Brème jusqu'au fond de la Scandinavie. Plus de cent mille croisés portèrent la destruction chez ces peuples. On tua beaucoup de monde : on ne convertit personne. On peut encor ajouter la perte de ces cent mille hommes aux seize cent mille que le fanatisme de ces tems-là coûtait à l'Europe.

Cependant il ne reſtait aux chrétiens d'Aſie qu'Antioche, Tripoli, Joppé, & la ville de Tyr. *Saladin* poſſédait tout le reſte, ſoit par lui-même, ſoit par ſon gendre le ſultan d'Iconium ou de Cogni.

Au bruit des victoires de *Saladin*, toute l'Europe fut troublée. Le pape *Clement III.* remua la France, l'Allemagne, l'Angleterre. *Philippe Auguſte* qui régnait alors en France, & le vieux *Henri II.* roi d'Angleterre, ſuſpendirent leurs différends, & mirent toute leur rivalité à marcher à l'envi au ſecours de l'Aſie. Ils ordonnèrent chacun dans leurs états, que tous ceux qui ne ſe croiſeraient point, paieraient le dixième de leurs revenus & de leurs biens meubles pour les frais de l'armement. C'eſt ce qu'on appelle *la dixme Saladine*. Taxe qui ſervait de trophée à la gloire du conquérant.

Cet empereur *Fréderic Barberouſſe*, ſi fameux par les perſécutions qu'il eſſuya des papes, & qu'il leur fit ſouffrir, ſe croiſa preſqu'au même tems. Il ſemblait être chez les chrétiens d'Aſie ce que *Saladin* était chez les Turcs : politique, grand capitaine, éprouvé par la fortune, il conduiſait une armée de cent cinquante mille combattans. Il prit le premier la précaution d'ordonner qu'on ne reçut aucun croiſé qui n'eût au moins cent cinquante francs d'argent comptant, afin que chacun pût par ſon induſtrie prévenir les horribles diſettes qui avaient contribué à faire périr les armées précédentes.

Il lui fallut d'abord combattre les Grecs. La cour de Conſtantinople, fatiguée d'être continuellement menacée par les Latins, fit enfin une alliance avec *Saladin*. Cette alliance révolta l'Europe ; mais il eſt évident qu'elle était indiſpenſable ; on ne s'allie point avec un ennemi naturel ſans néceſſité. Nos alliances d'aujourd'hui avec les Turcs, moins néceſſaires peut-être, ne cauſent pas tant de murmures. *Fréderic* s'ouvrit un paſſage dans la Thrace, les armes à la main, contre l'empereur *Iſaac l'Ange* : & victorieux des Grecs ; il gagna deux batailles

contre le sultan de Cogni ; mais s'étant baigné tout en sueur dans les eaux d'une rivière qu'on croit être le Cidnus, il en mourut, & ses victoires furent inutiles. Elles avaient coûté cher sans doute, puisque son fils le duc de Souabe ne put rassembler de ces cent cinquante mille hommes que sept à huit mille tout au plus. Il les conduisit à Antioche, & joignit ces débris à ceux du roi de Jérusalem, *Gui de Lusignan*, qui voulait encor attaquer son vainqueur *Saladin*, malgré la foi des sermens & malgré l'inégalité des armes.

Après plusieurs combats dont aucun ne fut décisif, ce fils de *Fréderic Barberousse*, qui eût pu être empereur d'Occident, perdit la vie près de Ptolémaïs. Ceux qui ont écrit qu'il mourut martyr de la chasteté, & qu'il eût pu réchapper par l'usage des femmes, sont à la fois des panégyristes bien hardis & des physiciens peu instruits. On en dit autant depuis du roi de France *Louis VIII*.

L'Asie-Mineure était un gouffre où l'Europe venait se précipiter. Non-seulement cette armée immense de l'empereur *Fréderic* était perdue, mais des flottes d'Anglais, de Français, d'Italiens, d'Allemans, précédant encor l'arrivée de *Philippe Auguste* & de *Richard Cœur de lion*, avaient amené de nouveaux croisés & de nouvelles victimes.

Le roi de France & le roi d'Angleterre arrivèrent enfin en Syrie devant Ptolémaïs. Presque tous les chrétiens de l'Orient s'étaient rassemblés pour assiéger cette ville. *Saladin* était embarrassé vers l'Euphrate dans une guerre civile. Quand les deux rois eurent joints leurs forces à celles des chrétiens d'Orient, on compta plus de trois cent mille combattans.

Ptolémaïs à la vérité fut prise ; mais la discorde qui devait nécessairement diviser deux rivaux de gloire & d'intérêt, tels que *Philippe* & *Richard*, fit plus de mal que ces trois cent mille hommes ne firent d'exploits heureux. *Philippe*, fatigué de ces divisions, & plus

encor de la ſupériorité & de l'aſcendant que prenait en tout *Richard* ſon vaſſal, retourna dans ſa patrie, qu'il n'eût pas dû quitter peut-être, mais qu'il eût dû revoir avec plus de gloire.

Richard demeuré maître du champ d'honneur, mais non de cette multitude de croiſés plus diviſés entr'eux que ne l'avaient été les deux rois, déploya vainement le courage le plus héroïque. *Saladin* qui revenait vainqueur de la Méſopotamie, livra bataille aux croiſés près de Céſarée. *Richard* eut la gloire de déſarmer *Saladin* : ce fut preſque tout ce qu'il gagna dans cette expédition mémorable.

Les fatigues, les maladies, les petits combats, les querelles continuelles ruinèrent cette grande armée: & *Richard* s'en retourna avec plus de gloire à la vérité que *Philippe Auguſte*, mais d'une manière bien moins prudente. Il partit avec un ſeul vaiſſeau : & ce vaiſſeau ayant fait naufrage ſur les côtes de Veniſe, il traverſa déguiſé & mal accompagné la moitié de l'Allemagne. Il avait offenſé en Syrie par ſes hauteurs un duc d'Autriche, & il eut l'imprudence de paſſer par ſes terres. Ce duc d'Autriche le chargea de chaînes & le livra au barbare & lâche empereur *Henri VI.* qui le garda en priſon comme un ennemi qu'il aurait pris en guerre, & qui exigea de lui, dit-on, cent mille marcs d'argent pour ſa rançon. Mais cent mille marcs feraient aujourd'hui, en 1760, cinq de nos millions, & alors l'Angleterre n'était pas en état de payer cette ſomme; c'était probablement cent mille marques (*marcas*) qui revenaient à cent mille écus.

Saladin qui avait fait un traité avec *Richard*, par lequel il laiſſait aux chrétiens le rivage de la mer depuis Tyr juſqu'à Joppé, garda fidélement ſa parole. Il mourut trois ans après à Damas, admiré des chrétiens même. Il avait fait porter dans ſa dernière maladie, au lieu du drapeau qu'on élevait devant ſa porte, le drap qui devait

l'enſevelir;

l'enſevelir ; & celui qui tenait cet étendard de la mort, criait à haute voix : « Voilà tout ce que *Saladin*, vain» queur de l'Orient, remporte de ſes conquêtes. » On dit qu'il laiſſa par ſon teſtament, des diſtributions égales d'aumônes aux pauvres mahométans, Juifs & chrétiens : voulant faire entendre par cette diſpoſition, que tous les hommes ſont frères, & que pour les ſecourir, il ne faut pas s'informer de ce qu'ils croient, mais de ce qu'ils ſouffrent.

L'ardeur des croiſades ne s'amortiſſait pas : & les guerres de *Philippe Auguſte* contre l'Angleterre & contre l'Allemagne, n'empêchèrent pas qu'un grand nombre de ſeigneurs Français ne ſe croisât encor. Le principal moteur de cette émigration fut un prince Flamand, ainſi que *Godefroi de Bouillon*, chef de la première ; c'était *Baudouin*, comte de Flandre. Quatre mille chevaliers, neuf mille écuyers, & vingt mille hommes de pied, composèrent cette croiſade nouvelle, qu'on peut appeller la cinquième.

Veniſe devenait de jour en jour une république redoutable, qui appuyait ſon commerce par la guerre. Il fallut s'adreſſer à elle préférablement à tous les rois de l'Europe. Elle s'était miſe en état d'équiper des flottes, que les rois d'Angleterre, d'Allemagne, de France ne pouvaient alors fournir. Ces républicains induſtrieux gagnèrent à cette croiſade de l'argent & des terres. Premiérement, ils ſe firent payer quatre-vingt-cinq mille écus d'or, pour tranſporter ſeulement l'armée dans le trajet. Secondement, ils ſe ſervirent de cette armée même, à laquelle ils joignirent cinquante galères, pour faire d'abord des conquêtes en Dalmatie.

Le pape *Innocent III.* les excommunia, ſoit pour la forme, ſoit qu'il craignît déjà leur grandeur. Ces croiſés excommuniés n'en prirent pas moins Zara & ſon territoire, qui accrut les forces de Veniſe.

Cette croiſade fut différente de toutes les autres, en

ce qu'elle trouva Conſtantinople diviſée, & que les précédentes avaient eu en tête des empereurs affermis. Les Vénitiens, le comte de Flandre, le marquis de Montferrat joint à eux, enfin les principaux chefs toujours politiques quand la multitude eſt effrénée, virent que le tems était venu d'exécuter l'ancien projet contre l'empire des Grecs. Ainſi les chrétiens dirigèrent leur croiſade contre le premier prince de la chrétienté.



CHAPITRE QUINZIEME.

Les croiſés envahiſſent Conſtantinople. Malheurs de cette ville & des empereurs Grecs. Croiſade en Egypte. Aventure ſingulière de St. François d'Aſſiſe. *Diſgraces des chrétiens.*

L'EMPIRE de Conſtantinople, qui avait toujours le titre d'empire Romain, poſſédait encor la Thrace, la Grèce entière, les iſles, l'Epire, & étendait ſa domination en Europe juſqu'à Belgrade & juſqu'à la Valachie. Il diſputait les reſtes de l'Aſie-Mineure aux Arabes, aux Turcs & aux croiſés. On cultivait toujours les ſciences & les beaux-arts dans la ville impériale. Il y eut une ſuite d'hiſtoriens non interrompue, juſqu'au tems où *Mahomet II.* s'en rendit maître. Les hiſtoriens étaient ou des empereurs, ou des princes, ou des hommes d'état, & n'en écrivaient pas mieux; ils ne parlent que de dévotion; ils déguiſent tous les faits; ils ne cherchent qu'un vain arrangement de paroles; ils n'ont de l'ancienne Grèce que la loquacité: la controverſe était l'étude de la cour. L'empereur *Manuel*, au douzième ſiècle, diſputa long-tems avec ſes évêques ſur ces paroles, *Mon père eſt plus grand que moi*, pendant qu'il avait à craindre les

croifés & les Turcs. Il y avait un catéchifme grec, dans lequel on anathématifait avec exécration ce verfet fi connu de l'alcoran, où il eft dit que *Dieu eft un être infini, qui n'a point été engendré, & qui n'a engendré perfonne.* *Manuel* voulut qu'on ôtât du catéchifme cet anathême. Ces difputes fignalèrent fon règne & l'affaiblirent. Mais remarquez que dans cette difpute *Manuel* ménageait les mufulmans. Il ne voulait pas que dans le catéchifme grec on infultât un peuple victorieux, qui n'admettait qu'un DIEU incommunicable, & que notre fainte Trinité révoltait.

Alexis Manuel fon fils, qui époufa une fille du roi de France *Louis le Jeune*, fut détrôné par *Andronic* un de fes parens. Cet *Andronic* le fut à fon tour par un officier du palais, nommé *Ifaac l'Ange.* On traîna l'empereur *Andronic* dans les rues, on lui coupa une main, on lui creva les yeux, on lui verfa de l'eau bouillante fur le corps, & il expira dans les plus cruels fupplices.

Ifaac l'Ange, qui avait puni un ufurpateur avec tant d'atrocité, fut lui-même dépouillé par fon propre frère *Alexis l'Ange*, qui lui fit crever les yeux. Cet *Alexis l'Ange* prit le nom de *Comnène*, quoiqu'il ne fût pas de la famille impériale des *Comnènes;* & ce fut lui qui fut la caufe de la prife de Conftantinople par les croifés.

Le fils d'*Ifaac l'Ange* alla implorer le fecours du pape, & fur-tout des Vénitiens, contre la barbarie de fon oncle. Pour s'affurer de leur fecours, il renonça à l'églife grecque, & embraffa le culte de la latine. Les Vénitiens & quelques princes croifés, comme *Baudouin*, comte de Flandre, *Boniface*, marquis de Montferrat, lui donnèrent leur dangereux fecours. De tels auxiliaires furent également odieux à tous les partis. Ils campaient hors de la ville, toujours pleine de tumulte. Le jeune *Alexis*, détefté des Grecs pour avoir introduit les Latins, fut immolé bientôt à une nouvelle faction. Un de fes parens,

ſurnommé *Mirziſlos*, l'étrangla de ſes mains, & prit les brodequins rouges qui étaient la marque de l'empire.

Les croiſés qui avaient alors le prétexte de venger leurs créatures, profitèrent des ſéditions qui déſolaient la ville, pour la ravager. Ils y entrèrent preſque ſans réſiſtance; & ayant tué tout ce qui ſe préſenta, ils s'abandonnèrent à tous les excès de la fureur & de l'avarice. *Nicétas* aſſure que le ſeul butin des ſeigneurs de France fut évalué deux cent mille livres d'argent en poids. Les égliſes furent pillées : & ce qui marque aſſez le caractère de la nation, qui n'a jamais changé, les Français danſèrent avec des femmes dans le ſanctuaire de l'égliſe de *Ste. Sophie*, tandis qu'une des proſtituées qui ſuivait l'armée de *Baudouin*. chantait des chanſons de ſa profeſſion dans la chaire patriarchale.

Ce fut pour la première fois que la ville de Conſtantinople fut priſe & ſaccagée par des étrangers, & elle le fut par des chrétiens qui avaient fait vœu de ne combattre que les infidèles.

On ne voit pas que ce feu grégeois, tant vanté par les hiſtoriens, ait fait le moindre effet. S'il était tel qu'on le dit, il eût toujours donné ſur terre & ſur mer une victoire aſſurée. Si c'était quelque choſe de ſemblable à nos phoſphores, l'eau pouvait à la vérité le conſerver, mais il n'aurait point eu d'action dans l'eau. Enfin, malgré ce ſecret, les Turcs avaient enlevé preſque toute l'Aſie-Mineure aux Grecs, & les Latins leur arrachèrent tout le reſte.

Le plus puiſſant des croiſés, *Baudouin*, comte de Flandre, ſe fit élire empereur. Ils étaient quatre prétendans. On mit quatre grands calices de l'égliſe de *Sophie* pleins de vin devant eux. Celui qui était deſtiné à l'élu, était ſeul conſacré. *Baudouin* le but, prit les brodequins rouges, & fut reconnu. Ce nouvel uſurpateur condamna l'autre uſurpateur *Mirziſlos* à être précipité du haut d'une colonne. Les autres croiſés partagèrent l'em-

pire. Les Vénitiens ſe donnérent le Péloponèſe, l'iſle de Candie, & pluſieurs villes des côtes de Phrygie, qui n'avaient point ſubi le joug des Turcs. Le marquis de Montferrat prit la Theſſalie. Ainſi *Baudouin* n'eut guère pour lui que la Thrace & la Mœſie. A l'égard du pape, il y gagna, du moins pour un tems, l'égliſe d'Orient. Cette conquête eût pu avec le tems valoir un royaume: Conſtantinople était autre choſe que Jéruſalem.

Ces croiſés, qui ruinaient des chrétiens leurs frères, auraient pu bien plus aiſément que tous leurs prédéceſſeurs chaſſer les Turcs de l'Aſie. Les états de *Saladin* étaient déchirés. Mais de tant de chevaliers qui avaient fait vœu d'aller ſecourir Jéruſalem, il ne paſſa en Syrie que le petit nombre de ceux qui ne purent avoir part aux dépouilles des Grecs. De ce petit nombre fut *Simon de Monfort*, qui ayant en vain cherché un état en Grèce en Syrie, ſe mit enſuite à la tête d'une croiſade contre les Albigeois, pour uſurper avec la croix quelque choſe ſur les chrétiens.

Il reſtait beaucoup de princes de la famille impériale des *Comnènes*, qui ne perdirent point courage dans la deſtruction de leur empire. Un d'eux qui portait auſſi le nom d'*Alexis*, ſe réfugia avec quelques vaiſſeaux vers la Colchide; & là, entre la mer & le mont Caucaſe, forma un petit état, qu'on appella l'*empire de Trébiſonde*; tant on abuſait de ce mot d'*empire*.

Théodore Lacaris reprit Nicée, & s'établit dans la Bithinie, en ſe ſervant à propos des Arabes contre les Turcs. Il ſe donna auſſi le titre d'empereur, fit élire un patriarche de ſa communion. D'autres Grecs, unis avec les Turcs même, appellèrent à leur ſecours leurs anciens ennemis les Bulgares, contre le nouvel empereur *Baudouin de Flandre*, qui jouit à peine de ſa conquête. Vaincu par eux près d'Andrinople, on lui coupa les bras & les jambes, & il expira en proie aux bêtes féroces.

Les ſources de ces émigrations devaient tarir alors;

les esprits des hommes étaient en mouvement. Les confesseurs ordonnaient aux pénitens d'aller à la terre sainte. Les fausses nouvelles qui en venaient tous les jours, donnaient de fausses espérances.

Un moine Breton nommé *Esloin* conduisit en Syrie vers l'an 1204 une multitude de Bretons. La veuve d'un roi de Hongrie se croisa avec quelques femmes, croyant qu'on ne pouvait gagner le ciel que par ce voyage. Cette maladie épidémique passa jusqu'aux enfans, & il y en eut des milliers, qui conduits par des maîtres d'école & des moines, quittèrent les maisons de leurs parens, sur la foi de ces paroles : *Seigneur, tu as tiré ta gloire des enfans.* Leurs conducteurs en vendirent une partie aux musulmans : le reste périt de misère.

L'état d'Antioche était ce que les chrétiens avaient conservé de plus considérable en Syrie. Le royaume de Jérusalem n'existait plus que dans Ptolémaïs. Cependant il était établi dans l'Occident qu'il fallait un roi de Jérusalem. Un *Emery de Lusignan*, roi titulaire, étant mort vers l'an 1205, l'évêque de Ptolémaïs proposa d'aller demander en France un roi de Judée. *Philippe Auguste* nomma un cadet de la maison de *Brienne* en Champagne qui avait à peine un patrimoine. On voit par le choix du roi quel était le royaume.

Ce roi titulaire, ces chevaliers, les Bretons qui avaient passé la mer, plusieurs princes Allemans, un duc d'Autriche, *André* roi de Hongrie suivi d'assez belles troupes, les Templiers, les Hospitaliers, les évêques de Munster & d'Utrecht, tout cela pouvait encor faire une armée de conquérans, si elle avait eu un chef; mais c'est ce qui manqua toujours.

Le roi de Hongrie s'étant retiré, un comte de Hollande entreprit ce que tant de rois & de prince n'avaient pu faire. Les chrétiens semblaient toucher au tems de se relever : leurs espérances s'accrurent par l'arrivée d'une foule de chevaliers qu'un légat du pape leur amena.

Un archevêque de Bordeaux, les évêques de Paris, d'Angers, d'Autun, de Beauvais, accompagnèrent le légat avec des troupes confidérables. Quatre mille Anglais, autant d'Italiens, vinrent fous diverfes bannières. Enfin *Jean de Brienne*, qui était arrivé à Ptolémaïs, prefque feul, fe trouve à la tête de près de cent mille combattans.

Saphadin frère du fameux *Saladin*, qui avait joint depuis peu l'Égypte à fes autres états, venait de démolir les reftes des murailles de Jérufalem, qui n'était plus qu'un bourg ruiné : mais comme *Saphadin* paraiffait mal affermi dans l'Egypte, les croifés crurent pouvoir s'en emparer.

De Ptolémaïs le trajet eft court aux embouchures du Nil. Les vaiffeaux qui avaient apporté tant de chrétiens, les portèrent en trois jours vers l'ancienne Pelufe.

Près des ruines de Pelufe, eft élevée Damiette, fur une chauffée qui la défend des inondations du Nil. Les croifés commencèrent le fiége pendant la dernière maladie de *Saphadin*, & le continuèrent après fa mort. *Mélédin*, l'ainé de fes fils, régnait alors en Egypte, & paffait pour aimer les loix, les fciences & le repos plus que la guerre. *Corradin*, fultan de Damas, à qui la Syrie était tombée en partage, vint le fecourir contre les chrétiens. Le fiége, qui dura deux ans, fut mémorable en Europe, en Afie & en Afrique.

Saint François d'Affife, qui établiffait alors fon ordre, paffa lui-même au camp des affiégeans : & s'étant imaginé qu'il pourrait aifément convertir le fultan *Mélédin*, il s'avança avec fon compagnon, frère *Illuminé*, vers le camp des Egyptiens. On les prit, on les conduifit au fultan. *François* le prêcha en italien. Il propofa à *Mélédin* de faire allumer un grand feu, dans lequel fes imans d'un côté, *Français* & *Illuminé* de l'autre, fe jetteraient, pour faire voir quelle était la religion véritable. *Mélédin*, à qui un interprète expliquait cette

propoſition ſingulière, répondit en riant, que ſes prêtres n'étaient pas hommes à ſe jeter au feu pour leur foi. Alors *François* propoſa de s'y jeter tout ſeul. *Mélédin* lui dit, que s'il acceptait une telle offre, il paraîtrait douter de ſa religion. Enſuite il renvoya *François* avec bonté, voyant bien qu'il ne pouvait être un homme dangereux.

Telle eſt la force de l'enthouſiaſme, que *François* n'ayant pu réuſſir à ſe jeter dans un bûcher en Egypte, & à rendre le ſoudan chrétien, voulut tenter cette aventure à Maroc. Il s'embarqua d'abord pour l'Eſpagne; mais étant tombé malade, il obtint de frère *Gille* & de quatre autres de ſes compagnons, qu'ils allaſſent convertir les Maroquins. Frère *Gille* & les quatre moines font voile vers Tétuan, arrivent à Maroc, & prêchent en italien dans une charrette. Le miramolin ayant pitié d'eux les fit rembarquer pour l'Eſpagne. Ils revinrent une ſeconde fois; on les renvoya encor. Ils revinrent une troiſiéme; l'empereur pouſſé à bout, les condamna à la mort dans ſon divan, & leur trancha lui-même la tête. C'eſt un uſage ſuperſtitieux autant que barbare, que les empereurs de Maroc ſoient les premiers bourreaux de leur pays. Les miramolins ſe diſaient deſcendus de *Mahomet*. Les premiers qui furent condamnés à mort ſous leur empire, demandèrent de mourir de la main du maître, dans l'eſpèrance d'une expiation plus pure. Cet abominable uſage, s'eſt ſi bien conſervé, que le dernier empereur de Maroc *Mulei Iſmaël* a exécuté de ſa main près de dix mille hommes dans ſa longue vie.

Cette mort des cinq compagnons de *François d'Aſſiſe* eſt encor célébrée tous les ans à Coimbre, par une proceſſion auſſi ſingulière que leur aventure. On prétendit que les corps de ces franciſcains revinrent en Europe après leur mort, & s'arrêtèrent à Coimbre dans l'égliſe de Ste. Croix. Les jeunes gens, les femmes & les filles vont tous les ans, la nuit de l'arrivée de ces martyrs, de l'égliſe de

Ste. Croix à celle des cordeliers. Les garçons ne ſont couverts que d'un petit caleçon, qui ne deſcend qu'au haut des cuiſſes; les femmes & les filles ont un jupon non moins court. La marche eſt longue, & on s'arrête ſouvent.

Damiette cependant fut priſe, & ſemblait ouvrir le chemin à la conquête de l'Egypte. Mais *Pélage Albano*, bénédictin Eſpagnol, légat du pape, & cardinal, fut cauſe de ſa perte. Le légat prétendait que le pape étant chef de toutes les croiſades, celui qui le repréſentait, en était inconteſtablement le général; que le roi de Jéruſalem n'étant roi que par la permiſſion du pape, devait obéir en tout au légat. Ces diviſions conſumèrent du tems. Il fallut écrire à Rome. Le pape ordonna au roi de retourner au camp, & le roi y retourna pour ſervir ſous le bénédictin. Ce général engagea l'armée entre deux bras du Nil, préciſément au tems que ce fleuve, qui nourrit & qui défend l'Egypte, commençait à ſe déborder. Le ſultan par des écluſes inonda le camp des chrétiens. D'un côté, il brûla leurs vaiſſeaux; de l'autre côté, le Nil croiſſait & menaçait d'engloutir l'armée du légat. Elle ſe trouvait dans l'état où l'on peint les Egyptiens de *Pharaon*, quand ils virent la mer prête à retomber ſur eux.

Les contemporains conviennent que dans cette extrémité on traita avec le ſultan. Il ſe fit rendre Damiette; il renvoya l'armée en Phénicie, après avoir fait jurer que de huit ans on ne lui ferait la guerre; & il garda le roi *Jean de Brienne* en ôtage.

Les chrétiens n'avaient plus d'eſpérance que dans l'empereur *Fréderic II. Jean de Brienne*, ſorti d'ôtage, lui donna ſa fille, & les droits au royaume de Jéruſalem pour dot.

L'empereur *Fréderic II.* concevait très-bien l'inutilité des croiſades; mais il fallait ménager les eſprits des peuples & éluder les coups des papes. Il me ſemble que

la conduite qu'il tint eſt un modèle de fine politique. Il négocie à la fois avec le pape & avec le ſultan *Mélédin.* Son traité étant ſigné entre le ſultan & lui, il part pour la Paleſtine, mais avec un cortége, plutôt qu'avec une armée. A peine eſt-il arrivé, qu'il rend public le traité par lequel on lui cède Jéruſalem, Nazareth & quelques villages. Il fait répandre dans l'Europe, que ſans verſer une goutte de ſang, il a repris les ſaints lieux. On lui reprochait d'avoir laiſſé par le traité une moſquée dans Jéruſalem. Le patriarche de cette ville le traitait d'athée. Ailleurs il était régardé comme un prince qui ſavait régner.

Il faut avouer, quand on lit l'hiſtoire de ces tems, que ceux qui ont imaginé des romans, n'ont guère pu aller par leur imagination au-delà de ce que fournit ici la vérité. C'eſt peu que nous ayons vu quelques années auparavant un comte de Flandre, qui ayant fait vœu d'aller à la terre ſainte, ſe ſaiſit en chemin de l'empire de Conſtantinople. C'eſt peu que *Jean de Brienne*, cadet de Champagne, devenu roi de Jéruſalem, ait été ſur le point de ſubjuguer l'Egypte. Ce même *Jean de Brienne*, n'ayant plus d'états, marche preſque ſeul au ſecours de Conſtantinople. Il arrive pendant un interrègne, & on l'élit empereur. Son ſucceſſeur *Baudouin II.* dernier empereur Latin de Conſtantinople, toujours preſſé par les Grecs, courait, une bulle du pape à la main, implorer en vain le ſecours de tous les princes de l'Europe. Tous les princes étaient alors hors de chez eux. Les empereurs d'Occident couraient à la terre ſainte : les papes étaient preſque toujours en France, & les rois prêts à partir pour la Paleſtine.

Thibaud de Champagne roi de Navarre, ſi célèbre par l'amour qu'on lui ſuppoſe pour la reine *Blanche*, & par ſes chanſons, fut auſſi un de ceux qui s'embarquèrent alors pour la Paleſtine. Il revint la même année : &

c'était être heureux. Environ foixante-dix chevaliers Francais, qui voulurent fe fignaler avec lui, furent tous pris & menés au Grand-Caire, au neveu de *Mélédin*, nommé *Mélecfala*, qui ayant hérité des états & des vertus de fon oncle, les traita humainement, & les laiffa enfin retourner dans leur patrie pour une rançon modique.

En ce tems le territoire de Jérufalem n'appartient plus, ni aux Syriens, ni aux Egyptiens, ni aux chrétiens, ni aux mufulmans. Une révolution qui n'avait point d'exemple, donnait une nouvelle face à la plus grande partie de l'Afie. *Gengis-kan* & fes Tartares avaient franchi le Caucafe, le Taurus, l'Immaüs. Les peuples qui fuyaient devant eux, comme des bêtes féroces chaffées de leurs repaires par d'autres animaux plus terribles, fondaient à leur tour fur les terres abandonnées.

Les habitans du Chorofan, qu'on nomma *Corafmins*, pouffés par les Tartares, fe précipitèrent fur la Syrie, ainfi que les Goths au quatrième fiècle, chaffés par des Scythes, étaient tombés fur l'empire Romain. Ces Corafmins idolâtres égorgèrent ce qui reftait à Jérufalem de Turcs, de chrétiens, de Juifs. Les chrétiens qui reftaient dans Antioche, dans Tyr, dans Sidon & fur ces côtes de la Syrie, fufpendirent quelque tems leurs querelles particulières pour réfifter à ces nouveaux brigands. Ces chrètiens étaient alors ligués avec le foudan de Damas. Les Templiers, les chevaliers de *St. Jean*, les chevaliers Teutoniques, étaient des défenfeurs toujours armés. L'Europe fourniffait fans ceffe quelques volontaires. Enfin, ce qu'on put ramaffer, combattit les Corafmins. La défaite des croifés fut entière. Ce n'était pas là le terme de leurs malheurs. De nouveaux Turcs vinrent ravager ces côtes de Syrie après les Corafmins, & exterminèrent prefque tout ce qui reftait de chevaliers. Mais ces torrens paffagers laifsèrent toujours aux chrétiens les villes de la côte.

Les Latins, renfermés dans leurs villes maritimes,

ſe virent alors ſans ſecours, & leurs querelles augmentaient leurs malheurs. Les princes d'Antioche n'étaient occupés qu'à faire la guerre à quelques chrétiens d'Arménie. Les factions des Vénitiens, des Génois & des Piſans ſe diſputaient la ville de Ptolémaïs. Les Templiers & les chevaliers de *St. Jean* ſe diſputaient tout. L'Europe refroidie n'envoyait preſque plus de ces pélerins armés. Les eſpérances des chrétiens d'Orient s'éteignaient, quand *St. Louis* entreprit la dernière croiſade.



CHAPITRE SEIZIEME.

De St. Louis. Son gouvernement, ſa croiſade, nombre de ſes vaiſſeaux, ſes dépenſes, ſa vertu, ſon imprudence, ſes malheurs.

LOUIS IX. paraiſſait un prince deſtiné à réformer l'Europe, ſi elle avait pu l'être, à rendre la France triomphante & policée, & à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une ſage économie ne déroba rien à ſa libéralité. Il ſut accorder une politique profonde avec une juſtice exacte: & peut-être eſt-il le ſeul ſouverain qui mérite cette louange: prudent & ferme dans le conſeil, intrépide dans les combats ſans être emporté, compatiſſant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'eſt pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Il avait, conjointement avec la régente ſa mère qui ſavait régner, réprimé l'abus de la juriſdiction trop étendue des eccléſiaſtiques. Ils voulaient que les officiers de juſtice ſaiſiſſent les biens de quiconque était excommunié, ſans examiner ſi l'excommunication était juſte ou injuſte.

Le roi diſtinguant très-ſagement entre les loix civiles auxquelles tout doit être ſoumis, & les loix de l'égliſe dont l'empire doit ne s'étendre que ſur les conſciences, ne laiſſa pas plier les loix du royaume ſous cet abus des excommunications. Ayant dès le commencement de ſon adminiſtration, contenu les prétentions des évêques & des laïques dans leurs bornes, il avait réprimé les factions de la Bretagne: il avait gardé une neutralité prudente entre les emportemens de *Grégoire IX.* & les vengeances de l'empereur *Fréderic II.*

Son domaine déjà fort grand, s'était accru de pluſieurs terres qu'il avait achetées. Les rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres, & non ceux des peuples. Leur grandeur dépendait d'une économie bien entendue, comme celle d'un ſeigneur particulier.

Cette adminiſtration l'avait mis en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre *Henri III.* & contre des vaſſaux de France unis avec l'Angleterre. *Henri III.* moins riche, moins obéi de ſes Anglais, n'eut ni d'auſſi bonnes troupes, ni d'auſſi-tôt prêtes. *Louis* le battit deux fois, & ſur-tout à la journée de Taillebourg en Poitou. Le roi Anglais s'enfuit devant lui. Cette guerre fut ſuivie d'une paix utile. Les vaſſaux de France rentrés dans leur devoir, n'en ſortirent plus. Le roi n'oublia pas même d'obliger l'Anglais à payer cinq mille livres ſterlings pous les frais de la campagne.

Quand on ſonge qu'il n'avait pas vingt-quatre ans lorſqu'il ſe conduiſit ainſi, & que ſon caractère était fort au deſſus de ſa fortune, on voit ce qu'il eût fait, s'il fût demeuré dans ſa patrie, & on gémit que la France ait été ſi malheureuſe par ces vertus même qui devaient faire le bonheur du monde.

L'an 1244, *Louis* attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on dans une léthargie, entendre une voix qui lui ordonnait de prendre la croix contre les infidèles. A peine put-il parler, qu'il fit vœu de ſe croiſer. La reine

sa mère, la reine sa femme, son conseil, tout ce qui l'approchait, sentit le danger de ce vœu funeste. L'évêque de Paris même lui en représenta les dangereuses conséquences ; mais *Louis* regardait ce vœu comme un lien sacré qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années cette expédition. Enfin laissant à sa mère le gouvernement du royaume, il part avec sa femme & ses trois frères que suivent aussi leurs épouses ; presque toute la chevalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille chevaliers-bannerets. Une partie de la flotte immense qui portait tant de princes & de soldats, part de Marseille, l'autre d'Aiguemortes, qui n'est plus un port aujourd'hui.

La plupart des gros vaisseaux ronds qui transportèrent les troupes, furent construits dans les ports de France. Ils étaient au nombre de dix-huit cents. Un roi de France ne pourrait aujourd'hui faire un pareil armement, parce que les bois sont incomparablement plus rares, tous les frais plus grands à proportion, & que l'artillerie nécessaire rend la dépense plus forte & l'armement beaucoup plus difficile.

On voit par les comptes de *St. Louis* combien ces croisades appauvrissaient la France. Il donnait au seigneur de Valeri huit mille livres pour trente chevaliers, ce qui revenait à près de cent soixante - neuf mille livres numéraires de nos jours. Le connétable avait pour quinze chevaliers trois mille livres. L'archevêque de Reims & l'évêque de Langres recevaient chacun quatre mille livres pour quinze chevaliers que chacun d'eux conduisait. Cent soixante-deux chevaliers mangeaient aux tables du roi. Ces dépenses & les préparatifs étaient immenses.

Si la fureur des croisades & la religion des sermens avaient permis à la vertu de *Louis* d'écouter la raison, non-seulement il eût vu le mal qu'il faisait à son pays, mais l'injustice extrême de cet armement qui lui paraissait si juste.

Le projet n'eût-il été que d'aller mettre les Français en poſſeſſion de Jéruſalem, ils n'y avaient aucun droit. Mais on marchait contre le vieux & ſage *Mélecſala* ſoudan d'Egyte, qui certainement n'avait rien à démêler avec le roi de France. *Mélecſala* était muſulman : c'était-là le ſeul prétexte de lui faire la guerre. Mais il n'y avait pas plus de raiſon à ravager l'Egypte, parce qu'elle ſuivait les dogmes de *Mahomet*, qu'il n'y en aurait aujourd'hui à porter la guerre à la Chine, parce que la Chine eſt attachée à la morale de *Confucius*.

Louis mouilla dans l'iſle de Chypre : le roi de cette iſle ſe joint à lui. On aborde en Egypte. Le ſoudan d'Egypte ne poſſédait point Jéruſalem. La Paleſtine alors était ravagée par les Coraſmins. Le ſultan de Syrie leur abandonnait ce malheureux pays, & le calife de Bagdat, toujours reconnu & toujours ſans pouvoir, ne ſe mêlait plus de ces guerres. Il reſtait encor aux chrétiens, Ptolémaïs, Tyr, Antioche, Tripoli. Leurs diviſions les expoſaient continuellement à être écraſés par les ſultans Turcs & par les Coraſmins.

Dans ces circonſtances il eſt difficile de voir pourquoi le roi de France choiſiſſait l'Egypte pour le théâtre de ſa guerre. Le vieux *Mélecſala* malade, demanda la paix ; on la refuſa. *Louis* était renforcé par de nouveaux ſecours arrivés de France, ſuivi de ſoixante mille combattans, obéi, aimé, ayant en tête des ennemis déjà vaincus, un ſoudan qui touchait à ſa fin. Qui n'eût cru que l'Egyte & bientôt la Syrie seraient domptées ? Cependant la moitié de cette armée floriſſante périt de maladie : l'autre moitié eſt vaincue près de la Maſſoure. *St. Louis* voit tuer ſon frère *Robert d'Artois*. Il eſt pris avec ſes deux autres frères, le comte d'Anjou & le comte de Poitiers. Ce n'était plus alors *Mélecſala* qui régnait en Egypte, c'était ſon fils *Almoadam*. Ce nouveau ſoudan avait certainement de la grandeur d'ame ; car le roi *Louis* lui ayant offert pour ſa rançon & pour

celle des prisonniers, un million de besans d'or, *Almoadam* lui en remit la cinquième partie.

Ce soudan fut massacré par les mammélucs, dont son père avait établi la milice. Le gouvernement partagé alors, semblait devoir être funeste aux chrétiens. Cependant le conseil Égytien continua de traiter avec le roi. Le sire de *Joinville* rapporte que les émirs même proposèrent, dans une de leurs assemblées, de choisir *Louis* pour leur soudan.

Joinville était prisonnier avec le roi. Ce que raconte un homme de son caractère, a du poids sans doute. Mais qu'on fasse réflexion, combien dans un camp, dans une maison, on est mal informé des faits particuliers qui se passent dans un camp voisin, dans une maison prochaine; combien il est hors de vraisemblance que des musulmans songent à se donner pour roi un chrétien ennemi, qui ne connaît ni leur langue, ni leurs mœurs, qui déteste leur religion, & qui ne peut être regardé par eux que comme un chef de brigands étrangers: on verra que *Joinville* n'a rapporté qu'un discours populaire. Dire fidélement ce qu'on a entendu dire, c'est souvent rapporter de bonne foi des choses au moins suspectes. Mais nous n'avons point la véritable histoire de *Joinville;* ce n'est qu'une traduction infidèle qu'on fit du tems de *François I.* d'un écrit qu'on n'entendrait aujourd'hui que très-difficilement.

Je ne saurais guère encor concilier ce que les historiens disent de la manière dont les musulmans traitèrent les prisonniers. Ils racontent qu'on les faisait sortir un à un d'une enceinte où ils étaient renfermés, qu'on leur demandait s'ils voulaient renier JESUS-CHRIST, & qu'on coupait la tête à ceux qui persistaient dans le christianisme.

D'un autre côté ils attestent, qu'un vieil émir fit demander par interprète aux captifs, s'ils croyaient en JESUS-CHRIST; & les captifs ayant dit qu'ils croyaient en

en lui : « Consolez-vous, dit l'émir ; puisqu'il est mort » pour vous, & qu'il a su ressusciter, il saura bien » vous sauver. »

Ces deux récits semblent un peu contradictoires, & ce qui est plus contradictoire encor, c'est que ces émirs fissent tuer des captifs dont ils espéraient une rançon.

Au reste ces émirs s'en tinrent aux huit cent mille besans auxquels leur soudan avait bien voulu se restreindre pour la rançon des captifs. Et lorsqu'en vertu du traité, les troupes Françaises qui étaient dans Damiette, rendirent cette ville, on ne voit point que les vainqueurs fissent le moindre outrage aux femmes. On laissa partir la reine & ses belles-sœurs avec respect. Ce n'est pas que tous les soldats musulmans fussent modérés ; le vulgaire en tout pays est féroce : il y eut sans doute beaucoup de violences commises, des captifs maltraités & tués ; mais enfin j'avoue que je suis étonné que le soldat mahométan n'exterminât pas un plus grand nombre de ces étrangers, qui des ports de l'Europe étaient venus sans aucune raison ravager les terres de l'Egypte.

St. Louis, délivré de captivité, se retire en Palestine, & y demeure près de quatre ans avec les débris de ses vaisseaux & de son armée. Il va visiter Nazareth, au lieu de retourner en France, & enfin ne revient dans sa patrie qu'après la mort de la reine *Blanche* sa mère ; mais il y rentre pour former une croisade nouvelle.

Son séjour à Paris lui procurait continuellement des avantages & de la gloire. Il reçut un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un roi vertueux. Le roi d'Angleterre *Henri III.* & ses barons, le choisirent pour arbitre de leurs querelles. Il prononça l'arrêt en souverain ; & si cet arrêt qui favorisait *Henri III.* ne put appaiser les troubles de l'Angleterre, il fit voir au

moins à l'Europe quel respect les hommes ont malgré eux pour la vertu. Son frère le comte d'*Anjou* dut à la réputation de *Louis* & au bon ordre de son royaume, l'honneur d'être choisi par le pape, pour roi de Sicile.

Louis cependant augmentait ses domaines de l'acquisition de Namur, de Péronne, d'Avranche, de Mortagne, du Perche. Il pouvait ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils possédaient en France. Les querelles de *Henri III.* & de ses barons lui en facilitaient les moyens : mais il préféra la justice à l'usurpation. Il les laissa jouir de la Guienne, du Périgord, du Limousin : mais il les fit renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, à la Normandie, réunis à la couronne par *Philippe Auguste.* Ainsi la paix fut affermie avec sa réputation.

Il établit le premier la justice de ressort, & les sujets opprimés par les sentences arbitraires des juges des baronies, commencèrent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux, créés pour les écouter. Sous lui, les lettrés commencèrent à être admis aux séances de ces parlemens, dans lesquelles des chevaliers qui rarement savaient lire, décidaient de la fortune des citoyens. Il joignit à la piéte d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entreprises de la cour de Rome, par cette fameuse pragmatique, qui conserve les anciens droits de l'église, nommés libertés de l'église gallicane.

Enfin treize ans de sa présence réparaient en France tout ce que son absence avait ruiné ; mais sa passion pour les croisades l'entraînait Les papes l'encourageaient. *Clément IV.* lui accordait un décime sur le clergé pour trois ans. Il part enfin une seconde fois, & à-peu-près avec les mêmes forces. Son frère, qu'il avait fait roi de Sicile, doit le suivre. Mais ce n'est plus ni du côté de la Palestine, ni du côté de l'Egypte qu'i

tourne sa dévotion & ses armes. Il fait cingler sa flotte vers Tunis.

Les chrétiens de Syrie n'étaient plus la race de ces premiers Francs établis dans Antioche & dans Tyr. C'était une génération mêlée de Syriens, d'Arméniens & d'Européans. On les appellait *poulains*, & ces restes sans vigueur étaient pour la plupart soumis aux Egyptiens. Les chrétiens n'avaient plus de villes fortes que Tyr & Ptolémaïs.

Les religieux Templiers & Hospitaliers, qu'on peut en quelque sens comparer à la milice des mammélucs, se faisaient entr'eux, dans ces villes même, une guerre si cruelle, que dans un combat de ces moines militaires, il ne resta aucun Templier en vie.

Quel rapport y avait-il entre cette situation de quelques métifs sur les côtes de Syrie, & le voyage de *St. Louis* à Tunis? Son frère *Charles d'Anjou*, roi de Naples & de Sicile, ambitieux, cruel, intéressé, faisait servir la simplicité héroïque de *Louis* à ses desseins. Il prétendait que le roi de Tunis lui devait quelques années de tribut. Il voulait se rendre maître de ces pays: & *St. Louis* espérait, disent tous les historiens (je ne sais sur quel fondement) convertir le roi de Tunis. Etrange manière de gagner ce mahométan au christianisme! On fait une descente à main armée dans ses états, vers les ruines de Carthage.

Mais bientôt le roi est assiégé lui-même dans son camp par les Maures réunis. Les mêmes maladies que l'intempérance de ses sujets transplantés, & le changement de climat avaient attirées dans son camp en Egypte, désolèrent son camp de Carthage. Un de ses fils, né à Damiette pendant la captivité, mourut de cette espèce de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué; il se fit étendre sur la cendre, & expira à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la piété d'un religieux, & le courage d'un grand homme. Ce n'est

pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vu mourir un roi chrétien qui venait combattre des Musulmans ; dans un pays où *Didon* avait apporté les dieux des Syriens. A peine est-il mort, que son frère le roi de Sicile arrive. On fait la paix avec les Maures, & les débris des chrétiens sont ramenés en Europe.

On ne peut guère compter moins de cent mille personnes sacrifiées dans les deux expéditions de *St. Louis*. Joignez les cent cinquante mille qui suivirent *Fréderic Barberousse*, les trois cent mille de la croisade de *Philippe Auguste* & de *Richard*, deux cent mille au moins au tems de *Jean de Brienne* ; comptez les cent soixante mille croisés qui avaient déjà passé en Asie, & n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Constantinople & dans les guerres qui suivirent cette révolution, sans parler de la croisade du Nord & de celle contre les Albigeois ; on trouvera que l'Orient fut le tombeau de plus de deux millions d'Européans.

Plusieurs pays en furent dépeuplés & appauvris. Le sire de *Joinville* dit expressément, qu'il ne voulut pas accompagner *Louis* à la seconde croisade, parce qu'il ne le pouvait, & que la première avait ruiné toute sa seigneurie.

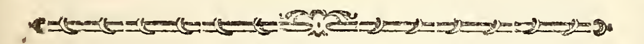
La rançon de *St. Louis* avait coûté huit cent mille besans; c'était environ neuf millions de la monnoie qui court actuellement (en 1760.) Si des deux millions d'hommes qui moururent dans le Levant, chacun emporta seulement cent francs, c'est encor deux cents millions de livres qu'il en coûta. Les Génois, les Pisans, & sur-tout les Vénitiens s'y enrichirent : mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne furent épuisées.

On dit que les rois de France gagnèrent à ces croisades, parce que *St. Louis* augmenta ses domaines, en achetant quelques terres des seigneurs ruinés. Mais il

ne les accrut que pendant ſes treize années de ſéjour par ſon économie.

Le ſeul bien que ces entrepriſes procurèrent, ce fut la liberté que pluſieurs bourgades achetèrent de leurs ſeigneurs. Le gouvernement municipal s'accrut un peu des ruines des poſſeſſeurs des fiefs. Peu-à-peu ces communautés pouvant travailler & commercer pour leur propre avantage, exercèrent les arts & le commerce que l'eſclavage éteignait.

Cependant ce peu de chrétiens métifs cantonnés ſur les côtes de la Syrie, fut bientôt exterminé ou réduit en ſervitude. Ptolémaïs, leur principal aſile, & qui n'était en effet qu'une retraite de bandits fameux par leurs crimes, ne put réſiſter aux forces du ſoudan d'Egypte *Mélecſéraph*. Il la prit en 1291, Tyr & Sidon ſe rendirent à lui. Enfin vers la fin du douzième ſiècle il n'y avait plus dans l'Aſie aucune trace apparente de ces émigrations des chrétiens.



CHAPITRE DIX-SEPTIEME.

*Suite de la priſe de Conſtantinople par les croiſés. Ce qu'était alors l'*empire *nommé* Grec.

CE gouvernement féodal de France avait produit, comme on l'a vu, bien des conquérans. Un pair de France duc de Normandie, avait ſubjugué l'Angleterre; de ſimples gentilshommes, la Sicile, & parmi les croiſés, des ſeigneurs de France avaient eu pour quelque tems Antioche & Jéruſalem. Enfin *Baudouin*, pair de France & comte de Flandre, avait pris Conſtantinople. Nous avons vu les mahométans d'Aſie céder Nicée aux empereurs Grecs fugitifs. Ces mahométans même s'al-

liaient avec les Grecs contre les Francs & les Latins leurs communs ennemis ; & pendant ces tems-là les irruptions des Tartares dans l'Asie & dans l'Europe empêchaient les musulmans d'opprimer ces Grecs. Les Francs, maîtres de Constantinople, élisaient leurs empereurs, les papes les confirmaient.

Pierre de Courtenai, comte d'Auxerre, de la maison de *France*, ayant été élu, fut couronné & sacré dans Rome par le pape *Honorius III.* Les papes se flattaient alors de donner les empires d'Orient & d'Occident. On a vu ce que c'était que leur droit sur l'Occident, & combien de sang coûta cette prétention. A l'égard de l'Orient, il ne s'agissait guère que de Constantinople, d'une partie de la Thrace & de la Thessalie. Cependant le patriarche Latin, tout soumis qu'il était au pape, prétendait qu'il n'appartenait qu'à lui de couronner ses maîtres, tandis que le patriarche Grec siégeant tantôt à Nicée, tantôt à Andrinople, anathématisait, & l'empereur Latin, & le patriarche de cette communion, & le pape même. C'était si peu de chose que cet empire Latin de Constantinople, que *Pierre de Courtenai*, en revenant de Rome, ne put éviter de tomber entre les mains des Grecs, & après sa mort ses successeurs n'eurent précisément que la ville de Constantinople & son territoire. Des Français possédaient l'Achaye; les Vénitiens avaient la Morée.

Constantinople autrefois si riche, était devenue si pauvre, que *Baudouin II.* (j'ai peine à le nommer empereur) mit en gage pour quelque argent entre les mains des Vénitiens la couronne d'épines de JESUS-CHRIST, ses langes, sa robe, sa serviette, son éponge, & beaucoup de morceaux de la vraie croix. *St. Louis* retira ces gages des mains des Vénitiens, & les plaça dans la sainte chapelle de Paris, avec d'autres reliques, qui sont des témoignages de piété plutôt que de la connaissance de l'antiquité.

On vit ce *Baudouin II.* venir en 1245 au concile de Lyon, dans lequel le pape *Innocent IV.* excommunia si solemnellement *Fréderic II.* Il y implora vainement le secours d'une croisade, & ne retourna dans Constantinople que pour la voir enfin retomber au pouvoir des Grecs, ses légitimes possesseurs. *Michel Paléologue*, empereur & tuteur du jeune empereur *Lascaris*, reprit la ville par une intelligence secrète. *Baudouin* s'enfuit ensuite en France, où il vécut de l'argent que lui valut la vente de son marquisat de Namur qu'il fit au roi *Saint Louis.* Ainsi finit cet empire des croisés.

Les Grecs rapportèrent leurs mœurs dans leur empire. L'usage recommença de crever les yeux. *Michel Paléologue* se signala d'abord en privant son pupille de la vue & de la liberté. On se servait auparavant d'une lame de métal ardente : *Michel* employa le vinaigre bouillant, & l'habitude s'en conserva ; car la mode entre jusques dans les crimes.

Paléologue ne manqua pas de se faire absoudre solemnellement de cette cruauté par son patriarche & par ses évêques, qui répandaient des larmes de joie, dit-on, à cette pieuse cérémonie. *Paléologue* se frappait la poitrine, demandait pardon à DIEU, & se gardait bien de délivrer de prison son pupille & son empereur.

Quand je dis que la superstition rentra dans Constantinople avec les Grecs, je n'en veux pour preuve que ce qui arriva en 1284. Tout l'empire était divisé entre deux patriarches. L'empereur ordonna, que chaque parti présenterait à DIEU un mémoire de ses raisons dans Ste. Sophie, qu'on jetterait les deux mémoires dans un brasier béni, & qu'ainsi la volonté de DIEU se déclarerait. Mais la volonté céleste ne se déclara qu'en laissant brûler les deux papiers, & abandonna les Grecs à leurs querelles ecclésiastiques.

L'empire d'Orient reprit cependant un peu la vie. La Grèce lui était jointe avant les croisades ; mais il avait

perdu preſque toute l'Aſie-Mineure & la Syrie. La Grèce en fut ſéparée après les croiſades ; mais un peu de l'Aſie-Mineure reſtait, & il s'étendait encor en Europe juſqu'à Belgrade.

Tout le reſte de cet empire était poſſédé par des nations nouvelles. L'Egypte était devenue la proie de la milice des mammélucs, compoſée d'abord d'eſclaves, & enſuite de conquérans. C'étaient des ſoldats ramaſſés des côtes ſeptentrionales de la mer Noire : & cette nouvelle forme de brigandage s'était établie du tems de la captivité de *St. Louis*.

Le califat touchait à ſa fin dans ce treizième ſiècle, tandis que l'empire de *Conſtantin* penchait vers la ſienne. Vingt uſurpateurs nouveaux déchiraient de tous côtés, la monarchie fondée par *Mahomet*, en ſe ſoumettant à ſa religion. Et enfin ces califes de Babylone, nommés les califes Abaſſides, furent entiérement détruits par la famille de *Gengis-kan*.

Il y eut ainſi dans les douzième & treizième ſiècles une ſuite de dévaſtations non interrompue dans tout l'hémiſphère. Les nations ſe précipitèrent les unes ſur les autres par des émigrations prodigieuſes, qui ont établi peu-à-peu de grands empires. Car tandis que les croiſés fondaient ſur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes ; & les Tartares parurent enfin, qui tombèrent ſur les Turcs, ſur les Arabes, ſur les Indiens, ſur les Chinois. Ces tartares conduits par *Gengis-kan* & par ſes fils, changèrent la face de toute la grande Aſie, tandis que l'Aſie-Mineure & la Syrie étaient le tombeau des Francs & des Sarrazins.



CHAPITRE DIX-HUITIEME.

De l'Orient, & de GENGIS-KAN.

AU-DELA de la Perse, vers le Gion & l'Oxus il s'était formé un nouvel empire des débris du califat. Nous l'appellons *Carisme* ou *Kouaresm*, du nom corrompu de ses conquérans. Sultan *Mohammed* y régnait à la fin du douzième siècle & au commencement du treizième, quand la grande invasion des Tartares vint engloutir tant de vastes états. *Mohammed le Carismin* régnait du fond de l'Irac, qui est l'ancienne Médie, jusqu'au-delà de la Sogdiane, fort avant dans le pays des Tartares. Il avait encor ajouté à ses états une partie de l'Inde, & se voyait un des plus grands souverains du monde, mais reconnaissant toujours le calife qu'il dépouillait, & auquel il ne restait que Bagdat.

Par-delà le Taurus & le Caucase, à l'orient de la mer Caspienne, & du Volga jusqu'à la Chine, & au nord jusques sous la zone glaciale, s'étendent ces immenses pays des anciens Scythes, qui se nommèrent depuis *Tartares* du nom de *Tatar-kan* l'un de leurs plus grands princes, & que nous appellons *Tartares*. Ces pays paraissent peuplés de tems immémorial, sans qu'on y ait presque jamais bâti de villes. La nature a donné à ces peuples, comme aux Arabes Bedoins, un goût pour la liberté & pour la vie errante, qui leur a toujours fait regarder les villes comme les prisons où les rois, disent-ils, tiennent leurs esclaves.

Leurs courses continuelles, leur vie nécessairement frugale, peu de repos goûté en passant sous une tente, ou sur un charriot, ou sur la terre, en firent des générations d'hommes robustes endurcis à la fatigue, qui comme des

bêtes féroces trop multipliées, se jettèrent loin de leurs tannières ; tantôt vers le Palus-Méotide, lorsqu'ils chassèrent au cinquième siècle les habitans de ces contrées qui se précipitèrent sur l'empire Romain ; tantôt à l'orient & au midi, vers l'Arménie & la Perse ; tantôt du côté de la Chine & jusqu'aux Indes ; ainsi ce vaste réservoir d'hommes ignorans & belliqueux a vomi ses inondations dans presque tout notre hémisphère : & les peuples qui habitent aujourd'hui ces déserts, privés de toutes connaissances, savent seulement que leurs pères ont conquis le monde.

Chaque horde ou tribu avait son chef, & plusieurs chefs se réunissaient sous un kan. Les tribus voisines du *dalailama* l'adoraient : & cette adoration consistait principalement en un léger tribut ; les autres, pour tout culte, sacrifiaient à DIEU quelques animaux une fois l'an. Il n'est point dit qu'ils aient jamais immolé d'hommes à la Divinité, ni qu'ils aient cru un être malfaisant & puissant tel que le diable. Les besoins & les occupations d'une vie vagabonde les garantissaient aussi de beaucoup de superstitions nées de l'oisiveté : ils n'avaient que les défauts que la brutalité attache à une vie dure & sauvage ; & ces défauts même en firent des conquérans.

Tout ce que je peux recueillir de certain sur l'origine de la grande révolution que firent ces Tartares aux douzième & treizième siècles, c'est que vers l'orient de la Chine les hordes des Monguls ou Mogols, possesseurs des meilleures mines de fer, fabriquèrent ce métal avec lequel on se rend maître de ceux qui possèdent tout le reste. *Cal-kan* ou *Gassar-kan*, aïeul de *Gengis-kan*, se trouvant à la tête de ces tribus, plus aguerries & mieux armées que les autres, força plusieurs de ses voisins à devenir ses vassaux, & fonda une espèce de monarchie, telle qu'elle peut subsister parmi des peuples errans & impatiens du joug. Son fils que les historiens

Européans appellent *Pisouca*, affermit cette domination naissante : & enfin *Gengis* l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Il y avait un puissant état entre ses terres & celles de la Chine ; cet empire était celui d'un kan dont les aïeux avaient renoncé à la vie vagabonde des Tartares pour bâtir des villes à l'exemple des Chinois : il fut même connu en Europe ; c'est à lui qu'on donna d'abord le nom de *prêtre-Jean*. Des critiques ont voulu prouver que le mot propre est *prête-Jean*, quoiqu'assurément ils n'y eût aucune raison de l'appeller ni *prête* ni *prêtre*.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que la réputation de sa capitale, qui faisait du bruit dans l'Asie, avait excité la cupidité des marchands d'Arménie ; ces marchands ; étaient de l'ancienne communion de *Nestorius* ; quelques-uns de leurs religieux se mirent en chemin avec eux ; & pour se rendre recommandables aux princes chrétiens qui faisaient alors la guerre en Syrie, ils écrivirent qu'ils avaient converti ce grand kan le plus puissant des Tartares, qu'ils lui avaient donné le nom *Jean*, qu'il avait même voulu recevoir le sacerdoce. Voilà la fable qui rendit le *prêtre-Jean* si fameux dans nos anciennes chroniques des croisades. On alla ensuite chercher le *prêtre-Jean* en Ethiopie, & on donna ce nom à ce prince nègre, qui est moitié chrétien schismatique & moitié juif. Cependant le *prêtre-Jean* Tartare succomba dans une grande bataille sous les armes de *Gengis*. Le vainqueur s'empara de ses états, & se fit élire souverain de tous les kans Tartares, sous le nom de *Gengis-kan*, qui signifie *roi des rois* ou *grand-kan*. Il portait auparavant le nom de *Témugin*. Il paraît que les kans Tartares étaient en usage d'assembler des diètes vers le printems : ces diètes s'appellaient *cour-ilté*. Eh qui sait si ces assemblées & nos cours plénières au mois de Mars & de Mai n'ont pas une origine commune ?

Gengis-kan publia dans cette aſſemblée qu'il fallait ne croire qu'un DIEU, & ne perſécuter perſonne pour ſa religion : preuve certaine que ſes vaſſaux n'avaient pas tous la même croyance. La diſcipline militaire fut rigoureuſement établie : des dizainiers, des centeniers, des capitaines de mille hommes, des chefs de dix-mille ſous des généraux, furent tous aſtreints à des devoirs journaliers : & tout ceux qui n'allaient point à la guerre, furent obligés à travailler un jour la ſemaine pour le ſervice du grand-kan. L'adultère fut défendu d'autant plus ſévérement que la polygamie était permiſe. Il n'y eut qu'un canton Tartare dans lequel il fut permis aux habitans de demeurer dans l'uſage de proſtituer leurs femmes à leurs hôtes. Le ſortilége fut expreſſément défendu ſous peine de mort. On a vu que *Charlemagne* ne le punit que par des amendes. Mais il en réſulte que les Germains, les France & les Tartares croyaient également au pouvoir des magiciens. *Gengis-kan* fit jouer dans cette grande aſſemblée de princes barbares un reſſort qu'on voit ſouvent employé dans l'hiſtoire du monde. Un prophète prédit à *Gengis-kan* qu'il ſerait le maître de l'univers ; les vaſſaux du grand-kan s'encouragèrent à remplir la prédiction.

L'auteur Chinois qui a écrit les conquêtes de *Gengis*, & que le père *Gaubil* a traduit, aſſure que ſes Tartares n'avaient aucune connaiſſance de l'art d'écrire. Cet art avait toujours été ignoré des provinces d'Archangel juſqu'au-delà de la grande muraille, ainſi qu'il le fut des Celtes, des Bretons, des Germains, des Scandinaviens, & de tous les peuples de l'Afrique au-delà du mont Atlas. L'uſage de tranſmettre à la poſtérité toutes les articulations de la langue, toutes les idées de l'eſprit, eſt un des grands raffinemens de la ſociété perfectionnée, qui ne fut connu que chez quelques nations très-policées, & encor ne fut-il jamais d'un uſage univerſel chez ces nations. Les loix des Tartares étaient promulguées de bouche ſans aucun ſigne repréſentatif qui en perpétuât la mémoire. Ce

fut ainſi que *Gengis* porta une loi nouvelle, qui devait faire des héros de ſes ſoldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui dans le combat, appellés au ſecours de leurs camarades, fuiraient au lieu de les ſecourir. Bientôt maître de tous les pays qui ſont entre le fleuve Volga & la muraille de la Chine, il attaque enfin cet ancien empire qu'on appellait alors *le Cataï*. Il prit Cambalu, capitale du Cataï ſeptentrional. C'eſt la même ville que nous nommons aujourd'hui Pekin. Maître de la moitié de la Chine, il ſoumit tout juſqu'au fond de la Corée.

L'imagination des hommes oiſifs, qui s'épuiſe en fictions romaneſques, n'oſerait pas imaginer qu'un prince partît du fond de la Corée, qui eſt l'extrémité orientale de notre globe, pour porter la guerre en Perſe & aux Indes. C'eſt ce qu'exécuta *Gengis-kan*.

Le calife de Bagdat, nomme *Naſſer*, l'appella imprudemment à ſon ſecours. Les califes alors étaient, comme nous l'avons vu, ce qu'avaient été les rois fainéans de France ſous la tyrannie des maires du palais: les Turcs étaient les maîtres des califes.

Ce ſultan *Mohammed* de la race des Coraſmins, dont nous venons de parler, était maître de preſque toute la Perſe; l'Arménie, toujours faible, lui payait tribut. Le calife *Naſſer*, que ce *Mohammed* voulait enfin dépouiller de l'ombre de dignité qui lui reſtait, attira *Gengis-kan* dans la Perſe.

Le conquérant Tartare avait alors ſoixante ans; il paraît qu'il ſavait régner comme vaincre; ſa vie eſt un des témoignages qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne ſoit grand politique. Un conquérant eſt un homme dont la tête ſe ſert avec une habileté heureuſe du bras d'autrui. *Gengis* gouvernait ſi adroitement la partie de la Chine conquiſe, qu'elle ne ſe révolta point pendant ſon abſence; & il ſavait ſi bien régner dans ſa famille, que ſes quatre fils qu'il fit ſes quatre lieutenans-généraux, mirent preſque

toujours leurs jalousies à le bien servir, & furent les instrumens de ses victoires.

Nos combats en Europe paraissent de légères escarmouches en comparaison de ces batailles qui ont ensanglanté quelquefois l'Asie. Le sultan *Mohammed* marche contre *Gengis* avec quatre cent mille combattans, au-delà du fleuve Jaxarte près de la ville d'Otrar : & dans les plaines immenses qui sont par-delà cette ville, au quarante-deuxième degré de latitude, il rencontre l'armée Tartare de sept cent mille hommes, commandée par *Gengis* & par ses quatre fils : les mahométans furent défaits, & Otrar prise. On se servit du bélier dans le siége; il semble que cette machine de guerre soit une invention naturelle de presque tous les peuples, comme l'arc & les flèches.

De ces pays qui sont vers la Transoxane, le vainqueur s'avance à Bocara, ville célèbre dans toute l'Asie par son grand commerce, ses manufactures d'étoffes, sur-tout par les sciences que les sultans Turcs avaient apprises des Arabes, & qui fleurissaient dans Bocara & dans Samarcande. Si même on en croit le kan m*bulgasi*, de qui nous tenons l'histoire des Tartares, *Bocar* signifie *savant* en langue tartare-mongule ; & c'est de cette étymologie, dont il ne reste aujourd'hui nulle trace, que vint le nom de *Bocara*. Le Tartare, après l'avoir rançonnée, la réduisit en cendre, ainsi que Persépolis avait été brûlée par *Alexandre*. Mais les Orientaux qui ont écrit l'histoire de *Gengis-kan*, disent qu'il voulut venger ses ambassadeurs que le sultan avait fait tuer avant cette guerre. S'il peut y avoir quelque excuse pour *Gengis*, il n'y en a point pour *Alexandre*.

Toutes ces contrées à l'orient & au midi de la mer Caspienne furent soumises ; & le sultan *Mohammed*, fugitif de province en province, traînant après lui ses trésors & son infortune, mourut abandonné des siens.

Enfin le conquérant pénétra jusqu'au fleuve de l'Inde ; & tandis qu'une de ses armées soumettait l'Indoustan ; une autre sous un de ses fils subjugua toutes les provinces qui sont au midi & à l'occident de la mer Caspienne, le Corassan, l'Irak, le Shirvan, l'Aran. Elle passa les portes de fer, près desquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par *Alexandre*. C'est l'unique passage de ce côté de la Haute-Asie à travers les montagnes escarpées & inaccessibles du Caucase. De là, marchant le long du Volga vers Moscou, cette armée, par-tout victorieuse, ravagea la Russie. C'était prendre ou tuer des bestiaux & des esclaves. Chargée de ce butin, elle repassa le Volga, & retourna vers *Gengis-kan* par le nord-est de la mer Caspienne. Aucun voyageur n'avait fait, dit-on, le tour de cette mer ; & ces troupes furent les premières qui entreprirent une telle course par des pays incultes, impraticables à d'autres hommes qu'à des Tartares, auxquels il ne fallait ni tentes, ni provisions, ni bagages, & qui se nourrissaient de la chair de leurs chevaux morts de vieillesse, comme de celle des autres animaux.

Ainsi donc la moitié de la Chine, & la moitié de l'Indoustan, presque toute la Perse jusqu'à l'Euphrate, les frontières de la Russie, Casan, Astracan, toute la grande Tartarie, furent subjuguées par *Gengis* en près de dix-huit années. Il est certain que cette partie du *Tibet* où règne le grand *lama*, était enclavée dans son empire, & que le pontife ne fut point inquiété par *Gengis*, qui avait beaucoup d'adorateurs de cette idole humaine dans ses armées. Tous les conquérans ont toujours épargné les chefs des religions, & parce que ces chefs les ont flattés, & parce que la soumission du pontife entraîne celle du peuple.

En revenant des Indes par la Perse & par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat au nord-est du fleuve Jaxarte, comme au centre de son vaste empire. Ses fils victorieux de tous côtés, des généraux, & tous

les princes tributaires, lui apportèrent les tréfors de l'Afie. Il en fit des largeffes à fes foldats, qui ne connurent que par lui cette efpèce d'abondance. C'eft de là que les Ruffes trouvent fouvent aujourd'hui des ornemens d'argent & d'or, & des monumens de luxe enterrés dans les pays fauvages de la Tartarie. C'eft tout ce qui refte à préfent de tant de déprédations.

Il tint dans les plaines de Toncat une cour plénière triomphale, auffi magnifique qu'avait été guerrière celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare, & de luxe afiatique. Tous les kans & leurs vaffaux, compagnons de fes victoires, étaient fur ces anciens charriots fcythes, dont l'ufage fubfifte encor jufques chez les Tartares de la Crimée; mais ces chars étaient couverts des étoffes précieufes, de l'or & des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de *Gengis* lui fit dans cette diète un préfent de cent mille chevaux. Ce fut dans ces états-généraux de l'Afie qu'il reçut les adorations de plus de cinq cents ambaffadeurs des pays conquis. De là il courut remettre fous le joug un grand pays qu'on nommait *Tangut*, frontière de la Chine. Il voulait, âgé d'environ foixante-dix ans, aller achever la conquête de ce grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de fon ambition. Mais enfin une maladie mortelle le faifit dans fon camp fur la route de cet empire, à quelques lieues de la grande muraille.

Jamais ni avant ni après lui aucun homme n'a fubjugué plus de peuples. Il avait conquis plus de dix-huit cents lieues de l'orient au couchant, & plus de mille du feptentrion au midi. Mais dans fes conquêtes il ne fit que détruire, & fi on excepte Bocara & deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, fon empire, de la frontière de Ruffie jufqu'à celle de la Chine, fut une dévaftation. La Chine fut moins faccagée, parce qu'après la prife de Pekin, ce qu'il envahit ne réfifte

réſiſta pas. Il partagea avant ſa mort ſes états à ſes quatre fils, & chacun d'eux fut un des plus puiſſans rois de la terre.

On aſſure qu'on égorgea beaucoup d'hommes ſur ſon tombeau, & qu'on en a uſé ainſi à la mort de ſes ſucceſſeurs qui ont régné dans la Tartarie. C'eſt une ancienne coutume des princes Scythes, qu'on a trouvée établie depuis peu chez les nègres du Congo : coutume digne de ce que la terre a porté de plus barbare. On prétend que c'était un point d'honneur chez les domeſtiques des kans Tartares de mourir avec leurs maîtres, & qu'ils ſe diſputaient l'honneur d'être enterrés avec eux. Si ce fanatiſme était commun, ſi la mort était ſi peu de choſe pour ces peuples, ils étaient faits pour ſubjuguer les autres nations. Les Tartares dont l'admiration redoubla pour *Gengis-kan*, quand ils ne le virent plus, imaginèrent qu'il n'était point né comme les autres hommes, mais que ſa mère l'avait conçu par le ſeul ſecours d'une influence céleſte ; comme ſi la rapidité de ſes conquêtes n'était pas un aſſez grand prodige. S'il fallait donner à de tels hommes un être ſurnaturel pour père, il faudrait ſuppoſer que c'eſt un être malfaiſant.

Les Grecs, & avant eux les Aſiatiques, avaient ſouvent appellé fils des dieux leurs défenſeurs & leurs légiſlateurs, & même les raviſſeurs conquérans. L'apothéoſe dans tous les tems d'ignorance a été prodiguée à quiconque inſtruiſit, ou ſervit, ou écraſa le genre humain.

Les enfans de ce conquérant étendirent encor la domination qu'avait laiſſée leur père. *Octaï* & bientôt après *Coblaï-kan* fils d'*Octaï*, achevèrent la conquête de la Chine. C'eſt ce *Coblaï* que vit *Marco Paolo* vers l'an 1260. lorſqu'avec ſon frère & ſon oncle il pénétra dans ces pays dont le nom même était alors ignoré, & qu'il appelle le *Cataï*. L'Europe, chez qui ce *Marco Paolo* eſt fameux pour avoir voyagé dans les états ſoumis par

Gengis-kan & ses enfans, ne connut long-tems ni ces états, ni leurs vainqueurs.

A la vérité le pape *Innocent V.* en 1246, envoya quelques franciscains dans la Tartarie. Ces moines qui se qualifiaient ambassadeurs, virent peu de chose, furent traités avec le plus grand mépris, & ne servirent à rien.

On était si peu instruit de ce qui se passait dans cette vaste partie du monde, qu'un fourbe nommé *David* fit accroire à *St. Louis* en Syrie, qu'il venait auprès de lui de la part du grand-kan de Tartarie qui s'était fait chrétien. *St. Louis* envoya le moine *Rubruquis* dans ces pays en 1258, pour s'informer de ce qui en pouvait être. Il paraît par la relation de *Rubruquis*, qu'il fut introduit devant le petit-fils de *Gengis-kan* qui régnait à la Chine. Mais quelles lumières pouvait-on tirer d'un moine qui ne fit que voyager chez des peuples dont il ignorait les langues, & qui n'était pas à portée de bien voir ce qu'il voyait? Il ne rapporta de son voyage que beaucoup de fausses notions & quelques vérités indifférentes.

Ainsi donc au même tems que les princes & les barons chrétiens baignaient de sang le royaume de Naples, la Grèce, la Syrie & l'Egypte, l'Asie était saccagée par les Tartares. Presque tout notre hémisphère souffrait à la fois.

Les moines qui voyagèrent en Tartarie dans le treizième siècle, ont écrit que *Gengis* & ses enfans gouvernaient despotiquement leurs Tartares. Mais peut-on croire que des conquérans armés pour partager le butin avec leur chef, des hommes robustes nés libres, des hommes errans, couchans l'hiver sur la neige, & l'été sur la rosée, se soient laissés traiter par des conducteurs élus en plein champ, comme les chevaux qui leur servaient de monture & de pâture? Ce n'est pas là l'instinct des peuples du Nord; les Alains, les Huns, les Gépides, les Turcs, les Goths, les Francs, furent tous

les compagnons, & non les efclaves de leurs barbares chefs. Le defpotifme ne vient qu'à la longue; il fe forme du combat de l'efprit de domination contre l'efprit d'indépendance. Le chef a toujours plus de moyens d'écrafer, que fes compagnons de réfifter; & enfin, l'argent rend abfolu.

Le moine *Plan Carpin* envoyé en 1243, par le pape *Innocent IV.* dans Caracorum, alors capitale de la Tartarie, témoin de l'inauguration d'un fils du grand-kan *Octaï*, rapporte que les principaux Tartares firent affeoir ce kan fur une pièce de feutre, & lui dirent : *Honore les grands, fois jufte & bienfaifant envers tous; finon tu feras fi miférable, que tu n'auras pas même le feutre fur lequel tu es affis.* Ces paroles ne font pas d'un courtifan efclave.

Gengis ufa du droit qu'ont toujours eu tous les princes de l'Orient, droit femblable à celui de tous les pères de famille dans la loi romaine, de choifir leurs héritiers, & de faire partage entre leurs enfans fans avoir égard à l'aineffe. Il déclara grand-kan des Tartares fon troifième fils *Octaï*, dont la poftérité régna dans le nord de la Chine jufques vers le milieu du quatorzième fiècle. La force des armes y avait introduit les Tartares; les querelles de religion les en chafsèrent. Les prêtres *lamas* voulurent exterminer les bonzes. Ceux-ci foulevèrent les peuples. Les princes du fang chinois profitèrent de cette difcorde eccléfiaftique, & chafsèrent enfin leurs dominateurs que l'abondance & le repos avaient amollis.

Un autre fils de *Gengis-kan* nommé *Touchi*, eut le Turqueftan, la Bactriane, le royaume d'Aftracan, & le pays des Ufbecs. Le fils de ce *Touchi* alla ravager la Pologne, la Dalmatie, la Hongrie, les environs de Conftantinople. Il s'appellait *Batou-kan.* Les princes de la Tartarie Crimée defcendent de lui de mâle en mâle, & les kans Ufbecs qui habitent aujourd'hui la vraie Tartarie

vers le nord & l'orient de la mer Caſpienne, rapportent auſſi leur origine à cette ſource. Ils ſont maîtres de la Bactriane ſeptentrionale; mais ils ne mènent dans ces beaux pays qu'une vie vagabonde, & déſolent la terre qu'ils habitent.

Tuti ou *Tuli*, autre fils de *Gengis*, eut la Perſe du vivant de ſon père. Le fils de ce *Tuti*, nommé *Houlacou*, paſſa l'Euphrate que *Gengis-kan* n'avait point paſſé. Il détruiſit pour jamais dans Bagdat l'empire des califes, & ſe rendit maître d'une partie de l'Aſie-Mineure ou Natolie, tandis que les maîtres naturels de cette belle partie de l'empire de Conſtantinople étaient chaſſés de leur capitale par les chrétiens croiſés.

Un quatrième fils, nommé *Zagataï*, eut la Tranſoxane, Candahar, l'Inde ſeptentrionale, Cachemire, le Tibet: & tous les deſcendans de ces quatre monarques conſervèrent quelque-tems par les armes leurs monarchies établies par le brigandage.

Si on compare ces vaſtes & ſoudaines déprédations avec ce qui ſe paſſe de nos jours dans notre Europe, on verra une énorme différence. Nos capitaines qui entendent l'art de la guerre infiniment mieux que les *Gengis*, & tant d'autres conquérans; nos armées, dont un détachement aurait diſſipé avec quelques canons toutes ces hordes de Huns, d'Alains & de Scythes, peuvent à peine aujourd'hui prendre quelques villes dans leurs expéditions les plus brillantes. C'eſt qu'alors il n'y avait nul art, & que la force décidait du ſort du monde.

Gengis & ſes fils allant de conquête en conquête, crurent qu'ils ſubjugueraient toute la terre habitable; c'eſt dans ce deſſein que d'un côté *Koublaï*, maître de la Chine, envoya une armée de cent mille hommes ſur mille bateaux appellés *jonques*, pour conquérir le Japon, & que *Batou-kan* pénétra aux frontières de l'Italie. Le pape *Céleſtin IV*. lui envoya quatre religieux

ſeuls ambaſſadeurs qui puſſent accepter une telle commiſſion. Frère *Aſſelin* rapporte qu'il ne put parler qu'à un des capitaines Tartares, qui lui donna cette lettre pour le pape.

« Si tu veux demeurer ſur terre, viens nous rendre hommage. Si tu n'obéis pas, nous ſavons ce qui en arrivera. Envoie-nous de nouveaux députés, pour nous dire ſi tu veux être notre vaſſal ou notre ennemi. »

On a blâmé *Charlemagne* d'avoir diviſé ſes états, on doit en louer *Gengis-kan.* Les états de *Charlemagne* ſe touchaient, avaient à-peu-près les mêmes loix, étaient ſous la même religion, & pouvaient ſe gouverner par un ſeul homme. Ceux de *Gengis*, beaucoup plus vaſtes, entrecoupés de déſerts, partagés en religions différentes, ne pouvaient obéir long-tems au même ſceptre.

Cependant cette vaſte puiſſance des Tartares-Mogols, fondée vers l'an 1220, s'affaiblit de tous côtés; juſqu'à ce que *Tamerlan*, plus d'un ſiècle après, établit une monarchie univerſelle dans l'Aſie, monarchie qui ſe partagea encor.

La dynaſtie de *Gengis-kan* ſubſiſta long-tems à la Chine ſous le nom d'*Iven.* Il eſt à croire que la ſcience de l'aſtronomie, qui avait rendu les Chinois ſi célèbres, déchut beaucoup dans cette révolution; car on ne voit en ce tems-là que des mahométans aſtronomes à la Chine; & ils ont preſque toujours été en poſſeſſion de régler le calendrier juſqu'à l'arrivée des jéſuites. C'eſt peut-être la raiſon de la médiocrité où ſont reſtés les Chinois. Voilà tout ce qu'il convient de ſavoir des Tartares dans ces tems reculés. Il n'y a là ni droit civil, ni droit canon, ni diviſion entre le trône & l'autel & entre des tribunaux de judicature, ni conciles, ni univerſités, ni rien de ce qui a perfectioné ou ſurchargé la ſocieté parmi nous. Les Tartares partirent de leurs déſerts vers l'an 1212, &

eurent conquis la moitié de l'hémisphère vers l'an 1236. C'est-là toute leur histoire.

Tournons maintenant vers l'Occident, & voyons ce qui se passait au treizième siècle en Europe.



CHAPITRE DIX-NEUVIEME.

De CHARLES *d'*ANJOU *roi des deux Siciles. De* MAINFROI, *de* CONRADIN, *& des Vêpres Siciliennes.*

PENDANT que la grande révolution des Tartares avait son cours, que les fils & les petits-fils de *Gengis-kan* se partageaient la plus grande partie du monde, que les croisades continuaient, & que *St. Louis* préparait malheureusement sa dernière, l'illustre maison impériale de *Souabe* finit d'une manière inouie jusqu'alors. Ce qui restait de son sang coula sur un échafaut.

L'empereur *Fréderic II.* avait été à la fois empereur des papes, leur vassal & leur ennemi. Il leur rendait hommage-lige pour le royaume de Naples & de Sicile.

Son fils *Conrad V.* se mit en possession de ce royaume. Je ne vois point d'auteur qui n'assure que ce *Conrad* fut empoisonné par son frère *Manfreddo* ou *Mainfroi*, bâtard de *Fréderic*; mais je n'en vois aucun qui en apporte la plus légère preuve.

Ce même empereur *Conrad IV.* avait été accusé d'avoir empoisonné son frère *Henri*: vous verrez que, dans tous les tems, les soupçons de poison sont plus communs que le poison même.

Cet hommage-lige qu'on rendait à la cour Romaine, pour les royaumes de Naples & de Sicile, fut une des sources des calamités de ces provinces, de celles de la

maison impériale de *Souabe*, & de celles de la maison d'*Anjou*, qui après avoir dépouillé les héritiers légitimes, périt elle-même misérablement. Cet hommage fut d'abord, comme vous l'avez vu, une simple cérémonie, pieuse & adroite des conquérans Normans, qui mirent comme tant d'autres princes, leurs états sous la protection de l'église, pour arrêter s'il était possible, par l'excommunication, ceux qui voudraient leur ravir ce qu'ils avaient usurpé. Les papes tournèrent bientôt en hommage cette oblation; & n'étant pas souverains de Rome, ils étaient suzerains des deux Siciles.

L'empereur *Fréderic II.* laissa Naples & Sicile dans l'état le plus florissant De sages loix établies, des villes bâties, Naples embellie, les sciences & les arts en honneur, furent ses monumens. Ce royaume devait appartenir à l'empereur *Conrad* son fils; on ne sait si *Manfreddo*, que nous nommons *Mainfroi*, était fils légitime ou bâtard de *Fréderic II.* L'empereur semble le regarder dans son testament comme son fils légitime. Il lui donne Tarente & plusieurs autres principautés en souveraineté. Il l'institue régent du royaume pendant l'absence de *Conrad*, & le déclare son successeur, en cas que *Conrad* & *Henri* viennent à mourir sans enfans; jusques-là tout paraît paisible. Mais les Italiens n'obéissaient jamais que malgré eux au sang germanique; les papes détestaient la maison de *Souabe*, & voulaient la chasser d'Italie; les partis *Guelfe* & *Gibelin* subsistaient dans toute leur force d'un bout de l'Italie à l'autre.

Le fameux pape *Innocent IV.* qui avait déposé à Lyon l'empereur *Fréderic II.* c'est-à-dire, qui avait osé le déclarer déposé, prétendait bien que les enfans d'un excommunié ne pouvaient succéder à leur père.

Innocent se hâta donc de quitter Lyon, pour aller sur les frontières de Naples exhorter les barons à ne point obéir à *Manfreddo* ou *Mainfroi*. Cet évêque ne combattait qu'avec les armes de l'opinion; mais vous avez

vu combien ces armes étaient dangereuſes. *Mainfroi* ſe défia de ſes barons, dévots, factieux & ennemis du ſang de *Souabe*. Il y avait encor des Sarrazins dans la Pouille. L'empereur *Fréderic II.* ſon père avait toujours eu une garde compoſée de ces mahométans; la ville de Lucéra ou Nocera, était remplie de ces Arabes; on l'appellait *Lucera da pagani*, la ville des payens. Les mahométans ne méritaient pas à beaucoup près ce nom que les Italiens leur donnaient. Jamais peuple ne fut plus éloigné de ce que nous appellons improprement *le paganiſme*, & ne fut plus fortement attaché ſans aucun mélange à l'unité de DIEU. Mais ce terme de payens avait rendu odieux *Fréderic II.* qui avait employé les Arabes dans ſes armées; il rendit *Manfreddo* plus odieux encor. *Manfreddo* cependant, aidé de ſes mahométans, étouffa la révolte & contint tout le royaume, excepté la ville de Naples, qui reconnut le pape *Innocent* pour ſon unique maître. Ce pape prétendait que les deux Siciles lui étaient dévolues, & lui appartenaient de droit, en vertu des paroles qu'il avait prononcées en dépoſant *Fréderic II.* & ſa race au concile de Lyon. L'empereur *Conrad IV.* arrive alors pour défendre ſon héritage. Il prend d'aſſaut la ville de Naples; le pape s'enfuit à Gènes ſa patrie, & là, il ne prend d'autre parti que d'offrir le royaume au prince *Richard* frère du roi d'Angleterre *Henri III.* prince qui n'était pas en état d'armer deux vaiſſeaux, & qui remercia le ſaint père de ſon dangereux préſent.

Les diſſentions inévitables entre *Conrad*, roi Allemand, & *Manfreddo*, Italien, ſervirent mieux la cour Romaine, que ne firent la politique & les malédictions du pape. *Conrad* mourut, & on prétend, comme je vous l'ai dit, qu'il mourut empoiſonné. La cour papale accrédita ce ſoupçon. *Conrad* laiſſait ſa couronne de Naples à un enfant de dix ans; c'eſt cet infortuné *Conradin*, que nous verrons périr d'une fin ſi tragique. *Conradin* était en Allemagne. *Manfreddo* était ambi-

tieux. Il fit courir le bruit que *Conradin* était mort, & se fit prêter serment comme à un régent, si *Conradin* était en vie, & comme à un roi, si ce fils de l'empereur n'était plus. *Innocent* avait toujours pour lui dans le royaume la faction des *Guelfes*, ce parti ennemi de la maison impériale, & il avait encor pour lui ses excommunications. Il se déclara lui-même roi des deux Siciles, & donna des investitures. Voilà donc enfin les papes, rois de ce pays conquis par des gentilshommes de Normandie. Mais cette royauté ne fut que passagère, le pape eut une armée, mais il ne savait pas la commander; il mit un légat à la tête; *Manfreddo* avec ses mahométans & quelques barons peu scrupuleux, défit entiérement le légat & l'armée pontificale.

Ce fut dans ces circonstances que le pape *Innocent* ne pouvant prendre pour lui le royaume de Naples, se tourna enfin vers le comte d'Anjou, frère de *St. Louis*, & lui offrit une couronne dont il n'avait nul droit de disposer, & à laquelle le comte d'Anjou n'avait nul droit de prétendre. Mais le pape mourut dès le commencement de cette négociation. C'est à quoi aboutissent tous les projets de l'ambition qui tourmentent si horriblement la vie.

Rinaldo de Signi, *Alexandre IV.* succéda à la place d'*Innocent IV.* & à tous ses desseins. Il ne put réussir avec le frère du roi de France *St. Louis*; ce roi malheureusement venait d'épuiser la France par sa croisade & par sa rançon en Egypte, & il dépensait le peu qui lui restait à rebâtir en Palestine les murailles de quelques villes sur la côte, villes bientôt perdues pour les chrétiens.

Le pape *Alexandre IV.* commence par citer pardevant lui *Manfreddo*; il en était en droit par les loix des fiefs, puisque ce prince était son vassal. Mais ce droit ne pouvant être que celui du plus fort, il n'y avait pas d'apparence qu'un vassal armé comparût devant son seigneur.

Alexandre était à Naples, dont ses intrigues lui avaient ouvert les portes. Il négocia avec son vassal qui était dans la Pouille ; il pria le St. Père de lui envoyer un cardinal pour traiter avec lui. La cour du pape décida : *id non convenire sanctæ sedis honori, ut cardinales isto modo mittantur*, qu'il ne convenait pas à l'honneur du St. Siège d'envoyer ainsi des cardinaux.

La guerre civile continua donc ; le pape publia une croisade contre *Mainfroi*, comme on en avait publié contre les musulmans, les empereurs & les Albigeois. Il y a bien loin de Naples en Angleterre ; cependant cette croisade y fut prêchée ; un nonce y alla lever des décimes ; ce nonce releva de son vœu le roi *Henri III.* qui avait fait serment d'aller faire la guerre en Palestine, & lui fit faire un autre vœu de fournir de l'argent & des troupes au pape dans sa guerre contre *Manfreddo*.

Mathieu Paris rapporte que le nonce leva cinquante mille livres sterling en Angleterre. A voir les Anglais d'aujourd'hui, on ne croirait pas que leurs ancêtres aient pu être si imbécilles. La cour papale, pour extorquer cet argent, flattait le roi de la couronne de Naples pour le prince *Edmond* son fils ; mais dans le même tems elle négociait avec *Charles d'Anjou*, toujours prête à donner les deux Siciles à qui les voudrait payer le plus chérement. Toutes ces négociations échouèrent pour lors ; le pape dissipa l'argent qu'il avait levé en Angleterre pour sa croisade, & ne la fit point ; *Manfreddo* régna, & *Alexandre IV.* mourut, sans avoir réussi à rien qu'à extorquer de l'argent de l'Angleterre.

Un savetier devenu pape sous le nom d'*Urbain IV.* continua ce que ses prédécesseurs avaient commencé. Ce savetier était de Troyes en Champagne ; son prédécesseur avait fait prêcher une croisade en Angleterre contre les deux Siciles ; celui-ci en fit prêcher une en France ; il prodigua des indulgences plénières, mais il ne put avoir que peu d'argent & quelques soldats, qu'un comte de

Flandre, gendre de *Charles d'Anjou*, conduisit en Italie. *Charles* accepta enfin la couronne de Naples & de Sicile; le roi *St. Louis* y consentit; mais *Urbain IV.* mourut, sans avoir pu voir les commencemens de cette révolution.

Voilà trois papes qui consument leur vie à persécuter en vain *Manfreddo*; un Languedocien (*Clément IV.*) sujet de *Charles d'Anjou*, termina ce que les autres avaient entrepris, & eut l'honneur d'avoir son maître pour son vassal. Ce comte d'Anjou, *Charles*, possédait déjà la Provence par son mariage, & une partie du Languedoc; mais ce qui augmentait sa puissance, c'était d'avoir soumis la ville de Marseille. Il avait encor une dignité qu'un homme habile pouvait faire valoir, c'était celle de sénateur unique de Rome; car les Romains défendaient toujours leur liberté contre les papes : ils avaient depuis cent ans créé cette dignité de sénateur unique, qui faisait revivre les droits des anciens tribuns. Le sénateur était à la tête du gouvernement municipal, & les papes qui donnaient si libéralement des couronnes, ne pouvaient mettre un impôt sur les Romains; ils étaient ce qu'un électeur est dans la ville de Cologne. *Clément* ne donna l'investiture à son ancien maître, qu'à condition qu'il renoncerait à cette dignité au bout de trois ans, qu'il paierait trois mille onces d'or au St. Siége chaque année, pour la mouvance du royaume de Naples, & que, si jamais le paiement était différé plus de deux mois, il serait excommunié. *Charles* souscrivit aisément à ces conditions & à toutes les autres. Le pape lui accorda la levée d'un décime sur les biens ecclésiastiques de France. Il part avec de l'argent & des troupes, se fait couronner à Rome, livre bataille à *Mainfroi*, dans les plaines de Bénevent, & est assez heureux pour que *Mainfroi* soit tué en combattant. Il usa durement de la victoire, & parut aussi cruel que son frère *St. Louis* était humain. Le légat empêcha qu'on ne donnât la sépulture à *Mainfroi*. Les rois ne se

vengent que des vivans ; l'église se vengeait des vivans & des morts.

Cependant le jeune *Conradin*, véritable héritier du royaume de Naples, était en Allemagne pendant cet interrègne qui la désolait ; & pendant qu'on lui ravissait le royaume de Naples, ses partisans l'excitent à venir défendre son héritage. Il n'avait encor que quinze ans. Son courage était au dessus de son âge. Il se met avec le duc d'Autriche son parent, à la tête d'une armée & vient soutenir ses droits. Les Romains étaient pour lui. *Conradin* excommunié, est reçu à Rome, aux acclamations de tout le peuple, dans le tems même que le pape n'osait approcher de sa capitale.

On peut dire que toutes les guerres de ce siècle, la plus juste était celle que faisait *Conradin* ; elle fut la plus infortunée. Le pape fit prêcher la croisade contre lui, ainsi que contre les Turcs. Ce prince est défait & pris dans la Pouille, avec son parent *Fréderic*, duc d'Autriche. *Charles d'Anjou* qui devait honorer leur courage, les fit condamner par des jurisconsultes. La sentence portait qu'ils méritaient la mort *pour avoir pris les armes contre l'église*. Ces deux princes furent exécutés publiquement à Naples par la main du bourreau. Le pape *Clément IV*. auquel on semblait les sacrifier, n'osa approuver cette barbarie, d'autant plus exécrable qu'elle était revêtue des formes de la justice. Je ne puis assez m'étonner que *Saint Louis* n'ait jamais fait de reproches à son frère d'une action si déshonorante ; lui que des Egyptiens avaient épargné dans une circonstance bien moins favorable ! il devait condamner plus qu'un autre la férocité de *Charles d'Anjou*. Le vainqueur, au lieu de ménager les Napolitains, les irrita par des oppressions ; ses Provençaux & lui furent en horreur.

C'est une opinion générale, qu'un gentilhomme de Sicile, nommé *Jean de Procida*, déguisé en cordelier, trama cette fameuse conspiration, par laquelle tous les

Français devaient être égorgés à la même heure le jour de Pâques, au son de la cloche de vêpres. Il est sûr que ce *Jean de Procida* avait en Sicile préparé tous les esprits à une révolution, qu'il avait passé à Constantinople & en Arragon, & que le roi d'Arragon *Pierre*, gendre de *Mainfroi*, s'était ligué avec l'empereur Grec, contre *Charles d'Anjou* : mais il n'est guère vraisemblable qu'on eût tramé précisément la conspiration des *vêpres siciliennes*. Si le complot avait été formé, c'était dans le royaume de Naples qu'il fallait principalement l'exécuter ; & cependant aucun Français n'y fut tué. *Malespina* raconte qu'un Provençal, nommé *Droguet*, violait une femme dans Palerme le lendemain de Pâques, dans le tems que le peuple allait à vêpres. La femme cria, le peuple accourut, on tua le Provençal. Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale. Les Siciliens, excités par *Jean de Procida* & par leur fureur, s'écrièrent qu'il fallait massacrer les ennemis. On fit main-basse à Palerme sur tout ce qu'on trouva de Provençaux. La même rage qui était dans tout les cœurs, produisit ensuite le même massacre dans le reste de l'isle. On dit qu'on éventrait les femmes grosses pour en arracher les enfans à demi-formés, & que les religieux même massacraient leurs pénitentes Provençales. Il n'y eut, dit-on, qu'un gentilhomme nommé *des Forceilets*, qui échappa. Cependant il est certain que le gouverneur de Messine avec sa garnison, se retira de l'isle dans le royaume de Naples.

Le sang de *Conradin* fut ainsi vengé, mais sur d'autres que sur celui qui l'avait répandu. Les vêpres siciliennes attirèrent encor de nouveaux malheurs à ces peuples, qui nés dans le climat le plus fortuné de la terre, n'en étaient que plus méchans & plus misérables. Il est tems de voir quels nouveaux désastres furent produits dans ce même siècle par l'abus des croisades & par celui de la religion.



CHAPITRE VINGTIEME.

De la croisade contre les Languedociens.

LES querelles sanglantes de l'empire & du sacerdoce, les richesses des monastères, l'abus que tant d'évêques avaient fait de leur puissance temporelle, devaient tôt ou tard révolter les esprits, & leur inspirer une secrete indépendance. *Arnaud de Brescia* avait osé exciter les peuples jusques dans Rome, à secouer le joug. On raisonna beaucoup en Europe sur la religion, dès le téms *de Charlemagne*. Il est très-certain que les Francs & les Germains ne connaissaient alors ni images, ni reliques, ni transsubstantiation. Il se trouva ensuite des hommes qui ne voulurent de loi que l'évangile, & qui prêchèrent à-peu-près les mêmes dogmes que tiennent aujourd'hui les protestans. On les nommait *Vaudois*, parce qu'il y en avait beaucoup dans les vallées du Piémont, *Albigeois*, à cause de la ville d'Albi; *bons hommes* par la régularité dont ils se piquaient; enfin *manichéens*, du nom qu'on donnait alors en général aux hérétiques. On fut étonné vers la fin du douzième siècle que le Languedoc en parût tout rempli.

Dès l'an 1198, le pape *Innocent III.* délégua deux simples moines de Citeaux pour juger les hérétiques: » Nous mandons, dit-il, aux princes, aux comtes & à » tous les seigneurs de votre province, de les assister » puissamment contre les hérétiques, par la puissance » qu'ils ont reçue pour la punition des méchans: ensorte » qu'après que frère *Rainier* aura prononcé l'excommu- » nication contr'eux, les seigneurs confisquent leurs » biens, les bannissent de leurs terres, & les punissent » plus sévérement, s'ils osent y résister. Or, nous avons » donné pouvoir à frère *Rainier* d'y contraindre les sei-

» gneurs par excommunication & par interdits ſur leurs » biens, &c. » Ce fut le premier fondement de l'inquiſition.

Un abbé de Citeaux fut nommé enſuite avec d'autres moines pour aller faire à Toulouſe ce que l'évêque devait y faire. Ce procédé indigna le comte de Foix & tous les princes du pays, déjà ſeduits par les réformateurs, & irrités contre la cour de Rome.

La ſecte était en grande partie compoſée d'une bourgeoiſie réduite à l'indigence par le long eſclavage dont on ſortait à peine, & encor par les croiſades. L'abbé de Citeaux paraiſſait avec l'équipage d'un prince. Il voulut en vain parler en apôtre. Le peuple lui criait, *Quittez le luxe ou le ſermon.* Un Eſpagnol, évêque d'Oſma, très homme de bien, qui était alors à Toulouſe, conſeilla aux inquiſiteurs de renoncer à leurs équipages ſomptueux, de marcher à pied, de vivre auſtérement & d'imiter les Albigeois pour les convertir. *St. Dominique*, qui avait accompagné cet évêque, donna l'exemple avec lui de cette vie apoſtolique, & parut ſouhaiter alors qu'on n'employât jamais d'autres armes contre les erreurs. Mais *Pierre de Caſtelnau*, l'un des inquiſiteurs, fut accuſé de ſe ſervir des armes qui lui étaient propres, en ſoulevant ſecrétement quelques ſeigneurs voiſins contre le comte de Touloufe, & en ſuſcitant une guerre civile. Cet inquiſiteur fut aſſaſſiné. Le ſoupçon tomba ſur le comte de Toulouſe.

Le pape *Innocent III.* ne balança pas à délier les ſujets du comte de Toulouſe de leur ſerment de fidélité. C'eſt ainſi qu'on traitait les deſcendans de ce *Raimond de Toulouſe*, qui avait le premier ſervi la chrétienté dans les croiſades.

Le comte, qui ſavait ce que pouvait quelquefois une bulle, ſe ſoumit à la ſatisfaction qu'on exigea de lui. Un des légats du pape nommé *Milon*, lui commande de le venir trouver à Valence, de lui livrer ſept châteaux qu'il

possédait en Provence, de se croiser lui-même contre les Albigeois ses sujets, de faire amende honorable. Le comte obéit à tout. Il parut devant le légat nud jusqu'à la ceinture, nuds pieds, nuds jambes, revêtu d'un simple caleçon à la porte de l'église de *St. Gilles*; là, un diacre lui met une corde au cou, & un autre diacre le fouetta, tandis que le légat tenait un bout de la corde, après quoi on fit prosterner le prince à la porte de cette église pendant le dîner du légat.

On voyait d'un côté le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, *Simon*, comte de Monfort, les évêques de Sens, d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Lisieux, de Bayeux, à la tête de leurs troupes, & le malheureux comte de Toulouse au milieu d'eux comme leur ôtage: de l'autre côté, des peuples animés par le fanatisme de la persuasion. La ville de Béziers voulut tenir contre les croisés. On égorgea tous les habitans, réfugiés dans une église. La ville fut réduite en cendres. Les citoyens de Carcassone, effrayés de cet exemple, implorèrent la miséricorde des croisés. On leur laissa la vie. On leur permit de sortir presque nuds de leur ville, & on s'empara de tous leurs biens.

On donnait au comte *Simon de Montfort* le nom de *Macabée*, de *défenseur de l'église*. Il se rendit maître d'une grande partie du pays, s'assurant des châteaux des seigneurs suspects, attaquant ceux qui ne se mettaient pas entre ses mains, poursuivant les hérétiques qui osaient se défendre. Les écrivains ecclésiastiques racontent eux-mêmes, que *Simon de Montfort* ayant allumé un bûcher pour ces malheureux, il y en eut cent quarante qui coururent, en chantant des pseaumes, se précipiter dans les flammes. Le jésuite *Daniel*, en parlant de ces infortunés dans son histoire de France, les appelle *infames & détestables*. Il est bien évident que des hommes qui volaient ainsi au martyre, n'avaient point de mœurs infames. Il n'y a sans doute de détestable que la barbarie avec laquelle

on

on les traita, & il n'y a d'infame que les paroles de *Daniel*. On peut ſeulement déplorer l'aveuglement de ces malheureux, qui croyaient que DIEU les récompenſerait, parce que des moines les faiſaient brûler.

L'eſprit de juſtice & de raiſon qui s'eſt introduit depuis dans le droit public de l'Europe, a fait voir enfin qu'il n'y avait rien de plus injuſte que la guerre contre les Albigeois. On n'attaquait point des peuples rebelles à leur prince; c'était le prince même qu'on attaquait pour le forcer à détruire ſes peuples. Que dirait-on aujourd'hui, ſi quelques évêques venaient aſſiéger l'électeur de Saxe ou l'électeur Palatin, ſous prétexte que les ſujets de ces princes ont impunément d'autres cérémonies que les ſujets de ces évêques?

En dépeuplant le Languedoc, on dépouillait le comte de Toulouſe. Il ne s'était défendu que par les négociations. Il alla trouver encor dans St. Gilles les légats, les abbés qui étaient à la tête de cette croiſade. Il pleura devant eux. On lui répondit que ſes larmes venaient de fureur. Le légat lui laiſſa le choix, ou de céder à *Simon de Montfort*, tout ce que ce comte avait uſurpé, ou d'être excommunié. Le comte de Toulouſe eut du moins le courage de choiſir l'excommunication. Il ſe réfugia chez *Pierre II.* roi d'Arragon, ſon beau-frère, qui prit ſa défenſe, & qui avait preſqu'autant à ſe plaindre du chef des croiſés que le comte de Toulouſe.

Cependant l'ardeur de gagner des indulgences & des richeſſes, multipliait les croiſés. Les évêques de Paris, de Liſieux, de Bayeux accourent au ſiége de Lavaur. On y prit priſonniers quatre-vingts chevaliers avec le ſeigneur de cette ville, que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna ces captifs aux croiſés, qui les maſſacrèrent. On jeta dans un puits la ſœur du ſeigneur de Lavaur, & on brûla autour du puits trois cents habitans qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions.

Le prince *Louis*, qui fut depuis le roi *Louis VIII.* se joignit à la vérité aux croisés pour avoir part aux dépouilles; mais *Simon de Montfort* écarta bientôt un compagnon qui eût été son maître.

C'était l'intérêt des papes de donner ces pays à *Montfort*; & le projet en était si bien formé, que le roi d'Arragon ne put jamais par sa médiation obtenir la moindre grace. Il paraît qu'il n'arma que quand il ne put s'en dispenser.

La bataille qu'il livra aux croisés auprès de Toulouse, dans laquelle il fut tué, passa pour une des plus extraordinaires de ce monde. Une foule d'écrivains répète que *Simon de Montfort* avec huit cents hommes de cheval seulement & mille fantassins, attaqua l'armée du roi d'Arragon & du comte de Toulouse, qui faisaient le siége de Muret. Ils disent que le roi d'Arragon avait cent mille combattans, & que jamais il n'y eut une déroute plus complette. Ils disent que *Simon de Montfort*, l'évêque de Toulouse & l'évêque de Cominge divisèrent leur armée en trois corps en l'honneur de la sainte Trinité.

Mais quand on a cent mille ennemis en tête, va-t-on les attaquer avec dix huit cents hommes en pleine campagne, & divise-t-on une si petite troupe en trois corps? C'est un miracle, disent quelques écrivains; mais les gens de guerre qui lisent de telles aventures, les appellent des absurdités.

Plusieurs historiens assurent que *St. Dominique* était à la tête des troupes un crucifix de fer à la main, encourageant les croisés au carnage. Ce n'était pas là la place d'un saint; & il faut avouer que si *Dominique* était confesseur, le comte de Toulouse était martyr.

Après cette victoire, le pape tint un concile général à Rome. Le comte de Toulouse vint y demander grace. Je ne puis découvrir sur quel fondement il espérait qu'on lui rendrait ses états. Il fut trop heureux de ne pas perdre sa liberté. Le concile même porta la miséricorde jusqu'à

ſtatuer qu'il jouirait d'une penſion de quatre cents marcs ou marques d'argent. Si ce ſont des marcs, c'eſt à-peu-près vingt mille francs de nos jours ; ſi ce ſont des marques, c'eſt environ douze cents francs. Le dernier eſt plus probable, attendu que moins on lui donnait d'argent, plus il en reſtait pour l'égliſe.

Quand *Innocent III.* fut mort, *Raimond de Toulouſe* ne fut pas mieux traité. Il fut aſſiégé dans ſa capitale par *Simon de Montfort* ; mais ce conquérant y trouva le terme de ſes ſuccès & de ſa vie. Un coup de pierre écraſa cet homme, qui en faiſant tant de mal avait acquis tant de renommée.

Il avait un fils à qui le pape donna tous les droits du père ; mais le pape ne put lui donner le même crédit. La croiſade contre le Languedoc ne fut plus que languiſſante. Le fils du vieux *Raimond*, qui avait ſuccédé à ſon père, était excommunié comme lui. Alors le roi de France *Louis VIII.* ſe fit céder par le jeune *Montfort* tous ces pays que *Montfort* ne pouvait garder ; mais la mort arrêta *Louis VIII.* au milieu de ſes conquêtes.

Le régne de *St. Louis*, neuvième du nom, commença malheureuſement par cette horrible croiſade contre des chrétiens ſes vaſſaux. Ce n'était pas par des croiſades que ce monarque était deſtiné à ſe couvrir de gloire. La reine *Blanche de Caſtille* ſa mère, femme dévouée au pape, Eſpagnole, frémiſſant au nom d'hérétique, & tutrice d'un pupille à qui les dépouilles des opprimés devaient revenir, prêta le peu qu'elle avait de forces à un frère de *Montfort* pour achever de ſaccager le Languedoc ; le jeune *Raimond* ſe défendit. On fit une guerre ſemblable à celle que nous avons vue dans les Cévennes. Les prêtres ne pardonnaient jamais aux Languedociens, & ceux-ci n'épargnaient point les prêtres. Tout priſonnier fut mis à mort pendant deux années, toute place rendue fut réduite en cendres.

Enfin la régente *Blanche* qui avait d'autres ennemis,

& le jeune *Raimond* las des massacres, & épuisé de pertes, firent la paix à Paris. Un cardinal de *St. Ange* fut l'arbitre de cette paix, & voici les loix qu'il donna, & qui furent exécutées.

Le comte de Toulouse devait payer dix mille marcs ou marques aux églises du Languedoc, entre les mains d'un receveur dudit cardinal, deux mille aux moines de Citeaux immensement riches, cinq cents aux moines de Clervaux, plus riches encor, & quinze cents à d'autres abbayes. Il devait aller faire pendant cinq ans la guer e aux Sarrazins & aux Turcs, qui assurément n'avaient point fait la guerre à *Raimond*. Il abandonnait au roi, sans nulle récompense, tous ses états en-deçà du Rhône; car ce qu'il possédait en-delà était terre de l'empire. Il signa son dépouillement, moyennant quoi il fut reconnu par le cardinal *St. Ange*, & par un légat, non-seulement pour être bon catholique, mais pour l'avoir toujours été. On le conduisit seulement pour la forme en chemise & nuds pieds devant l'autel de l'église de Notre-Dame de Paris. Là, il demanda pardon à la Vierge; apparemment qu'au fond de son cœur il demandait pardon d'avoir signé un si infame traité.

Rome ne s'oublia pas dans le partage des dépouilles. *Raimond le Jeune*, pour obtenir le pardon de ses péchés, céda aux papes à perpétuité le comtat Venaissin qui est en-delà du Rhône. Cette cession était nulle par toutes les loix de l'empire: le comtat était un fief impérial, & il n'était pas permis de donner son fief à l'église, sans le consentement de l'empereur & des états. Mais où sont les possessions qu'on ne se soit appropriées que par les loix? Aussi bientôt après cette extorsion, l'empereur *Fréderic II.* rendit au comte de Toulouse ce petit pays d'Avignon que le pape lui avait ravi; il fit justice comme souverain, & sur-tout comme souverain outragé. Mais lorsqu'ensuite *St. Louis*, & son fils *Philippe le Hardi*, se furent mis en possession des états des comtes de Tou-

loufe, *Philippe* remit aux papes le comtat Venaiffin, qu'ils ont toujours confervé par la libéralité des rois de France. La ville & le territoire d'Avignon n'y furent point compris. Elle paffa dans la branche de France d'*Anjou* qui régnait à Naples, & y refta jufqu'au tems où la malheureufe reine *Jeanne de Naples* fut obligée enfin de céder Avignon pour quatre-vingt mille florins, qui ne lui furent jamais payés. Tels font en général les titres de poffeffions. Tel a été notre droit public.

Ces croifades contre le Languedoc durèrent vingt années. La feule envie de s'emparer du bien d'autrui les fit naître, & produifit en même tems l'inquifition. Ce nouveau fléau inconnu auparavant chez toutes les religions du monde, reçut la première forme en 1204 fous le pape *Innocent III.* Elle fut établie en France dès l'année 1229 fous *St. Louis.* Un concile à Touloufe commença dans cette année par défendre aux chrétiens laïques de lire l'ancien & le nouveau teftament. C'était infulter au genre humain que d'ofer lui dire ; Nous voulons que vous ayez un croyance, & nous ne voulons pas que vous lifiez le livre fur lequel cette croyance eft fondée.

Dans ce concile on fit brûler les ouvrages d'*Ariftote*, c'eft-à-dire, deux ou trois exemplaires qu'on avait apportés de Conftantinople dans les premières croifades, livres que perfonne n'entendait, & fur lefquels on s'imaginait que l'héréfie des Languedociens était fondée. Des conciles fuivans ont mis *Ariftote* prefque à côté des pères de l'églife. C'eft ainfi que vous verrez dans ce vafte tableau des démences humaines les fentimens des théologiens, les fuperftitions des peuples, le fanatifme, variés fans ceffe, mais toujours conftans à plonger la terre dans l'abrutiffement & la calamité, jufqu'au tems où quelques académies, quelques fociétés éclairées ont fait rougir nos contemporains de tant de fiècles de barbarie.

Mais ce fut bien pis en 1237, quand le roi eut la

faibleſſe de permettre qu'il y eût dans ſon royaume un grand inquiſiteur nommé par le pape. Ce fut le cordelier *Robert* qui exerça ce pouvoir nouveau, d'abord dans Toulouſe, & enſuite dans d'autres provinces.

Si ce *Robert* n'eût été qu'un fanatique, il y aurait du moins dans ſon miniſtère une apparence de zèle, qui eût excuſé ſes fureurs aux yeux des ſimples : mais c'était un apoſtat qui conduiſait avec lui une femme perdue ; & pour mettre le comble à l'horreur de ſon miniſtère, cette femme était elle-même hérétique. C'eſt ce que rapportent *Matthieu Paris*, & *Mousk*, & ce qui eſt prouvé dans le *Spicilegium* de *Luc d'Acheri.*

Le roi *St. Louis* eut le malheur de lui permettre d'exercer ſes fonctions d'inquiſiteur à Paris, en Champagne, en Bourgogne & en Flandre. Il fit accroire au roi qu'il y avait une ſecte nouvelle qui infectait ſecrétement ces provinces. Ce monſtre fit brûler ſur ce prétexte, quiconque étant ſans crédit, & étant ſuſpect, ne voulut pas ſe racheter de ſes perſécutions. Le peuple ſouvent bon juge de ceux qui en impoſent aux rois, ne l'appellait que *Robert le B....* (*a*). Il fut enfin reconnu ; ſes iniquités & ſes infamies furent publiques ; mais ce qui vous indignera, c'eſt qu'il ne fut condamné qu'à une priſon perpétuelle ; & ce qui pourrait encor vous indigner, c'eſt que le jéſuite *Daniel* ne parle point de cet homme dans ſon hiſtoire de France.

C'eſt donc ainſi que l'inquiſition commença en Europe ; elle ne méritait pas un autre berceau. Vous ſentez aſſez que c'eſt le dernier degré d'une barbarie brutale & abſurde, de maintenir par des délateurs & des bourreaux, la religion d'un DIEU que des bourreaux firent périr. Cela eſt preſque auſſi contradictoire, que d'attirer à ſoi les tréſors des peuples & des rois, au nom de ce même DIEU qui naquit & qui véçut dans la pauvreté.

(*a*) On commençait alors à donner ce nom indifféremment aux ſodomiſtes & aux hérétiques.

Vous verrez dans un chapitre à part ce qu'a été l'inquisition en Espagne, & ailleurs, & jusqu'à quel excès la barbarie & la rapacité de quelques hommes ont abusé de la simplicité des autres.



CHAPITRE VINGT-UNIEME.

Etat de l'Europe au treizième siècle.

NOUS avons vu que les croisades épuisèrent l'Europe d'hommes & d'argent, & ne la civilisèrent pas. L'Allemagne fut dans une entière anarchie depuis la mort de *Fréderic II.* Tous les seigneurs s'emparèrent à l'envi des revenus publics attachés à l'empire; de sorte que quand *Rodolphe de Habsbourg* fut élu en 1273, on ne lui accorda que des soldats, avec lesquels il conquit l'Autriche sur *Ottocare*, qui l'avait enlevée à la maison de *Bavière.*

C'est pendant l'interrègne qui précéda l'élection de *Rodolphe*, que le Dannemarck, la Pologne, la Hongrie, s'affranchissent entiérement des légères redevances qu'elles payaient aux empereurs, quand ceux-ci étaient les plus forts.

Mais c'est aussi dans ce tems-là que plusieurs villes établissent leur gouvernement municipal qui dure encor. Elles s'allient entr'elles pour se défendre des invasions des seigneurs. Les villes anséatiques, comme Lubeck, Cologne, Brunsvick, Dantzick, auxquelles quatre-vingts autres se joignent avec le tems, forment une république commerçante dispersée dans plusieurs états différens. Les austrègues s'établissent; ce sont des arbitres de convention entre les seigneurs, comme entre les villes: ils tiennent lieu des tribunaux & des loix qui manquaient en Allemagne.

L'Italie se forme sur un plan nouveau avant *Rodolphe de Habsbourg*, & sous son règne beaucoup de villes deviennent libres. Il leur confirma cette liberté à prix d'argent. Il paraissait alors que l'Italie pouvait être pour jamais détachée de l'Allemagne.

Tous les seigneurs Allemans, pour être plus puissans s'étaient accordés à vouloir un empereur qui fût faible. Les quatres princes & les trois archevêques qui peu-à-peu s'attribuèrent à eux seuls le droit d'élection, n'avaient choisi de concert avec quelques autres princes *Rodolphe de Habsbourg* pour empereur, que parce qu'il était sans états considérables. C'était un seigneur Suisse qui s'était fait redouter comme un de ces chefs que les Italiens appellaient *condottieri*. Il avait été le champion de l'abbé de St. Gall contre l'évêque de Bâle, dans une petite guerre pour quelques tonneaux de vin. Il avait secouru la ville de Strasbourg. Sa fortune était si peu proportionnée à son courage, qu'il fut quelque tems grand maître-d'hôtel de ce même *Ottocare* roi de Bohême, qui depuis pressé de lui rendre hommage, répondit *qu'il ne lui devait rien, & qu'il lui avait payé ses gages.* Les princes d'Allemagne ne prévoyaient pas alors que ce même *Rodolphe* serait le fondateur d'une maison long-tems la plus florissante de l'Europe, & qui a été quelquefois sur le point d'avoir dans l'empire la même puissance que *Charlemagne.* Cette puissance fut long-tems à se former; & sur-tout à la fin de ce treizième siècle, & au commencement du quatorzième, l'empire n'avait sur l'Europe aucune influence.

La France eût été heureuse sous un souverain tel que *St. Louis*, sans ce funeste préjugé des croisades qui causa ses malheurs, & qui le fit mourir sur les sables d'Afrique. On voit par le grand nombre de vaisseaux équipés pour ces expéditions fatales, que la France eût pu avoir aisément une grande marine commerçante.. Les statuts de *St. Louis* pour le commerce, une nouvelle police établie

par lui dans Paris, sa pragmatique sanction qui assura la discipline de l'église gallicane, ses quatre grands baillages auxquels ressortissaient les jugemens de ses vassaux, & qui sont l'origine du parlement de Paris; ses réglemens & sa fidélité sur les monnoies; tout fait voir que la France aurait pu alors être florissante.

Quant à l'Angleterre, elle fut sous *Edouard I.* aussi heureuse que les mœurs du tems pouvaient le permettre. Le pays de Galles lui fut réuni; elle subjugua l'Ecosse, qui reçut un roi de la main d'*Edouard*. Les Anglais à la vérité, n'avaient plus la Normandie, ni l'Anjou; mais ils possédaient toute la Guienne. Si *Edouard I.* n'eut qu'une petite guerre passagère avec la France, il le faut attribuer aux embarras qu'il eut toujours chez lui, soit quand il soumit l'Ecosse, soit quand il la perdit à la fin.

Nous donnerons un article particulier & plus étendu à l'Espagne, que nous avons laissée depuis long-tems en proie aux Sarrazins. Il reste ici à dire un mot de Rome.

La papauté fut vers le treizième siècle dans le même état où elle était depuis si long-tems. Les papes mal affermis dans Rome, n'ayant qu'une autorité chancelante en Italie, & à peine maîtres de quelques places dans le patrimoine de *St. Pierre*, & dans l'Ombrie, donnaient toujours des royaumes & jugeaient les rois.

En 1289 le pape *Nicolas* jugea solemnellement à Rome les démêlés du roi de Portugal & de son clergé. Nous avons vu qu'en 1283 le pape *Martin IV.* déposa le roi d'Arragon, & donna ses états au roi de France, qui ne put mettre la bulle du pape à exécution. *Boniface VIII.* donna la Sardaigne & la Corse à un autre roi d'Arragon, *Jacques* surnommé *le Juste*.

Vers l'an 1300, lorsque la succession au royaume d'Ecosse était contestée, le pape *Boniface VIII.* ne manqua pas d'écrire au roi *Edouard*: « Vous devez savoir que » c'est à nous à donner un roi à l'Ecosse, qui a toujours » de plein droit appartenu & appartient encor à l'église

» romaine : que si vous y prétendez avoir quelque droit, » envoyez-nous vos procureurs, & nous vous rendrons » justice ; car nous réservons cette affaire à nous. »

Lorsque vers la fin du treizième siècle quelques princes déposèrent *Adolphe de Nassau*, successeur du premier prince de la maison d'*Autriche*, fils de *Rodolphe*, ils supposèrent une bulle du pape pour déposer *Nassau*. Ils attribuaient au pape leur propre pouvoir. Ce même *Boniface*, apprenant l'élection d'*Albert*, écrit aux électeurs : » Nous vous ordonnons de dénoncer qu'*Albert* qui se » dit roi des Romains, comparaisse devant nous pour se » purger du crime de lèze-majesté & de l'excommuni- » cation encourue. »

On sait qu'*Albert* d'*Autriche*, au lieu de comparaître, vainquit *Nassau*, le tua dans la bataille auprès de Spire, & que *Boniface* après lui avoir prodigué les excommunications, lui prodigua les bénédictions, quand ce pape en 1303 eut besoin de lui contre *Philippe le Bel*. Alors il supplée, par la plénitude de sa puissance, à l'irrégularité de l'élection d'*Albert*; il lui donne dans sa bulle le royaume de France, *qui de droit appartenait*, dit-il, *aux empereurs*. C'est ainsi que l'intérêt change ses démarches, & emploie à ses fins le sacré & le profane. (*a*)

D'autres têtes couronnées se soumettaient à la jurisdiction papale. *Marie* femme de *Charles le Boiteux* roi de Naples, qui prétendait au royaume de Hongrie, fit plaider sa cause devant le pape & ses cardinaux ; & le pape lui adjugea le royaume par défaut. Il ne manquait à la sentence qu'une armée.

L'an 1329, *Christophe* roi de Dannemarck ayant été déposé par la noblesse & par le clergé, *Magnus* roi de Suède demande au pape la Scanie & d'autres terres. *Le royaume du Dannemarck*, dit-il dans sa lettre, *ne dépend, comme vous le savez, très-saint père, que de l'église romaine, à laquelle il paie tribut, & non de l'em-*

(*a*) Voyez le chapitre de *Philippe le Bel*.

pire. Le pontife que ce roi de Suède implorait, & dont il reconnoiſſait la juriſdiction temporelle ſur tous les rois de la terre, était *Jacques Fournier*, *Benoît XII.* réſidant à Avignon ; mais le nom eſt inutile ; il ne s'agit que de faire voir que tout prince qui voulait uſurper ou recouvrer un domaine, s'adreſſait au pape comme à ſon maître. *Benoît* prit le parti du roi de Dannemarck, & répondit, *qu'il ne ferait juſtice de ce monarque que quand il l'aurait cité à comparaître devant lui, ſelon les anciens uſages.*

La France; comme nous le verrons, n'avait pas pour *Boniface VIII.* une pareille déférence. Au reſte il eſt aſſez connu que ce *pontife* inſtitua le jubilé, & ajouta une ſeconde couronne à celle du bonnet pontifical, pour ſignifier les deux puiſſances. *Jean XXII.* les ſurmonta depuis d'une troiſième. Mais *Jean* ne fit point porter devant lui les deux épées nues que faiſait porter *Boniface* en donnant des indulgences.

On paſſa dans ce treizième ſiècle de l'ignorance ſauvage à l'ignorance ſcholaſtique. *Albert*, ſurnommé *le Grand*, enſeignait les principes du chaud, du froid, du ſec & de l'humide. Il enſeignait auſſi la politique ſuivant *les règles de l'aſtrologie & de l'influence des aſtres*, & la morale *ſuivant la logique d'Ariſtote.*

Souvent les inſtitutions les plus ſages ne furent dues qu'à l'aveuglement & à la faibleſſe. Il n'y a guère dans l'égliſe de cérémonie plus noble, plus pompeuſe, plus capable d'inſpirer la piété aux peuples, que la fête du St. Sacrement. L'antiquité n'en eut guère dont l'appareil fût plus auguſte. Cependant, qui fut la cauſe de cet établiſſement ? Une religieuſe de Liége nommée *Moncornillon*, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune. Elle eut enſuite une révélation qui lui apprit que la lune ſignifiait l'égliſe, & le trou une fête qui manquait. Un moine nommé *Jean*, compoſa avec elle l'office du St. Sacrement ; la fête s'en établit à Liége, & *Urbain IV.* l'adopta pour toute l'égliſe.

Au douzième ſiècle les moines noirs & les blancs formaient deux grandes factions, qui partageaient les villes à-peu-près comme les factions bleues & vertes partagèrent les eſprits dans l'empire Romain. Enſuite, lorſqu'au treizième ſiècle les mendians eurent du crédit, les blancs & les noirs ſe réunirent contre ces nouveaux venus, juſqu'à ce qu'enfin la moitié de l'Europe s'eſt élevée contr'eux tous. Les études des ſcholaſtiques étaient alors & ſont demeurées preſque juſqu'à nos jours des ſyſtêmes d'abſurdités, tels que ſi on les imputait aux peuples de la Trapobane, nous croirions qu'on les calomnie. On agitait, *ſi* DIEU *peut produire la nature univerſelle des choſes & la conſerver, ſans qu'il y ait des choſes. Si* DIEU *peut être dans un prédicat, s'il peut communiquer la faculté de créer, rendre ce qui eſt fait non fait, changer une femme en fille; ſi chaque perſonne divine peut prendre la nature qu'elle veut; ſi* DIEU *peut être ſcarabée & citrouille; ſi le père produit le fils par l'intellect ou la volonté ou par l'eſſence, ou par l'attribut, naturellement ou librement*? Et les docteurs qui réſolvaient ces queſtions s'appellaient le grand, le ſubtil, l'angélique, l'irréfragable, le ſolemnel, l'illuminé, l'univerſel, le profond. Ces docteurs étaient à l'égard des anciens pères ce qu'un faux bel eſprit eſt à un vrai ſavant.



CHAPITRE VINGT-DEUXIEME.

De l'Eſpagne aux douzième & treizième ſiècles.

QUAND le *Cid* eut chaſſé les muſulmans de Tolède & de Valence à la fin de l'onzième ſiècle, l'Eſpagne ſe trouvait partagée entre pluſieurs dominations. Le royaume de Caſtille comprenait les deux Caſtilles, Léon, la Galice

& Valence. Le royaume d'Arragon était alors réuni à la Navarre. L'Andaloufie, une partie de la Murcie, Grenade appartenaient aux Maures. Il y avait des comtes de Barcelone qui faifaient hommage aux rois d'Arragon. Le tiers du Portugal était aux chrétiens.

Ce tiers du Portugal que poffédaient les chrétiens n'était qu'un comté. Le fils d'un duc de Bourgogne, defcendant de *Hugues Capet*, qu'on nomme le comte *Henri*, venait de s'en emparer au commencement du douzième fiècle.

Une croifade aurait plus facilement chaffé les mufulmans de l'Efpagne que de la Syrie ; mais il eft très-vraifemblable que les princes chrétiens d'Efpagne ne voulurent point de ce fecours dangereux, & qu'ils aimèrent mieux déchirer eux-mêmes leur patrie, & la difputer aux Maures, que de la voir envahie par des croifés.

Alphonfe furnommé *le Batailleur*, roi d'Arragon & de Navarre, prit fur les Maures Sarragoffe, qui devint la capitale d'Arragon, & qui ne retourna plus au pouvoir des mufulmans.

Le fils du comte *Henri*, que je nomme *Alphonfe de Portugal*, pour le diftinguer de tant d'autres rois de ce nom, ravit aux Maures Lisbonne, le meilleur port de l'Europe & le refte du Portugal, mais non les Algarves. Il gagna plufieurs batailles, & fe fit enfin roi de Portugal.

Cet événement eft très-important. Les rois de Caftille alors fe difaient encor empereurs des Efpagnes. *Alphonfe*, comte d'une partie du Portugal, était leur vaffal quand il était peu puiffant ; mais dès qu'il fe trouve maître par les armes d'une province confidérable, il fe fait fouverain indépendant. Le roi de Caftille lui fit la guerre comme à un vaffal rebelle : mais le nouveau roi de Portugal foumit fa couronne au St. Siége, comme les Normans s'étaient rendus vaffaux de Rome pour le royaume de Naples. *Eugène III.* confère, donne la dignité de roi à *Alphonfe* & à fa poftérité, à la charge d'un tribut annuel de deux

livres d'or. Le pape *Alexandre III.* confirme enſuite la donation, moyennant la même redevance. Ces papes donnaient donc en effet les royaumes. Les états du Portugal aſſemblés à Lamégo, ſous *Alphonſe*, pour établir les loix de ce royaume naiſſant, commencèrent par lire la bulle d'*Eugène III.* qui donnait la couronne à *Alphonſe* : ils la regardaient donc comme le premier droit de leur ſouveraineté : c'eſt donc encor une nouvelle preuve de l'uſage & des préjugés de ces ſiècles. Aucun nouveau prince n'oſait ſe dire ſouverain, & ne pouvait être reconnu des autres princes, ſans la permiſſion du pape; & le fondement de toute l'hiſtoire du moyen âge, eſt toujours que les papes ſe croient ſeigneurs ſuzerains de tous les états, ſans en excepter aucun, en vertu de ce qu'ils prétendent avoir ſuccédé ſeuls à JESUS-CHRIST; & les empereurs Allemans, de leur côté, feignaient de penſer, & laiſſaient dire à leur chancellerie, que les royaumes de l'Europe n'étaient que des démembremens de leur empire, parce qu'ils prétendaient avoir ſuccédé aux *Céſars*. Cependant les Eſpagnols s'occupaient de droits plus réels.

Encor quelques efforts, & les muſulmans étaient chaſſés de ce continent ; mais il fallait de l'union, & les chrétiens d'Eſpagne ſe faiſaient preſque toujours la guerre. Tantôt la Caſtille & l'Arragon étaient en armes l'une contre l'autre ; tantôt la Navarre combattait l'Arragon : quelquefois ces trois provinces ſe faiſaient la guerre à la fois ; & dans chacun de ces royaumes il y avait ſouvent une guerre inteſtine. Il y eut de ſuite trois rois d'Arragon qui joignirent à cet état la plus grande partie de la Navarre, dont les muſulmans occupèrent le reſte. *Alphonſe le Batailleur*, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. On peut juger de l'eſprit du tems, & du mauvais gouvernement, par le teſtament de ce roi, qui laiſſa ſes royaumes aux chevaliers du temple & à ceux de Jéruſalem. C'était ordonner des guerres civiles par ſa dernière volonté. Heureuſement ces chevaliers ne ſe mirent pas en état de ſou-

tenir le teſtament. Les états d'Arragon toujours libres, élurent pour leur roi *Don Ramire*, frère du roi dernier mort, quoique moine depuis quarante ans, & évêque depuis quelques années. On l'appella *le prêtre roi*, & le pape *Innocent II.* lui donna une diſpenſe pour ſe marier.

La Navarre dans ces ſecouſſes, fut diviſée de l'Arragon, & redevint un royaume particulier, qui paſſa depuis par des mariages aux comtes de Champagne, appartint à *Philippe le Bel* & à la maiſon de *France*, enſuite tomba dans celles de *Foix* & d'*Albret*, & eſt abſorbé aujourd'hui dans la monarchie d'Eſpagne.

Pendant ces diviſions les Maures ſe ſoutinrent: ils reprirent Valence. Leurs incurſions donnèrent naiſſance à l'ordre de Calatrava. Des moines de Citeaux, aſſez puiſſans pour fournir aux frais de la défenſe de la ville de Calatrava, armèrent leurs frères convers avec pluſieurs écuyers, qui combattirent en portant le ſcapulaire. Bientôt après ſe forma cet ordre qui n'eſt plus aujourd'hui ni religieux, ni militaire, dans lequel on peut ſe marier une fois, & qui ne conſiſte que dans la jouiſſance de pluſieurs commanderies en Eſpagne.

Les querelles des chrétiens durèrent toujours, & les mahométans en profitèrent quelquefois. Vers l'an 1197, un roi de Navarre nommé *Don Sanche*, perſécuté par les Caſtillans & les Arragonois, fut obligé d'aller en Afrique implorer le ſecours du miramolin de l'empire de Maroc; mais ce qui devait faire une révolution, n'en fit point.

Lorſqu'autrefois l'Eſpagne entière était réunie ſous le roi *Don Rodrigue*, prince peut-être incontinent, mais brave, elle fut ſubjuguée en moins de deux années: & maintenant qu'elle était diviſée entre tant de dominations jalouſes, ni les miramolins d'Afrique, ni le roi Maure d'Andalouſie, ne pouvaient faire de conquêtes. C'eſt que les Eſpagnols étaient plus aguerris, que le pays était hériſſé de fortereſſes, qu'on ſe réuniſſait dans les plus grands

dangers, & que les Maures n'étaient pas plus sages que les chrétiens.

Enfin toutes les nations chrétiennes de l'Espagne se réunirent pour résister aux forces de l'Afrique qui tombaient sur eux.

Le miramolin *Mahomed-ben Joseph* avait passé la mer avec près de cent mille combattans, au rapport des historiens, qui ont presque tous exagéré ; on doit toujours rabattre beaucoup du nombre des soldats qu'ils mettent en campagne & de ceux qu'ils tuent, & des trésors qu'ils étalent, & des prodiges qu'ils racontent. Enfin ce miramolin fortifié encor des Maures d'Andalousie, s'assurait de conquérir l'Espagne. Le bruit de ce grand armement avait réveillé quelques chevaliers Français. Les rois de Castille, d'Arragon, de Navarre, se réunirent par le danger. Le Portugal fournit des troupes. Ces deux grandes armées se rencontrèrent dans les défilés de la montagne noire, (1) sur les confins de l'Andalousie & de la province de Tolède. L'archévêque de Tolède était à côté du roi de Castille *Alphonse le Noble*, & portait la croix à la tête des troupes. Le miramolin tenait un sabre dans une main, & l'alcoran dans l'autre. Les chrétiens vainquirent ; & cette journée se célèbre encor tous les ans à Tolède, le 16 Juillet : mais la victoire fut plus illustre qu'utile. Les Maures d'Andalousie furent fortifiés des débris de l'armée d'Afrique, & celle des chrétiens se dissipa bientôt.

Presque tous les chevaliers retournaient chez eux dans ce tems-là après une bataille. On savait se battre, mais on ne savait pas faire la guerre ; & les Maures savaient encor moins cet art que les Espagnols. Ni chrétiens, ni musulmans n'avaient de troupes continuellement rassemblées sous le drapeau.

L'Espagne occupée de ses propres afflictions pendant cinq cents ans, ne commença d'avoir part à celles de l'Europe

(*a*) La Sierra Morena.

l'Europe que dans le tems des Albigeois. Nous avons vu comment le roi d'Arragon *Pierre I.* fut obligé de ſecourir ſes vaſſaux du Languedoc & du pays de Foix, qu'on opprimait, ſous prétexte de religion ; & comment il mourut en combattant *Montfort*, le raviſſeur de ſon fils & le conquérant du Languedoc. Sa veuve *Marie de Montpellier*, qui était retirée à Rome, plaida la cauſe de ce fils devant le pape *Innocent III.* & le ſupplia d'uſer de ſon autorité pour le faire remettre en liberté. Il y avait des momens bien honorables pour la cour de Rome. Le pape ordonna à *Simon de Montfort* de rendre cet enfant aux Arragonais, & *Montfort* le rendit. Si les papes avaient toujours uſé ainſi de leur autorité, ils euſſent été les légiſlateurs de l'Europe.

Ce même roi *Jacques* eſt le premier des rois d'Arragon, à qui les états aient prêté ſerment de fidélité. C'eſt lui qui prit ſur les Maures l'iſle de Majorque ; c'eſt lui qui les chaſſa du beau royaume de Valence, pays favoriſé de la nature, où elle forme des hommes robuſtes, & leur donne tout ce qui peut flatter leurs ſens. Je ne ſais comment tant d'hiſtoriens peuvent dire que la ville de Valence n'avait que mille pas de circuit, & qu'il en ſortit plus de cinquante mille mahométans. Comment une ſi petite ville pouvait-elle contenir tant de monde ?

Ce tems ſemblait marqué pour la gloire de l'Eſpagne & pour l'expulſion des Maures. Le roi de Caſtille & de Léon *Ferdinand III.* leur enlevait la célèbre ville de Cordoue, réſidence de leurs premiers rois, ville fort ſupérieure à Valence, dans laquelle ils avaient fait bâtir cette ſuperbe moſquée & tant de beaux palais.

Ce *Ferdinand*, troiſième du nom, aſſervit encor les muſulmans de Murcie. C'eſt un petit pays, mais fertile, & dans lequel les Maures recueillaient beaucoup de ſoie, dont ils fabriquaient de belles étoffes. Enfin après ſeize mois de ſiége, il ſe rendit maître de Séville, la plus opulente ville des Maures, qui ne retourna plus à leur domi-

nation. La mort mit à fin à ses succès. Si l'apothéose est due à ceux qui ont délivré leur patrie, l'Espagne révère avec autant de raison *Ferdinand*, que la France invoque *St. Louis.* Il fit de sages loix comme ce roi de France; il établit comme lui de nouvelles jurisdictions. C'est à lui qu'on attribue le conseil royal de Castille qui subsista toujours depuis lui.

Il eut pour ministre un *Ximenès*, archevêque de Tolède, nom heureux pour l'Espagne, mais qui n'avait rien de commun avec cet autre *Ximenès* qui dans les tems suivans a été régent de Castille.

La Castille & l'Arragon étaient alors des puissances: mais il ne faut pas croire que leurs souverains fussent absolus; aucun ne l'était en Europe. Les seigneurs en Espagne plus qu'ailleurs, resserraient l'autorité du roi dans des limites étroites. Les Arragonais se souviennent encor aujourd'hui de la formule de l'inauguration de leurs rois. Le grand justicier du royaume prononçait ces paroles au nom des états: *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, os hazemos nuestro rey y senor, con tal que guardeis nuestros fueros, se no, no.* « Nous » qui sommes autant que vous, & qui pouvons plus que » vous, nous vous faisons notre roi, à condition que » vous garderez nos loix, sinon, non.

Le grand justicier prétendait que ce n'était pas une vaine cérémonie, & qu'il avait le droit d'accuser le roi devant les états, & de présider au jugement. Je ne vois point pourtant d'exemple qu'on ait usé de ce privilége.

La Castille n'avait guère moins de droits, & les états mettaient des bornes au pouvoir souverain. Enfin on doit juger que dans des pays où il y avait tant de seigneurs, il était aussi difficile aux rois de dompter leurs sujets que de chasser les Maures.

Alphonse, surnommé *l'Astronome* ou *le Sage*, fils de *St. Ferdinand*, en fit l'épreuve. On a dit de lui, qu'en étudiant le ciel, il avait perdu la terre. Cette pensée

triviale ferait juste, si *Alphonse* avait négligé ses affaires pour l'étude; mais c'est ce qu'il ne fit jamais. Le même fonds d'esprit qui en avait fait un grand philosophe, en fit un très-bon roi. Plusieurs auteurs l'accusent encor d'athéisme, pour avoir dit, *que s'il avait été du conseil de* DIEU, *il lui aurait donné de bons avis sur le mouvement des astres.* Ces auteurs ne font pas attention que cette plaisanterie de ce sage prince tombait uniquement sur le systême de *Ptolomée*, dont il sentait l'insuffisance & les contrariétés. Il fut le rival des Arabes dans les sciences; & l'université de Salamanque, établie en cette ville par son père, n'eut aucun personnage qui l'égalât. Ses tables alphonsines sont encor aujourd'hui sa gloire, & la honte des princes qui se font un mérite d'être ignorans; mais aussi il faut avouer qu'elles furent dressées par des Arabes.

Les difficultés dans lesquelles son règne fut embarrassé, n'étaient pas sans doute un effet des sciences qui rendirent *Alphonse* illustre, mais une suite des dépenses excessives de son père. Ainsi que *St. Louis* avait épuisé la France par ses voyages, *St. Ferdinand* avait ruiné pour un tems la Castille par ses acquisitions même qui coûtèrent alors plus qu'elles ne valurent d'abord.

Après la mort de *St. Ferdinand*, il fallut que son fils résistât à la Navarre & à l'Arragon jaloux.

Cependant tous ces embarras, qui occupaient ce roi philosophe, n'empêchèrent pas que les princes de l'empire ne le demandassent pour empereur; & s'il ne le fut pas, si *Rodolphe de Habsbourg* fut enfin élu à sa place, il ne faut, me semble, l'attribuer qu'à la distance qui séparait la Castille de l'Allemagne. *Alphonse* montra du moins qu'il méritait l'empire, par la manière dont il gouverna la Castille. Son recueil de loix qu'on appelle *las partidas*, y est encor un des fondemens de la jurisprudence. Il dit dans ces loix, *que le despote arrache l'arbre, & que le sage monarque l'ébranche.*

Ce prince vit dans sa vieillesse son fils *Don Sanche III.* se révolter contre lui ; mais le crime du fils ne fait pas, je crois, la honte du père. Ce *Don Sanche* était né d'un second mariage, & prétendit, du vivant de son père, se faire déclarer son héritier, à l'exclusion des petits-fils du premier lit. Une assemblée de factieux sous le nom d'états, lui déféra même la couronne. Cet attentat est une nouvelle preuve de ce que j'ai souvent dit, qu'en Europe il n'y avait point de loix, & que presque tout se décidait, suivant l'occurrence des tems & le caprice des hommes.

Alphonse le Sage fut réduit à la douloureuse nécessité de se liguer avec les mahométans contre un fils & des chrétiens rebelles. Ce n'était pas la première alliance des chrétiens avec les musulmans contre d'autres chrétiens ; mais c'était certainement la plus juste.

Le miramolin de Maroc appellé par le roi *Alphonse X.* passa la mer. L'Africain & le Castillan se virent à Zara, sur les confins de Grenade. L'histoire doit perpétuer à jamais la conduite & le discours du miramolin. Il céda la place d'honneur au roi de Castille. *Je vous traite ainsi*, dit-il, *parce que vous êtes malheureux, & je ne m'unis avec vous que pour venger la cause commune de tous les rois & de tous les pères. Alphonse* combattit son fils & le vainquit; ce qui prouve encor combien il était digne de régner ; mais il mourut après sa victoire.

Le roi de Maroc fut obligé de repasser dans ses états, & *Don Sanche*, fils dénaturé d'*Alphonse*, & usurpateur du trône de ses neveux, régna & même régna heureusement.

La domination Portugaise comprenait alors les Algarves arrachées enfin aux Maures. Ce mot *Algarves* signifie en arabe, *pays fertile*. N'oublions pas encor qu'*Alphonse le Sage* avait beaucoup aidé le Portugal dans cette conquête. Tout cela, ce me semble, prouve invinciblement qu'*Alphonse* n'eut jamais à se repentir d'avoir cultivé les sciences, comme le veulent insinuer des historiens, qui pour

fe donner la réputation équivoque de politiques, affectent de méprifer des arts qu'ils devraient honorer.

Alphonfe le Philofophe avait oublié fi peu le temporel, qu'il s'était fait donner par le pape *Grégoire X.* le tiers de certaines décimes du clergé de Léon & de Caftille, droit qu'il a tranfmis à fes fucceffeurs.

Sa maifon fut troublée, mais elle s'affermit toujours contre les Maures. Son petit-fils *Ferdinand IV.* leur enleva alors Gibraltar, qui n'était pas fi difficile à conquérir qu'aujourd'hui.

On appelle ce *Ferdinand IV. Ferdinand l'Ajourné*, parce que dans un accès de colère il fit, dit-on, jeter du haut d'un rocher deux feigneurs, qui avant d'être précipités, l'ajournèrent à comparaître devant DIEU dans trente jours, & qu'il mourut au bout de ce terme. Il ferait à fouhaiter que ce conte fût véritable, ou du moins cru tel par ceux qui penfent pouvoir tout faire impunément. Il fut père de ce fameux *Pierre le Cruel*, dont nous verrons les exceffives févérités; prince implacable & puniffant cruellement les hommes, fans qu'il fût ajourné au tribunal de DIEU.

L'Arragon, de fon côté, fe fortifia, comme nous l'avons vu, & accrut fa puiffance par l'acquifition de la Sicile.

Les papes prétendaient pouvoir difpofer du royaume d'Arragon, pour deux raifons; premiérement, parce qu'ils le regardaient comme un fief de l'églife romaine; fecondement, parce que *Pierre III.* furnommé *le Grand*, auquel on reprochait les vêpres ficiliennes, était excommunié, non pour avoir eu part au maffacre, mais pour avoir pris la Sicile que le pape ne voulait pas lui donner. Son royaume d'Arragon fut donc transféré par fentence du pape, à *Charles de Valois*, petit-fils de *St. Louis.* Mais la bulle ne put être mife à exécution. La maifon d'*Arragon* demeura floriffante, & bientôt après les papes qui avaient voulu la perdre, l'enrichirent encor. *Boni-*

face VIII. donna la Sardaigne & la Corse au roi d'Arragon *Jacques IV.* dit *le Juste*, pour l'ôter aux Génois & aux Pisans qui se disputaient ces isles.

Alors la Castille & la France étaient unies, parce qu'elles étaient ennemies de l'Arragon. Les Castillans & les Français étaient alliés de royaume à royaume, de peuple à peuple, & d'homme à homme.

Ce qui se passait alors en France, du tems de *Philippe le Bel*, au commencement du quatorzième siècle, doit attirer nos regards.



CHAPITRE VINGT-TROISIEME.

Du roi de France PHILIPPE LE BEL *& de* BONIFACE XIII.

LE tems de *Philippe le Bel*, qui commença son règne en 1285, fut une grande époque en France, par l'admission du tiers-état aux assemblées de la nation, par l'institution des tribunaux suprêmes nommés parlemens, (a) par la première érection d'une nouvelle pairie faite en faveur du duc de Bretagne, par l'abolition des duels en matière civile, par la loi des apanages restraints aux seuls héritiers mâles. Nous nous arrêterons à présent à deux autres objets, aux querelles de *Philippe le Bel* avec le pape *Boniface VIII.* & à l'extinction de l'ordre des Templiers.

Nous avons déjà vu que *Boniface VIII.* de la maison des *Caïetans*, était un homme semblable à *Grégoire VII.* plus savant encor que lui dans le droit canon, non moins ardent à soumettre les puissances à l'église, & toutes les églises au St. Siège. Les factions *Gibeline* & *Guelfe* divi-

(a) Voyez les chapitres concernant les états-généraux, & les tribunaux de parlement.

ſaient plus que jamais l'Italie. Les *Gibelins* étaient originairement les partiſans des empereurs : & l'empire alors n'étant qu'un vain nom, les *Gibelins* ſe ſervaient toujours de ce nom pour ſe fortifier & pour s'agrandir. *Boniface* fut long-tems *Gibelin*, quand il fut particulier, & on peut bien juger qu'il fut *Guelfe*, quand il devint pape. On rapporte qu'un premier jour de carême, donnant les cendres à un archevêque de Gènes, il les lui jeta au nez, en lui diſant : *Souviens-toi que tu es Gibelin*, au lieu de lui dire : *Souviens-toi que tu es homme*. La maiſon des *Colonnes*, premiers barons Romains, qui poſſédaient des villes au milieu du patrimoine de *St. Pierre*, était de la faction *Gibeline*. Leur intérêt contre les papes, était le même que celui des ſeigneurs Allemans contre l'empereur, & des Français contre le roi de France. Le pouvoir des ſeigneurs du fief s'oppoſait par-tout au pouvoir ſouverain.

Les autres barons voiſins de Rome, étaient dans le même cas ; ils s'uniſſaient avec les rois de Sicile, & avec les *Gibelins* des villes d'Italie. Il ne faut pas s'étonner ſi le pape les perſécuta & en fut perſécuté. Preſque tous ces ſeigneurs avaient à la fois des diplômes de *vicaires du St. Siége* & de *vicaires de l'empire*, ſource néceſſaire de guerres civiles, que le reſpect de la religion ne put jamais tarir, & que les hauteurs de *Boniface VIII.* ne firent qu'accroître.

Ces violences n'ont pu finir que par les violences encor plus grandes d'*Alexandre VI.* plus de cent ans après. Le pontificat du tems de *Boniface VIII.* n'était plus maître de tout le pays qu'avait poſſédé *Innocent III.* de la mer Adriatique au port d'Oſtie. Il en prétendait le domaine ſuprême : il poſſédait quelques villes en propre : c'était une puiſſance au rang des plus médiocres. Le grand revenu des papes conſiſtait dans ce que l'égliſe univerſelle leur fourniſſait, dans les décimes qu'ils recueillaient ſouvent du clergé, dans les diſpenſes, dans les taxes.

Une telle ſituation devait porter *Boniface* à ménager une puiſſance qui pouvait le priver d'une partie de ces revenus, & fortifier contre lui les *Gibelins.* Auſſi dans le commencement même de ſes démêlés avec le roi de France, il fit venir en Italie *Charles de Valois*, frère de *Philippe*, qui arriva avec quelque gendarmerie: il lui fit épouſer la petite-fille de *Baudouin*, ſecond empereur de Conſtantinople dépoſſédé, & nomma ſolemnellement *Valois*, empereur d'Orient; de ſorte qu'en deux années il donna l'empire d'Orient, celui d'Occident & la France; car nous avons déjà remarqué qu'en 1303, ce pape reconcilié avec *Albert d'Autriche*, lui fit un don de la France. Il n'y eut de ces trois préſens que celui de l'empire d'Allemagne qui fût reçu, parce qu'*Albert* le poſſédait en effet.

Le pape, avant ſa reconciliation avec l'empereur, avait donné à *Charles de Valois* un autre titre, celui de *vicaire de l'empire* en Italie, & principalement en Toſcane. Il penſait, puiſqu'il nommait les maîtres, devoir à plus forte raiſon nommer les vicaires. Auſſi *Charles de Valois*, pour lui plaire, perſécuta violemment le parti *Gibelin* à Florence. C'eſt pourtant préciſément dans le tems que *Valois* lui rend ce ſervice, qu'il outrage & qu'il pouſſe à bout le roi de France ſon frère. Rien ne prouve mieux que la paſſion & l'animoſité l'emportent ſouvent ſur l'intérêt même.

Philippe le Bel, qui voulait dépenſer beaucoup d'argent & qui en avait peu, prétendait que le clergé, comme l'ordre de l'état le plus riche, devait contribuer aux beſoins de la France, ſans la permiſſion de Rome. Le pape voulait avoir l'argent d'une décime accordée ſous le prétexte d'un ſeccurs pour la terre ſainte, qui n'était plus ſecourable, & qui était ſous le pouvoir d'un deſcendant de *Gengis-kan.* Le roi prenait cet argent pour faire en Guienne la guerre qu'il eut en 1301 & 1302 contre le roi d'Angleterre *Edouard.* Ce fut le premier ſujet de la

querelle. L'entreprife d'un évêque de la ville de Pamiers aigrit enfuite les efprits. Cet homme avait cabalé contre le roi de fon pays, qui reffortiffait alors de la couronne, & le pape auffi-tôt le fit fon légat à la cour de *Philippe*. Ce fujet, revêtu d'une dignité qui, felon la cour romaine, le rendait égal au roi même, vint à Paris braver fon fouverain, & le menacer de mettre fon royaume en interdit. Un féculier qui fe fût conduit ainfi, aurait été puni de mort. Il fallut ufer de grandes précautions pour s'affurer feulement de la perfonne de l'évêque. Encor fallut-il le remettre entre les mains de fon métropolitain, l'archevêque de Narbonne.

Vous avez déjà obfervé que depuis la mort de *Charlemagne*, on ne vit aucun pontife de Rome, qui n'eût des difputes ou épineufes ou violentes avec les empereurs & les rois; vous verrez durer jufqu'au fiècle de *Louis XIV*. ces querelles qui font la fuite néceffaire de la forme du gouvernement la plus abfurde, à laquelle les hommes fe foient jamais foumis. Cette abfurdité confiftait à dépendre chez foi d'un étranger. En effet, fouffrir que cet étranger donne chez vous des fiefs, ne pouvoir recevoir des fubfides des poffeffeurs de ces fiefs qu'avec la permiffion de cet étranger, & fans partager avec lui; être continuellement expofé à voir fermer par fon ordre les temples que vous avez conftruits & dotés; convenir qu'une partie de vos fujets doit aller plaider à trois cents lieues de vos états: c'eft-là une petite partie des chaînes que les fouverains de l'Europe s'imposèrent infenfiblement & fans prefque le favoir. Il eft clair que fi aujourd'hui on venait pour la première fois propofer au confeil d'un fouverain de fe foumettre à de pareils ufages, celui qui oferait en faire la propofition, ferait regardé comme le plus infenfé des hommes. Le fardeau d'abord léger s'était appefanti par degrés. On fentait bien qu'il fallait le diminuer, mais on n'était ni affez fage, ni affez inftruit, ni affez ferme pour s'en défaire entiérement.

Déjà dans une bulle long-tems fameuse, l'évêque de Rome *Boniface VIII.* avait décidé *qu'aucun clerc ne doit rien payer au roi son maître, sans permission expresse du souverain pontife. Philippe*, roi de France, n'osa pas d'abord faire brûler cette bulle; il se contenta de défendre la sortie de l'argent hors du royaume, sans nommer Rome. On négocia ; le pape, pour gagner du tems, canonisa *St. Louis* ; & les moines concluaient que si un homme disposait du ciel, il pouvait disposer de l'argent de la terre.

Le roi plaida devant l'archevêque de Narbonne, contre l'évêque de Pamiers, par la bouche de son chancelier *Pierre Flotte*, à Senlis; & ce chancelier alla lui-même à Rome rendre comte au pape du procès. Les rois de Cappadoce & de Bithinie en usaient à-peu-près de même avec la république Romaine : mais ce qu'ils n'eussent pas fait, *Pierre Flotte* parla au pontife de Rome comme le ministre d'un souverain réel, à un souverain imaginaire : il lui dit très-expressément *que le royaume de France était de ce monde, & que celui du pape n'en était pas.*

Le pape fut assez hardi pour s'en offenser; il écrivit au roi un bref, dans lequel on trouve ces paroles: *Sachez que vous nous êtes soumis dans le temporel comme dans le spirituel.* Un historien judicieux & instruit, remarque très-à-propos que ce bref était conservé à Paris dans un ancien manuscrit de la bibliothèque de St. Germain-des-Prés, & que l'on a déchiré le feuillet, en laissant subsister un sommaire qui l'indique, & un extrait qui le rappelle.

Philippe répondit : *A Boniface, prétendu pape, peu ou point de salut : que votre très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel.* Le même historien observe que cette même réponse du roi est conservée au vatican. Ainsi les Romains modernes ont eu plus de soin de conserver les choses curieuses que les bénédictins de Paris. L'authenticité de ces lettres a été vainement contestée. Je ne crois pas qu'elles aient jamais

été revêtues des formes ordinaires, & présentées en cérémonies; mais elles furent certainement écrites.

Le pontife lança bulles sur bulles, qui toutes déclarent que le pape est le maître des royaumes : que si le roi de France ne lui obéit pas, il sera excommunié, & son royaume en interdit, c'est-à-dire, qu'il ne sera plus permis de faire les exercices du christianisme, ni de baptiser les enfans, ni d'enterrer les morts. Il semble que ce soit le comble des contradictions de l'esprit humain, qu'un évêque chrétien qui prétend que tous les chrétiens sont ses sujets, veuille empêcher ces prétendus sujets d'être chrétiens, & qu'il se prive ainsi tout d'un coup lui-même de ce qu'il croit son propre bien. Mais vous sentez assez que le pape comptait sur l'imbécillité des hommes; il espérait que les Français seraient assez lâches pour sacrifier leur roi, à la crainte d'être privés des sacremens. Il se trompa; on brûla sa bulle; la France s'éleva contre le pape, sans rompre avec la papauté. Le roi convoqua les états. Etait-il donc nécessaire de les assembler, pour décider que *Boniface VIII.* n'était pas roi de France?

Le cardinal *le Moine*, Français de naissance, qui n'avait plus d'autre patrie que Rome, vint à Paris pour négocier, & s'il ne pouvait réussir, pour excommunier le royaume. Ce nouveau légat avait ordre de mener à Rome le confesseur du roi, qui était dominicain, afin qu'il y rendît compte de sa conduite & de celle de *Philippe*. Tout ce que l'esprit humain peut inventer pour élever la puissance du pape, était épuisé; les évêques soumis à lui; de nouveaux ordres de religieux relevans immédiatement du St. Siège, portans par-tout son étendard; un roi qui confesse ses plus secretes pensées, ou du moins qui passe pour les confesser à un de ces moines; & enfin ce confesseur sommé par le pape son maître d'aller rendre compte à Rome de la conscience du roi son pénitent. Cependant *Philippe* ne plia point. Il fait saisir le temporel de tous les prélats absens. Les états-généraux appellent

au futur concile & au futur pape. Ce remède même tenait un peu de la faibleſſe ; car appeller au pape, c'était reconnaître ſon autorité ; & quel beſoin les hommes ont-ils d'un concile & d'un pape, pour ſavoir que chaque gouvernement eſt indépendant, & qu'on ne doit obéir qu'aux loix de ſa patrie ?

Alors le pape ôte à tous les corps eccléſiaſtiques de France, le droit des élections ; aux univerſités, les grades, le droit d'enſeigner, comme s'il révoquait une grace qu'il eût donnée. Ces armes étaient faibles, il voulut y joindre celles de l'empire d'Allemagne.

Vous avez vu les papes donner l'Empire, le Portugal, la Hongrie, le Dannemarck, l'Angleterre, l'Arragon, la Sicile, preſque tous les royaumes. Celui de France n'avait pas encor été transféré par une bulle. *Boniface* enfin le mit dans le rang des autres états, & en fit un don à l'empereur *Albert d'Autriche*, ci-devant excommunié par lui, & maintenant ſon cher fils & le ſoutien de l'égliſe. Remarquez les mots de ſa bulle : *Nous vous donnons par la plénitude de notre puiſſance...... le royaume de France qui appartient de droit aux empereurs d'Occident. Boniface* & ſon dataire ne ſongeaient pas que ſi la France appartenait de droit aux empereurs, la plénitude de la puiſſance papale était fort inutile. Il y avait pourtant un reſte de raiſon dans cette démence ; on flattait la prétention de l'Empire ſur tous les états occidentaux ; car vous verrez toujours que les juriſconſultes Allemans croyaient ou feignaient de croire que le peuple de Rome s'étant donné avec ſon évêque à *Charlemagne*, tout l'Occident devait appartenir à ſes ſucceſſeurs, & que tous les autres états n'étaient qu'un démembrement de l'Empire.

Si *Albert d'Autriche* avait eu deux cent mille hommes & deux cents millions, il eſt clair qu'il eût profité des bontés de *Boniface* ; mais étant pauvre & à peine affermi, il abandonna le pape au ridicule de ſa donation.

Le roi de France eut toute la liberté de traiter le pape en prince ennemi. Il ſe joignit à la maiſon des *Colonnes*, qui ne faiſaient pas plus de cas que lui des excommunications, & qui ſouvent réprimaient dans Rome même cette autorité ſouvent redoutable ailleurs. *Guillaume de Nogaret* paſſe en Italie, ſous des prétextes plauſibles, leve ſecrétement quelques cavaliers, donne rendez-vous à *Sciarra Colonna*. On ſurprend le pape dans Anagnie, ville de ſon domaine, où il était né; on crie, *Meure le pape & vivent les Français*! Le pontife ne perdit point courage. Il revêtit la chappe, mit ſa tiare en tête, & portant les clefs dans une main & la croix dans l'autre, il ſe préſenta avec majeſté devant *Colonna* & *Nogaret*. Il eſt fort douteux que *Colonna* ait eu la brutalité de le frapper. Les contemporains diſent qu'il lui criait, *Tyran*, *renonce à la papauté que tu déshonores*, *comme tu as fait renoncer* Céleſtin. *Boniface* répondit fiérement, *Je ſuis pape*, *& je mourrai pape*. Les Français pillèrent ſa maiſon & ſes tréſors. Mais après ces violences qui tenaient plus du brigandage que de la juſtice d'un grand roi, les habitans d'Anagnie ayant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laiſſé leur compatriote & leur pontife dans les mains des étrangers. Ils les chaſsèrent. *Boniface* alla à Rome, méditant ſa vengeance; mais il mourut en arrivant. C'eſt ainſi qu'ont été traités en Italie preſque tous les papes qui voulurent être trop puiſſans: vous les voyez toujours donnant des royaumes, & perſécutés chez eux.

Philippe le Bel pourſuivait ſon ennemi juſques dans le tombeau. Il voulut faire condamner ſa mémoire dans un concile. Il exigea de *Clément V.* né ſon ſujet & qui ſiégeait dans Avignon, que le procès contre le pape ſon prédéceſſeur, fût commencé dans les formes. On l'accuſait d'avoir engagé le pape *Céleſtin V.* ſon prédéceſſeur, à renoncer à la chaire pontificale, d'avoir obtenu ſa place par des voies illégitimes, & enfin d'avoir fait mou-

rir *Céleſtin* en priſon. Ce dernier fait n'était que trop véritable. Un de ſes domeſtiques nommé *Maffredo*, & treize autres témoins, dépoſaient qu'il avait inſulté plus d'une fois à la religion qui le rendait ſi puiſſant, en diſant, *Ah que de bien nous a fait cette fable du Chriſt* ! qu'il niait en conſéquence les myſtères de la trinité, de l'incarnation, de la tranſſubſtantiation. Ces dépoſitions ſe trouvent encor dans les enquêtes juridiques qu'on a recueillies. Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accuſation, mais ici il l'affaiblit. Il n'y a point du tout d'apparence qu'un ſouverain pontife ait proféré devant treize témoins, ce qu'on dit rarement à un ſeul. Le roi voulait qu'on exhumât le pape, & qu'on fît brûler ſes os par le bourreau. Il oſait flétrir ainſi la chaire pontificale, & ne ſut pas ſe ſouſtraire à ſon obéiſſance. *Clément V.* fut aſſez ſage pour faire évanouir dans les délais une entrepriſe trop flétriſſante pour l'égliſe.

La concluſion de toute cette affaire fut, que loin de faire le procès à la mémoire de *Boniface VIII.* le roi conſentit à recevoir ſeulement la main-levée de l'excommunication portée par ce *Boniface*, contre lui & ſon royaume. Il ſouffrit même que *Nogaret* qui l'avait ſervi, qui n'avait agi qu'en ſon nom, qui l'avait vengé de *Boniface*, fût condamné par le ſucceſſeur de ce pape, à paſſer ſa vie en Paleſtine. Tout le grand éclat de *Philippe le Bel* ne ſe termina qu'à ſa honte. Jamais vous ne verrez dans ce grand tableau du monde, un roi de France l'emporter à la longue ſur un pape. Ils feront enſemble des marchés ; mais Rome y gagnera toujours quelque choſe ; il en coûtera toujours de l'argent à la France. Vous ne verrez que les parlemens du royaume combattre avec inflexibilité les ſoupleſſes de la cour de Rome, & très-ſouvent la politique ou la faibleſſe du cabinet ; la néceſſité des conjonctures, les intrigues des moines rendront la fermeté des parlemens inutile ; & cette faibleſſe durera juſqu'à ce

qu'un roi daigne dire résolument, je veux briser mes fers & ceux de ma nation.

Philippe le Bel, pour se dépiquer, chassa tous les Juifs du royaume, s'empara de leur argent, & leur défendit d'y revenir, sous peine de la vie. Ce ne fut point le parlement qui rendit cet arrêt ; ce fut par un ordre secret, donné dans son conseil privé, que *Philippe* punit l'usure juive par une injustice. Les peuples se crurent vengés, & le roi fut riche.

Quelque tems après, un événement qui eut encor sa source dans cet esprit vindicatif de *Philippe le Bel*, étonna l'Europe & l'Asie.



CHAPITRE VINGT-QUATRIEME.

Du supplice des Templiers, & de l'extinction de cet ordre.

PARMI les contradictions qui entrent dans le gouvernement de ce monde, ce n'en est pas une petite que cette institution de moines armés qui font vœu de vivre à la fois en anachorètes & en soldats.

On accusait les templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux professions, les débauches & la cruauté du guerrier, l'insatiable passion d'acquérir, qu'on impute à ces grands ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

Tandis qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainsi que les chevaliers hospitaliers de *St. Jean*, l'ordre teutonique formé comme eux dans la Palestine, s'emparait au treizième siècle de la Prusse, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces chevaliers teutons étaient accusés de réduire les ecclésiastiques comme les payens à l'esclavage, de piller leurs biens, d'usurper les droits des évêques, d'exercer un brigandage horrible ; mais on

ne fait point le procès à des conquérans. Les templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que donne l'opulence, & dans les plaiſirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne ſont point retenus par le frein du mariage.

La rigueur des impôts & la malverſation du conſeil du roi *Philippe le Bel* dans les monnoies, excita une ſédition dans Paris. Les templiers, qui avaient en garde le tréſor du roi, furent accuſés d'avoir eu part à la mutinerie; & on a vu déjà que *Philippe le Bel* était implacable dans ſes vengeances.

Les premiers accuſateurs de cet ordre furent un bourgeois de Béziers, nommé *Squin de Florian*, & *Noffodei* Florentin, templier apoſtat, détenus tous deux en priſon pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi, à qui ſeuls ils voulaient révéler des choſes importantes. S'ils n'avaient pas ſu qu'elle était l'indignation du roi contre les templiers, auraient-ils eſpéré leur grace en les accuſant? Ils furent écoutés. Le roi, ſur leur dépoſition, ordonne à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte, leur envoie un ordre cacheté, avec défenſe, ſous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 Octobre. Ce jour venu, chacun ouvre ſon ordre; il portait de mettre en priſon tous les templiers. Tous ſont arrêtés. Le roi auſſi-tôt fait ſaiſir en ſon nom les biens des chevaliers, juſqu'à ce qu'on en diſpoſe.

Il paraît évident que leur perte était réſolue très-long-tems avant cet éclat. L'accuſation & l'empriſonnement ſont de 1309, mais on a retrouvé des lettres de *Philippe le Bel* au comte de Flandre, datées de Melun 1306, par leſquelles il le priait de ſe joindre à lui pour extirper les templiers.

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accuſés. Le pape *Clément V.* créature de *Philippe*, & qui demeurait alors à Poitiers, ſe joint à lui après quelques diſputes ſur le droit que l'égliſe avait d'exterminer ces religieux, &

le

le droit du roi de punir des ſujets. Le pape interrogea lui-même ſoixante-douze chevaliers. Des inquiſiteurs, des commiſſaires délégués procèdent par-tout contre les autres. Les bulles ſont envoyées chez tous les potentats de l'Europe, pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Caſtille, en Arragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cent & un témoin les accusèrent de renier JESUS-CHRIST, en entrant dans l'ordre, de cracher ſur la croix, d'adorer une tête dorée montée ſur quatre pieds. Le novice baiſait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril, & à des parties qui paraiſſaient peu deſtinées à cet uſage. Il jurait de s'abandonner à ſes confrères. Voilà, diſent les informations conſervées juſqu'à nos jours, ce qu'avouèrent ſoixante-douze templiers au pape même, & cent quarante-un de ces accuſés à frère *Guillaume*, cordelier, inquiſiteur dans Paris, en préſence de témoins. On ajoute que le grand-maître de l'ordre même, le grand-maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

Ce qui eſt indubitable, c'eſt qu'on fit ſubir les tortures les plus cruelles à plus de cent chevaliers; qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour, près de l'abbaye *St. Antoine de Paris*; & que le grand-maître *Jean de Molay*, & *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux ſeigneurs de l'Europe, l'un par ſa dignité, l'autre par ſa naiſſance, furent auſſi jetés vifs dans les flammes, non loin de l'endroit où eſt à preſent la ſtatue équeſtre du roi *Henri IV*.

Ces ſupplices dans leſquels on fait mourir tant de citoyens d'ailleurs reſpectables, cette foule de témoins contr'eux, ces aveux de pluſieurs accuſés même, ſemblent des preuves de leur crime & de la juſtice de leur perte.

Mais auſſi que de raiſons en leur faveur! Premiére-

ment, de tous ces témoins qui dépofent contre les templiers, la plupart n'articulent que de vagues accufations. Secondement, très-peu difent que les templiers reniaient JESUS-CHRIST. Qu'auraient-ils en effet gagné, en mauddiffant une religion qui les nourriffait & pour laquelle ils combattaient ? Troifiémement, que plufieurs d'entre eux, témoins & complices des débauches des princes & des eccléfiaftiques de ce tems-là, euffent marqué quelquefois du mépris pour les abus d'une religion tant déshonorée en Afie & en Europe; qu'ils en euffent parlé dans les momens de liberté, comme on difait que *Boniface VIII.* en parlait; c'eft un emportement de jeunes gens dont certainement l'ordre n'eft point comptable. Quatriémement, cette tête dorée qu'on prétend qu'ils adoraient & qu'on gardait à Marfeille, devait leur être repréfentée. On ne fe mit feulement pas en peine de la chercher, & il faut avouer qu'une telle accufation fe détruit d'elle-même. Cinquiémement, la manière infame dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre, ne peut avoir paffé en loi parmi eux. C'eft mal connaître les hommes, de croire qu'il y ait des fociétés qui fe foutiennent par les mauvaifes mœurs, & qui faffent une loi de l'impudicité. On veut toujours rendre fa fociété refpectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que plufieurs jeunes templiers ne s'abandonnaffent à des excès qui de tout tems ont été le partage de la jeuneffe; & ce font de ces vices paffagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixiémement, fi tant de témoins ont dépofé contre les templiers, il y eut auffi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre. Septiémement, fi les accufés vaincus par les tourmens qui font dire le menfonge comme la vérité, ont confeffé tant de crimes, peut-être ces aveux font-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers. On leur promettait leur grace pour extorquer leur confeffion. Huitiémement, les cinquante-neuf qu'on brûla vifs, prirent DIEU à témoin

de leur innocence, & ne voulurent point la vie qu'on leur offrait, à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve, non-feulement d'innocence, mais d'honneur ! Neuviémement, foixante-quatorze templiers non-accufés, entreprirent de défendre l'ordre, & ne furent point écoutés. Dixiémement, lorfqu'on lut au grand-maître fa confeffion rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier qui ne favait ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé, que l'on avait écrit une autre dépofition que la fienne, que les cardinaux miniftres de cette perfidie, méritaient qu'on les punît, comme les Turcs puniffent les fauffaires, en leur fendant le corps & la tête en deux. Onziémement, on eût accordé la vie à ce grand-maître & à *Gui*, frère du dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu fe reconnaître coupables publiquement; & on ne les brûla, que parce qu'appellés en préfence du peuple fur un échaffaut pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre était innocent. Cette déclaration qui indigna le roi, leur attira leur fupplice, & ils moururent en invoquant en vain la vengeance célefte contre leurs perfécuteurs.

Cependant en conféquence de la bulle du pape & de leurs grands biens, on pourfuivit les templiers dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils furent empêcher qu'on ne faisît leurs perfonnes. Ils foutinrent en Arragon des fiéges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'ordre de fa feule autorité, dans un confiftoire fecret, pendant le concile de Vienne. Partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Caftille & d'Arragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, & en firent part aux chevaliers de Calatrava. On donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hofpitaliers nommés alors *chevaliers de Rhodes*, parce qu'ils venaient de prendre cette ifle fur les Turcs, & l'avaient fu garder avec un courage qui méritait au moins les dépouilles des chevaliers du temple pour leur récompenfe.

Denys roi de Portugal inſtitua en leur place l'ordre des *chevaliers du Chriſt*, ordre qui devait combattre les Maures, mais qui étant devenu un vain honneur, a ceſſé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Philippe le Bel ſe fit donner deux cent mille livres, & *Louis Hutin* ſon fils prit encor ſoixante mille livres ſur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape; mais je vois évidemment que les frais des cardinaux, des inquiſiteurs délégués pour faire ce procès épouvantable, montèrent à des ſommes immenſes. Je m'étais peut-être trompé quand je lus avec vous la lettre circulaire de *Philippe le Bel*, par laquelle il ordonne à ſes ſujets de reſtituer les meubles & immeubles des templiers aux commiſſaires du pape. Cette ordonnance de *Philippe* eſt rapportée par *Pierre Dupui*. Nous crumes que le pape avait profité de cette prétendue reſtitution: car à qui reſtitue-t-on, ſinon à ceux qu'on regarde comme propriétaires? Or dans ce tems on penſait que les papes étaient les maîtres des biens de l'égliſe; cependant je n'ai jamais pu découvrir ce que le pape recueillit de cette dépouille. Il eſt avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le ſouverain. On joignait à la baſſeſſe de s'emparer du bien des proſcrits la honte de ſe déshonorer pour peu de choſe. Mais y avait-il alors de l'honneur?

Il faut conſidérer un événement qui ſe paſſait dans le même tems, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, & qui a fondé une république invincible.



CHAPITRE VINGT-CINQUIEME.

De la Suiſſe & de ſa révolution au commencement du quatorzième ſiècle.

DE tous les pays de l'Europe celui qui avait le plus conſervé la ſimplicité & la pauvreté des premiers âges, était la Suiſſe. Si elle n'était pas devenue libre, elle n'aurait point de place dans l'hiſtoire du monde ; elle ſerait confondue avec tant de provinces plus fertiles & plus opulentes, qui ſuivent le ſort des royaumes où elles ſont enclavées. On ne s'attire l'attention que quand on eſt quelque choſe par ſoi-même. Un ciel triſte, un terrain pierreux & ingrat, des montagnes, des précipices, c'eſt-là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on ſe diſputait la ſouveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples ou l'Aſie-Mineure.

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut ſans empereur, des ſeigneurs de châteaux & des prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suiſſe. Leurs petites villes voulaient être libres, comme les villes d'Italie ſous la protection de l'empire.

Quand *Rodolphe* fut empereur, quelques ſeigneurs de châteaux accusèrent juridiquement les cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald de s'être ſouſtraits à leur domination féodale. *Rodolphe*, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche ſon fils, étant parvenu à l'empire, voulut faire de la Suiſſe une principauté pour un de ſes enfans. Une partie des terres du pays était de ſon domaine, comme Lucerne, Zurich & Glaris. Des gouverneurs ſévères furent envoyés, qui abusèrent de leur pouvoir.

Les fondateurs de la liberté helvétienne ſe nommaient *Melchtad*, *Stauffacher* & *Valtherfurſt*. La difficulté de prononcer des noms ſi reſpectables, nuit à leur célébrité. Ces trois payſans furent les premiers conjurés ; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois cantons de Schvitz, d'Ury & d'Undervald.

Tous les hiſtoriens prétendent que tandis que cette conſpiration ſe tramait, un gouverneur d'Ury, nommé *Griſler*, s'aviſa d'un genre de tyrannie ridicule & horrible. Il fit mettre, dit-on, un de ſes bonnets au haut d'une perche dans la place, & ordonna qu'on ſaluât le bonnet, ſous peine de la vie. Un des conjurés, nommé *Guillaume Tell*, ne ſalua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu, & ne lui donna ſa grace qu'à condition que le coupable, qui paſſait pour archer très-adroit, abattrait d'un coup de fléche une pomme placée ſur la tête de ſon fils. Le père tremblant tira, & fut aſſez heureux pour abattre la pomme. *Griſler* appercevant une ſeconde fléche ſous l'habit de *Tell*, demanda ce qu'il en prétendait faire : *Elle t'était deſtinée*, dit le Suiſſe en colère, *ſi j'avais bleſſé mon fils*. Il faut convenir que l'hiſtoire de la pomme eſt bien ſuſpecte. Il ſemble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique ; mais on tient pour conſtant que *Tell* ayant été mis aux fers, tua enſuite le gouverneur d'un coup de fléche, que ce fut le ſignal des conjurés, que les peuples démolirent les forteresſes.

L'empereur *Albert d'Autriche*, qui voulait punir ces hommes libres, fut prévenu par la mort. Le duc d'Autriche *Léopold*, aſſembla contr'eux vingt mille hommes. Les citoyens Suiſſes ſe conduiſirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. Ils attendirent, au nombre de quatre ou cinq cents, la plus grande partie de l'armée Autrichienne au pas de Morgate. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant ſur eux des pierres. Les autres corps de l'armée

ennemie furent battus en même tems par un aussi petit nombre de Suisses.

Cette victoire ayant été gagnée dans le canton de Schvitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encor souvenir, par ce seul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit-à-petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui est en Suisse ce qu'Amsterdam est en Hollande, ne se ligua qu'en 1352, & ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel se joignit aux autres cantons, & acheva le nombre de treize.

Jamais peuple n'a plus long-tems ni mieux combattu pour sa liberté que les Suisses. Ils l'ont gagnée par plus de soixante combats contre les Autrichiens; & il est à croire qu'ils la conserveront long-tems. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de richesses, & où les loix sont douces, doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suisse a fait changer de face à la nature. Un terrain aride, négligé sous des maîtres trop durs, a été enfin cultivé. La vigne a été plantée sur des rochers. Des bruières défrichées & labourées par des mains libres, sont devenues fertiles.

L'égalité, le partage naturel des hommes, subsiste encor en Suisse autant qu'il est possible. Vous n'entendez pas par ce mot cette égalité absurde & impossible par laquelle le serviteur & le maître, le manœuvre & le magistrat, le plaideur & le juge seraient confondus ensemble; mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des loix, & qui maintient la liberté des faibles, contre l'ambition du plus fort. Ce pays enfin aurait mérité d'être appellé heureux, si la religion n'avait dans la suite divisé ses citoyens, que l'amour du bien public réunissait, & si en vendant leur courage à des princes plus riches qu'eux, ils eussent toujours conservé l'incorruptibilité qui les distingue.

Chaque nation a eu des tems où les esprits s'emportent au-delà de leur caractère naturel. Ces tems ont été moins fréquens chez les Suisses qu'ailleurs. La simplicité, la frugalité, la modestie, conservatrices de la liberté, ont toujours été leur partage. Jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières, ou pour entrer chez leurs voisins, point de citadelles qui servent contre les ennemis ou contre les citoyens, point d'impôt sur les peuples. Ils n'ont à payer ni le luxe, ni les armées d'un maître. Leurs montagnes sont leurs remparts, & tout citoyen y est soldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde; & encor doivent-elles leur liberté à leurs rochers ou à la mer qui les défend. Les hommes sont très-rarement dignes de se gouverner eux-mêmes.



CHAPITRE VINGT-SIXIEME.

Suite de l'état où étaient l'empire, l'Italie, & la papauté, au quatorzième siècle.

NOUS avons entamé le quatorzième siècle. Nous pouvons remarquer que depuis six cents ans, Rome faible & malheureuse est toujours le principal objet de l'Europe. Elle domine par la religion, tandis qu'elle est dans l'avilissement & dans l'anarchie; & malgré tant d'abaissement & tant de désordres, ni les empereurs ne peuvent y établir le trône des *Césars*, ni les pontifes s'y rendre absolus. Voilà depuis *Fréderic II.* quatre empereurs de suite qui oublient entiérement l'Italie, *Conrad IV. Rodolphe I. Adolphe de Nassau*, *Albert d'Autriche.* Aussi c'est alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels & lèvent l'étendard de la liberté.

Gènes & Pise sont les émules de Venise. Florence devient une république illustre. Bologne ne reconnaît alors ni empereurs ni papes. Le gouvernement municipal prévaut par-tout, & sur-tout dans Rome. *Clement V.* qu'on appella le pape Gascon, aima mieux transférer le Saint Siége hors d'Italie, & jouir en France des contributions payées alors par tous les fidèles, que disputer inutilement des châteaux & des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie sur les frontières de France par ce pape; & c'est ce que les Romains appellent encor aujourd'hui le tems de la captivité de Babylone. *Clément* allait de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon, menant publiquement avec lui la comtesse de Périgord, & tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidèles. C'est celui que vous avez vu détruire le corps redoutable des templiers.

Comment les Italiens dans ces conjonctures ne firent-ils pas, loin des empereurs & des papes, ce qu'ont fait les Allemans, qui sous les yeux même des empereurs ont établi de siècle en siècle leur association au pouvoir suprême, & leur indépendance? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs ni papes: Qui forma donc de nouvelles chaînes à ce beau pays? la division. Les factions *Guelfes* & *Gibelines*, nées des querelles du sacerdoce & de l'empire, subsistaient toujours comme un feu qui se nourrissait par de nouveaux embrasemens. La discorde était par-tout. L'Italie ne faisait point un corps; l'Allemagne en faisait toujours un. Enfin le premier empereur entreprenant qui voudrait repasser les monts, pouvait renouveller les droits & les prétentions des *Charlemagnes* & des *Othons*. C'est ce qui arrive enfin à *Henri VII.* de la maison de *Luxembourg*, en 1311. Il descend en Italie avec une armée d'Allemans. Il vient se faire reconnaître. Le parti *Guelfe* regarde son voyage comme une nouvelle irruption de barbares; mais le parti *Gibelin* le favorise. Il soumet les villes de Lombardie;

c'eſt une nouvelle conquête. Il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

Rome, qui ne voulait ni d'empereur ni de pape, & qui ne put ſecouer tout-à-fait le joug de l'un & de l'autre, ferma ſes portes en vain. Les *Urſins* & le frère de *Robert*, roi de Naples, ne purent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, ſecondé du parti des *Colonnes*. On ſe battit long-tems dans les rues, & un évêque de Liége fut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de ſang répandu pour cette cérémonie du couronnement, que trois cardinaux firent enfin au lieu du pape. Il ne faut pas oublier que *Henri VII.* proteſta pardevant notaire, que le ferment, par lui prêté à ſon ſacre, n'était point un ſerment de fidélité. Les papes oſaient donc prétendre que l'empereur était leur vaſſal.

Maître de Rome, il y établit un gouverneur. Il ordonna que toutes les villes, que tous les princes d'Italie lui payaſſent un tribut annuel. Il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples, ſéparé alors de celui de Sicile, & cita le roi de Naples à comparaître. Ainſi l'empereur réclame ſon droit ſur Naples. Le pape en était ſuzerain; l'empereur ſe diſait ſuzerain du pape, & le pape ſe croyait ſuzerain de l'empereur.

Henri VII. allait ſoutenir ſa prétention ſur Naples par les armes, quand il mourut, empoiſonné, comme on le prétend. Un dominicain mêla, dit-on, du poiſon dans le vin conſacré.

Les empereurs communiaient alors ſous les deux eſpèces, en qualité de chanoines de *St. Jean de Latran*. Ils pouvaient faire l'office de diacres à la meſſe du pape, & les rois de France y auraient été ſous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que *Henri VII.* ait péri par cet empoiſonnement ſacrilége. Frère *Bernard Politien de Montepulciano*, en fut accuſé, & les dominicains obtinrent trente ans après du fils de *Henri VII.*

Jean, roi de Bohême, des lettres qui les déclaraient innocens. Il eſt triſte d'avoir eu beſoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les élections des papes, celles des empereurs étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encor ſu prévenir les ſchiſmes par de ſages loix.

Louis de Bavière & *Fréderic le Beau*, duc d'Autriche, furent élus à fois au milieu des plus funeſtes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète réglée d'électeurs aurait dû juger. Un combat dans lequel l'Autrichien fut vaincu & pris, donna la couronne au Bavarois.

On avait alors pour pape *Jean XXII.* élu à Lyon en 1315. Lyon ſe regardait encor comme une ville libre; mais l'évêque en voulait toujours être le maître; & les rois de France n'avaient encor pu ſoumettre l'évêque. *Philippe le Long*, à peine roi de France, avait aſſemblé les cardinaux dans cette ville libre: & après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés tous, & ne les avait relâchés qu'après la nomination de *Jean XXII.*

Ce pape eſt encor un grand exemple de ce que peut le ſimple mérite dans l'égliſe; car il faut ſans doute en avoir beaucoup pour parvenir de la profeſſion de ſavetier, au rang dans lequel on ſe fait baiſer les pieds.

Il eſt au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'eſprit que leur origine était plus baſſe aux yeux des hommes. Nous avons déjà remarqué que la cour pontificale ne ſubſiſtait que des rétributions fournies par les chrétiens. Ce fonds était plus conſidérable que les terres de la comteſſe *Mathilde*. Quand je parle du mérite de *Jean XXII.* ce n'eſt pas de celui du déſintéreſſement. Ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ſes prédéceſſeurs, non-ſeulement le denier de *St. Pierre*, que l'Angleterre payait très-irréguliérement, mais les tributs de Suède, de Dannemarck, de

Norwége, de Pologne. Il demandait ſi ſouvent & ſi violemment, qu'il obtenait toujours quelque argent. Ce qui lui en valut davantage fut la taxe apoſtolique des péchés ; il évalua le meurtre, l'adultère, la ſodomie, la beſtialité; & les hommes aſſez méchans pour commettre ces péchés, furent aſſez ſots pour les payer. Mais être à Lyon & n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être pape.

Pendant qu'il ſiégeait à Lyon, & que *Louis de Bavière* s'établiſſait en Allemagne, l'Italie ſe perdait, & pour l'empereur, & pour lui. Les *Viſconti* commençaient à s'établir à Milan. L'empereur *Louis* ne pouvant les abaiſſer, feignait de les protéger, & leur laiſſait le titre de ſes lieutenans. Ils étaient *Gibelins :* comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comteſſe *Mathilde*, éternel ſujet de diſcorde. *Jean* les fit déclarer hérétiques par l'inquiſition. Il était en France, il pouvait ſans rien riſquer, donner une de ces bulles qui ôtent & qui donnent les empires. Il dépoſa *Louis de Bavière* en idée par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ſes biens meubles & immeubles.*

L'empereur ainſi dépoſé ſe hâta de marcher vers l'Italie, où celui qui le dépoſait n'oſait paraître ; il vint à Rome, ſéjour toujours paſſager des empereurs, accompagné de *Caſtracani*, tyran de Luques, ce héros de *Machiavel.*

Ludovico Monaldeſco, natif d'Orviette, qui, à l'âge de cent quinze ans, écrivit des mémoires de ſon tems, dit qu'il ſe reſſouvient très-bien de cette entrée de l'empereur *Louis de Bavière.* Le peuple chantait, dit-il, *Vive* DIEU *& l'empereur*; *nous ſommes délivrés de la guerre, de la famine & du pape.* Ce trait ne vaut la peine d'être cité, que parce qu'il eſt d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années.

Louis de Bavière convoqua dans Rome une aſſemblée générale, ſemblable à ces anciens parlemens de *Charlemagne* & de ſes enfans. Ce parlement ſe tint dans la

place même de *St. Pierre*. Des princes d'Allemagne & d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux, y assistèrent en foule. L'empereur assis sur un trône, au haut des degrés de l'église, la couronne en tête & un sceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine augustin, *Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cause du prêtre de Cahors, qui se nomme le pape Jean?* Personne n'ayant comparu, *Louis* prononça la sentence, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, & le livrait au bras séculier pour être brûlé comme hérétique. Condamner ainsi à la mort un souverain pontife, était le dernier excès où pût monter la querelle du sacerdoce & de l'empire.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier Napolitain, l'investit par l'anneau, lui mit lui-même la chappe, & le fit asseoir sous le dais à ses côtés; mais il se garda bien de déférer à l'usage de baiser les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciscains faisaient alors le plus de bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu & un habit plus serré. Ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire & leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape avait condamné ces propositions. La condamnation avait révolté les réformateurs. Enfin la querelle s'étant échauffée, les inquisiteurs de Marseille avaient fait brûler quatre de ces malheureux moines.

Le cordelier fait pape par l'empereur, était de leur parti: voilà pourquoi *Jean XXII.* était hérétique. Ce pape était destiné à être accusé d'hérésie; car quelque tems après, ayant prêché que les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier, & qu'en attendant ils avaient une vision imparfaite, ces deux visions partagèrent l'église, & enfin Jean se retracta.

Cependant ce grand appareil de *Louis de Bavière* à

Rome, n'eut pas plus de ſuite que les efforts des autres *Céſars* Allemans. Les troubles d'Allemagne les rappellaient toujours, & l'Italie leur échappait.

Louis de Bavière, au fond peu puiſſant, ne put empêcher à ſon retour que ſon pontife ne fût pris par le parti de *Jean XXII.* & ne fût conduit dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle était alors la différence d'un empereur & d'un pape, que *Louis de Bavière*, tout ſage qu'il était, mourut pauvre dans ſon pays, & que le pape, éloigné de Rome, & tirant peu de ſecours de l'Italie, laiſſa, en mourant dans Avignon, la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, ſi on en croit *Villani* auteur contemporain. Il eſt clair que *Villani* exagère. Quand on réduirait cette ſomme au tiers, ce ſerait encor beaucoup. Auſſi la papauté n'avait jamais tant valu à perſonne; mais auſſi jamais pontife ne vendit tant de bénéfices & ſi chèrement.

Il s'était attribué la réſerve de toutes les prébendes, de preſque tous les évêchés, & le revenu de tous les bénéfices vacans. Il avait trouvé par l'art des réſerves, celui de prévenir preſque toutes les élections & de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêque qu'il n'en déplaçât ſept ou huit. Chaque promotion en attirait d'autres, & toutes valaient de l'argent. Les taxes, pour les diſpenſes & pour les péchés, furent inventées & rédigées de ſon tems. Le livre de ſes taxes a été imprimé pluſieurs fois depuis le ſeizième ſiècle, & a mis au jour des abus bien violens que l'égliſe a toujours condamnés, & qu'elle a difficilement abolis.

Les papes ſes ſucceſſeurs, reſtèrent juſqu'en 1371 dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait pas; elle était aux comtes de Provence; mais les papes s'en étaient rendus inſenſiblement les maîtres uſufruitiers, tandis que les rois de Naples, comtes de Provence, diſputaient le royaume de Naples.

La malheureuſe reine *Jeanne*, dont nous allons parler,

ſe crut heureuſe en 1348, de céder Avignon au pape *Clément VI.* pour quatre-vingt mille florins d'or, qu'il ne paya jamais. La cour des papes y était tranquille : elle répandait l'abondance dans la Provence & le Dauphiné, & oubliait le ſéjour orageux de Rome.

Je ne vois preſque aucun tems depuis *Charlemagne*, dans lequel les Romains n'aient rappellé leurs anciennes idées de grandeur & de liberté. Ils choiſiſſaient, comme on a vu, tantôt pluſieurs ſénateurs, tantôt un ſeul, ou un patrice, ou un gouverneur, ou un conſul, quelquefois un tribun. Quand ils virent que le pape achetait Avignon, ils ſongèrent encor à faire renaître la république. Ils revêtirent du tribunat un ſimple citoyen nommé *Nicolas Rienzi*, & vulgairement *Cola*, homme né fanatique & devenu ambitieux, capable par conſéquent de grandes choſes. Il les entreprit, & donna des eſpérances à Rome ; c'eſt de lui que parle *Pétrarque* dans la plus belle de ſes odes ou *canzoni*; il dépeint Rome échevellée & les yeux mouillés de larmes, implorant le ſecours de *Rienzi*.

Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier mercè di tutti i ſette colli.

Ce tribun s'intitulait *Sévère & clément libérateur de Rome, zélateur de l'Italie, amateur de l'univers.* Il déclara que tous les peuples d'Italie étaient libres & citoyens Romains. Mais ces convulſions d'une liberté depuis ſi long-tems mourante, ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs ſur Rome. Ce tribunal paſſa plus vîte que le ſénat & le conſulat en vain rétablis. *Rienzi* ayant commencé comme les *Gracchus*, finit comme eux : il fut aſſaſſiné par la faction des familles patriciennes.

Rome devait dépérir par l'abſence de la cour des papes, par les troubles de l'Italie, par la ſtérilité de ſon terri-

toire, & par le tranſport de ſes manufactures à Gènes, à Piſe, à Veniſe, à Florence. Les pélerinages ſeuls la ſoutenaient alors. Le grand jubilé ſur-tout inſtitué par *Boniface VIII.* de ſiècle en ſiècle, mais établi de cinquante en cinquante ans par *Clément VI.* attirait à Rome une ſi prodigieuſe foule, qu'en 1350 on y compta deux cent mille pélerins. Rome, ſans empereur & ſans pape, eſt toujours faible, & la première ville du monde chrétien.



CHAPITRE VINGT-SEPTIEME.

De JEANNE, *reine de Naples.*

NOUS avons dit que le ſiége papal acquit Avignon de *Jeanne* d'*Anjou* & de *Provence*. On ne vend ſes états que quand on eſt malheureux. Les infortunes & la mort de cette reine entrent dans tous les événemens de ce tems-là, & ſur-tout dans le grand ſchiſme d'Occident, que nous aurons bientôt ſous les yeux.

Naples & Sicile étaient toujours gouvernées par des étrangers; Naples, par la maiſon de *France*; l'iſle de Sicile, par celle d'*Arragon*. *Robert* qui mourut en 1343, avait rendu ſon royaume de Naples floriſſant. Son neveu *Louis d'Anjou* avait été élu roi de Hongrie. La maiſon de *France* étendait ſes branches de tous côtés: mais ces branches ne furent unies, ni avec la ſouche commune, ni entr'elles; toutes devinrent malheureuſes. Le roi de Naples *Robert* avait avant de mourir, marié ſa petite-fille *Jeanne*, ſon héritière à *André*, frère du roi de Hongrie. Ce mariage qui ſemblait devoir cimenter le bonheur de cette maiſon, en fit les infortunes. *André* prétendait régner de ſon chef. *Jeanne*, toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari de la reine. Un moine

moine franciscain nommé *Frère Robert*, qui gouvernait *André*, alluma la haine & la discorde entre les deux époux. Une cour de Napolitains auprès de la reine, une autre auprès d'*André*, composée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du pays, augmentait l'antipathie. *Louis*, prince de Tarente, prince du sang, qui bientôt après épousa la reine, d'autres princes du sang, les favoris de cette princesse, la fameuse *Catanoise* sa domestique si attachée à elle, résolvent la mort d'*André*. On l'étrangle dans la ville d'Averse, dans l'antichambre de sa femme, & presque sous ses yeux; on le jette par les fenêtres. On laisse trois jours le corps sans sépulture. La reine épouse au bout de l'an le prince de Tarente accusé par la voix publique. Que de raisons pour la croire coupable! Ceux qui la justifient, allèguent qu'elle eut quatre maris, & qu'une reine qui se soumet toujours au joug du mariage, ne doit pas être accusée des crimes que l'amour fait commettre. Mais l'amour seul inspire-t-il les attentats? *Jeanne* consentit au meurtre de son époux par faiblesse, & elle eut trois maris ensuite par une autre faiblesse plus pardonnable & plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner seule.

Louis de Hongrie frère d'*André*, écrivit à *Jeanne* qu'il vengerait la mort de son frère sur elle & sur ses complices. Il marcha vers Naples, par Venise & par Rome, & fit accuser *Jeanne* juridiquement à Rome devant ce tribun *Cola Rienzi*, qui, dans sa puissance passagère & ridicule, vit pourtant des rois à son tribunal comme les anciens Romains. *Rienzi* n'osa rien décider, & en cela seul il montra de la prudence.

Cependant le roi *Louis* avança vers Naples, faisant porter devant lui un étendard noir sur lequel on avait peint un roi étrangié. Il fait couper la tête à un prince du sang *Charles de Durazzo*, complice du meurtre. Il poursuit la reine *Jeanne*, qui fuit avec son nouvel époux dans ses états de Provence. Mais ce qui est bien étrange,

c'eſt que l'ambition n'eut point de part à la vengeance d'*André*. Il pouvait s'emparer du royaume, & il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu auſtère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particulièrement de la Hongrie.

Jeanne coupable & punie avant l'âge de vingt-ans d'un crime qui attira ſur ſes peuples autant de calamités que ſur elle, abandonnée à la fois des Napolitains & des Provençaux, va trouver le pape *Clément VI.* dans Avignon, dont elle était ſouveraine; elle lui abandonne ſa ville & ſon territoire pour quatre-vingt mille florins d'or qu'elle ne reçut point. Pendant qu'on négocie ce ſacrifice, elle plaide elle-même ſa cauſe devant le conſiſtoire, & le conſiſtoire la déclare innocente. *Clément VI.* pour faire ſortir de Naples le roi de Hongrie, ſtipule que *Jeanne* lui paiera trois cent mille florins. *Louis* répond, qu'il n'eſt pas venu pour vendre le ſang de ſon frère, qu'il l'a vengé en partie, & qu'il part ſatisfait. L'eſprit de chevalerie qui régnait alors, n'a jamais produit ni plus de dureté, ni plus de généroſité.

La reine chaſſée par ſon beau-frère & rétablie par la faveur du pape, perdit ſon ſecond mari, & jouit ſeule du gouvernement quelques années. Elle épouſa un prince d'Arragon, qui mourut bientôt après. Enfin à l'âge de quarante-ſix ans, elle ſe remarie avec un cadet de la maiſon de *Brunſvick*, nommé *Othon*. C'était choiſir plutôt un mari qui put lui plaire, qu'un prince qui la pût défendre. Son héritier naturel était un autre *Charles de Durazzo* ſon couſin, ſeul reſte alors de la première maiſon d'*Anjou* à Naples; ces princes ſe nommaient ainſi, parce que la ville de Durazzo, conquiſe par eux ſur les Grecs, & enlevée enſuite par les Vénitiens, avait été leur apanage: elle reconnut ce *Durazzo* pour ſon héritier, elle l'adopta même. Cette adoption & le grand

ſchiſme d'Occident, hâtèrent la mort malheureuſe de la reine.

Déjà éclataient les ſuites ſanglantes de ce ſchiſme dont nous parlerons bientôt. *Brigano* qui prit le nom d'*Urbain VI.* & le comte de Genève qui s'appella *Clément VII.* ſe diſputèrent la tiare avec fureur. Ils partageaient l'Europe. *Jeanne* prit le parti de *Clément* qui réſidait dans Avignon. *Durazzo* ne voulant pas attendre la mort naturelle de ſa mère adoptive pour régner, s'engagea avec *Brigano-Urbain.*

Ce pape couronne *Durazzo* dans Rome, à condition que ſon neveu *Brigano* aura la principauté de Capoue. Il excommunie, il dépoſe la reine *Jeanne*; & pour mieux aſſurer la principauté de Capoue à ſa famille, il donne tous les biens de l'égliſe aux principales maiſons Napolitaines.

Le pape marche avec *Durazzo* vers Naples. L'or & l'argent des égliſes fut employé à lever une armée. La reine ne peut être ſecourue, ni par le pape *Clément* qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choiſi; à peine a-t-elle des troupes : elle appelle contre l'ingrat *Durazzo*, un frère de *Charles V.* roi de France, auſſi du nom d'*Anjou*; elle l'adopte à la place de *Durazzo.*

Ce nouvel héritier de *Jeanne*, *Louis d'Anjou*, arrive trop tard pour défendre ſa bienfaitrice, & pour diſputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui, aliène encor ſes ſujets. On craint de nouveaux étrangers. Le pape & *Charles Durazzo* avancent. *Othon de Brunſvick* raſſemble à la hâte quelques troupes, il eſt défait & priſonnier.

Durazzo entre dans Naples : ſix galères que la reine avait fait venir de ſon comté de Provence, & qui mouillaient ſous le château de l'œuf, lui furent un ſecours inutile. Tout ſe faiſait trop tard. La fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'uſurpateur. Ce prince, pour colorer ſa barbarie, ſe déclara le vengeur

de la mort d'*André*. Il consulta *Louis de Hongrie*, qui, toujours inflexible, lui manda qu'il fallait faire périr la reine de la même mort qu'elle avait donnée à son premier mari. *Durazzo* la fit étouffer entre deux matelas. On voit par-tout des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de *St. Louis !*

La postérité toujours juste quand elle est éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de son premier mari fut plutôt l'effet de sa faiblesse que de sa méchanceté, vu qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle consentit à cet attentat, & que depuis ce tems on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injustice. Mais ce sont les peuples qu'il faut plaindre ; ils furent les victimes de ces troubles. *Louis*, duc d'Anjou, enleva les trésors du roi *Charles V.* son frère, & appauvrit la France pour aller tenter inutilement de venger la mort de *Jeanne*, & pour recueillir son héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille sans succès & sans gloire, sans parti & sans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé à sortir de la barbarie sous le roi *Robert*, y fut replongé par tous ces malheurs, que le grand schisme aggravait encor. Avant de considérer ce grand schisme d'Occident, que l'empereur *Sigismond* éteignit, représentons-nous quelle forme prit l'empire.



CHAPITRE VINGT-HUITIEME.

De l'empereur CHARLES IV. *De la bulle d'or. Du retour du St. Siége d'Avignon à Rome. De Sainte Cathèrine de Sienne, &c.*

L'EMPIRE Allemand, (car dans les diſſentions qui accompagnèrent les dernières années de *Louis de Bavière*, il n'était plus d'empire Romain,) prit enfin une forme un peu plus ſtable ſous *Charles IV. de Luxembourg*, roi de Bohême, petit-fils de *Henri VII.* Il fit à Nuremberg cette fameuſe conſtitution qu'on appelle bulle d'or, à cauſe du ſceau d'or qu'on nommait *bulla* dans la baſſe latinité. On voit aiſément par-là pourquoi les édits des papes ſont appellés bulles. Le ſtyle de cette charte ſe reſſent bien de l'eſprit du tems. Le juriſconſulte *Bartole*, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encor lieu de loix, rédigea cette bulle. Il commence par un apoſtrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure. On y dit que le nombre des ſept électeurs eſt néceſſaire pour s'oppoſer aux ſept péchés mortels. On y parle de la chûte des Anges du paradis terreſtre, de *Pompée* & de *Céſar*. On aſſure que l'Allemagne eſt fondée ſur les trois vertus théologales, comme ſur la trinité.

Cette loi de l'empire fut faite en préſence & du conſentement de tous les princes, évêques, abbés, & même des députes des villes impériales, qui pour la première fois aſſiſtèrent à ces aſſemblées de la nation Teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France & en Allemagne. On ſait que les électeurs furent alors fixés au nombre de ſept. Les arche-

vêques de Mayence, de Cologne & de Trèves, en possession depuis long-tems d'élire des empereurs, ne souffrirent pas que d'autres évêques, quoiqu'aussi puissans, partageassent cette honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électorats? Et pourquoi la Bohême, qui originairement était un état séparé de l'Allemagne, & qui par la bulle d'or n'a point d'entrée aux délibérations de l'empire, a-t-elle pourtant droit de suffrage dans l'élection? On en voit la raison. *Charles IV.* était roi de Bohême, & *Louis de Bavière* avait été son ennemi.

On dit dans cette bulle composée par *Bartole*, que les sept électeurs étaient déjà établis, ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de tems; tous les témoignages antérieurs du treizième siècle & du douzième, font voir que jusqu'au tems de *Fréderic II.* les seigneurs & les prélats possédans les fiefs, élisaient l'empereur; & ce vers d'*Hoved* en est une preuve manifeste:

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

La volonté unanime des seigneurs & du clergé fait les empereurs. Mais comme les principaux officiers de la maison étaient des princes puissans, comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité avait élu; enfin, comme ces officiers étaient au nombre de sept, ils s'attribuèrent à la mort de *Fréderic II.* le droit de nommer leur maître, & ce fut la seule origine des sept électeurs.

Originairement, un maître d'hôtel, un écuyer, un échanson, étaient des principaux domestiques d'un homme; & avec le tems ils s'étaient érigés en maîtres-d'hôtel, de l'empire Romain, en échansons de l'empire Romain. C'est ainsi qu'en France, celui qui fournissait le vin du roi, s'appella grand bouteillier de France; son panetier, son échanson, devinrent grands panetiers, grands échansons de France, quoiqu'assurément ces officiers ne servissent ni pain, ni vin, ni viande à l'empire & à la

France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires, de maréchaux, de grands veneurs, de chambellans d'une province. Il n'y eut pas jusqu'au grand-maître des gueux de Champagne qui ne fût une prérogative de famille.

Au reste la dignité impériale, qui par elle-même ne donnait alors aucune puissance réelle, ne reçut jamais plus de cet éclat qui impose aux peuples, que dans la cérémonie de la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs ecclésiastiques, tous trois archi-chanceliers, y parurent avec les sceaux de l'empire. Mayence portait ceux d'Allemagne ; Cologne, ceux d'Italie ; Trèves, ceux des Gaules. Cependant l'empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des restes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaste royaume de France. La Savoie qui était à la maison de *Maurienne*, relevait de l'empire ; la Franche-Comté, sous la protection impériale, était indépendante.

L'empereur était nommé dans la bulle le chef du monde, *caput orbis*. Le dauphin de France, fils du malheureux *Jean de France*, assistait à cette cérémonie, & le cardinal d'*Albe* prit place au dessus de lui ; tant il est vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes ; & ces deux têtes étaient l'empereur & le pape ; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'empire & aux conclaves, que comme des membres qui devaient être des vassaux. Mais, observez combien ces usages ont changé ; les électeurs alors cédaient aux cardinaux, ils ont depuis mieux senti le prix de leur dignité ; les chanceliers ont long-tems pris le pas sur ceux qui avaient osé précéder le dauphin de France. Jugez après cela s'il est quelque chose de fixe en Europe.

On a vu ce que l'empereur possédait en Italie. Il n'était en Allemagne que souverain de ses états héréditaires. Cependant il parle dans sa bulle en roi despotique ; il y fait tout *de sa certaine science & pleine*

puiſſance, mots inſoutenables à la liberté germanique, qui ne ſont plus ſoufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainſi : *Nous ſommes demeurés d'accord avec les états, & les états avec nous.*

Pour donner quelqu'idée du faſte qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il ſuffira de ſavoir que le duc de Luxembourg & de Brabant, neveu de l'empereur, lui ſervait à boire ; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une meſure d'argent pleine d'avoine, que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur & à l'impératrice ; & que le comte Palatin poſa les plats d'or ſur la table, en préſence de tous les grands de l'empire.

On eût pris *Charles VI.* pour le roi des rois. Jamais *Conſtantin*, le plus faſtueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouiſſans. Cependant *Charles VI.* tout empereur Romain qu'il affectait d'être, avait fait ſerment au pape *Clément VI.* avant d'être élu, que s'il allait jamais ſe faire couronner à Rome, il n'y coucherait pas ſeulement une nuit, & qu'il ne rentrerait jamais en Italie, ſans la permiſſion du St. Père ; & il y a encor une lettre de lui au cardinal *Colombier*, doyen du ſacré collége, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen, *votre majeſté.*

Auſſi laiſſa-t-il à la maiſon de *Viſconti* l'uſurpation de Milan & de la Lombardie, aux Vénitiens Padoue, autrefois la ſouveraine de Veniſe, mais qui alors était ſa ſujette, ainſi que Vicence & Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom, mais c'était à condition qu'il n'y reſterait pas plus que dans Rome. Tant de changemens dans les uſages & dans les droits, cette opiniâtreté à ſe conſerver un titre, avec ſi peu de pouvoir, forment l'hiſtoire du bas empire. Les papes l'érigèrent en appellant *Charlemagne* & enſuite les *Othons* dans la faible Italie. Tous les papes le détruiſirent autant qu'ils le purent. Ce corps qui s'appellait & qui s'appelle encor

le ſaint empire Romain, n'était en aucune manière, ni ſaint, ni Romain, ni empire.

Les électeurs dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de *Charles IV.* les firent bientôt valoir contre ſon propre fils, l'empereur *Venceſlas*, roi de Bohême.

La France & l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau ſans exemple. Le roi de France & l'empereur avaient perdu preſqu'en même tems l'uſage de la raiſon. D'un côté, *Charles VI.* par le dérangement de ſes organes, cauſait celui de la France ; de l'autre, *Venceſlas*, abruti par les débauches de la table, laiſſait l'empire dans l'anarchie. *Charles VI.* ne fut point dépoſé. Ses parens déſolèrent la France en ſon nom ; mais les barons de Bohême enfermèrent *Venceſlas*, qui ſe ſauva un jour tout nud de ſa priſon, & les électeurs en Allemagne le dépoſèrent juridiquement par une ſentence publique. La ſentence porte ſeulement qu'il eſt dépoſé comme *négligent*, *inutile*, *diſſipateur & indigne.*

On dit que quand on lui annonça ſa dépoſition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne, qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'état déplorable de l'Allemagne ſemblait laiſſer le champ libre aux papes en Italie. Mais les républiques & les principautés qui s'étaient élevées, avaient eu le tems de s'affermir. Depuis *Clément V.* Rome était étrangère aux papes. Le Limouſin *Grégoire XI.* qui enfin transféra le St. Siége à Rome, ne ſavait pas un mot d'italien.

Ce pape avait de grands démêlés avec la république de Florence, qui établiſſait alors ſon pouvoir en Italie. Florence s'était liguée avec Bologne. *Grégoire*, qui par l'ancienne conceſſion de *Mathilde*, ſe prétendait ſeigneur immédiat de Bologne, ne ſe borna pas à ſe venger par des cenſures. Il épuiſa ſes tréſors pour payer les *condottieri*, qui louaient alors des troupes à qui voulaient les

acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder & mettre les papes dans leurs intérêts. Ils crurent qu'il leur importait que le pontife résidât à Rome. Il fallut donc persuader *Grégoire* de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment, dans des tems où les esprits étaient si éclairés sur leurs intérêts, on employait des ressorts qui paraissent aujourd'hui si ridicules. On députa au pape *Ste. Catherine* de Sienne, non-seulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épousé Jesus-Christ solemnellement, & avoir reçu de lui à son mariage un anneau & un diamant. *Pierre de Capoue* son confesseur, qui a écrit sa vie, avait vu la plupart de ses miracles : *J'ai été témoin*, dit-il, *qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton ; & cette figure, en laquelle elle fut subitement changée, était celle de* Jesus-Christ *même.* Telle était l'ambassadrice que les Florentins députèrent. On employa d'un autre côté les révélations de *Ste. Brigite* née en Suède, mais établie à Rome, & à laquelle un ange dicta plusieurs lettres pour le pontife. Ces deux saintes divisées sur tout le reste, se réunirent pour ramener le pape à Rome. *Brigite* était la sainte des cordeliers, & la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée ; mais *Catherine* était la sainte des dominicains, & la Vierge lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. *Grégoire* était-il simple ? Fut-il ému par des machines proportionnées à son entendement ? Se conduisit-il par politique ou par faiblesse ? Il céda enfin, & le St. Siége fut transféré d'Avignon à Rome, au bout de soixante-douze ans ; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles dissentions.



CHAPITRE VINGT-NEUVIEME.

Grand ſchiſme d'Occident.

LE St. Siége ne poſſédait alors que le patrimoine de *St. Pierre* en Toſcane, la campagne de Rome, le pays de Viterbe & d'Orviette, la Sabine, le duché de Spolette, Bénevent, une petite partie de la marche d'Ancone. Toutes les contrées réunies depuis à ſon domaine, étaient à des ſeigneurs vicaires de l'empire ou du ſiége papal. Les cardinaux s'étaient mis depuis 1138, en poſſeſſion d'exclure le peuple & le clergé de l'élection des pontifes, & depuis 1216 il fallait avoir les deux tiers des voix pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome, au tems dont je parle, que ſeize cardinaux, onze Français, un Eſpagnol & quatre Italiens. Le peuple Romain, malgré ſon goût pour la liberté, malgré ſon averſion pour ſes maîtres, voulait un pape qui réſidât à Rome. parce qu'il haïſſait beaucoup plus les ultramontains que les papes, & ſur-tout parce que la préſence d'un pontife attirait à Rome des richeſſes. Les Romains menacèrent les cardinaux de les exterminer, s'ils leur donnaient un pontife étranger. Les électeurs épouvantés, nommèrent pour pape *Brigano*, évêque de Barri, Napolitain, qui prit le nom d'*Urbain*. C'était un homme impétueux & farouche, par cela même peu propre à une telle place. A peine fut-il introniſé, qu'il déclara dans un conſiſtoire qu'il ferait juſtice des rois de France & d'Angleterre, qui troublaient, diſait-il, la chrétienté par leurs querelles. Ces rois étaient *Charles le Sage* & *Edouard III.* Le cardinal *de la Grange*, non moins impétueux que le pape, le menaçant de la main, lui dit, *qu'il avait menti*; & ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une diſcorde de quarante années.

La plupart des cardinaux, les Italiens même, choqués de l'humeur féroce d'un homme si peu fait pour gouverner, se retirèrent dans le royaume de Naples. Là, ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, est nulle de plein droit. Ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux Français eurent alors la satisfaction assez rare de tromper les cardinaux Italiens. On promit la tiare à chaque Italien en particulier, & ensuite on élut *Robert* fils d'*Amédée*, comte de Genève, qui prit le nom de *Clément VII*. Alors l'Europe se partagea. L'empereur *Charles IV*. l'Angleterre, la Flandre, la Hongrie reconnurent *Urbain*, à qui Rome & l'Italie obéissaient. La France, l'Ecosse, la Savoie, la Lorraine furent pour *Clément*. Tous les ordres religieux se divisèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les universités donnèrent des décrets. Les deux papes se traitaient mutuellement d'usurpateurs & d'*Ante-Christs;* ils s'excommuniaient réciproquement. Mais ce qui devint réellement funeste, on se battit avec la double fureur d'une guerre civile & d'une guerre de religion. Des troupes Gascones & Bretonnes, levées par le neveu de *Clément*, marchent en Italie, surprennent Rome; ils y tuent, dans leur première furie, tout ce qu'ils rencontrent; mais bientôt le peuple Romain, se ralliant contre eux, les extermine dans ses murs, & on y égorge tout ce qu'on trouve de prêtres Français. Bientôt après, une armée du pape *Clément*, levée dans le royaume de Naples, se présente à quelques lieues de Rome, devant les troupes d'*Urbain*.

Chacune des armées portait les clefs de *St. Pierre* sur ses drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agissait pas seulement de l'intérêt de ces deux pontifes. *Urbain*, vainqueur, qui destinait une partie du royaume de Naples à son neveu, en dépossédа la reine *Jeanne*, protectrice de *Clément*, laquelle régnait depuis long-tems dans Naples, avec des succès divers & une gloire souillée.

Nous avons vu cette reine aſſaſſinée par ſon couſin *Charles de Durazzo*, avec qui *Urbain* voulait partager le royaume de Naples. Cette uſurpateur devenu poſſeſſeur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un pape qui n'était pas aſſez puiſſant pour l'y contraindre.

Urbain plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver ſon vaſſal, ſans être le plus fort & mal accompagné. L'ancien cérémonial obligeait le roi de baiſer les pieds du pape & de tenir la bride de ſon cheval. *Duras* ne fit qu'une de ces deux fonctions; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en priſon. *Urbain* fut gardé quelque tems priſonnier à Naples, négociant continuellement avec ſon vaſſal, & traité tantôt avec reſpect, & tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de ſa priſon, & ſe retira dans la petite ville de Nocéra. Là, il aſſembla bientôt les débris de ſa cour. Ses cardinaux & quelques evêques, laſſés de ſon humeur farouche, & plus encor de ſes infortunes, prirent dans Nocéra des meſures pour le quitter & pour élire à Rome un pape plus digne de l'être. *Urbain*, informé de leur deſſein, les fit tous appliquer en ſa préſence à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples & de ſe retirer dans la ville de Gènes, qui lui envoya quelques galères, il traîna à ſa ſuite ces cardinaux & ces évêques eſtropiés & enchaînés. Un des évêques, demi-mort de la queſtion qu'il avait ſoufferte, ne pouvant gagner le rivage aſſez tôt au gré du pape, il le fit égorger ſur le chemin. Arrivé à Gènes, il ſe délivra par divers ſupplices de cinq de ces cardinaux priſonniers. Les *Caligula* & les *Néron* avaient fait des actions à-peu-près ſemblables, mais ils furent punis, & *Urbain* mourut paiſiblement à Rome. Sa créature & ſon perſécuteur, *Charles de Durazzo*, fut plus malheureux; car étant allé en Hongrie pour envahir la couronne qui ne lui appartenait point, il y fut aſſaſſiné.

Après la mort d'*Urbain*, cette guerre civile paraiſſait devoir s'éteindre; mais les Romains étaient bien loin de

reconnaître *Clément*. Le schisme se perpétua des deux côtés. Les cardinaux *Urbanistes* élurent *Perin Tomasel*; & ce *Perin Tomasel* étant mort, ils prirent le cardinal *Méliorati*. Les *Clémentins* firent succéder à *Clément*, mort en 1394, *Pierre Luna*, Arragonois. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que *Méliorati* : & *Pierre Luna* ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains, qui voulurent encor rétablir leur gouvernement municipal, chassèrent *Méliorati*, après bien du sang répandu, quoiqu'ils le reconnussent pour pape; & les Français, qui avaient reconnu *Pierre Luna*, l'assiégèrent dans Avignon même, & l'y tinrent prisonnier.

Les états-généraux de France avaient pris dans ces tems funestes une résolution si sensée, qu'il est surprenant que toutes les autres nations ne l'imitassent pas. Ils ne reconnurent aucun pape. Chaque diocèse se gouverna par son évêque : on ne paya point d'annates, on ne reconnut ni réserves ni exemptions; & Rome alors dut craindre que cette administration, qui dura quelques années, ne subsistât toujours.

Luna, avant son élection, avait promis de se démettre pour le bien de la paix, & n'en voulait rien faire. Un noble Vénitien, nommé *Corario*, qu'on élut à Rome, fit le même serment, qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux de l'un & de l'autre parti, fatigués des querelles générales & particulières que la dispute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'assembler à Pise un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-six archevêques, cent quatre-vingt-douze évêques, deux cent quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les universités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cents docteurs de théologie, le grand-maître de Malthe, & les ambassadeurs de tous les rois, assistèrent à cette assemblée. On y créa un nouveau pape, nommé *Pierre Philargi*, *Alexandre V*. Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes ou antipapes, au lieu de deux. L'em-

pereur *Robert* ne voulut point reconnaître ce concile, & tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le sort de Rome. On lui donnait un évêque & un prince malgré elle : des troupes Françaises, sous le commandement de *Tannegui du Châtel*, vinrent encor la ravager pour lui faire accepter son troisième pape. Le Vénitien *Corario* porta sa tiare à Gayette, sous la protection du fils de *Charles de Durazzo* que nous nommons *Lancelot*, qui régnait alors à Naples; & *Pierre Luna* transféra son siége à Perpignan. Rome fut saccagée, mais sans fruit, pour le troisième pape; il mourut en chemin; & la politique qui régnait alors, fut cause qu'on le crut empoisonné.

Les cardinaux du concile de Pise, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à sa place *Balthazar Cozza*, Napolitain. C'était un homme de guerre; il avait été corsaire, & s'était signalé dans les troubles que la querelle de *Charles de Durazzo* & de la maison d'*Anjou* excitait encor; depuis légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences. Il avait ensuite acheté assez cher le chapeau de cardinal, & n'avait point acheté moins chérement sa concubine *Catherine*, qu'il avait enlevée à son mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel pape. Elle avait plus besoin d'un soldat que d'un théologien.

Depuis *Urbain VI.* les papes rivaux négociaient, excommuniaient & bornaient leur politique à tirer quelque argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France & de la plus grande partie de l'Europe sous le le nom de *Jean XXIII.* Le pape de Perpignan n'était pas à craindre, celui de Gayette l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. *Jean XXIII.* assemble des troupes, publie une croisade contre *Lancelot*, roi de Naples, arme le prince *Louis d'Anjou*, auquel il donne l'investiture de Naples. On se bat auprès de Garillan. Le parti du pape est victorieux; mais la reconnaissance n'étant pas

une vertu de ſouverain, & la raiſon d'état étant plus forte que tout le reſte, le pape ôte l'inveſtiture à ſon bienfaiteur & à ſon vengeur, *Louis d'Anjou*. Il reconnaît *Lancelot* ſon ennemi pour roi, à condition qu'on lui livrera le Vénitien *Corario*.

Lancelot, qui ne voulait pas que *Jean XXIII.* fût trop puiſſant, laiſſa échapper le pape *Corario*. Ce pontife errant ſe retira dans le château de Rimini chez *Malateſta*, l'un des petits tyrans d'Italie. C'eſt-là que, ne ſubſiſtant que des aumônes de ce ſeigneur, & n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, & parlait en maître de la terre.

Jean XXIII. ſeul pape de droit, puiſqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Piſe, & qu'il avait ſuccédé au pontife élu par le même concile, était encor le ſeul pape en effet. Mais comme il avait trahi ſon bienfaiteur *Louis d'Anjou*, le roi de Naples *Lancelot*, dont il était le bienfaiteur, le trahit de même.

Lancelot victorieux, voulut régner à Rome. Il ſurprit cette malheureuſe ville. *Jean XXIII.* eut à peine le tems de ſe ſauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme *Corario*, entre les mains d'un des tyrans, c'était ſe rendre eſclave. Il ſe jeta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre *Lancelot*, pour leur liberté & pour le pape.

Lancelot allait prévaloir. Le pape ſe voyait aſſiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'empereur *Sigiſmond*, qui était deſcendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. *Sigiſmond*, comme empereur, devait s'agrandir ſur l'abaiſſement des papes, & était l'ennemi naturel de *Lancelot*, tyran de l'Italie. *Jean XXIII.* propoſe à l'empereur une ligue & un concile; la ligue, pour chaſſer l'ennemi commun; le concile, pour affermir ſon droit au pontificat. Ce concile était même devenu néceſſaire. Celui de Piſe l'avait indiqué

qué au bout de trois ans. *Sigiſmond* & *Jean XXIII.* le convoquent dans la petite ville de Conſtance, mais *Lancelot* oppoſait ſes armes victorieuſes à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le pape & l'empereur. *Lancelot* mourut à l'âge de trente ans, dans des douleurs aiguës & ſubites, & les poiſons paſſaient alors pour fréquens.

Jean XXIII. défait de ſon ennemi, n'avait plus que l'empereur & le concile à craindre. Il eût voulu éloigner ce ſénat de l'Europe, qui peut juger les pontifes. La convocation était annoncée, l'empereur la preſſait, & tous ceux qui avaient droit d'y aſſiſter, ſe hâtaient d'y venir jouir du titre d'arbitres de la chrétienté.



CHAPITRE TRENTIEME.

Concile de Conſtance.

SUR le bord occidental du lac de Conſtance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par *Conſtantin. Sigiſmond* la choiſit pour être le théatre où cette ſcène devait ſe paſſer. Jamais aſſemblée n'avait été plus nombreuſe que celle de Piſe. Le concile de Conſtance le fut davantage.

Outre la foule des prélats & des docteurs, il y eut cent vingt-huit grands vaſſaux de l'empire. L'empereur y fut preſque toujours préſent. Les électeurs de Mayence, de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche & de Siléſie y aſſiſtèrent; vingt-ſept ambaſſadeurs y repréſentèrent leurs ſouverains; chacun y diſputa de luxe & de magnificence; on en peut juger par le nombre de cinquante orfèvres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenue du concile. On y compta cinq cents joueurs d'inſtrumens, qu'on appelait alors ménétriers, & ſept cent dix-huit courtiſanes,

ſous la protection du magiſtrat. Il fallut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces eſclaves du luxe & de l'incontinence, que les ſeigneurs & non les pères du concile traînaient après eux. On ne rougiſſait point de cette coutume, elle était autoriſée dans tous les états, comme elle le fut autrefois chez preſque tous les peuples de l'antiquité. Au reſte l'égliſe de France donnait à chaque archevêque député au concile, dix francs par jour, (qui reviennent environ à cinquante de nos livres,) huit à un évêque, cinq à un abbé, & trois à un docteur.

Avant de voir ce qui ſe paſſa dans ces états de la chrétienté, je dois me rappeller en peu de mots quels étaient alors les principaux princes de l'Europe, & en quels termes étaient leurs dominations.

Sigiſmond joignait le royaume de Hongrie à la dignité d'empereur. Il avait été malheureux contre le fameux *Bajazet*, ſultan des Turcs. La Hongrie épuiſée, & l'Allemagne diviſée, étaient menacées du joug mahométan. Il avait encor eu plus à ſouffrir de ſes ſujets que des Turcs. Les Hongrois l'avaient mis en priſon, & avaient offert la couronne à *Lancelot*, roi de Naples. Echappé de ſa priſon, il s'était établi en Hongrie, & enfin avait été choiſi pour chef de l'empire.

En France, le malheureux *Charles VI.* tombé en frénéſie, avait le nom de roi; ſes parens, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe.

Ferdinand régnait en Arragon, & s'intéreſſait pour ſon pape *Pierre Luna*.

Jean II. roi de Caſtille, n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe; mais il ſuivait encor le parti de *Luna*, & la Navarre s'était rangée à ſon obédience.

Henri V. roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, ſouhaitait que le

pontificat déchiré & avili, ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni se mêler des droits des couronnes.

Rome délivrée des troupes Françaises, maîtresses pourtant encor du château de St. Ange, & retournée sous l'obéissance de *Jean XXIII.* n'aimait point son pape, & craignait l'empereur.

Les villes d'Italie divisées, ne mettaient presque point de poids dans la balance. Venise, qui aspirait à la domination de l'Italie, profitait de ses troubles & de ceux de l'église.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, protégeait le pape *Corario* réfugié à Rimini; & *Fréderic*, duc d'Autriche, ennemi secret de l'empereur, ne songeait qu'à le traverser.

Sigismond se rendit maître du concile, en mettant des soldats autour de Constance pour la sureté des pères. *Jean XXIII.* eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître, que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il se ligua avec le duc d'Autriche, l'archevêque de Mayence & le duc de Bourgogne; & ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint son ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il cédât la tiare, aussi-bien que *Luna* & *Corario*. Il le promit solemnellement, & s'en repentit le moment d'après. Il se trouvait prisonnier au milieu du concile même auquel il présidait. Il n'avait plus de ressource que dans la fuite. L'empereur le faisait observer de près. Le duc d'Autriche ne trouva pas de meilleur moyen pour favoriser l'évasion du pape, que de donner au concile le spectacle d'un tournoi. Le pape au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguisé en postillon. Le duc d'Autriche part un moment après lui. Tous deux se retirent dans une partie de la Suisse qui appartenait encor à la maison *Autrichienne*. Le pape devait être protégé par le duc de Bourgogne, puissant par ses états & par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau schisme

allait recommencer. Les chefs d'ordre, attachés au pape, se retiraient déjà de Constance; & le concile, par le sort des événemens, pouvait devenir une assemblée de rebelles. *Sigismond*, malheureux en tant d'occasions, réussit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes. Il se saisit des terres du duc d'Autriche en Alsace, dans le Tirol, en Suisse. Ce prince, retourné au concile, y demande à genoux sa grace à l'empereur. Il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre sa volonté. Il lui remet tous ses états, pour que l'empereur en dispose en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'Autriche, & lui pardonna, à condition qu'il lui livrerait la personne du pape.

Le pontife fugitif est saisi dans Fribourg, & transféré dans un château voisin. Cependant le concile instruit son procès.

On l'accuse d'avoir vendu les bénéfices & des reliques, d'avoir empoisonné le pape son prédécesseur, d'avoir fait massacrer plusieurs personnes; l'impiété la plus licencieuse, la débauche la plus outrée, la sodomie, le blasphême, lui furent imputés; mais on supprima cinquante articles du procès-verbal, trop injurieux au pontificat. Enfin, en présence de l'empereur, on lut la sentence de déposition. Cette sentence porte que *le concile se réserve le droit de punir le pape pour ses crimes, suivant la justice ou la miséricorde.*

Jean XXIII. qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois sur mer & sur terre, n'eut que de la résignation quand on lui vint lire son arrêt dans sa prison. L'empereur le garda trois ans prisonnier dans Manheim, avec une rigueur qui attira plus de compassion sur ce pontife, que ses crimes n'avaient soulevé contre lui de haine.

On avait déposé le vrai pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. *Corario* envoya la sienne; mais le fier Espagnol *Luna* ne voulut

jamais plier. Sa dépofition dans le concile n'était pas une affaire ; mais c'en était une de choifir un pape. Les cardinaux réclamaient le droit d'élection ; & le concile repréfentant la chrétienté, voulait jouir de ce droit. Il fallait donner un chef à l'églife & un fouverain à Rome. Il était jufte que les cardinaux, qui font le confeil du prince de Rome, & les pères du concile qui avec eux repréfentent l'églife, jouiffent tous du droit de fuffrage. Trente députés du concile joints aux cardinaux, élurent d'une commune voix, *Othon Colonne*, de cette même maifon de *Colonne*, excommuniée par *Boniface VIII.* jufqu'à la cinquième génération. Ce pape, qui changea fon beau nom contre celui de *Martin*, avait les qualités d'un prince & les vertus d'un évêque.

Jamais pontife ne fut inauguré plus pompeufement. Il marcha vers l'églife, monté fur un cheval blanc, dont l'empereur & l'électeur Palatin à pied tenaient les rênes. Une foule de princes & un concile entier fermaient la marche. On le couronne de fa triple couronne que les papes portaient depuis environ deux fiècles.

Les pères du concile ne s'étaient pas d'abord affemblés pour détrôner un pontife ; mais leur principal objet avait paru être de réformer toute l'églife. C'était fur-tout le but du fameux *Gerfon*, & des autres députés de l'univerfité de Paris.

On avait crié pendant deux ans dans le concile contre les annates, les exemptions, les réferves, les impôts des papes fur le clergé au profit de la cour de Rome, contre tous les vices dont l'églife était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue ? Le pape *Martin* déclara 1°. Qu'il ne fallait pas donner d'exemptions fans connaiffance de caufe. 2°. Qu'on examinerait les bénéfices réunis. 3°. Qu'on devait difpofer felon le droit public des revenus des églifes vacantes. 4°. Il défendit inutilement la fimonie. 5°. Il voulut que ceux qui auraient des bénéfices, fuffent tonfurés. 6°. Il défendit qu'on dît la

meſſe en habit ſéculier. Ce ſont-là les loix qui furent promulguées par l'aſſemblée la plus ſolemnelle du monde.

Gerſon eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propoſitions, qu'il y a des cas où l'aſſaſſinat eſt une action vertueuſe, beaucoup plus méritoire *dans un chevalier que dans un écuyer, & beaucoup plus dans un prince que dans un chevalier.* Cette doctrine de l'aſſaſſinat avait été ſoutenue par un nommé *Jean Petit*, docteur de l'univerſité de Paris, à l'occaſion du meurtre du propre frère du roi. Le concile éluda longtems la requête de *Gerſon.* Enfin il fallut condamner cette doctrine du meurtre; mais ce fut ſans nommer le cordelier *Jean Petit.*

Voilà l'idée que j'ai cru me devoir faire de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Conſtance. Les bûchers que le zèle de la religion alluma, ſont d'une autre eſpèce.



CHAPITRE TRENTE-UNIEME.

De Jean Hus, *& de* Jérôme de Prague.

TOUT ce que nous avons vu dans ce tableau de *l'hiſtoire générale*, montre dans quelle ignorance avait croupi les peuples de l'Occident. Les nations ſoumiſes aux Romains, étaient devenues barbares dans le déchirement de l'empire, & les autres l'avaient toujours été. Lire & écrire était une ſcience bien peu commune avant *Fréderic II.* & le fameux bénéfice de clergie, par lequel un criminel condamné à mort, obtenait ſa grace, en cas qu'il ſût lire, eſt la plus grande preuve de l'abrutiſſement de ces tems. Plus les hommes étaient groſſiers, plus la ſcience & ſur-tout la ſcience de la religion, avait donné ſur eux au clergé & aux religieux, cette autorité natu-

relle que la ſupériorité des lumières donne aux maîtres ſur les diſciples. De cette autorité naquit la puiſſance. Il n'y eut point d'évêque en Allemagne & dans le Nord qui ne fût ſouverain ; nul en Eſpagne, en France, en Angleterre, qui n'eût, ou ne diſputât les droits régaliens. Preſque tout abbé devint prince ; & les papes, quoique perſécutés, étaient les rois de tous ces ſouverains. Les vices attachés à l'opulence, & les déſaſtres qui ſuivent l'ambition, ramenèrent enfin la plupart des évêques & des abbés à l'ignorance des laïques. Les univerſités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le treizième ſiècle, cultivèrent cette ſcience qu'un clergé trop riche abandonnait.

Les docteurs de ces univerſités, qui n'étaient que docteurs, éclatèrent bientôt contre les ſcandales du reſte du clergé ; & l'envie de ſe ſignaler, les porta à examiner des myſtères, qui pour le bien de la paix, devaient être toujours derrière un voile.

Celui qui déchira le voile avec le plus d'emportement, fut *Jean Wiclef*, docteur de l'univerſité d'Oxford. Il prêcha, il écrivit, tandis qu'*Urbain V.* & *Clément* déſolaient l'égliſe par leur ſchiſme, & publiaient des croiſades l'un contre l'autre. Il prétendit qu'on devait faire pour toujours ce que la France avait fait un tems, ne reconnaître jamais de pape. Cette idée fut embraſſée par beaucoup de ſeigneurs indignés dès long-tems de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome ; mais elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette ſoumiſſion.

Wiclef fut moins protégé dans ſa théologie que dans ſa politique. Il renouvella les anciens ſentimens proſcrits dans *Bérenger*. Il ſoutint qu'il ne faut rien croire d'impoſſible & de contradictoire, qu'un accident ne peut ſubſiſter ſans ſujet, qu'un même corps ne peut être à la fois tout entier en cent mille endroits, que ces idées monſtrueuſes étaient capables de détruire la foi dans l'eſprit de

quiconque a conſervé une étincelle de raiſon, qu'en un mot le pain & le vin de l'euchariſtie demeurent du pain & du vin. Il voulut détruire la confeſſion introduite dans l'Occident, les indulgences par leſquelles on vendait la juſtice de DIEU, la hiérarchie éloignée de ſa ſimplicité primitive. Ce que les Vaudois enſeignaient alors en ſecret, il l'enſeignait en public; & à peu de choſe près ſa doctrine était celle des proteſtans, qui parurent plus d'un ſiècle après lui, & de plus d'une ſociété établie longtems auparavant.

Sa doctrine fut réprimée par l'univerſité d'Oxford, par les évêques & le clergé, mais non étouffée. Ses manuſcrits, quoique mal digérés & obſcurs, ſe répandirent par la ſeule curioſité qu'inſpiraient le ſujet de la querelle & la hardieſſe de l'auteur, de qui les mœurs irrépréhenſibles donnaient du poids à ſes opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en Bohême, pays n'aguère barbare, qui de l'ignorance la plus groſſière, commençait à paſſer à cette autre eſpèce d'ignorance qu'on appellait alors *érudition*.

L'empereur *Charles IV.* légiſlateur de l'Allemagne & de la Bohême, avait fondé une univerſité dans Prague, ſur le modèle de celle de Paris. Déjà on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudians au commencement du quinzième ſiècle. Les Allemans avaient trois voix dans les délibérations de l'académie, & les Bohémiens une ſeule. *Jean Hus*, né en Bohême, devenu bachelier de cette académie, & confeſſeur de la reine *Sophie de Bavière* femme de *Venceſlas*, obtint de cette reine que ſes compatriotes au contraire euſſent trois voix, & les Allemans une ſeule. Les Allemans irrités ſe retirèrent; & ce furent autant d'ennemis irréconciliables que ſe fit *Jean Hus*. Il reçut dans ce tems-là quelques ouvrages de *Wiclef*; il en rejeta conſtamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet Anglais avait répandu contre les ſcandales des papes & des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légéreté

& de fureur; enfin contre toute puiſſance eccléſiaſtique, dont *Wiclef* ni lui ne diſtinguèrent pas les droits & les uſurpations. Par-là il ſe fit de bien plus grands ennemis; mais auſſi il ſe concilia beaucoup de protecteurs, & ſurtout la reine qu'il dirigeait. On l'accuſa devant le pape *Jean XXIII.* & on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On aſſembla cependant le concile de Conſtance, qui devait juger les papes & les opinions des hommes. Il y fut cité. L'empereur lui-même écrivit en Bohême, qu'on le fît partir pour venir rendre compte de ſa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui ni le pape n'auraient dû aller. Il y arriva, accompagné de quelques gentilshommes Bohémiens & de pluſieurs de ſes diſciples, & ce qui eſt très-eſſentiel, il ne s'y rendit que muni d'un ſauf-conduit de l'empereur, daté du 18 Octobre 1414; ſauf-conduit le plus favorable & le plus ample qu'on puiſſe jamais donner, & par lequel l'empereur le prenait dans ſa ſauvegarde pour ſon voyage, ſon ſéjour & ſon retour. A peine fut-il arrivé qu'on l'emprisonna; & on inſtruiſit ſon procès en même tems que celui du pape. Il s'enfuit comme ce pontife, & fut arrêté comme lui. L'un & l'autre furent gardés quelque tems dans la même priſon.

Enfin il comparut pluſieurs fois, chargé de chaînes. On l'interogea ſur quelques paſſages de ſes écrits. Il faut l'avouer, il n'y a perſonne qu'on ne puiſſe perdre en interprétant ſes paroles. Quel docteur, quel écrivain eſt en ſureté de ſa vie, ſi on condamne au bûcher quiconque dit « qu'il n'y a qu'une égliſe catholique, qui renferme » dans ſon ſein tous les prédeſtinés; qu'un réprouvé n'eſt » pas de cette égliſe; que les ſeigneurs temporels doi- » vent obliger les prêtres à obſerver la loi; qu'un mau- » vais pape n'eſt pas le vicaire de JESUS-CHRIST?

Voilà quelles étaient les propoſitions de *Jean Hus*. Il les expliqua toutes d'une manière qui pouvait obtenir ſa

grace; mais on les entendait de la manière qu'il fallait pour le condamner. Un père du concile lui dit : *Si vous ne croyez pas l'univerſel* à parte rei, *vous ne croyez pas la préſence réelle.* Quel raiſonnement, & de quoi dépendait alors la vie des hommes! Un autre lui dit : *Si le ſacré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain ſeriez-vous pourvu de deux bons yeux, il faudrait vous confeſſer borgne.*

Jean Hus n'adoptait aucune des propoſitions de *Wiclef*, qui ſéparent aujourd'hui les proteſtans de l'égliſe romaine. Cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la cauſe d'une telle exécution, je n'ai jamais pu en trouver d'autre que cet eſprit d'opiniâtreté qu'on puiſe dans les écoles. Les pères du concile voulaient abſolument que *Jean Hus* ſe retractât ; & *Jean Hus*, perſuadé qu'il avait raiſon, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur touché de compaſſion, lui dit : « Que vous coûte-t-il d'abjurer des erreurs qui vous » ſont fauſſement attribuées? Je ſuis prêt d'abjurer à » l'inſtant toutes ſortes d'erreurs : s'enſuit-il que je les » aie tenues? » *Jean Hus* fut inflexible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, & ſe retracter d'une erreur. Il aima mieux être brûlé, que de convenir qu'il avait eu tort.

Le concile fut auſſi inflexible que lui; mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque choſe d'héroïque : celle de l'y condamner était bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du ſauf-conduit, ordonna à l'électeur Palatin de le faire traîner au ſupplice. Il fut brûlé vif en préſence de l'électeur même, & loua DIEU juſqu'à ce que la flamme étouffât ſa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encor la même ſévérité contre *Hiéronyme*, diſciple & ami de *Jean Hus*, que nous appellons *Jérôme de Prague.* C'était un homme bien ſupérieur à *Jean Hus* en eſprit & en éloquence. Il avait d'abord ſouſcrit à la condamnation de la doctrine de

ſon maître; mais ayant appris avec quelle grandeur d'ame *Jean Hus* était mort, il eut honte de vivre. Il ſe retracta publiquement & fut envoyé au bûcher. *Poggio* Florentin, ſecretaire de *Jean XXIII.* & l'un des premiers reſtaurateurs des lettres, préſent à ſes interrogatoires & à ſon ſupplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grecs & des Romains, que les diſcours de *Jérôme* à ſes juges. « Il parla, dit-il, » comme *Socrate*, & marcha au bûcher avec autant » d'alégreſſe que *Socrate* avait bu la coupe de ciguë. »

Puiſque le *Poggio* a fait cette comparaiſon, qu'il me ſoit permis d'ajouter, que *Socrate* fût en effet condamné comme *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, pour s'être attiré l'inimitié des ſophiſtes & des prêtres de ſon tems; mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes & celles du concile de Conſtance; entre la coupe d'un poiſon doux, qui loin de tout appareil horrible & infame, laiſſait expirer tranquillement un citoyen au milieu de ſes amis, & le ſupplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, miniſtres de clémence & de paix, jettaient d'autres prêtres, trop opiniâtres ſans doute, mais d'une vie pure & d'un courage admirable!

Puis-je encor obſerver que dans ce concile un homme accuſé de tous les crimes, ne perdit que des honneurs; & que deux hommes accuſés d'avoir fait de faux argumens, furent livrés aux flammes?

Tel fut ce fameux concile de Conſtance, qui dura depuis le premier Novembre 1413 juſqu'au 20 Mais 1418.

Ni l'empereur, ni les pères du concile n'avaient prévu les ſuites du ſupplice de *Jean Hus* & d'*Hiéronyme*. Il ſortit de leurs cendres une guerre civile. Les Bohémiens crurent leur nation outragée. Il imputerènt la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemans retirés de l'univerſité de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de tems après, quand *Sigiſmond* voulut ſuccéder en Bohême, à *Venceſlas*

ſon frère, il trouva que tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il était, le bûcher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de *Jean Hus* étaient au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux ſauvages que la ſévérité du concile avait effarouchés & déchaînés.

Les prêtres qu'ils rencontraient, payaient de leur ſang la cruauté des pères de Conſtance. *Jean*, ſur-nommé *Ziska*, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit *Sigiſmond* plus d'une fois. Ce *Jean Ziska*, ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui reſtait, marchait encor à la tête de ſes troupes, donnait ſes conſeils aux généraux, & aſſiſtait aux victoires. Il ordonna qu'après ſa mort on fît un tambour de ſa peau. On lui obéit. Ce reſte de lui même fut encor long-tems fatal à *Sigiſmond*, qui put à peine en ſeize années réduire la Bohême, avec les forces de l'Allemagne & la terreur des croiſades. Ce fut pour avoir violé ſon ſauf-conduit qu'il eſſuya ces ſeize années de déſolation.



CHAPITRE TRENTE-DEUXIEME.

De l'état de l'Europe, vers le tems du concile de Conſtance. De l'Italie.

En réfléchiſſant ſur ce concile même, tenu ſous les yeux d'un empereur, de tant de princes & de tant d'ambaſſadeurs, ſur la dépoſition du ſouverain pontife, ſur celle de *Venceſlas*, on voit que l'Europe catholique était en effet une immenſe & tumultueuſe république, dont les chefs étaient le pape & l'empereur, & dont les membres déſunis ſont des royaumes, des provinces, des villes libres ſous vingt gouvernemens différens. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'em-

pereur & le pape n'entraſſent. Toutes les parties de la chrétienté ſe correſpondaient même au milieu des diſcordes. L'Europe était en grand ce qu'avait été la Grèce, à la politeſſe près.

Rome & Rhodes étaient deux villes communes à tous les chrétiens du rit latin, & ils avaient un commun ennemi dans le ſultan des Turcs. Les deux chefs du monde catholique, l'empereur & le pape, n'avaient préciſément qu'une grandeur d'opinion, nulle puiſſance réelle. Si *Sigiſmond* n'avait pas eu la Bohême & la Hongrie, dont il tirait encor très-peu de choſe, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'empire étaient tous aliénés. Les princes & les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps Germanique était auſſi libre, mais non ſi bien réglé qu'il l'a été par la paix de Veſtphalie. Le titre de roi d'Italie était auſſi vain que celui de roi d'Allemagne. L'empereur ne poſſédait pas une ville au-delà des Alpes.

C'eſt toujours le même problême à réſoudre, comment l'Italie n'a pas affermi ſa liberté, & n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours, & dut ſe flatter alors d'y parvenir. Elle était floriſſante. La maiſon de *Savoye* s'aggrandiſſait ſans être encor puiſſante. Les ſouverains de ce pays, feudataires de l'empire, étaient des comtes. *Sigiſmond* qui donnait au moins des titres, les fit ducs en 1416. Aujourd'hui ils ſont rois indépendans malgré le titre de feudataires. Les *Viſcontis* poſſédaient tout le Milanais; & ce pays devint depuis encor plus conſidérable ſous les *Sforzes*.

Les Florentins induſtrieux étaient recommandables par la liberté, le génie, & le commerce. On ne voit que de petits états juſqu'aux frontières du royaume de Naples, qui tous aſpirent à la liberté. Ce ſyſtême de l'Italie dure depuis la mort de *Fréderic II.* juſqu'aux tems

des papes *Alexandre VI.* & *Jules II.* ce qui fait une période d'environ trois cents années. Mais ces trois cents années se sont passées en factions, en jalousies, en petites entreprises d'une ville sur une autre, & de tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'est l'image de l'ancienne Grèce, mais image barbare. On cultivait les arts, & on conspirait : mais on ne savait pas combattre comme aux Thermopyles, & à Maraton.

Voyez dans *Machiavel* l'histoire de *Castracani* tyran de Lucques & de Pistoie, du tems de l'empereur *Louis de Bavière*. De pareils desseins heureux ou malheureux sont l'histoire de toute l'Italie. Lisez la vie d'*Ezzelino d'Aromano* tyran de Padoue, très-naïvement & très-bien écrite par *Pietro Gerardo* son contemporain : cet écrivain, affirme que le tyran fit périr plus de douze mille citoyens de Padoue au treizième siècle. Le légat qui le combattit en fit mourir autant de Vicence, de Vérone & de Ferrare. *Ezzelino* fut enfin pris prisonnier, & toute sa famille mourut dans les plus affreux supplices. Une famille de citoyens de Vérone nommée *Scala*, que nous appellons l'*Escale*, s'empara du gouvernement sur la fin du treizième siècle, & y régna cent années. Cette famille soumit vers l'an 1330, Padoue, Vicence, Trevize, Parme, Brescia & d'autres territoires. Mais au quinzième siècle il ne resta pas la plus légère trace de cette puissance. Les *Viscontis*, les *Sforzes* ducs de Milan, ont passé plus tard & sans retour. De tous les seigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Emilie, il ne reste aujourd'hui que deux ou trois familles devenues sujettes du pape.

Si vous cherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans laquelle il n'y ait eu des conspirations conduites avec autant d'art que celle de *Catilina*. On ne pouvait dans de si petits états ni s'élever, ni se défendre avec des armées. Les assassinats, les empoisonnemens y suppléèrent souvent. Une émeute du

peuple faisait un prince : une autre émeute le faisait tomber. C'est ainsi que Mantoue, par exemple, passa de tyrans en tyrans jusqu'à la maison de *Gonzague*, qui s'y établit en 1328.

Venise seule a toujours conservé sa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, & à la prudence de son gouvernement. Gènes sa rivale lui fit la guerre, & triompha d'elle sur la fin du quatorzième siècle; mais Gènes ensuite déclina de jour en jour, & Venise s'éleva toujours jusqu'au tems de *Louis XII.* & de l'empereur *Maximilien*, où nous la verrons intimider l'Italie, & donner de la jalousie à toutes les puissances qui conspirent pour la détruire. De tous les gouvernemens, celui de Venise était le seul réglé, stable, & uniforme : il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du sénat; c'est qu'il manquait un contrepoids à la puissance patricienne, & un encouragement aux plébeïens. Le mérite ne peut jamais dans Venise élever un simple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la législation, consiste dans ce contrepoids & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne.

Pise, qui n'est aujourd'hui qu'une ville dépeuplée dépendante de la Toscane, était au treizième & quatorzième siècles une république célèbre, & mettait en mer des flottes aussi considérables que Gènes.

Parme & Plaisance appartenaient aux *Viscontis*. Les papes réconciliés avec eux, leur en donnèrent l'investiture, parce que les *Viscontis* ne voulurent pas alors la demander aux empereurs, dont la puissance s'anéantissait en Italie. La maison d'*Este*, qui avait produit cette fameuse comtesse *Mathilde*, bienfaitrice du St. Siége, possédait Ferrare & Modène. Elle tenait Ferrare de l'empereur *Othon III.* & cependant le St. Siége prétendait des droits sur Ferrare, & en donnait quelque-

fois l'investiture, ainsi que de plusieurs états de la Romagne ; source intarissable de confusion & de trouble.

Il arriva que pendant la trasmigration du St. Siége, des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puissances imaginaires en Italie, les empereurs & les papes, dont toutes les autres recevaient des diplômes pour légitimer leurs usurpations ; & quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut sans pouvoir réel, & les empereurs furent oubliés jusqu'à *Maximilien I.* Nul étranger ne possédait alors de terrain en Italie. On ne pouvait plus appeller étrangères la maison d'*Anjou* établie à Naples en 1266, & celle d'*Arragon* souveraine de Sicile depuis 1287. Ainsi l'Italie, riche remplie de villes florissantes, féconde en hommes de génie, pouvait se mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage sur l'Allemagne, c'est qu'aucun évêque, excepté le pape, ne s'était fait souverain, & que tous ces différens états gouvernés par des séculiers en devaient être plus propres à la guerre.

Si les divisions dont naît quelquefois la liberté publique, troublaient l'Italie elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les seigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des autres. Mais comme vous l'avez déjà remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, & l'Allemagne en fit un. Le flegme germanique a conservé jusqu'ici la constitution de l'état saine & entière. L'Italie moins grande que l'Allemagne n'a jamais pu seulement se former une constituttion : & à force d'esprit & de finesse elle s'est trouvée partagée en plusieurs états affaiblis, subjugués & ensanglantés par des nations étrangères.

Naples & Sicile, qui avaient formé une puissance formidable sous les conquérans Normans ; n'étaient plus, depuis les vêpres siciliennes, que deux états jaloux l'un de l'autre, qui se nuisaient mutuellement. Les faiblesses de *Jeanne I.* ruinèrent Naples ; & la Provence

dont

dont elle était souveraine. Les faiblesses plus honteuses encor de *Jeanne II.* achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de *Saint Louis* avait transplantée en Italie, fut sans aucun crédit, ainsi que son royaume, tout le tems qu'elle régna. Elle était sœur de ce *Lancelot* qui avait fait trembler Rome dans le tems de l'anarchie qui précéda le concile de Constance: mais *Jeanne II.* fut bien loin d'être rédoutable. Des intrigues d'amour & de cour firent la honte & le malheur de ses états. *Jacques de Bourbon* son second mari essuya ses infidélités, & quand il voulut s'en plaindre, on le mit en prison. Il fut trop heureux de s'échapper, & d'aller cacher sa douleur, & ce qu'on appellait sa honte, dans un couvent de cordeliers à Besançon.

Cette *Jeanne II* ou *Jeannette*, fut, sans le prévoir, la cause de deux grands événemens. Le premier fut l'élévation des *Sforzes* au duché de Milan; le second, la guerre portée par *Charles VIII.* & par *Louis XII.* en Italie. L'élévation des *Sforzes* est un de ces jeux de la fortune, qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un paysan nommé *Jacomuzio*, qui se fit soldat, & qui changea son nom en celui de *Sforza*, devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonnier de l'église; & acquit assez de richesses pour laisser à un de ses bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

Le second événement si funeste à l'Italie & à la France, fut causé par des adoptions. On a déjà vu *Jeanne I.* adopter *Louis I.* de la seconde branche d'*Anjou*, frère du roi de France *Charles V.* Ces adoptions étaient un reste des anciennes loix romaines; elles donnaient le droit de succéder, & le prince adopté tenait lieu de fils; mais le consentement des barons y était nécessaire. *Jeanne II.* adopta d'abord *Alphonse V.* d'*Arragon*, surnommé par les Espagnols, *le Sage & le Magnanime.* Ce sage & magnanime prince ne fut pas plutôt reconnu

l'héritier de *Jeanne*, qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en prison, & voulut lui ôter la vie. *François Sforze*, le fils de cet illustre villageois *Jacomuzio*, signala ses premières armes, & mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de son père. La reine alors adopta un *Louis d'Anjou*, petit-fils de celui qui avait été si vainement adopté par *Jeanne I.* Ce prince étant mort, elle institua pour son héritier en 1435 *René d'Anjou* frère du décédé. Cette double adoption fut long-tems un double flambeau de discorde entre la France & l'Espagne. Ce *René d'Anjou*, appellé pour régner dans Naples par une mère adoptive, & en Lorraine par sa femme, fut également malheureux en Lorraine & à Naples. On l'intitule *roi de Naples, de Sicile*, *de Jérusalem*, *d'Arragon de Valence*, *de Majorque*, *duc de Lorraine & de Bar*. Il ne fut rien de tout cela. C'est une source de la confusion dans nos histoires modernes, qui les rend souvent désagréables, & peut-être ridicules, que cette multiplicité de titres inutiles fondés sur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'histoire de l'Europe est devenue un immense procès-verbal de contrats de mariage, de généalogies, & de titres disputés, qui répandent par-tout autant d'obscurité que de sécheresse, & qui étouffent les grands événemens, la connaissance des loix, & celle des mœurs, objets plus dignes de l'attention.





CHAPITRE TRENTE-TROIZIEME.

De la France & de l'Angleterre, du tems de PHILIPPE DE VALOIS, *d'*EDOUARD II. *& d'*EDOUARD III. *Dépoſition du roi* EDOUARD II. *par le parlement.* EDOUARD III. *vainqueur de la France. Examen de la loi ſalique. De l'artillerie, &c.*

L'ANGLETERRE reprit ſa force ſous *Edouard I.* vers la fin du treizième ſiècle. *Edouard I.* ſucceſſeur de *Henri III.* ſon père, fut obligé à la vérité de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de ſes ancêtres, mais il conſerva la Guienne; il s'empara du pays de Galles; il ſut contenir l'humeur des Anglais & les animer. Il fit fleurir leur commerce, autant qu'on le pouvoit alors. La maiſon d'*Ecoſſe* étant éteinte, en 1291, il eut la gloire d'être choiſi pour arbitre entre les prétendans. Il obligea d'abord le parlement d'Ecoſſe à reconnaître que la couronne de ce pays relevait de celle d'Angleterre; enſuite il nomma pour roi *Baillol*, qu'il fit ſon vaſſal. *Edouard* prit enfin pour lui ce royaume d'Ecoſſe, & le conquit après pluſieurs batailles; mais il ne put le garder. Ce fut alors que commença cette antipatie entre les Anglais & les Ecoſſais, qui aujourd'hui, malgré la réunion des deux peuples, n'eſt pas encor tout-à-fait éteinte.

Sous ce prince on commençait à s'appercevoir que les Anglais ne feraient pas long-tems tributaires de Rome; on ſe ſervait de prétextes pour mal payer, & on éludait une autorité qu'on n'oſait attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit vers l'an 1300 une nouvelle forme, telle qu'elle eſt à-peu-près de nos jours. Le titre de barons & de pairs ne fut affecté qu'à

ceux qui entraient dans la chambre haute. La chambre des communes commença à régler les subsides. *Edouard I.* donna du poids à la chambre des communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince assez ferme & assez habile pour les ménager & ne les point craindre, forma cette espèce de gouvernement qui rassemble tous les avantages de la royauté, de l'aristocratie & de la démocratie; mais qui a aussi les inconvéniens de tous les trois, & qui ne peut subsister que sous un roi sage. Son fils ne le fut pas, & l'Angleterre fut déchirée.

Edouard I. mourut lorsqu'il allait conquérir l'Ecosse, trois fois subjuguée & trois fois soulevée. Son fils âgé de vingt-trois ans, à la tête d'une nombreuse armée, abandonna les projets du père, pour se livrer à des plaisirs qui paraissaient plus indignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses favoris irritèrent la nation, & sur-tout l'épouse du roi, *Isabelle* fille de *Philippe le Bel*, femme galante & impérieuse, jalouse de son mari qu'elle trahissait. Ce ne fut plus dans l'administration publique que fureur, confusion & faiblesse. Une partie du parlement fait trancher la tête à un favori du monarque, nommé *Gaveston*. Les Ecossais profitent de ces troubles. Ils battent les Anglais; & *Robert Bruss*, devenu roi d'Ecosse, la rétablit par la faiblesse de l'Angleterre.

On ne peut se conduire avec plus d'imprudence, & par conséquent avec plus de malheur qu'*Edouard II.* Il souffre que sa femme *Isabelle*, irritée contre lui, passe en France avec son fils, qui fut depuis l'heureux & le célèbre *Edouard III.*

Charles le Bel, frère d'*Isabelle*, régnait en France. Il suivait cette politique de tous les rois, de semer la discorde chez ses voisins; il encouragea sa sœur *Isabelle* à lever l'étendard contre son mari.

Ainsi donc, sous prétexte qu'un jeune favori nommé

Spencer gouvernait indignement le roi d'Angleterre, sa femme se prépare à faire la guerre. Elle marie son fils à la fille du comte de Hainaut & de Hollande. Elle engage ce comte à lui donner des troupes. Elle repasse enfin en Angleterre, & se joint à main armée aux ennemis de son époux. Son amant *Mortimer* était avec elle à la tête de ses troupes, tandis que le roi fuyait avec son favori *Spencer*.

La reine fait pendre à Bristol le père du favori, âgé de quatre-vingt-dix ans. Elle punit ensuite du même supplice dans Herford le favori lui-même, tombé dans ses mains : mais elle exerça dans ce supplice une vengeance que la bienséance de notre siècle ne permettrait pas ; elle fit mettre dans l'arrêt qu'on arracherait au jeune *Spencer* les parties dont il avait fait un coupable usage avec le monarque : l'arrêt fut exécuté à la potence ; elle ne craignit point de voir l'exécution. *Froissard* ne fait point difficulté d'appeller ces parties par leur nom propre. Il y a loin de ces tems à des tems polis.

Enfin le roi, abandonné, fugitif dans son royaume, est pris, conduit à Londres, insulté par le peuple, enfermé dans la tour, jugé par le parlement, & déposé par un jugement solemnel. Un nommé *Trussel* lui signifia sa déposition en ces mots rédigés dans les actes : « » Moi *Guillaume Trussel*, procureur du parlement » & de la nation, je vous déclare en leur nom & en leur » autorité, que je renonce, que je révoque, & re- » tracte l'hommage à vous fait, & que je vous prive » de la puissance royale. » On donna la couronne à son fils, âgé de quatorze ans ; & la régence à la mère assistée d'un conseil. Une pension d'environ soixante mille livres de notre monnoie fut assignée au roi pour vivre.

Edouard II. survécut à peine une année à sa disgrace. On ne trouva sur son corps aucune marque de mort violente. On dit qu'on lui avait enfoncé un fer brûlant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Le fils punit bientôt la mère. *Edouard III.* mineur encor, mais impatient & capable de régner, saisit un jour aux yeux de sa mère, son amant *Mortimer*, comte de la Marche. Le parlement juge ce favori sans l'entendre, comme les *Spencers* l'avaient été. Il périt par le supplice de la potence, non pour avoir déshonoré le lit de son roi, l'avoir détrôné & l'avoir fait assassiner, mais pour les concussions, les malversations dont sont toujours accusés ceux qui gouvernent. La reine, enfermée dans le château de Risin avec cinq cents livres sterlings de pension, différemment malheureuse, pleura dans la solitude ses infortunes plus que ses fautes.

Edouard III. maître, & bientôt maître absolu, commence par conquérir l'Ecosse ; mais alors une nouvelle scène s'ouvrait en France. L'Europe en suspens ne savait si *Edouard* aurait ce royaume par les droits du sang ou par ceux des armes.

La France, qui ne comprenait ni la Provence, ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un royaume puissant ; mais son roi ne l'était pas encor. De grands états, tels que la Bourgogne, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guienne, relevans de la couronne, faisaient toujours l'inquiétude du prince beaucoup plus que sa grandeur.

Les domaines de *Philippe le Bel*, avec les impôts sur ses sujets immédiats, avaient monté à cent soixante mille livres de poids. Quand *Philippe le Bel* fit la guerre aux Flamans en 1302, & que presque tous les vassaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquième des revenus à tous les séculiers que leur état dispensait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, & la famille royale l'était d'avantage. Rien n'est plus connu que l'opprobre dont les trois enfans de *Philippe le Bel* se couvrirent à la fois, en accusant leurs femmes d'adultère en plein parlement. Toutes trois furent condamnées à être enfermées. *Louis*

Hutin l'ainé fit périr la ſienne, *Marguerite de Bourgogne*, par le cordeau. Les amans de ces princeſſes furent condamnés à un nouveau genre de ſupplice ; on les écorcha vifs. Quels tems ! & nous nous plaignons encor du nôtre !

Après la mort de *Louis Hutin*, qui avait joint la Navarre à la France comme ſon père, la queſtion de la loi ſalique émut tous les eſprits. Ce roi ne laiſſait qu'une fille. On n'avait encor jamais examiné en France ſi les filles devaient hériter de la couronne ; les loix ne s'étaient jamais faites que ſelon le beſoin préſent. Les anciennes loix ſaliques étaient ignorées : l'uſage en tenait lieu, & cet uſage variait toujours en France. Le parlement ſous *Philippe le Bel* avait adjugé l'Artois à une fille au préjudice du plus prochain mâle. La ſucceſſion de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, & tantôt elle leur avait été ravie. *Philippe le Bel* n'eut la Champagne que par ſa femme, qui en avait exclu les princes. On voit par-là que le droit changeait comme la fortune, & qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'état d'exclure une fille du trône de ſon père.

Dire, comme tant d'auteurs, *que la couronne de France eſt ſi noble qu'elle ne peut admettre de femmes*, c'eſt, me ſemble, une puérilité. Dire avec *Mézerai*, que *l'imbécillité du ſexe ne permet pas aux femmes de régner*, c'eſt être doublement injuſte. La régence de la reine *Blanche*, & le règne glorieux de tant de femmes dans preſque tous les pays de l'Europe, réfutent aſſez la groſſiéreté de *Mézerâi*. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi, qui ôte toute hérédité aux filles en terre ſalique, ſemble ne la leur ravir que parce que tout ſeigneur ſalien était obligé de ſe trouver en armes aux aſſemblées de la nation. Or, une reine n'eſt point obligée de porter les armes, la nation les porte pour elle. Ainſi on peut dire que la loi ſalique, d'ailleurs ſi peu connue, regardait les autres fiefs & non la couronne.

C'était si peu une loi pour les rois, qu'elle a été rédigée sous le titre *de allodiis*, *des alleuds.* Si c'est une loi des anciens saliens, elle a donc été faite avant qu'il y eût des rois de France. Elle ne regardait donc point ces rois.

De plus il est indubitable que plusieurs fiefs n'étaient point soumis à cette loi, à plus forte raison pouvait-on alléguer que la couronne n'y devait pas être assujettie.

On a toujours voulu fortifier ses opinions quelles qu'elles fussent, par l'autorité des livres sacrés. Les partisans de la loi salique ont cité ce passage, *que les lys ne travaillent, ni ne filent*; & de là ils ont conclu que les filles qui doivent filer ne doivent par régner dans le royaume des lys. Cependant les lys ne travaillent point, & un prince doit travailler. Les léopards d'Angleterre & les tours de Castille ne filent pas plus que les lys de France, & les filles peuvent régner en Castille & en Angleterre. De plus les armoiries des rois de France ne ressemblèrent jamais à des lys, c'était évidemment le bout d'une hallebarde telles qu'elles sont décrites dans les mauvais vers de *Guillaume le Breton. Cuspitis in medio uncum emittit acutum.* L'écu de France est un fer pointu au milieu de la hallebarde.

Toutes les raisons contre la loi salique furent opiniâtrément soutenues par le duc de Bourgogne, oncle de la princesse fille de *Hutin*, & par plusieurs princesses du sang. *Louis Hutin* avait deux frères, qui en peu de tems lui succédèrent, comme on sait, l'un après l'autre, l'aîné, *Philippe le Long*, & *Charles le Bel* le cadet. *Charles* alors, ne croyant pas qu'il touchait à la couronne, combattit la loi salique, par jalousie contre son frère.

Philippe le Long ne manqua pas de faire déclarer dans une assemblée de quelques barons, de prélats & de bourgeois de Paris, que les filles devaient être exclues de la couronne de France. Mais si le parti opposé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le Long qui n'eſt guère connu que pour avoir interdit l'entrée du parlement aux évêques, étant mort après un règne fort court, ne laiſſa encor que des filles. La loi ſalique fut confirmée alors une ſeconde fois. *Charles le Bel* qui s'y était oppoſé, prit inconteſtablement la couronne, & exclut les filles de ſon frère.

Charles le Bel en mourant laiſſa encor le même procès à décider. Sa femme était groſſe. Il fallait un régent au royaume. *Edouard III.* prétendit la régence en qualité de petit-fils de *Philippe le Bel* par ſa mère, *Philippe de Valois*, s'en ſaiſit en qualité du premier prince du ſang. Cette régence lui fut ſolemnellement déférée, & la reine douairière ayant accouché d'une fille, il prit la couronne du conſentement de la nation. La loi ſalique qui exclut les filles du trône, était donc dans les cœurs; elle était fondamentale par une ancienne convention univerſelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font & les aboliſſent. Qui peut douter que ſi jamais il ne reſtait du ſang de la maiſon de *France* qu'une princeſſe digne de régner, la nation ne pût & ne dût lui décerner la couronne.

Non-ſeulement les filles étaient exclues, mais le repréſentant d'une fille l'était auſſi : on prétendait que le roi *Edouard* ne pouvait avoir par ſa mère un droit que ſa mère n'avait pas. Une raiſon plus forte encor, faiſait préférer un prince du ſang à un étranger, à un prince né d'une nation naturellement ennemie de la France. Les peuples donnèrent alors à *Philippe de Valois* le nom de *Fortuné*. Il put y joindre quelque tems celui de *Victorieux* & de *Juſte*; car le comte de Flandre ſon vaſſal ayant maltraité ſes ſujets, & les ſujets s'étant ſoulevés, il marcha au ſecours de ce prince, & ayant tout pacifié, il dit au comte de Flandre : « Ne vous attirez plus tant de » révoltes par une mauvaiſe conduite. »

On pouvait le nommer *Fortuné* encor, lorſqu'il reçut dans Amiens l'hommage ſolemnel que lui vint rendre

Edouard III. Mais bientôt cet hommage fut suivi de la guerre. *Edouard* disputa la couronne à celui dont il s'était déclaré le vassal.

Un brasseur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuse, & celui qui détermina *Edouard* à prendre le titre de roi de France. Ce brasseur nommé *Jacques d'Artevelt*, était un de ces citoyens que les souverains doivent perdre ou ménager. Le prodigieux crédit qu'il avait, le rendit nécessaire à *Edouard*; mais il ne voulut employer ce crédit en faveur du roi Anglais, qu'à condition qu'*Edouard* prendrait le titre de roi de France, afin de rendre les deux rois irréconciliables. Le roi d'Angleterre & le brasseur signèrent le traité à Gand, long-tems après avoir commencé les hostilités contre la France. L'empereur *Louis* de *Bavière* se ligua avec le roi d'Angleterre avec plus d'appareil que le brasseur, mais avec moins d'utilité pour *Edouard.*

Remarquez avec une grande attention le préjugé qui régna si long-tems dans la république Allemande, revêtue du titre d'empire Romain. Cet empereur *Louis* qui possédait seulement la Bavière, investit le roi *Edouard III.* dans Cologne de la dignité de vicaire de l'empire, en présence de presque tous les princes & de tous les chevaliers Allemans & Anglais. Là, il prononce que le roi de France est déloyal & perfide, qu'il a forfait la protection de l'empire, déclarant tacitement par cet acte *Philippe de Valois* & *Edouard* ses vassaux.

L'Anglais s'apperçut bientôt que le titre de vicaire était aussi vain par lui-même que celui d'empereur quand l'Allemagne ne le secondait pas; & il conçut un tel dégoût pour l'anarchie Allemande, que depuis, lorsqu'on lui offrit l'empire, il ne daigna pas l'accepter.

Cette guerre commença par montrer quelle supériorité la nation Anglaise pouvait un jour avoir sur mer. Il fallait d'abord qu'*Edouard III.* tentât de débarquer en France avec une grande armée, & que *Philippe* l'en

empêchât. L'un & l'autre équipèrent en très-peu de tems chacun une flotte de plus de cent vaisseaux. Ces navires n'étaient que de grosses barques. *Edouard* n'était pas comme le roi de France, assez riche pour les construire à ses dépens ; des cent vaisseaux Anglais, vingt lui appartenaient, le reste était fourni par toutes les villes maritimes d'Angleterre. Le pays était si peu riche en espèces, que le prince de Galles n'avait que vingt shellings par jour pour sa paye. L'évêque de Derham, un des amiraux de la flotte, n'en avait que six, & les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches, comme il arrive presque toujours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui ; on ne se servait pas du canon qui fait tant de bruit ; mais on tuait beaucoup plus de monde. Les vaisseaux s'abordaient par la proue, on abaissait de part & d'autre des ponts-levis, & on se battait comme en terre ferme. Les amiraux de *Philippe de Valois* perdirent soixante-dix vaisseaux, & près de vingt mille combattans. Ce fut-là le prélude de la gloire d'*Edouard*, & du célèbre *prince noir* son fils, qui gagnèrent en personne cette bataille mémorable

Je m'épargne ici les détails des guerres, qui se ressemblent presque toutes ; mais insistant toujours sur ce qui caractérise les mœurs du tems, j'observerai qu'*Edouard* défia *Philippe de Valois* à un combat singulier. Le roi de France le refusa, disant qu'un souverain ne s'abaissait pas à se battre contre son vassal.

Cependant un nouvel événement semblait encor renverser la loi salique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à *Charles de Blois*, qui avait épousé la fille du dernier duc ; & le comte de *Montfort*, oncle de ce duc, avait été exclus. Les loix & les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France qui semblait devoir soutenir la loi salique dans la cause du comte de *Montfort*, héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de *Charles de Blois*, qui tirait son droit des

femmes; & le roi d'Angleterre, qui devait maintenir le droit des femmes dans *Charles de Blois*, se déclarait pour le comte de *Montfort*.

La guerre recommence à cette occasion entre la France & l'Angleterre. On surprend d'abord *Montfort* dans Nantes, & on l'amène prisonnier à Paris dans la tour du Louvre. Sa femme fille du comte de Flandre, était une de ces héroïnes singulières qui ont paru rarement dans le monde, & sur lesquelles on a sans doute imaginé les fables des Amazones. Elle se montra l'épée à la main, le casque en tête, aux troupes de son mari, portant son fils entre ses bras. Elle soutint le siége de Hennebon, fit des sorties, combattit sur la brèche, & enfin à l'aide de la flotte Anglaise qui vint à son secours, elle fit lever le siége.

Cependant la faction Anglaise & le parti Français se battirent long-tems en Guienne, en Bretagne, en Normandie. Enfin, près de la rivière de Somme, se donne cette sanglante bataille de Créci entre *Edouard* & *Philippe de Valois*. *Edouard* avait auprès de lui son fils le prince de Galles, qu'on nommait *le prince noir*, à cause de sa cuirasse brune, de l'aigrette noire de son casque. Ce jeune prince eut presque tout l'honneur de cette journée. Plusieurs historiens ont attribué la défaite des Français à quelques petites pièces de canon dont les Anglais étaient munis. Il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en usage.

Cette invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes qui trafiquaient sur les mers des Indes? Il n'y a pas d'apparence. C'est un bénédictin, nommé *Berthold Schvartz*, qui trouva ce secret fatal. Il y avait long-tems qu'on y touchait. Un autre bénédictin *Roger Bacon*, avait long-tems auparavant parlé des grandes explosions que le salpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canon dans son armée aussi-bien que le roi d'Angleterre? & si l'Anglais eut cette supériorité, pourquoi tous nos historiens

rejettent-ils la perte de la bataille sur les arbalêtriers Génois que *Philippe* avait à sa solde ? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs : mais cette pluie ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les historiens auraient peut-être mieux fait d'observer, c'est qu'un roi de France, qui avait les archers de Gênes, au lieu de discipliner sa nation, & qui n'avait point de canon quand son ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Il est bien étrange que cet usage de la poudre ayant dû changer absolument l'art de la guerre on ne voie point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait su se procurer une bonne artillerie, était sure de l'emporter sur toutes les autres. C'était de tous les arts le plus funeste, mais celui qu'il fallut le plus perfectionner. Cependant jusqu'au tems de *Charles VIII.* il reste dans son enfance ; tant les anciens usages prévalent, tant la lenteur arrête l'industrie humaine. On ne se servit d'arillerie aux siéges des places que sous le roi de France *Charles V.* & les lances firent toujours le fort de la bataille dans presque toutes les actions, jusqu'aux derniers tems de *Henri IV.*

On prétend qu'à la journée de Créci, les Anglais n'avaient que deux mille cinq cents hommes de gendarmerie & quarante mille fantassins, & que les Français avaient quarante mille fantassins, & près de trois mille gens-d'armes. Ceux qui diminuent le plus la perte des Français, disent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes. Le comte de Blois, qui était l'une des causes apparentes de la guerre, y fut tué, & le lendemain les troupes des communes du royaume furent encor défaites. *Edouard*, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais, qui resta aux Anglais deux cent dix années.

On dit que pendant ce siége, *Philippe de Valois*, qui ne put attaquer les lignes des assiégeans, & qui était désespéré, proposa au roi *Edouard* de vuider cette grande querelle par un combat de six contre six. *Edouard*

ne voulant pas remettre à un combat incertain, la prise certaine de Calais, refusa ce duel, comme *Philippe de Valois* l'avait d'abord refusé. Jamais les princes n'ont terminé eux seuls leurs différends; c'est toujours le sang des nations qui a coulé.

Ce qu'il y eut de plus mémorable dans ce siége, c'est que le roi *Edouard* se réserva, par la capitulation, le droit de faire pendre à son choix six des meilleurs citoyens, & on n'en voit pas la raison; car les habitans de Calais n'étaient pas des rebelles. Nos historiens s'extasient sur la générosité, sur la grandeur d'ame de six habitans qui se dévouèrent à la mort. Mais au fond, ils devaient bien se douter que si *Edouard III.* voulait qu'ils eussent la corde au cou, ce n'etait pas pour la faire serrer. Il les traita très-humainement, & leur fit présent à chacun de six écus d'or qu'on appellait des nobles à la rose.

S'il avait voulu faire pendre quelqu'un, il aurait été en droit de se venger ainsi de *Géofroi de Charni*, qui après la prise de Calais tenta de corrompre le gouverneur Anglais par l'offre de vingt mille écus, & qui fut pris en se présentant aux portes, avec le chevalier *Eustache de Ribaumont.* Ce *Ribaumont*, en se défendant, porta le roi *Edouard* par terre. Ce prince donna un festin le même jour à l'un & à l'autre, & fit présent à *Ribaumont* d'une couronne de perles qu'il lui posa lui-même sur la tête. Il est donc ridicule d'avoir imaginé qu'il eut jamais l'intention de faire pendre six braves citoyens qui avaient combattu vaillamment pour leur patrie.

Cette guerre, qui se faisait à la fois en Guienne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuisait la France & l'Angleterre d'hommes & d'argent. Ce n'était pas pourtant alors le tems de se détruire pour l'intérêt de l'ambition. Il eût fallut se réunir contre un fléau d'une autre espèce. Une peste mortelle, qui avait fait le tour du monde, & qui avait dépeuplé l'Asie & l'Afrique, vint

alors ravager l'Europe, & particuliérement la France & l'Angleterre.

Elle enleva, dit-on, la quatrième partie des hommes. C'eſt une de ces cauſes qui font que dans nos climats le genre humain ne s'eſt point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devrait l'être.

Mézerai a dit après d'autres, que cette peſte vint de la Chine, & qu'il était ſorti de la terre une exhalaiſon enflammée en globe de feu, laquelle en crevant répandit ſon infection ſur l'hémiſphère. C'eſt donner une origine trop fabuleuſe à un malheur trop certain. Premiérement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peſte. Secondement, les annales Chinoiſes ne parlent d'aucune maladie contagieuſe que vers l'an 1504. La peſte proprement dite, eſt une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, & comme le venin qui empoiſonne la ſource de la vie eſt originaire chez les Caraïbes. Chaque climat à ſon poiſon dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de mal. Cette peſte du quatorzième ſiècle était ſemblable à celles qui dépeuplèrent la terre ſous *Juſtinien*, & du tems d'*Hippocrate*. C'était dans la violence de ce fléau qu'*Edouard* & *Philippe* avaient combattu pour régner ſur des mourans.

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les élémens & les fureurs des hommes ont ainſi conſpiré pour déſoler la terre, on s'étonne que l'Europe ſoit aujourd'hui ſi floriſſante. La ſeule reſſource du genre humain était dans des villes que les grands ſouverains mépriſaient. Le commerce & l'induſtrie de ces villes a réparé ſourdement le mal que les princes faiſaient avec tant de fracas. L'Angleterre ſous *Edouard III.* ſe dédommagea avec uſure des tréſors que lui coûtèrent les entrepriſes de ſon monarque : elle vendit ſes laines; *Bruges* les mit en œuvre. Les Flamans s'exerçaient aux manufactures; les villes anſéatiques formaient une république utile au monde ; &

les arts ſe ſoutenaient toujours dans les villes libres & commerçantes d'Italie. Ces arts ne demandent qu'à s'étendre & à croître ; & après les grands orages ils ſe tranſplantent comme d'eux-mêmes dans les pays dévaſtés qui en ont beſoin.

Philippe de Valois mourut dans ces circonſtances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *Fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier prince de ce pays, ayant perdu ſes enfans, laſſé des guerres qu'il avait ſoutenues contre la Savoie, donna le Dauphiné au roi de France en 1349, & ſe fit dominicain à Paris.

Cette province s'appellait Dauphiné, parce qu'un de ſes ſouverains avait mis un dauphin dans ſes armoiries. Elle faiſait partie du royaume d'Arles, domaine de l'empire. Le roi de France devenait par cette acquiſition feudataire de l'empereur *Charles IV*. Il eſt certain que les empereurs ont toujours réclamé leurs droits ſur cette province juſqu'à *Maximilien I*. Les publiciſtes Allemans prétendent encor qu'elle doit être une mouvance de l'empire. Les ſouverains penſent autrement. Rien n'eſt plus vain que ces recherches; il vaudrait autant faire valoir les droits des empereurs ſur l'Egypte, parce qu'*Auguſte* en était le maître.

Philippe de Valois ajouta encor à ſon domaine le Rouſſillon & la Cerdagne, en prêtant de l'argent au roi de Majorque, de la maiſon d'*Arragon*, qui lui donna ces provinces en nantiſſement; provinces que *Charles VIII*. rendit depuis ſans être rembourſé. Il acquit auſſi Montpellier qui eſt demeuré à la France. Il eſt ſurprenant que dans un règne ſi malheureux, il ait pu acheter ces provinces, & payer encor beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du ſel, qu'on appella ſa *loi ſalique*, le hauſſement des tailles, les infidélités ſur les monnoies, le mirent en état de faire ces acquiſitions. L'état fut augmenté, mais il fut appauvri ; & ſi ce roi eut d'abord le nom de

Fortuné, le peuple ne put jamais prétendre à ce titre. Mais sous *Jean* son fils on regretta encor le tems de *Philippe de Valois.*

Ce qu'il y eut de plus intéressant pour les peuples sous ce règne, fut l'appel comme d'abus que le parlement introduisit peu-à-peu, par les soins de l'avocat-général *Pierre Cugnières.* Le clergé s'en plaignit hautement, & le roi se contenta de conniver à cet usage, & de ne pas s'opposer à un remède qui soutenait son autorité & les loix de l'état. Cet appel comme d'abus interjeté aux parlemens du royaume, est une plainte contre les sentences, ou injustes, ou incompétentes que peuvent rendre les tribunaux ecclésiastiques, une dénonciation des entreprises qui ruinent la jurisdiction royale, une opposition aux bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du roi & du royaume.

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameuse loi *Præmunire* publiée sous *Edouard III.* par le parlement d'Angleterre; loi par laquelle quiconque portait à des cours ecclésiastiques des causes dont la connaissance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en prison. Les Anglais dans tout ce qui concerne les libertés de l'état, ont donné plus d'une fois l'exemple.





CHAPITRE TRENTE-QUATRIEME.

De la France, ſous le roi JEAN. *Célèbre tenue des états-généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de* JEAN. *Ruine de la France. Chevalerie, &c.*

LE règne de *Jean* eſt encor plus malheureux que celui de *Philippe*. *Jean* qu'on a ſurnommé *le Bon*, commence par faire aſſaſſiner ſon connétable le comte d'*Eu*. Quelque tems après, le roi de Navarre ſon couſin & ſon gendre, fait aſſaſſiner le nouveau connétable *Don la Cerda*, prince de la maiſon d'*Eſpagne*. Ce roi de Navarre *Charles*, petit-fils de *Louis Hutin*, & roi de Navarre par ſa mère, prince du ſang du côté de ſon père, fut, ainſi que le roi *Jean*, un des fléaux de la France, & mérita bien le nom de *Charles le Mauvais*.

Le roi ayant été forcé de lui pardonner en plein parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes; & ſans aucune forme de procès, fait trancher la tête à quatre ſeigneurs de ſes amis. Des exécutions ſi cruelles étaient la ſuite d'un gouvernement faible. Il produiſait des cabales, & ces cabales attiraient des vengeances atroces que ſuivaient le repentir.

Jean dès le commencement de ſon règne, avait augmenté l'altération de la monnoie déjà altérée du tems de ſon père, & avait menacé de mort les officiers chargés de ce ſecret. Cet abus était l'effet & la preuve d'un tems très-malheureux. Les calamités & les abus produiſent enfin les loix. La France fut quelque tems gouvernée comme l'Angleterre. Les rois convoquaient les états-généraux ſubſtitués aux anciens parlemens de la nation. Ces états-généraux étaient entiérement ſemblables aux parlemens Anglais compoſés des nobles, des évêques & des députés

des villes : & ce qu'on appellait le nouveau parlement ſédentaire à Paris, était à-peu-près ce que la cour du banc du roi était à Londres. Le chancelier était le ſecond officier de la couronne dans les deux états ; il portait en Angleterre la parole pour le roi dans les états-généraux d'Angleterre, & avait inſpection ſur la cour du banc. Il en était de même en France ; & ce qui achève de montrer qu'on ſe conduiſait alors à Paris & à Londres ſur les mêmes principes, c'eſt que les états-généraux de 1355, proposèrent & firent ſigner au roi *Jean* de France, preſque les mêmes réglemens, preſque la même charte qu'avait ſignée *Jean* d'Angleterre. Les ſubſides, la nature des ſubſides, leur durée, le prix des eſpèces, tout fut régié par l'aſſemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les ſujets de fournir des vivres à ſa maiſon, à ne ſe ſervir de leurs voitures & de leurs lits qu'en payant, à ne jamais changer la monnoie, &c.

Ces états-généraux de 1355, les plus mémorables qu'on ait jamais tenus, ſont ceux dont nos hiſtoires parlent le moins. *Daniel* dit ſeulement qu'ils furent tenus dans la ſalle du nouveau parlement ; il devait ajouter que le parlement, qui n'était point alors perpétuel, n'eut point entrée dans cette grande aſſemblée. En effet le prévôt des marchands de Paris, comme député né de la première ville du royaume, porta la parole au nom du tiers-état. Mais un point eſſentiel de l'hiſtoire qu'on a paſſé ſous ſilence, c'eſt que les états impoſèrent un ſubſide d'environ cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent, pour payer trente mille gendarmes ; ce ſont neuf millions cinq cent mille livres d'aujourd'hui ; ces trente mille gendarmes compoſaient au moins une armée de quatre-vingt mille hommes, à laquelle on devait joindre les communes du royaume ; & au bout de l'année on devait établir encor un nouveau ſubſide pour l'entretien de la même armée. Enfin ce qu'il faut obſerver, c'eſt que cette eſpèce

de grande charte ne fait qu'un réglement passager, au lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle.

Mais enfin *le prince noir*, avec une armée redoutable quoique petite, s'avançait jusqu'à Poitiers, & ravageait ces terres qui étaient autrefois du domaine de sa maison. Le roi *Jean* accourut à la tête de près de soixante mille hommes. Personne n'ignore qu'il pouvait, en temporisant, prendre toute l'armée Anglaise par famine.

Si *le prince noir* avait fait une grande faute de s'être engagé si avant, le roi *Jean* en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers ressembla beaucoup à celle que *Philippe de Valois* avait perdue. Il y eut de l'ordre dans la petite armée du *prince noir*; il n'y eut que de la bravoure chez les Français; mais la bravoure des Anglais & des Gascons qui servaient sous le prince de Galles, l'emporta. Il n'est point dit qu'on eût fait usage du canon dans aucune des deux armées. Ce silence peut faire douter qu'on s'en soit servi à Créci, ou bien il fait voir que l'artillerie ayant fait peu d'effet dans la bataille de Créci, on en avait discontinué l'usage, ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes anciennes; ou enfin il accuse la négligence des historiens contemporains. Les principaux chevaliers de France périrent; & cela prouve que l'armure n'était pas alors si pesante & si complette qu'autrefois; le reste s'enfuit. Le roi, blessé au visage, fut fait prisonnier avec un de ses fils. C'est une particularité digne d'attention, que ce monarque se rendit à un de ses sujets qu'il avait banni, & qui servait chez ses ennemis. La même chose arriva depuis à *François I. Le prince noir* mena ses deux prisonniers à Bordeaux & ensuite à Londres. On sait avec quelle politesse, avec quel respect il traita le roi captif, & comme il augmenta sa gloire par sa modestie. Il entra dans Londres sur un petit cheval noir, marchant à la gauche de son prisonnier monté sur un cheval remarquable par sa beauté & par son harnois.

La prison du roi fut dans Paris le signal d'une guerre civile. Chacun pense alors à se faire un parti. On ne voit que factions, sous prétexte de réforme. *Charles*, dauphin de France, qui fut depuis le sage roi *Charles V.* n'est déclaré régent du royaume, que pour le voir presque révolté contre lui.

Paris commençait à être une ville redoutable; il y avait cinquante mille hommes capables de porter les armes. On invente alors l'usage des chaînes dans les rues, & on les fait servir de retranchement contre les séditieux. Le dauphin *Charles* est obligé de rappeller le roi de Navarre, que le roi son père avait fait emprisonner. C'était déchaîner son ennemi. Le roi de Navarre arrive à Paris pour attiser le feu de la discorde. *Marcel*, prévôt des marchands de Paris, entre au Louvre, suivi des séditieux. Il fait massacrer *Robert de Clermont*, maréchal de France, & le maréchal de Champagne, aux yeux du dauphin. Cependant les paysans s'attroupent de tous côtés: & dans cette confusion ils se jettent sur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent. Ils les traitent comme des esclaves révoltés, qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs & trop farouches. Ils se vengent par mille supplices de leurs bassesses & de leurs misères. Ils portent leur fureur jusqu'à faire rôtir un seigneur dans son château, & à contraindre sa femme & ses filles de manger la chair de leur époux & de leur père.

Dans ces convulsions de l'état, *Charles de Navarre* aspire à la couronne. Le dauphin & lui se font la guerre, qui ne finit que par une paix simulée. La France est ainsi bouleversée pendant quatre ans, depuis la bataille de Poitiers. Comment *Edouard* & le prince de Galles ne ptofitaient-ils pas de leur victoire & des malheurs des vaincus? Il semble que les Anglais redoutassent la grandeur de leurs maîtres; ils leur fournissaient peu de secours; & *Edouard* traitait de la rançon de son prisonnier, tandis que *le prince noir* acceptait une trève.

Il paraît que de tous côtés on faisait des fautes. Mais on ne peut comprendre comment tous nos historiens ont eu la simplicité d'assurer que le roi *Edouard III.* étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Créci & de Poitiers, s'étant avancé jusqu'à quelques lieues de Paris, fut saisi tout-à-coup d'une si sainte frayeur, à cause d'une grande pluie, qu'il se jeta à genoux, & qu'il fit vœu à la Ste. Vierge d'accorder la paix. Rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs & du destin des états; & si *Edouard III.* fit un vœu à la Ste. Vierge, ce vœu était assez avantageux pour lui. Il exige pour la rançon du roi de France, le Poitou, la Saintonge, l'Agenois, le Périgord, le Limousin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, & tout ce qu'il a pris autour de Calais; le tout en souveraineté sans hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie & l'Anjou son ancien patrimoine. Il voulut encor trois millions d'écus d'or.

Edouard cédait par ce traité à *Jean*, le titre de roi de France, & ses droits sur la Normandie, la Touraine & l'Anjou. Il est vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France, étaient beaucoup plus considérables que ce qu'on donnait à *Edouard* par cette paix; & cependant ce qu'on cédait, était un quart de la France. *Jean* sortit enfin de la tour de Londres après quatre ans, en donnant en ôtage son frère & deux de ses fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon: Il fallait donner comptant six cent mille écus d'or pour le premier paiement. La France s'épuisa & ne put fournir la somme. On fut obligé de rappeller les Juifs, & de leur vendre le droit de vivre & de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour sa maison, en une monnoie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent. Sa pauvreté & ses malheurs le privèrent de toute autorité, & le royaume de toute police.

Les soldats licenciés, & les paysans devenus guerriers, se joignirent par-tout, mais principalement par-delà la

Loire. Un de leurs chefs se fit nommer l'*ami de* DIEU & l'*ennemi de tout le monde.* Un nommé *Jean de Gouge*, bourgeois de Sens, se fit reconnaître roi par ces brigands, & fit presqu'autant de mal par ses ravages que le véritable roi en avait produit par ses malheurs. Enfin ce qui n'est pas moins étrange, c'est que le roi dans cette désolation générale, alla renouveller dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croisades.

Un roi de Chypre était venu solliciter cette entreprise contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Apparemment le roi *Jean* ne songeait qu'à quitter sa patrie; mais aulieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le reste de sa rançon aux Anglais, il retourna se mettre en ôtage à Londres, à la place de son frère & de ses enfans. Il y mourut, & sa rançon ne fut pas payée. On disait pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante-six ans.

La Bretagne, qui avait été la cause de cette guerre, fut abandonnée à son sort. Le comte de *Blois* & le comte de *Montfort* se disputèrent cette province. *Montfort* sorti de la prison de Paris, & *Blois* sorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Avray, en bataille rangée. Les Anglais prévalurent encor. Le comte de Blois fut tué.

Ces tems de grossiéreté, de séditions, de rapines & de meurtres, furent cependant le tems le plus brillant de la chevalerie. Elle servait de contrepoids à la férocité générale des mœurs; nous en traiterons à part. L'honneur, la générosité jointes à la galanterie, étaient ses principes. Le plus célèbre fait-d'armes dans la chevalerie, est le combat de trente Bretons contre vingt Anglais, six Bretons & quatre Allemans, quand la comtesse de *Blois* au nom de son mari, & la veuve de *Montfort* au nom de son fils, se faisaient la guerre en Bretagne en 1351. Le point

d'honneur fut le ſujet de ce combat, car il fut réſolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter, on ſe brava ; & *Beaumanoir* qui était à la tête des Bretons pour la comteſſe de *Blois*, dit qu'il fallait combattre pour ſavoir *qui avait la plus belle amie.* On combattit en champ clos. Il n'y eut des ſoixante combattans que cinq chevaliers de tués, un ſeul du côté des Bretons, & quatre du côté des Anglais. Tous ces faits d'armes ne ſervaient à rien, & ne remédiaient pas ſur-tout à l'indiſcipline des armées, à une adminiſtration preſque toute ſauvage. Si les *Paul-Emile* & les *Scipion* avaient combattu en champ clos pour ſavoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs & les légiſlateurs des nations.

Edouard, après ſes victoires & ſes conquêtes, ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de ſa tendreſſe, il lui ſacrifia ſes intérêts & ſa gloire, & perdit enfin tout le fruit de ſes travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux, de tournois, des cérémonies de ſon ordre de la jarretière : la grande table ronde établie par lui à Vindſor, à laquelle ſe rendaient tous les chevaliers de l'Europe, fut le modèle ſur lequel les romanciers imaginèrent toutes les hiſtoires des chevaliers de la table ronde, dont ils attribuèrent l'inſtitution fabuleuſe au roi *Arthur.* Enfin *Edouard III.* ſurvécut à ſon bonheur & à ſa gloire, & mourut entre les bras d'*Alix Perce* ſa maîtreſſe, qui lui ferma les yeux en volant ſes pierreries, & en lui arrachant la bague qu'il portait au doigt. On ne ſait qui mourut le plus miſérablement, ou du vainqueur, ou du vaincu.

Cependant, après la mort de *Jean de France*, *Charles V.* ſon fils, juſtement ſurnommé *le Sage*, réparait les ruines de ſon pays par la patience & par les négociations. Nous verrons comment il chaſſa les Anglais de preſque toute la France. Mais tandis qu'il ſe préparait à cette grande entrepriſe, *le prince noir*, vers l'an 1366, ajoutait une

nouvelle gloire à celle de Créci & de Poitiers. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables & plus inutiles.



CHAPITRE TRENTE-CINQUIEME.

Du PRINCE NOIR, *du roi de Castille* DON PÈDRE LE CRUEL, *& du connétable* DU GUESCLIN.

LA Castille était presqu'aussi désolée que la France. *Pierre* ou *Don Pèdre*, qu'on nomme *le Cruel*, y régnait. On nous le représente comme un tigre altéré de sang humain & qui sentait de la joie à le répandre. Un tel caractère est bien rarement dans la nature. Les hommes sanguinaires ne le sont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les sévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté nécessaire; mais personne ne répand le sang pour son plaisir.

Il monta sur le trône de Castille étant encor mineur & dans des circonstances fâcheuses. Son père *Alphonse XI.* avait eu sept bâtards de sa maîtresse *Eléonore de Gusman*. Ces sept bâtards, puissamment établis, bravaient l'autorité de *Don Pèdre*; & leur mère, encor plus puissante qu'eux, insultait à la mère du roi. La Castille était partagée entre le parti de la reine-mère & celui d'*Eléonore*. A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt-un an, qu'il lui fallut soutenir contre la faction des bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, & accorda la mort d'*Eléonore* à la vengeance de sa mère. On peut le nommer jusques-là courageux & trop sévère. Il épouse *Blanche de Bourbon*; & la première nouvelle qu'il apprend de sa femme quand elle est arrivée à Valladolid, c'est qu'elle est amoureuse du grand-maître de *St. Jacques*, l'un de ces

mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je sais que de telles intrigues sont rarement prouvées, qu'un roi sage doit plutôt les ignorer que s'en venger ; mais enfin le roi fut excusable, puisqu'il y a encor une famille en Espagne qui se vante d'être issue de ce commerce. C'est celle des *Henriques*.

Blanche de Bourbon eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des bâtards, ennemis de son mari. Faut-il, après cela, s'étonner que le roi la laissât dans un château, & se consolât dans d'autres amours ?

Don Pèdre eut donc à la fois à combattre & les Arragonais & ses frères rebelles. Il fut encor vainqueur, & rendit sa victoire inhumaine. Il ne pardonna guère. Ses proches qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ses ressentimens. Enfin ce grand-maître de *St. Jacques* fut tué par ses ordres. C'est ce qui lui mérita le nom de *Cruel*, tandis que *Jean*, roi de France, qui avait assassiné son connétable & quatre seigneurs de Normandie, était nommé *Jean le Bon*.

Dans ces troubles, la femme de *Don Pèdre* mourut. Elle avait été coupable, il fallait bien qu'on dît qu'elle mourut empoisonnée. Mais encor une fois, on ne doit point intenter cette action de poison sans preuve.

C'était sans doute l'intérêt des ennemis de *Don Pèdre*, de répandre dans l'Europe qu'il avait empoisonné sa femme. *Henri de Transtamare*, l'un de ces sept bâtards, qui avait d'ailleurs son frère & sa mère à venger, & surtout ses intérêts à soutenir, profita de la conjoncture. La France était infestée par ces brigands réunis, nommés *Malandrins* ; ils faisaient tout le mal qu'*Edouard* n'avait pu faire. *Henri de Transtamare* négocia avec le roi de France *Charles V*. pour délivrer la France de ces brigands & les avoir à son service. L'Arragonais, toujours ennemi du Castillan, promit de livrer passage. *Bertrand du Guesclin*, chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à se signaler, engagea les *Malandrins* à le

reconnaître pour chef & à le ſuivre en Caſtille. On a regardé cette entrepriſe de *Bertrand du Gueſclin* comme une action ſainte, & qu'il faiſait, dit-il, pour le bien de ſon ame. Cette action ſainte conſiſtait à conduire des brigands au ſecours d'un rebelle contre un roi cruel, mais légitime.

On ſait qu'en paſſant près d'Avignon, *du Gueſclin*, manquant d'argent pour payer ſes troupes, rançonna le pape & ſa cour. Cette extorſion était néceſſaire; mais je n'oſe prononcer le nom qu'on lui donnerait, ſi elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait paſſer pour une armée.

Le bâtard *Henri*, ſecondé de ſes troupes groſſies dans leur marche & appuyé de l'Arragon, commença par ſe faire déclarer roi dans Burgos. *Don Pèdre*, attaqué ainſi par les Français, eut recours au *prince noir* leur vainqueur. Ce prince était ſouverain de la Guienne; le roi ſon père la lui avait cédée pour prix de ſes actions héroïques. Il devait voir d'un œil jaloux le ſuccès des armes Françaiſes en Eſpagne, & prit par intérêt & par honneur le parti le plus juſte. Il marcha en Eſpagne avec ſes Gaſcons & quelques Anglais. Bientôt, ſur les bords de l'Ebre & près du village de Navarette, *Don Pèdre & le prince noir*, d'un côté; de l'autre, *Henri de Tranſtamare & du Gueſclin*, donnèrent la ſanglante bataille qu'on nomme de Navarette. Elle fut plus glorieuſe au *prince noir* que celles de Créci & de Poitiers, parce qu'elle fut plus diſputée. Sa victoire fut complette; il prit *Bertrand du Gueſclin* & le maréchal d'*Andrehen*, qui ne ſe rendirent qu'à lui. *Henri de Tranſtamare* fut obligé de fuir en Arragon, & *le prince noir* rétablit *Don Pèdre* ſur le trône. Ce roi traita pluſieurs rebelles avec une cruauté que les loix de tous les états autoriſent du nom de juſtice. *Don Pèdre* uſait dans toute ſon étendue du malheureux droit de ſe venger. *Le prince noir*, qui avait eu la gloire de le rétablir, eut encor celle d'arrêter le cours de ſes

cruautés. Il eſt après *Alfred*, celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Quand celui qui ſoutenait *Don Pèdre* ſe fut retiré, & que *Bertrand du Gueſclin* ſe fut racheté, alors le bâtard *Tranſtamare* réveilla le parti des mécontens, & *Bertrand du Gueſclin*, que le roi *Charles V.* employait ſecrétement, leva de nouvelles troupes.

Tranſtamare avait pour lui l'Arragon, les révoltés de Caſtille & les ſecours de la France. *Don Pèdre* avait la meilleure partie des Caſtillans, le Portugal & enfin les muſulmans d'Eſpagne : ce nouveau ſecours le rendit plus odieux & le défendit mal. *Tranſtamare* & *du Gueſclin*, n'ayant plus à combattre le génie & l'aſcendant du *prince noir*, vainquirent enfin *Don Pèdre* auprès de Tolède. Retiré & aſſiégé dans un château après ſa défaite, il eſt pris, en voulant s'échapper, par un gentilhomme Français, qu'on appellait *le Bègue de Vilaines*. Conduit dans la tente de ce chevalier, le premier objet qu'il y apperçoit, eſt le comte de *Tranſtamare*. On dit que tranſporté de fureur, il ſe jeta, quoique déſarmé, ſur ſon frère ; ce qui eſt vrai, c'eſt que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard.

Ainſi périt *Don Pèdre* à l'âge de trente-quatre ans, & avec lui s'éteignit la race de Caſtille. Son ennemi, ſon frère, ſon aſſaſſin, parvint à la couronne, ſans autre droit que celui du meurtre : c'eſt de lui que ſont deſcendus les rois de Caſtille, qui ont régné en Eſpagne juſqu'à *Jeanne*, qui fit paſſer ce ſceptre dans la maiſon d'*Autriche*, par ſon mariage avec *Philippe le Beau*, père de *Charles-Quint*.



CHAPITRE TRENTE-SIXIEME.

De la France & de l'Angleterre, du tems du roi CHARLES V. *Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre* RICHARD II. *fils du* PRINCE NOIR, *détrôné.*

LA dextérité de *Charles V.* ſauvait la France du naufrage. La néceſſité d'affaiblir les vainqueurs *Edouard III.* & *le prince noir*, lui tint lieu de juſtice. Il profita de la vieilleſſe du père & de la maladie du fils attaqué d'une hydropiſie, dont il mourut en 1371. Il ſut d'abord ſemer la diviſion entre le prince ſouverain de Guienne & ſes vaſſaux, éluder les traités, refuſer le reſte du paiement de la rançon de ſon père ſur des prétextes plauſibles, s'attacher le nouveau roi de Caſtille, & même ce roi de Navarre, *Charles* ſurnommé *le Mauvais*, qui avait tant de terres en France; ſuſciter le nouveau roi d'Ecoſſe, *Robert Stuart*, contre les Anglais; remettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples ſans murmures, & réuſſir enfin, ſans ſortir de ſon cabinet, autant que le roi *Edouard* qui avait paſſé la mer & gagné des batailles.

Quand il vit toutes les machines que ſa politique arrangeait, bien affermies, il fit une de ces démarches audacieuſes, qui pourraient paſſer pour des témérités en politique, ſi les meſures bien priſes & l'événement ne les juſtifiaient. Il envoie un chevalier & un juge de Toulouſe citer *le prince noir* à comparaître devant lui dans la cour des pairs, & à venir rendre compte de ſa conduite. C'était agir en juge ſouverain avec le vainqueur de ſon père & de ſon grand-père, qui poſſédait

la Guienne & les lieux circonvoisins en souveraineté absolue par le droit de conquête, & par un traité solemnel. Non-seulement on le cite comme un sujet, mais on fait rendre un arrêt du parlement, par lequel on confisque la Guienne, & tout ce qui appartient en France à la maison d'*Angleterre*. L'usage était de déclarer la guerre par un héraut d'armes, & on envoie à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. *Edouard* n'était donc plus à craindre.

La valeur & l'habileté de *Bertrand du Guesclin*, devenu connétable de France, & sur-tout le bon ordre que *Charles V.* avait mis à tout, annoblirent l'irrégularité de ces procédés, & firent voir que dans les affaires publiques, *où est le profit, là est la gloire.*

Le prince noir mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que de faibles secours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus par-tout. *Bertrand du Guesclin*, sans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Créci & de Poitiers, fit une campagne entiérement semblable à celle qui dans les derniers tems a fait passer le vicomte de *Turenne* pour le plus grand général de l'Europe. Il tomba dans le Maine & dans l'Anjou sur les quartiers des troupes Anglaises, les défit toutes les unes après les autres, & prit de sa main leur général *Grandson.* Il rangea le Poitou, la Saintonge, sous l'obéissance de la France. Les villes se rendaient les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les saisons combattaient encor pour *Charles V.* Une flotte formidable équipée en Angleterre, fut toujours repoussée par les vents contraires. Des trèves adroitement ménagées préparèrent encor de nouveaux succès.

Charles qui vingt ans auparavant n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour sa personne, eut à la fois cinq armées & une flotte. Ses vaisseaux portèrent la guerre jusqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes

tandis qu'après la mort d'*Edouard III.* l'Angleterre ne prenait aucunes mesures pour se venger. Il ne restait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais, & quelques forteresses.

Ce fut alors que la France perdit *Bertrand du Guesclin.* On sait quels honneurs son roi rendit à sa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraison funèbre, & le premier qu'on enterra dans l'église destinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des souverains. Quatre princes du sang le suivaient. Ses chevaux, selon la coutume du tems, furent présentés dans l'église à l'évêque qui officiait, & qui les bénit en leur imposant les mains. Ces détails sont peu importans ; mais ils font connaître l'esprit de chevalerie. L'attention que s'attiraient les grands chevaliers célèbres par leurs faits d'armes, s'étendait sur les chevaux qui avaient combattu sous eux. *Charles* suivit bientôt *du Guesclin.* On le fait encor mourir d'un poison lent, qui lui avait été donné il y avait plus de dix années, & qui le consuma à l'âge de quarante-quatre ans, comme s'il y avait dans la nature des alimens qui pussent donner la mort au bout d'un certain tems. Il est bien vrai qu'un poison qui n'a pu donner une mort prompte, laisse une langueur dans le corps, ainsi que toute maladie violente ; mais il n'est point vrai qu'il fasse de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poison qui tua *Charles V.* était une mauvaise constitution.

Personne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés, & que cette ordonnance sage, mais encor trop inutile pour prévenir les troubles, fut enrégistrée dans un lit de justice en 1374. Il avait voulu déraciner l'ancien abus des guerres particulières des seigneurs, abus qui passait pour une loi de l'état. Elles furent défendues sous son règne, quand il fut le maître. Il interdit même

jufqu'au port d'armes; mais c'était une de ces loix dont l'exécution était alors impoffible.

On fait monter les tréfors qu'il amaffa jufqu'à la fomme de dix-fept millions de livres de fon tems. Il eft certain qu'il avoit accumulé, & que tout le fruit de fon économie fut ravi & diffipé par fon frère le duc d'Anjou dans fa malheureufe expédition de Naples dont j'ai parlé.

Après la mort d'*Edouard III.* vainqueur de la France, & après celle de *Charles V.* fon reftaurateur, on vit bien que la fupériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduifent.

Le fils du *prince noir*, *Richard II.* fuccéda à fon grand-père *Edouard III.* à l'âge d'onze ans; & quelque tems après *Charles VI.* fut roi de France à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureufes; mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

On a vu quel efprit de vertige & de fureur avait faifi en France les habitans de la campagne du tems du roi *Jean*, & comme ils vengèrent leur aviliffement & leur misère fur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentilshommes, qui en effet étaient leurs oppreffeurs. La même furie faifit les Anglais. On vit renouveller la guerre que Rome eut autrefois contre les efclaves. Un couvreur de tuiles & un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre que les querelles des rois & des parlemens peuvent en faire. Ils affemblent les peuples de trois provinces, & leur perfuadent aifément que les riches avaient joui affez long-tems de la terre, & qu'il eft tems que les pauvres fe vengent. Ils les mènent droit à Londres, pillent une partie de la ville, & font couper la tête à l'archevêque de Cantorberi & au grand-tréforier du royaume. Il eft vrai que cette fureur finit par la mort des chefs & par la difperfion des révoltés. Mais de telles tempêtes, affez communes en Europe, font voir fous quel malheureux gouvernement on vivait alors. On était encor loin du véritable but de la politique, qui confifte

consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'état.

On peut dire qu'alors les Anglais ne savaient pas mieux jusqu'où s'étendaient les prérogatives des rois & celles des parlemens. *Richard II.* à l'âge de dix-huit ans, voulut être despotique, & les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Presque toujours dans les autres états, les guerres civiles sont fatales aux conjurés ; mais en Angleterre elles le sont aux rois. *Richard*, après avoir disputé dix ans son autorité contre ses sujets, fut enfin abandonné de son propre parti. Son cousin le duc de *Lancastre*, petit-fils d'*Edouard III.* exilé depuis long-tems du royaume y revint seulement avec trois vaisseaux. Il n'avait pas besoin d'un plus grand secours ; la nation se déclara pour lui. *Richard II.* demanda seulement qu'on lui laissât la vie, & une pension pour subsister.

Un parlement lui fait son procès comme on l'avait fait à *Edouard II.* Les accusations juridiquement portées contre lui ont été conservées : un des griefs est qu'il a emprunté de l'argent sans payer, qu'il a entretenu des espions, & qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ses sujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, & comme coupable de trahison. *Richard* enfermé dans la tour, remit au duc de *Lancastre* les marques de la royauté, avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner. Il l'était en effet, puisqu'il s'abaissait à le dire.

Ainsi le même siècle vit déposer solemnellement deux rois d'Angleterre, *Edouard II.* & *Richard II.* l'empereur *Venceslas*, & le pape *Jean XXIII.* tous quatre jugés & condamnés avec les formalités juridiques.

Le parlement d'Angleterre ayant enfermé son roi, décerna, que si quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès-lors *Richard II.* serait digne de mort. Au premier mouvement qui se fit en sa faveur, huit scélérats allèrent

aſſaſſiner le roi dans ſa priſon. Il défendit ſa vie mieux qu'il n'avait défendu ſon trône. Il arracha la hache d'armes à un des meurtriers. Il en tua quatre avant de ſuccomber. Le duc de *Lancaſtre* régna cependant ſous le nom de *Henri IV.* L'Angleterre ne fut ni tranquille, ni en état de rien entreprendre alors contre la France; mais ſon fils *Henri V.* contribua à la plus grande révolution qui fût arrivée depuis *Charlemagne.*



CHAPITRE TRENTE-SEPTIEME.

Du roi de France CHARLES VI. *De ſa maladie. De la nouvelle invaſion de la France par* HENRI V. *roi d'Angleterre.*

UNE partie des ſoins que le roi *Charles V.* avait pris pour rétablir la France, fut préciſément ce qui précipita ſa ſubverſion. Ses tréſors amaſſés furent diſſipés, & les impôts qu'il avait mis, révoltèrent ſa nation. On remarque que ce prince dépenſait pour toute ſa maiſon quinze cents marcs d'or par an. Ses frères régens du royaume en dépenſaient ſept mille pour *Charles VI.* âgé de treize ans, qui malgré cette diſſipation manquait du néceſſaire. Il ne faut pas mépriſer de tels détails, qui ſont la ſource cachée de la ruine des états, comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par *Jeanne I.* reine de Naples, l'un des oncles de *Charles VI.* non content d'avoir ravi le tréſor de ſon pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plupart des villes ſe ſoulèvent; les mêmes fureurs qui ont depuis déſolé Paris du tems de la Fronde dans la jeuneſſe de *Louis XIV.* parurent ſous *Charles VI.* Les punitions

publiques & fecretes furent auffi cruelles que le foulèvement avait été orageux. Le grand fchifme des papes, dont j'ai parlé, augmentait encor le défordre. Les papes d'Avignon reconnus en France, achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguifée en religion peut inventer. On efpérait que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

Il avait vengé en perfonne le comte de Flandre fon vaffal des Flamans rebelles toujours foutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette ifle était plongée fous *Richard II*. On équipa même plus de douze cents vaiffeaux pour faire une defcente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable; *St. Louis* en eut davantage: il eft vrai que ce n'était que des vaiffeaux de tranfport; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte, montre qu'il y avait alors plus de bois de conftruction qu'aujourd'hui, & qu'on n'était pas fans induftrie. La jaloufie qui divifait les oncles du roi, empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne fervit qu'à faire voir quelle reffource aurait eu la France fous un bon gouvernement, puifque malgré les tréfors que le duc d'Anjou avait emportés pour fa malheureufe expédition de Naples, on pouvait faire de fi grandes entreprifes.

Enfin on refpirait, lorfque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à fe plaindre, fut attaqué d'une frénéfie horrible. Cette maladie commença par des affoupiffemens, fuivis d'alliénation d'efprit, & enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans fon premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, jufqu'à-ce qu'épuifé de ces mouvemens convulfifs, il tomba dans une léthargie profonde.

Je ne m'étonne point que toute la France le crût empoifonné & enforcelé. Nous avons été témoins dans notre fiècle, tout éclairé qu'il eft, des préjugés popu-

S 2

laires auſſi injuſtes. Son frère, le duc d'Orléans, avait épouſé *Valentine de Milan.* On accuſa *Valentine* de cet accident. Ce qui prouve ſeulement que les Français alors fort groſſiers penſaient que les Italiens en ſavaient plus qu'eux.

Le ſoupçon redoubla quelque tems après dans une aventure digne de la ruſticité de ce tems. On fit à la cour une maſcarade, dans laquelle le roi, déguiſé en ſatyre, traînait quatre autres ſatyres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix-réſine, à laquelle on avait attaché des étoupes. Le duc d'Orléans eut le malheur d'approcher un flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre ſeigneurs furent brûlés, & à peine put-on ſauver la vie au roi par la préſence d'eſprit de ſa tante la ducheſſe de Berri, qui l'enveloppa dans ſon manteau. Cette accident hâta une de ſes rechûtes. On eût pu le guérir peut-être par des ſaignées, par des bains, & par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. Le roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'attribuer au pouvoir de la magie. Les fréquentes rechûtes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois ſa raiſon. S'il eût été malade ſans retour, on aurait pu pourvoir au gouvernement du royaume. Le peu de raiſon qui reſta au roi, fut plus fatal que ſes accès. On n'aſſembla point les états. On ne régla rien. Le roi reſtait roi, & confiait ſon autorité mépriſée & ſa tutèle tantôt à ſon frère, tantôt à ſes oncles le duc de Bourgogne & le duc de Berri. C'était un ſurcroît d'infortune pour l'état, que ces princes euſſent de puiſſans apanages. Paris devint néceſſairement le théatre d'une guerre civile, tantôt ſourde, tantôt déclarée. Tout était faction, tout juſqu'à l'univerſité ſe mêlait du gouvernement.

Perſonne n'ignore que *Jean* duc de Bourgogne fit

aſſaſſiner ſon couſin le duc d'Orléans dans la rue Barbette. Le roi n'était ni aſſez maître de ſon eſprit, ni aſſez puiſſant pour faire juſtice du coupable. Le duc de Bourgogne daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Enſuite il vint à la cour faire trophée de ſon crime. Il aſſembla tout ce qu'il y avait de princes & de grands ; & en leur préſence le docteur *Jean Petit* non-ſeulement juſtifia la mort du duc d'Orléans, mais il établit la doctrine de l'*homicide*, qu'il fonda ſur l'exemple de tous les aſſaſſinats dont il eſt parlé dans les livres hiſtoriques de l'écriture. Il oſait faire un dogme de ce qui n'eſt écrit dans ces livres que comme un événement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'auroit toujours dû faire, qu'un aſſaſſinat rapporté dans l'écriture eſt auſſi déteſtable que s'il ſe trouvait dans les hiſtoires des ſauvages, ou dans celle du tems dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Conſtance, & n'a pas moins été renouvellée depuis.

C'eſt vers ce tems-là que le maréchal de *Boucicaut* laiſſa perdre Gênes qui s'était miſe ſous la protection de la France. Les Français y furent maſſacrés comme en Sicile. L'élite de la nobleſſe qui avait couru ſe ſignaler en Hongrie contre *Bajazet* empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureuſe que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de choſe en comparaiſon de ceux de l'état.

La femme du roi, *Iſabelle de Bavière*, avait un parti dans Paris ; le duc de Bourgogne avait le ſien ; celui des enfans du duc d'Orléans était puiſſant. Le roi ſeul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était conſidérable, & comme il était le premier mobile du royaume, c'eſt que le duc de Bourgogne, qui joignait à l'état dont il portait le nom, la Flandre & l'Artois, mettait toute ſon ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appellait celle des *Bourguignons* ; celle d'Orléans était nommée des *Armagnacs* ; du nom

du comte d'*Armagnac*, beau-père du duc d'Orléans, fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Celle des deux qui dominait, faisait tour-à-tour conduire au gibet, assassiner, brûler ceux de la faction contraire. Personne ne pouvait s'assurer d'un jour de vie. On se battait dans les rues, dans les églises, dans les maisons, à la campagne.

C'était une occasion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ses patrimoines de France, & ce que les traités lui avaient donné. *Henri V.* prince rempli de prudence & de courage, négocie & arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, & s'avance dans un pays désolé par les factions; mais une dissenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion réunit cependant contre l'Anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déjà secrétement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq cents hommes d'armes & quelque arbalêtriers au secours de sa patrie. Toute la noblesse monte à cehval les communes marchent sous leurs bannières. Le connétable d'*Albret* se trouva bientôt à la tête de plus de soixante mille combatans. Ce qui était arrivé à *Edouard III.* arrivait à *Henri V.* mais la principale ressemblance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Créci. Les Anglais la gagnèrent aussi-tôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme, dont ils se servaient avec force & avec adresse, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils n'avaient ni canons, ni fusils; & c'est une nouvelle raison de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Créci. Peut-être que ces arcs sont une arme plus formidable: j'en ai vu qui portaient plus loin que les fusils; on peut s'en servir plus vîte & plus long-tems: cependant ils sont devenus entiérement hors d'usage. On peut remarquer encor, que la gendarmerie de France combattit à pied à Azin-

court, à Créci & à Poitiers ; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une chofe qui eft horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on fe battait encor, quelques milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. *Henri* ordonna qu'on tuât tous les prifonniers qu'on avait faits. On les paffa au fil de l'épée ; & après ce carnage on en prit encor quatorze mille, à qui on laiffa la vie. Sept princes de France périrent dans cette journée avec le connétable. Cinq princes furent pris ; plus de dix mille Français reftèrent fur le champ de bataille.

Il femble qu'après une victoire fi entière, il n'y avait plus qu'à marcher à Paris & à fubjuguer un royaume divifé, épuifé, qui n'était qu'une vafte ruine. Mais ces ruines même étaient un peu fortifiées. Enfin il eft conftant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, & qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produifit aux victorieux que de la gloire. *Henri V.* fut obligé de repaffer en Angleterre, pour amaffer de l'argent & de nouvelles troupes.

L'efprit de vertige qui troublait les Français au moins autant que leur roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pu faire. Deux dauphins étaient morts ; le troifième, qui fut depuis le roi *Charles VII.* âgé alors de feize ans, tâchait déjà de ramaffer les débris de ce grand naufrage. La reine fa mère avait arraché de fon mari des lettres-patentes qui lui laiffaient les rênes du royaume. Elle avoit à la fois la paffion de s'enrichir, de gouverner, & d'avoir des amans. Ce qu'elle avait pris à l'état & à fon mari, était en dépôt en plufieurs endroits, & fur-tout dans les églifes. Le dauphin & les *Armagnacs*, qui déterrèrent ces tréfors, s'en fervirent dans le preffant befoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de fon fils, le roi en joignit un plus cruel. Un foir, en rentrant chez la reine, il trouva le feigneur de *Boisbourdon* qui en revenait. Il le fait prendre fur le champ.

On lui donne la queſtion, & couſu dans un ſac on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine priſonnière à Blois, de-là à Tours, ſans qu'elle puiſſe voir ſon mari. Ce fut cet accident, & non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France ſur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le ſecours du duc de Bourgogne. Ce prince ſaiſit cette occaſion d'établir ſon autorité ſur de nouveaux déſaſtres.

Il enlève la reine à Tours, ravage tout ſur ſon paſſage, & conclut enfin ſa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. *Henri V.* aſſemble enfin vingt-cinq mille hommes, & débarque une ſeconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc *Jean de Bourgogne* eſt aux portes de cette ville, dans laquelle un roi inſenſé eſt en proie à toutes les ſéditions. La faction du duc de Bourgogne y maſſacre en un jour le connétable d'*Armagnac*, les archevêques de Reims & de Tours, cinq évêques, l'abbé de *St. Denis*, & quarante magiſtrats. La reine & le duc de Bourgogne font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au-delà de la Loire, & *Henri V.* eſt déjà maître de toute la Normandie. Le parti qui tenait pour le roi, la reine, le duc de Bourgogne, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois, & la fourberie eſt égale de tous côtés.

Le jeune dauphin, gouverné alors par *Tangui du Châtel*, ménage enfin cette funeſte entrevue avec le duc de Bourgogne ſur le pont de Montereau. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. *Tangui du Châtel* y aſſaſſine le duc de Bourgogne aux yeux du dauphin. Ainſi le meurtre du duc d'Orléans eſt vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'aſſaſſinat était joint à la violation de la foi publique.

On ſerait preſque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémédité, tant on avait mal pris ſes meſures pour en ſoutenir les ſuites. *Philippe le Bon*, nouveau

duc de Bourgogne, ſucceſſeur de ſon père, devint un ennemi néceſſaire du dauphin par devoir & par politique. La reine ſa mère outragée devint une marâtre implacable; & le roi Anglais, profitant de tant d'horreurs, diſait que DIEU l'amenait par la main pour punir les Français. *Iſabelle de Bavière* & le nouveau duc *Philippe* conclurent alors à Troyes une paix plus funeſte que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna *Catherine*, fille de *Charles VI.* pour épouſe au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

Il fut ſtipulé dès-lors même, que *Henri V.* ſerait reconnu pour roi, mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reſte de la vie malheureuſe du roi de France devenu entiérement imbécille. Enfin le contrat portait qu'on pourſuivrait ſans relâche celui qui ſe diſait dauphin de France. *Iſabelle de Bavière* conduiſit ſon malheureux mari & ſa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. *Henri*, devenu roi de France, entra dans Paris paiſiblement, & y régna ſans contradiction, tandis que *Charles VI.* était enfermé avec ſes domeſtique à l'hôtel de *St. Paul*, & que la reine *Iſabelle de Bavière* commençait déjà à ſe repentir.

Philippe duc de Bourgogne fit demander ſolemnellement juſtice du meurtre de ſon père aux deux rois, à l'hôtel de *St. Paul*, dans une aſſemblée de tout ce qui reſtait de grands. Le procureur-général de Bourgogne, *Nicolas Raulin*, un docteur de l'univerſité nommé *Jean Larcher*, accuſent le dauphin. Le premier préſident du parlement de Paris, & quelques députés de ſon corps aſſiſtaient à cette aſſemblée. L'avocat-général *Marigni* prend des concluſions contre l'héritier & le défenſeur de la couronne, comme s'il parlait contre un aſſaſſin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce qu'on appelle la *table de marbre*. C'était une grande table qui ſervait du tems de *St. Louis* à recevoir les redevances en nature des vaſſaux de la tour du Louvre, &

qui resta depuis comme une marque de jurisdiction. Le dauphin y fut condamné par contumace.

C'était une de ces questions délicates & difficiles à résoudre, de savoir par qui le dauphin devait être jugé, si on pouvait détruire la loi salique, si le meurtre du duc d'Orléans n'ayant point été vengé, l'assassinat du meurtrier devait l'être. On a vu long-tems après en Espagne *Philippe II.* faire périr son fils. *Cosme I.* duc de Florence tua l'un de ses enfans qui avait assassiné l'autre. Ce fait est très-vrai ; on a contesté très-mal-à-propos à *Varillas* cette aventure ; le président *de Thou* fait assez entendre qu'il en fut informé sur les lieux. Le czar *Pierre* a fait de nos jours condamner son fils à la mort. Exemples affreux, dans lesquels il ne s'agissait pas de donner l'héritage du fils à un étranger !

Voilà donc la loi salique abolie, l'héritier du trône déshérité & proscrit, le gendre régnant paisiblement, & enlevant l'héritage de son beau-frère, comme depuis on vit en Angleterre *Guillaume* prince d'Orange étranger déposséder le père de sa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres, si les successeurs de *Henri V.* avaient soutenu l'édifice élevé par leur père, s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un seul historien qui ne trouvât leur cause juste ? *Mézerai* n'eût point dit en ce cas que *Henri V.* mourut des hémorroïdes pour s'être assis sur le trône des Rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles sur bulles ? n'auraient-ils pas été les oints du seigneur ? La loi salique n'aurait-elle pas été regardée comme une chimère ? Que de bénédictins auraient présenté aux rois de la race de *Henri V.* de vieux diplômes contre cette loi salique ! Que de beaux esprits l'eussent tournée en ridicule ! Que de prédicateurs eussent élevé jusqu'au ciel *Henri V.* vengeur de l'assassinat, & libérateur de la France !

Le dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraissait qu'un

exilé. *Henri V.* roi de France & d'Angleterre, fit voile vers Londres, pour avoir encor de nouveaux ſubſides & de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple Anglais amoureux de ſa liberté, que ſon roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger ; & après s'être épuiſée pour affermir ſon roi dans Paris, elle eût été réduite en ſervitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu & que ſon roi aurait eues dans ſa main.

Cependant *Henri V.* retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des tréſors & des armées ; il était jeune encor. Tout faiſait croire que le trône de France paſſait pour toujours à la maiſon de *Lancaſtre.* La deſtinée renverſa tant de proſpérités & d'eſpérances. *Henri V.* fut attaqué d'une fiſtule. On l'eût guéri dans des tems plus éclairés. L'ignorance de ſon ſiècle cauſa ſa mort. Il expira au château de Vincennes à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut expoſé à *St. Denis*, comme celui d'un roi de France, & enſuite porté à Veſtminſter parmi ceux d'Angleterre.

Charles VI. à qui on avait encor laiſſé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt ſa triſte vie, après avoir paſſé trente années dans des rechûtes continuelles de frénéſie. Il mourut le plus malheureux des rois, & le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frère de *Henri V.* le duc de *Betford*, fut le ſeul qui aſſiſta à ſes funerailles. On n'y vit aucun ſeigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt, les autres captifs en Angleterre. Et le duc de Bourgogne ne voulait pas céder le pas au duc de *Betford.* Il fallait bien pourtant lui céder tout. *Betford* fut déclaré régent de France, & on proclama roi à Paris & à Londres *Henri VI.* fils de *Henri V.* enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même juſqu'à Londres des députés pour prêter ferment de fidélité à cet enfant.

CHAPITRE TRENTE-HUITIEME.

De la France du tems de CHARLES VII. *De la Pucelle*, *& de* JACQUES CŒUR.

CE débordement de l'Angleterre en France fut enfin semblable à celui qui avait inondé l'Angleterre du tems de *Louis VIII.* mais il fut plus long & plus orageux. Il fallut que *Charles VII.* regagnât pied-à-pied son royaume. Il avait à combattre le régent *Betford*, aussi absolu que *Henri V.* & le duc de Bourgogne devenu l'un des plus puissans princes de l'Europe, par l'union du Hainaut, du Brabant, & de la Hollande à ses domaines. Les amis de *Charles VII.* étaient pour lui aussi dangereux que ses ennemis. La plupart abusaient de ses malheurs, au point que le comte de *Richemont* son connétable, frère du duc de Bretagne fit étrangler deux de ses favoris.

On peut juger de l'état déplorable où *Charles* était réduit, par la nécessité où il fut de faire valoir dans les pays de son obéissance le prix du marc d'argent jusqu'à quatre-vingt-dix livres, au lieu d'une demi-livre de six onces qu'il valait du tems de *Charlemagne*.

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé *Baudricourt*, crut trouver dans une jeune servante d'un cabaret de Vaucouleurs un personnage propre à jouer le rôle de guerrière & d'inspirée. Cette *Jeanne d'Arc*, que le vulgaire croit une bergère, était en effet une jeune servante d'hôtellerie, *montant chevaux à poil*, comme dit Monstrelet, *& faisant autres apertises que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire.* On la fit passer pour une bergère de dix-huit ans. Il est cependant avéré, par sa propre confession,

qu'elle avait alors vingt-ſept années. Elle eut aſſez de courage & aſſez d'eſprit pour ſe charger de cette entrepriſe, qui devint héroïque. On la mena devant le roi à Bourges : elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, & par une partie des doĉteurs de l'univerſité & quelques conſeillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la déclarer inſpirée ; ſoit qu'elle les trompât, ſoit qu'ils fuſſent eux-mêmes aſſez habiles pour entrer dans cet artifice ; le vulgaire le crut, & ce fut aſſez.

Les Anglais aſſiégeaient alors la ville d'Orléans, la ſeule reſſource de *Charles*, & étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du ſecours dans la place. Elle parle aux ſoldats de la part de DIEU, & leur inſpire ce courage d'enthouſiaſme qu'ont tous les hommes qui croient voir la divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête & délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à *Charles* qu'elle le fera ſacrer dans Reims, & accomplit ſa promeſſe l'épée à la main. Elle aſſiſta au ſacre, tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu.

Ces viĉtoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le ſacre du roi qui rendait ſa perſonne plus vénérable, allaient bientôt rétablir le roi légitime & chaſſer l'étranger : mais l'inſtrument de ces merveilles, *Jeanne d'Arc*, fut bleſſée & priſe en défendant Compiégne. Un homme, tel que *le prince noir*, eût honoré & reſpeĉté ſon courage. Le régent *Betford* crut néceſſaire de la flétrir pour ranimer ſes Anglais. Elle avait feint un miracle, *Betford* feignit de la croire ſorcière. Mon but eſt toujours d'obſerver l'eſprit du tems ; c'eſt lui qui dirige les grands événemens du monde. L'univerſité de Paris préſenta requête contre *Jeanne d'Arc*, l'accuſant d'héréſie & de magie. Ou l'univerſité penſait ce que le régent voulait qu'on crût ; ou ſi elle ne le penſait pas,

elle commettait une lâcheté déteſtable. Cette héroïne digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen par *Cauchon* évêque de Beauvais, cinq autres évêques Français, un ſeul évêque d'Angleterre, aſſiſtés d'un moine dominicain vicaire de l'Inquiſition, & par des docteurs de l'univerſité. Elle fut qualifiée « de ſuperſti- » tieuſe devinereſſe du diable, blaſphémereſſe en DIEU » & en ſes ſaints & ſaintes, errant par moult de fors » en la foi de CHRIST. » Comme telle elle fut condamnée à jeûner au pain à l'eau dans une priſon perpétuelle. Elle fit, me ſemble, à ſes juges une réponſe digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pourquoi elle avait oſé aſſiſter au ſacre de *Charles* avec ſon étendard? elle répondit: *Il eſt juſte que qui a eu part au travail, en ait à l'honneur.*

Enfin, accuſée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laiſſé exprès pour la tenter, ſes juges, qui n'étaient pas aſſurément en droit de la juger, puiſqu'elle était priſonnière de guerre, la déclarèrent hérétique relapſe, & firent mourir par le feu celle qui ayant ſauvé ſon roi, aurait eu des autels dans les tems héroïques, où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. *Charles VII.* rétablit depuis ſa mémoire, aſſez honorée par ſon ſupplice même.

Ce n'eſt pas aſſez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions: il faut encor ce fanatiſme compoſé de ſuperſtition & d'ignorance, qui a été la maladie de preſque tous les ſiècles. Quelques tems auparavant les Anglais condamnèrent la princeſſe de *Gloceſter* à faire amende honorable dans l'égliſe de *St. Paul*, & une de ſes amies à être brûlée vive, ſous prétexte de je ne ſais quel ſortilége employé contre la vie du roi. On avait brûlé le baron de *Cobham*, en qualité d'hérétique: & en Bretagne on fit mourir par le même ſupplice, le maréchal de *Retz*, accuſé de magie, & d'avoir égorgé des enfans pour faire avec leur ſang de prétendus enchantemens.

Que les citoyens d'une ville immenſe, où les arts, les plaiſirs & la paix règnent aujourd'hui, où la raiſon même commence à s'introduire, comparent les tems, & qu'ils ſe plaignent, s'ils l'oſent. C'eſt une réflexion qu'il faut faire preſqu'à chaque page de cette hiſtoire.

Dans ces triſtes tems la communication des provinces était ſi interrompue, les peuples limitrophes étaient ſi étrangers les uns aux autres, qu'une aventurière oſa, quelques années après la mort de la pucelle, prendre ſon nom en Lorraine, & ſoutenir hardiment qu'elle avait échappé au ſupplice, & qu'on avait brûlé un fantôme à ſa place. Ce qui eſt plus étrange, c'eſt qu'on la crut. On la combla d'honneurs & de biens, & un homme de la maiſon des *Armoiſes*, l'épouſa en 1436, penſant en effet épouſer la véritable héroïne, qui, quoique née dans l'obſcurité, eût été pour le moins égale à lui par ſes grandes actions.

Pendant cette guerre, plus longue que déciſive, qui cauſait tant de malheurs, un autre événement fut le ſalut de la France. Le duc de Bourgogne, *Philippe le Bon*, mérita ce nom, en pardonnant enfin au roi la mort de ſon père, & en s'uniſſant avec le chef de ſa maiſon contre l'étranger. Il fit à la vérité payer cher au roi cet ancien aſſaſſinat, en ſe donnant, par le traité, toutes les villes ſur la rivière de Somme, avec Roie, Montdidier & le comté de Boulogne. Il ſe libéra de tout hommage pendant ſa vie, & devint un très-grand ſouverain; mais il eut la générosité de délivrer de ſa longue priſon de Londres le duc d'Orléans, le fils de celui qui avait été aſſaſſiné dans Paris. Il paya ſa rançon. On la fait monter à trois cent mille écus d'or; exagération ordinaire aux écrivains de ces tems. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a toujours eu de belles ames dans les tems les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté & l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice, que quand il conduit aux méchantes actions. C'eſt ce même *Philippe* qui avait en 1330, inſtitué la

toison d'or à l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges faisaient un grand commerce, & répandaient l'abondance dans ses états. La France lui dut enfin sa paix & sa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis, malgré les adversités & malgré les guerres civiles & étrangères.

Charles VII. regagna son royaume à-peu-près comme *Henri IV.* le conquit, cent cinquante ans après. *Charles* n'avait pas, à la vérité, ce courage brillant, cet esprit prompt & actif, & ce caractère héroïque de *Henri IV.* mais obligé comme lui de ménager souvent ses amis & ses ennemis, de donner de petits combats, de surprendre des villes & d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis *Henri IV.* par intrigue & par force. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, & tous deux ont pardonné. Ils avaient encor une faiblesse commune, celle de se livrer trop à l'amour; car l'amour influe presque toujours sur les affaires d'état, chez les princes chrétiens, ce qui n'arrive point dans le reste du monde.

Charles ne fit son entrée dans Paris qu'en 1437. Ces bourgeois qui s'étaient signalés par tant de massacres, allèrent au devant de lui avec toutes les démonstrations d'affection & de joie, qui étaient en usage chez ce peuple grossier. Sept filles représentant les sept péchés qu'on nomme mortels, & sept autres figurant les vertus théologales & cardinales avec des écriteaux, le reçurent vers la porte St. Denis. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les mystères de la religion que des bateleurs jouaient sur des treteaux. Les habitans de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques; les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'état; ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entiérement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais & Guines, & perdirent pour jamais tous

tous ces vaſtes domaines que leurs rois avaient eus par les droits du ſang, & que les trois victoires de Créci, de Poitiers & d'Azincourt ne purent leur conſerver. Les diviſions de l'Angleterre contribuèrent autant que *Charles VII.* à la réunion de la France. Cet *Henri VI.* qui avait porté les deux couronnes, & qui même était venu ſe faire ſacrer à Paris, détrôné à Londres par ſes parens, fut rétabli & détrôné encor.

Charles VII. maître enfin paiſible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de *Charlemagne.* Il conſerva des compagnies réglées de quinze cents gens-d'armes. Chacun de ces gens-d'armes devait ſervir avec ſix chevaux; de ſorte que cette troupe compoſait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille ſept cent livres de compte par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cent ſoixante livres de paye annuelle, & chacun des cinq hommes qui l'accompagnaient, avait quatre livres de ce tems-là par mois. Il établit auſſi quatre mille cinq cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'eſt-à-dire, environ vingt-quatre des nôtres. Ainſi en tems de paix il en coûtait environ ſix millions de notre monnoie préſente pour l'entretien des ſoldats. Les choſes ont bien changé dans l'Europe. Cet établiſſement des archers fait voir que les mouſquets n'étaient pas encor d'un fréquent uſage. Cet inſtrument de deſtruction ne fut commun que du tems de *Louis XI.*

Outre ces troupes, tenues continuellement ſous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exempt de taille; & c'eſt par cette exemption attachée d'ailleurs à la nobleſſe, que tant de perſonnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme de nom & d'armes. Les poſſeſſeurs des fiefs furent diſpenſés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, compoſé

des arrière-petits vaſſaux, qui reſta ſujet encor à ſervir dans les occaſions.

On s'étonne qu'après tant de déſaſtres la France eût tant de reſſources & d'argent. Mais un pays riche par ſes denrées, ne ceſſe jamais de l'être, quand la culture n'eſt pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'état, & ne le détruiſent point. Les meurtres & les ſaccagemens, qui déſolent des familles, en enrichiſſent d'autres. Les négocians deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour ſe ſauver parmi tant d'orages. *Jacques Cœur* en eſt un grand exemple. Il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embraſſé. Il n'y eut depuis lui que *Coſme I. Médici*, que nous appellons *de Médicis*, qui l'égalât. *Jacques Cœur* avait trois cents facteurs en Italie & dans le Levant. Il prêta deux cent mille écus d'or au roi, ſans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son induſtrie était plus utile pendant la paix, que *Dunois* & la *Pucelle* ne l'avaient été pendant la guerre. C'eſt une grande tache peut-être à la mémoire de *Charles VII.* qu'on ait perſécuté un homme ſi néceſſaire. On n'en ſait point le ſujet : car qui ſait les ſecrets reſſorts des fautes & des injuſtices des hommes ?

Le roi le fit mettre en priſon, & le parlement de Paris lui fit ſon procès. On ne put rien prouver contre lui, ſinon qu'il avait fait rendre à un Turc un eſclave chrétien, lequel avait quitté & trahi ſon maître, & qu'il avait fait vendre des armes au ſoudan d'Egypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permiſe, & l'autre vertueuſe, il fut condamné à perdre ſes biens. Il trouva dans ſes commis plus de droiture que dans les courtiſans qui l'avaient perdu. Ils ſe cotisèrent preſque tous pour l'aider dans ſa diſgrace. *Jacques Cœur* alla continuer ſon commerce en Chypre, & n'eut jamais le courage de revenir dans ſon ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappellé.

Au reſte la fin du règne de *Charles VII.* fut aſſez heu-

reuſe pour la France, quoique très-malheureuſe pour le roi, dont les jours finirent avec amertume, par les rebellions de ſon fils dénaturé, qui fut depuis le roi *Louis XI.*



CHAPITRE TRENTE-NEUVIEME.

Mœurs, uſages, arts, commerce, richeſſe, vers les treizième & quatorzième ſiècles.

JE voudrais découvrir quelle était alors la ſociété des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs & tant de combats, funeſtes objets de l'hiſtoire & lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du treizième ſiècle & dans le commencement du quatorzième, il me ſemble qu'on commençait en Italie, malgré tant de diſſentions, à ſortir de cette groſſiéreté, dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chûte de l'empire Romain. Les arts néceſſaires n'avaient point péri. Les artiſans & les marchands, que leur obſcurité dérobe à la fureur ambitieuſe des grands, ſont des fourmis qui ſe creuſent des habitations en ſilence, tandis que les aigles & les vautours ſe déchirent.

On trouva même dans ces ſiècles groſſiers, des inventions utiles, fruits de ce génie de mécanique que la nature donne à certains hommes très-indépendamment de la philoſophie. Le ſecret, par exemple, de ſecourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes qu'on nomme *beſicles*, eſt de la fin du treizième ſiècle. Ce beau ſecret fut trouvé par *Alexandre Spina.* Les meules qui agiſſent par le ſecours du vent, ſont connues en Italie dans le même tems. *La Flamma*, qui vivait au quatorzième ſiècle, en parle, & avant lui on n'en parle point. Mais c'eſt un art connu long-tems auparavant chez les Grecs & chez les

Arabes; il en eſt parlé dans des poëtes Arabes du ſeptième ſiècle. La fayance, qu'on faiſait principalement à Faënza, tenait lieu de porcelaine. On connaiſſait depuis long-tems l'uſage des vitres, mais il était fort rare : c'était un luxe de s'en ſervir. Cet art porté en Angleterre par les Français vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les Vénitiens eurent ſeuls au treizième ſiècle le ſecret des miroirs de criſtal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues : celle de Bologne était fameuſe. La merveille plus utile de la bouſſole était due au ſeul haſard, & les vues des hommes n'étaient point encor aſſez étendues pour qu'on fît uſage de cette découverte. L'invention du papier, fait avec du linge pilé & bouilli, eſt du commencement du quatorzième ſiècle. *Cortuſius*, hiſtorien de Padoue, parle d'un certain *Pax*, qui établit à Padoue la première manufacture plus d'un ſiècle avant l'invention de l'imprimerie. C'eſt ainſi que les arts utiles ſe ſont peu-à-peu établis, & la plupart par des inventeurs ignorés.

Il s'en fallait beaucoup que le reſte de l'Europe eût des villes telles que Veniſe, Gênes, Bologne, Sienne, Piſe, Florence. Preſque toutes les maiſons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre étaient couvertes de chaume. Il en était même ainſi en Italie, dans les villes moins riches, comme Alexandrie de la paille, Nice de la paille, &c.

Quoique les forêts euſſent couvert tant de terrains demeurés long-tems ſans culture, cependant on ne ſavait pas encor ſe garantir du froid à l'aide de ces cheminées, qui ſont aujourd'hui dans tous nos appartemens un ſecours & un ornement. Une famille entière s'aſſemblait au milieu d'une ſalle commune enfumée, autour d'un large foyer rond, dont le tuyau allait percer le plafond.

La Flamma ſe plaint au quatorzième ſiècle, ſelon l'uſage des auteurs peu judicieux, que la frugale ſimplicité a fait place au luxe. Il regrette le tems de *Fréderic*

Barberousse & de *Fréderic II.* lorsque dans Milan, capitale de la Lombardie, on ne mangeait de la viande que trois fois par semaine. Le vin alors était rare, la bougie était inconnue & la chandelle un luxe. On se servait, dit-il, chez les meilleurs citoyens, de morceaux de bois sec allumés pour s'éclairer. On ne mangeait de la viande chaude que trois fois par semaine : les chemises étaient de serge & non de linge; la dot des bourgeoises les plus considérables était de cent livres tout au plus. Les choses ont bien changé, ajoute-t-il; on porte à présent du linge; les femmes se couvrent d'étoffes de soie, & même il y entre quelquefois de l'or & de l'argent : elles ont jusqu'à deux mille livres de dot, & ornent même leurs oreilles de pendans d'or. Cependant ce luxe dont il se plaint, était encor loin, à quelques égards, de ce qui est aujourd'hui le nécessaire des peuples riches & industrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les apoticaires comme un cordial. Toutes les maisons des particuliers étaient de bois à Paris & à Londres. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris à peine pavées & couvertes de fange, était un luxe; & ce luxe fut défendu, par *Philippe le Bel*, aux bourgeoises. On connaît ce réglement fait sous *Charles VI. Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio.* « Que » personne n'ose donner plus de deux plats avec le po- » tage. »

Un seul trait suffira pour faire connaître la disette d'argent en Ecosse & même en Angleterre, aussi-bien que la rusticité de ces tems-là, appellée simplicité. On lit dans les actes publics, que quand les rois d'Ecosse venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur assignait trente shellings par jour, douze pains, douze gâteaux & trente bouteilles de vin.

Cependant il y eut toujours chez les seigneurs de fief & chez les principaux prélats, toute la magnificence que le tems permettait. Elle devait nécessairement s'introduire

chez les possesseurs des grandes terres. Dès long-tems auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domestiques & de chevaux. Un concile de Latran, tenu en 1179, sous *Alexandre III.* leur reproche que souvent on était obligé de vendre les vases d'or & d'argent dans les églises des monastères, pour les recevoir & pour les défrayer dans leurs visites. Le cortége des archevêques fut réduit, par les canons de ces conciles, à cinquante chevaux; celui des évêques, à trente; celui des cardinaux, à vingt-cinq: car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, & qui par conséquent n'avait point de terres, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieuse alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands & les petits, entre les riches & les pauvres. Le commerce & l'industrie n'ont pu former qu'avec le tems cet état mitoyen qui fait la richesse d'une nation. La vaisselle d'argent était presque inconnue dans la plupart des villes. *Mussus*, écrivain Lombard du quatorzième siècle, regarde comme un grand luxe, les fourchettes, les cuillières & les tasses d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix personnes à nourrir avec deux chevaux, est obligé de dépenser par an, jusqu'à trois cents florins d'or. C'était tout au plus deux mille livres de la monnoie de France courante de nos jours.

L'argent était donc très-rare en beaucoup d'endroits d'Italie, & bien plus en France aux douzième, treizième & quatorzième siècles. Les Florentins, les Lombards, qui faisaient seuls le commerce en France & en Angleterre, les Juifs leurs courtiers, étaient en possession de tirer des Français & des Anglais, vingt pour cent par an pour l'intérêt ordinaire du prêt. La grande usure est la marque infaillible de la pauvreté publique.

Le roi *Charles V.* amassa quelques trésors par son économie, par la sage administration de ses domaines

(alors le plus grand revenu des rois) & par des impôts inventés ſous *Philippe de Valois*, qui quoique faibles firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son miniſtre le cardinal *de la Grange* ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces tréſors furent diſſipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les ſiens dans Avignon. Le duc d'Anjou, frère de *Charles V.* alla perdre ceux du roi dans ſa malheureuſe expédition d'Italie. La France reſta dans la misère juſqu'aux derniers tems de *Charles VII.*

Il n'en était pas ainſi dans les belles villes commerçantes de l'Italie. On y vivait avec commodité, avec opulence. Ce n'était que dans leur ſein qu'on jouiſſait des douceurs de la vie.

Les richeſſes & la liberté y excitèrent enfin le génie, comme elles élevèrent le courage.



CHAPITRE QUARANTIEME.

Science & beaux-arts au treizième & quatorzième ſiècles.

LA langue italienne n'était pas encor formée du tems de *Fréderic II.* On le voit par les vers de cet empereur, qui ſont le dernier exemple de la langue romance dégagée de la dureté tudeſque.

Plas me el cavalier Frances,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoes,
E la danza Treviſana,
E lou cantar Provenſales,
Las man e cara d'Angles,
E lou donzel de Toſcana.

Ce monument eſt plus précieux qu'on ne penſe, & eſt fort au deſſus de tous ces décombres des bâtimens du

moyen âge, qu'une curioſité groſſière & ſans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'eſt démentie chez aucune des nations dont *Fréderic* parle. Les Catalanes ſont, comme au tems de cet empereur, les plus belles femmes de l'Eſpagne. La nobleſſe Françaiſe a les mêmes graces martiales qu'on eſtimait alors. Des traits nobles & réguliers, de belles mains ſont encor une choſe commune en Angleterre. La jeuneſſe a plus d'agrémens en Toſcane qu'ailleurs. Les Génois ont conſervé leur induſtrie; les Provençaux leur goût pour la poéſie & pour le chant. C'était en Provence & en Languedoc qu'on avait adouci la langue romance. Les Provençaux furent les maîtres des Italiens. Rien n'eſt ſi connu des amateurs de ces recherches que les vers ſur les Vaudois de l'année 1100.

Que non vogli maudir, ne jura, ne mentir,
N'occir, ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli ſuo ennemi,
Loz diſon qu'es Vaudes, & los feſon morir.

Cette citation a encor ſon utilité, en ce qu'elle eſt une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs ſévères.

Ce jargon ſe maintint malheureuſement tel qu'il était en Provence & en Languedoc, tandis que ſous la plume de *Pétrarque* la langue italienne atteignit à cette force & à cette grace qui loin de dégénérer ſe perfectionna encor. L'italien prit ſa forme à la fin du treizième ſiècle, du tems du bon roi *Robert*, grand-père de la malheureuſe *Jeanne*. Déjà *le Dante*, Florentin, avait illuſtré la langue toſcane par ſon poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *comédie*, ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au deſſus du mauvais goût de ſon ſiècle & de ſon ſujet, & rempli de morceaux écrits auſſi purement que s'ils étaient du tems de *l'Arioſte* & du *Taſſe*. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un

des principaux de la faction *Gibeline*, perfécuté par *Boniface VIII.* & par *Charles de Valois*, ait dans fon poëme exhalé fa douleur fur les querelles de l'empire & du facerdoce. Qu'il foit permis d'inférer ici une faible traduction d'un des paffages du *Dante* concernant ces diffentions. Ces monumens de l'efprit humain délaffent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux foleils les flambeaux luire au monde,
Qui fans fe nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enfeignaient les chemins,
Et nous montraient de l'aigle impériale
Et de l'agneau les droits & l'intervale.
Ce tems n'eft plus, & nos cieux ont changés
L'un des foleils de vapeurs furchargé,
En s'échappant de fa fainte carrière,
Voulut de l'autre abforber la lumière.
La règle alors devint confufion;
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui tout brillant de la pourpre ufurpée
Voulut porter la houlette & l'épée.

Après *le Dante*, *Pétrarque*, né en 1304 dans Arezzo patrie de *Gui Arretin*, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était fufceptible. On trouve dans ces deux poëtes, & fur-tout dans *Pétrarque*, un grand nombre de ces traits femblables à ces beaux ouvrages des anciens qui ont à la fois la force de l'antiquité & la fraîcheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au defir de vous faire connaître, autant que je le peux, le genre dans lequel il écrivait. Voici à-peu-près le commencement de fa belle ode à la *Fontaine de Vauclufe*, en vers croifés.

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la béauté qui confume mon cœur,
Seule beauté qui foit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur;

Arbre heureux dont le feuillage
Agité par les zéphirs
La couvris de ſon ombrage,
Qui rappelles mes ſoupirs,
En rappellant ſon image;
Ornemens de ſes bords, & filles du matin,
Vous dont je ſuis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embelliſſait quand vous touchiez ſon ſein,
Roſſignols dont la voix eſt moins douce & moins belle,
Air devenu plus pur, adorable ſéjour
Immortaliſé par ſes charmes,
Lieux dangereux & chers, où de ſes tendres armes
L'amour a bleſſé tous mes ſens,
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernieres larmes.

Ces piéces qu'on appelle *canzoni* ſont regardées comme ſes chefs-d'œuvres. Ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur; il immortaliſa la *Fontaine de Vaucluſe*, *Laure* & lui-même. S'il n'avait point aimé, il ſerait beaucoup moins connu. Quelque imparfaite que ſoit cette imitation, elle fait entrevoir la diſtance immenſe qui était alors entre les Italiens & toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de *Pétrarque*, de cette douceur & de cette molleſſe élégante qui fait ſon caractère, que de vous répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au capitole en 1341, célèbre hommage que l'étonnement de ſon ſiècle payait à ſon génie alors unique, mais ſurpaſſé depuis par l'*Arioſte* & par le *Taſſe*. Je ne paſſerai pas ſous ſilence que ſa famille avait été bannie de Toſcane, & dépouillée de ſes biens, pendant les diſſentions des *Guelfes* & des *Gibelins*, & que les Florentins lui députèrent *Bocace*, pour le prier de venir honorer ſa patrie de ſa préſence, & y jouir de la reſtitution de ſon patrimoine. La Grèce dans ſes plus beaux jours ne montra jamais plus de goût & plus d'eſtime pour les talens.

Ce *Bocace* fixa la langue toſcane ; il eſt encor le premier modèle en proſe pour l'exactitude & pour la pureté du ſtyle, ainſi que pour le naturel de la narration. La langue perfectionnée par ces deux écrivains ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, juſqu'aux Grecs même, ont changé leur idiome.

Il y eut une ſuite non interrompue de poëtes Italiens qui ont tous paſſé à la poſtérité ; car *le Pulci* écrivit après *Pétrarque*. Le *Boyardo* comte de *Scandiano* ſuccéda au *Pulci*, & l'*Arioſte* les ſurpaſſa tous par la fécondité de ſon imagination. N'oublions pas que *Pétrarque* & *Bocace* avaient célébré cette infortunée *Jeanne de Naples*, dont l'eſprit cultivé ſentait tout leur mérite, & qui fut même une de leurs diſciples. Elle était alors dévouée toute entière aux beaux-arts, dont les charmes faiſaient oublier les tems criminels de ſon premier mariage. Ses mœurs changées par la culture de l'eſprit devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit ſes jours.

Les beaux-arts qui ſe tiennent comme par la main, & qui d'ordinaire périſſent & renaiſſent enſemble, ſortaient en Italie des ruines de la barbarie. *Cimmabué* ſans aucun ſecours était comme un nouvel inventeur de la peinture au treizième ſiècle. Le *Giotto* fit des tableaux qu'on voit encor avec plaiſir. Il reſte ſur-tout de lui cette fameuſe peinture qu'on a miſe en moſaïque, & qui repréſente le premier apôtre marchant ſur les eaux ; on la voit au deſſus de la grande porte de *St. Pierre* de Rome. *Brunelleſchi* commença à réformer l'architecture gothique. *Gui d'Arezzo* long-tems auparavant avait inventé les nouvelles notes de la muſique à la fin de l'onzième ſiècle, & rendu cet art plus facile & plus commun.

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Toſcans. Ils firent tout renaître par leur ſeul génie, avant que le peu de ſcience qui était reſté à Conſtanti-

nople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes; & parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer *Boniface VIII.* fur fon exaltation, on compta dix-huit Florentins. On voit par-là que ce n'eft point aux fugitifs de Conftantinople qu'on a dû la renaiffance des arts. Ces Grecs ne purent enfeigner aux Italiens que le grec.

Il peut paraître étonnant que tant de grands génies fe foient élevés dans l'Italie fans protection comme fans modèle, au milieu des diffentions & des guerres; mais *Lucrèce* chez les Romains avait fait fon beau poëme de la nature, *Virgile* fes bucoliques, *Ciceron* fes livres de philofophie dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre fa forme, c'eft un inftrument que les grands artiftes trouvent tout préparé, & dont ils fe fervent fans s'embaraffer qui gouverne & qui trouble la terre.

Si cette lueur éclaira la feule Tofcane, ce n'eft pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talens. *St. Bernard* & *Abelard* en France au douzième fiècle auraient pu être regardés comme de beaux efprits; mais leur langue était un jargon barbare, & ils payèrent en latin tribut au mauvais goût du tems. Les hymnes latines rimées des douzième & treizième fiècles font le fceau de la barbarie. Ce n'était pas ainfi qu'*Horace* chantait les jeux féculaires. La théologie fcholaftique, fille bâtarde de la philofophie d'*Ariftote*, mal traduite & méconnue, fit plus de tort à la raifon & aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns & les Vandales.

L'art des *Sophocles* n'exiftait point; on ne connut d'abord en Italie que des repréfentations naïves de quelques hiftoires de l'ancien & du nouveau teftament; & c'eft de là que la coutume de jouer les myftères paffa en France. Ces fpectacles étaient originaires de Conftantinople. Le poëte *St. Grégoire de Nazianze* les avait intro-

duits pour les oppofer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs & des anciens Romains ; & comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieufes, & leur théatres une chofe facrée, *Grégoire de Nazianze* & fes fucceffeurs firent des tragédies faintes, mais malheureufement le nouveau théatre ne l'emporta pas fur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta fur celle des Gentils. Il eft refté de ces pieufes farces, des théatres ambulans, que promènent encor les bergers de la Calabre. Dans les tems de folemnités, ils repréfentent la naiffance & la mort de Jefus-Chrift. La populace des nations feptentrionales, adopta auffi bientôt ces ufages. On a depuis traité ces fujets avec plus de dignité. Nous envoyons de nos jours des exemples dans ces petits opéras qu'on appelle *oratorio* ; & enfin, les Français ont mis fur la fcène des chefs-d'œuvres tirés de l'ancien teftament.

Les confrères de la paffion en France, vers le feizième fiècle, firent paraître Jefus-Chrift fur la fcène. Si la langue françaife avait été alors auffi majeftueufe qu'elle était naïve & groffière, fi, parmi tant d'hommes ignorans & lourds il s'était trouvé un homme de génie, il eft à croire que la mort d'un jufte perfécuté par des prêtres Juifs & condamné par un préteur Romain, eût pu fournir un ouvrage fublime ; mais il eût fallu un tems éclairé, & dans ce tems éclairé on n'eût pas permis ces repréfentations.

Les beaux-arts n'étaient pas tombés dans l'Orient. Et puifque les poéfies du Perfan *Sady* font encor aujourd'hui dans la bouche des Perfans, des Turcs & des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de *Pétrarque*, & il a autant de réputation que lui. Il eft vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages reffemblent aux titres de leurs fouverains, dans lefquels il eft fouvent queftion du foleil & de la lune. L'efprit de fervi-

tude paraît naturellement empoulé, comme celui de la liberté eſt nerveux, & celui de la vraie grandeur eſt ſimple. Les Orientaux n'ont point de délicateſſe, parce que les femmes ne ſont point admiſes dans la ſociété. Ils n'ont ni ordre, ni méthode, parce que chacun s'abandonne à ſon imagination dans la ſolitude où ils paſſent une partie de leur vie, & que l'imagination par elle-même eſt déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de *Démoſthène* & de *Ciceron*. Qui aurait-on eu à perſuader en Orient ? des eſclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière ; ils peignent avec la parole ; & quoique les figures ſoient ſouvent giganteſques & incohérentes, on y trouve du ſublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici ce paſſage de *Sady* que j'avais traduit en vers blancs, & qui reſſemble à quelques paſſages des prophètes Hébreux. C'eſt une peinture de la grandeur de DIEU ; lieu commun à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perſe.

Il fait diſtinctement ce qui ne fut jamais.
De ce qu'on n'entend point ſon oreille eſt remplie.
Prince, il n'a pas beſoin qu'on qu'on le ſerve à genoux.
Juge ; il n'a pas beſoin que ſa loi ſoit écrite.
De l'éternel burin de ſa préviſion
Il a tracé nos traits dans le ſein de nos mères.
De l'aurore au couchant il porte le ſoleil ;
Il ſeme de rubis les maſſes des montagnes.
Il prend deux gouttes d'eau ; de l'une il fait un homme,
De l'autre il arrondit la perle au fondldes mers,
L'être au ſon de ſa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, & dans l'inſtant l'univers va rentrer
Dans les immenſités de l'eſpace & du vuide ;
Qu'il parle, & l'univers repaſſe en un clin d'œil
Des abymes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainſi cultivées ſur les bords du Tigre & de l'Euphrate, c'eſt une preuve que les autres arts qui contribuent aux agrémens de la vie, étaient très-connus. On n'a le ſuperflu qu'après le né-

ceſſaire. Mais ce néceſſaire manquait encor dans preſque toute l'Europe. Que connaiſſait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Eſpagne, & dans la Lombardie ſeptentrionale? Les coutumes barbares & féodales auſſi incertaines que tumultueuſes, les duels, les tournois, la théologie ſcholaſtique & les ſortiléges.

On célébrait toujours dans pluſieurs égliſes la fête de l'âne, ainſi que celle des innocens & des fous. On amenait un âne devant l'autel, & on lui chantait pour antienne, *amen amen aſine*; *eh eh eh ſire âne*; *eh eh eh ſire âne.*

Du Cange & ſes continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent un manuſcrit de cinq cents ans, qui contient l'hymne de l'âne.

Orientis partibus
Adventavit aſinus
Pulcher & fortiſſimus.

Eh ſire âne! ça chantez,
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin aſſez.

Une fille repréſentant la mère de DIEU allant en Egypte, montée ſur cet âne & tenant un enfant entre ſes bras, conduiſait une longue proceſſion; & à la fin de la meſſe, au lieu de dire, *ite miſſa eſt*, le prêtre ſe mettait à braire trois fois de toutes ſes forces, & le peuple répondait par les mêmes cris.

Cette ſuperſtition de ſauvages venait pourtant d'Italie. Mais quoiqu'au treizième & au quatorzième ſiècles, quelques Italiens commençaſſent à ſortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui porta Jeſus-Chriſt, avait marché ſur la mer, & était venu juſques ſur les bords de l'Adige, par le golfe de Veniſe; que Jeſus-Chriſt lui avait aſſigné un pré pour ſa pâture, qu'il y avait vécu long-tems, qu'il y était mort. On enferma ſes os dans un âne artifi-

ciel, qui fut déposé dans l'église de Notre-Dame des Orgues, sous la garde de quatre chanoines; ces reliques furent portées en procession trois fois l'année, avec la plus grande solemnité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape *Boniface VIII.* voyant que la procession de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maison de la vierge *Marie* en attirerait davantage, & ne se trompa pas; il autorisa cette fable de son autorité apostolique. Si les peuples croyaient qu'un âne avait marché sur la mer, de Jérusalem jusqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maison de *Marie* avait été transportée de Nazareth à Loretto. La petite maison fut bientôt enfermée dans une église superbe; les voyages des pélerins & les présens des princes rendirent ce temple aussi riche que celui d'Ephèse. Les Italiens s'enrichissaient du moins de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embrassait la superstition pour elle-même, & seulement en s'abandonnant à l'instinct grossier & à l'esprit du tems. Vous avez observé plus d'une fois que ce fanatisme auquel les hommes ont tant de penchant, a toujours servi, non-seulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchans. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'esprit: & la superstition en l'aveuglant, inspire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de Sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans plusieurs villes sur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la crosse à la main, donnant des bénédictions & des mandemens.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres-patentes. C'était dans son origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, & ce fut ensuite un fou de cour, qui prenait un droit sur les filoux & sur les filles publiques. Point de ville qui n'eût des confrairies d'artisans, de bourgeois, de femmes; les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en mystères sacrés; & c'est de-là

que

que vient la ſociété des francs-maçons, échappée au tems qui a détruit toutes les autres.

La plus mépriſable de toutes ces confrairies fut celle des flagellans, & ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'inſolence de quelques prêtres qui s'aviſèrent d'abuſer de la faibleſſe des pénitens publics, juſqu'à les fuſtiger. On voit encor un reſte de cet uſage dans les baguettes dont ſont armés les pénitenciers à Rome; enſuite les moines ſe fuſtigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à Dieu que le dos cicatriſé d'un moine. *Pierre Damien*, dans l'onzième ſiècle, excita les ſéculiers même à ſe fouetter tout nuds. On vit en 1260, pluſieurs confrairies de pélerins courir toute l'Italie, armés de fouets. Ils parcoururent enſuite une partie de l'Europe. Cette aſſociation fit même une ſecte qu'il fallut enfin diſſiper.

Tandis que des troupes de gueux couraient le monde en ſe fuſtigeant, des fous marchaient dans preſque toutes les villes, à la tête des proceſſions, avec une robe peliſſée, des grelots, une marotte; & la mode s'en eſt encor conſervée dans les villes des Pays-Bas & en Allemagne. Nos nations ſeptentrionales avaient pour toute littérature en langage vulgaire, les farces nommées *moralités*, ſuivies de celles de la *mère ſotte* & du *prince des ſots*.

On n'entendait parler que de révélations, de poſſeſſions, de maléfices. On oſe accuſer la femme de *Philippe III.* d'adultère, & le roi envoie conſulter une béguine pour ſavoir ſi ſa femme eſt innocente ou coupable. Les enfans de *Philippe le Bel* font entr'eux une aſſociation par écrit, & ſe promettent un ſecours mutuel contre ceux qui voudront les faire périr par la magie. On brûle par arrêt du parlement une ſorcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de *Robert d'Artois*. La maladie de *Charles VI.* eſt attribuée à un ſortilége, & on fait venir un magicien pour le guérir. La princeſſe de *Gloceſtre* en Angleterre, eſt condamnée à faire amende honorable

devant l'église de *St. Paul*, ainsi qu'on l'a déjà remarqué ; & une baronne du royaume, sa prétendue complice, est brûlée vive comme sorcière.

Si ces horreurs enfantées par la crédulité, tombaient sur les premières personnes des royaumes de l'Europe, on voit assez à quoi étaient exposés les simples citoyens. C'était encor là le moindre des malheurs.

L'Allemagne, la France, l'Espagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante, était absolument sans police. Les bourgades murées de la Germanie & de la France, furent saccagées dans les guerres civiles. L'empire Grec fut inondé par les Turcs. L'Espagne était encor partagée entre les chrétiens & les mahométans Arabes ; & chaque parti était souvent déchiré par des guerres intestines. Enfin du tems de *Philippe de Valois*, d'*Edouard III.* de *Louis de Bavière*, de *Clément VI.* une peste générale enlève ce qui avait échappé au glaive & à la misère.

Immédiatement avant ces tems du quatorzième siècle, on a vu les croisades dépeupler & appauvrir notre Europe. Remontez depuis ces croisades aux tems qui s'écoulèrent après la mort de *Charlemagne* ; ils ne sont pas moins malheureux & sont encor plus grossiers. La comparaison de ces siècles avec le nôtre, (quelques perversités & quelques malheurs que nous puissions essuyer,) doit nous faire sentir notre bonheur, malgré ce penchant presqu'invincible que nous avons à louer le passé aux dépens du présent.

Il ne faut pas croire que tout ait été sauvage : il y eut de grandes vertus dans tous les états, sur le trône & dans les cloîtres, parmi les chevaliers, parmi les ecclésiastiques ; mais ni un *St. Louis*, ni un *St. Ferdinand* ne purent guérir les plaies du genre humain. La longue querelle des empereurs & des papes, la lutte opiniâtre de la liberté de Rome contre les *Césars* de l'Allemagne & contre les pontifes Romains, les schismes fréquens, &

enfin le grand ſchiſme d'Occident, ne permirent pas à des papes élus dans le trouble, d'exercer des vertus que des tems paiſibles leur auraient inſpirées. La corruption des mœurs pouvait-elle ne ſe pas étendre juſqu'à eux ? Tout homme eſt formé par ſon ſiècle; bien peu s'élèvent au-deſſus des mœurs du tems. Les attentats dans leſquels pluſieurs papes furent entraînés, leurs ſcandales autoriſés par un exemple général, ne peuvent pas être enſevelis dans l'oubli. A quoi ſert la peinture de leurs vices & de leurs déſaſtres? à faire voir combien Rome eſt heureuſe depuis que la décence & la tranquillité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les viciſſitudes de cet *Eſſai ſur les mœurs*, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuſe juſqu'à ce que les loix & le pouvoir légiſlatif aient été établis ſans contradiction ?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur tems, ne purent arrêter tant de déſordres, quelques bons eſprits nés dans les ténèbres des nations ſeptentrionales, ne purent y attirer les ſciences & les arts.

Le roi de France *Charles V.* qui raſſembla environ neuf cents volumes, cent ans avant que la bibliothèque du vatican fût fondée par *Nicolas V.* encouragea en vain les talens. Le terrain n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureuſes compoſitions de ce tems. C'eſt faire un amas de cailloux tirés d'antiques maſures quand on eſt entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Piſe un aſtrologue; & *Catherine*, fille de cet aſtrologue qui écrivit en français, prétend que *Charles* diſait : *Tant que doctrine ſera honorée en ce royaume, il continuera à proſpérité.* Mais la doctrine fut inconnue, le goût encor plus. Un malheureux pays dépourvu de loix fixes, agité par des guerres civiles, ſans commerce, ſans police, ſans coutumes écrites & gouverné par mille coutumes différentes; un pays dont

la moitié s'appellait la langue d'*oui* ou d'*oil*, & l'autre, la langue d'*oc*, pouvait-il n'être pas barbare? La nobleſſe Françaiſe eut ſeulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Quand *Charles de Valois*, frère de *Philippe le Bel*, avait paſſé en Italie, les Lombards, les Toſcans même prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes; c'était un corps qu'on laçait parderrière, comme aujourd'hui ceux des filles; c'était de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe traînait à terre. Les chevaliers Français donnaient pourtant de la grace à cette maſcarade, & juſtifiaient ce qu'avait dit *Fréderic II. Plaz me el Cavalier Francez*. Il eût mieux valu connaître alors la diſcipline militaire; la France n'eût pas été la proie de l'étranger ſous *Philippe de Valois*, *Jean* & *Charles VI*. Mais comment était-elle plus familière aux Anglais? C'eſt peut-être que, combattant loin de leur patrie, ils ſentaient plus le beſoin de cette diſcipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille & plus réfléchi.



CHAPITRE QUARANTE-UNIEME.

Affranchiſſemens, privilèges des villes, états-généraux.

De l'anarchie générale de l'Europe, de tant de déſaſtres même, nâquit le bien ineſtimable de la liberté, qui a fait fleurir peu-à-peu les villes impériales & tant d'autres cités.

Vous avez déjà obſervé que dans les commencemens de l'anarchie féodale, preſque toutes les villes étaient peuplées plutôt de ſerfs que de citoyens, comme on le voit encor en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes

qui puiſſent poſſéder des terres, & où les habitans appartiennent à leur ſeigneur, qui a ſur eux droit de vie & de mort. Il en fut de même en Allemagne & en France. Les empereurs commencèrent par affranchir pluſieurs villes ; & dès le treizième ſiècle elles s'unirent pour leur défenſe commune, contre les ſeigneurs de châteaux qui ſubſiſtaient de brigandage.

Louis le Gros en France ſuivit cet exemple dans ſes domaines, pour affaiblir les ſeigneurs qui lui faiſaient la guerre. Les ſeigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi ſoutenir en Paleſtine l'honneur de la chevalerie.

Enfin en 1167. Le pape *Alexandre III.* déclare au nom d'un concile, *que tous les chrétiens devaient être exempts de la ſervitude.* Cette loi ſeule doit rendre ſa mémoire chère à tous les peuples, ainſi que ſes efforts pour ſoutenir la liberté de l'Italie, doivent rendre ſon nom précieux aux Italiens.

C'eſt en vertu de cette loi que long-tems après, le roi *Louis Hutin* dans ſes chartes, déclara que tous les ſerfs qui reſtaient encore en France, devaient être affranchis, *parce que c'eſt*, dit-il, *le royaume des Francs.* Il faiſait à la vérité payer cette liberté, mais pouvait-on l'acheter trop cher ?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrés & très-difficilement dans leur droit naturel. *Louis Hutin* ne put forcer les ſeigneurs ſes vaſſaux à faire pour les ſujets de leurs domaines ce qu'il faiſait pour les ſiens. Les cultivateurs, les bourgeois même reſtèrent encore long-tems hommes de *poeſt*, hommes de puiſſance, attachés à la glèbe, ainſi qu'ils le ſont encore en pluſieurs provinces d'Allemagne. Ce ne fut guère en France que du tems de *Charles VII.* que la ſervitude fut entiérement abolie par l'affaibliſſement des ſeigneurs. Les Anglois même y contribuèrent beaucoup, en apportant avec eux la liberté qui fait leur caractère.

Avant *Louis Hutin* même, les rois annoblirent quelques citoyens. *Philippe le Hardi*, fils de *St. Louis*, annoblit *Raoul*, qu'on appellait *Raoul l'orfèvre*, non que ce fût un ouvrier, son annobliſſement eût été ridicule, c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appellait *orfèvres* ces dépoſitaires, ainſi qu'on les nomme encore à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France : & *St. Louis* annoblit ſans doute ſon chirurgien *la Broſſe*, puiſqu'il le fit ſon chambellan.

Les communautés des villes avaient commencé en France, ſous *Philippe le Bel* en 1301, à être admiſes dans les états-généraux, qui furent alors ſubſtitués aux anciens parlemens de la nation, compoſés auparavant des ſeigneurs & des prélats. Le tiers-état y forma ſon avis ſous le nom de requête : cette requête fut préſentée à genoux. L'uſage a toujours ſubſiſté, que les députés du tiers-état parlaſſent aux rois un genou en terre, ainſi que les gens du parlement, du parquet & le chancelier même, dans les lits de juſtice. Ces premiers états-généraux furent tenus pour s'oppoſer aux prétentions du pape *Boniface VIII*. Il faut avouer qu'il était triſte pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'état ; l'un, compoſé des ſeigneurs des fiefs, qui ne faiſaient pas la cinq-millième partie de la nation ; l'autre, du clergé, bien moins nombreux encore, & qui, par ſon inſtitution ſacrée, eſt deſtiné à un miniſtère ſupérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien juſques-là. C'était une des véritables raiſons qui avaient fait languir le royaume de France, en étouffant toute induſtrie. Si en Hollande & en Angleterre le corps de l'état n'était formé que de barons ſéculiers & eccléſiaſtiques, ces peuples n'auraient pas dans la guerre de 1701, tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques à Veniſe, à Gênes, le peuple n'eut jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais eſclave. Les citadins d'Italie étaient fort différens des

bourgeois des pays du Nord, les bourgeois en France, en Allemagne, étaient bourgeois d'un ſeigneur, d'un évêque ou du roi ; ils appartenaient à un homme ; les citadins n'appartenaient qu'à la république ; ce qu'il y a d'affreux, c'eſt qu'il eſt reſté encore en France trop de ſerfs de glèbe.

Philippe le Bel, à qui on reproche ſon peu de fidélité ſur l'article des monnoies, ſa perſécution contre les templiers, & une animoſité peut-être trop acharnée contre *Boniface VIII.* & contre ſa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation, en appellant le tiers-état aux aſſemblées générales de la France.

La chambre des communes en Angleterre commençait à ſe former dans ce tems-là, & prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainſi le chaos du gouvernement commençait à ſe débrouiller preſque par-tout, par les malheurs même que le gouvernement féodal trop anarchique avait par-tout occaſionnés. Mais les peuples en reprenant tant de liberté & tant de droits, ne purent de longtems ſortir de la barbarie, où l'abrutiſſement, qui naît d'une longue ſervitude, les avait réduits. Ils acquirent la liberté ; ils furent comptés pour des hommes, mais ils n'en furent ni plus polis ni plus induſtrieux. Les guerres cruelles d'*Edouard III.* & de *Henri V.* plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'eſclavage, & il ne reſpira que dans les dernières années de *Charles VII.* Il ne fut pas moins plus malheureux en Angleterre après le règne de *Henri V.* Son ſort fut moins à plaindre en Allemagne du tems de *Venceſlas* & de *Sigiſmond*, parce que les villes impériales étaient déjà puiſſantes.



CHAPITRE QUARANTE-DEUXIÈME.

Tailles & monnoies.

Le tiers-état ne servit en 1345 aux états tenus par *Philippe de Valois*, qu'à donner son consentement au premier impôt des aides & des gabelles ; mais il est certain que si les états avaient été assemblés plus souvent en France, ils eussent acquis plus d'autorité ; car sous le gouvernement de ce même *Philippe de Valois*, devenu odieux par la fausse monnoie, & décrédité par ses malheurs, les états de 1355, dont nous avons déjà parlé, nommèrent eux-mêmes des commissaires des trois ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, & comme ils veulent, partagent l'autorité souveraine. Voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces assemblées que quand ils n'ont pu s'en dispenser. Ainsi le peu d'habitude que la nation a eue d'examiner ses besoins, ses ressources, & ses forces, a toujours laissé les états-généraux destitués de cet esprit de suite, & de cette connaissance de leurs affaires qu'ont les compagnies réglées. Convoqués de loin à loin, ils se demandaient les loix & les usages, au lieu d'en faire ; ils étaient étonnés & incertains. Les parlemens d'Angleterre se sont donné plus de prérogatives ; ils se sont établis & maintenus dans le droit d'être un corps nécessaire représentant la nation. C'est-là qu'on connaît sur-tout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur gouvernement est devenu entiérement différent ; il était alors tout semblable. Les états d'Arragon, ceux de Hongrie, les diètes d'Allemagne, avaient encore de plus grands privilèges.

Les états-généraux de France, ou plutôt de la par-

tie de la France qui combattait pour son roi *Charles VII.* contre l'usurpateur *Henri V.* accorda généreusement à son maître une taille générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la disette, dans le tems même où l'on craignait de laisser les terres sans culture. (Ce sont les propres mots prononcés dans la harangue du tiers-état.) Cet impôt depuis ce tems fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines ; mais il ne restait presque plus de domaines à *Charles VII.* & sans les braves guerriers qui se sacrifièrent pour lui & pour la patrie, sans le connétable de *Richemont* qui le maîtrisait, mais qui le servait à ses dépens, il était perdu.

Bientôt après, les cultivateurs qui avaient payé auparavant des tailles à leurs seigneurs dont ils avaient été serfs, payèrent ce tribut au roi seul dont ils furent sujets. Ce n'est pas que les rois n'eussent aussi levé des tailles, même avant *St. Louis*, dans les terres du patrimoine royal. On connaît la taille de *pain & vin* payée d'abord en nature, & ensuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'usage des collecteurs, de marquer sur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné, rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes des villes n'étaient point écrites; & ce fut ce même *Charles VII.* qui ordonna qu'on les rédigeât en 1454, lorsqu'il eut remis dans le royaume la police & la tranquillité, dont il avait été privé depuis si long-tems, & lorsqu'une si longue suite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

Je considère donc ici en général le sort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'est au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'histoire. C'est-là que chaque écrivain eût dû dire, *homo sum* ; mais la plupart des historiens ont décrit des batailles.

Ce qui troublait encor en Europe l'ordre public, la tranquillité, la fortune des familles, c'était l'affaiblis-

fement des monnoies. Chaque feigneur en faifait frapper, & altérait le titre & le poids, fe faifant à lui-même un préjudice durable pour un bien paffager. Les rois avaient été obligés, par la néceffité des tems, de donner ce funefte exemple. J'ai déjà remarqué que l'or d'une partie de l'Europe, & fur-tout de la France, avait été englouti en Afie & en Afrique par les infortunes des croifades. Il fallut donc dans les befoins toujours renaiffans augmenter la valeur numéraire des monnoies. La livre dans le tems du roi *Charles V.* après qu'il eut conquis fon royaume valait fept livres numéraires. Sous *Charlemagne* elle avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de *Charles V.* ne fut donc en effet que la feptième partie de l'ancienne livre. Donc une famille qui aurait eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue fept fois plus pauvre.

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encor, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même *Charles V.* déclara que les fils de France auraient un apanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui que cent vingt-quatre mille. Quelle petite reffource pour le fils d'un roi ! Les efpèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Efpagne, en Angleterre.

Le roi *Edouard III.* fut le premier qui fit frapper des efpèces d'or. Qu'on fonge que les Romains n'en eurent que fix cent cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V. n'avait que cinquante fix mille livres fterlings, environ douze cent vingt mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui, pour tout revenu. C'eft avec ce faible fecours qu'il voulut conquérir la France. Auffi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, & de mettre tout en gages pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes fe faifaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaiſſait alors en Suède que la monnoie de fer & de cuivre. Il n'y avait d'argent en Dannemarck que celui qui avait paſſé dans ce pays par le commerce de Lubeck en très-petite quantité.

Dans cette diſette générale d'argent qu'on éprouvait en France après les croiſades, le roi *Philippe le Bel* avait non-ſeulement hauſſé le prix fictif & idéal des eſpèces ; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage ; en un mot c'était de la fauſſe monnoie ; & les ſéditions qu'excita cette manœuvre, ne rendirent pas la nation plus heureuſe. *Philippe de Valois* avait encor été plus loin que *Philippe le Bel* ; il faiſait jurer ſur les évangiles aux officiers des monnoies de garder le ſecret. Il leur enjoint dans ſon ordonnance de tromper les marchands, *de façon*, dit-il, *qu'ils ne s'apperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids.* Mais comment pouvait-il ſe flatter que cette infidélité ne ſeroit point découverte? Et quel tems que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices ! quel tems où preſque tous les ſeigneurs de fief depuis *St. Louis* faiſaient ce qu'on reproche à *Philippe le Bel* & à *Philippe de Valois* ! Ces ſeigneurs vendirent en France au ſouverain leur droit de battre monnoie : ils l'ont tous conſervé en Allemagne ; & il en a réſulté quelquefois de grands abus, mais non de ſi univerſels ni de ſi funeſtes.



CHAPITRE QUARANTE-TROISIEME.

Du parlement de Paris juſqu'à CHARLES VII.

SI *Philippe le Bel*, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnoie de *St. Louis*, fit beaucoup de bien en appellant aux aſſemblées de la nation les citoyens, qui ſont en effet le corps de la nation, il n'en fit pas

moins en instituant sous le nom de parlement une cour souveraine de judicature sédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit sur l'origine & sur la nature du parlement de Paris ne donne que des lumières confuses, parce que tout passage des anciens usages aux nouveaux, échappe à la vue. L'un veut que les chambres des enquêtes & des requêtes représentent précisément les anciens conquérans de la Gaule ; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre justice, que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, & que le parlement est appellé *la cour des pairs.*

Un peu d'attention rectifiera ces idées. Il se fit un grand changement en France sous *Philippe le Bel* au commencement du quatorzième siècle ; c'est que le grand gouvernement féodal & aristocratique était miné peu-à-peu dans les domaines du roi de France ; c'est que *Philippe le Bel* érigea presque en même tems ce qu'on appella les parlemens de Paris, de Toulouse, de Normandie, & les grands jours de Troyes, pour rendre la justice ; c'est que le parlement de Paris était le plus considérable par son grand district, que *Philippe le Bel* le rendit sédentaire à Paris, & que *Philippe le Long* le rendit perpétuel. Il était le dépositaire & l'interprète des loix anciennes & nouvelles, le gardien des droits de la couronne, & l'oracle de la nation, mais il ne représentait nullement la nation. Pour la représenter, il faut, ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en sa personne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Le conseil étroit du roi, les états-généraux, le parlement étaient trois choses très-différentes. Les états-généraux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les députés des communes. L'étroit conseil du roi était composé des grands officiers qu'il voulait y admettre, & sur-tout des pairs du

royaume, qui étaient tous princes du ſang : & la cour de juſtice nommée *parlement*, devenue ſédentaire à Paris, était d'abord compoſée d'évêques & de chevaliers, aſſiſtés de légiſtes, ſoit tonſurés, ſoit laïques, inſtruits des procédures.

Il fallait bien que les pairs euſſent droit de ſéance dans cette cour, puiſqu'ils étaient originairement les juges de la nation. Mais quand les pairs n'y auraient pas eu droit de ſéance, elle n'en eût pas moins été une cour ſuprême de judicature, comme la chambre impériale d'Allemagne eſt une cour ſuprême, quoique les électeurs, ni les autres princes de l'empire n'y aient jamais aſſiſté ; & comme le conſeil de Caſtille eſt encor une juriſdiction ſuprême, quoique les grands d'Eſpagne n'aient pas le privilége d'y avoir ſéance.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes aſſemblées des champs de Mars & de Mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit à la vérité d'y aſſiſter ; mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le ſont encor en Angleterre, les ſeuls nobles du royaume, c'étaient des princes relevans de la couronne ; & quand on en créait de nouveaux, on n'oſait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant ceſſé d'être une pairie, parce que *Philippe le Bel* l'avait acquiſe par ſon mariage, il érigea en pairie la Bretagne & l'Artois. Les ſouverains de ces états ne venaient pas ſans doute juger des cauſes au parlement de Paris, mais pluſieurs évêquea y venaient.

Ce nouveau parlement s'aſſemblait d'abord quatre fois l'an. On changeait ſouvent les membres de cette cour de juſtice, & le roi les payait de ſon tréſor pour chacune de leurs ſéances.

On appella ces parlemens, *cours ſouveraines* ; le préſident s'appellait le ſouverain du corps, ce qui ne voulait dire que le chef ; témoin ces mots exprès de l'ordonnance de *Philippe le Bel* ; *Que nul maître ne s'abſente de la chambre, ſans le congé de ſon ſouverain.* Je dois encor

remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur ; il fallait venir *ester à droit* soi-même, à moins d'une dispense expresse du roi.

Si les prélats avaient conservé leur droit d'assister aux séances de cette compagnie toujours subsistante, elle eût pu devenir à la longue une assemblée d'états-généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus sous *Philippe le Long* en 1320. Ils avaient d'abord présidé au parlement, & précédé le chancelier. Le premier laïque qui présida dans cette compagnie par ordre du roi en 1320, fut un haut baron, comte de Boulogne, possédant les droits régaliens, en un mot un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conseiller, jusques vers l'an 1350. Ensuite les jurisconsultes étant devenus présidens, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les priviléges de la noblesse; on les appella souvent *chevaliers ès loix*. Mais les nobles de nom & d'armes affectèrent toujours de mépriser cette noblesse paisible. Les descendans des hommes de loi ne sont point encor reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'est un reste de l'ancienne barbarie, d'attacher de l'avilissement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la justice.

On objecte que ce n'est pas la fonction de rendre la justice qui les avilissait, puisque les pairs & les rois la rendaient, mais que des hommes nés dans une condition servile, introduits d'abord au parlement de Paris pour instruire les procès & non pour donner leurs voix, & ayant prétendu depuis les droits de la noblesse, à qui seule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette noblesse des honneurs incommunicables. Le célèbre *Fénelon*, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre académie Française, nous écrit que, pour être digne de faire l'histoire de France, il faut être versé dans nos anciens usages; qu'il faut savoir, par exemple, que les conseillers du parlement furent originairement des serfs qui avaient étudié nos loix & qui conseillaient les

nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelqu'uns élevés à cet honneur par le mérite; mais il eſt plus vrai encor que la plupart n'étaient point ſerfs, qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès long-tems affranchis, vivans librement ſous la protection des rois, dont ils étaient bourgeois. Cet ordre de citoyens, en tout tems & en tout pays, a plus de facilités pour s'inſtruire que les hommes nés dans l'eſclavage.

Ce tribunal était, comme vous ſavez, ce qu'eſt en Angleterre la cour appellée *du banc du roi*. Les rois Anglais, vaſſaux de ceux de France, imitèrent en tout les uſages de leurs ſuzerains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris, il y en eut un au banc du roi d'Angleterre; le chancelier de France peut préſider aux parlemens Français: le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi & les pairs Anglais peuvent caſſer les jugemens du banc, comme le roi de France caſſe les arrêts du parlement en ſon conſeil d'état, & comme il les caſſerait avec les pairs, les hauts-barons & la nobleſſe dans les états-généraux qui ſont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de loix, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce même mot de banc prouve la reſſemblance parfaite; le banc des préſidens a retenu ſon nom chez nous, & nous l'appellons encor aujourd'hui *le grand banc*.

La forme du gouvernement Anglais n'a point changé comme la nôtre, nous l'avons déjà remarqué. Les états-généraux Anglais ont ſubſiſté toujours. Ils ont partagé la légiſlation; les nôtres rarement convoqués, ſont hors d'uſage. Les cours de juſtice appellées parmi nous *parlemens*, étant devenues perpétuelles, & s'étant enfin conſidérablement accrues, ont acquis inſenſiblement, tantôt par la conceſſion des rois, tantôt par l'uſage, tantôt même par le malheur des tems, des droits qu'ils n'avaient ni ſous *Philippe le Bel*, ni ſous ſes fils, ni ſous *Louis VI*.

Le plus grand luſtre du parlement de Paris vint de la

coutume que les rois de France introduisirent, de faire enrégistrer leurs traités & leurs édits à cette chambre du parlement sédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs cette chambre n'entrait dans aucune affaire d'état, ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi & les impôts, était incontestablement du ressort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement sur les finances, sont du tems de *François I.*

Tout change chez les Français, beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive, que cet arrêt ne fût signé du souverain. Il en est encor ainsi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres états; rien n'est plus humain & plus juste. Le fanatisme, l'esprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort plusieurs citoyens innocens. Ces citoyens appartiennent au roi, c'est-à-dire, à l'état; on ôte un homme à la patrie, on flétrit sa famille, sans que celui qui représente la patrie le sache. Combien d'innocens, accusés d'hérésie, de sorcellerie & de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé!

Loin que *Charles VI.* fût éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Ce fut dans ce parlement perpétuel établi à Paris au palais de *St. Louis*, que *Charles VI.* tint le 23 décembre 1420, ce fameux lit de justice, en présence du roi d'Angleterre *Henri V.* ce fut-là qu'il nomma *son très-amé fils Henri héritier*, *régent du royaume.* Ce fut-là que le propre fils du roi ne fut nommé que *Charles, soi-disant Dauphin*, & que tous les complices du meurtre de *Jean Sans Peur*, duc de Bourgogne, furent déclarés criminels de lèze-majesté & privés de toute succession. Ce qui était en effet condamner le dauphin, sans le nommer.

Il y a bien plus; on assure que les registres du parlement, sous l'année 1420, portent que précédemment

le

le dauphin, (depuis *Charles VII.*) avait été ajourné trois fois à son de trompe, au mois de Janvier, & condamné par contumace au banniſſement perpétuel, *de quoi, ajoute ce regiſtre, il appella à* DIEU *& à ſon épée.* Si le regiſtre eſt véritable, il ſe paſſa donc près d'une année entre la condamnation & le lit de juſtice, qui ne confirma que trop ce funeſte arrêt. Il n'eſt point étonnant qu'il ait été porté. *Philippe*, duc de Bourgogne, fils du duc aſſaſſiné, était tout puiſſant dans Paris; la mère du dauphin était devenue pour ſon fils une marâtre implacable; le roi privé de ſa raiſon, était entre des mains étrangères; & enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puiſqu'il avait fait aſſaſſiner à ſes yeux ſon parent *Jean de Bourgogne*, attiré dans le piége ſur la foi des ſermens. Il faut encore conſidérer quel était l'eſprit du tems. Ce même *Henri V* roi d'Angleterre & régent de France, avait été mis en priſon à Londres, étant prince de Galles, ſur le ſimple ordre d'un juge ordinaire auquel il avait donné un ſoufflet lorſque ce juge était ſur ſon tribunal.

On vit dans le même ſiècle un exemple atroce de la juſtice pouſſée juſqu'à l'horreur. Un ban de Croatie oſe juger à mort & faire noyer la régente de Hongrie *Elizabeth*, coupable du meurtre du roi *Charles de Durazzo.*

Le jugement du parlement contre le dauphin, était d'une autre eſpèce: il n'était que l'organe d'une force ſupérieure. On n'avait point procédé contre *Jean*, duc de Bourgogne, quand il aſſaſſina le duc d'Orléans, & on procéda contre le dauphin, pour venger le meurtre d'un meurtrier.

On doit ſe ſouvenir, en liſant la déplorable hiſtoire de ces tems-là, qu'après le fameux traité de Troyes, qui donna la France au roi *Henri V.* d'Angleterre, il y eut deux parlemens à la fois, comme on en vit deux du tems de la ligue, près de trois cents ans après; mais tout était double dans la ſubverſion qui arriva ſous *Charles VI.* Il

y avait deux rois, deux reines, deux parlemens, deux universités de Paris ; & chaque parti avait ses maréchaux & ses grands officiers.

J'observe encore que dans ces siècles, quand il fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de présider au jugement. *Charles VII* la dernière année de sa vie, fut lui-même, selon cette coutume à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'Alençon, coutume qui parut depuis si indigne de la justice & de la majesté royale, puisque la présence du souverain semblait gêner les suffrages, & que dans une affaire criminelle, cette même présence qui ne doit annoncer que des graces, pouvait commander les rigueurs.

Enfin je remarque que pour juger un pair, il était essentiel d'assembler des pairs. Ils étaient ses juges naturels. *Charles VII* y ajouta des grands officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'Alençon ; il fit plus, il admit dans cette assemblée des trésoriers de France, avec les députés laïques du parlement. Ainsi tout change. L'histoire des usages, des loix, des privilèges, n'est en beaucoup de pays & surtout en France, qu'un tableau mouvant.

C'est donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeller aux usages antiques, & de vouloir fixer cette roue que le tems fait tourner d'un mouvement irrésistible. A quelle époque faudrait-il avoir recours ? Est-ce à celle où le mot de *parlement* signifiait une assemblée de capitaines Francs, qui venaient en plein champs régler au premier de Mars les partages des dépouilles ? Est-ce à celle où tous les évêques avaient droit de séance dans une cour de judicature nommée aussi *parlement* ? A quel siècle, à quelles loix faudrait-il remonter, à quel usage s'en tenir? Un bourgeois de Rome serait aussi bien fondé à demander au pape des consuls, des tribuns, un sénat, des comices & le rétablissement entier de

la république romaine ; & un bourgeois d'Athènes pourrait réclamer auprès du ſultan, l'ancien aréopage & les aſſemblées du peuple, qui s'appellaient *égliſes.*



CHAPITRE QUARANTE-QUATRIÈME.

Du concile de Baſle tenu du tems de l'empereur SIGISMOND *&* *de* CHARLES VII *au quinzième ſiècle.*

CE que ſont des états-généraux pour les rois, les conciles le ſont pour les papes ; mais ce qui ſe reſſemble le plus, diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'eſprit le plus républicain, les états ne ſe ſont jamais cru au deſſus des rois, quoiqu'ils aient dépoſé leurs ſouverains dans des néceſſités preſſantes ou dans des troubles. Les électeurs qui déposèrent l'empereur *Venceſlas*, ne ſe ſont jamais crus ſupérieurs à un empereur régnant. Les *cortes* d'arragon diſaient au roi qu'ils éliſaient, *Nos que valemus tanto como vos, y que podemos mas que vos*; mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainſi, ils ne ſe diſaient plus ſupérieurs à celui qu'ils avaient fait leur maître.

Mais il n'en eſt pas d'une aſſemblée d'évêques de tant d'égliſes également indépendantes, comme du corps d'un état monarchique. Ce corps a un ſouverain, & les égliſes n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine & la diſcipline peuvent être ſoumiſes à la déciſion d'un ſeul homme au mépris du monde entier. Les conciles ſont donc ſupérieurs aux papes, dans le même ſens que mille avis doivent l'emporter ſur un ſeul. Reſte à ſavoir s'ils ont le droit de le dépoſer, comme les diètes de Pologne & les électeurs de l'empire Allemand ont le droit de dépoſer leur ſouverain.

Cette queſtion eſt de celles que la raiſon du plus fort

peut ſeule décider. Si, d'un côté, un ſimple concile provincial peut dépouiller un évêque, une aſſemblée du monde chrétien peut à plus forte raiſon dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté, cet évêque eſt ſouverain. Ce n'eſt pas un concile qui lui a donné ſon état; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand ſes ſujets ſont contens de ſon adminiſtration? Un électeur eccléſiaſtique, dont l'empire & ſon électorat ſeraient contens, ſerait en vain dépoſé comme évêque par tous les évêques de l'univers; il reſterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'égliſe & maître chez lui, demeurerait ſouverain.

Le concile de Conſtance avait dépoſé le ſouverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y oppoſer. Le concile de Baſle, qui prétendit dix ans après ſuivre cet exemple, fit voir combien l'exemple eſt trompeur, combien ſont différentes les affaires qui ſemblent les mêmes, & que ce qui eſt grand & ſeulement hardi dans un tems, eſt petit & téméraire dans un autre.

Le concile de Baſle n'était qu'une prolongation de pluſieurs autres indiqués par le pape *Martin V.* tantôt à Pavie, tantôt à Sienne: mais dès que le pape *Eugène IV.* fut élu en 1431, les pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de diſſoudre leur aſſemblée, ni même celui de la transférer, & qu'il leur était ſoumis, ſous peine de punition. Le pape *Eugène*, ſur cet énoncé, ordonna la diſſolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des pères, plus de zèle que de prudence, & que ce zèle pouvait être funeſte. L'empereur *Sigiſmond*, qui régnait encore, n'était pas le maître de la perſonne d'*Eugène*, comme il l'avait été de celle de *Jean XXIII.* Il ménageait à la fois le pape & le concile. Le ſcandale s'en tint long-tems aux négociations; on y fit entrer l'Orient & l'Occident. L'empire des Grecs ne pouvait plus ſe ſoutenir contre les Turcs que par les princes Latins; & pour obtenir un faible ſecours très-

incertain, il fallait que l'église grecque se soumît à la romaine. Elle était bien éloignée de cette soumission. Plus le péril était proche, plus les Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur *Jean Paléologue*, second du nom, que le péril intéressait davantage, consentait à faire par politique, ce que tout son clergé refusait par opiniâtreté. Il était prêt d'accorder tout, pourvu qu'on le secourût. Il s'adressait à la fois au pape & au concile; & tous deux se disputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambassadeurs à Basle, où le pape avait quelques partisans qui furent plus adroits que les autres pères. Le concile avait décrété qu'on enverrait quelque argent à l'empereur & des galères pour l'amener en Italie, qu'ensuite on le recevrait à Basle. Les émissaires du pape firent un décret clandestin, par lequel il était dit au nom du concile même, que l'empereur serait reçu à Florence où le pape transférait l'assemblée; & ils enlevèrent la serrure de la cassette où l'on gardait les sceaux du concile, & scélèrent ainsi au nom des pères même, le contraire de ce que l'assemblée avait résolu. Cette ruse italienne réussit; & il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage sur le concile.

Cette assemblée n'avait point de chef qui pût réunir les esprits & écraser le pape, comme il y en avait eu un à Constance. Elle n'avait point de but arrêté; elle se conduisait avec si peu de prudence, que dans un écrit que les pères délivrèrent aux ambassadeurs Grecs, ils disaient qu'après avoir détruit l'hérésie des hussites, ils allaient détruire l'hérésie de l'église grecque. Le pape plus habile, traitait avec plus d'adresse; il ne parlait aux Grecs que d'union & de fraternité, & épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, & qui était devenu puissant. Il eut des galères prêtes avant celles des pères.

L'empereur défrayé par le pape, s'embarque avec son patriarche, & quelques évêques choisis, qui vou-

laient bien renoncer aux ſentimens de toute l'égliſe grecque pour l'intérêt de la patrie. Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur & les évêques dans leur ſoumiſſion réelle gardèrent en apparence la majeſté de l'empire, & la dignité de l'égliſe grecque. Aucun ne baiſa les pieds du pape, mais après quelque conteſtations ſur le *filioque* que Rome avait ajouté depuis long-tems au ſymbole, ſur le pain azime, ſur le purgatoire, on ſe réunit en tout au ſentiment des Romains.

Le pape transféra ſon concile de Ferrare à Florence. Ce fut-là que les députés de l'égliſe grecque adoptèrent le purgatoire. Il y fut décidé que *le St. Eſprit procède du père & du fils par la production de ſpiration; que le père communique tout au fils excepté la paternité, & que le fils a de toute éternité la vertu productive.*

Enfin l'empereur Grec, ſon patriarche, & preſque tous ſes prélats, ſignèrent dans Florence le point ſi long-tems débattu de la primatie de Rome. L'hiſtoire Bizantine aſſure que le pape acheta leur ſignature. Cela eſt vraiſemblable; il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût, & les évêques d'un pays déſolé par les Turcs étaient pauvres.

Cette union des Grecs & des Latins fut à la vérité paſſagère; ce fut une comédie jouée par l'empereur *Jean Paléologue*. Toute l'égliſe grecque la réprouva. Les évêques qui avaient ſigné à Florence, en demandèrent pardon à Conſtantinople; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas, qui trahit ſon maître.* Ils ne furent réconciliés à leur égliſe qu'après avoir abjuré les innovations réprochées aux Latins.

L'égliſe latine & la grecque furent plus diviſées que jamais. Les Grecs toujours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles univerſels, de leurs ſciences, ſe fortifièrent dans leur haine, & dans leur mépris pour la communion romaine. Ils rebaptiſaient les Latins, qui

revenaient à eux ; & de là vient qu'aujourd'hui à Pétersbourg & à Riga les prêtres Ruſſes donnent un ſecond baptême à un catholique qui embraſſe la religion grecque. Pluſieurs retranchèrent la confirmation & l'extrême-onction du nombre des ſacremens. Tous s'élevèrent de nouveau contre la proceſſion du ST. ESPRIT, contre le purgatoire, contre la communion ſous une ſeule eſpèce ; & il eſt très vrai enfin, qu'ils diffèrent autant de l'égliſe de Rome que les réformés.

Cependant *Eugène IV.* paſſait dans l'Occident pour avoir éteint ce grand ſchiſme. Il avait ſoumis l'empereur grec & ſon égliſe en apparence. Sa victoire était glorieuſe, & jamais pontife avant lui n'avait paru rendre un ſi grand ſervice à l'égliſe romaine, ni jouir d'un ſi beau triomphe.

Dans le tems même qu'il rend ce ſervice aux Latins & qu'il finit autant qu'il eſt en lui le ſchiſme de l'Orient & de l'Occident, le concile de Baſle le dépoſe du pontificat, le déclare *rebelle*, *ſimoniaque*, *ſchiſmatique*, *hérétique & parjure*.

Si on conſidère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux : ſi on le regarde par les règles de diſcipline qu'il donna, on y verra des hommes très-ſages. C'eſt que la paſſion n'avait point de part à ces réglemens, & qu'elle agiſſait ſeule dans la dépoſition d'*Eugène*. Le corps le plus auguſte, quand la faction l'entraîne, fait toujours plus de fautes qu'un ſeul homme. Le conſeil du roi de France *Charles VII.* adopta les règles que l'on avait faites avec ſageſſe, & rejeta l'arrêt que l'eſprit de parti avait dicté.

Ce ſont ces réglemens qui ſervirent à faire la pragmatique ſanction, ſi long-tems chère aux peuples de France. Celle qu'avait promulguée *St. Louis*, ne ſubſiſtait preſque plus. Les uſages en vain réclamés par la France, étaient abolis par l'adreſſe des Romains. On

les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé avec l'approbation du roi y sont confirmées ; les annates déclarées simoniaques ; les réserves, les expectatives y sont détestées. Mais d'un côté on n'ose jamais faire tout ce qu'on peut, & de l'autre on fait au-delà de ce que l'on doit.. Cette loi si fameuse qui assure les libertés de l'église gallicane, permet qu'on appelle au pape en dernier ressort, & qu'il délègue des juges dans toutes les causes ecclésiastiques, que des évêques compatriotes pouvaient terminer si aisément. C'était en quelque sorte reconnaître le pape pour maître ; & dans le tems même que la pragmatique lui laisse le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec aussi peu de raison que le pape en aurait de fixer le nombre des ducs & pairs, ou des grands d'Espagne. Ainsi tout est contradiction. Il est vrai que le concile de Basle avait le premier fait cette défense aux papes. Il n'avait pas considéré qu'en diminuant le nombre, il augmentait le pouvoir, & que plus une dignité est rare, plus elle est respectée.

Ce fut encor la discipline établie par ce concile qui produisit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France ; le concordat germanique s'est soutenu. Tous les usages d'Allemagne ont subsisté. Elections des prélats, investitures des princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de séance, presque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des usages reçus du tems de *Charles VII.*

Le concile de Basle ayant vainement déposé un pape très-sage que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui opposa, comme on sait, un fantôme, un duc de Savoie *Amédée VIII.* qui avait été le premier duc de sa maison, & qui s'était fait hérmite à Ripaille, par une dévotion que *le Poggio* est bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être

pape. On le déclara ſouverain pontife, tout ſéculier qu'il était. Ce qui avait cauſé de violentes guerres du tems d'*Urbain VI.* ne produiſit alors que des querelles eccléſiaſtiques, des bulles, des cenſures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car ſi le concile appellait *Eugène* ſimoniaque, hérétique & parjure; le ſecretaire d'*Eugène* traitait les pères de fous, d'enragés, de barbares, & nommait *Amédée* cerbère & antechriſt. Enfin ſous le pape *Nicolas V.* le concile ſe diſſipa peu-à-peu de lui-même; & ce duc de Savoie hermite & pape ſe contenta d'être cardinal, laiſſant l'égliſe dans l'ordre accoutumé. Ce fut-là le vingt-ſeptième & le dernier ſchiſme conſidérable excité pour la chaire de *St. Pierre.* Le trône d'aucun royaume n'a jamais été ſi ſouvent diſputé.

Eneas Picolomini, Florentin, poëte & orateur, qui fut ſecretaire de ce concile, avait écrit violemment pour ſoutenir la ſupériorité des conciles ſur les papes. Mais lorſqu'enſuite il fut pape lui-même ſous le nom de *Pie II.* il cenſura encor plus violemment ſes propres écrits, immolant tout à l'intérêt préſent qui ſeul fait ſi ſouvent les principes de vérité & d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui qui couraient dans le monde. La quinzième de ſes lettres imprimée depuis dans le recueil de ſes aménités, recommande un de ſes bâtards qu'il avait eu d'une femme Anglaiſe. Il ne condamna point ſes amours comme il condamna ſes ſentimens ſur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choſes changent ſelon les tems. Les pères de Conſtance avaient livré au bucher *Jean Hus* & *Jérôme de Prague*, malgré leur proteſtation qu'ils ne ſuivaient point les dogmes de *Wiclef*, malgré leur foi nettement expliquée ſur la préſence réelle, perſiſtans ſeulement dans les ſentimens de *Wiclef* ſur la hiérarchie & ſur la diſcipline de l'égliſe.

Les huſſites du tems du concile de Baſle allaient bien

plus loin que leurs deux fondateurs. *Procope le Rasé*, ce fameux capitaine compagnon & successeur de *Jean Ziska*, vint disputer au concile de Basle à la tête de deux cents gentilshommes de son parti. il soutint entr'autres choses *que le moines étaient une invention du diable.* « Oui, » dit-il, je le prouve. N'est-il pas vrai que JESUS-» CHRIST ne les a point institués? » Nous n'en disconvenons pas, dit le cardinal *Julien.* « Et bien, dit » *Procope*, il est donc clair que c'est le diable. » Rai-» sonnement digne d'un capitaine Bohémien de ces tems-là. *Eneas Silvius* témoin de cette scène, dit, qu'on ne répondit à *Procope* que par un éclat de rire ; on avait répondu aux infortunés *Jean Hus* & *Jérôme* par un arrêt de mort.

On a vu pendant ce concile, quel était l'avilissement des empereurs Grecs. Il fallait bien qu'ils touchassent à leur ruine, puisqu'ils allaient à Rome mendier de faibles secours, & faire le sacrifice de leur religion. Aussi succombèrent-ils quelques années après sous les Turcs, qui prirent Constantinople. Nous allons voir les causes & les suites de cette révolution.



CHAPITRE QUARANTE-CINQUIEME.

Décadence de l'empire Grec, soi-disant empire Romain. Sa faiblesse, sa superstition, &c.

LES croisades en dépeuplant l'Occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Constantinople ; car les princes croisés en usurpant l'empire d'Orient ; l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré & appauvri.

On doit se souvenir que cet empire retourna aux

Grecs en 1261, & que *Michel Paléologue* l'arracha aux usurpateurs Latins pour le ravir à son pupille *Jean Lascaris.* Il faut encor se représenter que dans ce tems-là le frère de *St. Louis*, *Charles d'Anjou*, envahissait Naples & Sicile, & que sans les vêpres siciliennes il eût disputé au tyran *Paléologue* la ville de Constantinople, destinée à être la proie des usurpateurs.

Ce *Michel Paléologue* ménageait les papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la soumission de l'église grecque ; mais sa basse politique ne put l'emporter contre l'esprit de parti & la superstition qui dominaient dans son pays. Il se rendit si odieux par ce manège, que son propre fils *Andronic*, schismatique malheureusement zélé, n'osa, ou ne voulut pas lui donner les honneurs de la sépulture chrétienne.

Ces malheureux Grecs pressés de tous côtés, & par les Turcs, & par les Latins, disputaient cependant sur la transfiguration de JESUS-CHRIST. La moitié de l'empire prétendait que la lumière du Tabor était éternelle, & l'autre, que DIEU l'avait produite seulement pour la transfiguration. Une grande secte de moines & de dévots contemplatifs voyaient cette lumière à leur nombril, comme les faquirs des Indes voient la lumière céleste au bout de leur nez. Cependant les Turcs se fortifiaient dans l'Asie-Mineure, & inondèrent bientôt la Thrace.

Ottoman, de qui sont descendus tous les empereurs *Osmanlis*, avait établi le siége de sa domination à Burse en Bithinie. *Orcan* son fils vint jusqu'aux bords de la Propontide ; & l'empereur *Jean Cantacusène* fut trop heureux de lui donner sa fille en mariage. Les noces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Constantinople. Bientôt après, *Cantacusène* ne pouvant plus garder l'empire, qu'un autre lui disputait, s'enferma dans un monastère. Un empereur beau-père du sultan, & moine, annonçait la chûte de l'empire. Les Turcs n'avaient point encor de vaisseaux, & ils voulaient passer en Europe.

Tel était l'abaiſſement de l'empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un fauxbourg de Conſtantinople, ſéparé par un canal qui forme le port. Le ſultan *Amurat* fils d'*Orcan* engagea, dit-on, les Génois à paſſer ſes ſoldats au-deçà du détroit. Le marché ſe conclut ; & on tient que les Génois pour quelques milliers de bezans d'or livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on ſe ſervit de vaiſſeaux grecs. *Amurat* paſſe, & va juſqu'à Andrinople, où les Turcs s'établiſſent, menaçant de là toute la chrétienté. L'empereur *Jean Paléologue* court à Rome baiſer les pieds du pape *Urbain V.* Il reconnaît ſa primatie; ils s'humilie pour obtenir par ſa médiation des ſecours que la ſituation de l'Europe & les funeſtes exemples des croiſades ne permettaient plus de donner. Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient ramper ſous *Amurat.* Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un eſclave avec un maître. Il ſert à la fois de lieutenant & d'ôtage au conquérant Turc, & après qu'*Amurat* & *Paléologue* ont fait crever les yeux chacun à ſon fils aîné, dont ils ſe défiaient également, *Paléologue* donne ſon ſecond fils au Sultan. Ce fils nommé *Manuel* ſert *Amurat* contre les chrétiens, & le ſuit dans ſes armées. Cet *Amurat* donna à la milice des janiſſaires déjà inſtituée la forme qui ſubſiſte encor.

Ayant été aſſaſſiné dans le cours de ſes victoires, ſon fils *Bajazet Ilderim*, ou *Bajazet le Foudre*, lui ſuccéda. La honte & l'abaiſſement des empereurs Grecs furent à leur comble. *Andronic*, ce malheureux fils de *Jean Paléologue*, à qui ſon père avait crevé les yeux, s'enfuit vers *Bajazet*, & implore ſa protection contre ſon père & contre *Manuel* ſon frère. *Bajazet* lui donne quatre mille chevaux; & les Génois toujours maîtres de Galata l'aſſiſtent d'hommes & d'argent. *Andronic*

avec les Turcs & les Génois, se rend maître de Constantinople, & enferme son père.

Le père au bout de deux ans reprend la pourpre, & fait élever une citadelle près de Galata, pour arrêter *Bajazet*, qui déjà projettait le siége de la ville impériale. *Bajazet* lui ordonne de démolir la citadelle, & de recevoir un cadi Turc dans la ville pour y juger les marchands Turcs qui étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant *Bajazet* laissant derrière lui Constantinople comme une proie sur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. C'est-là qu'il défait, comme je l'ai déjà dit, l'armée chrétienne, & ces braves Français commandés par l'empereur d'Occident *Sigismond*. Les Français avant la bataille avaient tué leurs prisonniers Turcs : ainsi on ne doit pas s'étonner que *Bajazet* après sa victoire eût fait à son tour égorger les Français, qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réserva que vingt-cinq chevaliers, parmi lesquels était le comte de Nevers depuis duc de Bourgogne, auquel il dit en recevant sa rançon; *Je pourrais t'obliger à faire serment de ne plus t'armer contre moi*; *mais je méprise tes sermens & tes armes.* Ce duc de Bourgogne était ce même *Jean Sans Peur*, assassin du duc d'Orléans, assassiné depuis par *Charles VII.* Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs !

Après cette défaite, *Manuel Paléologue*, qui était devenu empereur de la ville de Constantinople, court chez les rois de l'Europe comme son père *Jean I.* & son fils *Jean II.* Il vient en France chercher de vains secours. On ne pouvait prendre un tems moins propice. C'était celui de la frénésie de *Charles VI.* & des désolations de la France. *Manuel Paléologue* resta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des chrétiens d'Orient était bloquée par les Turcs. Enfin le siége est formé, & sa perte semblait certaine, lorsqu'elle fut différée par un de ces grands événemens qui bouleversent le monde.

La puiſſance des Tartares-Mogols, de laquelle nous avons vu l'origine, dominait du Volga aux frontières de la Chine, & au Gange. *Tamerlan*, l'un de ces princes Tartares, ſauva Conſtantinople en attaquant *Bajazet*.



CHAPITRE QUARANTE-SIXIEME.

De TAMERLAN.

TIMOUR, que je nommerai *Tamerlan* pour me conformer à l'uſage, deſcendait de *Gengis-kan* par les femmes, ſelon les meilleurs hiſtoriens. Il naquit l'an 1357 dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois ſous *Alexandre*, & où ils fondèrent des colonies. C'eſt aujourd'hui le pays des Usbecks. Il commence à la rivière du Gion, ou de l'Oxus, dont la ſource eſt dans le petit Thibet, environ à ſept cents lieues de la ſource du Tigre & de l'Euphrate. C'eſt ce même fleuve Gion dont il eſt parlé dans la genèſe, & qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate & le Tigre.

Au nom de la ville de Cash, on ſe figure un pays affreux. Il eſt pourtant dans le même climat que Naples & la Provence, dont il n'éprouve pas les chaleurs; c'eſt une contrée délicieuſe.

Au nom de *Tamerlan*, on s'imagine auſſi un barbare approchant de la brute : on a vu qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, ſans cette eſpèce de mérite dont les ſuccès ſont la récompenſe. *Tamerlan* devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition, qu'étant né ſans états il ſubjugua autant de pays qu'*Alexandre*, & preſqu'autant que *Gengis*. Sa première conquête fut celle de Balk capitale du Coraſſan ſur

les frontières de la Perſe. De là il va ſe rendre maître de la province de Candahar. Il ſubjugue toute l'ancienne Perſe ; il retourne ſur ſes pas pour ſoumettre les peuples de la Tranſoxane. Il revient prendre Bagdat. Il paſſe aux Indes, les ſoumet, ſe ſaiſit de Déli qui en était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui ſe ſont rendus maîtres de la Perſe, ont auſſi conquis ou déſolé les Indes. Ainſi *Darius Ochus* après tant d'autres, en fit la conquête. *Alexandre*, *Gengis-kan*, *Tamerlan* les envahirent aiſément. *Sha-Nadir* de nos jours n'a eu qu'à s'y préſenter ; il y a donné la loi, & en a remporté des tréſors immenſes.

Tamerlan vainqueur des Indes retourne ſur ſes pas. Il ſe jette ſur la Syrie : il prend Damas. Il revole à Bagdat déjà ſoumiſe, & qui voulait ſecouer le joug. Il la livre au pillage & au glaive. On dit qu'il y périt près de huit cent mille habitans; elle fut entiérement détruite. Les villes de ces contrées étaient aiſément raſées, & ſe rebâtiſſaient de même. Elles n'étaient comme on l'a déjà remarqué, que de briques ſéchées au ſoleil. C'eſt au milieu du cours de ces victoires, que l'empereur Grec qui ne trouvait aucun ſecours chez les chrétiens, s'adreſſe enfin à ce Tartare. Cinq princes mahométans que *Bajazet* avait dépoſſédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le même tems ſon ſecours. Il deſcendit dans l'Aſie-Mineure, appellé par les muſulmans & par les chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageuſe de ſon caractère, c'eſt qu'on le voit dans cette guerre obſerver au moins le droit des nations. Il commence par envoyer des ambaſſadeurs à *Bajazet*, & lui demande d'abandonner le ſiége de Conſtantinople, & de rendre juſtice aux princes muſulmans dépoſſédés. *Bajazet* reçoit ces propoſitions avec colère & avec mépris. *Tamerlan* lui déclare la guerre, il marche à lui. *Bajazet* lève le ſiége de Conſtantinople, & livre entre Céſarée & Ancire cette grande

bataille où il ſemblait que toutes les forces du monde fuſſent aſſemblées. Sans doute les troupes de *Tamerlan* étaient bien diſciplinées, puiſqu'après le combat le plus opiniâtre, elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemans, les Français, & tant de nations belliqueuſes. On ne ſaurait douter que *Tamerlan*, qui juſques-là combattit toujours avec les flèches & le cimeterre, ne fit uſage du canon contre les Ottomans, & que ce ne ſoit lui qui ait envoyé des pièces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encor, ſur leſquelles ſont gravés des caractères inconnus. Les Turcs ſe ſervirent contre lui dans la bataille de Céſarée, non-ſeulement de canons, mais auſſi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, ſi *Tamerlan* n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vit ſon fils aîné *Muſtapha* tué en combattant auprès de lui, & tomba captif entre les mains de ſon vainqueur, avec un de ſes autres fils nommé *Muſa* ou *Moyſe*. On aime à ſavoir les ſuites de cette bataille mémorable entre deux nations qui ſemblaient ſe diſputer l'Europe & l'Aſie, & entre deux conquérans dont les noms ſont encor ſi célèbres; bataille qui d'ailleurs ſauva pour un tems l'empire des Grecs, & qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Aucun des auteurs Perſans & Arabes qui ont écrit la vie de *Tamerlan* ne dit qu'il enferma *Bajazet* dans une cage de fer, mais les annales turques le diſent. Eſt-ce pour rendre *Tamerlan* odieux? Eſt-ce plutôt parce qu'ils ont copié des hiſtoriens Grecs? Les auteurs Arabes prétendent que *Tamerlan* ſe faiſait verſer à boire par l'épouſe de *Bajazet* à demie nue; & c'eſt ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les ſultans Turcs ne ſe marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable eſt démentie par le mariage d'*Amurat II.* que nous verrons épouſer la fille d'un deſpote

de

de Servie, & par le mariage de *Mahomet II.* avec la fille d'un prince de Turcomanie.

Il eſt difficile de concilier la cage de fer & l'affront brutal fait à la femme de *Bajazet*, avec la généroſité que les Turcs attribuent à *Tamerlan*. Ils rapportent que le vainqueur étant entré dans Burſe, ou Pruſe, capitale des états Turcs Aſiatiques, écrivit à *Soliman* fils de *Bajazet* une lettre qui eût fait honneur à Alexandre. *Je veux oublier*, dit Tamerlan dans cette lettre, *que j'ai été l'ennemi de Bajazet. Je ſervirai de père à ſes enfans, pourvu qu'ils attendent les effets de ma clémence. Mes conquêtes me ſuffiſent, & de nouvelles faveurs de l'inconſtante fortune ne me tentent point.*

Suppoſé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs diſent encor, que *Tamerlan* n'étant pas écouté de *Soliman*, déclara ſultan dans Burſe ce même *Muſa* fils de *Bajazet*, & qu'il lui dit; *Reçoi l'héritage de ton père; une ame royale ſait conquérir des royaumes, & les rendre.*

Les hiſtoriens orientaux, ainſi que les nôtres, mettent ſouvent dans la bouche des hommes célèbres, des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il uſa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, & ce qui mérite notre attention, c'eſt que la grande victoire de *Tamerlan* n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce *Muſa*, qu'il fit ſultan, & qu'il protégea pour l'oppoſer à *Soliman* & à *Mahomet I.* ſes frères, ne put leur réſiſter malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les enfans de *Bajazet*; & on ne voit point que *Tamerlan* en ait profité. Il eſt prouvé, par le malheur même de ce ſultan, que les Turcs étaient un peuple tout belliqueux, qui avait pu être vaincu, ſans pouvoir être aſſervi; & que le Tartare ne trouvant pas de

facilité à s'étendre & à s'établir vers l'Asie-Mineure, porta ses armes en d'autres pays.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de *Bajazet*, n'était pas sans doute de la modération. On le voit bientôt après ravager encor la Syrie, qui appartenait aux mammelucs de l'Egypte. De là il repasse l'Euphrate, & retourna dans Samarcande, qu'il regardait comme la capitale de ses vastes états. Il avait conquis presqu'autant de terrain que *Gengis-kan* : car si *Gengis* eut une partie de la Chine & de la Corée, *Tamerlan* eut quelque tems la Syrie & une partie de l'Asie-Mineure, où *Gengis* n'avait pu pénétrer. Il possédait encor presque tout l'Indoustan, dont *Gengis* n'eut que les provinces septentrionales. Possesseur mal affermi de cet empire immense, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine, dans un âge où sa mort était prochaine.

Ce fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de *Gengis*, l'hommage de plusieurs princes de l'Asie, & l'ambassade de plusieurs souverains. Non-seulement l'empereur Grec *Manuel* y envoya ses ambassadeurs, mais il en vint de la part de *Henri III.* roi de Castille. Il y donna une de ces fêtes qui ressemblent à celles des premiers rois de Perse. Tous les ordres de l'état, tous les artisans passèrent en revue, chacun avec les marques de sa profession. Il maria tous ses petits-fils & toutes ses petites-filles le même jour. Enfin il mourut dans une extrême vieillesse, après avoir régné trente-six ans, plus heureux par sa longue vie & par le bonheur de ses petits-fils qu'*Alexandre* auquel les Orientaux le comparent : mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, & qu'il détruisit beaucoup de villes comme *Gengis-kan*, sans en bâtir : au lieu qu'*Alexandre*, dans une vie très-courte & au milieu de ses conquêtes rapides, construisit Alexandrie & Scanderon, rétablit cette même Samarcande, qui fut depuis le siége de l'empire de *Tamerlan*, & bâtit des villes jusques dans les Indes ; établit des colonies

Grecques au-delà de l'Oxus, envoya en Grèce les obſervations de Babylone, & changea le commerce de l'Aſie, de l'Europe & de l'Afrique dont Alexandrie devint le magaſin univerſel. Voilà, ce me ſemble, en quoi *Alexandre* l'emporte ſur *Tamerlan*, ſur *Gengis* & ſur tous les conquérans qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que *Tamerlan* fût d'un naturel plus violent qu'*Alexandre*. S'il eſt permis d'égayer un peu ces événemens terribles & de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un Perſan contemporain de ce prince. Il dit qu'un fameux poëte Perſan, nommé *Hamédi Kermani*, étant dans le même bain que lui avec pluſieurs courtiſans, & jouant à un jeu d'eſprit, qui conſiſtait à eſtimer en argent ce que valait chacun d'eux. Je vous eſtime trente aſpres, dit-il au grand kan. La ſerviette dont je m'eſſuie les vaut, répondit le monarque. Mais c'eſt auſſi en comptant la ſerviette, repartit *Hamédi*. Peut-être qu'un prince qui laiſſait prendre ces innocentes libertés, n'avait pas un fonds de naturel entiérement féroce, mais on ſe familiariſe avec les petits & on égorge les autres.

Il n'était ni muſulman, ni de la ſecte du grand *lama*; mais il reconnaiſſait un ſeul Dieu comme les lettrés Chinois, & en cela marquait un grand ſens, dont des peuples plus polis ont manqué. On ne voit point de ſuperſtition ni chez lui, ni dans ſes armées. Il ſouffrait également les muſulmans, les lamiſtes, les brames, les Guébres, les Juifs & ceux qu'on nomme idolâtres. Il aſſiſta même, en paſſant vers le mont Liban, aux cérémonies religieuſes des moines maronites qui habitent dans ces montagnes. Il avait ſeulement le faible de l'aſtrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, & dont nous ne faiſons que de ſortir. Il n'était pas ſavant, mais il fit élever ſes petits-fils dans les ſciences. Le fameux *Oulougbec*, qui lui ſuccéda dans les états de la Tranſoxane, fonda dans Samarcande la première académie des ſciences, fit meſu-

rer la terre, & eut part à la composition des tables astronomiques qui portent son nom, semblable en cela au roi *Alphonse X. de Castille* qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande est tombée avec les sciences ; & ce pays occupé par les Tartares-Usbecks, est redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa postérité règne encor dans l'Indoustan, que l'on appelle Mogol & qui tient ce nom des Tartares-Mogols de *Gengis-kan*, qui conservèrent cette conquête jusqu'à *Tamerlan*. Une autre branche de sa race régna en Perse, jusqu'à ce qu'une autre dynastie de princes Tartares, de la faction du *mouton blanc*, s'en emparât en 1468. Si nous songeons que les Turcs sont aussi d'origine Tartare ; si nous nous souvenons qu'*Attila* descendait des mêmes peuples, tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit, que les Tartares ont conquis presque toute la terre. Nous en avons vu la raison. Ils n'avaient rien à perdre ; ils étaient plus robustes, plus endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'Orient ayant subjugué une seconde fois la Chine dans le dernier siècle, n'ont fait qu'un état de la Chine & de cette Tartarie orientale, depuis que l'empire de Russie s'est étendu & civilisé, depuis enfin que la terre est hérissée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne sont plus à craindre. Les nations polies sont à couvert des irruptions de ces sauvages. Toute la Tartarie, excepté la Chinoise, ne renferme plus que des hordes misérables, qui seraient trop heureuses d'être conquises à leur tour, s'il ne valait pas encor mieux être libre que civilisé.



CHAPITRE QUARANTE-SEPTIEME.

Suite de l'histoire des Turcs & des Grecs, jusqu'à la prise de Constantinople.

CONSTANTINOPLE fut un tems hors de danger par la victoire de *Tamerlan*; mais les successeurs de *Bajazet* rétablirent bientôt leur empire. Le fort des conquêtes de *Tamerlan* était dans la Perse, dans la Syrie & aux Indes, dans l'Arménie & vers la Russie. Les Turcs reprirent l'Asie-Mineure, & conservèrent tout ce qu'ils avaient en Europe. Il fallait alors qu'il y eût plus de correspondance & moins d'aversion qu'aujourd'hui entre les musulmans & les chrétiens. *Cantacusène* n'avait fait nulle difficulté de donner sa fille en mariage à *Orcan*; & *Amurat II.* petit-fils de *Bajazet*, & fils de *Mahomet I.* n'en fit aucune d'épouser la fille d'un despote de Servie, nommée *Irène*.

Amurat II. était un de ces princes Turcs qui contribuèrent à la grandeur Ottomane : mais il était très-détrompé du faste de cette grandeur qu'il accroissait par ses armes. Il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une chose assez rare qu'un philosophe Turc qui abdiquait la couronne. Il la résigna deux fois, & deux fois les instances de ses bachas & de ses janissaires l'engagèrent à la reprendre.

Jean II. Paléologue allait à Rome & au concile, que nous avons vu assemblé par *Eugène IV.* à Florence. Il y disputait sur la procession du ST. ESPRIT, tandis que les Vénitiens, déjà maîtres d'une partie de la Grèce, achetaient Thessalonique, & que son empire était presque tout partagé entre les chrétiens & les musulmans. *Amurat* cependant prenait cette même Thessalonique à peine ven-

due. Les Vénitiens avaient cru mettre en fureté ce territoire, & défendre la Grèce par une muraille de huit mille pas de long, felon cet ancien ufage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre. C'eft une défenfe contre des incurfions de peuples encor fauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieufe des Turcs. Ils détruifirent la muraille & poufsèrent leurs irruptions de tous côtés dans la Grèce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune *Ladiflas IV.* roi de Pologne. *Amurat II.* ayant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace & dans tous les pays voifins avec des fuccès divers, conclut la paix la plus folemnelle que les chrétiens & les mufulmans euffent jamais contractée. *Amurat* & *Ladiflas* la jurèrent tous deux folemnellement; l'un, fur l'alcoran; & l'autre, fur l'évangile. Le Turc promettait de ne pas avancer plus loin fes conquêtes; il en rendit même quelques-unes. On régla les limites des poffeffions Ottomanes, de la Hongrie & de Venife.

Le cardinal *Julien Cefarini*, légat du pape en Allemagne, homme fameux par fes pourfuites contre les partifans de *Jean Hus*, par le concile de Bafle auquel il avait d'abord préfidé, par la croifade qu'il prêchait contre les Turcs, fut alors par un zèle trop aveugle, la caufe de l'opprobre & du malheur des chrétiens.

A peine la paix eft jurée, que ce cardinal veut qu'on la rompe. Il fe flattait d'avoir engagé les Vénitiens & les Génois à raffembler une flotte formidable, & que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occafion était favorable: c'était précifément le tems où *Amurat II.* fur la foi de cette paix, venait de fe confacrer à la retraite, & de réfigner l'empire à *Mahomet* fon fils jeune encor & fans expérience.

Le prétexte manquait pour violer le ferment. *Amurat* avait obfervé toutes les conditions avec une exactitude qui

ne laissait nul subterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre ressource que de persuader à *Ladislas*, aux chefs Hongrois & aux Polonais, qu'on pouvait violer ses sermens. Il harangua, il écrivit, il assura que la paix jurée sur l'évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet le pape, qui était alors *Eugène IV.* écrivit à *Ladislas*, qu'il lui ordonnait de *rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'insu du Saint Siége.* On a déjà vu que la maxime s'était introduite, *de ne pas garder la foi aux hérétiques.* On en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux mahométans.

C'est ainsi que l'ancienne Rome viola la trève avec Carthage, dans sa dernière guerre punique. Mais l'événement fut bien différent. L'infidélité du sénat fut celle d'un vainqueur qui opprime, & celle des chrétiens fut un effort des opprimés pour repousser un peuple d'usurpateurs. Enfin *Julien* prévalut : tous les chefs se laissèrent entraîner au torrent, sur-tout *Jean Corvin Huniade*, ce fameux général des armées Hongroises, qui combattit si souvent *Amurat* & *Mahomet II.*

Ladislas séduit par de fausses espérances & par une morale que le succès seul pouvait justifier, entra dans les terres du sultan. Les janissaires alors allèrent prier *Amurat* de quitter sa solitude pour se mettre à leur tête. Il y consentit ; les deux armées se rencontrèrent vers le Pont-Euxin, dans ce pays qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Mésie. La bataille se donna près de la ville de Varnes. *Amurat* portait dans son sein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée, dans un moment où ses troupes pliaient ; & pria DIEU, qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux loix des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable, que la paix avait été jurée sur l'eucharistie, que l'hostie avait été remise aux mains d'*Amurat*, & que ce fut à cette hostie qu'il s'adressa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les chré-

tiens furent vaincus après une longue résistance. Le roi *Ladislas* fut percé de coups ; sa tête coupée par un janissaire, fut portée en triomphe de rang en rang dans l'armée Turque, & ce spectacle acheva la déroute.

Amurat, vainqueur, fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne sur son tombeau, & même que l'inscription de cette colonne, loin d'insulter à la mémoire du vaincu, louait son courage & plaignait son infortune.

Quelques-uns disent que le cardinal *Julien*, qui avait assisté à la bataille, voulant dans sa fuite passer une rivière, y fut abymé par le poids de l'or qu'il portait. D'autres disent que les Hongrois même le tuèrent. Il est certain qu'il périt dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'*Amurat*, après cette victoire, retourna dans sa solitude ; qu'il abdiqua une seconde fois la couronne ; qu'il fut une seconde fois obligé de la reprendre pour combattre & pour vaincre. Enfin il mourut à Andrinople, & laissa l'empire à son fils *Mahomet II.* qui songea plus à imiter la valeur de son père que sa philosophie.



CHAPITRE QUARANTE-HUITIEME.

De Scanderbeg.

UN autre guerrier non moins célèbre, que je ne fais fi je dois appeller *ofmanli*, ou *chrétien*, arrêta les progrès d'*Amurat*, & fut même long-tems depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de *Mahomet II.* je veux parler de *Scanderbeg*, né dans l'Albanie partie de l'Epire, pays illuftre dans les tems qu'on nomme héroïques, & dans les tems vraiment héroïques des Romains. Son nom était *Jean Caftriot.* Il était fils d'un defpote ou d'un petit hofpodar de cette contrée, c'eft-à-dire d'un prince vaffal, car c'eft ce que fignifiait *defpote*, ce mot veut dire à la lettre, maître de maifon ; & il eft étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *defpotique* aux grands fouverains qui fe font rendus abfolus.

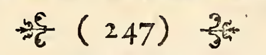
Jean Caftriot était encor enfant lorfqu'*Amurat*, plufieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était faifi de l'Albanie après la mort du père de *Caftriot.* Il éleva cet enfant qui reftait feul de quatre frères. Les annales turques ne difent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à vengeance d'*Amurat.* Il ne paraît pas que ces barbaries fuffent dans le caractère d'un fultan qui abdiqua deux fois la couronne, & il n'eft guère vraifemblable qu'*Amurat* eût donné fa tendreffe & fa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chériffait, il le faifait combattre auprès de fa perfonne. *Jean Caftriot* fe diftingua tellement, que le fultan & les janiffaires lui donnèrent le nom de *Scanderbeg*, qui fignifie le *feigneur Alexandre.*

Enfin l'amitié prévalut fur la politique. *Amurat* lui

confia le commandement d'une petite armée contre le despote de Servie qui s'était rangé du parti des chrétiens, & faisait la guerre au sultan son gendre: c'était avant son abdication. *Scanderbeg*, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le dessein de n'avoir plus de maître, & de régner.

Il sut qu'un secretaire qui portait les sceaux du sultan, passait près de son camp. Il l'arrête, le met aux fers, le force à écrire & à scéler un ordre au gouverneur de Croye capitale de l'Epire, de remettre la ville & la citadelle à *Scanderbeg*. Après avoir fait expédier cet ordre, il assassine le secretaire & sa suite. Il marche à Croye; le gouverneur lui remet la place sans difficulté. La nuit même il fait avancer les Albanois, avec lesquels il était d'intelligence. Il égorge le gouverneur & la garnison. Son parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanois passent pour les meilleurs soldats de ces pays. *Scanderbeg* les conduisit si bien, sut tirer tant d'avantage de l'assiette du terrain âpre & montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreuses armées Turques. Les musulmans le regardaient comme un perfide: les chrétiens l'admiraient comme un héros, qui en trompant ses ennemis & ses maîtres avait repris la couronne de son père, & la méritait par son courage.





CHAPITRE QUARANTE-NEUVIEME.

De la prise de Constantinople par les Turcs.

SI les empereurs Grecs avaient été des *Scanderbeg*, l'empire d'Orient se serait conservé. Mais ce même esprit de cruauté, de faiblesse, de division, de superstition, qui l'avait ébranlé si long-tems, hâta le moment de sa chûte.

On comptait trois empires d'Orient, & il n'y en avait réellement pas un. La ville de Constantinople entre le mains des Grecs faisait le premier. Andrinople, réfuge de *Lascaris*, pris par *Amurat I.* en 1362, & toujours demeuré aux sultans, était regardé comme le second empire, & une province barbare de l'ancienne Colchide, nommée Trébizonde, où les *Comnènes* s'étaient retirés, était reputé le troisième.

Ce déchirement de l'empire, comme on l'a vu, était l'unique effet considérable des croisades. Dévasté par les Francs, repris par ses anciens maîtres, mais repris pour être ravagé encor, il était étonnant qu'il subsistât. Il y avait deux partis dans Constantinople, acharnés l'un contre l'autre par la religion, à-peu-près comme dans Jérusalem, quand *Vespasien* & *Titus* l'assiégèrent. L'un était celui des empereurs, qui dans la vaine espérance d'être secourus consentaient de soumettre l'église grecque à la latine; l'autre celui des prêtres & du peuple, qui se souvenant encor de l'invasion des croisés, avaient en exécration la réunion de deux églises. On s'occupait toujours de controverses, & les Turcs étaient aux portes. *Jean II. Paléologue*, le même qui s'était soumis au pape dans la vaine espérance d'être secouru, avait régné vingt-sept ans sur les débris de l'empire Romain-Grec, & après sa mort arrivée en 1449, telle fut la faiblesse de l'empire que *Constantin* l'un de se fils fut

obligé de recevoir du Turc *Amurat II.* comme de son seigneur, la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce *Constantin* eut Lacédémone, un autre eut Corinthe, un troisième eut ce que le Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponèse.

Telle était la situation des Grecs, quand *Mahomet Bouyouk*, ou *Mahomet le Grand*, succéda pour la seconde fois au sultan *Amurat* son père. Les moines ont peint ce *Mahomet* comme un barbare insensé, qui tantôt coupait la tête à sa prétendue maîtresse *Irène* pour appaiser les murmures de ses janissaires, tantôt faisait ouvrir le ventre à quatorze de ses pages, pour voir qui d'entr'eux avait mangé un melon. On trouve encor ces histoires absurdes dans nos dictionaires, qui ont été long-tems pour la plupart les archives alphabétiques du mensonge.

Toutes les annales turques nous apprennent que *Mahomet* avait été le prince le mieux élevé de son tems; ce que nous venons de dire d'*Amurat* son père prouve assez qu'il n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier de sa fortune. On ne peut encor disconvenir que *Mahomet* n'ait écouté le dévoir d'un fils, & n'ait étouffé son ambition, quand il fallut rendre le trône qu'*Amurat* lui avait cédé. Il redevint deux fois sujet, sans exciter le moindre trouble. C'est un fait unique dans l'histoire, & d'autant plus singulier, que *Mahomet* joignait à son ambition la fougue d'un caractère violent.

Il parlait le grec, l'arabe, le persan; il entendait le latin; il dessinait; il savait ce qu'on pouvait savoir alors de géographie, & de mathématique; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Venise le fameux *Gentili Bellino*, & qu'il le récompensa comme *Alexandre* avait payé *Apelles*, par des dons & par la familiarité. Il lui fit présent d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, & le renvoya avec honneur. Je ne peux m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'esclave auquel on prétend que

Mahomet fit couper la tête, pour faire voir à *Bellino* l'effet des muſcles & de la peau ſur un cou ſéparé de ſon tronc. Ces barbaries que nous exerçons ſur les animaux, les hommes ne les exerçent ſur les hommes que dans la fureur des vengeances, ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. *Mahomet II.* fut ſouvent ſanguinaire & féroce, comme tous les conquérans qui ont ravagé le monde; mais pourquoi lui imputer des cruautés ſi peu vraiſemblables? à quoi bon multiplier les horreurs? *Philippe de Comines* qui vivait ſous le ſiècle de ce ſultan, avoue qu'en mourant il demanda pardon à DIEU d'avoir mis un impôt ſur ſes ſujets. Où ſont les princes chrétiens qui manifeſtent un tel repentir?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta ſur le trône des ſultans, & il ſe prépara dès-lors à ſe placer ſur celui de Conſtantinople, tandis que cette ville était toute diviſée pour ſavoir s'il fallait ſe ſervir ou non de pain azime, & s'il fallait prier en grec ou en latin.

Mahomet II. commença donc par ſerrer la ville du côté de l'Europe, & du côté de l'Aſie. Enfin dès les premiers jours d'Avril 1453, la campagne fut couverte de ſoldats que l'exagération fait monter à trois cent mille, & le détroit de la Propontide d'environ trois cent galères, & deux cents petits vaiſſeaux.

Un des faits les plus étranges, & les plus atteſtés, c'eſt l'uſage que *Mahomet* fit d'une partie de ces navires. Ils ne pouvaient entrer dans le port de la ville, fermé par le plus fortes chaines de fer, & d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait en une nuit couvrir une demi-lieue de chemin ſur terre de planches de ſapin enduites de ſuif & de graiſſe, diſpoſées comme la crèche d'un vaiſſeau; il fait tirer à force de machines & de bras quatre-vingt galères, & ſoixante-dix allèges du détroit, & les fait couler ſur ces planches.

Tout ce grand travail s'exécute en une ſeule nuit, & les aſſiégés ſont ſurpris le lendemain matin de voir une flotte entière deſcendre de la terre dans le port. Un pont de bateaux dans ce jour même fut conſtruit à leur vue, & ſervit à l'établiſſement d'une batterie de canon.

Il faut ou que Conſtantinople n'eût point d'artillerie, ou qu'elle fût bien mal ſervie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il eſt douteux que *Mahomet*, ſe ſervit, comme on le dit, de canons de deux cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chaſſer de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinzième partie prît feu; & le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs par ignorance employaient de ces canons, & peut-être les Grecs par la même ignorance en étaient effrayés.

Dès le mois de Mai on donna des aſſauts à la ville, qui ſe croyait la capitale du monde: elle était donc bien mal fortifiée; elle ne fut guère mieux défendue. L'empereur accompagné d'un cardinal de Rome nommé *Iſidore*, ſuivait le rit romain, ou feignait de le ſuivre pour engager le pape & les princes catholiques à le ſecourir; mais par cette triſte manœuvre il irritait & décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas ſeulement entrer dans les égliſes qu'il fréquentait. *Nous aimons mieux*, s'écrièrent-ils, *voir ici le turban qu'un chapeau de cardinal.*

Dans d'autres tems, preſque tous les princes chrétiens, ſous prétexte d'une guerre ſainte, ſe liguèrent pour envahir cette métropole & ce rempart de la chrétienté; & quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

L'empereur *Fréderic III.* n'était ni aſſez puiſſant ni aſſez entreprenant. La Pologne était trop mal gouver-

née. La France ſortait à peine de l'abyme où la guerre civile & celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être diviſée & faible. Le duc de Bourgogne *Philippe le Bon* était un puiſſant prince, mais trop habile pour renouveller ſeul les croiſades, & trop vieux pour de telles actions. Les princes Italiens étaient en guerre. L'Arragon & la Caſtille n'étaient point encor unies, & les muſulmans occupaient toujours une partie de l'Eſpagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer *Mahomet II.* L'un était *Huniade* prince de Tranſilvanie, mais qui pouvait à peine ſe défendre : l'autre ce fameux *Scanderbeg*, qui ne pouvait que ſe ſoutenir dans les montagnes de l'Epire, à-peu-près comme autrefois *Don Pélage* dans celles des Aſturies, quand les mahométans ſubjuguèrent l'Eſpagne. Quatre vaiſſeaux de Gênes, dont l'un appartenait à l'empereur *Fréderic III.* furent preſque le ſeul ſecours que le monde chrétien fournit à Conſtantinople. Un étranger commandait dans la ville ; c'était un Génois nommé *Giuſtiniani.* Tout bâtiment qui eſt réduit à des appuis étrangers, menace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de Perſan à leur tête, & jamais Gaulois ne commanda les troupes de la république Romaine. Il fallait donc que Conſtantinople fût priſe : auſſi le fut-elle, mais d'une manière entiérement différente de celle dont tous nos auteurs copiſtes de *Ducas* & de *Calcondile* le racontent.

Cette conquête eſt une grande époque. C'eſt-là où commence véritablement l'empire Turc au milieu des chrétiens d'Europe ; & c'eſt ce qui tranſporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Les annales turques rédigées à Conſtantinople par le feu prince *Démetrius Cantemir*, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de ſiége l'empereur *Conſtantin* fut obligé de capituler. Il envoya pluſieurs Grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques arti-

cles. Ces annales turques paraissent très-vraies dans ce qu'elles disent de ce siége. *Ducas* lui-même, qu'on croit de la race impériale, & qui dans son enfance était dans la ville assiégée, avoue dans son histoire, que le sultan offrit à l'empereur *Constantin* de lui donner le Péloponèse, & d'accorder quelques petites provinces à ses frères. Il voulait avoir la ville & ne la point saccager, la regardant déjà comme son bien qu'il ménageait; mais dans le tems que les envoyés Grecs retournaient à Constantinople pour y rapporter les propositions des assiégeans, *Mahomet*, qui voulut leur parler encor, fait courir à eux. Les assiégés, qui du haut des murs voient un gros de Turcs courans après les leurs, tirent imprudemment sur ces Turcs. Ceux-ci sont bientôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés Grecs rentraient déjà par une poterne. Les Turcs entrent avec eux; ils se rendent maîtres de la haute ville séparée de la basse. L'empereur est tué dans la foule; & *Mahomet* fait aussi-tôt du palais de *Constantin*, celui des sultans, & de *Ste. Sophie*, sa principale mosquée.

Est-on plus touché de pitié que saisi d'indignation lorsqu'on lit dans *Ducas* que le sultan *envoya ordre dans le camp d'allumer par-tout des feux, ce qui fut fait avec ce cri impie, qui est le signe particulier de leur superstition détestable.* Ce cri impie est le nom de Dieu *Allah* que les mahométans invoquent dans tous les combats. La superstition détestable était chez les Grecs qui se réfugièrent dans Ste. Sophie, sur la foi d'une prédiction qui les assurait qu'un ange descendrait dans l'église pour les défendre.

On tua quelques Grecs dans le parvis, on fit le reste esclave, & *Mahomet* n'alla remercier Dieu dans cette église qu'après l'avoir lavée avec de l'eau rose.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Constantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder

corder à la ville entière, & il la garda religieusement. Ce fait est si vrai que toutes les églises chrétiennes de la basse ville furent conservées jusques sous son petit-fils *Sélim*, qui en fit abattre plusieurs. On les appellait *les mosquées d'Issévi. Issévi* est en turc le nom de *Jesus*. Celle du patriarche Grec subsiste encor dans Constantinople sur le canal de la mer Noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une Académie, où les Grecs modernes enseignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Grèce, la philosophie d'*Aristote*, la théologie, la médecine; & c'est de cette école que sont sortis *Constantin Ducas*, *Mauro Cordato*, & *Cantemir*, faits par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que *Démetrius Cantemir* a rapporté beaucoup de fables anciennes; mais il ne peut s'être trompé sur les monumens modernes qu'il a vu de ses yeux, & sur l'académie où il a été élevé.

On a conservé encor aux chrétiens une église, & une rue entière qui leur appartient en propre, en faveur d'un architecte Grec nommé *Christobule*. Cet architecte avoit été employé par *Mahomet II.* pour construire une mosquée sur les ruines de *l'église des saints apôtres*, ancien ouvrage de *Théodora* femme de l'empereur *Justinien*; & il avait réussi à en faire un édifice qui approche de la beauté de *Ste. Sophie*. Il construisit aussi par ordre de *Mahomet* huit écoles & huit hôpitaux dépendans de cette mosquée: & c'est pour prix de ce service que le sultan lui accorda la rue dont je parle, dont la possession demeura à sa famille. Ce n'est pas un fait digne de l'histoire, qu'un architecte ait eu la propriété d'une rue; mais il est important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens aussi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne souffre que des Turcs aient chez elle une mosquée, & les Turcs permettent que tous les Grecs aient des églises. Plusieurs de ces églises sont des collégiales, & on voit

dans l'Archipel des chanoines sous la domination d'un bacha.

Les erreurs historiques séduisent les nations entières. Une foule d'écrivains Occidentaux a prétendu que les mahométans adoraient *Vénus*, & qu'ils niaient la providence. *Grotius* lui-même a répété que *Mahomet*, ce grand & faux prophète, avait instruit une colombe à voler auprès de son oreille, & avait fait accroire que l'esprit de DIEU venait l'instruire sous cette forme. On a prodigué sur le conquérant *Mahomet II.* des contes non moins ridicules.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal *Isidore* & de tant d'autres, que *Mahomet* était un prince plus sage & plus poli qu'on ne croit, c'est qu'il laissa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'installa lui-même avec la solemnité ordinaire : il lui donna la crosse & l'anneau, que les empereurs d'Occident n'osaient plus donner depuis longtems ; & s'il s'écarta de l'usage, ce ne fut que pour reconduire jusqu'aux portes de son palais le patriarche élu, nommé *Gennadius*, qui lui dit, *qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à ses prédécesseurs.* Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que *Mahomet II.* dit à ce patriarche ; *La Ste. Trinité te fait, par l'autorité que j'ai reçue, patriarche écuménique.* Ces auteurs connaissent bien mal les musulmans. Ils ne savent pas que notre dogme de la Trinité leur est en horreur ; qu'ils se croiraient souillés d'avoir prononcé ce mot ; qu'ils nous regardent comme des idolâtres, adorateurs de plusieurs dieux. Depuis ce tems les sultans *Osmanlis* ont toujours fait un patriarche qu'on nomme *écuménique* ; le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *latin* ; chacun d'eux taxé par le divan, rançonne à son tour son troupeau. Ces deux églises également gémissantes sont irréconciliables, & le soin d'appaiser leurs querelles n'est pas aujourd'hui

une des moindres occupations des ſultans, devenus les modérateurs des chrétiens; auſſi-bien que leurs vainqueurs.

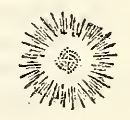
Ces vainqueurs n'en usèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux dixième & onzième ſiècles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la religion, & les mœurs. Quand les Turcs ſoumirent les Arabes, ils étaient encor entiérement barbares, mais quand ils ſubjuguèrent l'empire Grec, la conſtitution de leur gouvernement était dès long-tems toute formée. Ils avaient reſpecté les Arabes, & ils mépriſaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples aſſervis.

Ils ont conſervé tous les uſages, toutes les loix qu'ils eurent au tems de leurs conquêtes. Le corps des *gengichéris*, que nous nommons *janiſſaires*, ſubſiſta dans toute ſa vigueur au même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce ſont de tous les ſoldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris. Chaque oda de janiſſaires avait & a encor un pourvoyeur, qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, & du pain en abondance.

Les ſultans ont conſervé en Europe l'ancien uſage qu'ils avaient pratiqué en Aſie, de donner à leurs ſoldats des fiefs à vie, & quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes Arabes qu'ils détrônèrent. Le gouvernement des Arabes était fondé ſur des principes différens. Les Tartares occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent dès le cinquième ſiècle en Europe cette inſtitution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine; & les nations qui ſe mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normans, ſuivirent ce plan. *Tamerlan* le porta dans les Indes, où ſont aujourd'hui les plus grands ſeigneurs de fiefs, ſous les noms d'*omras*, de *rayas*, de *nabab*. Mais les Ottomans ne

donnèrent jamais que de petites terres Leurs *zaimats*, & leurs *timariots*, sont plutôt des métairies que des seigneuries. L'esprit guerrier paraît tout entier dans cet établissement. Si un zaim meurt les armes à la main, ses enfans partagent son fief ; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'est-à-dire, le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims & pour ces timars, que celui de fournir & de mener des soldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs ; point de titres, point de jurisdiction, point de noblesse.

On a toujours tiré des mêmes écoles les cadis, les molla qui sont les juges ordinaires, & les deux cadileskers d'Asie & d'Europe qui sont les juges des provinces & des armées, & qui président sous le muphti à la religion & aux loix. Le muphti, & les cadi-leskers ont toujours été également soumis au divan. Les dervis, qui sont les moines mendians chez les Turcs, se sont multipliés, & n'ont pas changé. La coutume d'établir des *Caravenseraïs* pour les voyageurs, & des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les mosquées, n'a point dégénéré. En un mot, les Turcs sont ce qu'ils étaient, non-seulement quand ils prirent Constantinople, mais quand ils pasèrent pour la première fois en Europe.



CHAPITRE CINQUANTIEME.

Entreprises de MAHOMET II. *& sa mort.*

PENDANT trente-une année de règne, *Mahomet II.* marcha de conquête en conquête, sans que les princes chrétiens se liguassent contre lui ; car il ne faut pas appeller *ligue* un moment d'intelligence entre *Huniade* prince de Transilvanie, le roi de Hongrie, & un despote de la Russie-Noire. Ce célèbre *Huniade* montra, que s'il avait été mieux secouru, les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahométans possèdent en Europe. Il repoussa *Mahomet II.* devant Belgrade trois ans après la prise de Constantinople.

Dans ce tems-là même les Persans tombaient sur les Turcs, & détournaient ce torrent dont la chrétienté était innondée. *Ussum-Cassan*, de la branche de *Tamerlan*, qu'on nommait *le bélier blanc*, gouverneur d'Arménie, venait de subjuguer la Perse. Il s'alliait aux chrétiens, & par-là il les avertissait de se réunir contre l'ennemi commun, car il épousa la fille de *David Comnène* empereur de Trébizonde. Il n'était pas permis aux chrétiens d'épouser leur commère ou leur cousine : mais on voit qu'en Grèce, en Espagne, en Asie ; ils s'alliaient aux musulmans sans scrupule.

Le Tartare *Ussum-Cassan*, gendre de l'empereur chrétien *David Comnène*, attaqua *Mahomet* vers l'Euphrate. C'était une occasion favorable pour la chrétienté ; elle fut encor négligée. On laissa *Mahomet* après des fortunes diverses faire la paix avec le Persan, & prendre ensuite Trébizonde avec la partie de la Cappadoce, qui en dépendait ; tourner vers la Grèce, saisir le Négrepont, retourner au fond de la mer Noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodosie rebâtie par les

Génois ; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie ; courir jufqu'à Triefte à la porte de Venife, & établir enfin la puiffance mufulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le refte de l'Italie, & d'où fes lieutenans ne fe retirèrent qu'après fa mort.

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui font aujourd'hui les chevaliers de Malthe, eurent, ainfi que *Scanderbeg*, la gloire de repouffer les armes victorieufes de *Mahomet II.*

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette ifle autrefois fi célèbre, & cette ville fondée très-long-tems avant Rome dans le terrain le plus heureux, dans l'afpect le plus riant, & fous le ciel le plus pur, ville gouvernée par les enfans d'*Hercule*, par *Danaüs*, par *Cadmus*, fameufe dans toute la terre par fon coloffe d'airain, dédié au foleil, ouvrage immenfe jeté en fonte par un Indien, & qui s'élevant de cent pieds de hauteur, les pieds pofés fur deux môles de marbre, laiffait voguer fous lui les plus gros navires. Rhodes avait paffé au pouvoir des Sarrazins dans le milieu du feptième fiècle ; un chevalier Français *Foulques de Villaret*, grand-maître de l'ordre, l'avait reprife fur eux, en 1310 ; & un autre chevalier Français, *Pierre d'Aubuffon*, la défendit contre les Turcs.

C'eft une chofe bien remarquable que *Mahomet II.* employât dans cette entreprife une foule de chrétiens renégats. Le grand-vifir lui-même qui vint attaquer Rhodes, était un chrétien ; & ce qui eft encor plus étrange, il était de la race impériale des *Paléologues.* Un autre chrétien *George Frupan*, conduifait le fiége fous les ordres du vifir ; on ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour fervir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence ? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la profeffent, & qu'on a fcellée de fon fang dans une opération très-douloureufe, en devient enfuite plus chère ? Serait-ce

parce que les vainqueurs de l'Asie s'attiraient plus de respect que les puissances de l'Europe ? Serait-ce qu'on eût cru dans ces tems d'ignorance les armes des musulmans plus favorisées de Dieu que les armes chrétiennes, & que de là on eût inféré que la cause triomphante était la meilleure ?

Pierre d'Aubusson fit alors triompher la sienne. Il força au bout de trois mois le grand visir *Messith Paléologue* à lever le siége. *Calcondile* dans son histoire des Turcs, vous dit que les assiégeans, en montant sur la brèche, virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, & une très-belle femme vêtue de blanc ; que ce miracle les alarma, & qu'ils prirent la fuite saisis d'épouvante. Il y a pourtant quelqu'apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, & que la valeur de *Pierre d'Aubusson* & des chevaliers fut le seul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'est ainsi que les Grecs modernes écrivaient.

Cette petite isle manquée ne rendait pas *Mahomet Bouyouk* moins terrible au reste de l'Occident. Il avait depuis long-tems, conquis l'empire après la mort de *Scanderbeg*. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ses armes. C'était le tems de la puissance Vénitienne; elle était très-étendue en terre-ferme, & ses flottes bravaient celles de *Mahomet*; elles s'emparèrent même d'Athènes : mais enfin cette république n'étant point secourue, fut obligée de céder, de rendre Athènes, & d'acheter par un tribut annuel, la liberté de commercer sur la mer Noire, songeant toujours à réparer ses pertes par son commerce qui avait fait les fondemens de sa grandeur. Nous verrons que bientôt après le pape *Jules II*. & presque tous les princes chrétiens firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait essuyé des Ottomans.

Cependant *Mahomet II*. allait porter ses armes victorieuses contre les sultans mammelucs d'Egypte, tandis que ses lieutenans étaient dans le royaume de Naples ; ensuite

il ſe flattait de venir prendre Rome comme Conſtantinople, & en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge de Veniſe épouſe la mer Adriatique, il diſait *qu'il l'enverrait bientôt au fond de cette mer conſommer ſon mariage*. Une colique arrêta les progrès & les deſſeins de ce conquérant. Il mourut à Nicomédie à l'âge de cinquante-trois ans, lorſqu'il ſe préparait à faire encor le ſiége de Rhodes, & à conduire en Italie une armée formidable.



CHAPITRE CINQUANTE-UNIEME.

État de la Grèce ſous le joug des Turcs. Leur gouvernement, leurs mœurs.

SI l'Italie reſpira par la mort de *Mahomet II.* les Ottomans n'ont pas moins conſervé en Europe un pays plus beau & plus grand que l'Italie entière. La patrie des *Miltiade*, des *Léonidas*, des *Alexandre*, des *Sophocle* & des *Platon*, devint bientôt barbare. La langue grecque dès-lors ſe corrompit. Il ne reſta preſque plus de trace des arts; car quoiqu'il y ait dans Conſtantinople une académie grecque, ce n'eſt pas aſſurément celle d'Athènes: & les beaux-arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les ſultans laiſſent toujours ſubſiſter au mont Athos. Autrefois cette même Conſtantinople fut ſous la protection d'Athènes. Calcédoine fut ſa tributaire; le roi de Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ſes bourgeois. Aujourd'hui les deſcendans des Tartares dominent dans ces belles régions, & à peine le nom de la Grèce ſubſiſte. Cependant la ſeule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous, que les Turcs ſes oppreſſeurs, euſſent-ils l'empire de la terre.

La plupart des grands monumens d'Athènes que les

Romains imitèrent & ne purent ſurpaſſer, ou ſont en ruine, ou ont diſparu : une petite moſquée eſt bâtie ſur le tombeau de *Témiſtocle*, ainſi qu'une chapelle de recollets eſt élevée à Rome ſur les débris du capitole ; l'ancien temple de *Minerve* eſt auſſi changé en moſquée; le port du Pirée n'eſt plus. Un lion antique de marbre ſubſiſte encor auprès & donne ſon nom au port du lion preſque comblé. Le lieu où était l'académie, eſt couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux reſtes du ſtadion inſpirent de la vénération & des regrets ; & le temple de *Cérès*, qui n'a rien ſouffert des injures du tems, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville qui vainquit *Xerxès*, contient ſeize à dix-ſept mille habitans, tremblans devant douze cents janiſſaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux & ces vainqueurs d'Athènes, ſont confondus avec elle dans le même aſſujettiſſement. Ils ont combattu plus longtems pour leur liberté, & ſemblent encor garder quelques reſtes de ces mœurs dures & altières que leur inſpira *Licurgue*.

Les Grecs reſtèrent dans l'oppreſſion, mais non pas dans l'eſclavage. On leur laiſſa leur religion & leurs loix; & les Turcs ſe conduiſirent comme s'étaient conduits les Arabes en Eſpagne. Les familles Grecques ſubſiſtent dans leur patrie, avilies, mépriſées, mais tranquilles : elles ne paient qu'un léger tribut ; elles font le commerce & cultivent la terre ; leurs villes & leurs bourgades ont encor leur *protogéros* qui juge leurs différends ; leur patriarche eſt entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des ſommes aſſez conſidérables, puiſqu'il paie à ſon inſtallation quatre mille ducats au tréſor impérial & autant au officiers de la Porte.

Le plus grand aſſujettiſſement des Grecs a été longtems d'être obligés de livrer au ſultan des enfans de tribut, pour ſervir dans le ſerrail ou parmi les janiſſaires. Il fallait qu'un père de famille donnât un de ſes fils, ou

qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes, où la coutume de donner ses enfans destinés à la guerre dès le berceau, est établie. Ces enfans de tribut, élevés par les Turcs, faisaient souvent dans le serrail une grande fortune. La condition même des janissaires est assez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation & des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des chrétiens fussent nés des chrétiens opprimés. Une plus grande preuve de cette fatale & invincible destinée par qui l'être suprême enchaîne tous les événemens de l'univers, c'est que *Constantin* ait bâti Constantinople pour les Turcs, comme *Romulus* avait tant de siècles auparavant jeté les fondemens du capitole pour les pontifes de l'église catholique.

Je crois devoir ici combattre un préjugé; que le gouvernement Turc est un gouvernement absurde, qu'on appelle *despotique*; que les peuples sont tous esclaves du sultan, qu'ils n'ont rien en propre, que leur vie & leurs biens appartiennent à leur maître. Une telle administration se détruirait elle-même. Il serait bien étrange que les Grecs vaincus ne fussent point réellement esclaves & que leurs vainqueurs le fussent. Quelques voyageurs ont cru que toutes les terres appartenaient au sultan, parce qu'il donne des timariots à vie, comme autrefois les rois Francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient considérer qu'il y a des loix pour les héritages en Turquie, comme par-tout ailleurs. L'alcoran qui est la loi civile, aussi-bien que celle de la religion, pourvoit dès le quatrième chapitre, aux héritages des hommes & des femmes; & la loi de tradition & de coutume supplée à ce que l'alcoran ne dit pas.

Il est vrai que le mobilier des pachas décédés, appartient au sultan, & qu'il fait la part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe, dans le tems que les fiefs n'étaient point héréditaires; & long-tems après les évêques même héritèrent des meubles des ecclésiastiques

inférieurs, & les papes exercèrent ce droit ſur les cardinaux & ſur tous les bénéficiers qui mouraient dans la réſidence du premier pontife.

Non-ſeulement les Turcs ſont tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune diſtinction de nobleſſe. Ils ne connaiſſent de ſupériorité que celle des emplois.

Leurs mœurs ſont à la fois féroces, altières & efféminées ; ils tiennent leur dureté des Scythes leurs ancêtres & leur molleſſe de la Grèce & de l'Aſie. Leur orgueil eſt extrême. Ils ſont conquérans & ignorans, c'eſt pourquoi ils mépriſent toutes les nations.

L'empire Ottoman n'eſt point un gouvernement monarchique, tempéré par des mœurs douces, comme le ſont aujourd'hui la France & l'Eſpagne ; il reſſemble encor moins à l'Allemagne, devenue avec le tems une république de princes & de villes, ſous un chef ſuprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs ſont eſclaves & où les nobles ſont rois ; il eſt auſſi éloigné de l'Angleterre par ſa conſtitution que par la diſtance des lieux. Mais il ne faut pas imaginer que ce ſoit un gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un ſeul d'immoler à ſon gré des multitudes d'hommes, comme des bêtes ſauvages qu'on entretient dans un parc pour ſon plaiſir.

Il ſemble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller, un haticherif à la main, demander de la part du ſultan, tout l'argent des pères de famille d'une ville, & toutes les filles pour l'uſage de ſon maître. Il y a ſans doute d'horribles abus dans l'adminiſtration Turque ; mais en général ces abus ſont bien moins funeſtes au peuple qu'à ceux même qui partagent le gouvernement : c'eſt ſur eux que tombe la rigueur du deſpotiſme. La ſentence ſecrete d'un divan ſuffit pour ſacrifier les principales têtes aux moindres ſoupçons. Nul grand corps légal établi dans ce pays pour rendre les loix reſpectables & la perſonne du ſouverain ſacrée. Nulle digue oppoſée par la conſtitution de

l'état aux injuſtices du viſir. Ainſi peu de reſſource pour le ſujet quand il eſt opprimé, & pour le maître quand on conſpire contre lui. Le ſouverain qui paſſe pour le plus puiſſant de la terre, eſt en même tems le moins affermi ſur ſon trône. Il ſuffit d'un jour de révolution pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'empire Grec qu'ils ont détruit. Ils ont ſeulement plus de reſpect pour la maiſon *Ottomane*, que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils dépoſent, ils égorgent un ſultan; mais c'eſt toujours en faveur d'un prince de la maiſon *Ottomane*. L'empire Grec au contraire avait paſſé par les aſſaſſinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être dépoſé eſt un plus grand frein pour les empereurs Turcs que toutes les loix de l'alcoran. Maître abſolu dans ſon ſerrail, maître de la vie de ſes officiers au moyen d'un fetfa du muphti, il ne l'eſt pas des uſages de l'empire ; il n'augmente point les impôts ; il ne touche point aux monnoies ; ſon tréſor particulier eſt ſéparé du tréſor public.

La place du ſultan eſt quelquefois la plus oiſive de la terre, & celle du grand-viſir la plus laborieuſe ; il eſt à la fois connétable, chancelier, & premier préſident. Le prix de tant de peines a été ſouvent l'exil ou le cordeau.

Les places des bachas n'ont pas été moins dangereuſes, & juſqu'à nos jours une mort violente a été ſouvent leur deſtinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures & féroces, telles que l'ont été long-tems celles de l'Europe chrétienne, lorſque tant de têtes tombaient ſur les échafauts, lorſqu'on pendait *la Broſſe* le favori de *St. Louis*, que le miniſtre *Laguette* mourait dans la queſtion ſous *Charles le Bel* ; que le connétable de France *Charles de la Cerda* était exécuté ſous le roi *Jean* ſans forme de procès ; qu'on voyoit *Engueran de Marigni* pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait dreſſer ;

qu'on portait au même gibet le corps du premier miniſtre *Montaigu* ; que le grand-maître des templiers & tant de chevaliers expiraient dans les flammes, & que de telles cruautés étaient ordinaires dans les états monarchiques. On ſe tromperait beaucoup ſi on penſait que ces barbaries fuſſent la ſuite du pouvoir abſolu. Aucun prince chrétien n'était deſpotique, & le grand-ſeigneur ne l'eſt pas davantage. Pluſieurs ſultans à la vérité ont fait plier toutes les loix à leurs volontés, comme un *Mahomet II.* un *Selim*, un *Soliman*. Les conquérans trouvent peu de contradictions dans leurs ſujets ; mais tous nos hiſtoriens nous ont bien trompés, quand ils ont regardé l'empire Ottoman comme un gouvernement dont l'eſſence eſt le deſpotiſme.

Le comte de *Marſigli* plus inſtruit qu'eux tous s'exprime ainſi, *In tutte le noſtre ſtorie ſentiamo eſaltar la ſovranità che coſi diſpoticamente praticaſi dal ſultano : ma quanto ſi ſcoſtano elle dal vero* ! La malice des janiſſaires, dit-il, qui reſte à Conſtantinople, & qu'on nomme *capiculi*, a par ſes loix le pouvoir de mettre en priſon le ſultan, de le faire mourir, & de lui donner un ſucceſſeur. Il ajoute que le grand-ſeigneur eſt ſouvent obligé de conſulter l'état politique & militaire pour faire la guerre & la paix.

Les bachas ne ſont point abſolus dans leurs provinces, comme nous le croyons ; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de ſe plaindre de leur conduite, & d'envoyer contre eux des mémoires au grand divan de Conſtantinople. Enfin *Marſigli* conclut par donner au gouvernement Turc le nom de démocratie. C'en eſt une en effet à-peu-près dans la forme de celle de Tunis & d'Alger. Ces ſultans que le peuple n'oſe regarder, & qu'on n'aborde qu'avec des proſternemens qui ſemblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du deſpotiſme ; ils ne ſont abſolus que quand ils ſavent déployer heureuſement cette fureur

de pouvoir arbitraire qui ſemble être née chez tous les hommes. *Louis XI. Henri VIII. Sixte-Quint*, d'autres princes ont été auſſi deſpotiques qu'aucun ſultan. Si on approfondiſſait ainſi le ſecret des trônes de l'Aſie, preſque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de deſpotiſme ſur la terre qu'on ne penſe. Notre Europe a vu des princes vaſſaux d'un autre prince qui n'eſt pas abſolu, prendre dans leurs états une autorité plus arbitraire que les empereurs de la Perſe & de l'Inde. Ce ſerait pourtant une grande erreur de penſer que les états de ces princes ſont par leur conſtitution un gouvernement deſpotique.

Toutes les hiſtoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre & d'Allemagne, nous donnent preſque toujours de fauſſes notions, parce qu'on a rarement diſtingué les tems & les perſonnes, les abus & les loix, les événemens paſſagers & les uſages.

On ſe tromperait encor ſi on croyait que le gouvernement Turc eſt une adminiſtration uniforme, & que du fond du ſerrail de Conſtantinople il part tous les jours des courriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaſte empire, qui s'eſt formé par la victoire en divers tems, & que nous verrons toujours s'accroître juſqu'au dix-huitième ſiècle, eſt compoſé de trente peuples différens, qui n'ont ni la même langue, ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce ſont les Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Aſie-Mineure & de l'Achaïe, les habitans de l'ancienne Colchide, ceux de la Cherſonèſe Taurique : ce ſont les Gètes devenus chrétiens, & connus ſous le nom de Valaques & de Moldaves ; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des Juifs ; ce ſont enfin les Egyptiens, & les peuples de l'ancienne Carthage, que nous verrons bientôt engloutis par la puiſſance Ottomane. La ſeule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples & les a contenus. Tous ſont différemment gouvernés : les uns

reçoivent des princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie, & la Crimée. Les Grecs vivent sous l'administration municipale dépendante d'un bacha. Le nombre des subjugués est immense par rapport au nombre des vainqueurs; il n'y a que très-peu de Turcs naturels; presque aucun d'eux ne cultive la terre, très-peu s'adonnent aux arts. On pourroit dire d'eux ce que *Virgile* dit des Romains, *Leur art est de commander.* La grande différence entre les conquérans Turcs & les anciens conquérans Romains, c'est que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, & que les Turcs restent toujours séparés de ceux qu'ils ont soumis, & dont ils sont entourés.

Il est resté, à la vérité, deux cent mille Grecs dans Constantinople; mais ce sont environ deux cent mille artisans ou marchands, qui travaillent pour leurs dominateurs. C'est un peuple entier toujours conquis dans sa capitale, auquel il n'est pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque, qu'une seule puissance a subjugué tous ces pays, depuis l'Archipel jusqu'à l'Euphrate, & que vingt puissances conjurées n'avaient pu par les croisades établir que des dominations passagères dans ces mêmes contrées, avec vingt fois plus de soldats, & des travaux qui durèrent deux siècles entiers.

Ricault, qui a demeuré long-tems en Turquie, attribue la puissance permanente de l'empire Ottoman *à quelque chose de surnaturel.*

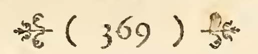
Il ne peut comprendre comment ce gouvernement, qui dépend si souvent du caprice des janissaires, peut se soutenir contre ses propres soldats & contre ses ennemis. Mais l'empire Romain a duré cinq cents ans à Rome, & près de quatorze siècles dans le Levant, au milieu des séditions des armées; les possesseurs du trône furent renversés, & le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race Ottomane une vénération qui leur tient lieu de

loi fondamentale : l'empire eſt ſouvent arraché au ſultan ; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne paſſe jamais dans une maiſon étrangère. La conſtitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque & les viſirs aient eu ſi ſouvent à trembler.

Juſqu'à préſent cet empire n'a pas redouté d'invaſions étrangères. Les Perſans ont rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le ſultan *Amurat IV.* prendre Bagdat d'aſſaut ſur les Perſans en 1638, demeurer toujours le maître de la Méſopotamie, envoyer d'un côté des troupes au gran-mdogol contre la Perſe, & de l'autre menacer Veniſe. Les Allemans ne ſe ſont jamais préſentés aux portes de Conſtantinople comme les Turcs à celles de Vienne. Les Ruſſes ne ſont devenus redoutables à la Turquie que depuis *Pierre le Grand.* Enfin la force & la rapine établirent l'empire Ottoman, & les diviſions des chrétiens l'ont maintenu. Il n'eſt rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'eſt accru dans ſa puiſſance, & s'eſt conſervé long-tems dans ſes uſages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.



CHAPITRE



CHAPITRE CINQUANTE-DEUXIEME.

Du roi de France LOUIS XI.

LE gouvernement féodal périt bientôt en France, quand *Charles VII.* eut commencé à établir sa puissance, par l'expulsion des Anglais, par la jouissance de tant de provinces réunies à la couronne, & enfin par des subsides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermissait en Allemagne, par une raison contraire, sous des empereurs électifs, qui en qualité d'empereurs n'avaient ni province, ni subside. L'Italie était toujours partagée en républiques & en principautés indépendantes. Le pouvoir absolu n'était connu, ni en Espagne, ni dans le Nord; & l'Angleterre jetait au milieu de ses divisions les semences de ce gouvernement singulier, dont les racines toujours coupées & toujours sanglantes, ont enfin produit après des siècles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté, & de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne & la Bretagne: mais leur pouvoir les rendit indépendantes; & malgré les loix féodales, elles n'étaient pas regardées en Europe comme faisant partie du royaume. Le duc de Bourgogne *Philippe le Bon* avait même stipulé qu'il ne rendrait point hommage à *Charles VII.* quand il lui pardonna le meurtre du duc *Jean* son père.

Les princes du sang avaient en France des apanages en pairies, mais ressortissans au parlement sédentaire. Les seigneurs puissans dans leurs terres, ne l'étaient pas, comme autrefois, dans l'état: il n'y avait plus guère au-delà de la Loire que le comte de *Foix* qui s'intitulât *prince par la grace de* DIEU, & qui fît

battre monnoie; mais les ſeigneurs des fiefs, & les communautés des grandes villes, avaient d'immenſes priviléges.

Louis XI. fils de *Charles VII.* devint le premier roi abſolu en Europe depuis la décadence de la maiſon de *Charlemagne.* Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des ſecouſſes violentes. Sa vie eſt un grand contraſte. Faut-il pour humilier & pour confondre la vertu, qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui, qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père, & un voiſin perfide? Il remplit d'amertume les dernières années de ſon père; il cauſa ſa mort. Le malheureux *Charles VII.* mourut, comme on ſait par la crainte que ſon fils ne le fît mourir: il choiſit la faim pour éviter le poiſon qu'il redoutait. Cette ſeule crainte dans un père, d'être empoiſonné par ſon fils, prouve trop que le fils paſſait pour être capable de ce crime.

Après avoir bien peſé toute la conduite de *Louis XI.* ne peut-on pas ſe le repréſenter comme un homme qui voulut effacer ſouvent ſes violences imprudentes par des artifices, & ſoutenir des fourberies par des cruautés? D'où vient que dans les commencemens de ſon règne, tant de ſeigneurs attachés à ſon père, & ſur-tout ce fameux comte de *Dunois*, dont l'épée avait ſoutenu la couronne, entrèrent contre lui dans la ligue *du bien public?* Ils ne profitaient pas de la faibleſſe du trône comme il eſt arrivé tant de fois. Mais *Louis XI.* avait abuſé de ſa force. N'eſt-il pas évident que le père inſtruit par ſes fautes & par ſes malheurs, avait très-bien gouverné, & que le fils trop enflé de ſa puiſſance commença par gouverner mal.

Cette ligue le mit au haſard de perdre ſa couronne & ſa vie. La bataille donnée à Monthléri, ne décida rien; mais il eſt certain qu'il la perdit, puiſque ſes ennemis eurent le champ de bataille, & qu'il fut obligé

de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne se releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ses points. Jamais il n'accomplit un serment, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appellait *la vraie croix de St. Lo*. Il croyait avec le peuple que le parjure sur ce morceau de bois faisait mourir infailliblement dans l'année.

Le barbare après le traité fit jeter dans la rivière plusieurs bourgeois de Paris soupçonnés d'être partisans de son ennemi. On les liait deux à deux dans un sac. C'est la chronique de St. Denis qui rend ce témoignage. Il ne désunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainsi jusques dans son habileté il y eut encor de la faiblesse.

Il se fit un irréconciliable ennemi de *Charles* fils de *Philippe le Bon*, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, & de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne, & à prendre les armes contre lui. Il se remet en même tems entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique ! Mais aussi étant découvert, il se vit prisonnier dans le château de Péronne, & forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois même qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation !

Non-seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc *Charles de Bourgogne* à l'être : car ce prince était né emporté, violent, téméraire; mais éloigné de la fraude. *Louis XI.* en trompant tous ses voisins les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraudes se joignirent les barbaries les plus sauvages. Ce fut sur-tout alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer, ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, & de tuer les vieillards, les enfans & les femmes dans les villes conquises. *Maximilien* depuis empereur fit pendre par représaille après sa victoire de

Guinegaſte un capitaine Gaſcon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute ſon armée, & *Louis XI.* par un autre repréſaille fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée de *Maximilien* tombés entre ſes mains. *Charles de Bourgogne* ſe vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant priſe à diſcrétion, & en la réduiſant en cendres.

Louis XI. craint ſon frère le duc de Berri, & ce prince eſt empoiſonné par un moine bénédictin nommé *Favre Véſois*, ſon confeſſeur. Ce n'eſt pas ici un de ces empoiſonnemens équivoques adoptés ſans preuves par la maligne crédulité des hommes. Le duc de Berri ſoupait entre la dame de *Montſorau* ſa maîtreſſe & ſon confeſſeur. Celui-ci leur fait apporter une pêche d'une groſſeur ſingulière. La dame expire immédiatement après en avoir mangé. Le prince après de cruelles convulſions meurt au bout de quelque tems.

Odet Daidie, brave ſeigneur, veut venger le mort, auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de *Louis* en Bretagne le moine empoiſonneur. On lui fait ſon procès en liberté, & le jour qu'on doit prononcer la ſentence à ce moine, on le trouve mort dans ſon lit. *Louis XI.* pour appaiſer le cri public, ſe fait apporter les pièces du procès, & nomme des commiſſaires; mais ils ne décident rien, & le roi les comble de bienfaits. On ne douta guère dans l'Europe que *Louis* n'eût commis ce crime, lui qui étant dauphin, avait fait craindre un parricide à *Charles VII.* ſon père. L'hiſtoire ne doit point l'en accuſer ſans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en ſoupçonnât. Elle doit ſur-tout obſerver que tout prince coupable d'un attentat avéré, eſt coupable auſſi des jugemens téméraires qu'on porte ſur toutes ſes actions.

Telle eſt la conduite de *Louis XI.* avec ſes vaſſaux & ſes proches. Voici celle qu'il tient avec ſes voiſins. Le roi d'Angleterre *Edouard IV.* débarque en France pour

tenter de rentrer dans les conquêtes de ſes pères. *Louis* peut le combattre, mais il aime mieux être ſon tributaire. Il gagne les principaux officiers Anglais. Il fait des préſens de vins à toute l'armée. Il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France, d'employer à ſe mettre en état de réſiſter & de vaincre, l'argent qu'il mit à ſéduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, & qu'il ne devait pas craindre ?

Les grandes ames choiſiſſent hardiment des favoris illuſtres, & des miniſtres approuvés. *Louis XI.* n'eut guère pour ſes confidens & pour ſes miniſtres que des hommes nés dans la fange, & dont le cœur était au deſſous de leur état.

Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, & par des ſupplices plus recherchés. Les chroniques du tems comptent quatre mille ſujets exécutés ſous ſon règne en public ou en ſecret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ſes victimes, ſont les monumens qu'a laiſſés ce monarque, & qu'on voit avec horreur.

Il eſt étonnant que le père *Daniel* indique à peine le ſupplice de *Jacques d'Armagnac* duc de *Némours*, deſcendant reconnu de *Clovis*. Les circonſtances & l'appareil de ſa mort, le partage de ſes dépouilles, les cachots où ſes jeunes enfans furent enfermés juſqu'à la mort de *Louis XI.* ſont de triſtes & intéreſſans objets de la curioſité. On ne ſait point préciſément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commiſſaires, ce qui peut faire préſumer qu'il n'était point coupable. Quelques hiſtoriens lui imputent vaguement d'avoir voulu ſe ſaiſir de la perſonne du roi, & faire tuer le dauphin. Une telle accuſation n'eſt point croyable. Un petit prince ne pouvait guère, du pied des Pyrénées où il était réfugié, prendre priſonnier *Louis XI.* en pleine paix, tout puiſſant & abſolu dans ſon royaume. L'idée

de tuer le dauphin encor enfant, & de conserver le père, est encor une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'état. Tout ce qui est bien avéré, c'est que *Louis XI.* avait en exécration la maison des *Armagnacs*, qu'il fit saisir le duc de *Némours* dans Carlat, en 1477, qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la bastille, qu'ayant dressé lui-même toute l'instruction du procès, il lui envoya des juges, parmi lesquels était *Philippe de Comines*, célèbre traître, qui, ayant long-tems vendu les secrets de la maison de *Bourgogne* au roi, passa enfin au service de la France. & dont on estime les mémoires, quoiqu'écrits avec la retenue d'un courtisan qui craignait encor de dire la vérité même après la mort de *Louis XI.*

Le roi voulut que le duc de *Némours* fût interrogé dans sa cage de fer, qu'il y subît la question, & qu'il y reçut son arrêt. On le confessa ensuite dans une salle tendue de noir. La confession commençait à devenir une grace accordée aux condamnés. L'appareil noir était en usage pour les princes. C'est ainsi qu'on avait exécuté *Conradin* à Naples, & qu'on traita depuis *Marie Stuart* en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens Occidentaux, & ce raffinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute le grace que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grace digne de la superstition de ces tems atroces qui égalait leurs barbarie.

Mais ce qui ne fut jamais en usage, & ce que pratiqua *Louis XI.* ce fut de faire mettre sous l'échaffaut dans les halles de Paris les jeunes enfans du duc, pour recevoir sur eux le sang de leur père. Ils en sortirent tout couverts; & en cet état on les conduisit à la Bastille dans des cachots faits en forme de hottes, où la gène que leurs corps éprouvaient était un continuel supplice. On leur arrachait les dents à plusieurs intervalles. Ce genre de torture, aussi petit qu'odieux, était en usage. C'est

ainſi que du tems de *Jean* roi de France, d'*Edouard III.* roi d'Angleterre, de l'empereur *Charles IV.* ontraitait les Juifs en France, en Angletarre, & dans pluſieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourmens inouis que ſouffrirent les princes de *Nèmours-Armagnac* ſerait incroyable, s'il n'était atteſté par la requête que ces princes infortunés préſentèrent aux états après la mort de *Louis XI.* en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'horreur que ſous ce règne. Les juges ne rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le traître *Philippe de Comines* qui avait trahi le duc de Bourgogne en lâche & qui fut plus lâchement l'un des commiſſaires, eut les terres du duc dans le Tourneſis.

Les tems précédens avaient inſpiré des mœurs fières & barbares, dans leſquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïſme. Le règne de *Charles VII.* avait vu des *Dunois*, des *La Trimouille*, des *Cliſſon*, des *Richemont*, des *Saintraille*, des *La Hire*, & des magiſtrats d'un grand mérite: mais ſous *Louis XI.* pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu: l'obéiſſance tint lieu de tout, & le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le ſont dans une galère.

Ce cœur artificieux & dur avait pourtant deux penchans qui auraient dû mettre de l'humanité dans ſes mœurs, c'était l'amour & la dévotion. Il eut des maîtreſſes; il eut trois bâtards; il fit des neuvaines & des pélerinages. Mais ſon amour tenait de ſon caractère, & ſa dévotion n'était que la crainte ſuperſtitieuſe d'une ame timide & égarée. Toujours couvert de reliques & portant à ſon bonnet ſa Nôtre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ſes aſſaſſinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la Sainte Vierge. La piété ne conſiſte pas à faire la Vierge comteſſe, mais à s'abſtenir des actions que la conſcience reproche, que DIEU doit punir & que la Vierge ne protége point.

Il introduisit la coutume italienne de sonner la cloche à midi, & de dire un *Ave Maria*. Il demanda au pape le droit de porter le surplis & l'aumusse, & de se faire oindre une seconde fois de l'ampoule de Reims.

Enfin, sentant la mort approcher, renfermé au château du Plessis-les-Tours, inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un hermite, nommé *François Martorillo*, révéré depuis sous le nom de *St. François de Paule*. Il se jette à ses pieds; il le supplie, en pleurant, d'intercéder auprès de DIEU, & de lui prolonger la vie, comme si l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un Calabrois dans un village de France, pour laisser dans un corps usé une ame faible & perverse plus long-tems que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainsi la vie à un hermite étranger, il croit en ranimer les restes, en s'abreuvant du sang qu'on tire à des enfans, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien. C'était un des excès de l'ignorante médecine de ces tems, médecine introduite par les Juifs, de faire boire du sang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

On ne peut éprouver un sort plus triste dans le sein des prospérités, n'ayant d'autres sentimens que l'ennui, les remords, la crainte & la douleur d'être détesté.

C'est cependant lui qui, le premier des rois de France, prit toujours le nom de *Très-chrétien*, à-peu-près dans le tems que *Ferdinand d'Arragon*, illustre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *Catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à *Louis XI.* ses bonnes qualités. Il avait du courage; il savait donner en roi; il connaissait les hommes & les affaires; il voulait que la justice fût rendue, & qu'au moins lui seul pût être injuste.

Paris désolé par une contagion, fut repeuplé par ses soins. Il le fut à la vérité de beaucoup de brigands, mais qu'une police sévère contraignit de devenir citoyens. De

ſon tems il y eut, dit-on, dans cette ville quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'eſt à lui que le peuple doit le premier abaiſſement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, & plus de cinq cents mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement & l'univerſité de Paris, deux corps alors également ignorans, parce que tous les Français l'étaient, ne pourſuiviſſent comme ſorciers, les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établiſſement des poſtes, non tel qu'il eſt aujourd'hui en Europe; il ne fit que rétablir les *veredarii* de *Charlemagne* & de l'ancien empire Romain. Deux cent trente courriers à ſes gages, portaient ſes ordres inceſſamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux deſtinés à ces courriers, en payant dix ſous par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les courriers du roi. Cette police ne fut long-tems connue qu'en France. Il voulait rendre les poids & les meſures uniformes dans ſes états, comme ils l'avaient été du tems de *Charlemagne*. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand ſon intérêt particulier n'y eſt pas contraire.

Les impoſitions ſous *Charles VII.* indépendamment du domaine, étaient de dix-ſept cent mille livres de compte. Sous *Louis XI.* elles ſe montèrent juſquà quatre millions ſept cent mille livres : & la livre étant alors de dix au marc, cette ſomme revenait à vingt-trois millions cinq cent mille livres d'aujourd'hui. Si, en ſuivant ces proportions, on examine les prix des denrées & ſur-tout celui du bled qui en eſt la baſe, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainſi avec vingt-trois millions numéraires, on faiſait préciſément ce qu'on fait à préſent avec quarante-ſix.

Telle était la puiſſance de la France, avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes

ſur la Somme, la Provence, l'Anjou, fuſſent incorporés par *Louis XI.* à la monarchie Françaiſe. Ce royaume devint bientôt le plus puiſſant de l'Europe. C'était un fleuve groſſi par vingt rivières, & épuré de la fange qui avait ſi long-tems troublé ſon cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. *Louis XI.* fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de *majeſté*, que juſques-là l'empereur ſeul avait porté, mais que la chancellerie Allemande n'a jamais donné à aucun roi, juſqu'à nos derniers tems. Les rois d'Arragon, de Caſtille, de Portugal, avaient les titres d'*alteſſe.* On diſait à celui d'Angleterre, *votre grace.* On aurait pu dire à *Louis XI. votre deſpotiſme.*

Nous avons vu par combien d'attentats heureux il fut le premier roi de l'Europe abſolu depuis l'établiſſement du grand gouvernement féodal. *Ferdinand le Catholique* ne put jamais l'être en Arragon. *Iſabelle* par ſon adreſſe, prépara les Caſtillans à l'obéiſſance paſſive, mais elle ne régna point deſpotiquement. Chaque état, chaque province, chaque ville avait ſes priviléges dans toute l'Europe. Les ſeigneurs féodaux combattaient ſouvent ces priviléges, & les rois cherchaient à ſoumettre également à leur puiſſance les ſeigneurs féodaux & les villes. Nul n'y parvint alors que *Louis XI.* mais ce fut en faiſant couler ſur les échaffauts le ſang d'*Armagnac* & de *Luxembourg*, en ſacrifiant tout à ſes ſoupçons, en payant chérement les exécuteurs de ſes vengeances. *Iſabelle de Caſtille* s'y prenait avec plus de fineſſe ſans cruauté. Il s'agiſſait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia; que fait-elle? Ses inſinuations & ſon argent ſoulèvent les vaſſaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'aſſemblent, ils demandent à être les vaſſaux de la reine, & elle y conſent par complaiſance.

Louis XI. en augmentant ſon pouvoir ſur ſes peuples par ſes rigueurs, augmenta ſon royaume par ſon induſ-

trie. Il se fit donner la Provence par le dernier comte souverain de cet état, & arracha ainsi un feudataire à l'empire, comme *Philippe de Valois* s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou & le Maine qui appartenaient au comte de Provence, furent encor réunis à la couronne. L'habileté, l'argent & le bonheur accrurent petit-à-petit le royaume de France qui, depuis *Hugues Capet*, avait été peu de chose, & que les Anglais avaient presque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, & les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'état une province qui en avait été imprudemment séparée.

Ce tems fut en France le passage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changemens ne se font point sans de grandes convulsions. Auparavant les seigneurs féodaux opprimaient, & sous *Louis XI.* ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le Nord. La barbarie, la superstition, l'ignorance couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puissance papale asservissait toujours toutes les autres puissances, & l'abrutissement de tous les peuples qui sont au-delà des Alpes, était le véritable soutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de siècle en siècle. *Louis XI.* baissa la tête sous ce joug, pour être plus le maître chez lui. C'était sans doute l'intérêt de Rome, que les peuples fussent imbécilles, & en cela elle était par-tout bien servie. On était assez sot à Cologne pour croire posséder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'Orient apporter de l'or à l'enfant JESUS dans une étable. On envoya à *Louis XI.* quelques restes de ces cadavres qu'on faisait passer pour ceux de ces trois monarques dont il n'est pas même parlé dans les évangiles, & l'on fit accroire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui pussent guérir un roi. On a conservé une de ses lettres à je ne sais quel prieur

de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'assurent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui soit bonne pour sa santé. L'impudent charlatanisme des médecins était donc aussi grand que l'imbécillité de *Louis XI.* & son imbécillité était égale à sa tyrannie. Ce portrait n'est pas seulement celui de ce monarque, c'est celui de presque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'histoire de ces tems-là que pour la mépriser. Si les princes & les particuliers n'avaient pas quelqu'intérêt à s'instruire des révolutions de tant de barbares gouvernemens, on ne pourrait plus mal employer son tems qu'en lisant l'histoire.



CHAPITRE CINQUANTE-TROIZIEME.

De la Bourgogne, & des Suisses ou Helvétiens, du tems de LOUIS *XI, au quinzième siècle.*

CHARLES LE TÉMÉRAIRE, issu en droite ligne de *Jean*, roi de France, possédait le duché de Bourgogne, comme l'apanage de sa maison, avec les villes sur la Somme que *Charles VII.* avait cédées. Il avait par droit de succession, la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre & presque toute la Hollande. Ses villes des Pays-Bas fleurissaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Venise. Anvers était l'entrepôt des nations septentrionales. Cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine. Bruges était aussi commerçante qu'Anvers. Arras était renommée pour ses belles tapisseries, qu'on nomme encor de son nom en Allemagne, en Angleterre & en Italie.

Les princes étaient alors dans l'usage de vendre leurs états quand ils avaient besoin d'argent, comme aujour-

d'hui on vend ſa terre & ſa maiſon. Cet uſage ſubſiſtait depuis le tems des croiſades. *Ferdinand*, roi d'Arragon, vendit le Rouſſillon à *Louis XI.* avec faculté de rachat. *Charles*, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encor tous les domaines qu'il poſſédait en Alſace & dans le voiſinage des Suiſſes. Cette acquiſition était bien au deſſus du prix que *Charles* en avait payé. Il ſe voyait maître d'un état contigu des bords de la Somme juſqu'aux portes de Strasbourg. Il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient auſſi puiſſans que lui, aucun n'était plus riche & plus magnifique. Son deſſein était de faire ériger ſes états en royaume: ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agiſſait d'abord que d'acheter le diplôme de l'empereur *Fréderic III.* L'uſage ſubſiſtait encor de demander le titre de roi aux empereurs; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur Romaine. La négociation manqua, & *Charles de Bourgogne*, qui voulait ajouter à ſes états la Lorraine & la Suiſſe, était bien sûr, s'il eût réuſſi, de ſe faire roi ſans la permiſſion de perſonne.

Son ambition ne ſe couvrait d'aucun voile, & c'eſt principalement ce qui lui fit donner le ſurnom de *Téméraire.* On peut juger de ſon orgueil, par la réception qu'il fit à des députés de Suiſſe. Des écrivains de ce pays aſſurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'eſt une étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre qui fut bientôt après ſon vainqueur.

Voici ſur quoi était fondée la prétention du duc de Bourgogne, à laquelle les Helvétiens ſe ſoumirent. Pluſieurs bourgades Suiſſes étaient enclavées dans les domaines vendus à *Charles* par le duc d'Autriche. Il croyait avoir acheté des eſclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France; le duc de Bourgogne avait conſervé l'étiquette des chefs de ſa maiſon. Nous avons d'ailleurs remarqué que pluſieurs rois, à l'exemple

de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant ou en les servant; que cet usage asiatique avait été introduit par *Constantin*, & précédemment par *Dioclétien*. De là même venait la coutume qu'un vassal fît hommage à son seigneur les deux genoux en terre. De là encor l'usage de baiser le pied droit du pape. C'est l'histoire de la vanité humaine.

Philippe de Comines & la foule des historiens qui l'ont suivi, prétendent que la guerre contre les Suisses, si fatale au duc de Bourgogne, fut excitée par une charrette de peaux de moutons. Le plus léger sujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire; mais il y avait déjà long-tems que *Louis XI.* animait les Suisses contre le duc de Bourgogne, & qu'on avait commis beaucoup d'hostilités de part & d'autre avant l'aventure de la charrette : il est très-sûr que l'ambition de *Charles* était l'unique sujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons Suisses confédérés. Fribourg, Soleure, Schaffouse & Appenzel n'étaient pas encor entrés dans l'union. Basle, ville impériale, que sa situation sur le Rhin rendait puissante & riche, ne faisait pas partie de cette république naissante, connue seulement par sa pauvreté, sa simplicité & sa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux, que tout leur pays ne valait pas les éperons de ses chevaliers. Ces Bernois ne se mirent point à genoux; ils parlèrent avec humilité & se défendirent avec courage.

La gendarmerie du duc couverte d'or, fut battue & mise deux fois dans la plus grande déroute, par ces hommes simples qui furent étonnés des richesses trouvées dans le camp des vaincus.

Aurait-on prévu, lorsque le plus gros diamant de l'Europe pris par un Suisse à la bataille de Granson, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suisse des villes aussi belles & aussi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne? Le luxe des

diamans, des étoffes d'or y fut long-tems ignoré ; & quand il a été connu, il a été prohibé; mais les folides richeffes qui confiftent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres & victorieufes. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la fociété, & la faine philofophie fans laquelle la fociété n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suiffe où le climat eft le plus doux & où règne l'abondance. Enfin dans ces pays autrefois fi agreftes, on eft parvenu en quelques endroits à joindre la politeffe d'Athènes à la fimplicité de Lacédémone.

Cependant *Charles le Téméraire* voulut fe venger fur la Lorraine, & arracher au duc *René*, légitime poffeffeur, la ville de Nanci qu'il avait déjà prife une fois. Mais ces mêmes Suiffes fes vainqueurs, affiftés de ceux de Fribourg & de Soleure, dignes par-là d'entrer dans leur alliance, défirent encor l'ufurpateur, qui paya de fon fang le nom de *Téméraire* que la poftérité lui donne.

Ce fut alors que *Louis XI.* s'empara de l'Artois & des villes fur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, & de la ville de Befançon par droit de bienféance.

La princeffe *Marie*, fille de *Charles le Téméraire*, unique héritière de tant de provinces, fe vit donc tout-d'un-coup dépouillée des deux tiers de fes états. On aurait pu joindre encor au royaume de France les dix-fept provinces qui reftaient à-peu-près à cette princeffe, en lui faifant époufer le fils de *Louis XI.* Ce roi fe flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait : & ce grand politique manqua l'occafion d'unir au royaume la Franche-Comté & tous les Pays-Bas.

Les Gantois & le refte des Flamans, plus libres alors fous leurs fouverains, que les Anglais même ne le font aujourd'hui fous leurs rois, deftinèrent à leur princeffe, *Maximilien*, fils de l'empereur *Fréderic III.*

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de

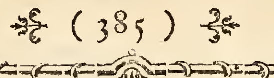
leurs princes, la paix & la guerre, les établiſſemens des impôts & toute leur deſtinée, par une déclaration de leurs maîtres; il n'en était pas ainſi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princeſſe épousât un Allemand, & ils firent couper la tête au chancelier de *Marie de Bourgogne* & à *Imbercourt*, ſon chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux miniſtres furent exécutés aux yeux de la jeune princeſſe, qui demandait en vain leur grace à ce peuple féroce.

Maximilien appellé par les Gantois plus que par la princeſſe, vint conclure ce mariage comme un ſimple gentilhomme qui fait ſa fortune avec une héritière; ſa femme fournit aux frais de ſon voyage, à ſon équipage, à ſon entretien. Il eut cette princeſſe, mais non ſes états: il ne fut que le mari d'une ſouveraine; & même lorſqu'après la mort de ſa femme, on lui donna la tutelle de ſon fils; lorſqu'il eut l'adminiſtration des Pays-Bas; lorſqu'il venait d'être élu roi des Romains & *Céſar*, les habitans de Bruges le mirent quatre mois en priſon en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abuſé ſouvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abuſé de leurs droits.

Ce mariage de l'héritière de *Bourgogne* avec *Maximilien*, fut la ſource de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maiſon de *France* aux mains avec celle d'*Autriche*. C'eſt ce qui produiſit la grandeur de *Charles-Quint*; c'eſt ce qui mit l'Europe ſur le point d'être aſſervie: & tous ces grands événemens arrivèrent, parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princeſſe.



CHAPITRE



CHAPITRE CINQUANTE-QUATRIEME.

De gouvernement féodal après LOUIS XI. *au quienzième siècle.*

VOUS avez vu en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie se tourner en despotisme sous *Charlemagne*, & le despotisme détruit par l'anarchie sous ses descendans.

Vous savez que c'est une erreur de penser que les fiefs n'eussent jamais été héréditaires avant les tems de *Hugues Capet.* La Normandie est une assez grande preuve du contraire. La Bavière & l'Aquitaine avaient été héréditaires avant *Charlemagne.* Presque tous les fiefs l'étaient en Italie sous les rois Lombards. Du tems de *Charles le Gros* & de *Charles le Simple,* les grands officiers s'arrogèrent les droits régaliens, ainsi que quelques évêques. Mais il y avait toujours eu des possesseurs de grandes terres, des *sires* en France, des *herren* en Allemagne, des *ricos hombres* en Espagne. Il y a toujours eu aussi quelques grandes villes gouvernées par leurs magistrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, &c. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des seigneurs particuliers, ont toujours changé. La force & la fortune ont toujours décidé de tout. Si les grands officiers devinrent des usurpateurs, le père de *Charlemagne* l'avait été. Ce *Pepin*, petit-fils d'un *Arnoud*, précepteur de Dagobert & évêque de Metz, avait dépouillé la race de *Clovis. Hugues Capet* détrôna la postérité de *Pepin* : & les descendans de *Hugues* ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie Française, laquelle avant *Clovis*, n'avait jamais été une monarchie.

Louis XI. avait porté un coup mortel en France, à la puissance féodale. *Ferdinand* & *Isabelle* la combattaient dans la Castille & dans l'Arragon. Elle avait cédé en An-

gleterre au gouvernement mixte. Elle subsistait en Pologne sous une autre forme. Mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé & augmenté toute sa vigueur. Le comte de *Boulainvilliers* appelle cette constitution, *l'effort de l'esprit humain.* Loiseau & d'autres gens de loi l'appellent une *institution bizarre*, *un monstre composé de membres sans tête.*

On pourrait croire que ce n'est point un puissant effort du génie, mais un effet très-naturel & très-commun de la raison & de la cupidité humaine, que les possesseurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moscovie aux montagnes de la Castille, tous les grands terriens eurent toujours la même idée, sans se l'être communiquée: tous voulurent que ni leurs vies, ni leurs biens ne dépendissent du pouvoir suprême d'un roi; tous s'associèrent dans chaque pays contre ce pouvoir, & tous l'exercèrent autant qu'ils le purent sur leurs propres sujets. L'Europe fut ainsi gouvernée pendant plus de cinq cents ans. Cette administration était inconnue aux Grecs & aux Romains; mais elle n'est point bizarre, puisqu'elle est si universelle dans l'Europe. Elle paraît injuste, en ce que le plus grand nombre des hommes est écrasé par le plus petit, & que jamais le simple citoyen ne peut s'élever que par un bouleversement général. Nulle grande ville, point de commerce, point de beaux-arts sous un gouvernement purement féodal. Les villes puissantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté. Car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges & d'Anvers étaient bien plutôt des républiques sous la protection des ducs de Bourgogne, qu'elles n'étaient soumises à la puissance arbitraire de ces ducs. Il en était de même des villes impériales.

Vous avez vu s'établir dans une grande partie de l'Europe l'anarchie féodale sous les successeurs de *Charlemagne.* Mais avant lui il y avait une forme plus régulière de fiefs sous les rois Lombards en Italie. Les Francs qui

entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec *Clovis*. Le comte de *Boulainvilliers* veut par cette raiſon que les ſeigneurs de châteaux ſoient tous ſouverains en France. Mais quel homme peut dire dans ſa terre, Je deſcends d'un conquérant des Gaules ? & quand il ſerait ſorti en droite ligne d'un de ces uſurpateurs, les villes & les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté, que ce Franc ou ce Viſigoth n'en avait eu de la leur ravir ?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puiſſance féodale ſe ſoit établie par droit de conquête, ainſi qu'en Lombardie & en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquiſe par des étrangers; c'eſt cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le ſeul où la loi des fiefs ſubſiſte véritablement. Les *boyards* de Ruſſie ont leurs ſujets, mais ils ſont ſujets eux-mêmes, & ils ne compoſent point un corps comme les princes Allemans. Les kans des Tartares, les princes de Valachie & de Moldavie ſont de véritables ſeigneurs féodaux qui relèvent du ſultan Turc ; mais ils ſont dépoſés par un ordre du divan, au lieu que les ſeigneurs Allemans ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles Polonais ſont plus égaux entr'eux, que les poſſeſſeurs des terres en Allemagne, & ce n'eſt pas là encor l'adminiſtration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vaſſaux en Pologne. Un noble n'y eſt pas ſujet d'un autre noble comme en Allemagne. Il eſt quelquefois ſon domeſtique, mais non ſon vaſſal. La Pologne eſt une république ariſtocratique, où le peuple eſt eſclave.

La loi féodale ſubſiſte en Italie d'une manière différente. Tout eſt réputé fief de l'empire en Lombardie, & c'eſt encor une ſource d'incertitudes ; car les empereurs n'ont été dominateurs ſuprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de ſucceſſeurs des rois Lombards. Or certainement une diète de Ratisbonne n'eſt pas roi d'Italie. Mais qu'eſt-il arrivé ? La liberté germanique ayant pré-

valu ſur l'autorité impériale en Allemagne, l'empire étant devenu une choſe différente de l'empereur, les fiefs Italiens ſe ſont dits vaſſaux de l'empire & non de l'empereur. Ainſi une adminiſtration féodale eſt devenue dépendante d'une autre adminiſtration féodale. Le fief de Naples eſt encor d'une eſpèce toute différente. C'eſt un hommage que le fort a rendu au faible ; c'eſt une cérémonie que l'uſage a conſervé.

Tout a été fief dans l'Europe, & les loix de fief étaient par-tout différentes. Que la branche mâle de *Bourgogne* s'éteigne, le roi *Louis XI.* ſe croit en droit d'hériter de cet état. Que la branche de *Saxe* ou de *Bavière* eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encor moins prendre pour lui le royaume de Naples à l'extinction d'une maiſon régnante. La force, l'uſage, les conventions donnent de tels droits. La force les donna en effet à *Louis XI.* car il reſtait un prince de la maiſon de *Bourgogne*, un comte de Nevers deſcendant de l'inſtitué; & ce prince n'oſa pas ſeulement réclamer ſes droits. Il était encor fort douteux que *Marie de Bourgogne* ne dût pas ſuccéder à ſon père. La donation de la Bourgogne par le roi *Jean* portait que les *héritiers ſuccéderaient* ; & une fille eſt héritière.

La queſtion des fiefs maſculins & féminins, le droit d'hommage-lige, ou d'hommage ſimple, l'embarras où ſe trouvaient des ſeigneurs vaſſaux de deux ſuzerains à la fois pour des terres différentes, ou vaſſaux de ſuzerains qui ſe diſputaient le domaine ſuprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre ſeule peut juger. Les fortunes des ſimples citoyens furent encor ſouvent plus malheureuſes.

Quel état pour un cultivateur que de ſe trouver ſujet d'un ſeigneur, qui eſt lui-même ſujet d'un autre dépendant encor d'un troiſième ! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux, & il perd ſon bien avant d'avoir pu ob-

tenir un jugement définitif. Il eſt sûr que ce ne ſont pas les peuples qui ont de leur gré choiſi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays digne d'être habité par des hommes que ceux où toutes les conditions ſont également ſoumiſes aux loix.



CHAPITRE CINQUANTE-CINQUIEME.

De la chevalerie.

L'EXTINCTION de la maiſon de *Bourgogne*, le gouvernement de *Louis XI.* & ſur-tout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu-à-peu ce qu'on appellait *la chevalerie*, eſpèce de dignité & de confraternité, dont il ne reſta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établiſſement guerrier qui s'était fait de lui-même parmi les ſeigneurs, comme les confrairies dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie & le brigandage qui déſolaient l'Europe, dans le tems de la décadence de la maiſon de *Charlemagne*, donnèrent naiſſance à cette inſtitution. Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châtelains, étant devenus ſouverains dans leurs terres, tous ſe firent la guerre; & au lieu de ces grandes armées de *Charles-Martel* de *Pepin*, & de *Charlemagne*, preſque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de ſept à huit cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades compoſaient un petit état combattant ſans ceſſe contre ſon voiſin. Plus de communication entre les provinces, plus de grands chemins, plus de ſureté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait ſe paſſer, chaque poſſeſſeur d'un dongeon les rançonnait ſur la route; beaucoup de châteaux ſur les bords des rivières & aux

passages des montagnes ne furent que de vraies cavernes de voleurs. On enlevait les femmes, ainsi qu'on pillait les marchands.

Plusieurs seigneurs s'associèrent insensiblement pour protéger la sureté publique, & pour défendre les dames; ils en firent vœu; & cette institution vertueuse devint un devoir plus étroit, en devenant un acte de religion. On s'associa ainsi dans presque toutes les provinces. Chaque seigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier & d'entrer dans l'ordre.

On établit vers le onzième siècle des cérémonies religieuses & profanes qui semblaient donner un nouveau caractère au récipiendaire : il jeûnait, se confessait, communiait, passait une nuit tout armé : on le faisait dîner seul à une table séparée, pendant que ses parrains & les dames qui devaient l'armer chevalier, mangeaient à une autre : pour lui vêtu d'une tunique blanche, il était à sa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire & même de manger. Le lendemain, il entrait dans l'église avec son épée pendue au cou; le prêtre le bénissait; ensuite il allait se mettre à genoux devant le seigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui assistaient à la cérémonie, lui chaussaient des éperons, le revêtaient d'une cuirasse, de brassards, de cuissards, de gantelets & d'une cotte de maille appellée *haubert*. Le parrain qui l'installait, lui donnait trois coups de plat d'épée sur le cou, au nom de DIEU, de *St. Michel* & de *St. George*. Depuis ce moment, toutes les fois qu'il entendait la messe, il tirait son épée à l'évangile & la tenait haute.

Cette installation était suivie de grandes fêtes & souvent de tournois; mais c'était le peuple qui les payait. Les seigneurs des grands fiefs imposaient une taxe sur leurs sujets pour le jour où ils armaient leurs enfans chevaliers. C'était d'ordinaire à l'âge de vingt-un an que les jeunes gens recevaient ce titre. Ils étaient auparavant

bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets & écuyers; & les ſeigneurs qui étaient en confraternité, ſe donnaient mutuellement leurs enfans les uns aux autres, pour être élevés loin de la maiſon paternelle, ſous le nom de varlets dans l'apprentiſſage de la chevalerie.

Le tems des croiſades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les ſeigneurs de fief, qui amenaient leurs vaſſaux ſous leur bannière, furent appellés *chevaliers bannerets*, non que ce titre ſeul de chevalier leur donnât le droit de paraître en campagne avec des bannières. La puiſſance ſeule & non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes ſous leurs enſeignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs & non de la chevalerie. Jamais ce titre qui ne fut qu'une diſtinction introduite par l'uſage & un honneur de convention, ne fut une dignité réelle dans l'état & n'influa en rien dans la forme des gouvernemens. Les élections des empereurs & des rois ne ſe faiſaient point par des chevaliers; il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux diètes de l'empire, aux parlemens de France, aux *cortes* d'Eſpagne. Les inféodations, les droits de reſſort & de mouvance, les héritages, les loix, rien d'eſſentiel n'avait rapport à cette chevalerie. C'eſt en quoi ſe ſont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie. Ils ont écrit ſur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi, qu'il y avait des loix concernant la chevalerie. Jamais la juriſprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues loix, ce n'étaient que des uſages. Les grands priviléges de cette inſtitution conſiſtaient dans les jeux ſanglans des tournois. Il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouſter* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus rois, ni plus puiſſans: ils voulaient ſeulement encourager la chevalerie & la valeur par leur exemple. On portait un grand reſpect dans la ſociété à ceux qui étaient chevaliers, c'eſt à quoi tout ſe réduiſait.

Enſuite quand le roi *Edouard III.* eut inſtitué l'ordre de la jarretière; *Philippe le Bon*, duc de Bourgogne, l'ordre de la toiſon d'or ; *Louis XI.* l'ordre de *St. Michel*, d'abord auſſi brillant que les deux autres, & aujourd'hui ſi ridiculement avili, alors tomba l'ancienne chevalerie. Elle n'avait point de marque diſtinctive; elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs & des priviléges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois & les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance; alors l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On ſe fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les ſeigneurs conſtitués en quelque dignité, prirent dans leurs titres la qualité de chevalier ; & tous ceux qui faiſaient profeſſion des armes, prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du temple, ceux de Malthe, l'ordre teutonique & tant d'autres, ſont une imitation de l'ancienne chevalerie qui joignait les cérémonies religieuſes aux fonctions de la guerre. Mais cette eſpèce de chevalerie fut abſolument différente de l'ancienne. Elle produiſit en effet des ordres monaſtiques-militaires, fondés par les papes, poſſédans des bénéfices, aſtraints aux trois vœux des moines. De ces ordres ſinguliers, les uns ont été de grands conquérans, les autres ont été abolis pour leurs débauches, d'autres ont ſubſiſté avec éclat.

L'ordre teutonique fut ſouverain; l'ordre de Malthe l'eſt encor & le ſera long-tems.

Il n'y a guère de prince en Europe qui n'ait voulu inſtituer un ordre de chevalerie. Le ſimple titre de chevalier que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, ſans les aggréger à aucun ordre particulier, eſt une dérivation de la chevalerie ancienne & bien éloignée de ſa ſource. Sa vraie filiation ne s'eſt conſervée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambaſſadeurs qu'on leur envoie de Veniſe ;

& l'accolade eſt la ſeule cérémonie qu'on ait conſervée dans cette inſtallation.

Les chevaliers ès loix s'inſtituèrent d'eux-mêmes comme les vrais chevaliers des armes, & cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudians prirent le nom de bacheliers, après avoir ſoutenu une thèſe, & les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers, titre ridicule, puiſqu'originairement chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au juriſte.

Tout cela préſente un tableau bien varié; & ſi l'on ſuit attentivement la chaîne de tous les uſages de l'Europe depuis *Charlemagne*, dans le gouvernement, dans l'égliſe, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la ſociété, enfin juſques dans les habillemens, on ne verra qu'une viciſſitude perpétuelle.



CHAPITRE CINQUANTE-SIXIEME.

De la nobleſſe.

APRÈS ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller autant qu'on le pourra ce qui regarde la nobleſſe, qui ſeule poſſéda long-tems ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits, & qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains ſignifiait ce qui eſt notable, & non pas un ordre de citoyens. Le ſénat fut inſtitué pour juger, les chevaliers pour combattre à cheval quand ils étaient aſſez riches pour avoir un cheval; & les plébéïens furent ſouvent chevaliers & quelquefois ſénateurs.

Chez les Gaulois, les principaux officiers des villes & les druides gouvernaient, & le peuple obéiſſait; dans tout pays il y a eu des diſtinctions d'état. Ceux qui diſent que tous les hommes ſont égaux, diſent la plus grande

vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété de leurs biens, à la protection des loix. Ils se tromperaient beaucoup, s'ils croyaient que les hommes doivent être égaux par les emplois, puisqu'ils ne le sont pas par leurs talens. Dans cette inégalité nécessaire entre les conditions, il n'y a jamais eu ni chez les anciens, ni dans les neuf parties de la terre habitable rien de semblable à l'établissement de la noblesse dans la dixieme partie qui est notre Europe.

Ses loix, ses usages ont varié comme tout le reste. Nous vous avons déjà fait voir que la plus ancienne noblesse héréditaire était celle des patriciens de Venise, qui entraient au conseil avant qu'il y eût un doge, dès les sixième & cinquième siècles; & s'il est encor des descendans de ces premiers échevins, comme on le dit, ils sont sans contredit les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette noblesse était attachée à la dignité, à l'emploi & non aux terres.

Par-tout ailleurs la noblesse devint le partage des possesseurs des terres. Les *herren* d'Allemagne, les *ricos hombres* d'Espagne, les barons en France, en Angleterre, jouirent d'une noblesse héréditaire, par cela seul que leurs terres féodales ou non-féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis, étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui ensuite passèrent de père en fils, les uns plutôt, les autres plus tard.

Dans la décadence de la race de *Charlemagne*, presque tous les états de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'est aujourd'hui; & nous avons déjà vu que chaque possesseur de fief devint souverain dans sa terre autant qu'il le put.

Il est clair que des souverains ne devaient rien à personne, sinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainsi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte, qui payait un faucon à un comte, qui

payait à un duc une autre marque de vaſſalité. Tous reconnaiſſaient le roi du pays pour leur ſeigneur ſuzerain ; mais aucun d'eux ne pouvait être impoſé à aucune taxe. Ils devaient le ſervice de leur perſonne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres & pour eux-mêmes, en combattant pour l'état & pour le chef de l'état, & de là vient qu'encor aujourd'hui les nouveaux nobles, les annoblis qui ne poſsèdent même aucun terrain, ne paient point l'impôt appellé *taille*.

Les maîtres des châteaux & des terres qui compoſaient le corps de la nobleſſe en tout pays, excepté dans les républiques, aſſervirent autant qu'ils le purent, les habitans de leurs terres. Mais les grandes villes leur réſiſtèrent toujours ; les magiſtrats de ces villes ne voulurent point du tout être les ſerfs d'un comte, d'un baron, ni d'un évêque, encor moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons & que ces comtes. Les villes du Rhin & du Rhône, les autres plus anciennes, comme Autun, Arles & ſur-tout Marſeille, fleuriſſaient avant qu'il y eût des ſeigneurs & des prélats. Leur magiſtrature exiſtait pluſieurs ſiècles avant les fiefs ; mais bientôt les barons & les châtelains l'emportèrent preſque partout ſur les citoyens. Si les magiſtrats ne furent pas les ſerfs du ſeigneur, ils furent au moins ſes bourgeois ; & de là vient que dans tant d'anciennes chartes, on voit des échevins, des maires ſe qualifier bourgeois d'un comte, ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient choiſir un nouveau domicile, ſans la permiſſion de leur ſeigneur, & ſans payer d'aſſez gros droits ; eſpèce de ſervitude qui eſt encor en uſage en Allemagne.

De même que les fiefs furent diſtingués en francs-fiefs qui ne devaient rien au ſeigneur ſuzerain, en grands fiefs & en petits redevables ; il y eut auſſi des *francs bourgeois*, c'eſt-à-dire, ceux qui achetèrent le droit d'être exempts de toute redevance à leur ſeigneur ; il y eut de *grands bourgeois* qui étaient dans les emplois municipaux,

& de *petits bourgeois* qui, en plusieurs points, étaient esclaves.

Cette administration qui s'était formée insensiblement, s'altéra de même en plusieurs pays, & fut détruite entièrement dans d'autres.

Les rois de France, par exemple, commencèrent par annoblir des bourgeois, en leur conférant des titres sans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le trésor des chartes de France, les lettres d'annoblissement que *Philippe I.* donna en 1095, à un bourgeois de Paris, nommé *Eudes le Maire.* Il faut bien que *St. Louis* eût annobli son barbier *la Brosse*, puisqu'il le fit son chambellan. *Philippe III.* qui annoblit *Raoul* son argentier, n'est donc pas, comme on le dit, le premier roi qui se soit arrogé le droit de changer l'état des hommes. *Philippe le Bel* donna de même le titre de noble & d'écuyer, de *miles*, au bourgeois *Bertrand* & à quelques autres; tous les rois suivirent cet exemple. *Philippe de Valois*, en 1339, annoblit *Simon de Luci*, président au parlement, & *Nicole Taupin* sa femme.

Le roi *Jean*, en 1350, annoblit son chancelier *Guillaume de Dormans*; car alors aucun office de clerc, d'homme de loix, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la noblesse, malgré le titre de chevalier ès loix, & de bachelier ès loix que prenaient les clercs. Ainsi *Jean Pastourel*, avocat du roi, fut annobli par *Charles V.* en 1354, avec sa femme *Sédille.*

Les rois d'Angleterre de leur côté, créèrent des comtes, des barons qui n'avaient ni comté, ni baronie. Les empereurs usèrent de ce privilége en Italie: à leur exemple, les possesseurs des grands fiefs se donnèrent la même liberté. Il y eut jusqu'à un comte de *Foix* qui s'arrogea le pouvoir d'annoblir & de corriger ainsi le hasard de la naissance. Il donna des lettres de noblesse à maître *Bertrand* son chancelier, & les descendans de *Bertrand* se dirent nobles; mais il dépendait du roi & des autres seigneurs

de reconnaître ou non cette nobleſſe. De ſimples ſeigneurs d'Orange, de Saluces & beaucoup d'autres ſe donnèrent la même licence.

La milice des francs-archers & des *Taupins*, ſous *Charles VII.* étant exempte de la contribution des tailles, prit ſans aucune permiſſion, le titre de noble & d'écuyer, confirmé depuis par le tems qui établit & qui détruit tous les uſages & les priviléges; & pluſieurs grandes maiſons de France deſcendent de ces *Taupins* qui ſe firent nobles & qui méritaient de l'être, puiſqu'ils avaient ſervi la patrie.

Les empereurs créèrent non-ſeulement des nobles ſans terres, mais des comtes-palatins. Ces titres de comtes-palatins furent donnés à des docteurs dans les univerſités. L'empereur *Charles IV.* introduiſit cet uſage; & *Bartole* fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ſes enfans ne feraient point entrés dans les chapitres, non plus que les enfans des *Taupins*.

Les papes qui prétendaient être au deſſus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire auſſi des palatins, des marquis. Le légats du pape qui gouvernent les provinces du St. Siége, firent par-tout de ces prétendus nobles : & de là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis & de comtes que de ſeigneurs féodaux.

En France, quand *Philippe le Bel* eut établi le tribunal appellé *parlement*, les ſeigneurs de fief qui ſiégeaient en cette cour, furent obligés de s'aider du ſecours des clercs tirés ou de la condition ſervile, ou du corps des francs, grands & petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers & de bacheliers, à l'imitation de la nobleſſe; mais ce nom de chevalier qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour, puiſque l'avocat-général *Paſtourel* & le chancelier *Dormans*, furent obligés de prendre des lettres de nobleſſe. Les étudians des univerſités s'intitulaient bacheliers après

un examen, & prirent la qualité de licentiés après un autre examen, n'osant prendre celui de chevaliers

Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles, ne jouissent pas des droits de la noblesse; cependant cette contradiction subsistait par-tout; mais en France ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il est vrai que leurs droits ne s'étendaient pas jusqu'à prendre séance aux états-généraux en qualité de seigneurs de fiefs, de porter un oiseau sur le poing, de servir de leur personne à la guerre, mais seulement de ne point payer la taille, de s'intituler *messire*.

Le défaut de loix bien claires & bien connues, la variation des usages & des loix fut toujours ce qui caractérisa la France. L'état de la robe fut long-tems incertain. Les cours de justice que les Français ont appellé *parlemens*, jugèrent souvent des procès concernant le droit de noblesse que prétendaient les enfans des officiers de robe. Le parlement de Paris jugea en 1540, que les enfans de *Jean le Maître*, avocat du roi, devaient partager noblement. Il rendit ensuite un arrêt semblable en faveur d'un conseiller nommé *Ménager*, en 1578; mais les jurisconsultes eurent des opinions différentes sur ces droits que l'usage attachait insensiblement à la robe. *Louet*, conseiller au parlement, prétendit que les enfans des magistrats devaient partager en roture, qu'il n'y avait que les petits-fils qui pussent jouir du droit d'aineſſe des gentilshommes.

Les avis des jurisconsultes ne furent pas des décisions pour la cour. *Henri III.* en 1582, déclara par un édit, qu'aucun, *sinon ceux de maison & race noble, ne prendrait dorénavant le titre de noble & le nom d'écuyer.*

Henri IV. fut moins sévère & plus juste en 1600, lorsque dans l'édit du réglement des tailles, il déclara, quoiqu'en termes très-vagues, *que ceux qui ont servi le*

public en charges honorables, peuvent donner commencement de nobleſſe à leur poſtérité.

Cette diſpute de pluſieurs ſiècles ſembla terminée depuis ſous *Louis XIV.* en 1644, au mois de Juillet, & ne le fut pourtant pas. Nous devançons ici les tems pour donner tout l'éclairciſſement néceſſaire à cette matière. Vous verrez dans le ſiècle de *Louis XIV.* quelle guerre civile fut excitée dans Paris, pendant la jeuneſſe de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides & toutes les autres cours des provinces, obtinrent en 1644, *les priviléges des nobles de race, gentilshommes & barons du royaume*, affectés aux enfans des conſeillers & préſidens qui auraient ſervi vingt ans, ou qui feraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état ſemblait être aſſuré par cet édit.

Pourrait-on penſer après cela que *Louis XIV.* en 1669, ſéant lui-même au parlement, révoqua les priviléges & maintint ſeulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant tous les priviléges de nobleſſe accordés à eux & à leurs deſcendans en 1644, & depuis juſqu'à l'année 1669.

Louis XIV. tout puiſſant qu'il était, ne l'a pas été aſſez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné ſous ſon nom. Il eſt difficile qu'un ſeul homme puiſſe obliger tant d'autres hommes à ſe dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur poſſeſſion. L'édit de 1644, a prévalu ; les cours de judicature ont joui des priviléges de la nobleſſe, & la nation ne les a pas conteſtés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magiſtrats des cours ſupérieures diſputaient ainſi ſur leur état depuis l'an 1300, les bourgeois des villes & leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. *Charles V.* dit *le Sage*, pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris, leur accorda pluſieurs priviléges de la nobleſſe, comme de porter des

armoiries, & de tenir des fiefs, sans payer la finance qu'on appelle *le droit des francs-fiefs*. Mais *Henri III.* réduisit ce privilége au prévôt des marchands & à quatre échevins. Les maires, les échevins de plusieurs villes de France, jouirent des mêmes droits; les uns, par un ancien usage; les autres, par des concessions.

La plus ancienne concession de la noblesse à un office de plume en France, fut celle des secretaires du roi. Ils étaient originairement ce que sont aujourd'hui les secretaires d'état; ils s'appellaient *clercs du secret*; & puisqu'ils écrivaient sous les rois & qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juste de les distinguer. Leur droit de jouir de la noblesse, après vingt ans d'exercice, servit de modèle aux officiers de judicature.

C'est ici que se voit principalement l'extrême variation des usages de France. Les secretaires-d'état qui n'ont originairement d'autre droit de signer les expéditions, & qui ne pouvaient les rendre authentiques, qu'autant qu'ils étaient clercs du secret, secretaires-notaires du roi, sont devenus des ministres & les organes tout-puissans de la volonté royale toute-puissante. Ils se sont fait appeller *monseigneur*, titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes & aux chevaliers: & les secretaires du roi ont été relégués à la chancellerie, où leur unique fonction est de signer des patentes. On a augmenté leur nombre inutile jusqu'à trois cents, uniquement pour avoir de l'argent; & ce honteux moyen a perpétué la noblesse Française dans près de six mille familles, dont les chefs ont acheté tour-à-tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens, marchands, domestiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de noblesse; & au bout de quelques générations; ils prennent chez leurs notaires le titre de très-hauts & très-puissans seigneurs. Ces titres ont avili la noblesse ancienne, sans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin

Enfin le fervice perfonnel des anciens chevaliers & écuyers ayant entiérement ceffé, les états-généraux n'étant plus affemblés, les priviléges de toute la nobleffe, foit ancienne, foit nouvelle, fe font réduits à payer la capitation, au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin, ni confeiller, ni homme annobli, ont été défignés par des noms qui font devenus des outrages; ce font les noms de *villain* & de *roturier*.

Villain vient de ville, parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les poffeffeurs des châteaux; & *roturier*, de rupture de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De là il arriva que fouvent un lieutenant-général des armées, un brave officier couvert de bleffures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouiffait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été réformé qu'en 1752, par M. d'*Argenfon*, fecretaire d'état de la guerre, celui de tous les miniftres, qui a fait le plus de bien aux troupes, & dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement qu'il eft difgracié.

Cette multiplicité ridicule de nobles fans fonction & fans vraie nobleffe, cette diftinction aviliffante entre l'annobli inutile qui ne paie rien à l'état, & le roturier utile qui paie la taille, ces charges qu'on acquiert à prix d'argent, & qui donnent le vain nom d'écuyer, tout cela ne fe trouve point ailleurs; c'eft un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque en Angleterre a quarante francs de revenu en terre, eft *homo ingenuus*, franc citoyen, libre Anglais, nommant des députés au parlement. Tout ce qui n'eft pas fimple artifan, eft reconnu pour gentilhomme, *gentleman*; & il n'y a de nobles dans la rigueur de la loi, que ceux qui dans la chambre-haute, repréfentent les anciens barons, les anciens pairs de l'état.

Dans beaucoup de pays libres, les droits du fang ne donnent aucun avantage; on ne connaît que ceux de citoyen; & même à Bafle, aucun gentilhomme ne peut

parvenir aux charges de la république, à moins qu'il ne renonce à ses prérogatives de gentilhomme. Cependant dans tous les états libres; les magistrats ont pris le titre de *nobilis*, noble; c'est sans doute une très-belle noblesse que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république. Mais tel est l'usage, tel est le préjugé, que cinq cents ans, d'une si pure illustration, n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, & ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces usages sont le tableau de la vanité & de l'inconstance: & c'est la moins funeste partie de l'histoire du genre-humain.



CHAPITRE CINQUANTE-SEPTIEME.

Des tournois.

Les tournois si long-tems célèbres dans l'Europe chrétienne, & si souvent anathématisés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le disque & la course des Grecs, & bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne ressemblaient en rien à ces spectacles, mais beaucoup à ces exercices militaires si communs dans l'antiquité, & à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le tems d'*Homère*. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naissance en Italie, vers le tems de *Théodoric*, qui abolit les gladiateurs au cinquième siècle, non pas en les interdisant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet usage barbare, afin qu'ils apprissent d'un Goth l'humanité & la politesse. Il y eut ensuite en Italie & sur-tout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, de petits combats qu'on appellait *bataillole*, dont l'usage s'est encor conservé dans les villes de Venise & de Pise.

Il paſſa bientôt chez les autres nations. *Nithard* rapporte qu'en 870, les enfans de *Louis le Débonnaire* ſignalèrent leur réconciliation par une de ces joûtes ſolemnelles qu'on appella depuis *tournois*. *Ex utraque parte, alter in alterum veloci curſu ruebant.*

L'empereur *Henri l'Oiſeleur*, pour célébrer ſon couronnement en 920, donna une de ces fêtes militaires ; on y combattit à cheval. L'appareil en fut auſſi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encor de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin.

L'uſage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Eſpagnols & chez les Maures. On ſait que *Géofroi de Preuilli*, chevalier de Touraine, rédigea quelques loix pour la célébration de ces jeux, vers la fin de l'onzième ſiècle ; quelques-uns prétendent que c'eſt de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de *tournois ;* car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courſes des chars chez les Grecs & chez les Romains. Mais il eſt plus probable que *tournois* venait d'épée tournante, *enſis torneaticus*, ainſi nommée dans la baſſe latinité, parce que c'était un ſabre ſans pointe, n'étant pas permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance.

Ces jeux s'appellaient d'abord chez les Français, *empriſes*, *pardons d'armes ;* & ce terme *pardon* ſignifiait qu'on ne ſe combattait pas juſqu'à la mort. On les nommait auſſi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. *René d'Anjou*, roi de Sicile & de Jéruſalem, duc de Lorraine, qui ne poſſédant aucun de ces états, s'amuſait à faire des vers & des tournois, fit de nouvelles règles pour ces combats.

S'il veut faire un tournois ou béhourdis, dit-il dans ſes loix, *faut que ce ſoit quelque prince, ou du moins haut baron.* Celui qui faiſait le tournois, envoyait un

héraut présenter une épée au prince qu'il invitait, & le priait de nommer les juges du camp.

Les tournois, dit ce bon roi René, *peuvent être moult utiles, car par adventure il pourra advenir que tel jeune chevalier ou écuyer, pour y bien faire, acquerera grace ou augmentation d'amour de sa dame.*

On voit ensuite toutes les cérémonies qu'il prescrit, comment on pend aux fenêtres ou aux galeries de la lice, les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, & des écuyers qui doivent joûter contre les écuyers.

Tout se faisait à l'honneur des dames, selon les loix du bon roi *René*. Elles visitaient toutes les armes, elles distribuaient les prix ; & si quelque chevalier ou écuyer du tournois avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres tournoyans le battaient de leurs épées, jusqu'à ce que les dames criassent, grace ; ou bien on les mettait sur les barrières de la lice, les jambes pendantes à droite & à gauche, comme on met aujourd'hui un soldat sur le cheval de bois.

Outre les tournois, on institua les pas d'armes, & ce même roi *René* fut encor législateur dans ces amusemens. Le pas d'armes de la gueule du dragon auprès de Chinon, fut très-célèbre en 1446. Quelque tems après, celui du château de la joyeuse-garde eut plus de réputation encor. Il s'agissait dans ces combats, de défendre l'entrée d'un château, ou le passage d'un grand chemin. *René* eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La devise de ce galant prince était une chaufrette pleine de charbons, avec ces mots, *porté d'ardent desir* ; & cet ardent desir n'était pas pour ses états qu'il avait perdus, c'était pour mademoiselle *Gui de Laval* dont il était amoureux, & qu'il épousa après la mort d'*Isabelle de Lorraine*.

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naissance long-tems auparavant aux armoiries, vers le commencement du douzième siècle. Tous les blazons qu'on suppose

avant ce tems, font évidemment faux, ainfi que toutes ces prétendues loix des chevaliers de la table ronde tant chantés par les romans. Chaque chevalier qui fe préfentait avec le cafque fermé, faifait peindre fur fon bouclier ou fur fa cotte d'armes, quelques figures de fantaifie. De là ces noms fi célèbres dans les anciens romanciers, de chevalier des aigles & des lions. Les termes du blazon qui paraiffent aujourd'hui un jargon ridicule & barbare, étaient alors des mots communs. La couleur de feu était appellé *gueule*, l'azur était nommé *finople*, un pieu était un pal, une bande était une *fafce*, de *fafcia* qu'on écrivit depuis *face*.

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorifés, c'était dans le tems des croifades, où l'exercice des armes était néceffaire & devenait confacré; cependant c'eft dans ce tems même que les papes s'avisèrent de les défendre & d'anathématifer une image de la guerre, eux qui avaient fi fouvent excité des guerres véritables. Entr'autres *Nicolas III.* le même qui depuis confeilla les vêpres ficiliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu & même affifté à un tournois en France, fous *Philippe le Hardi*, en 1279; mais d'autres papes approuvèrent ces combats, & le roi de France *Jean* donna au pape *Urbain V.* le fpectacle d'un tournois, lorfqu'après avoir été prifonnier à Londres, il alla fe croifer à Avignon, dans le deffein chimérique d'aller combattre les Turcs, au lieu de penfer à réparer les malheurs de fon royaume.

L'empire Grec n'adopta que très-tard les tournois; toutes les coutumes de l'Occident étaient méprifées des Grecs; ils dédaignaient les armoiries, & la fcience du blazon leur parut ridicule; enfin en 1326, le jeune empereur *Andronic* ayant époufé une princeffe de Savoie, quelques jeunes Savoyards donnèrent le fpectacle d'un tournois à Conftantinople; les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire; mais ce n'était pas avec des

tournois qu'on pouvait réſiſter aux Turcs, il fallait de bonnes armées & un bon gouvernement que les Grecs n'eurent preſque jamais.

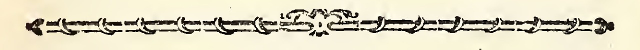
L'uſage des tournois ſe conſerva dans toute l'Europe. Un des plus ſolemnels fut celui de Boulogne-ſur-mer en 1309, au mariage d'*Iſabelle de France* avec *Edouard II.* roi d'Angleterre. *Édouard III.* en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris, du tems du malheureux *Charles VI.* en 1415; enſuite vinrent ceux de *René d'Anjou*, dont nous avons déjà parlé. Le nombre en fut très-grand juſques vers le tems qui ſuivit la mort du roi de France *Henri II.* tué, comme on ſait, dans un tournois au palais des Tournelles en 1559. Cet accident ſemblait devoir les abolir pour jamais.

La vie déſoccupée des grands, l'habitude & la paſſion renouvellèrent pourtant ces jeux funeſtes à Orléans, un an après la mort tragique d'*Henri II.* Le prince *Henri de Bourbon-Montpenſier*, en fut encor la victime; une chûte de cheval le fit périr. Les tournois ceſsèrent alors abſolument. Il en reſta une image dans le pas d'armes dont *Charles IX.* & *Henri III.* furent les tenans un an après la *St. Barthelemi*; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces tems horribles, aux proſcriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux; on n'y combattait pas à fer émoulu. Il n'y eut point de tournois au mariage du duc de *Joyeuſe* en 1581. Le terme de tournois eſt employé mal-à-propos à ce ſujet dans le journal de *l'Etoile*. Les ſeigneurs ne combattirent point; & ce que *l'Etoile* appelle *tournois*, ne fut qu'une eſpèce de ballet guerrier repréſenté dans le jardin du Louvre par des mercenaires; c'était un des ſpectacles qu'on donnait à la cour, mais non pas un ſpectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux qu'on continua depuis d'appeller *tournois*, ne furent que des carrouſels.

L'abolition des tournois eſt donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien eſprit de la chevalerie, qui ne reparut

plus guère que dans les romans. Cet esprit régnait beaucoup jusqu'au tems de *François I.* & de *Charles-Quint.* *Philippe II.* renfermé dans son palais, n'établit en Espagne d'autre mérite que celui de la soumission à ses volontés. La France, après la mort de *Henri II.* fut plongée dans le fanatisme, & désolée par les guerres de religion. L'Allemagne divisée en catholiques romains, luthériens, calvinistes, oublia tous les anciens usages de chevalerie, & l'esprit d'intrigue les détruisit en Italie.

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois par-tout abolis, ont succédé les combats contre les taureaux en Espagne, & les carrousels en France, en Italie, en Allemagne. Il serait superflu de donner ici la description de ces jeux; il suffira du grand carrousel qu'on verra dans le siècle de *Louis XIV.* Le dernier carrousel qu'on ait vu, est celui qu'on fit à Berlin en 1750. Il fut très-bien exécuté, & les frères du roi de Prusse y firent paraître beaucoup d'adresse & de grace. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés; & de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps plus robustes & plus agiles, il n'est presque plus resté que la chasse; encor est-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'est fait des révolutions dans les plaisirs comme dans tout le reste.



CHAPITRE CINQUANTE-HUITIEME.

Des duels.

L'EDUCATION de la noblesse étendit beaucoup l'usage des duels, qui se perpétua si long-tems & qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès par un combat juridique, ne fut connue que des chrétiens Occidentaux. On ne voit point de

ces duels dans l'églife d'Orient ; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. *Céfar* rapporte dans fes commentaires, que deux de fes centurions, toujours jaloux & toujours ennemis l'un de l'autre, vuidèrent leur querelle par un défi ; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un, après avoir renverfé un grand nombre d'ennemis, étant bleffé & terraffé à fon tour, fut fecouru par fon rival. C'étaient-là les duels des Romains.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois, eft la loi de *Gondebaut* le Bourguignon, d'une race Germanique, qui avait ufurpé la Bourgogne. La même jurifprudence était établie dans tout notre Occident. L'ancienne loi catalane citée par le favant *du Cange*, les loix Allemandes-Bavaroifes fpécifient plufieurs cas auxquels on devait ordonner le duel.

Dans les affifes tenues par les croifés à Jérufalem, on s'exprime ainfi : *Le garant que l'on lieve, fi come es par vu, doit répondre à qui li lieve. Tu ments, & te rendrai mort o recrean, & veffi mon gage.*

L'ancien coutumier de Normandie dit : *Plainte de meurtre doit être faite ; & fi l'accufé nie, il en offre gage..... & bataille li doit être ottroyée par juftice.*

Il eft évident par ces loix, qu'un homme accufé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait fouvent d'une affaire civile par cette procédure fanguinaire. Un héritage était-il contefté ? Celui qui fe battait le mieux avait raifon, & les différends des citoyens fe jugeaient comme ceux des nations, par la force.

Cette jurifprudence eut fes variations comme toutes les inftitutions ou fages ou folles des hommes. *St. Louis* ordonna qu'un écuyer accufé par un villain, pourrait combattre à cheval, & que le villain accufé par l'écuyer, pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au deffous de vingt-un an, & les vieillards au deffus de foixante.

Les femmes & les prêtres nommaient des champions pour s'égorger en leur nom ; la fortune, l'honneur dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'église offrirent & acceptèrent le duel. On les vit combattre en champ clos ; & il paraît par les conftitutions de *Guillaume le Conquérant*, que les clercs & les abbés ne pouvaient combattre fans la permiffion de leur évêque : *Si clericus duellum fine epifcopi licentia fufceperit*, *&c.*

Par les établiffemens de *St. Louis*, & d'autres monumens rapportés dans *du Cange*, il paraît que les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés ; c'étaient les loix de l'honneur, & ces loix étaient munies du fceau d'un St. roi qui paffe pour avoir voulu abolir cet ufage digne des fauvages.

On avait perfectionné la juftice du tems de *Louis le Jeune*, au point qu'il ftatua en 1168, qu'on n'ordonnerait le duel que dans des caufes où il s'agirait au moins de cinq écus, *quinque folidos.*

Philippe le Bel publia un grand code des duels. Si le demandeur voulait fe battre par procureur, nommer un champion pour défendre fa caufe, il devait dire ; « Notre » fouverain feigneur, je protefte & retiens, que par » loyale effoine de mon corps, (c'eft-à-dire, pour faibleffe ou maladie,) je puiffe avoir un gentilhomme » mon avoué, qui en ma préfence, fi je puis, ou en » mon abfence, à l'aide de DIEU, de Notre-Dame & » de monfeigneur *St. George*, fera fon loyal devoir à » mes coûts & dépens, &c. »

Les deux parties adverfes ou bien leurs champions, comparaiffaient au jour affigné dans une lice de quatre-vingts pas de long & de quarante de large, gardée par des fergens d'armes. Ils arrivaient *à cheval*, *vifière baiffée*, *écu au cou*, *glaive au poing*, *épées & dagues ceintes.* Il leur était enjoint de porter un crucifix ou l'image de la vierge, ou celle d'un faint dans leurs bannières. Les hé-

rauts d'armes faiſaient ranger les ſpectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au ſpectacle, ſous peine pour un noble de perdre ſa monture, & pour un bourgeois de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, faiſait jurer les deux combattans ſur un crucifix, que leur droit était bon, & qu'ils n'avaient point d'armes enchantées; ils en prenaient à témoin monſieur *St. George*, & renonçaient au paradis, s'ils étaient menteurs. Ces blaſphêmes étant prononcés, le maréchal criait, Laiſſez-les aller; il jetait un gant; les combattans partaient, & les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'obſervaient à-peu-près en Angleterre. Elles étaient très-différentes en Allemagne; on lit dans le *théatre d'honneur* & dans pluſieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Souabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permiſſion aux notables de Souabe aſſemblés, d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parrain & un confeſſeur; le peuple chantait un *libera*, & on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'obſervaient à Visbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe, juſqu'au treizième ſiècle. C'eſt des loix de ces combats que viennent les proverbes, *Les morts ont tort, les battus paient l'amende.*

Les parlemens de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou par témoins. Sous *Philippe de Valois*, en 1343, le parlement jugea qu'il y avait gage de bataille & néceſſité de ſe tuer entre le chevalier *Dubois* & le chevalier *de Vervins*, parce que *Vervins* avait voulu perſuader à *Philippe de Valois* que *Dubois avait enſorcelé ſon alteſſe le roi de France.*

Le duel de *Legris* & de *Carrouge*, ordonné par le par-

lement ſous *Charles VI.* eſt encor fameux aujourd'hui. Il s'agiſſait de ſavoir ſi *Legris* avait couché ou non avec la femme de *Carrouge* malgré elle.

Le parlement, long-tems après, en 1442, dans une cauſe ſolemnelle entre le chevalier *Patarin* & l'écuyer *Tachon*, déclara que le cas dont il s'agiſſait, ne requérait pas gage de bataille, & qu'il fallait une accuſation grave & dénuée de témoins, pour que le duel fût légitimement ordonné.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier nommé *Jean Picard*, accuſé d'avoir abuſé de ſa propre fille, fut reçu par arrêt à ſe battre contre ſon gendre qui était ſa partie. Le *théatre d'honneur & de chevalerie* ne dit pas quel fut l'événement; mais quel qu'il fut, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceſte.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlemens & du conſeil étroit des rois, ordonnèrent auſſi le combat en champ clos dans leurs territoires. *Yves de Chartres* reproche à l'archevêque de Sens & à l'évêque d'Orléans, d'avoir autoriſé ainſi trop de duels pour des affaires civiles. *Géofroi du Maine*, évêque d'Angers, obligea l'an 1100, les moines de St. Serge, de prouver par le combat que certaines dixmes leur étaient dues, & le champion des moines, homme robuſte, gagna leur cauſe à coups de bâton.

Sous la dernière race des ducs de Bourgogne, les bourgeois des villes de Flandre jouiſſaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier & la maſſue de meſplier; ils oignaient de ſuif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois les athlètes ſe frottaient d'huile; enſuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, & mettaient du miel ou du ſucre dans leurs bouches; après quoi ils combattaient juſqu'à la mort, & le vaincu était pendu.

La liſte de ces combats en champ clos, commandés ainſi par les ſouverains, ſerait trop longue. Le roi *François I.*

en ordonna deux ſolemnellement, & ſon fils *Henri II.* en ordonna auſſi deux. Le premier de ceux qu'ordonna *Henri*, fut celui de *Jarnac* & de *la Châtaigneraye*, en 1547. Celui-ci ſoutenait que *Jarnac* couchait avec ſa belle-mère, celui-là le niait ; était-ce là une raiſon pour un monarque de commander, de l'avis de ſon conſeil, qu'ils ſe coupaſſent la gorge en ſa préſence ? Mais telles étaient les mœurs. Les deux champions jurèrent chacun ſur les évangiles, qu'il combattait pour la vérité, & qu'il *n'avait ſur lui ni paroles, ni charmes, ni incantations. La Châtaigneraye* étant mort de ſes bleſſures, *Henri II.* fit ſerment qu'il n'ordonnerait plus les duels ; & deux ans après, il donna dans ſon conſeil privé des lettres-patentes, par leſquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller ſe battre en champ clos à Sédan, ſous les yeux du maréchal de *la Mark*, prince ſouverain de Sédan. *Henri* croyait ne point violer ſon ſerment, en ordonnant aux parties d'aller ſe tuer ailleurs qu'en ſon royaume. La cour de Lorraine s'oppoſa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de *la Mark*. Elle envoya proteſter dans Sédan, que tous les duels entre le Rhin & la Meuſe, devaient par les loix de l'empire, ſe faire par l'ordre & en préſence des ſouverains de Lorraine. Le camp n'en fut pas moins aſſigné à Sédan. Le motif de cet arrêt du roi *Henri II.* rendu en ſon conſeil privé, était que l'un de ces deux gentilshommes nommé *Daguères*, avait mis la main dans les chauſſes d'un jeune homme nommé *Fendilles.* Ce *Fendilles* bleſſé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les hérauts d'armes, & ſes armes furent briſées : c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cauſe ſi ridicule pouvait être vuidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de Dieu, les combats ſinguliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers des

partis oppofés. Ces combats font des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout tems en ufage chez toutes les nations.

On ne fait fi on doit placer plufieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie; il y en eut de ces deux efpèces.

Lorfque *Charles d'Anjou*, frère de *St. Louis*, & *Pierre d'Arragon* fe défièrent après les vêpres ficiliennes, ils convinrent de remettre la juftice de leur caufe à un combat fingulier, avec la permiffion du pape *Martin IV.* comme le rapporte *Jean-Baptifte Caraffa* dans fon hiftoire de Naples; le roi de France *Philippe le Hardi*, leur affigna le camp de Bordeaux. Rien ne reffemble plus aux duels juriques. *Charles d'Anjou* arriva le matin au lieu & au jour affigné, & prit acte du défaut de fon ennemi qui n'arriva que fur le foir. *Pierre* prit acte à fon tour du défaut de *Charles* qui ne l'avait pas attendu. Ce défi fingulier eût été au rang des combats juridiques, fi les deux rois avaient eu autant d'envie de fe battre que de fe braver. Le duel qu'*Edouard III.* fit propofer à *Philippe de Valois*, appartient à la chevalerie. *Philippe de Valois* le refufa, prétendant que le feigneur fuzerain ne pouvait être défié par fon vaffal; mais lorfqu'enfuite le vaffal eut défait les armées du fuzerain, *Philippe* propofa le duel, & *Edouard III.* vainqueur le refufa, difant qu'il était trop avifé pour remettre au hafard d'un combat fingulier, ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint & *François I.* fe défièrent, s'envoyèrent des cartels, fe dirent *qu'ils avaient menti par la gorge*, & ne fe battirent point. Il n'y a pas un feul exemple de rois qui aient combattu en champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur fang dans ces aventures, eft prodigieux.

Nous avons déjà cité le cartel de ce duc de *Bourbon*,

qui, pour éviter oisiveté, proposait un combat à outrance, à l'honneur des dames.

Un des plus fameux cartels est celui de *Jean de Verchin*, chevalier de grande renommée & sénéchal du Hainaut ; il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe, qu'il se battrait à outrance, seul ou lui sixième, avec l'épée, la lance & la hache, *avec l'aide de* DIEU, *de la Ste. Vierge, de monseigneur St. George & de sa dame.* Le combat se devait faire dans un village de Flandre, nommé Conchy ; mais personne n'ayant comparu pour venir se battre contre ce Flamand, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France & en Espagne, toujours armé de pied en cap ; après quoi il alla offrir un bourdon à monseigneur *St. Jacques* en Galice. On voit par-là que l'original de *Don Quichotte* était de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jamais proposé & pourtant le plus excusable, est celui du dernier duc de Gueldre *Arnout* ou *Arnaud*, dont les états tombèrent dans la branche de *France de Bourgogne*, appartinrent depuis à la branche d'*Autriche-Espagnole*, & dont une partie est libre aujourd'hui.

Adolphe, fils de ce dernier duc *Arnout*, fit la guerre à son père, en 1470, du tems de *Charles le Téméraire*, duc de Bourgogne ; & cet *Adolphe* déclara publiquement devant *Charles*, que son père avait joui assez long-tems, qu'il voulait jouir à son tour ; & que si son père voulait accepter une petite pension de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. *Charles* qui était très-puissant avant d'être malheureux, engagea le père & le fils à comparaître en sa présence. Le père quoique vieux & infirme, jeta le gage de la bataille, & demanda au duc de Bourgogne, la permission de se battre contre son fils dans sa cour. Le fils l'accepta, le duc *Charles* ne permit pas ; & le père ayant justement déshérité son coupable fils & donné ses états à *Charles*, ce prince les perdit avec tous

les ſiens & avec la vie, dans une guerre plus injuſte que tous les duels dont nous avons parlé.

Ce qui contribua le plus à l'aboliſſement de cet uſage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi *Henri IV.* décria l'uſage des lances à la journée d'Ivri; & aujourd'hui que la ſupériorité du feu décide de tout dans les batailles, un chevalier ſerait mal reçu à ſe préſenter la lance en arrêt. La valeur conſiſtait autrefois à ſe tenir ferme & armé de toutes pièces ſur un cheval de carroſſe, qui était auſſi bardé de fer. Elle conſiſte aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon, qui emportent quelquefois des rangs entiers.

Lorſque les duels juridiques n'étaient plus d'uſage, & que les cartels de chevalerie l'étaient encor, les duels entre particuliers commencèrent avec fureur; chacun ſe donna ſoi-même, pour la moindre querelle, la permiſſion qu'on demandait autrefois aux parlemens, aux évêques & aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la juſtice les ordonnait ſolemnellement; & lorſqu'elle les condamna, ils furent innombrables. On eut bientôt des ſeconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'hiſtoire, eſt celui de *Caïlus, Maugiron* & *Livarot* contre *Antraguet*, *Riberac* & *Schomberg*, ſous le règne de *Henri III.* à l'endroit où eſt aujourd'hui la place royale à Paris, & où était autrefois le palais des Tournelles. Depuis ce tems il ne ſe paſſa preſque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel, & cette fureur fut pouſſée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes dans leſquelles on ne recevait perſonne qui ne ſe fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de ſe battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré juſqu'au tems de *Louis XIV.*



CHAPITRE CINQUANTE-NEUVIEME.

De CHARLES VIII. *& de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.*

LOUIS *XI.* laiſſa ſon fils *Charles VIII.* enfant de quatorze ans, faible de corps & ſans aucune culture dans l'eſprit, maître du plus beau & du plus puiſſant royaume qui fût alors en Europe. Mais il lui laiſſa une guerre civile, compagne preſque inſéparable des minorités. Le roi, à la vérité, n'était point mineur par la loi de *Charles V.* mais il l'était par celle de la nature. Sa ſœur ainée *Anne*, femme du duc de *Bourbon-Beaujeu*, eut le gouvernement par le teſtament de ſon père, & on prétend qu'elle en était digne. *Louis*, duc d'Orléans, premier prince du ſang, qui fut depuis ce même roi *Louis XII.* dont la mémoire eſt ſi chère, commença par être le fléau de l'état, dont il devint depuis le père. D'un côté, ſa qualité de premier prince du ſang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas ſur les pairs plus anciens que lui. De l'autre, il ſemblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, règnât pourtant ſous un autre nom. *Louis*, duc d'Orléans, ambitieux, (car les plus vertueux le ſont,) fit la guerre civile au roi ſon maître pour être ſon tuteur.

Le parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'Orléans vint s'adreſſer aux chambres aſſemblées, pour avoir un arrêt qui changeât le gouvernement. *La Vaquerie*, homme de loi, premier préſident, répondit que ni les finances, ni le gouvernement de l'état ne regardent le parlement, mais bien les états-généraux, leſquels le parlement ne repréſente pas.

On

On voit par cette réponſe que Paris alors était tranquille, & que le parlement était dans les intérêts de madame de *Beaujeu*. La guerre civile ſe fit dans les provinces & ſur-tout en Bretagne, où le vieux duc *François II.* prit le parti du duc d'Orléans. On donna la bataille près de St. Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons & du duc d'Orléans, il y avait quatre à cinq cents Anglais, malgré les troubles qui épuiſaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres. *Louis de la Trimouille*, grand général, battit l'armée des révoltés & prit priſonnier le duc d'Orléans leur chef, qui depuis fut ſon ſouverain. On le peut compter pour le troiſième des rois *Capétiens* pris en combattant, & ce ne fut pas le dernier. Le duc d'Orléans fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, juſqu'à ce que *Charles VIII.* l'alla délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais, qui dans le même tems tourmentés chez eux par les guerres civiles, faiſaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

La paix & la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de *Charles VIII.* qui força enfin le vieux duc de Bretagne à lui donner ſa fille & ſes états. La princeſſe *Anne de Bretagne*, l'une des plus belles perſonnes de ſon tems, aimait le duc d'Orléans jeune encor & plein de graces. Ainſi, par cette guerre civile, il avait perdu ſa liberté & ſa maîtreſſe.

Les mariages des princes font dans l'Europe le deſtin des peuples. Le roi *Charles VIII.* qui avait pu du tems de ſon père, épouſer *Marie*, l'héritière de Bourgogne, pouvait encor épouſer la fille de cette *Marie* & du roi des Romains *Maximilien*; & *Maximilien* de ſon côté, veuf de *Marie de Bourgogne*, s'était flatté avec raiſon d'obtenir *Anne de Bretagne*. Il l'avait même épouſée par procureur, & le comte de *Naſſau* avait au nom du roi des

Romains, mis une jambe dans le lit de la princesse, selon l'usage de ces tems. Mais le roi de France n'en conclut pas moins son mariage. Il eut la princesse, & pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire. Il fallait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On se souvient comme le dernier comte de Provence donna par son testament cet état à *Louis XI.* Ce comte en qui finit la maison d'*Anjou*, prenait le titre de roi des deux Siciles, que sa maison avait perdues toutes deux depuis long-tems. Il communique ce titre à *Louis XI.* en lui donnant réellement la Provence. *Charles VIII.* voulut ne pas porter un vain titre, & tout fut bientôt préparé pour la conquête de Naples, & pour dominer dans toute l'Italie. Il faut se représenter ici en quel état était l'Europe au tems de ces événemens vers la fin du quinzième siècle.



CHAPITRE SOIXANTIEME.

Etat de l'Europe à la fin du quinzième siècle. De l'Allemagne, principalement de l'Espagne. Du malheureux règne de HENRI IV. *surnommé* l'Impuissant. *D'*ISABELLE *& de* FERDINAND. *Prise de Grenade. Persécution contre les Juifs & contre les Maures.*

L'EMPEREUR *Fredéric II.* de la maison d'*Autriche*, venait de mourir. Il avait laissé l'empire à son fils *Maximilien* élu de son vivant roi des Romains. Mais ces rois des Romains n'avaient plus aucun pouvoir en Italie. Celui qu'on leur laissait dans l'Allemagne, n'était guère au dessus de la puissance du doge à Venise ; & la maison

d'*Autriche* était encor bien loin d'être redoutable. En vain l'on montre à Vienne cette épitaphe : *Ci gît Fréderic III. empereur pieux, auguſte, ſouverain de la chrétienté, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche*, &c. elle ne ſert qu'à faire voir la vanité des inſcriptions. Il n'eut jamais rien de la Hongrie que la couronne ornée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans ſon cabinet, ſans les renvoyer ni à ſon pupille *Ladiſlas* qui en était roi, ni à ceux que les Hongrois élurent enſuite, & qui combattirent contre les Turcs. Il poſſédait à peine la moitié de la province d'Autriche ; ſes couſins avaient le reſte ; & quant au titre de ſouverain de la chrétienté, il eſt aiſé de voir s'il le méritait. Son fils *Maximilien* avait, outre les domaines de ſon père, le gouvernement des états de *Marie de Bourgogne* ſa femme, mais qu'il ne régiſſait qu'au nom de *Philippe le Beau* ſon fils. Au reſte,* on ſait qu'on l'appellait *Maſſimiliano pochi danari*, ſurnom qui ne déſignait pas un puiſſant prince.

L'Angleterre encor preſque ſauvage, après avoir été long-tems déchirée par les guerres civiles de la *roſe blanche* & de la *roſe rouge*, ainſi que nous le verrons inceſſamment, commençait à peine à reſpirer ſous ſon roi *Henri VII.* qui, à l'exemple de *Louis XI.* abaiſſait les barons & favoriſait le peuple.

En Eſpagne les princes chrétiens avaient toujours été diviſés. La race de *Henri Tranſtamare*, bâtard uſurpateur, (puiſqu'il faut appeller les choſes par leur nom) régnait toujours en Caſtille, & une uſurpation d'un genre plus ſingulier fut la ſource de la grandeur Eſpagnole.

Henri IV. un des deſcendants *Tranſtamare*, qui commença ſon malheureux règne en 1454, était énervé par les voluptés. Il n'y a jamais eu de cour entiérement livrée à la débauche, ſans qu'il y ait eu des révolutions, ou du moins des ſéditions. Sa femme *Dona Juana*, que

j'appelle ainſi pour la diſtinguer & de ſa fille *Jeanne* & des autres princeſſes de ce nom, fille d'un roi de Portugal, ne couvrait ſes galanteries d'aucun voile. Peu de femmes dans leurs amours eurent moins de reſpect pour les bienſéances. Le roi *Don Henri IV* paſſait ſes jours avec les amans de ſa femme, ceux-ci avec les maîtreſſes du roi. Tous enſemble donnaient aux Eſpagnols l'exemple de la plus grande molleſſe & de la plus effrénée débauche. Le gouvernement était ſi faible, les mécontens, qui ſont toujours le plus grand nombre en tout tems & en tout pays, devinrent très-forts en Caſtille. Ce royaume était gouverné comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne, & tous les états monarchiques de l'Europe l'avaient été ſi long-tems. Les vaſſaux partageaient l'autorité. Les évêques n'étaient point princes ſouverains comme en Allemagne ; mais ils étaient ſeigneurs & grands vaſſaux, ainſi qu'en France.

Un archevêque de Tolède, nommé *Carillo*, & pluſieurs autres évêques, ſe mirent à la tête de la faction contre le roi. On vit renaître en Eſpagne les mêmes déſordres qui affligèrent la France ſous *Louis le Débonnaire*, qui, ſous tant d'empereurs, troublèrent l'Allemagne que nous verrons reparaître encor en France ſous *Henri III*, & déſoler l'Angleterre ſous *Charles I.*

Les rebelles devenus puiſſans déposèrent leur roi en effigie. Jamais on ne s'était aviſé juſques-là d'une pareille cérémonie. On dreſſa un vaſte théatre dans la plaine d'Avila. Une mauvaiſe ſtatue de bois repréſentant *Don Henri*, couverte des habits & des ornemens royaux, fut élevée ſur ce théatre. La ſentence de dépoſition fut prononcée à la ſtatue. L'archevêque de Tolède lui ôta la couronne, un autre l'épée, un autre le ſceptre, & un jeune frere de *Henri* nommé *Alphonſe* fut déclaré roi ſur ce même échaffaut. Cette comédie fut accompagnée de toutes les horreurs tragiques des guerres civiles. La mort

du jeune prince, à qui les conjurés avaient donné le royaume, ne mit pas fin à ces troubles. L'archevêque & son parti déclarèrent le roi impuissant dans le tems qu'il était entouré de maîtresses; & par une procédure inouie dans tous les états, ils prononcèrent que sa fille *Jeanne* était bâtarde, née d'adultère, incapable de régner. On avait auparavant reconnu roi, le bâtard *Transtamare*, rebelle envers son roi légitime : c'est à présent un roi légitime qu'on détrône, & dont on déclare la fille bâtarde & supposée, quoique née publiquement de la reine, quoiqu'avouée par son père.

Plusieurs grands prétendaient à la royauté; mais les rebelles se résolurent à reconnaître *Isabelle*, sœur du roi, âgée de dix-sept ans, plutôt que de se soumettre à un de leurs égaux; aimant mieux déchirer l'état au nom d'une jeune princesse encor sans crédit, que de se donner un maître.

L'archevêque ayant donc fait la guerre à son roi au nom de l'infant, la continua au nom de l'infante; & le roi ne put enfin sortir de tant de troubles, & demeurer sur le trône que par un des plus honteux traités que jamais souverain ait signés. Il reconnut sa sœur *Isabelle* pour sa seule héritière légitime, au mépris des droits de sa propre fille *Jeanne*; & les révoltés lui laissèrent le nom de roi à ce prix. Ainsi le malheureux *Charles VI.* en France avait signé l'exhérédation de son propre fils.

Il fallait, pour consommer ce scandaleux ouvrage, donner à la jeune *Isabelle* un mari qui fût en état de soutenir son parti. Ils jettèrent les yeux sur *Ferdinand* hèritiet d'Arragon, prince à-peu-près de l'âge d'*Isabelle*. L'Archevêque les maria en secret; & ce mariage fait sous des auspices si funestes, fut pourtant la source de la grandeur de l'Espagne. Il renouvella d'abord les dissentions, les guerres civiles, les traités frauduleux, les fausses réunions qui augmentent les

haines. *Henri*, après un de ces raccommodemens, fut attaqué d'un mal violent dans un repas que lui donnaient quelques-uns de ces ennemis réconciliés, & mourut bientôt après.

En vain il laissa son royaume en mourant à *Jeanne* sa fille ; en vain il jura qu'elle était légitime ; ni ses sermens au lit de mort, ni ceux de sa femme, ne purent prévaloir contre le parti d'*Isabelle* & de *Ferdinand*, surnommé depuis le *Catholique*, roi d'Arragon & de Sicile. Ils vivaient ensemble, non comme deux époux dont les biens sont communs sous les ordres du mari, mais comme deux monarques étroitement alliés. Ils ne s'aimaient, ni ne se haïssaient, se voyant rarement, ayant chacun leur conseil, souvent jaloux l'un de l'autre dans l'administration ; la reine, encor plus jalouse des infidélités de son mari, qui remplissait de ses bâtards tous les grands postes, mais unis tous deux inséparablement pour leurs communs intérêts, agissant sur les mêmes principes, ayant toujours les mots de religion & de piété à la bouche, & uniquement occupés de leur ambition. La véritable héritière de Castille *Jeanne* ne put résister à leurs forces réunies. Le roi de Portugal *Don Alphonse*, son oncle, qui voulait l'épouser, arma en sa faveur. Mais la conclusion de tant d'efforts & de tant de troubles, fut que la malheureuse princesse passa dans un cloître une vie destinée au trône.

Jamais injustice ne fut ni mieux colorée, ni plus heureuse, ni plus justifiée par une conduite hardie & prudente. *Isabelle* & *Ferdinand* formèrent une puissance telle que l'Espagne n'en avait point encor vue depuis le rétablissement des chrétiens. Les mahométans Arabes-Maures n'avaient plus que le royaume de Grenade, & ils touchaient à leur ruine dans cette partie de l'Europe, tandis que les mahométans Turcs semblaient prêts de subjuguer l'autre. Les chrétiens avaient au

commencement du huitième siècle perdu l'Espagne par leurs divisions, & la même cause chassa enfin les Maures d'Espagne.

Le roi de Grenade *Alboacen* vit son neveu *Boabdilla* révolté contre lui. *Ferdinand le Catholique* ne manqua pas de fomenter cette guerre civile, & de soutenir le neveu contre l'oncle pour les affaiblir tous deux l'un par l'autre. Bientôt après la mort d'*Alboacen*, il attaqua avec les forces de la Castille & de l'Arragon, son allié *Boabdilla*. Il en coûta six années de tems pour conquérir le royaume mahométan. Enfin la ville de Grenade fut assiégée. Le siége dura huit mois. La reine *Isabelle* y vint jouir de son triomphe. Le roi *Boabdilla* se rendit à des conditions qui marquaient qu'il eût pu encor se défendre : car il fut stipulé qu'on ne toucherait ni aux biens, ni aux loix, ni à la liberté, ni à la religion des Maures : que leurs prisonniers même seraient rendus sans rançon, & que les Juifs compris dans le traité jouiraient des mêmes priviléges. *Boabdilla* sortit à ce prix de sa capitale, & alla remettre les clefs à *Ferdinand* & *Isabelle*, qui le traitèrent en roi pour la dernière fois.

Les contemporains ont écrit qu'il versa des larmes en se retournant vers les murs de cette ville bâtie par les mahométans depuis près de cinq cents ans, peuplée, opulente, ornée de ce vaste palais des rois Maures dans lequel étaient les plus beaux bains de l'Europe, & dont plusieurs salles voûtées étaient soutenues sur cent colonnes d'albâtre. Le luxe qu'il regrettait fut probablement l'instrument de sa perte. Il alla finir sa vie en Afrique.

Ferdinand fut regardé dans l'Europe comme le vengeur de la religion & le restaurateur de la patrie. Il fut dès-lors appellé roi d'Espagne. En effet, maître de la Castille par sa femme, de Grenade par ses armes, & de l'Arragon par sa naissance, il ne lui manquait

que la Navarre, qu'il envahit dans la suite. Il avait de grands démêlés avec la France pour la Cerdagne & le Roussillon engagés à *Louis XI.* On peut juger si étant roi de Sicile, il voyait d'un œil jaloux *Charles VIII.* prêt d'aller en Italie dépossséder la maison d'*Arragon* établie sur le trône de Naples.

Nous verrons bientôt éclore les fruits d'une jalousie si naturelle. Mais avant de considérer les querelles des rois, vous voulez toujours observer le sort des peuples. Vous voyez que *Ferdinand* & *Isabelle* ne trouvèrent pas l'Espagne dans l'état où elle fut depuis sous *Charles-Quint* & sous *Philippe II.* Ce mélange d'anciens Visigoths, de Vandales, d'Africains, de Juifs & d'Aborigènes dévastait depuis long-tems la terre qu'ils se disputaient ; elle n'était fertile que sous les mains mahométanes. Les Maures vaincus étaient devenus les fermiers des vainqueurs, & les Espagnols chrétiens ne subsistaient que du travail de leurs anciens ennemis. Point de manufactures chez les chrétiens d'Espagne, point de commerce, très-peu d'usage même des choses les plus nécessaires à la vie : presque point de meubles, nulle hôtellerie dans les grands chemins, nulle commodité dans les villes : le linge fin y fut très-long-tems ignoré, & le linge grossier assez rare. Tout leur commerce intérieur & extérieur se faisait par les Juifs devenus nécessaires à une nation qui ne savait que combattre.

Lorsque vers la fin du quinzième siècle, dans l'an 1492, on voulut rechercher la source de la misère Espagnole, on trouva que les Juifs avaient attiré à eux tout l'argent du pays par le commerce & par l'usure. On comptait en Espagne plus de cent cinquante mille hommes de cette nation étrangère si odieuse & si nécessaire. Beaucoup de grands seigneurs, auxquels il ne restait que des titres, s'alliaient à des familles Juives, & réparaient par ces mariages ce que leur prodigalité

leur avait coûté ; ils s'en faiſaient d'autant moins ſcrupule, que depuis long-tems les Maures & les chrétiens s'alliaient ſouvent enſemble. On agita dans le conſeil de *Ferdinand & d'Iſabelle*, comment on pourrait ſe délivrer de la tyrannie ſourde des Juifs, après avoir abattu celle des vainqueurs Arabes. On prit enfin en 1492 le parti de les chaſſer & de les dépouiller. On ne leur donna que ſix mois pour vendre leurs effets, qu'ils furent obligés de vendre au plus bas prix. On leur défendit, ſous peine de la vie, d'emporter avec eux ni or, ni argent, ni pierreries. Il ſortit d'Eſpagne trente mille familles Juives, ce qui fait cent cinquante mille perſonnes à cinq par famille. Les uns ſe retirèrent en Afrique, les autres en Portugal & en France : pluſieurs revinrent feignant de s'être faits chrétiens. On les avait chaſſés pour s'emparer de leurs richeſſes, on les reçut parce qu'ils en rapportaient ; & c'eſt contre eux principalement que fut établi le tribunal de l'inquiſition, afin qu'au moindre acte de leur religion, on pût juridiquement leur arracher leurs biens & la vie. On ne traite point ainſi dans les Indes les Banians, qui y ſont préciſément ce que les Juifs ſont en Europe, ſéparés de tous les peuples par une religion auſſi ancienne que les annales du monde, unis avec eux par la néceſſité du commerce dont ils ſont les facteurs, & auſſi riches que les Juifs le ſont parmi nous. Ces Banians & les Guèbres auſſi anciens qu'eux, auſſi ſéparés qu'eux des autres hommes, ſont cependant bien voulus par-tout ; les Juifs ſeuls ſont en horreur à tous les peuples chez leſquels ils ſont admis. Quelques Eſpagnols ont prétendu que cette nation commençait à être redoutable. Elle était pernicieuſe par ſes profits ſur les Eſpagnols ; mais n'étant point guerrière, elle n'était point à craindre. On feignait de s'alarmer de la vanité que tiraient les Juifs d'être établis ſur les côtes méridionales de ce royaume long-tems avant les

chrétiens. Il eſt vrai qu'ils avaient paſſé en Andalouſie de tems immémorial. Ils enveloppaient cette vérité de fables ridicules, telles qu'en a toujours débité ce peuple, chez qui les gens de bon ſens ne s'appliquent qu'au négoce, & où le rabiniſme eſt abandonné à ceux qui ne peuvent mieux faire. Les rabins Eſpagnols avaient beaucoup écrit pour prouver qu'une colonie de Juifs avait fleuri ſur les côtes du tems de *Salomon*, & que l'ancienne Bétique payait un tribut à ce troiſième roi de la Paleſtine. Il eſt très-vraiſemblable que les Phéniciens, en découvrant l'Andalouſie, & en y fondant des colonies, y avaient établi des Juifs qui ſervirent de courtiers, comme ils en ont ſervi par-tout; mais de tout tems les Juifs ont défiguré la vérité par des fables abſurdes. Ils mirent en œuvre de fauſſes médailles, de fauſſes inſcriptions. Cette eſpèce de fourberie, jointe aux autres plus eſſentielles qu'on leur reprochait, ne contribua pas peu à leur diſgrace.

C'eſt depuis ce tems qu'on diſtingua en Eſpagne & en Portugal les anciens chrétiens & les nouveaux, les familles dans leſquelles il était entré des filles mahométanes, & celles dans leſquelles il en était entré de juives.

Cependant le profit paſſager que le gouvernement tira de la violence faite à ce peuple uſurier, le priva bientôt du revenu certain que les Juifs payaient auparavant au fiſc royal. Cette diſette ſe fit ſentir juſqu'au tems où l'on recueillit les tréſors du nouveau-monde. On y remédia autant que l'on put par des bulles. Celle de la *Cruzade*, donnée en 1509 par *Jules II.* produiſit plus au gouvernement que l'impôt ſur les Juifs. Chaque particulier eſt obligé d'acheter cette bulle, pour avoir le droit de manger de la viande en carême, & les vendredis & ſamedis de l'année. Tous ceux qui vont à confeſſe, ne peuvent recevoir l'abſolution ſans montrer cette bulle au prêtre. On inventa encor depuis la

bulle de composition, en vertu de laquelle il est permis de garder le bien qu'on a volé, pourvu que l'on n'en connaisse pas le maître. De telles superstitions sont bien aussi fortes que celles qu'on reproche aux Hébreux. La sottise, la folie & les vices sont par-tout une partie du revenu public.

La formule de l'absolution qu'on donne à ceux qui ont acheté la bulle de la *Cruzade*, n'est pas indigne de ce tableau général des coutumes & des mœurs des hommes.: *Par l'autorité de* DIEU *tout-puissant, de St. Pierre & de St. Paul, & de notre très-saint père le pape à moi commise, je vous accorde la rémission de tous vos péchés confessés, oubliés, ignorés, & des peines du purgatoire.*

La reine *Isabelle*, ou plutôt le cardinal *Ximenès*, traita depuis les mahométans comme les Juifs; on en força un très-grand nombre à se faire chrétiens, malgré la capitulation de Grenade, & on les brûla quand ils retournèrent à leur religion. Autant de musulmans que de Juifs se réfugièrent en Afrique, sans qu'on pût plaindre ni ces Arabes qui avaient si long-tems subjugué l'Espagne, ni ces Hébreux qui l'avaient plus long-tems pillée.

Les Portugais sortaient alors de l'obscurité; & malgré toute l'ignorance de ces tems-là, ils commençaient à mériter alors une gloire aussi durable que l'univers, par le changement du commerce du monde, qui fut bientôt le fruit de leurs découvertes. Ce fut cette nation qui navigua la première des nations modernes sur l'océan Atlantique. Elle n'a dû qu'à elle seule le passage du cap de Bonne-Espérance; au lieu que les Espagnols dûrent à des étrangers la découverte de l'Amérique. Mais c'est à un seul homme; à l'infant *Don Henri*, que les Portugais furent redevables de la grande entreprise contre laquelle ils murmurèrent d'abord. Il ne s'est presque jamais rien fait de grand dans le

monde que par le génie & la fermeté d'un ſeul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude, ou qui lui en donne.

Le Portugal était occupé de ſes grandes navigations & de ſes ſuccès en Afrique; il ne prenait aucune part aux événemens de l'Italie qui alarmaient le reſte de l'Europe.



CHAPITRE SOIXANTE-UNIEME.

De l'état des Juifs en Europe.

APRÈS avoir vu comment on traitait les Juifs en Eſpagne, on peut obſerver ici quelle fut leur ſituation chez les autres nations. Ce peuple doit nous intéreſſer, puiſque nous tenons d'eux notre religion, pluſieurs même de nos loix & de nos uſages, & que nous ne ſommes au fond que des Juifs avec un prépuce. Ils firent, comme vous ne l'ignorez pas, le métier de courtiers & de revendeurs, ainſi qu'autrefois à Babylone, à Rome & dans Alexandrie. Leur mobilier en France appartenait au baron des terres dans leſquelles ils demeuraient. *Les meubles des Juifs ſont au baron*, diſent les établiſſemens de *St. Louis.*

Il n'était pas plus permis d'ôter un Juif à un baron, que de lui prendre ſes manans ou ſes chevaux. Le même droit s'exerçait en Allemagne. Ils ſont déclarés ſerfs par une conſtitution de *Fréderic II.* Un Juif étoit domaine de l'empereur, & enſuite chaque ſeigneur eut ſes Juifs.

Les loix féodales avaient établi dans preſque toute l'Europe, juſqu'à la fin du quatorzième ſiècle, que ſi un Juif embraſſait le chriſtianiſme, il perdait alors tous ſes biens qui étaient confiſqués au profit de ſon

ſeigneur. Ce n'était pas un sûr moyen de les convertir, mais il fallait bien dédommager le baron de la perte de ſon Juif.

Dans les grandes villes, & ſur-tout dans les villes impériales, ils avaient leurs ſynagogues & leurs droits municipaux, qu'on leur faiſait acheter fort chérement; & lorſqu'ils étaient devenus riches, on ne manquait pas, comme on a vu, de les accuſer d'avoir crucifié un petit enfant le vendredi ſaint. C'eſt ſur cette accuſation populaire, que dans pluſieurs villes de Languedoc & de Provence on établit la loi qui permettoit de les battre depuis le vendredi ſaint juqu'à Pâques, quand on les trouvait dans les rues.

Leur grande application ayant été de tems immémorial à prêter ſur gages, il leur était défendu de prêter ni ſur des ornemens d'égliſe, ni ſur des habits ſanglans ou mouillés. Le concile de Latran ordonna en 1215, qu'ils portaſſent une petite roue ſur la poitrine, pour les diſtinguer des chrétiens. Ces marques changèrent avec le tems; mais par-tout on leur en faiſait porter une, à laquelle on pût les reconnaître. Il leur était expreſſément défendu de prendre des ſervantes ou des nourrices chrétiennes, & encor plus des concubines; il y eut même quelques pays où l'on faiſait brûler les filles dont un Juif avait abuſé, & les hommes qui avaient eu les faveurs d'une Juive, par la grande raiſon qu'en rend le grand juriſconſulte *Gallus*, *que c'eſt la même choſe de coucher avec un Juif, que de coucher avec un chien.*

Quand ils avaient un procès contre un chrétien, on les faiſait jurer par *Sabaoth*, *Eloï* & *Adonai*, par les dix noms de Dieu, & on leur annonçait *la fiévre tierce, quarte & quotidienne*, s'ils ſe parjuraient; à quoi ils répondirent, *amen.* On avait toujours ſoin de les pendre entre deux chiens, lorſqu'ils étaient condamnés.

Il leur était permis en Angleterre de prendre des biens

de campagne en hipothèque, pour les sommes qu'ils avaient prêtées. On trouve dans le *Monasticum Anglicanum*, qu'il en coûta six marques sterlings, *sex marcas*, (peut-être six marcs,) pour libérer une terre hipothéquée à la Juiverie.

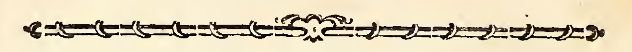
Ils furent chassés de presque toutes les villes de l'Europe chrétienne, en divers tems, mais presque toujours rappellés; il n'y a guère que Rome qui les ait constamment gardés. Ils furent entiérement chassés de France, en 1394, par *Charles VI.* & jamais depuis ils n'ont pu obtenir de séjourner dans Paris, où ils avaient occupé les halles & sept ou huit rues entières. On leur a seulement permis des synagogues dans Metz & dans Bordeaux, parce qu'on les y trouva établis lorsque ces villes furent unies à la couronne; & ils sont toujours restés constamment à Avignon, parce que c'était terre papale. En un mot, ils furent par-tout usuriers, selon le privilége & la bénédiction de leur loi, & par-tout en horreur par la même raison.

Leur fameux rabin *Maimonide*, *Abrabanel*, *Aben-Esra* & d'autres, avaient beau dire aux chrétiens dans leurs livres, Nous sommes vos pères, nos écritures sont les vôtres, nos livres sont lus dans vos églises, nos cantiques y sont chantés: on leur répondait, en les pillant, en les chassant, ou en les faisant pendre entre deux chiens. On prit en Espagne & en Portugal l'usage de les brûler. Les derniers tems leur ont été plus favorables, sur-tout en Hollande & en Angleterre, où ils jouissent de leurs richesses & de tous les droits de l'humanité dont on ne doit dépouiller personne. Ils ont même été sur le point d'obtenir le droit de bourgeoisie en Angleterre, vers l'an 1750, & l'acte du parlement allait déjà passer en leur faveur; mais enfin le cri de la nation & l'excès du ridicule jeté sur cette entreprise, la fit échouer: il courut cent pasquinades représentant mylord *Aaron* & mylord

Juda, féans dans la chambre des pairs; on rit, & les Juifs fe contentèrent d'être riches & libres.

Ce n'eft pas une légère preuve des caprices de l'efprit humain, de voir les defcendans de *Jacob* brûlés en proceffion à Lisbonne, & afpirans à tous les priviléges de la Grande-Bretagne. Ils ne font en Turquie ni brûlés, ni bachas, mais ils s'y font rendus les maîtres de tout le commerce; & ni les Français, ni les Vénitiens, ni les Anglais, ni les Hollandais, n'y peuvent acheter ou vendre, qu'en paffant par les mains des Juifs. Auffi les riches courtiers de Conftantinople regrettent-ils peu Jérufalem, tout méprifés & tout rançonnés qu'ils font par les Turcs.

Vous êtes frappés de cette haine & de ce mépris que toutes les nations ont toujours eue pour la nation Juive. C'eft la fuite inévitable de leur légiflation; il fallait ou que ce peuple fubjuguât tout, ou qu'il fût écrafé. Il lui fut ordonné d'avoir les nations en horreur & de fe croire fouillés s'ils avaient mangé dans un plat qui eût appartenu à un homme d'une autre loi. Ils appellaient *les nations* vingt à trente bourgades leurs voifines qu'ils voulaient exterminer; & ils crurent qu'il fallait n'avoir rien de commun avec elles. Quand leurs yeux furent un peu ouverts par d'autres nations victorieufes, qui leur apprirent que le monde était plus grand qu'ils ne croyaient, ils fe trouvèrent, par leur loi même, ennemis naturels de ces nations & enfin du genre humain. Leur politique abfurde fubfifta quand elle devait changer; leur fuperftition augmenta avec leurs malheurs; leurs vainqueurs étaient incirconcis; il ne parut pas plus permis à un Juif de manger dans un plat qui avait fervi à un Romain, que dans le plat d'un Amorrhéen. Ils gardèrent tous leurs ufages, qui font précifément le contraire des ufages fociables; ils furent donc avec raifon traités comme une nation oppofée en tout aux autres, les fervant par avarice, les déteftant par fanatifme, fe faifant de l'ufure un devoir facré. Et ce font nos pères!



CHAPITRE SOIXANTE-DEUXIEME.

De ceux qu'on appellait Bohèmes ou Égyptiens.

IL y avait alors une petite nation auſſi vagabonde, auſſi mépriſée que les Juifs, & adonnée à une autre eſpèce de rapine; c'était un ramas de gens inconnus, qu'on nommait *Bohèmes* en France, & ailleurs *Egyptiens*, *Giptes*, ou *Gipſis*, ou *Syriens*; on les a nommés en Italie *Zingani* & *Zingari*. Ils allaient par troupes d'un bout de l'Europe à l'autre, avec des tambours de baſque & des caſtagnettes; ils danſaient, chantaient, diſaient la bonne fortune, guériſſaient les maladies avec des paroles, volaient tout ce qu'ils trouvaient, & conſervaient entr'eux certaines cérémonies religieuſes, dont ni eux, ni perſonne ne connaiſſait l'origine. Cette race a commencé à diſparaître de la face de la terre, depuis que dans nos derniers tems, les hommes ont été déſinfatués des ſortiléges, des taliſmans, des prédictions & des poſſeſſions. On voit encor quelques reſtes de ces malheureux, mais rarement. C'était très-vraiſemblablement un reſte de ces anciens prêtres & des prêtreſſes d'*Iſis*, mêlés avec ceux de la déeſſe de Syrie. Ces troupes errantes, auſſi mépriſées des Romains qu'elles avaient été honorées autrefois, portèrent leurs cérémonies & leurs ſuperſtitions mercenaires par tout le monde. Miſſionnaires errans de leur culte, ils couraient de province en province convertir ceux à qui un haſard heureux confirmait les prédictions de ces prophètes, & ceux qui étant guéris naturellement d'une maladie légère, croyaient être guéris par la vertu miraculeuſe, de quelques mots & de quelques ſignes myſtérieux. Le portrait que fait *Apulée* de ces troupes vagabondes de prophètes & de prophéteſſes, eſt l'image de ce que les hordes

errantes

errantes appellées *Bohèmes*, ont été si long-tems dans toutes les parties de l'Europe. Leurs castagnettes & leurs tambours de basque, sont les cimbales & les crotales des prêtres Isiaques & Syriens. *Apulée* qui passa presque toute sa vie à rechercher les secrets de la religion & de la magie, parle des prédictions, des talismans, des cérémonies, des danses & des chants de ces prêtres pélerins, & spécifie sur-tout l'adresse avec laquelle ils volaient dans les maisons & dans les basses-cours.

Quand le christianisme eut pris la place de la religion de *Numa*, quand *Théodose* eut détruit le fameux temple de *Sérapis* en Egypte, quelques prêtres Egyptiens se joignirent à ceux de *Cybèle* & de la déesse de Syrie, & allèrent demander l'aumône, comme ont fait depuis nos ordres mendians. Mais des chrétiens ne les auraient pas assistés; il fallut donc qu'ils mêlassent le métier de charlatans à celui de pélerins; ils exerçaient la chiromancie & formaient des danses singulières. Les hommes veulent être amusés & trompés; ainsi ce ramas d'anciens prêtres s'est perpétué jusqu'à nos jours. Telle a été la fin de l'ancienne religion d'*Osiris* & d'*Isis*, dont les noms impriment encor du respect. Cette religion, toute emblématique & toute vénérable dans son origine, était dès le tems de *Cyrus*, un mélange de superstitions ridicules. Elle devint encor plus méprisable sous les *Ptolemées*, & tomba dans le dernier avilissement sous les Romains: elle a fini par être abandonnée à des troupes de voleurs. Il arrivera peut-être aux Juifs la même catastrophe, quand la société des hommes sera perfectionnée, quand chaque peuple fera le commerce par lui-même & ne partagera plus les fruits de son travail avec ces courtiérs errans: alors le nombre des Juifs diminuera nécessairement. Les riches commencent parmi eux à mépriser leurs superstitions; elles ne feront plus que le partage d'un peuple sans arts & sans loix, qui ne trouvant plus à s'enrichir par notre négligence, ne pourra plus faire une société séparée; &

qui n'entendant plus son ancien jargon corrompu, mêlé d'hébraïque & de syriaque, ignorant alors jusqu'à ses livres, se confondra avec la lie des autres peuples.



CHAPITRE SOIXANTE-TROIZIEME.

Suite de l'état de l'Europe au quinzième siècle. De l'Italie. De l'assassinat des Galéas Sforze *dans une église. De l'assassinat des* Médicis *dans une église; de la part que* SIXTE IV. *eut à cette conjuration.*

DES montagnes du Dauphiné au fond de l'Italie, voici quelles étaient les puissances, les intérêts & les mœurs des nations.

L'état de la Savoie, moins étendu qu'aujourd'hui, n'ayant même ni le Montferrat, ni Saluces, manquant d'argent & de commerce, n'était pas regardé comme une barrière. Ses souverains étaient attachés à la maison de *France*, qui depuis peu dans leur minorité, avaient disposé du gouvernement, & les passages des Alpes étaient ouverts.

On descend du Piémont dans le Milanais, le pays le plus fertile de l'Italie citérieure. C'était encor, ainsi que la Savoie, une principauté de l'empire, mais principauté puissante, très-indépendante alors d'un empire faible. Après avoir appartenu aux *Viscontis*, cet état avait passé sous les loix du bâtard d'un paysan, grand homme & fils d'un grand homme. Ce paysan est *François Sforze*, devenu par son mérite connétable de Naples, & puissant en Italie. Le bâtard son fils avait été un de ces *condottieri*, chefs de brigands disciplinés, qui louaient leurs services aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Il avait pris Milan vers le milieu du quinzième siècle, & s'était ensuite emparé de Gênes, qui autrefois était si flo-

riſſante, & qui, ayant ſoutenu neuf guerres contre Veniſe, flottait alors d'eſclavage en eſclavage. Elle s'était donnée aux Français, du tems de *Charles VI.* Elle s'était révoltée; elle prit enſuite le joug de *Charles VII.* en 1458, & le ſecoua encor. Elle voulut ſe donner à *Louis XI.* qui répondit qu'elle pouvait ſe donner au diable, & que pour lui il n'en voulait point. Ce fut alors qu'elle fut contrainte en 1464, de ſe livrer à ce duc de Milan *François Sforze.*

Galéas Sforze, fils de ce bâtard, fut aſſaſſiné dans la cathédrale de Milan, le jour de *St. Etienne.* Je rapporte cette circonſtance qui ailleurs ſerait frivole & qui eſt ici très-importante. Car les aſſaſſins prièrent *St. Etienne* & *St. Ambroiſe* à haute voix, de leur donner aſſez de courage pour aſſaſſiner leur ſouverain. L'empoiſonnement, l'aſſaſſinat, joints à la ſuperſtition, caractériſaient alors les peuples de l'Italie. Ils ſavaient ſe venger & ne ſavaient guère ſe battre. On trouvait beaucoup d'empoiſonneurs & peu de ſoldats. Et tel était le deſtin de ce beau pays depuis le tems des *Othons.* De l'eſprit, de la ſuperſtition, de l'athéiſme, des maſcarades, des vers, des trahiſons, des dévotions, des poiſons, des aſſaſſinats, quelques grands hommes, un nombre infini de ſcélérats habiles & cependant malheureux: voilà ce que fut l'Italie. Le fils de ce malheureux *Galéas Marie*, encor enfant, ſuccéda au duché de Milan, ſous la tutelle de ſa mère & du chancelier *Simonetta.* Mais ſon oncle, que nous appellons *Ludovic Sforze* ou *Louis le Maure*, chaſſa la mère, fit mourir le chancelier, & bientôt après empoiſonna ſon neveu.

C'était ce *Louis le Maure* qui négociait avec *Charles VIII.* pour faire deſcendre les Français en Italie.

La Toſcane, pays moins fertile, était au Milanais ce que l'Attique avait été à la Béotie. Car depuis un ſiècle Florence ſe ſignalait, comme on a vu, par le commerce & par les beaux-arts. Les *Médicis* étaient à la tête de cette

nation polie. Aucune maison dans le monde n'a jamais acquis la puissance par des titres si justes. Elle l'obtint à force de bienfaits & de vertus. *Cosme de Médicis*, né en 1389, simple citoyen de Florence, vécut sans rechercher de grands titres, mais il acquit par le commerce des richesses comparables à celles des plus grands rois de son tems. Il s'en servit pour secourir les pauvres, pour se faire des amis parmi les riches, en leur prêtant son bien, pour orner sa patrie d'édifices, pour appeller à Florence les savans Grecs chassés de Constantinople. Ses conseils furent pendant trente années les loix de sa république. Ses bienfaits furent ses principales intrigues, & ce sont toujours les plus sures. On vit après sa mort, par ses papiers, qu'il avait prêté à ses compatriotes des sommes immenses, dont il n'avait jamais exigé le moindre paiement. Il mourut regretté de ses ennemis même. Florence, d'un commun consentement, orna son tombeau du nom de *père de la patrie*, titre qu'aucun des rois qui ont passé en revue, n'avait pu obtenir.

Sa réputation valut à ses descendans la principale autorité dans la Toscane. Son fils l'administra sous le nom de *gonfalonier*. Ses deux petits-fils, *Laurent* & *Julien*, maîtres de la république, furent assassinés dans une église par des conjurés, au moment où on élevait l'hostie. *Julien* en mourut, *Laurent* échappa. Le gouvernement des Florentins ressemblait à celui des Athéniens, comme leur génie. Il était tantôt aristocratique, tantôt populaire, & on n'y craignait rien tant que la tyrannie.

Cosme de Médicis pouvait être comparé à *Pisistrate*, qui, malgré son pouvoir, fut mis au nombre des sages. Les fils de ce *Cosme* eurent le sort des enfans de *Pisistrate* assassinés par *Harmodius* & *Aristogiton*. *Laurent* échappa aux meurtriers comme un des enfans de *Pisistrate*, & vengea comme lui la mort de son frère. Mais ce qu'on n'avait point vu dans Athènes, & ce qu'on vit à Florence,

c'eſt que les chefs de la religion tramèrent cette conſpiration ſanguinaire.

On peut par cet événement, ſe former une idée très-juſte de l'eſprit & des mœurs de ces tems-là. *La Rovère*, *Sixte IV*. était ſouverain pontife. Je n'examinerai pas ici avec *Machiavel*, ſi les *Riario* qu'il faiſait paſſer pour ſes neveux, étaient en effet ſes enfans, ni avec *Michel Brutus*, s'il les avait fait naître lorſqu'il était cordelier. Il ſuffit, pour l'intelligence des faits, de ſavoir qu'il ſacrifiait tout pour l'agrandiſſement de *Jérôme Riario*, l'un de ces prétendus neveux. Nous avons déjà obſervé que le domaine du St. Siége n'était pas à beaucoup près auſſi étendu qu'aujourd'hui. *Sixte IV*. voulut dépouiller les ſeigneurs d'Imola & de Forli, pour enrichir *Jérôme* de leurs états. Les deux frères *Médicis* ſecoururent de leur argent ces petits princes, & les ſoutinrent. Le pape crut que pour dominer dans l'Italie, il fallait qu'il exterminât les *Médicis*. Un banquier Florentin établi à Rome, nommé *Pazzi*, ennemi des deux frères, propoſa au pape de les aſſaſſiner. Le cardinal *Raphaël Riario*, frère de *Jérôme*, fut envoyé à Florence pour diriger la conſpiration; & *Salviati*, archevêque de Florence, en dreſſa tout le plan. Le prêtre *Stefano*, attaché à cet archevêque, ſe chargea d'être un des aſſaſſins. On choiſit la ſolemnité d'une grande fête dans l'égliſe de *Santa Reparata*, pour égorger les *Médicis* & leurs amis, comme les aſſaſſins du duc *Galéas Sforze*, avaient choiſi la cathédrale de Milan & le jour de *St. Etienne*, pour maſſacrer ce prince au pied de l'autel. Le moment de l'élévation de l'hoſtie fut celui qu'on prit pour le meurtre, afin que le peuple attentif & proſterné, ne pût empêcher l'exécution. En effet, dans cet inſtant même, *Julien de Médicis* fut tué par un frère de *Pazzi*, & par d'autres conjurés. Le prêtre *Stefano* bleſſa *Laurent*, qui eut aſſez de force pour ſe retirer dans la ſacriſtie.

Quand on voit un pape, un archevêque, un prêtre,

méditer un tel crime & choiſir pour l'exécution, le moment où leur DIEU ſe montre dans le temple, on ne peut douter de l'athéiſme qui régnait alors. Certainement s'ils avaient cru que leur créateur leur apparaiſſait ſous le pain ſacré, ils n'auraient oſé lui inſulter à ce point. Le peuple adorait ce myſtère ; les grands & les hommes d'état s'en moquaient ; toute l'hiſtoire de ces tems-là le démontre. Ils penſaient comme on penſait à Rome du tems de *Céſar*; leurs paſſions concluaient qu'il n'y a aucune religion. Ils faiſaient tous ce déteſtable raiſonnement. Les hommes m'ont enſeigné des menſonges, donc il n'y a point de DIEU. Ainſi la religion naturelle fut éteinte dans preſque tous ceux qui gouvernaient alors ; & jamais ſiècle ne fut plus fécond en aſſaſſinats, en empoiſonnemens, en trahiſons, en débauches monſtrueuſes.

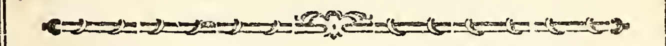
Les Florentins qui aimaient les *Médicis*, les vengèrent par le ſupplice de tous les coupables qu'ils rencontrèrent. L'archevêque de Florence fut pendu aux fenêtres du palais public. *Laurent* eut la générosité ou la prudence de ſauver la vie au cardinal neveu qu'on voulait égorger au pied de l'autel qu'il avait ſouillé & où il ſe refugia.

Une des ſingularités de cette conſpiration fut que *Bernard Bandini*, l'un des meurtriers retiré depuis chez les Turcs, fut livré à *Laurent de Médicis*, & que le ſultan *Bajazet* ſervit à punir le crime que le pape *Sixte* avait fait commettre. Ce qui fut moins extraordinaire, c'eſt que le pape excommunia les Florentins, pour avoir puni la conſpiration ; il leur fit même une guerre que *Médicis* termina par ſa prudence. Vous voyez à quoi l'on emloyait la religion & les anathêmes. Je défie l'imagination la plus atroce de rien inventer qui approche de ces déteſables horreurs.

Laurent, vengé par ſes concitoyens, s'en fit aimer le reſte de ſa vie. On le ſurnomma le *père des muſes*, titre qui ne vaut pas celui de *père de la patrie*, mais qui an-

nonce qu'il l'était en effet. C'était une chose aussi admirable qu'éloignée de nos mœurs, de voir ce citoyen, qui faisait toujours le commerce, vendre d'une main les denrées du Levant, & soutenir de l'autre le fardeau de la république, entretenir des facteurs & recevoir des ambassadeurs, résister au pape, faire la guerre & la paix, être l'oracle des princes, cultiver les belles-lettres, donner des spectacles au peuple, & accueillir tous les savans Grecs de Constantinople. Il égala le grand *Cosme* par ses bienfaits, & le surpassa par sa magnificence. Ce fut dès lors que Florence fut comparable à l'ancienne Athènes. On y vit à la fois le prince *Pic de la Mirandole*, *Politiano*, *Marcillo Ficino*, *Landino*, *Lascaris*, *Calcondile*, *Marcille*, que *Laurent* rassemblait autour de lui, & qui étaient supérieurs peut-être à ces sages de la Grèce tant vantés.

Son fils *Pierre* eut comme lui l'autorité principale & presque souveraine dans la Toscane, du tems de l'expédition des Français, mais avec bien moins de crédit que ses prédécesseurs & ses descendans.



CHAPITRE SOIXANTE-QUATRIEME.

De l'état du pape, de Venise & de Naples, au quinzième siècle.

L'ÉTAT du pape n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, encor mois ce qu'il aurait dû être, si la cour de Rome avait pu profiter des donations qu'on croit que *Charlemagne* avait faites, & de celles que la comtesse *Mathilde* fit réellement. La maison de *Gonzague* était en possession de Mantoue, dont elle faisait hommage à l'empire. Divers seigneurs jouissaient en paix, sous les

noms de vicaires de l'empire ou de l'églife, des belles terres qu'ont aujourd'hui les papes. Péroufe était à la maifon des *Bailloni* : les *Bentivoglio* avaient Bologne : les *Polentini* Ravenne : les *Manfredi* Faënza : les *Sforces* Pezaro : les *Rimario* poffédaient Imola & Forli : la maifon d'*Efte* régnait depuis long-tems à Ferrare : les *Pics* à la Mirandole : les barons Romains étaient encor très-puiffans dans Rome ; on les appellait les *menottes* des papes. Les *Colonnes* & les *Urfins*, les *monti*, les *Savelli*, premiers barons, & poffeffeurs anciens des plus confidérables domaines, partageaient l'état Romain par leurs querelles continuelles, femblables aux feigneurs qui s'étaient fait la guerre en France & en Allemagne dans les tems de faibleffe. Le peuple Romain affidu aux proceffions, & demandant à grands cris des indulgences plénières à fes papes, fe foulevait fouvent à leur mort, pillait leur palais, était prêt de jeter leur corps dans le Tibre. C'eft ce qu'on vit fur-tout à la mort d'*Innocent VIII.*

Après lui fut élu l'Efpagnol *Roderico Borgia*, *Alexandre VI.* homme dont la mémoire a été rendue exécrable par les cris de l'Europe entière, & par la plume de tous les hiftoriens. Les proteftans qui, dans les fiècles fuivans s'élevèrent contre l'églife, chargèrent encor la mefure des iniquités de ce pontife. Nous verrons fi on lui a imputé trop de crimes. Son exaltation fait bien connaître les mœurs & l'efprit de fon fiècle, qui ne reffemble en rien au nôtre. Les cardinaux qui l'élurent, favaient qu'il élevait cinq enfans nés de fon commerce avec *Vanoza*. Ils devaient prévoir que tous les biens, les honneurs, l'autorité feraient entre les mains de cette famille. Cependant ils le choifirent pour maître. Les chefs des factions du conclave vendirent pour de modiques fommes leurs intérêts & ceux de l'Italie.

DE VENISE.

Venife, des bords du lac de Côme, étendait fes domaines en terre-ferme jufqu'au milieu de la Dalmatie. Les Ottomans lui avaient arraché prefque tout ce qu'elle avait autrefois envahi en Grèce fur les empereurs chrétiens ; mais il lui reftait la grande ifle de Crète, & elle s'était approprié celle de Chypre en 1537, par la donation de la dernière reine, fille de *Marco Cornaro*, Vénitien. Mais la ville de Venife, par fon induftrie, valait feule & Crète, & Chypre, & tous fes domaines en terre-ferme. L'or des nations coulait chez elle par tous les canaux du commerce ; tous les princes Italiens craignaient Venife, & elle craignait l'irruption des Français.

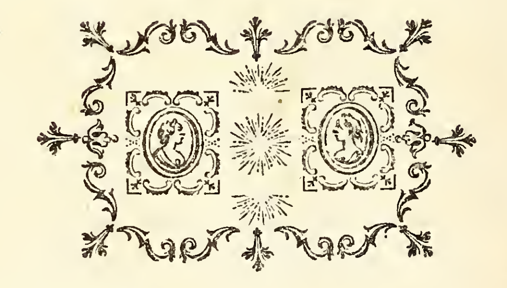
De tous les gouvernemens de l'Europe, celui de Venife était le feul réglé, ftable & uniforme. Il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du fénat ; c'eft qu'il manquait un contrepoids à la puiffance patricienne, & un encouragement aux plébéyens. Le mérite ne put jamais dans Venife élever un fimple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la légiflation, confifte dans ce contrepoids, & dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en eft digne.

DE NAPLES.

Pour les Napolitains, toujours faibles & remuans, incapables de fe gouverner eux-mêmes, de fe donner un roi, & de fouffrir celui qu'ils avaient, ils étaient au premier qui arrivait chez eux avec une armée.

Le vieux roi *Fernando* régnait à Naples. Il était bâtard de la maifon *d'Arragon*. La bâtardife n'excluait point alors du trône. C'était une race bâtarde qui ré-

gnait en Caſtille : c'était encor la race bâtarde de *Don Pedro le ſévère* qui était ſur le trône de Portugal. *Fernando* régnant à ce titre dans Naples, avait reçu l'inveſtiture du pape au préjudice des héritiers de la maiſon d'*Anjou* qui réclamaient leurs droits. Mais il n'était aimé ni du pape ſon ſuzerain, ni de ſes ſujets. Il mourut en 1494, laiſſant une famille infortunée, à qui *Charles VIII.* ravit le trône ſans pouvoir le garder, & qu'il perſécuta pour ſon propre malheur.



CHAPITRE SOIXANTE-CINQUIEME.

De la conquête de Naples par CHARLES VIII. *roi de France & empereur. De Zizim frère de* BAJAZET II. *Du pape* ALEXANDRE VI, *&c.*

CHARLES *VIII.* son conseil, ses jeunes courtisans, étaient si enivrés du projet de conquérir le royaume de Naples, qu'on rendit à *Maximilien* la Franche-Comté & l'Artois, partie des dépouilles de sa femme, & qu'on remit la Cerdagne & le Roussillon à *Ferdinand le Catholique*, auquel on fit encor une remise de trois cent mille écus qu'il devait, à condition qu'il ne troubleroit point la conquête. On ne faisait pas réflexion que douze villages qui joignent un état, valent mieux qu'un royaume à quatre cents lieues de chez soi. On faisait encor une autre faute; on se fiait au roi *Catholique*.

L'enivrement du projet chimérique de conquérir non-seulement une partie de l'Italie, mais de détrôner le sultan des Turcs, fut encor une des raisons qui força *Charles VIII.* à conclure avec *Henri VII.* roi d'Angleterre, un marché plus honteux encor que celui de *Louis XI.* avec *Edouard IV.* Il se soumit à lui payer six cent vingt mille écus d'or, de peur que *Henri* ne lui fît la guerre; se rendant ainsi le tributaire des Anglais belliqueux qu'il craignait, pour aller attaquer des Italiens amollis qu'il ne craignait pas. Il crut aller à la gloire par le chemin de l'opprobre, & commença par s'appauvrir en voulant s'enrichir par des conquêtes.

Enfin *Charles VIII.* descend en Italie. Il n'avait pour une telle entreprise que seize cents hommes d'armes, qui, avec leurs archers, composaient un corps de bataille de cinq mille cavaliers pesamment armés, deux

cents gentilshommes de sa garde, cinq cents cavaliers armés à la légère, six mille fantassins Français, & six mille Suisses, avec si peu d'argent, qu'il était obligé d'en emprunter sur les chemins, & de mettre en gage les pierreries que lui prêta la duchesse de Savoie. Sa marche cependant imprima par-tout l'épouvante & la soumission. Les Italiens étaient étonnés de voir cette grosse artillerie traînée par des chevaux, eux qui ne connaissaient que de petites coulevrines de cuivre traînées par des bœufs. La gendarmerie Italienne était composée de spadassins qui se louaient fort cher pour un tems limité à ces *condottieri*, lesquels se louaient encor plus cher aux princes qui achetaient leur dangereux service. Ces chefs prenaient des noms faits pour intimider la populace. L'un s'appellait *Taille-cuisse*; l'autre, *Fier-à-bras*, ou *Fracasse*, ou *Sacripend*. Chacun d'eux cragnait de perdre ses hommes : ils poussaient leurs ennemis dans les batailles, & ne les frappaient pas. Ceux qui perdaient le champ, étaient les vaincus. Il y avait beaucoup plus de sang répandu dans les vengeances particulières, dans les enceintes des villes, dans les conspirations que dans les combats. *Machiavel* rapporte que dans une bataille de ces tems-là, il n'y eut de mort qu'un cavalier étouffé dans la presse.

Une guerre sérieuse les effraya tous, & aucun n'osa paraître. Le pape *Alexandre VI.* les Vénitiens, le duc de Milan *Louis le Maure*, qui avait appellé le roi en Italie, voulurent le traverser dès qu'il y fut. *Pierre de Médicis*, contraint d'implorer sa protection, fut chassé de la république pour l'avoir demandée, & se retira dans Venise, d'où il n'osa sortir malgré la bienveillance du roi, craignant plus les vengeances secretes de son pays, qu'assuré de l'appui des Français.

Le roi entre à Florence en maître. Il délivre la ville de Sienne du joug des Toscans, qui bientôt après la remirent en servitude. Il marche à Rome, où *Alexan-*

dre VI. négociait en vain contre lui. Il y fait son entrée en conquérant. Le pape réfugié dans le château St. Ange, vit les canons de France tournés contre ces faibles murailles. Il demanda grace.

Il ne lui en coûta guère qu'un chapeau de cardinal pour fléchir le roi. *Briſſonnet*, de préſident des comptes devenu archevêque, conſeilla cet accommodement qui lui valut la pourpre. Un roi eſt ſouvent bien ſervi par ſes ſujets quand ils ſont cardinaux, mais rarement quand ils veulent l'être. Le confeſſeur du roi entra encor dans l'intrigue. *Charles*, dont l'intérêt était de dépoſer le pape, lui pardonna & s'en repentit. Jamais pape n'avait plus mérité l'indignation d'un roi chrétien. Lui & les Vénitiens s'étaient adreſſés à *Bajazet II.* ſultan des Turcs, fils & ſucceſſeur de *Mahomet II.* pour les aider à chaſſer *Charles VIII.* d'Italie. Il fut avéré que le pape avait envoyé un nonce nommé *Bozzo* à la Porte, & on en conclut que le prix de l'union du ſultan & du pontife, était un de ces meurtres atroces dont on commence à ſentir quelque horreur aujourd'hui dans le ſerrail même de Conſtantinople.

Le pape, par un enchaînement d'événemens extraordinaires, avait entre ſes mains *Zizim* ou *Gem*, frère de *Bajazet.* Voici comment ce fils de *Mahomet II.* était tombé entre les mains du pape.

Zizim, chéri des Turcs, avait diſputé l'empire à *Bajazet* qui en était haï. Mais malgré les vœux des peuples il avait été vaincu. Dans ſa diſgrace il eut recours aux chevaliers de *Rhodes*, qui ſont aujourd'hui les chevaliers de Malthe, auxquels il avait envoyé un ambaſſadeur. On le reçut d'abord comme un prince à qui on devait l'hoſpitalité, & qui pouvait être utile; mais bientôt après on le traita en priſonnier. *Bajazet* payait quarante mille ſequins par an aux chavaliers, pour ne pas laiſſer retourner *Zizim* en Turquie. Les chevaliers le menèrent en France dans une de leurs

commanderies du Poitou, appellée *Bourgneuf*. *Charles VIII.* reçut à la fois un ambassadeur de *Bajazet* & un nonce du pape *Innocent VIII.* prédécesseur d'*Alexandre*, au sujet de ce précieux captif. Le sultan le redemandait; le pape voulait l'avoir comme un gage de la sûreté de l'Italie contre les Turcs. *Charles* envoya *Zizim* au pape. Le pontife le reçut avec toute la splendeur que le maître de Rome pouvait affecter avec le frère du maître de Constantinople. On voulut l'obliger à baiser les pieds du pape; mais *Bozzo*, témoin oculaire, assure que le Turc rejeta cet abaissement avec indignation. *Paul Jove* dit qu'*Alexandre VI.* par un traité avec le sultan, marchanda la mort de *Zizim*. Le roi de France, qui, dans des projets trop vastes, assuré de la conquête de Naples, se flattait d'être redoutable à *Bajazet*, voulut avoir ce frère malheureux. Le pape, selon *Paul Jove*, le livra empoisonné. Il resta indécis si le poison avait été donné par un domestique du pape, ou par un ministre secret du grand-seigneur. Mais on divulgua que *Bajazet* avait promis trois cent mille ducats au pape, pour la tête de son frère.

Le prince *Démetrius Cantemir* dit que, selon les annales turques, le barbier de *Zizim* lui coupa la gorge, & que ce barbier fut grand-visir pour récompense. Il n'est pas probable qu'on ait fait ministre & général un barbier. Si *Zizim* avait été ainsi assassiné, le roi *Charles VIII.* qui renvoya son corps à son frère, aurait su ce genre de mort, les contemporains en auraient parlé. Le prince *Cantemir* & ceux qui accusent *Alexandre VI.* peuvent se tromper également. La haine qu'on portait a ce pontife, lui imputa tous les crimes qu'il pouvait commettre.

Le pape ayant juré de ne plus inquiéter le roi dans sa conquête, sortit de sa prison, & reparut en pontife sur le théatre du Vatican. Là, dans un consistoire public, le roi vint prêter ce qu'on appelle hommage d'o-

bédience, assisté de *Jean de Ganai*, premier président du parlement de Paris, qui semblait devoir être ailleurs qu'à cette cérémonie. Le roi baisa les pieds de celui que deux jours auparavant il voulait faire condamner comme un criminel, &, pour achever la scène, il servit la messe d'*Alexandre VI*. *Guichardin*, auteur contemporain très-acdrédité, assure que dans l'église le roi se plaça au dessous du doyen des cardinaux. Il ne faut donc pas tant s'étonner que le cardinal de *Bouillon*, doyen du sacré collége, ait de nos jours, en s'appuyant de ces anciens usages, écrit à *Louis XIV*. *Je vais prendre la première place du monde chrétien après la suprême.*

Charlemagne s'était fait déclarer dans Rome empereur d'Occident; *Charles VIII* y fut déclaré empereur d'Orient, mais d'une manière bien différente. Un *Paléologue*, neveu de celui qui avait perdu l'empire & la vie, céda très-inutilement à *Charles VIII*. & à ses successeurs un empire qu'on ne pouvait plus recouvrer.

Après cette cérémonie, *Charles* s'avança au royaume de Naples. *Alphonse II*. nouveau roi de ce pays, haï de ses sujets comme son père, & intimidé par l'approche des Français, donna au monde l'exemple d'une lâcheté nouvelle. Il s'enfuit secrétement à Messine, & se fit moine chez les *olivétains*. Son fils *Fernando*, devenu roi, ne put rétablir les affaires, que l'abdication de son père faisait voir désespérées. Abandonné bientôt des Napolitains, il leur remit leur serment de fidélité; après quoi il se retira dans la petite isle d'Ischia, située à quelques milles de Naples.

Charles, maître du royaume, & arbitre de l'Italie, entra dans Naples en vainqueur sans avoir presque combattu. Il prit les titres prématurés d'*Auguste* & d'empereur. Mais dans ce tems-là même presque toute l'Europe travaillait sourdement à lui faire perdre la couronne de Naples. Le pape, les Vénitiens, le duc de Milan, *Louis le Maure*, l'empereur *Maximilien*, *Fer-*

dinand d'Arragon, *Isabelle de Castille*, se liguaient ensemble. Il fallait avoir prévu cette ligue, & pouvoir la combattre. Il repartit pour la France cinq mois après l'avoir quittée. Tel fut, ou son aveuglement, ou son mépris pour les Napolitains, ou plutôt son impuissance, qu'il ne laissa que quatre à cinq mille Français pour conserver sa conquête ; il se trompa au point de croire que des seigneurs du pays comblés de ses bienfaits soutiendraient son parti pendant son absence.

Dans son retour auprès de Plaisance, vers le village de Fornovo, que nous nommons Fornoue, rendu célèbre par cette journée, il trouve l'armée des confedérés forte d'environ trente mille hommes. Il n'en avait que huit mille. S'il était battu, il perdait la liberté ou la vie : s'il battait, il ne gagnait que l'avantage de la retraite. On vit alors ce qu'il eût fait dans cette expédition, si la prudence avait secondé le courage. Les Italiens ne tinrent pas long-tems devant lui. Il ne pardit pas deux cents hommes. Les alliés en perdirent quatre mille. Tel est d'ordinaire l'avantage d'une troupe aguerrie, qui combat avec son roi contre une multitude mercenaire. *Guicciardino* dit que depuis quelques siècles les Italiens n'avaient jamais donné une bataille si sanglante. Les Vénitiens comptèrent pour une victoire d'avoir dans ce combat pillé quelques bagages du roi. On porta sa tente en triomphe dans Venise. *Charles VIII.* ne vainquit que pour s'en retourner en France, laissant encor la moitié de sa petite armée près de Novarre dans le Milanais, où le duc d'Orléans fut bientôt assiégé.

Les ligués pouvaient encor l'attaquer avec un grand avantage; mais ils n'osèrent. Nous ne pouvons résister, disaient-ils, *alla furia Francese.* Les Français firent précisément en Italie ce que les Anglais avaient fait en France : ils vainquirent en petit nombre, & ils perdirent leurs conquêtes.

Quand le roi fut à Turin, on fut bien étonné de voir

un

un camérier du pape *Alexandre VI.* qui ordonna au roi de France de retirer ſes troupes du Milanais & de Naples, & de venir rendre compte de ſa conduite au Saint père, ſous peine d'excommunication. Cette bravade n'eût été qu'un ſujet de plaiſanterie, ſi d'ailleurs la conduite du pape n'eût pas été un ſujet de plainte très-ſérieux.

Le roi revint en France, & fut auſſi négligent à conſerver ſes conquêtes, qu'il avait été prompt à les faire. *Fréderic*, oncle de *Fernando*, ce roi de Naples détrôné, devenu roi titulaire après la mort de *Fernando*, reprit en un mois tout ſon royaume, aſſiſté de *Gonſalve de Cordoue*, ſurnommé *le Grand Capitaine*, que *Ferdinand d'Arragon*, ſurnommé *le Catholique*, envoya pour lors à ſon ſecours.

Le duc d'Orléans, qui régna bientôt après, fut trop heureux qu'on le laiſsât ſortir de Navarre. Enfin de ce torrent qui avait inondé l'Italie, il ne reſta nul veſtige; & *Charles VIII.* dont la gloire avait paſſé ſi vîte, mourut ſans enfans à l'âge de près de vingt-huit ans, laiſſant à *Louis XII.* ſon premier exemple à ſuivre, & ſes fautes à réparer.





CHAPITRE SOIXANTE-SIXIEME.

De Savonarole.

AVANT de voir comment *Louis XII.* ſoutint ſes droits ſur l'Italie, ce que devint tout ce beau pays agité de tant de factions, & diſputé par tant de puiſſances, & comment les papes formèrent l'état qu'ils poſsèdent aujourd'hui, on doit quelque attention à un fait extraordinaire qui exerçait alors la crédulité de l'Europe, & qui étalait ce que peut le fanatiſme.

Il y avait à Florence un dominicain nommé *Jérôme Savonarole.* C'était un de ces prédicateurs à qui le talent de parler en chaire fait croire qu'il peut gouverner les peuples, & un de ces théologiens qui, ayant expliqué l'apocalypſe, penſent être devenus prophètes. Il dirigeait, il prêchait, il confeſſait, il écrivait; & dans une ville libre, pleine néceſſairement de factions, il voulait être à la tête d'un parti.

Dès que les principaux citoyens de Florence ſurent que *Charles VIII.* méditait ſa deſcente en Italie, il la prédit, & le peuple le crut inſpiré. Il déclama contre le pape *Alexandre VI.* Il encouragea ceux de ſes compatriotes qui perſécutaient les *Médicis*, & qui répandirent le ſang des amis de cette maiſon. Jamais homme n'avait eu plus de crédit à Florence ſur le commun peuple. Il était devenu une eſpèce de tribun, en faiſant recevoir les artiſans dans la magiſtrature. Le pape & les *Médicis* ſe ſervirent contre *Savonarole* des mêmes armes qu'il employait; ils envoyèrent un franciſcain prêcher contre lui. L'ordre de *St. François* haïſſait celui de *St. Dominique* plus que les *Guelfes* ne haïſſaient les *Gibelins.* Le cordelier réuſſit à rendre le dominicain odieux. Les deux ordres ſe déchaînèrent l'un contre

l'autre. Enfin un dominicain s'offrit à paſſer à travers un bûcher pour prouver la ſainteté de *Savonarole.* Un cordelier propoſa auſſi-tôt la même épreuve pour prouver que *Savonarole* était un ſcélérat. Le peuple avide d'un tel ſpectacle en preſſa l'exécution ; le magiſtrat fut contraint de l'ordonner. Tous les eſprits étaient encor remplis de l'ancienne fable de cet *Aldobrandin* ſurnommé *Petrus Igneus*, qui, dans l'onzieme ſiècle, avait paſſé & repaſſé ſur des charbons ardens au milieu de deux bûchers ; & les partiſans de *Savonarole* ne doutaient pas que Dieu ne fît pour un jacobin ce qu'il avait fait pour un bénédictin. La faction contraire en eſpérait autant pour le cordelier.

On alluma les feux. Les champions comparurent en préſence d'une foule innombrable ; mais quand ils virent tous deux de ſang-froid les bûchers en flamme, tous deux tremblèrent, & leur peur commune leur ſuggéra une commune évaſion. Le dominicain ne voulut entrer dans le bûcher que l'hoſtie à la main. Le cordelier prétendit que c'était une clauſe qui n'était pas dans les conventions. Tous deux s'obſtinèrent & s'aidant ainſi l'un l'autre à ſortir d'un mauvais pas, ils ne donnèrent point l'affreuſe comédie qu'ils avaient préparée.

Le peuple alors ſoulevé par le parti des cordeliers, voulut ſaiſir *Savonarole.* Les magiſtrats ordonnèrent à ce moine de ſortir de Florence. Mais quoiqu'il eût contre lui le pape, la faction des *Médicis* & le peuple, il refuſa d'obéir. Il fut pris & appliqué ſept fois à la queſtion. L'extrait de ſes dépoſitions porte qu'il avoua qu'il était un faux prophète, un fourbe qui abuſait du ſecret des confeſſions, & de celles que lui révélaient ſes frères. Pouvait-il ne pas avouer qu'il était un impoſteur ? Un inſpiré qui cabale, n'eſt-il pas convaincu d'être un fourbe ? peut-être était-il encor plus fanatique ; l'imagination humaine eſt capable de réunir ces deux excès qui ſemblent s'exclure. Si la juſtice ſeule

l'eût condamné, la prison, la pénitence auraient suffi; mais l'esprit de parti s'en mêla. On le condamna lui & deux dominicains à mourir dans les flammes qu'ils s'étaient vantés d'affronter. Ils furent étranglés avant d'être jetés au feu. Ceux du parti de *Savonarole* ne manquèrent pas de lui attribuer des miracles; dernière ressource des adhérans d'un chef malheureux. N'oublions pas qu'*Alexandre VI.* lui envoya, dès qu'il fut condamné, une indulgence plénière.

Vous regardez en pitié toutes ces scènes d'absurdité & d'horreur. Vous ne trouvez rien de pareil ni chez les Romains & les Grecs, ni chez les barbares. C'est le fruit de la plus infame superstition qui ait jamais abruti les hommes, & du plus mauvais des gouvernemens. Mais vous savez qu'il n'y a pas long-tems que nous sommes sortis de ces ténèbres, & que tout n'est pas encor éclairé.

Fin du Tome second.